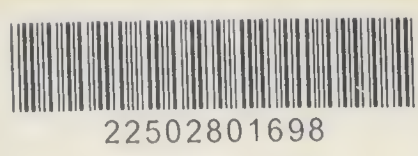








La Médecine ANECDOTIQUE Historique Littéraire

Recueil à l'usage des Médecins, Chirurgiens et Apothicaires érudits, curieux et chercheurs,

Publié par fascicules, sous la direction du **Dr MINIME.**

Estampes, dessins, gravures et fac-simile.

VOL. III



SE TROUVE A PARIS, CHEZ JULES ROUSSET,

1, rue Casimir-Delavigne, ci-devant, 36, rue Serpente.

1906

La Médecine ANECDOTIQUE Historique Littéraire

Il a été tiré de cet ouvrage
50 exemplaires sur papier de Hollande.

La Médecine ANECDOTIQUE Historique Littéraire

Recueil à l'usage des Médecins, Chirurgiens et Apothicaires érudits, curieux et chercheurs,

Publié par fascicules, sous la direction du **Dr MINIME**

Ce volume contient 73 estampes, dessins, gravures et fac-simile.

SE TROUVE A PARIS, CHEZ JULES ROUSSET, LIBRAIRE,
1, rue Casimir-Delavigne et 12, rue Monsieur-le-Prince,
ci-devant, 36, rue Serpente.

PRINCIPALES PIÈCES

Gravures, dessins, estampes, reproductions anciennes, poèmes, études, observations rares, curiosités médicales

CONTENUES DANS CE VOLUME

(*Voir la table aphabétique*).

Estampes, gravures et dessins

La pratique médicale ancienne

Anthropologie

Etudes psychologiques

La Médecine comique

Revue professionnelle, Médecine légale

Contes drolatiques

Le Parnasse Hippocratique

Hygiène sociale

Histoires anciennes

Miscellanées



La Médecine au XVIIe Siècle

HISTOIRE D'UN PRÉTENDU NOUEMENT D'ESGUILLETTE, CHEZ UNE FEMME MARIÉE.

Rapport médico-légal par M. COUTURIER, docteur-régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Bourges (1679).

Un jeune homme de trente-deux ans, nommé Jean Auroux, du territoire d'Issoudun en Berry, à qui la nature n'avait dénié ni la juste température, ni la bonne conformation de toutes les parties qui pouvaient lui donner une santé assez ferme, et le rendre capable de la génération, se présenta, au mois de février dernier, à M. de la Chapelle, Docteur en Théologie de notre Université, et à cause du Siège vacant, Official de notre Diocèse, afin d'obtenir de lui la dissolution du mariage qu'il avait contracté, depuis quatre ans, avec Gratienne Gaillard, âgée de vingt-cinq ans, qui, de son côté avec ses parents, demandait la même chose que Jean Auroux, disant tous que depuis le premier moment de la cérémonie de leur mariage, la nouvelle mariée n'avait jamais voulu souffrir les moindres caresses de son mari, quoiqu'elle eût paru avoir consenti à cette société et qu'elle n'eût point eu auparavant d'autres amourettes; car c'était une simple paysanne des plus novices en amour; assurant même que depuis ce temps-là les seuls mots de mari, de mariage, ou les autres termes qui semblaient exprimer les mêmes choses, aussi bien que la présence ou la voix de son mari la jetaient dans des accidents horribles, ayant alors les yeux tournés et renversés, se frappant les cuisses avec les bras et les mains par des mouvements involontaires, souffrant toutes les secousses d'une convulsion universelle, n'ayant pour toute voix que des soupirs et des sanglots et étant privée de l'usage des sens tant intérieurs qu'extérieurs.

Sur cette plainte réciproque, M. l'Official pour rendre la Justice avec sa prudence ordinaire, ordonna que j'examinerai le fait avec deux docteurs de notre Faculté. On prit lieu et jour pour y procéder. L'assemblée fut nombreuse et composée de plusieurs personnes de considération, entre autres de Madame l'Intendante qui a toute la délicatesse d'esprit dont une personne de son sexe est capable. M. l'Official fit d'abord plusieurs demandes à Gratienne Gaillard, qui ne comprenaient rien de mari ni de mariage; mais il ne lui eut pas sitôt dit : Vous êtes donc mariée ? qu'elle tomba dans tous les symptômes que je viens de dire et qui ne cessèrent qu'un bon espace de temps après que son époux fut sorti de la chambre, en sorte même que doutant si elle ne se servait point de ruses, et l'ayant

fait approcher pendant qu'elle dormait, elle en sentit si distinctement les approches, qu'elle retomba dans les tourments qu'elle avait déjà soufferts; sur quoi ayant interrogé les parents pour savoir ce qui se passait ordinairement à cet égard, nous apprîmes que ces sortes de maux s'augmentaient considérablement lorsqu'il n'était éloigné d'elle que d'une certaine distance d'où elle le pût apercevoir, quoiqu'elle semblât véritablement ne voir ni entendre aucune autre personne.

Ayant ensuite conféré avec mes Confrères sur cette merveille et m'étant chargé du soin d'en faire le rapport, ma pensée fut que la cause était physique et qu'elle ne dépendait nullement du sortilège, parce qu'il y avait lieu de croire que Gratienne Gaillard était tombée dans une folie particulière immédiatement après son mariage, pour s'en être fait alors une idée horrible, en regardant les suites de la perte de son pucelage, comme autant de supplices, étant assez ordinaire aux hypocondriaques de concevoir les choses tout autrement qu'elles ne sont, et je conclus que si durant tout le temps de cette folie elle avait paru sage en toutes autres choses, ce n'était que parce qu'elle ne s'était point représenté à l'imagination d'affaires qu'elle crût être aussi importantes pour elle que le mariage, de façon que rien n'avait pu, d'ailleurs, imprimer de mouvement extraordinaire aux esprits animaux, tel que celui qu'ils avaient reçu par l'idée effroyable qu'elle s'était faite du mariage, au lieu qu'étant accoutumée dès son bas âge aux diverses perceptions des objets ordinaires de la campagne, qui ne l'obligeaient pas à de profondes réflexions, elle raisonnait et agissait à peu près comme les autres en tout ce que cela lui pouvait inspirer de peines ou de plaisirs; ce qu'elle ne pouvait faire lorsqu'elle se représentait qu'elle était engagée dans un sacrement où elle devait être bientôt dépouillée de ses volontés et de son pucelage, et d'ailleurs sujette à toutes les infirmités des femmes; car ces sortes de pensées causant de la confusion dans l'arrangement et dans l'agitation des esprits animaux, les contraignaient à traverser les pores de la substance du cerveau d'une manière inaccoutumée et à ébranler ainsi extraordinairement les fibres nerveuses, pour causer des mouvements involontaires, tellement que ces pores s'étant agrandis à mesure que ces mouvements s'étaient réitérés, la dépravation du sens commun devint au point que le nom, la présence ou la parole de son mari pouvaient causer chez elle un désordre d'autant plus grand que dans les fous mélancoliques les esprits animaux sont plus gros, plus roides et plus inégaux que dans les personnes bien sensées; ce qui fait que par un certain transport d'habitude, ils peuvent faire un délire particulier à l'égard de certaines choses et non en ce qui concerne toutes les autres...

Au reste, il n'est que trop probable qu'il y avait lieu de mettre Gratienne Gaillard au nombre des hypocondriaques; car nous

apprîmes d'elle-même qu'en se promenant dans un verger, peu de temps après être fiancée, elle s'imagina voir cent cinquante corbeaux qui la voulaient manger, ce qu'elle prit pour un méchant augure de son mariage... ce qui fit le commencement de cette folie particulière, c'est-à-dire de l'horreur qu'elle eut ensuite pour le mariage.

Quelle que soit la bizarrerie de cet événement, on peut, à mon avis, en tirer deux conséquences assez probables : la première, est que l'humeur mélancolique est capable de causer les plus étranges dérèglements de l'esprit, et par conséquent des actions corporelles qui en dépendent ; la seconde, qui n'est qu'une conséquence de la première, est qu'il ne faut pas penser, avec le peuple, que tous les phénomènes extraordinaires soient au-dessus de la nature et que les philosophes se doivent dégager de ces sortes de préjugés, afin de se mettre en état de désabuser, par des raisons physiques, ceux qui croient trop légèrement aux sortilèges.

(Extrait du tome I, p. 139 des *Nouvelles découvertes sur toutes les parties de la Médecine, recueillies en l'année 1679 ; par* N. D. B. Nicolas de Blégny, *chirurgien du roi, maître et juré à Paris. Paris, 1679, chez Laurent d'Hourry, sur le quai des Augustins, à l'image Saint-Jean.*

Cette publication qui porte pour faux titre : *Le Temple d'Esculape ouvert pour la révélation des secrets de médecine*, peut être considérée comme le premier journal de médecine édité en France ; elle se continua pendant quelques années, sous la direction du charlatan N. de Blégny, mais en changeant plusieurs fois de titre.)

Anthropologie

SUR LES LOIS DE LA FORMATION DES SEXES

par le Dr **F. P. GUIARD**, ancien interne des hôpitaux de Paris.

I

EXPOSÉ DE LA QUESTION

Le problème de la procréation des sexes à volonté a toujours excité le plus vif intérêt. Sa solution est encore à trouver : difficultés spéciales qu'elle comporte. Principal objectif de ce mémoire. — L'étude des lois qui président à la formation des sexes et dont la connaissance exacte permettrait à chacun de procréer à volonté garçon ou fille a, sans aucun doute, sa place marquée au premier rang de celles qui intéressent l'humanité tout entière. Pour les princes régnants, ambitieux, cela se comprend de perpétuer leur dynastie, c'est évidemment une question d'une extrême importance ; mais on aurait grand tort de croire qu'elle soit indifférente pour les bourgeois ou même les prolétaires. Aussi, depuis les temps les plus reculés, physiologistes, médecins et naturalistes en ont-ils fait l'objet de recherches, de discussions et d'hypothèses de toute sorte. Mais, il faut bien l'avouer, aucune des nombreuses théories que l'on a imaginées pour expliquer le mécanisme du phénomène et en préciser les règles n'a jusqu'à ce jour obtenu la consécration définitive de l'expérience.

Il m'a semblé cependant que l'une d'elles était extrêmement logique et séduisante et, depuis plus de quinze ans, je me suis efforcé de la soumettre au contrôle de l'observation clinique la plus rigoureuse. Malheureusement, le nombre des faits que je suis parvenu à recueillir avec la réunion de toutes les circonstances voulues pour leur donner un caractère nettement démonstratif est resté fort insuffisant. Je n'en compte que trente-cinq et ce n'est pas assez, tant s'en faut, pour servir de base à une loi générale indiscutable.

Je n'ai donc pas la prétention de vous apporter aujourd'hui la solution du problème. Si néanmoins je me permets de vous communiquer dès maintenant mes idées, mes réflexions et mes tentatives, c'est que, je vous le déclare en toute franchise, je n'ai formé rien moins que le projet de solliciter votre collaboration et de vous inviter à réunir pendant quelques années tous les cas dont le témoignage vous paraîtra significatif. Les difficultés contre lesquelles je me suis heurté m'ont, en effet, donné la conviction qu'un seul médecin, dans sa sphère d'action inévitablement trop restreinte,

n'aurait jamais grande chance de mener à bonne fin une pareille entreprise. Au contraire, en utilisant le concours d'un certain nombre de confrères qui auraient le courage de poursuivre le même but avec une infatigable persévérance, il deviendrait possible, je crois, de multiplier bientôt les observations probantes dans un sens ou dans l'autre et la conclusion n'en aurait que plus de force puisqu'elle serait la résultante d'investigations plus ou moins nombreuses, mais conduites séparément et sans idée systématique ou préconçue.

II

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES THÉORIES

Avant d'aller plus loin et de vous parler de mes opinions personnelles, peut-être ne sera-t-il pas inutile de vous rappeler brièvement les principales théories que l'on a formulées et qui ont plus ou moins conquis, à diverses époques, la faveur du public.

Influence attribuée à tort au testicule, puis à l'ovaire droit ou gauche, à la position prise par la femme pendant les rapports. — Depuis Hippocrate jusqu'à Michel Procope Couteau (première moitié du XVIIIe siècle), de nombreux savants ont pensé que *le testicule droit fournissait l'élément créateur du sexe masculin et le testicule gauche celui du sexe féminin.* Cette hypothèse, outre qu'elle est fort peu satisfaisante pour un esprit scientifique, a été formellement infirmée par des faits, puisqu'on a vu des hommes ne possédant plus qu'un seul testicule engendrer des enfants des deux sexes.

D'autres, parmi lesquels Jacques-André Millot (1) et plus tard Guillon père (2), ont attribué les *mêmes propriétés respectives aux ovaires droit ou gauche*, le droit produisant des ovules mâles et le gauche des ovules femelles. Ils étaient également dans l'erreur; une femme à laquelle Péan avait enlevé l'ovaire gauche n'en a pas moins accouché par la suite, non pas d'un garçon, mais d'une fille, et ce n'est pas la seule observation de ce genre que l'on ait publiée.

Parlerai-je, après cela, de ceux qui, prenant pour base cette dernière théorie, ont soutenu que la *position prise par la femme pendant les rapports* jouait un rôle décisif? En s'inclinant du côté droit elle procréerait un garçon, parce que le sperme pénétrerait plus facilement jusqu'à l'ovaire du même côté; en s'inclinant à gauche, ce serait une fille pour le motif inverse (Jacques-André Millot). Il serait vraiment puéril de m'attarder à discuter cette opinion, sa fausseté ressortant manifestement des faits indiqués plus haut.

---

(1) J. A. Millot. — L'art de procréer les sexes à volonté, Paris, germinal an IX (1801).

(2) Guillon. — *Bull. de l'Acad. des Sciences*, 20 août 1877.

Ovules alternativement de l'un et de l'autre sexe aux époques menstruelles successives. — On a encore prétendu que les *ovules correspondant aux périodes menstruelles successives étaient alternativement de l'un et de l'autre sexe*; qu'il suffisait par conséquent de calculer le nombre des époques survenues depuis la dernière grossesse et de faire en sorte que la fécondation coïncidât avec une ovulation du sexe désiré. Les premières conceptions échapperaient ainsi à toute loi connue d'avance et utilisable; le sexe de leur produit serait toujours exclusivement régi par le hasard; les suivantes seules pourraient être déterminées suivant certaines conditions dépendantes de notre volonté. Au point de vue théorique, l'idée ne semble avoir rien de particulièrement ingénieux. En tout cas, elle n'a pas été sanctionnée par l'observation clinique.

Rôle de l'état de santé physique de la mère et de suralimentation du fœtus. — Dans une voie différente, on a cherché à démontrer (Orchanski, Paolo Lombroso, A. Cleisz, etc.) une influence directe appartenant à l'état de santé et de bien-être physique de la mère, dont la suralimentation favoriserait le déterminisme du sexe féminin. On a même affirmé, d'une façon générale (Giron de Buzareingues), que la vigueur relative de l'un des parents exerçait une action prépondérante; d'un homme plein de force et d'une femme débile naîtrait un garçon; ce serait une fille, lorsque l'homme est délicat et la femme d'une robuste constitution.

Mais, aussi bien dans les classes les plus riches de la société que dans les plus pauvres, les femmes continuent la plupart du temps d'observer à très peu de chose près, avant, pendant et après leurs grossesses successives, les mêmes conditions de régime et d'hygiène, ce qui ne les empêche pas d'avoir, sans aucun ordre, des garçons et des filles. D'autre part, il suffit à chacun de nous de passer en revue les familles dont il connaît les divers membres pour constater que le sexe des enfants n'est en rien subordonné à la vigueur comparée du père et de la mère.

Cependant, Siebold (1) avait montré, depuis longtemps déjà (1856), que la guêpe *Nematus ventricosus*, dont les œufs fécondés ou non engendrent indifféremment des mâles ou des femelles, produit plus de femelles quand son alimentation est extrêmement copieuse.

Dans le même ordre d'idées, Frédéric Houssay (2) affirme que les plus nombreux phénomènes que l'on puisse retenir pour y discerner un déterminisme de la sexualité semblent indiquer que le sexe féminin a pour condition une plus abondante nourriture, tandis que le sexe mâle coexiste avec des circonstances plus difficiles de la vie

(1) Frédéric Houssay, professeur de zoologie et maître de conférences à l'École normale : « La forme et la vie, 1900, p. 840. »

(2) Loc. cit. et Félix Le Dantec, La sexualité (scientia), G. Carré et C. Naud, édit., p. 61 et 62.

embryonnaire. Cette conclusion se présente naturellement à l'esprit par le rapprochement des expériences suivantes qui sont assez concluantes. En 1873, Mme Tréat (1) observait, en élevant des chenilles de papillons, que les mieux nourries évoluaient toujours en femelles et les autres en mâles. Giard (2) également rapporte avoir été à plusieurs reprises témoin du même phénomène : conservant des chenilles, afin d'obtenir leur forme d'*Imago*, il avait soin, au début, de renouveler souvent leurs provisions, puis, dès que les premières larves avaient commencé leur métamorphose, il négligeait quelque peu l'élevage. Dans ces conditions, les premières larves, les mieux alimentées par conséquent, devenaient toujours des femelles et les dernières toujours des mâles.

Born (1881) et Yung (1882) (3) ont expérimenté sur des têtards de grenouilles, animaux d'une tout autre nature. Yung notamment, ayant donné à des têtards une nourriture plus substantielle que celle dont ils disposent dans les mares, obtint une proportion de femelles variant de 78 à 95 0/0, tandis que la proportion normale est de 54 à 61 0/0.

D'autre part, Cuénot (4) étudiant la génération chez les mammifères, cite le cas de rats albinos divisés en deux lots dont le premier, depuis le plus jeune âge, a été surabondamment nourri et le second insuffisamment. On a rangé en un tableau les portées comprenant dix petits ou plus, animaux qu'on peut supposer avoir été en meilleur état de nutrition, et dans un autre les portées de neuf petits ou moins. Or, il y a eu un léger excès de femelles dans le premier tableau, de mâles dans le second, mais la différence est trop faible pour avoir la moindre signification.

Aussi, Cuénot conclut-il que, de tous les documents accumulés et critiqués, il ressort que, chez les mammifères, le déterminisme du sexe est sous la puissance de facteurs internes dont nous n'avons pas la moindre idée et que les circonstances extérieures agissant sur les parents (âge, conditions sociales, nutrition, primiparité, âge relatif des spermatozoïdes et des œufs), ne peuvent exercer qu'une influence indirecte et excessivement lointaine. Non seulement l'homme ne pourra jamais déterminer volontairement le sexe de ses enfants, mais il est encore tout à fait incapable, en se basant sur des faits précis et facilement appréciables, de prédire à coup sûr, avant la naissance, le sexe de ceux qui vont être mis au monde.

Je ne puis, toutefois, m'empêcher de faire observer que les espèces

---

(1) Frédéric Houssay et Félix Le Dantec, ouvrages cités plus haut.

(2) Frédéric Houssay, *loc. cit.*

(3) Id., *loc. cit.*

(4) Cuénot. — Sur la détermination du sexe chez les animaux (*Bull. de la Soc. Fr. Belge* XXX, 462, 525), 1899. Travail analysé dans l'Année biologique, 1901, p. 212. (Comptes rendus de biologie générale publiés sous la direction de Yves Delage, professeur à la Sorbonne et membre de l'Institut.

animales dont il s'agissait dans ces diverses expériences s'éloignent considérablement de l'espèce humaine, ce qui ne permet pas d'appliquer sans réserve des unes à l'autre les données précédemment exposées.

Théorie du docteur Schenck. — Il y a quelques années, le docteur Schenck, directeur de l'Institut embryologique de Vienne, a émis une autre hypothèse dont la presse politique et médicale du monde entier a bruyamment rendu compte et qui se rapproche un peu de celle dont il vient d'être question. Pour lui, en effet, c'était encore la suralimentation de la mère qui jouait le rôle prépondérant, mais elle aurait pour résultat la formation du sexe masculin, ce qui est justement le contraire du système d'Orchanski, etc., etc. La prétendue découverte du docteur Schenck sera jugée à sa valeur si je note que le professeur Wirchow, de Berlin, ne lui a jamais accordé grande confiance et si j'ajoute surtout qu'en janvier 1900 (1) la Faculté de médecine de Vienne a déclaré que cette opinion ne reposait sur aucune base scientifique, mais que l'excessive publicité dont elle avait été l'objet était indigne d'un membre de l'Université. Bref, après une enquête disciplinaire, le Ministre a invité le docteur Schenck à demander sa mise à la retraite.

Le sexe du produit dans la grossesse extra-utérine. — A. Rauber (2) fait observer que, dans la grossesse extra-utérine, les conditions de nutrition du fœtus sont beaucoup plus défavorables que dans la grossesse normale. Il a voulu rechercher si ces considérations avaient une influence quelconque sur la détermination du sexe. Or, sur les vingt cas étudiés par lui, il a observé dix fois le sexe mâle et dix fois le sexe femelle. Ces chiffres sont très approximativement identiques à ceux que l'on note dans les grossesses normales. Aussi l'auteur tend-il à conclure que le sexe est déjà formé dans l'œuf.

Cuénot (3) pense également que le sexe est déterminé d'une façon irrévocable dans l'œuf lui-même *et au plus tard au moment où cet œuf est fécondé*. En aucun cas, on n'a pu mettre en pleine évidence un facteur agissant après la fécondation, les deux exemples classiques des insectes et des batraciens ayant été réfutés par Cuénot lui-même et divers auteurs. Il croit, en particulier contrairement aux idées d'Orchanski, de Paolo Lombroso, de Cleisz, de Mme Tréat, de Giard, de Born et de Yung, que l'influence déterminante d'une nourriture maigre ou abondante pendant le jeune âge doit être absolument éliminée.

(1) Basset. — De la procréation des sexes à volonté. Exposé de la question jusqu'à nos jours. Toulouse, 1900, p. 26.
(2) L'Année biologique 1901, p. 211.
(3) Id., p. 212.

Rôle de l'écart plus ou moins prononcé entre l'âge des deux parents. — Il n'y a pas lieu d'attribuer plus de consistance au rôle qui incomberait (Boudin) à une différence très marquée entre l'âge des deux parents, l'aîné devant transmettre son sexe au produit de la conception : il n'est pas mieux établi par l'expérience.

Les recherches de Girou (1), bien que favorables à cette hypothèse sont loin d'être décisives. Il avait divisé en parties égales un troupeau de 300 brebis. L'un des lots fut abondamment nourri et sailli par deux jeunes béliers, l'autre fut faiblement nourri et sailli par deux vieux béliers. Il y eut dans le premier lot 60 0/0 de femelles et dans le second 40 0/0. La différence des résultats n'est certainement pas assez grande pour être tout à fait probante et, d'ailleurs, il y aurait lieu de tenir compte dans ces deux séries de cas, non seulement de la différence de l'âge des béliers, mais de la nourriture spéciale de chaque lot de brebis.

Inégalité persistante de la puissance sexuelle entre les deux conjoints. — On a encore pensé que certains individus étaient doués d'une puissance sexuelle tellement accentuée ou tellement amoindrie qu'ils engendrent constamment des produits du même sexe (2). Darwin rapporte qu'une jument arabe couverte sept fois par des étalons différents ne donna que des femelles. Il n'est pas rare non plus de voir des femmes qui n'ont que des filles, d'autres que des garçons, même quand elles se marient plusieurs fois. Mais j'estime que ces faits, sans aucune indication du moment où s'est effectuée la fécondation par rapport au rut ou aux règles, peuvent relever de circonstances purement fortuites et ne comportent pas de signification spéciale.

Autres opinions diverses. — Telles sont les diverses théories que l'on a invoquées pour expliquer la formation des sexes, celles qui ont groupé les défenseurs les plus convaincus ; mais ce ne sont pas, tant s'en faut, les seules que l'on ait proposées : on en relèverait facilement beaucoup d'autres, pour peu que l'on prît la peine de parcourir un certain nombre de travaux anciens ou récents publiés sur la matière. La plupart, il est vrai, ne méritent même pas d'être mentionnées, tant elles sont fantaisistes, les autres se rattachent plus ou moins directement à celles que je viens de rappeler.

Quelques auteurs toutefois, Cleisz par exemple (3), sont d'un tel éclectisme et font intervenir tant d'influences variées : prospérité

(1) F. Le Dantec. — La sexualité (scientiae), p. 64.

(2) Le Dantec. — La sexualité (scientiae), p. 64.

(3) A. Cleisz. — Recherche des lois qui président à la formation des deux sexes, 1889.

Et A. Cleisz. — Lois de la création des sexes. Des moyens de s'assurer une progéniture mâle, 1895.

publique ou privée, séjour à la ville ou à la campagne, climats, saisons, consanguinité des parents, légitimité ou illégitimité de l'enfant, intervalles plus ou moins longs entre les grossesses successives, hérédité, degré de maturité de l'ovule au moment de la fécondation, etc., qu'il est vraiment impossible d'en déduire aucune règle pratique.

D'autres pensent, avec Liégeois, que *le sexe dépend de la pénétration d'une quantité plus ou moins considérable de spermatozoïdes dans l'ovule*, mais que cela ne peut être volontairement réglé.

D'autres admettent (Schirak, Huber, Réaumur, Coste [1]), que *dès le moment de leur formation dans l'ovaire, les ovules sont déjà d'un sexe déterminé*, que rien ne saurait modifier ensuite. La production des garçons et des filles serait ainsi uniquement l'effet du hasard et ne pourrait en quoi que ce soit relever des combinaisons plus ou moins ingénieuses que la science est capable d'inspirer.

Nous avons déjà vu qu'à l'heure actuelle, d'après Cuénot, le sexe est irrévocablement déterminé dans l'œuf; mais cet auteur ajoute aussitôt qu'il en est ainsi *au plus tard au moment de la fécondation*. Cette remarque est loin d'être sans importance ; elle implique la possibilité qu'un même œuf produise l'un ou l'autre sexe suivant les conditions spéciales où il se trouve lorsqu'il vient à être fécondé.

La procréation des sexes est-elle un phénomène fortuit ou subordonné à certaines conditions dont nous soyons les maîtres ? — Les opinions de Liégeois et de Coste méritent de retenir un instant notre attention. Si, pour tel ou tel motif, il était bien certain que la sexualité du produit de la conception ne dépendît que de circonstances totalement soustraites à notre volonté, la question serait d'emblée résolue par la négative et il n'y aurait plus ni à discuter ni à poursuivre des recherches toujours longues, délicates et difficiles. Mais, il a été jusqu'à présent impossible, même en procédant aux études microscopiques les plus attentives, d'établir sur des preuves positives si les ovules humains sont ou non d'un sexe prédestiné. Toutes les investigations dont ils ont été directement l'objet n'ont fourni aucun indice utilisable. Bien au contraire : « Quelque idée que nous nous fassions du sexe, dit Le Dantec [2], nous sommes obligés de constater, dès le début, que les deux sexes existent dans l'œuf fécondé, par suite de sa formation même. Que l'un des sexes y prédomine, dans certains cas, au point de déterminer *fatalement*, dans le sens mâle ou femelle, l'évolution de l'individu qui en sortira, cela peut être, mais question de quantité à part, les deux sexes y existent.... l'œuf fécondé est, par nature, hermaphrodite.

1) Coste. — Développement des corps organisés, in-4°. Paris, 1847, p. 31.

2) F. Le Dantec. — La sexualité (scientiae), p. 60.

D'autre part, les examens les plus méticuleux du sperme, dont les conditions les plus variées n'ont pas permis davantage de surprendre la moindre différence que l'on pût faire entrer sérieusement en ligne de compte.

Quoi qu'il en soit, rien n'autorise à soutenir que le hasard seul préside à la détermination du sexe : cette hypothèse me paraît, quant à moi, d'autant plus invraisemblable que nous voyons, dans tout notre organisme, les fonctions physiologiques les moins importantes obéir à des lois merveilleusement précises. « Rien n'est livré au hasard, dans les règles de la vie, dit Le Dantec (1), tout résulte d'une manière précise de conditions précises ». Aussi l'impression presque unanime des auteurs a-t-elle été que cet intéressant problème devait comporter une solution, que la procréation de l'un ou de l'autre sexe était certainement régie par une loi générale dont à force d'études théoriques et d'observations très méthodiquement recueillies on arriverait tôt ou tard à élucider le mystère et qu'alors, en se plaçant dans les conditions requises, on obtiendrait presque sûrement à volonté garçon ou fille.

Hypothèse du professeur Thury, de Genève (1863). — Peut-être l'hypothèse du docteur Thury (2), professeur à la Faculté de Genève, plus ou moins modifiée, nous conduira-t-elle au résultat si longtemps poursuivi. Elle est de beaucoup la plus satisfaisante. C'est la seule qui soit vraiment scientifique, à mon avis, qui fournisse une explication plausible de particularités singulières très fréquemment constatées dans l'espèce humaine (ressemblance des filles avec le père, des garçons avec la mère), et surtout qui ait reçu du contrôle expérimental sur les animaux un commencement sérieux de confirmation. D'après elle, *c'est de la maturité plus ou moins parfaite à laquelle est parvenu l'ovule, au moment de la fécondation, que dépendrait le sexe de l'être procréé : il serait féminin lorsque cette maturité n'est pas encore arrivée à un certain degré, masculin quand elle l'a dépassé.* Le même ovule pourrait ainsi développer à volonté les deux sexes ; il suffirait de régler le moment de l'accouplement de manière à ce que les spermatozoïdes s'unissent à lui pendant la phase correspondante au sexe que l'on désire.

III

Rapports réciproques de l'ovulation, de la menstruation et de la fécondation

Au point où nous en sommes, pour être en mesure de discuter sérieusement les opinions du professeur genevois, nous avons

---

(1) Le Dantec. — La sexualité (scientia), p. 35.

(2) Thury. — Mémoire sur la production des sexes, in-8. Paris et Genève, 1863.

besoin de préciser aussi rigoureusement que possible quels sont les rapports réciproques de l'ovulation, de la menstruation et de la fécondation.

Congestion très accusée pendant les règles de tout l'appareil génital féminin : turgescence énorme d'une vésicule de de Graaf, mais d'une seule, à chaque menstruation ; sa rupture ; corps jaune consécutif. — Lorsqu'on examine avec attention les ovaires, en dehors des règles, on aperçoit à leur surface 15 à 20 petites saillies de la grosseur d'un grain de millet à celle d'un pois. Ce sont les vésicules de de Graaf ou ovisacs, dont chacune renferme un ovule. Tous les 28 jours environ, une de ces vésicules devient le siège de phénomènes singuliers : elle se vascularise, se remplit de liquide, se gonfle et prend peu à peu les dimensions d'une cerise : les deux ovaires, ainsi que les trompes, l'utérus et tout l'appareil génital, participent à cette congestion, augmentent de volume et pendant ce temps on observe, à l'orifice vulvaire, l'apparition d'un écoulement sanguin dont l'abondance est variable et la durée moyenne de 4 à 6 jours. C'est à cet écoulement, indice extérieur le plus facilement appréciable et le plus habituellement fidèle du travail ovarien qui s'accomplit profondément, qu'on a donné le nom de menstruation, de règles, d'époque menstruelle ou cataméniale, etc. Ces diverses particularités sont à peine connues depuis une soixantaine d'années et il n'est que juste de rapporter à Négrier (d'Angers) et à Gendrin (1839-1840) l'honneur de les avoir les premiers constatées et formellement affirmées en montrant qu'elles étaient la vraie cause incitatrice de l'hémorrhagie utérine.

En général, à chaque menstruation, il n'y a qu'une seule vésicule de de Graaf qui soit le siège de cette suractivité nutritive spéciale. L'ovaire qui la supporte devient sensiblement plus turgescent et plus volumineux que son congénère, et cela dans la proportion du quart ou même du tiers, d'après les mensurations de Raciborski et d'Albert Puech (1).

Peu à peu la tuméfaction de la vésicule et sa distension arrivent à un tel degré que sa paroi se déchire et que son contenu s'échappe vers le pavillon de la trompe, entraînant l'ovule toujours situé au voisinage du point le plus saillant de la paroi vésiculaire.

Aussitôt après cette rupture, un corps particulier connu sous le nom de *corps jaune* ou d'*ovariule*, sorte de cicatrice, se forme sur les débris de l'ovisac et en occupe la place. Le nombre des corps jaunes est en rapport avec celui des époques menstruelles.

Tout l'ensemble de ces phénomènes se produit aussi bien en l'absence de fécondation et même d'excitation vénérienne (*ovulation spontanée*) que dans les cas accompagnés de conception, à cela près

(1) Depaul et Guéniot. — Dictionnaire encyclopédique de Dechambre. Article : Menstruation, 1877, p. 680.

que les *corps jaunes de la grossesse* augmentent progressivement de volume pendant les quatre premiers mois et atteignent presque les dimensions de l'ovaire, pour s'atrophier ensuite assez lentement, tandis qu'à défaut de fécondation, ils n'acquièrent jamais un développement aussi prononcé, se réduisent en un mois à un petit tubercule dur et fibreux et ensuite à une simple cicatrice.

Qu'est-ce que l'ovulation? — Une fois sorti de l'ovisac, l'ovule commence à pouvoir être fécondé; mais il est d'abord incomplètement développé, puis il arrive peu à peu à l'état de pleine maturité et enfin, quand il est parvenu au niveau du tiers supérieur de la trompe, il cesse d'être fécondable, soit qu'il se désagrège, soit qu'il s'entoure d'une couche albumineuse isolante de plus en plus épaisse.

Sous le nom d'ovulation sont compris, à vrai dire, tous les phénomènes qui précèdent, accompagnent ou suivent la chute de l'ovule jusqu'au moment où il ne peut plus être utilisé. D'après les auteurs classiques, la conception serait encore impossible pendant la phase initiale ou préparatoire de la migration ovulaire, c'est-à-dire avant la déchirure de l'ovisac. Mais, ainsi que nous le verrons bientôt, cette opinion est des plus contestables, de sorte que je crois pouvoir, sans hérésie, me permettre de désigner, dans ce travail, sous le nom d'ovulation, toute la période pendant laquelle un ovule en migration est susceptible d'être fécondé. On conçoit sans peine combien elle est importante à considérer puisque, en l'absence de fécondation, elle représente la vie tout entière de l'ovule.

Moment de la menstruation où se produit la rupture de la vésicule; limites extrêmes de la période pendant laquelle est fécondable l'ovule correspondant. — Il s'agit maintenant de rechercher, d'une part, à quel moment de la période menstruelle se rompt la vésicule en voie de maturation, pour livrer passage à l'ovule et, d'autre part, à quel moment cet ovule commence et cesse de pouvoir être fécondé.

Depuis les travaux de Coste (1) et de Gerbe, on admet que chez les femelles des animaux vertébrés, la rupture de l'ovisac est le signal de la cessation du rut. Chez la femme aussi, d'après Ch. Robin (2), cette rupture amènerait promptement la fin des règles et c'est alors seulement que la fécondation commencerait à pouvoir s'effectuer « parce que c'est l'instant où l'œuf sort de la vésicule dont « la non-rupture empêchait auparavant les spermatozoïdes de se « joindre à lui ».

De tout temps, en effet, on a empiriquement reconnu que le moment le plus favorable pour la conception coïncidait avec les

---

(1) Coste. — Développement des corps organisés, in 4°. Paris, 1847.
(2) Ch. Robin. — Dict. encyclopédique de Dechambre. Article: Fécondation, p. 351.

époques menstruelles. Déjà, Hippocrate conseillait aux époux stériles de cohabiter de préférence pendant leur durée. Beaucoup plus près de nous, Boerhaave disait : « Feminae semper concipiunt post « ultima menstrua et vix ullo alio tempore », et Haller : « A primo « congressu post menses feminae sanae possumus tempora gravidi-« tatis demetiri. »

A peine échappé de l'ovisac, l'œuf est reçu dans le pavillon de la trompe d'où il ne tarde pas à s'engager dans son conduit, pour descendre vers l'utérus ; il met trois ou quatre jours à parcourir le premier tiers de la trompe. Dès lors, s'il n'est pas fécondé, il se recouvre de la couche albumineuse dont j'ai parlé plus haut, couche qui augmente peu à peu d'épaisseur au point d'être bientôt absolument impénétrable pour les spermatozoïdes et de s'opposer à la fécondation de l'ovule qu'elle englobe pendant sa descente dans les deux tiers inférieurs de la trompe et dans l'utérus.

Telles sont, au sujet des rapports réciproques de la menstruation, de l'ovulation et de la fécondation, les notions à peu près universellement admises à l'heure actuelle.

L'ovulation, c'est-à-dire la période pendant laquelle un ovule est fécondable, n'aurait ainsi qu'une très courte durée, puisqu'elle ne dépasserait pas au maximum quatre ou cinq jours, et elle devrait être comptée à partir de la fin des règles.

Critique des opinions précédentes : 1° La fécondation est possible non seulement pendant les quatre ou cinq jours qui suivent les règles, mais encore pendant toute leur durée et même avant leur apparition : 2° Elle peut avoir lieu jusqu'au 10 et 12e jour après leur cessation. Longueur totale de la période pendant laquelle un ovule est fécondable. — Nous avons maintenant à discuter les opinions de nos maîtres que je viens de résumer.

Est-il vrai tout d'abord que la rupture de l'ovisac soit le signal de la cessation des règles et que ce soit alors seulement que l'ovule commence à pouvoir être fécondé ? C'est évidemment là, en ce qui concerne la procréation des sexes à volonté, un point d'une importance capitale ; il constitue la base même et des idées théoriques et des applications que l'on peut en faire à la pratique.

Or, j'affirme, et je ne crains à cet égard aucun démenti, que l'ovule est susceptible d'être fécondé pendant tout le cours de la menstruation et même avant qu'elle ait commencé. Dans le premier cas, le molimen hémorrhagique s'arrête promptement ; dans le second, il ne paraît pas. C'est ce que j'ai pu constater plusieurs fois chez des femmes qui ne s'étaient pas exposées à concevoir depuis la précédente période menstruelle et n'avaient eu de rapports qu'une seule fois deux ou trois jours avant la date présumée de la suivante. Déjà, du reste, bien longtemps avant moi, ce fait avait frappé l'attention

de certains observateurs : Raciborski (1), entre autres, sur quinze femmes qui pouvaient assigner une date précise au début de leur grossesse, en avait trouvé cinq, c'est-à-dire le tiers, dont la fécondation s'était effectuée deux ou trois jours avant l'époque habituelle des règles. Chez une, la conception avait eu lieu le premier jour de l'écoulement cataménial ; chez huit, la grossesse avait débuté à la suite d'un rapprochement sexuel un ou deux jours après la fin des règles. Enfin, chez la quinzième, la fécondation ne s'était produite que dix jours après la cessation du flux menstruel. Je ne doute pas que vous n'ayez aussi, les uns ou les autres, rencontré des exemples analogues. Au reste, je pourrais encore invoquer les cas assez fréquents de jeunes accouchées n'allaitant pas ou de nourrices qui redeviennent enceintes avant le retour de couches ou la réapparition des règles. Il est donc avéré que la conception est possible, non pas seulement à la fin de la menstruation, mais pendant toute sa durée et même avant son début. Les assertions contraires, malgré la grande autorité des savants qui les ont formulées, perdent toute espèce de valeur en présence des faits si probants que je viens de signaler.

Nous ne possédons toutefois aucune donnée nous permettant de dire si l'ovule n'est fécondable qu'immédiatement avant l'apparition du sang ou s'il l'est déjà un ou plusieurs jours plus tôt. Alors même que la conception ne pourrait être imputée qu'à un seul coït précédant les règles d'une semaine entière, nous ne serions en droit d'en tirer, sur ce point, aucune déduction. Tout ce que nous savons, c'est que, d'après Ch. Robin (2), les spermatozoïdes ne mettent pas plus de 10 à 20 heures pour franchir l'espace qui sépare le vagin de l'ovaire : nous savons encore que le sang menstruel ne les tue pas et ne les empêche nullement de progresser : nous savons enfin, comme l'a très bien démontré Van Bénéden, qu'ils peuvent attendre sur l'ovaire la rupture de l'ovisac et la sortie de l'ovule en conservant toute leur vitalité, non seulement plusieurs jours, mais au delà d'une semaine entière. La fécondation pourrait donc résulter d'un rapport de beaucoup antérieur à l'époque menstruelle. Malheureusement, nous ignorons à quel moment précis de cette période pré-cataméniale elle commence à devenir possible. Je serais assez porté à croire que la conception peut déjà s'accomplir une huitaine de jours avant l'apparition des règles, en me basant sur ce fait que nombre de femmes commencent alors à ressentir certains indices prémonitoires, entre autres la turgescence des seins.

Je m'inquiète médiocrement, d'ailleurs, de savoir si la rupture de la vésicule ovarienne coïncide rigoureusement avec la cessation du

(1) DEPAUL et GUÉNIOT. — Dict. encyclop. de Dechambre. Article : Menstruation, p. 719.

(2) Ch. ROBIN. — Dictionnaire encyclop. de Dechambre. Article : Fécondation, p. 354.

flux menstruel ou la devance d'un certain nombre de jours. Mais, puisque très certainement la fécondation peut avoir lieu avant son début et l'empêcher totalement de se produire, il faut bien admettre, bon gré malgré : ou que la rupture précède la menstruation, ou que les spermatozoïdes sont capables d'arriver jusqu'à l'ovule en traversant la paroi encore intacte de la vésicule. Dans l'une et l'autre alternative, l'enseignement classique se trouve catégoriquement infirmé sur un point de la plus haute importance.

En second lieu, est-il vrai que la fécondation cesse d'être possible, comme l'enseignait Ch. Robin, au delà du 4e ou 5e jour au plus tard après la cessation des regles? Là encore, je suis d'une opinion très différente. J'ai déjà cité le cas de Raciborski dans lequel la conception n'avait eu lieu que le dixième jour. Bischoff (1) admettait également que l'ovule est susceptible d'être fécondé 8 à 12 jours après l'ouverture de l'ovisac, rupture qu'il croyait, il est vrai, contemporaine de la terminaison du flux menstruel. J'ai recueilli moi-même deux faits dans lesquels le coït fécondant s'était effectué le 10e et le 11e jour. Enfin, s'il fallait encore d'autres preuves, je n'aurais qu'à invoquer ce que l'on observe dans la plupart des familles juives : tout le monde sait que la religion des israélites impose, à la suite des règles, une continence absolue d'au moins une semaine. Je ne crois certes pas que tous les juifs se soumettent scrupuleusement à la lettre de ce précepte, mais il en est sans aucun doute, ne fût-ce que parmi les rabbins, dont la conduite est strictement conforme à leurs croyances religieuses et je ne sache pas qu'ils soient pour cela moins prolifiques: ils ont même d'autant plus d'enfants qu'ils sont plus fidèles pratiquants. N'est-il pas légitime d'en conclure que la fécondation reste possible bien après les délais si restreints que lui ont assignés les auteurs ?

Bref, si nous ajoutons à la période classique post-menstruelle de 4 à 5 jours : 1° les 7 à 8 jours de plus que lui reconnaissent Bischoff et Raciborski; 2° toute la durée des règles soit 4 à 6 jours; 3° un temps de la période pré-menstruelle indéterminé sans doute, mais dont l'existence, sinon la durée, ne saurait être contestée, nous arrivons au chiffre de 15 à 20 jours et peut-être davantage pour la longueur totale de la période pendant laquelle un ovule est fécondable.

Cela ne signifie nullement que, dans l'intervalle de ces phases plus particulièrement favorables, les rapports sexuels ne puissent pas être suivis de conception. D'après ce que j'ai dit de la longue vitalité des spermatozoïdes dans l'appareil génital féminin, vous comprenez qu'ils puissent attendre un assez grand nombre de jours, dans la trompe ou sur l'ovaire lui-même, la sortie de l'ovule qui accompagnera la menstruation suivante. D'où il résulte qu'il

(1) Bischoff, Annales des sciences naturelles, 1844, page 111.

n'existe pas, à proprement parler, pour la femme, d'époque entièrement agénésique.

Application de ces diverses données à la loi de Thury : sexe féminin quand la fécondation précède la menstruation, masculin quand elle lui succède. — Le point essentiel de l'hypothèse de Thury consistait, on ne l'a pas oublié, à rapporter la procréation du sexe féminin à la fécondation prématurée de l'ovule et celle du sexe masculin à sa fécondation tardive. Aussi est-il aisé de comprendre combien l'espace de temps plus ou moins long pendant lequel cet ovule reste fécondable et la détermination rigoureuse, par rapport aux règles, de son degré plus ou moins avancé de développement offrent d'importance pour permettre l'application facile et méthodique de la théorie à la pratique. Si la durée totale dont il s'agit se limitait aux quatre à cinq jours qui suivent l'époque menstruelle, c'est à peine si elle en comporterait deux pour la phase d'organisation incomplète (phase du sexe féminin) et deux pour celle de pleine maturité (phase du sexe masculin). Mais ces délais seraient tellement réduits qu'il deviendrait presque impossible de se placer à coup sûr dans les conditions voulues pour avoir fille ou garçon, d'autant plus qu'il faudrait évidemment tenir compte des dix à vingt heures qu'exige l'ascension des spermatozoïdes.

Si l'on admet, au contraire, que cette durée se prolonge 15 à 20 jours, les choses se présentent sous un tout autre aspect. L'ovule a devant lui une marge suffisamment étendue pour parcourir des étapes d'organisation très différentes, depuis un état rudimentaire jusqu'à la maturité parfaite. De plus, son évolution, au lieu d'être postérieure à la période menstruelle, se déroule à peu près parallèlement à elle. Sa première moitié ou phase féminine commence au plus tard avec le début des règles, mais les devance probablement d'un ou plusieurs jours, sans que nous puissions, à cet égard, je le répète, formuler des affirmations absolues. De là quelque incertitude sur le moment précis où s'opère la transformation de la phase féminine en phase masculine. Chacune d'elles mesurant en moyenne de 8 à 10 jours, la première pourrait : ou bien commencer exactement avec la menstruation et alors se continuer pendant toute sa durée et persister encore 2 ou 3 jours après elle, de sorte que la fécondation, aussitôt que les règles sont terminées, donnerait encore le sexe féminin ; ou bien la devancer de plusieurs jours, 4 à 8 peut-être, et se terminer alors vers le milieu même de l'époque menstruelle. Quant à la phase masculine, elle ne commencerait dans le premier cas, que deux, trois ou quatre jours après les règles, tandis que, dans le second, ce serait vers leur partie moyenne. Afin de tenir compte de ces diverses éventualités, au sujet desquelles encore une fois nous ne sommes pas complètement fixés, il convient, si l'on veut éviter le plus possible toute cause d'erreur, de faire en sorte qu'aussi bien dans l'une des hypothèses que dans les autres,

celle de Ch. Robin ou celle qui ferait commencer l'ovulation huit jours avant les règles, la fécondation ne puisse avoir lieu que pendant la phase initiale ou terminale de l'évolution ovulaire que l'on vise. Elle devrait donc, pour donner le sexe féminin, précéder de 3 ou 4 jours l'époque menstruelle et pour donner le sexe masculin ne s'effectuer qu'au bout du même laps de temps après la fin de l'écoulement sanguin.

Sans doute, la procréation de l'un et de l'autre sexe peut encore avoir lieu à des dates plus ou moins éloignées que celles que j'indique, mais ne sachant pas au juste à quel moment précis, avant, pendant ou après la menstruation l'ovule dont la migration est régulière commence à pouvoir être fécondé, atteint le degré de maturité qui détermine la transformation du sexe et cesse enfin d'être fécondable, ne sachant pas non plus exactement combien de temps les spermatozoïdes peuvent conserver dans les organes génitaux de la femme leurs propriétés fécondantes, nous devons, par prudence, conseiller l'accomplissement de l'acte génésique à des distances telles, avant ou après les règles, que les chances contraires soient réduites au minimum, quelle que soit l'époque où se puisse placer le point de séparation des deux phases ovulaires.

Telle est, dans ses lignes essentielles, la grande loi qui se dégage de toutes les notions que nous venons de rapprocher et de discuter.

Mais quelques services que puissent nous rendre les théories les plus ingénieuses, en nous indiquant en quel sens nous devons diriger l'étude circonstanciée des faits, il est incontestable qu'elles n'acquièrent une réelle valeur qu'après avoir reçu de ces faits eux-mêmes la preuve éclatante et réitérée de leur exactitude. L'heure est venue maintenant d'exposer ceux qui ont été recueillis et d'interroger leur témoignage.

IV

Recherches expérimentales sur les animaux

Expériences extrêmement favorables à l'hypothèse de Thury, de Cornaz, sur l'espèce bovine, de Barral, sur l'espèce ovine.— Un grand agriculteur du canton de Vaud, président de la Société d'agriculture de la Suisse Romande, M. Georges Cornaz, de Montel, dans le but de vérifier les opinions du professeur genevois Thury, a entrepris, sur l'espèce bovine, des expériences qu'il a tenu à diriger lui-même, afin d'être bien certain qu'elles seraient effectuées avec une rigueur impeccable. Pour obtenir un mâle, il attendait que la vache fût en chaleur depuis deux ou trois jours avant de la conduire au taureau : pour avoir une femelle, il la faisait saillir dès le premier jour du rut : dans une série de 29 cas, il eut 29 succès.

Peu de temps après, M. Georges Barral appliqua le même procédé sur les troupeaux de la bergerie, alors impériale, de Gévolles (Côte-d'Or), et il n'eut pas non plus un seul échec à enregistrer.

Observations de Tarnier relatives aux lapines et aux poules. — Le professeur Tarnier (1), après avoir mentionné les observations de Cornaz, reconnaît que « la loi de Thury lui paraît établie pour l'espèce bovine », mais il ajoute qu'elle ne se vérifie pas chez les lapines qui engendrent, sans ordre constant, des mâles et des femelles, quelle que soit l'époque du coït, ni chez les poules qui, après un seul accouplement, peuvent, suivant Coste, pondre en 15 à 18 jours, de 5 à 7 œufs fécondés donnant aussi bien les deux sexes, qu'ils aient été pondus les premiers ou les derniers. J'ignore si le nombre et la valeur de ces expériences auxquelles Tarnier fait allusion et si tous les détails qui s'y rapportent ont vraiment assez de valeur pour ne laisser place à aucune objection.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis Aristote, on a observé sur les pigeons qu'après une seule copulation, c'est toujours le premier œuf pondu qui produit un mâle et le deuxième une femelle (2). Cependant, je dois ajouter que, d'après Cuénot (3), l'examen de 65 pontes de pigeons voyageurs a donné 17 fois deux mâles, 14 fois deux femelles et 34 fois les deux sexes, chiffre qu'il représente comme parfaitement conformes aux probabilités montrant qu'il n'y a aucune loi de distribution des sexes, pas plus dans les familles humaines que dans les portées d'animaux domestiques. Pour ce qui est de la tradition suivant laquelle le premier œuf pondu, quand la ponte est bisexuée, produirait toujours un mâle (Aristote, Flourens), Cuénot nous apprend que l'examen de trente pontes bissexuées a eu pour résultat la naissance de quinze mâles du premier œuf et de quinze aussi du deuxième.

Quoi qu'il en soit, il existe entre ces divers animaux et nous, au point de vue de l'anatomie et de la physiologie en général, du mode de reproduction en particulier, de telles différences qu'il me semble peu intéressant et peu utile d'en entreprendre une étude comparative approfondie. L'espèce bovine, au contraire, se rapproche de la nôtre sous tant de rapports que s'il était incontestable, comme l'admettait le professeur Tarnier, qu'elle se reproduisît conformément à la règle de Thury, ce serait une donnée d'une importance capitale pour la solution du problème du déterminisme des sexes dans l'espèce humaine.

Expériences contradictoires plus récentes. — Malheureusement, je suis bien obligé de le reconnaître, les expériences de Cornaz et de

(1) TARNIER. — Traité de l'art des accouchements, 1882, p. 174.

(2) FLOURENS. — Compte rendu des séances de l'Académie des sciences, Paris, 1863, t. LVIII, p. 740.

(3) CUÉNOT. — Sur la détermination du sexe chez les animaux (*Bul. de la Soc. fr. belge*, XXXII, 162, 525, 1899). Travail analysé dans l'ANNÉE BIOLOGIQUE, 1901, p. 212. Comptes rendus annuels de biologie générale publiés sous la direction de *Yves Delage*, professeur à la Sorbonne et membre de l'Institut.

Barral ont été répétées depuis et elles n'ont pas fourni, à beaucoup près, des résultats aussi démonstratifs. A l'Institut agronomique de Proskau et d'Eldena (1), on fit saillir de jeunes vaches aussitôt qu'elles montrèrent de l'ardeur : à Proskau, on eut cinq génisses et cinq taureaux. D'autres vaches, fécondées 24 heures après le commencement du rut, mirent bas une génisse et cinq taureaux. Dans le haras royal de Frédéric Guillaume, vingt juments furent saillies au début du rut ; elles donnèrent onze naissances, cinq femelles et six mâles.

Il y a certes bien loin de ces faits à ceux de Cornaz et de Barral qui, dans tous les cas sans exception, avaient confirmé la loi de Thury. A quoi tiennent ces résultats contradictoires ? Faut-il se demander si les seconds expérimentateurs ont procédé avec une rigueur moins scrupuleuse, ou admettre que la fécondation pendant la période du rut se rapproche trop et ainsi que j'en ai fait la remarque plus haut, du point limite qui sépare les deux grandes phases de l'évolution ovulaire, d'où résulteraient des causes d'erreur faciles à comprendre, ou bien enfin conclure que l'hypothèse de Thury ne repose en réalité sur aucune base sérieuse et n'a dû qu'à des coïncidences fortuites et singulièrement heureuses les premières confirmations qu'elle avait reçues du contrôle expérimental ? C'est de recherches nouvelles patiemment poursuivies et conduites avec la méthode la plus sévère qu'il convient d'attendre une réponse documentée à ces diverses questions.

V

OBSERVATIONS RECUEILLIES CHEZ LA FEMME.

Argument de Tarnier contre la loi de Thury ; son peu de valeur. Nouveaux faits nécessaires : conditions indispensables qui en rendent l'exécution difficile et nous empêchent fréquemment d'être bien renseignés. — Au reste, sans prétendre que les résultats de l'expérimentation sur les animaux soient négligeables, il n'est pas douteux que ce qui nous importe essentiellement, c'est ce qui se passe dans l'espèce humaine. C'est elle avant tout qui doit être notre vrai terrain d'expériences et d'études. Recherchons donc ce qu'elle a pu jusqu'à présent nous offrir à constater.

Nous lisons dans Tarnier (2) que, chez la femme, la loi de Thury ne s'est pas vérifiée ; il en donne comme preuve « que la plupart des grossesses commencent après les règles, alors que l'ovule est arrivé à maturité complète et que néanmoins la proportion des enfants du sexe masculin est à peine plus considérable que celle des enfants du sexe féminin : 106 garçons pour 100 filles ». C'est là sans aucun doute un argument de très faible valeur : j'ai déjà eu

(1) A. Cleisz. — Lois de la création des sexes, 1895, p. 138.
(2) Tarnier — Traité de l'art des accouchements, 1882, p. 171.

l'occasion d'établir que nombre de conceptions s'effectuent avant et pendant le flux menstruel.

Il nous faut donc interroger d'autres faits moins discutables; encore est-il nécessaire qu'ils aient été recueillis dans certaines conditions rigoureusement déterminées, à défaut desquelles ils n'auraient aucune signification précise. Or, les *Annales scientifiques* n'en ont jamais publié par séries de quelque importance; c'eût été, j'en conviens, une entreprise des plus ardues: en tout cas, jusqu'à présent, elle ne semble jamais avoir tenté personne.

Les observations, en effet, ne méritent d'entrer en ligne de compte que si elles portent l'indication exacte, non seulement des dates du début et de la fin des règles, mais encore et surtout du coït fécondant, et il est, de plus, indispensable qu'entre deux époques successives, ce coït n'ait eu lieu qu'une seule fois. C'est là précisément que réside l'une des plus sérieuses difficultés à prévoir. Peu de gens sont assez maîtres d'eux-mêmes pour s'imposer une continence ou du moins pour n'avoir d'autres rapports qu'en usant des précautions propres à supprimer toute possibilité de fécondation.

D'un autre côté, ceux qui pourraient nous fournir des documents précis manifestent la plupart du temps une répugnance incroyable à confier à qui que ce soit, même au médecin qui les a renseignés, tous les détails des mesures qu'ils ont dû prendre: cela fait en quelque sorte partie de l'alcôve et les moins pudiques s'efforcent de n'en laisser pénétrer le mystère à personne. Peut-être, livré à lui-même, l'homme consentirait-il sans trop de peine à nous dire franchement la vérité. Mais en général il est retenu par sa femme qu'il a dû mettre au courant et que domine toujours un sentiment de réserve et de discrétion, respectable certes, mais excessif.

Enfin, comme la gestation dure neuf mois et que nos conseils ne sont pas toujours immédiatement appliqués, le temps qui s'écoule entre le moment où nous les donnons et celui où l'événement pourrait apporter en leur faveur ou contre eux un témoignage décisif est assez long pour faire oublier les engagements les plus formels que l'on aurait pris de nous renseigner un jour ou l'autre.

Trente-cinq observations méthodiquement recueillies par l'auteur, dont quatre en opposition avec la loi de Thury, mais une seule d'une manière incontestable. — Parmi tous ces motifs qui sont de nature à nous priver des documents promis, je ne sais quel est celui qui vient en première ligne, mais, ce dont je ne puis malheureusement douter, c'est que, sur plusieurs centaines de jeunes gens arrivés à la veille de leur mariage et auxquels je me suis donné la peine d'exposer longuement toutes les notions qu'ils pourraient mettre à profit, trente-cinq fois seulement j'ai fini par recevoir des informations plus ou moins circonstanciées. Dans trente et un de ces cas,

la règle de Thury se trouvait confirmée; dans les autres, elle était ou semblait être en défaut.

Ces quelques faits méritent que je leur consacre quelques détails: Deux étaient relatifs à des conceptions paraissant avoir eu lieu dès les premiers rapports matrimoniaux, les règles étant à peine terminées. L'accouchement était, en effet, survenu presque jour pour jour neuf mois après le mariage et tout permettait de penser que la grossesse était bien arrivée à terme, que par conséquent c'était sans nul doute l'ovule correspondant à la dernière période menstruelle antérieure au mariage et parvenu à parfaite maturité qui avait été fécondé et non pas celui de la période suivante, encore dans la phase initale de son développement. Or, contrairement à la loi de Thury, ce ne fut pas un garçon, mais une fille qui vint au monde. Il convient pourtant de noter que, dans ces deux ménages, les rapprochements conjugaux n'avaient été à aucun moment suspendus ou accompagnés de précautions quelconques, de sorte que rien, sauf la date de l'accouchement supposé à terme, ne pouvait indiquer si la conception s'était faite aux dépens de l'ovule en migration à l'époque du mariage ou du suivant. Dans l'un et l'autre cas, nous le savons, les règles ne devaient pas reparaître; mais, dans le premier, la grossesse devait normalement se terminer au bout de neuf mois, tandis que, dans le second, elle aurait dû se prolonger deux ou trois semaines de plus. Il est permis toutefois de se demander si l'on est bien en droit d'assigner toujours une durée fixe à la gestation et s'il est possible de distinguer à coup sûr un enfant né à terme de celui qui viendrait au monde une quinzaine de jours plus tôt. Ces deux faits pourraient donc, à la rigueur, ne constituer que des infractions à la règle, plus apparentes que réelles.

Le troisième est également contestable : Le mari désirait vivement un fils; il prit les dispositions nécessaires pour que la fécondation eût lieu deux ou trois jours après la fin des règles. Au bout d'une dizaine de jours, certains indices de grossesse commençante ayant paru se manifester, il crut pouvoir s'affranchir de tout artifice dans ses relations conjugales. Bientôt, les symptômes gravidiques devinrent de plus en plus évidents. Mais, l'accouchement, au lieu de se faire à l'époque prévue, c'est-à-dire neuf mois et quelques jours après la dernière menstruation, ne survint que deux ou trois semaines plus tard et se termina par la naissance d'une fille et non pas du garçon désiré.

J'ai compté ce cas au nombre de ceux qui témoignent contre la règle de Thury, pour cet unique motif que l'attente du mari ne s'était pas réalisée et qu'il n'en dissimulait pas son désappointement. On m'accordera pourtant qu'il n'avait pas observé à la lettre toutes les conditions requises : il avait eu le grave tort de se permettre de nouveaux rapports capables d'être fécondants, sans attendre l'expiration des délais nécessaires, en particulier à l'approche de la

menstruation suivante. D'où il résulte, à mon avis, que très probablement la conception avait porté, non sur l'ovule en pleine maturité de la période cataméniale choisie comme objectif, mais sur celui de la période consécutive encore dans la première phase de son développement. Dès lors, il était absolument conforme à la loi de Thury qu'une fille en fût le produit.

Au reste, il me paraît intéressant d'ajouter qu'une seconde grossesse, celle-là, je dois le dire, involontaire, devait bientôt commencer dans ce même intérieur et fournir, à l'appui de la règle que nous discutons, un témoignage des plus positifs. Un mois après le premier accouchement, le mari reprit les rapports sans user de précautions spéciales, s'imaginant qu'il n'y avait encore à ce moment aucun risque de conception; mais le retour de couches n'eut pas lieu et divers signes de grossesse ne tardèrent pas à s'ajouter les uns aux autres. Bref, une seconde fille venait au monde exactement dix mois après la première. Dans ce cas, l'ovule avait été fécondé avant l'apparition des règles, donc prématurément, c'est-à-dire dans la phase féminine de son évolution.

Le quatrième fait est le seul qui soit vraiment en opposition flagrante avec la loi de Thury. Ici, comme dans les deux premiers, il s'agissait encore d'une jeune femme dont les règles n'étaient pas revenues après le mariage et qui, au neuvième mois révolu, accoucha d'une fille. Mais, il y avait eu ceci de particulier que, les premiers rapports ayant provoqué des phénomènes de vulvo-vaginite excessivement douloureux, bien qu'ils ne fussent pas de nature gonococcique, la continence la plus absolue fut ensuite observée pendant plusieurs semaines. La grossesse avait donc commencé aussitôt après le mariage et la fin des dernières règles virginales, c'est-à-dire dans les conditions voulues pour engendrer un garçon. Il était impossible que l'ovule de la menstruation suivante fût en cause et que sa fécondation précoce eût empêché l'écoulement sanguin de paraître, ce qui aurait expliqué la naissance d'une fille, car les circonstances ne permirent la reprise des relations sexuelles que bien après la date où la nouvelle période cataméniale aurait dû survenir.

Quant aux trente et un cas dont les résultats ont confirmé l'hypothèse de Thury, je crois inutile de les rapporter *in-extenso*. Il me suffira d'insister sur ce point que je ne les ai considérés comme probants qu'à une condition expresse, c'est *que la fécondation ne pût résulter que d'un seul coït dont la date : trois ou quatre jours avant les règles pour une fille, trois ou quatre jours après pour un garçon, fût indiquée de la façon la plus précise.* En dehors de ce coït, aussi longtemps que la grossesse n'était pas absolument évidente, les rapports devaient être ou totalement interrompus ou pratiqués de telle sorte qu'ils ne pussent être suivis de conception. J'estime que la moindre négligence à cet égard entraîne d'emblée la nullité radicale de l'observation. Il en est ainsi toutes les fois que des

rapports multiples peuvent être relevés dans l'intervalle de deux époques. J'accorde qu'il soit parfois possible en pareil cas d'avoir des présomptions, mais ce ne sont que de simples présomptions et cela ne suffit pas lorsque la solution d'un problème aussi difficile exige toute la rigueur de l'expérimentation physiologique la plus sévère.

Voilà pourquoi, dans l'espace de quinze à seize ans, je n'ai recueilli que ces trente-cinq faits : trente et un sont confirmatifs et quatre plus ou moins contraires, mais un seul sans contestation possible. Dans leur ensemble, je crois qu'ils apportent un sérieux témoignage en faveur de la loi de Thury. Je n'en suis pas moins le premier à reconnaître que leur nombre est loin de suffire pour trancher définitivement la question. Ce ne serait même pas assez de plusieurs centaines de cas : c'est par milliers qu'il faudrait pouvoir les compter, mais leur réunion est une œuvre considérable qui demandera, pour être menée à bonne fin, beaucoup de patience et de longues années.

Ressemblance ordinairement plus accusée des filles avec le père, des garçons avec la mère ; elle vient à l'appui de l'hypothèse de Thury. — En attendant, peut-être ne serait-il pas sans intérêt de mettre en relief une particularité que l'on a de tout temps observée dans un grand nombre de familles ; c'est qu'en général les filles ont plus de ressemblance avec le père et les fils avec la mère. Il y a des exceptions sans doute, mais elles ne sont pas très fréquentes. « On a souvent remarqué, dit Le Dantec (1), que l'enfant ressemble à celui de ses parents qui a le sexe opposé au sien ». Or, les conditions qui, d'après la loi de Thury, présideraient à la formation des sexes, fournissent, il me semble, l'explication très simple de ce phénomène.

L'ovule correspondant à chaque menstruation est fécondable, nous l'avons vu, pendant une vingtaine de jours. Si nous supposons deux femmes dont les règles, d'égale durée, commencent et finissent le même jour et si nous admettons que, chez l'une, la fécondation ait lieu le premier jour, non de la menstruation, mais de l'évolution ovulaire, alors que, chez la seconde, elle ne s'effectue que le vingtième, nous voyons que le facteur paternel intervient 19 jours sur 20, dans le premier cas, et un jour sur 20 seulement, dans le second, pendant que le facteur maternel demeure invariable.

N'est-il pas dans l'ordre logique des choses que des conditions primordiales aussi différentes exercent un notable retentissement sur le produit de la conception ? Evidemment, le premier enfant subit beaucoup plus que le second l'influence du père et cette influence doit être proportionnelle au rapport qui existe entre le temps de

(1) F. Le Dantec. La sexualité (Scientia), p. 51.

Duval et Gautier — Dict. encyclopédique de Dechambre : Art. : Menstruation. p. 698.

l'ovulation pendant lequel agit le facteur paternel et la durée totale de cette ovulation, le reste appartenant exclusivement au facteur maternel. Entre les deux phases féminine ou initiale et masculine ou terminale que nous avons distinguées dans le développement ovulaire, il existe un point limite intermédiaire auquel on peut approximativement donner comme formule 10 sur 20. Plus la proportion qui représente le facteur paternel s'en rapproche et plus tend à s'égaliser la part d'influence des deux parents ; plus elle s'en éloigne et plus la part de l'un augmente ou diminue par rapport à celle de l'autre. L'être procréé tout à fait au début de l'ovulation doit donc tenir beaucoup plus du père, et c'est une fille ; au contraire, celui qui est engendré à la fin doit tenir davantage de la mère, et c'est un garçon. Ainsi, dans les deux exemples supposés plus haut, le facteur paternel pourrait s'exprimer par les chiffres 19 sur 20 pour le premier et 1 sur 20 pour le second, très éloignés tous deux du point intermédiaire qui est 10 sur 20. On voit en même temps que la ressemblance est croisée du père à la fille et de la mère au fils. Si elle est plus ou moins accusée suivant les cas, cela dépend du moment plus ou moins rapproché des confins extrêmes de l'ovulation où s'effectue la fécondation. Vers sa phase moyenne, les divergences s'atténuent, ce qui permet de comprendre que certains garçons puissent offrir une très grande similitude avec le père et certaines filles avec la mère.

Je laisse aux philosophes le soin de disserter sur les conséquences naturelles de ces données physiologiques au point de vue de l'hérédité des diverses qualités physiques et morales ou du génie des grands hommes : c'est moins à leurs fils qu'à leurs filles qu'ils ont chance de les transmettre. En tous cas, il m'a semblé que ce n'était pas sortir de la question de la procréation des sexes que d'exposer ces intéressantes remarques.

VI

Les anomalies de l'ovulation.

Explication possible par ces anomalies de certaines exceptions à la loi de Thury : Ovulation sans menstruation. — Dans toutes les considérations précédentes, j'ai pris comme point de départ et comme base du raisonnement le parallélisme qui existe en général entre l'ovulation et la période menstruelle. Dans la grande majorité des cas, en effet, cette corrélation n'est pas douteuse, ainsi que l'ont bien mis en évidence les recherches de Chéreau, de Percival Pott, de Bird, de Roberts, etc. Cependant, d'autres auteurs, Carus, Aran, Raciborski, Liégeois, Slavianski, de Sinéty, Ritchie ont montré que, chez de toutes petites filles, un grand nombre de follicules de Graaf pouvaient arriver à maturité complète et se rompre sans s'accompagner d'aucun flux menstruel. Quelques-uns même, Giraudet

de Tours, Beigel, Paul Mundé, sont allés jusqu'à nier la corrélation de l'ovulation et des règles. Le fait est qu'à l'autopsie de jeunes femmes bien conformées, dont le flux menstruel ne s'était pas établi, on a pu constater des traces indéniables d'ovulation caractérisées par l'existence de corps jaunes sur les ovaires. L'un des cas de ce genre les plus remarquables a été recueilli par le professeur Gubler sur une femme morte à l'âge de 23 ans qui n'avait jamais eu ses règles et dont les ovaires ne présentaient pas moins de 17 corps jaunes. Des observations du même ordre ont été enregistrées après la disparition de l'écoulement cataménial sous l'influence de l'anémie, de la chlorose ou de toute autre maladie (de Sinéty). Je rappelle enfin les cas assez rares, il est vrai, de personnes, ayant eu plusieurs enfants sans jamais avoir été réglées, ainsi que de conceptions survenues après la ménopause.

Menstruation sans ovulation. — Inversement, Kollikor, Girwood, Coste, Giraudet, Godard, Aschwell, Paget, Gubler (1) ont pratiqué un assez grand nombre d'autopsies dans lesquelles, chez des femmes mortes pendant la menstruation, il avait été impossible de trouver la moindre trace de la rupture d'un follicule ovarien. D'autre part, des chirurgiens tels que Spencer Wells, Baker-Brown, Kœberlé, Léon Le Fort, Terrier, etc., ont relaté, après l'extirpation des deux ovaires, la persistance régulière d'un écoulement sanguin périodique dont l'abondance et la durée conservaient leurs caractères normaux. Si donc il existe ordinairement une corrélation intime entre l'évolution ovulaire et le flux menstruel, corrélation qu'il faut admettre comme la règle très générale, on doit bien savoir aussi qu'il y a des exceptions et nous en avons des preuves irrécusables.

N'eût-il pas été, d'ailleurs, bien singulier que les fonctions génitales chez la femme fussent invariablement exemptes d'anomalies quand nous en observons dans toutes les autres grandes fonctions de l'organisme et dans les dispositions anatomiques les plus essentielles ? Toujours est-il qu'au point de vue de la procréation des sexes à volonté, nous devons faire entrer en ligne de compte l'éventualité d'ovulations avancées, retardées ou surnuméraires que nul indice ne révèle et qui sont propres à déjouer tous nos calculs.

La fécondation d'un ovule surnuméraire a pour effet de mettre en apparence la loi de Thury en défaut, sans l'infirmer en réalité. — C'est ainsi, par exemple, que peuvent s'expliquer les grossesses gémellaires aboutissant à la naissance d'un garçon et d'une fille. Il est alors possible que l'un des ovules étant normal dans sa migration ait donné l'un ou l'autre sexe suivant qu'il a été fécondé pendant la phase initiale ou terminale de son développement, tandis que l'autre ovule étant surnuméraire a été fécondé en même temps que le premier, mais dans des conditions inverses de maturité, soit qu'il l'ait précédé, soit qu'il l'ait suivi. Même s'il était

prouvé que, dans un cas donné, les deux jumeaux de sexe différent fussent issus d'un seul ovule à double vitellus, ce ne serait pas encore un argument décisif contre la loi de Thury. Déjà le fait de l'inclusion d'un double vitellus dans un ovule unique ne serait-il pas une évidente anomalie et dès lors comment serait-il vraisemblable que l'un de ces vitellus fût à un degré de maturité moins avancé que l'autre ?

Mais le point sur lequel je tiens surtout à insister, c'est que la migration d'un ovule surnuméraire ne rend pas seulement compte des grossesses gémellaires produisant les deux sexes, elle permet aussi bien d'expliquer certains faits de conception simple dans lesquels le résultat paraît infirmer la règle, quoique toutes les conditions nécessaires aient été rigoureusement observées. Il est possible, en effet, que les spermatozoïdes manquent l'ovule normal qu'ils étaient destinés à féconder à tel ou tel degré de son développement et ne rencontrent que l'ovule surnuméraire à une phase précisément opposée. Alors, au lieu d'une fille on voit naître un garçon et vice versà. En apparence, ce résultat est contraire à la loi ; en réalité celle-ci n'est pas en défaut : il s'est produit seulement une de ces exceptions qui, loin d'infirmer la règle, n'en sont qu'une application particulière.

Il n'en est pas moins à présumer que de telles exceptions constitueront, pour la plupart des observateurs et surtout pour ceux dont elles auront déçu les espérances, des preuves qu'ils jugeront irréfutables contre l'exactitude de la théorie ; on peut être certain qu'ils en useront dès lors pour la combattre en adversaires irréductibles, oubliant qu'à chaque instant la physiologie, la pathologie, l'anatomie elle-même nous offrent l'occasion d'observer des cas plus ou moins bizarres qui s'écartent des lois générales, mais dont le nombre est infime eu égard à ceux qui leur obéissent. Ce qui importe en réalité, dans toutes les questions que peuvent soulever les sciences médicales et notamment dans celle qui nous occupe, ce n'est pas que l'on puisse rencontrer des exceptions à la règle, c'est de savoir si vraiment il existe une règle et quels en sont les termes essentiels.

VII

Nouvelles recherches nécessaires pour établir sur des faits assez nombreux et positifs une loi incontestable.

Conviction de l'auteur. — Je suis, pour ma part, ai-je besoin de le dire après tout ce qui précède, absolument convaincu de l'existence de cette règle dont le principe a été pour la première fois affirmé par le professeur Thury. Je crois qu'un rapport fécondant pratiqué trois ou quatre jours avant les époques produit normalement une fille et trois ou quatre jours après un garçon. Quels que soient les points secondaires au sujet desquels nous restions dans l'ignorance je n'en considérerais pas moins le problème comme résolu dans sa

partie fondamentale si des faits assez nombreux nous donnaient l'entière certitude que, dans l'immense majorité des cas, on obtient à volonté garçon ou fille quand on observe les conditions ci-dessus énoncées.

Nécessité du concours de plusieurs médecins pour établir sur un assez grand nombre de faits la solution définitive de cette importante question. — Je serais extrêmement heureux que ce sujet parût à quelques-uns d'entre vous digne de tenter leur curiosité et de provoquer leurs recherches. S'ils voulaient joindre leurs efforts aux miens, je suis persuadé qu'en un temps relativement court nous parviendrions à réunir un nombre assez imposant d'observations ayant une signification très positive. Nous les soumettrions alors à vos critiques et peut-être dans leur ensemble, permettraient-elles de porter, en le basant sur des éléments d'une indiscutable valeur, un jugement favorable ou contraire aux opinions que je viens d'exposer.
A ceux qui ne reculeraient pas devant une entreprise aussi ingrate et laborieuse, je rappellerai encore une fois que seuls devront entrer en ligne de compte les cas dans lesquels la conception ne pourra être rapportée qu'à un seul coït fécondant à partir des précédentes règles jusqu'au jour où elle ne prêtera plus au moindre doute. Il faudrait, en outre, que la durée habituelle des époques, ainsi que la date exacte par rapport à celles du coït fécondant fussent l'objet d'une mention très précise. Il serait utile, enfin, mais non indispensable, de noter la durée approximative de la gestation et le poids de l'enfant à sa naissance.

J'ajouterai qu'il y aurait lieu d'apporter un soin tout spécial à recueillir les observations de grossesses survenues, avant le retour de la menstruation, chez les femmes récemment accouchées qui n'allaitent pas ou chez les nourrices. D'après la règle, c'est une fille qui devrait en résulter. Il importerait pourtant de bien indiquer les dates des divers rapports sexuels auxquels pourrait être imputée la conception. Un coït unique n'aurait qu'une signification relative ; il pourrait, à la rigueur, avoir eu lieu au moment où un ovule effectuant silencieusement sa migration serait déjà parvenu à sa phase de pleine maturité et procréer ainsi un garçon. Au contraire, si les rapports se sont répétés à intervalles réguliers et assez fréquents, il est permis de supposer que l'ovule a dû être fécondé prématurément, c'est-à-dire dans les conditions voulues pour que l'enfant soit du sexe féminin.

VIII

CONCLUSIONS

En terminant, je résume sous forme de conclusions les principales idées que j'ai développées ou discutées dans ce mémoire :

1° La procréation de l'un ou de l'autre sexe n'est pas un phénomène fortuit ; elle obéit à des lois qu'il importe de déterminer ;

2° Parmi les innombrables théories que l'on a imaginées, la plus rationnelle, la plus satisfaisante, la plus scientifique est celle de Thury qui attribue à la fécondation d'un ovule encore incomplètement développé, c'est-à-dire dans la première phase de sa migration, la genèse du sexe féminin; et au contraire, celle du sexe masculin à la fécondation d'un ovule en pleine maturité, c'est-à-dire dans la deuxième phase de son évolution;

3° Or, la migration de l'ovule correspond normalement au flux menstruel qui en est la manifestation extérieure. Si donc la fécondation a lieu avant les règles, elle engendre une fille, et après, un garçon, et, pour plus de sécurité, mieux vaut que ce soit trois ou quatre jours avant, dans le premier cas, et trois ou quatre jours après, dans le second.

4° D'autre part, il est évident que l'ovule prématurément fécondé subit plus longtemps que celui qui l'est tardivement l'influence du père, celle de la mère n'étant pas sujette à varier. Ainsi s'explique la ressemblance ordinairement plus prononcée des filles avec le père et des garçons avec la mère.

5° Mais l'ovulation n'est pas exempte d'anomalies : elle s'effectue parfois en dehors des périodes menstruelles ; il s'agit d'un ovule indépendant et surnuméraire dont l'évolution peut justement commencer lorsque s'achève celle de l'ovule normal. Leur fécondation simultanée rend compte des grossesses gémellaires de sexe différent. Mais, si la fécondation manque l'ovule normal et ne porte que sur l'ovule supplémentaire, il est tout naturel que le produit soit une fille, bien qu'elle ait eu lieu à un moment où, d'après la règle, il aurait dû être un garçon. Une anomalie du même ordre, précédant au lieu de suivre la menstruation, donnerait un résultat inverse.

6° Ces sortes d'exceptions, sans infirmer la loi, fourniront toujours contre elle un argument très sérieux. Il ne faut cependant pas leur attacher plus d'importance qu'elles n'en méritent ; mais il est bon de ne pas perdre de vue leur possibilité. Elles ne sauraient empêcher la loi de s'imposer le jour où l'on aura pu réunir en nombre suffisant des faits très précis avec indication certaine de la date, par rapport à l'époque menstruelle, du coït fécondant, et comparer la proportion numérique de ceux qui seront favorables ou contraires. Alors, il sera très facile de reconnaître si, oui ou non, les observations dissidentes ne constituent que des anomalies assez rares et conformes en définitive à l'état actuel de nos connaissances en physiologie, mais incapables d'infirmer la règle générale.

Mœurs Médicales Modernes

CROQUIS MÉDICAUX. — *L'Arriviste.*

M. le Dr Billon décrit ainsi un type que nous avons tous rencontré (1) :

Mais c'est surtout la médecine et l'hygiène des enfants qui exaltent le dévouement de l'arriviste et qui mettent en évidence ses admirables qualités. Car il a bien senti que c'est là un merveilleux filon à exploiter, et que c'est en faisant battre le cœur des mamans qu'il arrivera le plus sûrement à ses fins. Il sait bien que c'est par là qu'on les prend, dans l'angoisse et dans l'affolement de ces crises si subites et le plus souvent si bénignes, Dieu merci ! qui frappent nos bébés. Que ce soit à la gorge, à la tête ou à l'intestin, peu importe, rien n'est anodin pour l'arriviste : ce sera toujours du *croup*, de la *méningite* ou du *choléra infantile*.

Le médecin de la famille aura beau revenir à la charge et s'efforcer de ramener le calme dans l'esprit de ces pauvres gens affolés, en protestant avec des accents de sincérité, sur son honneur de médecin consciencieux, qu'il s'agit, par exemple, de crises passagères de faux croup, et refuser catégoriquement d'entreprendre un traitement qu'il juge inutile et peut-être dangereux. Non, la malheureuse mère croit qu'on la trompe, car un autre vient de lui affirmer, avec autorité, que c'est bien le croup qu'a son enfant. Si c'était pourtant vrai, mon Dieu ! et si on laissait mourir son petit par ignorance ! Et c'est dans ce moment-là que germe en elle, comme une ivraie tenace étouffant sa confiance d'autrefois, le doute jeté précédemment par l'arriviste sur la valeur du médecin de la famille.

Et puis ce jeune savant, dont elle entend sans cesse, depuis quelque temps, exalter le savoir médical et les rares capacités, ne vient-il pas de lui promettre la guérison, si on veut bien s'abandonner à lui ? la guérison par des moyens inaccessibles à l'intelligence épaisse et aux mains maladroites des anciens médecins ! Et voilà comment on tube des petits larynx qui n'ont rien qu'un spasme passager, et comment on sauve miraculeusement du croup les bébés atteints d'une angine inoffensive.

(1) *Revue médicale de la Franche-Comté.*

Et ce qui aggrave son infamie, c'est qu'il le sait bien que sa petite victime, râlante avec son tube dans la gorge, n'est atteinte que du faux croup! — La diphtérie? Allons donc! il l'a bien vu qu'il n'y avait ni début insidieux, ni fièvre, ni fausses membranes — quoi qu'il fasse le coup d'en montrer aux parents.

Personnellement, nous avons entre les mains une ordonnance signée d'un de ces farceurs, qui fait la preuve que le signataire était bien convaincu de l'existence d'un simple spasme laryngé. Et, néanmoins, il avait injecté du sérum de Roux; de plus, sans moi, l'enfant n'aurait pas échappé au tubage.

L'arriviste, c'est vrai, travaille au rabais. Mais il invente des maladies là où il n'existe que des bobos, et il déclare très graves et durables les indispositions que nous autres aurions jugées bénignes et passagères. Au lieu d'une visite que nous aurions faite pour rassurer le malade et le rétablir d'aplomb, l'arriviste en fait une d'abord pour l'affoler et une douzaine d'autres pour le remettre. Au lieu d'une visite quotidienne que nécessiterait telle maladie courante, l'arriviste en fait deux, trois, quatre par jour; il n'en sort plus. Et s'il s'agit d'une maladie grave, pneumonie ou scarlatine, oh! alors, on ne compte plus! le jour, la nuit, il est sur le dos de son malade et de l'entourage, les épouvantant et les rassurant tour à tour. — Et quelle belle réputation de dévouement et d'abnégation il laisse ainsi derrière lui! Mais pas de consultation! Oh! cela, non! Il en a une peur bleue de cette rencontre avec un confrère, qui amène souvent tant d'apaisement dans la famille et peut mettre en évidence un symptôme méconnu ou faire instituer une thérapeutique plus judicieuse...

Variétés

LES ANIMAUX COMPRENNENT-ILS LE LANGAGE DE L'HOMME

On peut citer de nombreux exemples que les animaux comprennent en partie le langage de l'homme. Comme les enfants, les animaux commencent tout d'abord à connaître leur propre nom. Les chiens le comprennent au moyen d'une longue série de mots, encore qu'ils ne soient pas prononcés avec un accent particulier.

Hearne avait des castors qui venaient quand on les appelait par leur nom. Les rennes, les perroquets et autres animaux prêtent attention quand ils entendent leur nom. Les animaux comprennent aussi quelques phrases. Le braque comprend quand on lui dit : *cherche*, *apporte*, etc. Les animaux suceptibles d'éducation, le cheval, le chien, l'éléphant, etc., comprennent des mots qui expriment des idées différentes.

D'un autre côté, l'homme comprend les sons qu'émettent les animaux. Ainsi le chasseur sait reconnaître les différentes intonations de la voix de son chien et distinguer les accents de la colère, de la douleur, etc.

Les individus d'une même espèce se comprennent entre eux. « On ne peut nier, dit Lussana, le langage au moyen duquel la couveuse, épouvantée, fait entendre à ses poussins un cri d'alarme pour les avertir de la présence du milan, un autre cri pour les appeler sous son aile, un autre pour manger, un autre pour rentrer au poulailler. Dans une bande d'oiseaux, nous voyons un cri leur faire prendre tous la fuite, un autre les faire se cacher, un autre leur faire prendre des dispositions pour la lutte ou la défense.

Le langage des oiseaux prend encore une plus grande extension de significations distinctes au moment de l'amour, de la couvée, de l'élevage des petits. Empressement affectueux du mâle, réserves charmantes de la femelle, refus simulés, colère, jalousie, paix, s'expriment clairement et nous prouvent que la charmante ode de Vittorelli n'est pas sans fondement. Un grand nombre d'animaux, qui vivent en troupe, placent des sentinelles qui avertissent lorsqu'il y a un danger et le signal est compris de tous. Quand les marmottes vont à la pâture, elles placent sur un tertre une des leurs qui fait le guet. Il est connu que les corbeaux, les corneilles, les

flamands ont leurs gardes. Le cri d'alarme de l'hirondelle met en fuite toutes ses compagnes.

Non seulement les individus d'une même espèce s'entendent entre eux, mais encore entre individus d'espèce différente. Quand la poule en gloussant appelle ses petits à manger, d'autres oiseaux accourent, et le cri d'alarme poussé par le coq qui voit un oiseau rapace, fait fuir non seulement les poules, mais encore les autres oiseaux. Le rouge-gorge qui voit un rapace, émet un son particulier, à l'audition duquel tous les autres oiseaux se cachent. Houzeau cite encore d'autres exemples et termine en disant : « Il est donc manifeste que quelques oiseaux au moins comprennent certaines expressions des langues étrangères, des langues qui sont propres à des espèces différentes de la leur. »

Les animaux, en général, ne savent pas articuler des mots et par suite n'ont pas un langage dans le sens propre du mot.

La raison en est encore inconnue.

Lemoigne explique le fait de la manière suivante : « Leur langue peu agile, peu souple, trop longue et trop étroite, est trop liée à l'appareil osseux et rigide qui leur sert de base. Le voile du palais est trop long, les mouvements des mandibules lents et pesants ; la bouche trop fendue ; les lèvres ont peu de soutien, peu de chair ; les dents inégales en longueur et en volume, et assez écartées, ne forment pas, comme chez l'homme, une barrière solide et régulière contre laquelle les lèvres et la langue trouvent un point d'appui convenable. »

Cette explication, bien que très complexe, ne satisfait pas, et il est plus que probable que la raison est dans des organes plus profonds auxquels viennent s'ajouter en seconde ligne les points énumérés ci-dessus. Il semble que la véritable cause est dans des conditions spéciales et non apparentes du système nerveux, et on est confirmé dans cette opinion par l'exemple des muets qui ne présentent aucune différence dans l'appareil vocal.

Toutefois, on ne peut dire que les animaux ne peuvent absolument articuler des mots. Quelques-uns peuvent être éduqués à proférer des paroles articulées, comme les perroquets, les sansonnets, la pie commune, la pie marine, le merle et autres. Quelques chiens savent prononcer des mots et, dit-on, des phrases. Celles-ci sont des paroles apprises, mais quelques-unes sont naturellement articulées chez quelques espèces. Fabrice d'Acquapendente disait en parlant de la poule : *Unde facto tali quodam articulo* kik, *pullos ad fugam excitavit, qui audito hoc articulo statim omnes stipatim fugam arripuerunt : se ipsam autem interim opposuit cani ad pugnam. Porro cane confestim discedente, ipsa denuo alio articulo, ut puta* glo, glo,

pecellos ad se subito convecocabit. Lemoigne assure que chez le chat « on observe une ébauche de langage ». Quelques reptiles de la famille des *Ascalabetæ* crient *geko*, d'autres *lukay*. Que de nombreux oiseaux émettent des sons articulés, cela est prouvé, puisqu'on peut transcrire leur chant, qui se compose de consonnes et de voyelles. Tel est, par exemple, le chant du coucou, du hibou, du loriot, du rossignol, dont le chant, comme le dit Rechstein, constitue une longue période. Une espèce de langage, bien qu'assez grossier, s'observe dans les cris des singes. Ainsi, l'hooloch crie *woh*, *woh* pour marque d'affection, le gibbon, *ra, ra* pour marque de douleur et *hem* pour marque de plaisir.

Nous pouvons donc distinguer deux groupes d'animaux parlants. Ceux qui articulent les sons naturellement, et en ce cas on note non pas une idée précise, mais un sentiment vague et indéfini ; et ceux qui articulent des mots artificiellement. Ces derniers en général, ne comprennent pas ce qu'ils disent.

C'est pour cela que Jager dit avec raison : « La parole articulée des perroquets, des sansonnets, etc., est assez différente de celle de son maître, l'homme, non pas tant pour la forme qui est assez exactement imitée que par le fait que l'animal regarde la parole comme un simple son de la même manière qu'en liberté il imite les chants des autres oiseaux et qu'en captivité il reproduit le chant de son maître ou les battements d'une horloge. L'animal reproduit la parole comme un son de sentiment. Tandis que le perroquet n'apprend que le matin, on le dresse en prononçant des mots avec certaines modulations : à l'état sauvage il reproduit les sons naturels. » Il semble, cependant, que parfois l'animal comprend le sens des phrases qu'il prononce. Jager raconte qu'un perroquet tombant d'une fenêtre cria pour la première fois : *Ach ! Herr Jesus !* ayant entendu cette phrase prononcée par une servante en signe de terreur. Brehm n'hésite pas à dire que les perroquets ne babillent pas, mais parlent, sachant fort bien ce qu'ils disent.

La Médecine Légale et le Droit Canonique

DE L'ANNULATION RELIGIEUSE DU MARIAGE

Par le Dr Lutaud,
Membre de la Société de médecine légale de France.

On sait que l'Église n'a pas accepté les lois civiles relatives à la naissance, au mariage et au décès. Ayant eu pendant plusieurs siècles le monopole de l'enregistrement des actes civils, elle n'a pas consenti facilement à se laisser dépouiller. Dans un grand nombre d'États, notamment en Angleterre et aux États-Unis, elle partage encore avec le pouvoir civil, le droit légal du mariage. Mais, dans les pays où la multiplicité des cultes apporte une certaine tolérance, l'annulation du mariage religieux ne présente pas de difficultés lorsque les tribunaux civils ont prononcé la rupture du contrat matrimonial.

La loi Naquet, établie en France, depuis près de vingt ans, a été accueillie avec une grande faveur par toutes les classes de la population. Le nombre des divorces prononcés par les tribunaux, atteint chaque année plusieurs milliers. C'est une véritable révolution des mœurs françaises.

On sait que la grande majorité des femmes délivrées de l'enfer conjugal par un jugement civil, ne demandent qu'à être consolées; la plupart d'entre elles avaient déjà fait choix, secrètement ou ouvertement, du futur consolateur

Aussi, la loi Naquet a-t-elle contribué dans une large mesure à augmenter, sinon la natalité, du moins le nombre des mariages.

Malheureusement l'Église est intervenue. Fidèle à ses principes, elle considère comme nul l'acte civil inscrit à la mairie ; mais elle considère comme indissoluble l'acte inscrit sur les registres de la Sacristie. Pour elle, les individus mariés seulement d'après les lois civiles ne sont que de simples concubins.

Cela n'a pas empêché le menu peuple de passer outre et la statistique, chère à M. Bertillon, enregistre chaque semaine un nombre considérable de mariages effectués entre conjoints divorcés chez lesquels le besoin matrimonial fait braver les rigueurs ecclésiastiques (1).

Il n'en est pas de même dans la bourgeoisie qui, autrefois voltairienne, est devenue aujourd'hui le meilleur pilier du catholicisme en France.

---

(1) Il y a eu 1668 mariages de divorcés en 1900 dans le département de la Seine (statistique officielle) ; un très petit nombre seulement ont été effectués religieusement.

Beaucoup de femmes d'un certain monde préfèrent, en effet, le célibat et même le concubinage à un mariage accompli sans les pompes de l'Église.

C'est pour obvier à la pénible situation dans laquelle se trouvaient ses enfants que l'Église, toujours bonne mère, a trouvé un terrain de transaction. Elle a cherché dans l'arsenal un peu démodé de la jurisprudence ecclésiastique ; elle a remanié et mis en vigueur des lois qui n'étaient appliquées autrefois que très rarement aux chefs d'État pour sauvegarder des intérêts dynastiques ; elle a enfin organisé sur des bases pratiques une procédure qui permet, en *annulant* le premier mariage, d'en contracter religieusement un second.

Cette procédure avait déjà été codifiée en 1750 dans une Bulle du Pape Benoît XIV. Nous reproduisons ce document, essentiellement médical, qui indique aux experts la marche à suivre pour faire les procès en nullité de mariage.

Comme on le verra, l'Église peut annuler le mariage dans les cas où l'impuissance du mari est démontrée, dans le cas où l'acte sexuel n'a pu être consommé pour une cause quelconque. Enfin on peut encore demander l'annulation dans les cas plus rares où la consommation matérielle a eu lieu sans le consentement de la femme ou à son insu. Dans cette dernière catégorie le médecin doit également donner son avis, car il peut s'agir de viol, d'hypnotisme, de folie, etc. Ce sont là en effet, des cas d'une extrême délicatesse sur lesquels les tribunaux ecclésiastiques ne peuvent se prononcer que sur le rapport d'experts autorisés et possédant toute leur confiance.

Le médecin expert a donc à intervenir dans les demandes en nullité de mariage instruites devant le *Tribunal de l'Officialité* ; il peut fournir des Rapports ou être appelé comme témoin.

Je crois donc intéresser ceux de mes confrères qui s'occupent de médecine légale en leur faisant connaître les cas assez nombreux sur lesquels ils peuvent être consultés et intervenir utilement. Le nombre des demandes en nullité de mariage est considérable : en aidant de ses conseils et en favorisant le mariage des femmes divorcées, le médecin reste dans son rôle social ; n'est-ce pas en effet une noble tâche que de soulager les douleurs morales et de favoriser la reproduction ?

Voici le texte de l'Instruction du Saint-Office sur l'application de la Bulle de Benoît XIV : elle date de 1758 et a été publiée en 1793 dans la *Collectanea Sanctæ Congregationis de propaganda fide*, à Rome.

Nous publions d'abord le texte latin que nous faisons suivre d'une traduction française pour ceux de nos lecteurs qui ont cessé d'être familiarisés avec les langues mortes. On verra qu'il y est traité de questions exclusivement médicales.

Instructio sequenda in conficiendo Processu super viri impotentia, et non secuta Matrimonii consummatione, accedente Pontificis dispensatione ab accurata observantia præscriptionum Bullæ Benedicti XIV ; Dei miseratione.

Judex ad hoc deputatus præ oculis habeat quod examina, quæcunque illa erunt, fieri debent sub juramento fide, et Cancellarius Curiæ Episcopalis, vel altera persona delegunda, interrogationes, responsa, et quælibet acta scripto tradet, facta prius annotatione mensis, diei, anni, loci et personæ judicis coram quo conficiuntur acta, necnon cujuslibet testis examinandi.

Testes singillatim audiantur, et in fine examinis se subscribant proprio nomine, vel cum signo crucis quatenus sint illiterati.

Primus ille conjux audiatur qui Acto est in causa.

Interrogationes Judicis arbitrio, prudentiæ, et sagacitati relinquuntur ; attamen, pro ejus commoditate, sequentes traduntur, quibus alteræ addentur, prount melius in Domino judicaverit, ad actorum veritatem, magis magisque eruendam, nimirum.

A quanto tempore sese cognoverint sponsi ante Matrimonium ; an parentum consensu, sponte, et mutua voluntate illud inierint.

An in sequenti nocte, in eadem domo, eodemque cubiculo et toro cubaverint, officiisque conjugalibus ultro, libenterque operam dederint ; an matrimonium consummaverint.

An ipse examinatus cognoscat, vel suspicatur causas propter quas consummare nequiverint, licet iteratis vicibus, etiam n sequentibus noctibus, an si fuerint ; an id contigerit ob niniam augustiam cunni mulieris, vel ob immodicam sui penis crassitudinem, aut propter debilitatem, ita ut nulla, vel parvi momenti, fuerit erectio.

An quæ, et quanto tempore adhibita fuerint medicamenta, et quinam fuerint affectus.

Quamdiu simul vixerint, et condormierint ? Quis primus alterum conjugem deseruit, et an etiam aliæ causæ acesserint.

An et quibus parentibus, amicis, vel vicinis secreto manifestaverint, quod matrimonium non fuerit consommatum, eosque singillatim nominet.

Hæc vel similia etiam ab altero conjuge requirantur, ut an inter se apprime conveniant dignoscatur.

Deinde testes, qui ab ibsi conjugibus fuerint recensiti, seorsim examini subjiciantur. Prius vero, eorumdem parentes audiantur, uti præsumptivi magis informati ; postea vero famuli, et viciniores.

Si quis illorum obierit, vel longinquas regiones petierit, in actis immendum erit.

Interrogationes autem sequentes proponuntur, sed immuntandæ pro rerum adjunctis :

An cognoscat conjuges de quibus sermo ; an sciat utrum libenter mutuoque affectu sese copulaverint, condormierint et matrimonium consommaverint ; an sit instructus quibus de causis consummare

nequiverint, et an, et quid, ad illas amovendas, experti fuerint; utrum, et quæ conquestio inter ipsos extiterit; quænam sit fama tam apud se, quam apud alios de hac prætensa non consummatione.

Singulorum Testium absoluto examine, duo saltem ex celebrioribus civitatis physici, medicinam, et chirurgiam callentes, seligantur, corpus viri inspecturi super ejus potentia ad cœundum cum muliere, maxime virgine.

Nec ille physicus prætereundus qui forsan antea fuerit adhibitus ad viri incommoda medenda.

Animadvertendum autem ut mediis utatur licitis, et honestis, et perscrutandum præcipue utrum illius virilia sint juxta naturæ leges accurate conformata; nimirum an penis naturalem habeat dimensionem, promptamque erectionem ad cœundum necessario duraturiam; an aliquo morbo fuerit affectus, a quanto tempore, et cujusdam caractheris; an fibræ compactæ et consistentes, seu potius flaccidæ, lassæque sint; an testes sani, naturalisque magnitudinis, et utrum aliquo vitio laboraverint, vel adhuc laborent; quo in casu morbi caracterem, et causas investigabunt; an verus, vel recens, naturalis, vel acquisitus, et an curabilis, nec ne alioque salutis periculo.

Quibus omnibus diligenter inspectis, singula sub juramento scripto tradent, et quid ipsi sentiant de viri impotentia; an acquisita, vel ingenita, absoluta vel relativa tantum, ingenue, nulla que relicta ambigendi ratione.

Corpus insuper mulieris, sed maxime illius genitalia membra a duabus saltem obstetricius, in arte et praxi peritioribus ac bonis moribus imbrotis, inspiciantur, adhibito prius mulieris balneo, si necessario præmittendum physici et ipsæ judicaverint. Accurate observabunt signa integritatem mulieris constituentia, nimirum conformationem partium, juncturam, duritiem, rugositatem, et colorem; an hymen sit integrum, vel confractum in totum, vel in parte; hoc in casu, an, et qua naturali causa, seu potius et congressu extranei corporis contigerit; an myrtiformes carunculæ inveniantur, earumque magnitudinem numerum, et conformationem, aliaque signa ab arte tradita, integritatem, aut corruptionem mulieris constituentia, sedulo inspiciant. Deinde una quæque seorsim singula quæ reperint, sub sacramento, judici, et a cancellario scripto fideliter tradenda, distincte exponat, et quid ipsa sentat de illius integritate declaret.

Earumdem depositiones prædictis Physicis examinandæ tradantur, ut decernant num mulier adhuc integra habenda sit atque matrimonium non consummatum judicandum.

Verum si aliquod dubium adhuc explicandum supersit, opportunis ab ibsis Physicis concinnatis interrogationibus, iterum obstetricis examinentur, et si nihilominus anceps Peritorum judicium permanserit, corpus mulieris ab ibsis inspiciatur, adstante vero

matrona antiquae virtutis, nullique exceptioni obnoxia, et ab Ordinario designanda.

Expleta inspectione, judicium dabunt Physici singulasque proferent rationes quibus ipsorum sententia innititur.

Praetereunda tandem non erit investigatio super qualitate Testium, audito eorumdem Parocho, vel alia proba, et apprime instructa persona, utrum ipsi sint bonis moribus imbuti, ac plenam mereantur fidem illorum depositiones.

Omnibus superius recensitis diligentes ab Ordinario collectis, illa ad S. Congregationem mittere festinabit, decretorio ejus judicio subjicienda.

Voici la traduction de cet intéressant document :

Traduction française de l'Instruction du Saint-Office concernant la procédure à suivre pour les demandes en nullité de mariage basées sur l'impuissance du mari et la non-consommation du mariage.

D'après l'observance de la Bulle du pape Benoît XIV.

Le juge délégué devra avoir présent à l'esprit que ses examens, quels qu'ils soient, doivent se faire sous la foi du serment ; le Chancelier de la Curie Episcopale ou une autre personne doit être déléguée pour transmettre par écrit les questions, les réponses et tous les actes, en faisant mention du mois, du jour, de l'année, du lieu et de la personne du juge devant lequel sont accomplis les dits actes et aussi les témoins à examiner.

Les témoins seront entendus séparément ; ils signeront au bas de l'interrogatoire leur propre nom ou feront une croix dans le cas où ils ne sauraient écrire.

Le conjoint qui est demandeur dans la cause doit être entendu le premier.

Les questions sont laissées au choix, à la prudence et à la sagacité des juges ; cependant, pour plus de commodité, les questions suivantes sont indiquées : d'autres pourront y être ajoutées selon que, au nom du Seigneur, elles seront jugées utiles pour mettre en lumière la vérité des faits :

Depuis combien de temps les époux se sont-ils connus avant le mariage ?

Est-ce du consentement des parents, spontanément et par leur mutuelle volonté qu'ils ont contracté le mariage ?

Dans la nuit qui a suivi, ont-ils couché dans la même maison, dans la même chambre et dans le même lit ?

Ont-ils accompli le devoir conjugal spontanément et volontiers?

Ont-ils consommé le mariage ?

Le conjoint interrogé connaît-il ou soupçonne-t-il les causes pour lesquelles ils n'ont pu consommer l'acte sexuel ?

Les tentatives ont-elles été plusieurs fois répétées, même dans les nuits suivantes ?

L'impossibilité est-elle due à l'étroitesse excessive des organes de la femme, ou à la grosseur excessive du membre de l'homme ?

Est-elle due à la faiblesse du mari ?

L'érection a-t-elle été impossible même un seul instant ?

Quels médicaments ont été employés pour remédier à cet état, pendant combien de temps et quels en ont été les effets ?

Combien de temps les conjoints ont-ils habité et couché ensemble ?

Lequel le premier a abandonné l'autre et quelles sont les causes qui s'y sont ajoutées ?

A quels parents, amis ou voisins le conjoint a-t-il déclaré en secret que le mariage n'a pas été consommé ? Nommer individuellement chacune de ces personnes.

Ces questions ou d'autres semblables seront aussi posées à l'autre conjoint, pour reconnaître si, dès le début, il y a eu accord entre eux.

Les témoins qui ont été réclamés par les conjoints eux-mêmes seront ensuite soumis à un examen séparé. Mais avant tout on entendra les parents comme devant être mieux informés, puis les serviteurs et les voisins les plus proches. Si quelqu'un de ces témoins est mort, ou habite un pays trop éloigné pour être entendu, il faudra l'indiquer au procès-verbal.

Quant aux questions suivantes on les propose, mais elles pourront être modifiées suivant les circonstances :

Connaît-il les conjoints dont il est question ; sait-il s'ils se sont unis volontiers et par une affection mutuelle ; s'ils ont cohabité ensemble ; s'ils ont consommé le mariage ?

Connaît-il les causes qui ont empêché de le consommer ; sait-il si des tentatives ont été faites et quelles sont ces tentatives ?

Y a-t-il des plaintes formulées entre eux et lesquelles ?

Quelle est l'opinion générale du conjoint et celle des autres témoins sur la non-consommation ?

Après l'examen individuel et séparé des témoins, deux médecins, au moins, parmi les plus célèbres de la ville, connaissant la médecine et la chirurgie, seront choisis pour examiner le corps du mari, pour connaître s'il est capable de pratiquer le coït avec une femme, particulièrement avec une vierge.

Il ne faudra pas négliger de consulter le médecin qui aura pu être été antérieurement employé pour soigner les indispositions du mari.

Il faudra veiller à ce que ces praticiens n'emploient que des moyens licites et honnêtes ; il faudra rechercher avant tout si les organes de génération sont conformés exactement suivant les lois de la nature : si la verge, par exemple, a une dimension normale, une érection rapide capable de durer le temps nécessaire pour

accomplir le coït, si l'organe a été atteint de quelque affection, depuis combien de temps, et quels sont les caractères de ces maladies ; si les fibres en sont compactes, résistantes, ou plutôt flasques et relâchées, si les testicules sont sains, de grosseur normale, s'ils n'ont pas été atteints ou ne sont point encore atteints de quelque maladie ; dans ces cas, les médecins rechercheront les caractères et les causes de maladie ; est-ce un mal réel, récent, naturel ou acquis ; s'il est guérissable et s'il ne met pas la vie en danger.

Tous ces points sont soigneusement examinés ; les médecins les consigneront en détail, et par écrit, sous la foi du serment, ainsi que leur opinion sur l'impuissance du mari, si cette impuissance est acquise, naturelle, absolue ou seulement relative ; ils le déclareront nettement sans laisser percer aucune ambiguïté.

Ensuite, le corps de la femme, mais surtout les parties génitales, sera inspecté par deux accoucheuses instruites, habiles dans la pratique et de bonnes mœurs, en faisant prendre d'abord un bain à la femme si les médecins ont jugé cette précaution nécessaire. Elles constateront avec soin les signes qui constituent la conformation normale de la femme, savoir : la conformation des parties, leur jonction, leur dureté, leur rugosité, leurs plis et leur couleur ; si l'hymen est intact ou détruit en totalité ou en partie ; dans ce cas, si la rupture a été produite par quelque cause naturelle ou par l'introduction d'un corps étranger, si les caroncules ont bien l'apparence myrtiforme, quelle est leur grandeur, leur nombre, leur conformation ; elles examineront avec soin les autres signes connus comme constituant l'intégrité ou la défectuosité des organes de la femme. Chacune d'elles transmettra ensuite séparément au juge, sous le sceau du serment, ce qu'elle a constaté pour être transmis au chancelier ; elle l'exposera clairement et déclarera ce qu'elle pense de l'état d'intégrité des organes génitaux de la femme.

Les dépositions des sages-femmes seront soumises à l'examen des médecins dont il a été question plus haut ; ceux-ci décideront si la femme doit être considérée comme encore vierge et s'il faut déclarer que le mariage n'a pas été consommé.

Mais s'il reste encore quelque doute par suite des dépositions concordantes des médecins eux-mêmes, les sages-femmes seront de nouveau interrogées, et si le jugement des médecins reste douteux, ils devront examiner eux-mêmes le corps de la femme ; cet examen aura lieu en présence d'une femme d'une vertu éprouvée qui ne soit susceptible d'aucune suspicion : elle sera désignée par l'Ordinaire.

L'inspection terminée les médecins feront connaître leur jugement et exposeront en détail les raisons sur lesquelles ce jugement s'appuie.

Enfin il ne faudra pas négliger l'enquête sur la qualité des témoins ; il faudra consulter le curé de leur paroisse ou toute autre

personne honnête et instruite, pour savoir si ces témoins sont eux-mêmes de mœurs parfaites et si leurs dépositions méritent d'être accueillies avec toute confiance.

Tous les renseignements énumérés ci-dessus ayant été soigneusement réunis par l'Ordinaire, le tribunal les transmettra au plus tôt à la Sacrée Congrégation pour les soumettre à son appréciation et à son décret. »

Les principales questions médico-légales soulevées dans cette instruction officielle sont les suivantes :

Est-ce par une volonté mutuelle qu'ils ont contracté ce mariage ?

Ont-ils accompli le devoir conjugal spontanément et de leur plein gré ?

La consommation du mariage a-t-elle été empêchée par l'étroitesse excessive de la vulve de la femme ?

L'impedimentum provient-il de la grosseur excessive du membre de l'homme ?

Provient-il de la faiblesse de l'homme et de l'absence d'érection ?

Des médicaments ont-ils été employés pour combattre ces divers états ?

Telles sont les principales questions posées par les tribunaux ecclésiastiques ; on voit qu'elles embrassent une grande partie de l'anatomie et de la physiologie des organes génitaux.

Mais l'*Instruction sur la bulle de Benoît XIV* pose non seulement des questions : elle fixe aussi la procédure en ce qui concerne le rôle des médecins et des sages-femmes :

Deux praticiens connaissant la médecine et la chirurgie, seront désignés pour examiner le corps du mari et indiquer s'il est capable de pratiquer l'acte sexuel et plus particulièrement d'accomplir cet acte avec une vierge.

L'Instruction spécifie que cet examen devra porter sur des points précis :

— La verge a-t-elle une dimension naturelle ?

— Est-elle susceptible d'une érection rapide capable de durer le temps nécessaire pour le coït ?

— Les fibres en sont-elles compactes, résistantes ou plutôt flasques et relâchées ?

— Les testicules sont-ils sains et de grosseur normale ?

Une fois ces points examinés, les médecins commis par le tribunal devront prêter serment, rédiger un rapport et exprimer une opinion sur l'aptitude du coït ; s'il y a impuissance, dire si elle est congénitale ou acquise, complète ou relative.

Pour la femme le tribunal fixe également la procédure.

L'examen sera d'abord fait par deux sages-femmes et ce n'est que

dans les cas douteux qu'il sera ensuite justifié par des médecins qui se prononceront en dernier ressort.

Les sages-femmes commises pour l'examen doivent observer les règles suivantes :

La femme devra d'abord prendre un bain (cette précaution est encore exigée aujourd'hui).

Les accoucheuses feront une description minutieuse des organes génitaux ; leur examen devra porter :

Sur la conformation de l'ensemble des parties génitales, leur jonction, leur dureté, leur rugosité et leur couleur (*juncturam, duritiem, rugositatem et colorem*).

Sur l'état de l'hymen (dire s'il est intact ou rompu partiellement ou complètement).

S'il y a rupture de l'hymen, spécifier si cette rupture est due à l'introduction d'un corps étranger ou à une cause morbide étrangère au coït.

Décrire minutieusement les caroncules myrtiformes ; leur grandeur, leur nombre et leur conformation. Donner en un mot, tous les détails anatomiques permettant de se prononcer sur l'intégrité des organes génitaux de la femme.

Le rapport des sages-femmes après avoir été déposé au Chancelier sous la fois du serment, sera ensuite soumis aux médecins désignés par le tribunal pour l'examen des organes génitaux de l'homme.

Ceux-ci doivent rédiger un rapport d'ensemble ; mais s'ils ont le moindre doute, ils peuvent avant de conclure demander à procéder eux-mêmes à l'examen de la femme.

Dans l'état actuel de la procédure ecclésiastique pour la nullité de mariage c'est ce qui a lieu le plus souvent.

Cet examen définitif devra avoir lieu en présence d'une femme d'une vertu éprouvée qui sera désignée par l'Ordinaire.

En général il a lieu dans un couvent et en présence d'une religieuse.

Telle est la marche que devront suivre les médecins commis par les tribunaux ecclésiastiques pour l'examen des époux qui demandent la nullité du mariage religieux en se basant sur le non-accomplissement de l'acte sexuel.

Mais en dehors des experts commis par le tribunal de l'Officialité les médecins sont souvent appelés par leurs clients des deux sexes à fournir des certificats et des consultations médico-légales. Ces documents ont d'autant plus d'importance que les experts désignés officiellement, ne peuvent par un examen, même répété, juger de la puissance sexuelle d'un homme ; même lorsqu'il s'agit de la constatation de l'intégrité des organes sexuels de la femme, il peut être utile pour l'intéressée de fournir des détails sur certains états pathologiques antérieurs qui ont pu produire une défloration partielle. J'ai été appelé notamment à fournir une consultation sur une dame qui était vierge moralement, quoique ne possédant plus sa mem-

brane hymen qui avait été détruite par une opération chirurgicale.

Il y a souvent lieu d'expliquer par quelles raisons pathologiques la membrane hymen peut ne pas être absolument *intacte* alors même que le coït n'a jamais été pratiqué.

J'ajouterai que, pour Paris, les médecins experts officiels habituellement désignés par le tribunal tiennent le plus grand compte des documents et certificats qui leurs sont fournis et appuient le plus souvent leur décision sur l'appréciation de leurs confrères de la ville. Dans les cas assez nombreux où il m'a été donné d'assister des femmes en instance de nullité, j'ai toujours eu la satisfaction de voir mon opinion confirmée par les experts désignés par le tribunal qui sont du reste choisis parmi les praticiens les plus instruits de la capitale.

Tous les médecins peuvent donc être appelés à faire les consultations médico-légales relatives aux instances devant les tribunaux ecclésiastiques ; ils peuvent être appelés comme témoins soit pour défendre le mari, soit pour soutenir l'intérêt de la demanderesse ; leur déposition aura toujours un certain poids et sera recueillie par les juges pour être transmise à la *Sacrée congrégation de Rome* qui prononce en dernier ressort.

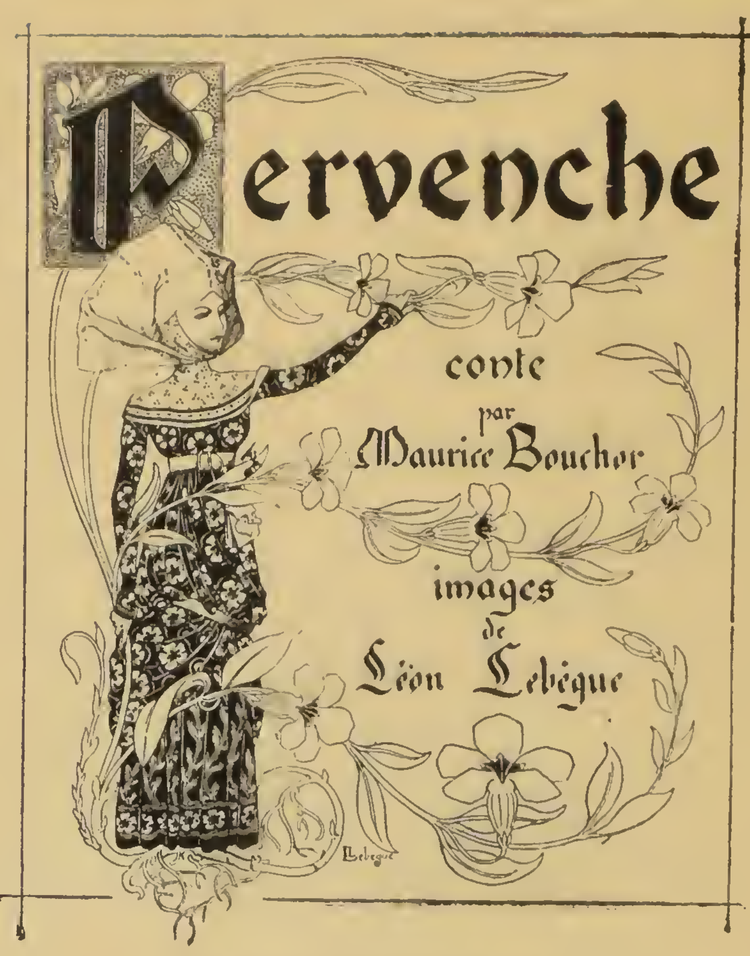
C'est pour ces diverses raisons qu'il nous a paru utile d'examiner à ce point de vue spécial, les principales causes qui peuvent servir de bases aux instances en nullité de mariage, ainsi que la conduite des expertises. Ces questions seront abordées dans un prochain travail.

Contes Drolatiques



Nous reproduisons le fac-similé du titre de la première édition imprimée à Paris chez Chamerot.

Ce conte moyenâgeux, constitue un spécimen de la littérature inspirée par Angelo Mariani, le rénovateur de la publicité artistique. A ce titre, il mérite d'être reproduit dans ce recueil destiné aux apothicaires et médecins érudits.


Pervenche
conte
par
Maurice Bouchor
images
de
Léon Lebègue
LLebègue

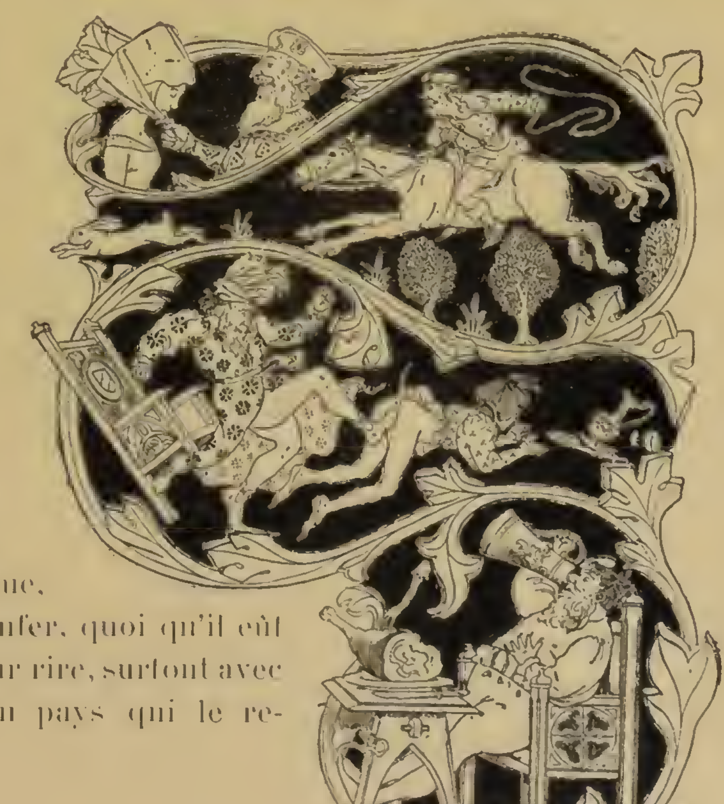

CE CONTE A ÉTÉ ÉCRIT
POUR
ANGELO MARIANI
le rénovateur de la Coca
et publié à Paris
en Juillet 1900



A mon ami Mariani.

Guillaume au nez tors, qui vers 1350 était seigneur de Freneuse-les-Navets, beau village normand, avait six pieds quatre pouces de taille, le teint haut en couleurs, des yeux verts au regard perçant comme vrille, le nez écrasé sur la gauche, la bouche bien endentée, mais fendue obliquement, et de larges oreilles aussi peu ouvragées que les grosses feuilles d'un artichaut.

Il était grand chevaucheur, grand mangeur, grand buveur, grand crieur de jurons, grand souffleteur de ses gens, grand pressureur de ses paysans : en somme, un vrai diable d'enfer, quoi qu'il eût souvent le mot pour rire, surtout avec les belles filles du pays qui le redoutaient fort.



Un de ses gibiers préférés était, en effet, la caille coiffée. Lse chambrières de madame sa femme, douce créature confite en dévotion, en savaient quelque chose : et plus d'une, après un bref séjour au château, était revenue la tête basse, la mine longue et de pâles couleurs sur les joues.

Une pauvre veuve, qui vivait de cultiver un petit champ et de



glaner dans ceux d'autrui, avait une fille toute mignonne, un peu frêle, qui pourtant l'aidait en ses instants de loisir, filait quand elle ne priait pas ; à moins qu'elle ne fît les deux ensemble.

On l'appelait Pervenche, à cause de ses yeux candides, dont le bleu tendre avait la fraîcheur et la pureté de la fleur ainsi nommée.



Le nez tordu de Messire Guillaume ayant flairé la présence de la douce fille, plus d'une fois il s'arrêta devant la chaumine de la veuve et lui demanda, avec promesses ou menaces sa gentille enfant pour servir au château. Quand il avait passé, mère et fille pleuraient ensemble ; et pressant contre son cœur sa petite Pervenche, la pauvre veuve s'écriait que mille morts lui seraient préférables à la honte de la voir défleurie par le monstre aux yeux verts.

Cependant la jeune fille étant bonne à marier, un grand et beau gas du pays, fils d'un brave laboureur, la courtisa honnêtement, bien qu'elle fût sans avoir, ni espérance d'héritage, tant il était féru de sa grâce !



Quoiqu'il eût été baptisé sous le nom de Robert, on l'appelait Manches-Vertes, à cause d'un hoqueton d'archer aux vertes manches qu'il portait les jours de fête et dont la souple étoffe dessinait fièrement sa large poitrine. Manches-Vertes, donc, se fit agréer sans peine par la veuve, toucha le cœur de l'enfant, et jura qu'une fois maître d'elle, il saurait bien la protéger contre toutes les entreprises du sacripant.

Guillaume eut vent de l'affaire. Il galopa jusque chez la veuve, et rudement, lui ordonna de conduire sa fille, dès le soir même, au château seigneurial, « sinon, ajouta-t-il avec un méchant sourire, demain, vieille femme, je te fais saisir et juger comme sorcière ; ta chaumine enfumée flambera comme soie de porc, en attendant que même sort t'arrive : et, pour ta fille, j'en ferai ce qu'il me plaira. »



Manches-Vertes fut bientôt instruit de ces menaces. « Avec l'aide de Dieu, dit-il, le diable perdra ses peines. » Il conforta de son mieux les deux pauvres femmes, qui sanglotaient désespérées et leur recommandant de s'enfermer, à triple tour, par crainte d'une surprise, il sortit un moment pour

rêver à quelque moyen de défense. Le pis aller serait la fuite...

Il arriva au bord de la Seine, où flottait sa barque attachée à un vieux saule creux : il avait coutume de transporter gens et bêtes d'un bord à l'autre de la rivière, moyennant quelque menue monnaie, et on l'appelait à son de cloche pour requérir ses services. Il sauta dans le bateau et, debout, se mit à rêver suivant, d'un œil distrait, le fil de l'eau.

Tout à coup il entendit un petit cri perçant. Il tourna la tête : à quelques brasses de la rive, un brochet monstrueux, à moitié sorti de l'eau, se ruait la gueule ouverte sur une proie invisible. Le jeune homme jeta un regard autour de lui ; et tout près de son orbe, il aperçut un petit être de forme humaine, gros comme un rat, et qui, tout en nageant, tendait les mains pour atteindre la plus longue branche du saule.



Elle était par malheur trop haute pour lui, et le monstre allait l'engloutir lorsque Manches-Vertes, ému de compassion, saisit une gaffe au croc de fer qui gisait à ses pieds, et

se penchant hors de la barque au risque de perdre l'équilibre, enfonça profondément son arme dans la gueule du brochet. Il la lui plongea jusque dans les entrailles; puis se redressant par un brusque effort, il éleva en l'air la bête dont le sang ruisselait et la jeta derrière lui, sur l'herbe où elle palpita longtemps.



Ensuite, ayant tendu sa main au petit être, qui la saisit et s'y installa comme dans un fauteuil, il le regarda pendant quelques instants avec une affectueuse curiosité. C'était un homme de quatre à cinq pouces, très bien conformé, et vêtu de velours incarnat. Son crâne chauve était doré par le soleil; il avait des yeux gris tout ensemble très vifs et très doux, et sa longue barbe blanche contrastait avec son visage presque jeune, bien qu'il dût être au tournant de la cinquantaine.



« Que diable faisiez-vous là tout seul? » lui dit Manches-Vertes.

« Je cherchais des simples au fond de l'eau, répondit-il, afin de porter remède aux souffrances humaines. J'ai fait déjà de précieuses découvertes. Le moment n'est pas venu de répandre la

plus admirable d'entre elles ; mais après un sommeil de cinq siècles, qui me prendra un jour ou l'autre, je ressusciterai avec une vraie taille d'homme ; au demeurant tel que vous me voyez. Alors je dirai ce que je suis contraint de taire à présent. Mais vous, mon brave garçon, vous m'avez sauvé d'un terrible danger ! Je ne suis point ingrat. Si, dans une heure décisive, ayant besoin de toutes vos forces, vous vous sentiez défaillir, dites à demi-voix : Angelo. Je serai là. »

Il disparut, et presque aussitôt, Manches-Vertes, qui n'avait pas compris grand'chose à son discours, vit s'avancer vers lui le terrible seigneur de Freneuse Guillaume voulait traverser la rivière. Il s'aperçut que le jeune homme pâlissait de rage en le regardant. « Ah ! ah ! fit-il à haute voix, la veuve a bavardé ! » Il hésita un instant ; puis, ayant tâté le poignard qu'il portait à la ceinture : « Fais-moi traverser l'eau », dit-il résolument. Et il monta dans la barque.



Manches-Vertes défit la corde qui amarrait son bateau, le poussa au large, au moyen de la gaffe encore toute sanglante, et, lorsqu'on fut à quelques brasses de la rive, regarda bien en face Guillaume au nez tors.

« D'où vient, dit le seigneur, que tu ne t'assieds point pour ramer ? »

Après un moment de silence, pendant lequel les deux hommes se mesuraient du regard, le batelier répondit : « Messire, Pervenche est ma fiancée. Avec votre licence, elle n'ira point au château et je l'épouserai après la moisson. »

L'autre devint pourpre de fureur ; dégainant sa lame, il la brandit

et il se jetait sur le jeune homme, quand celui-ci, avec sa gaffe, lui barra brusquement le passage.

« Messire, dit-il, on n'a raison de moi ni par violence ni par menaces. Approchez d'un seul pas, et je fais chavirer la barque. L'eau est ici très profonde, le courant rapide et de longues herbes, s'entortillant aux jambes et aux bras, rendraient inutiles les efforts d'un plus fin nageur que vous. »

Guillaume comprit qu'il fallait traiter. Il était brave et hautain; mais il se sentait perdu s'il engageait la lutte. Du moins voulut-il sortir d'une fâcheuse posture avec les honneurs de la guerre.



« Tu m'as pris, dit-il, au traquenard. La noyade ne m'effraie pas autant que tu le supposes; mais tu es hardi, et cela me plaît. Oui: je renoncerai à Pervenche et tu l'épouseras après la moisson. Toutefois, j'y mets une condition absolue. Si tu ne l'acceptes pas... »

Il montra sa lame nue et un sauvage éclair jaillit de ses yeux...

« Quelle est, messire, votre condition ?

« Voici. Demain, à midi, tu feras trois fois en courant le tour du village. Puis à l'instant même tu prendras Pervenche dans tes bras (j'ai pour toi des attentions charmantes), et sans déposer une seule fois ton doux fardeau, sans t'asseoir une seule fois en chemin, tu porteras ta fiancée, par le sentier des chèvres, jusqu'au sommet de la colline du Pendu. Si l'épreuve te réussit, foi de chevalier! tu jouiras en paix de ta conquête. Sinon, la fille est à moi, et tu seras pendu au gibet dressé en haut de la colline. Acceptes-tu ? » Manches-

Vertes, à son tour, comprit qu'il n'obtiendrait pas d'autres conditions. Ayant foi dans son cœur plus que dans sa force, il accepta, et les deux hommes jurèrent fidélité à leur parole sur une dent de saint-Maclou que Guillaume avait enchâssée dans le pommeau de sa dague.



Puis le batelier s'assit paisiblement, saisit les avirons, rama avec vigueur, déposa Guillaume sur la rive gauche de la Seine, et revint au village pour y annoncer l'épreuve qu'il devait subir le lendemain.



Il dormit assez mal et fut debout avant l'aube. La veuve et sa fille prièrent avec lui.

A midi, par ordre du seigneur, tous les gens du pays étaient assemblés. Manches-Vertes n'y avait



pas son pareil pour la course, et la première épreuve lui fut presque un jeu. Lorsqu'il eut fait trois fois, en courant, le tour du village, il s'approcha de Pervenche toute tremblante, et la prit dans ses bras avec tant de précaution qu'il semblait craindre de la briser en miettes. Oh! comme elle lui sembla légère! Mais déjà il ruisselait de sueur à cause de la course; le soleil de juin frappait rudement sur le sentier sans ombre, et la colline était bien roide et bien haute.

Plein de confiance, néanmoins, il partit d'un pas large et mesuré.

Le seigneur de Freneuse, qui ne portait nul fardeau, qui n'avait pas entamé ses forces, vigoureux, d'ailleurs, et habitué aux escalades, grimpa derrière lui pour le surveiller étroitement. Il avait, en outre, fait poster des témoins



de distance en distance, jusqu'au sommet de la colline.

Manches-Vertes allait d'un si bon pas, posant le pied avec assurance sur les pointes du sentier rocheux, que Guillaume commença



bientôt à suer, à souffler, à pester. « Oh! oh! fit le seigneur en essuyant sa face cramoisie, serait-il homme à gagner cette gageure ? »

Mais au bout d'une heure, l'allure du gas se ralentit. Le sentier se faisait plus raide, le soleil plus dur, et Pervenche, si légère, si frêle, si mignonne, toute pareille à une fleur, commençait à peser assez lourdement sur les bras de son robuste fiancé.



A peine un tiers de la colline était gravi lorsque Manches-Vertes se sentit très las et dévoré de soif. « Ami, lui dit Pervenche, quelle souffrance pour moi d'être la cause de ton angoisse! Hélas! pas un filet d'eau ne jaillit sur notre chemin! Que pourrais-je faire pour te donner des forces ?»

Il la regarda avec une profonde tendresse, admirant tour à tour ses cheveux d'or soyeux, son délicat visage, sa bouche aussi fraîche que la rose et ses yeux d'une céleste limpidité. Une pensée lui vint : « Oui, songea-t-il, voilà ce qui me donnerait le plus de courage... »Mais devant la divine pureté de cette enfant, il n'osa point solliciter de son amie un seul baiser; déjà réconforté par sa voix, il lui dit en se penchant vers elle: « Chante...»

Elle chanta une chanson ancienne, triste et douce, une chanson vieille de deux siècles et demi, plainte mélodieuse d'une vierge dont le fiancé était parti à la croisade :

Celui que mon cœur aime tant,
Il est dessus la mer jolie.
Petit oiseau, tu peux lui dire.
Petit oiseau, tu lui diras
Que je suis sa meilleure amie,
Et que vers lui je tends les bras.

Il sembla au jeune homme qu'une eau fraîche mouillait ses tempes, ses yeux, ses lèvres et pénétrait dans sa gorge desséchée. Il se mit à monter d'un pas allègre, et, derrière lui, Guillaume au nez tors, presque suffoqué de chaleur, blasphéma la suave cantilène qui ne le rafraîchissait point.



Mais les deux tiers de la colline étant gravis, Manches-Vertes se sentit prêt à défaillir. Il n'avançait plus qu'avec un rude effort, et il soulevait ses pieds, l'un après l'autre, comme s'ils eussent été de plomb. Guillaume se hâta de le rejoindre, et, le voyant presque vaincu, le railla cruellement : « Pendant que tu te balanceras là-haut au bout d'une corde, mon ami, la mignonne Pervenche reprendra la chanson pour moi tout seul. . »



La jeune fille s'était tue après avoir dépensé toute sa faible voix, et c'est alors que Manches-Vertes avait senti de nouveau le poids de son écrasante fatigue.

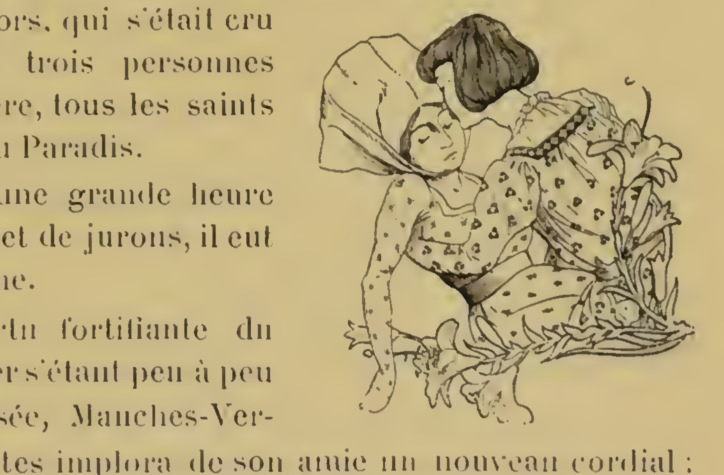
« Quoi ! se dit-il, ma bien-aimée serait la proie de ce misérable? Ai-je pu accepter comme possible une telle horreur? Que l'on me passe au cou une cravate de chanvre, soit ! De meilleurs que moi ont péri d'aussi malemort. Mais livrer ma fauvette à ce hideux oiseleur, ah ! périsse mon âme avec mon corps si je m'y résigne lâchement ! »

Soulevé par l'indignation, il fit trois enjambées rapides; mais à ce moment la tête lui tourna et il eut grand'peine à ne pas choir avec son précieux fardeau.

« Ah! Pervenche, dit-il, je ne puis t'abandonner au méchant diable qui nous suit! Laisse-moi poser doucement mes lèvres sur tes yeux, et je retrouverai ma force! »

Sur le pâle visage de la jeune fille une nuée rose passa, et, se soulevant, elle offrit à son fiancé ses paupières demi-closes. Il baisa pieusement les deux fleurs célestes à travers leur frais calice de chair, et avec une vigueur qui lui parut inépuisable, il s'élança vers le faîte de la colline...

Guillaume au nez tors, qui s'était cru vainqueur, renia les trois personnes divines, la vierge-mère, tous les saints et toutes les saintes du Paradis.



Après une grande heure de colère et de jurons, il eut sa revanche.

La vertu fortifiante du baiser s'étant peu à peu épuisée, Manches-Vertes implora de son amie un nouveau cordial: mais l'effet en fut médiocre et celui d'un troisième tout à fait nul. Il comprit alors que le plus tendre amour peut bien exalter la nature au-dessus d'elle-même, mais non pas la délivrer de toutes les gènes corporelles.

Lorsque, avec un prodigieux effort, il eut presque atteint le sommet de la colline, il vit se dresser devant lui un roc escarpé, où le sentier cessait d'être visible, et qu'il lui fallait encore escalader. Trois fois il s'élança pour le

gravir, mais, à chaque fois, il recula en chancelant. Après ce vain effort, il eut grand'peine à se tenir debout avec la jeune fille dans ses bras. Désespérés, tremblants, elle de peur, lui de fatigue et d'angoisse, ils se regardèrent en silence, les yeux obscurcis de larmes...

A ce moment, un rire strident retentit au-dessus d'eux. Guillaume avait contourné la roche par un chemin moins âpre que le sentier des chèvres, et, commodément assis au sommet de la colline, il jouissait de voir souffrir ces malheureux, à qui le Paradis, presque atteint, allait échapper pour toujours.

Que faire ? La jeune fille sentait trembler les bras de Manches-Vertes et se relâcher son étreinte. Ils allaient tomber l'un et l'autre, lui pour mourir, elle...

« Ah ! plutôt que de me livrer à ce monstre, s'écria-t-elle, fais un suprême effort, ami, si tu ne peux gravir le rocher, approche-toi du gouffre qui est sur notre droite, et précipite-moi. »





Éperdu, le pauvre fiancé fermait les yeux en murmurant une prière, lorsqu'il se rappela tout à coup le sauvetage de la veille.

« Angelo ! » dit-il d'une voix faible. Au même instant, le petit homme lui sauta sur l'épaule et, se penchant vers lui avec un

aimable sourire, lui versa dans la bouche quelques gouttes d'un liquide pourpré, contenu dans une fiole de diamant.

Il sembla tout à coup à Manches-Vertes qu'un flot de vie s'épandait dans tout son corps ; et plein d'une telle vigueur qu'il avait peine à se tenir en place : « O bon magicien, fit-il, d'où as-tu extrait ce merveilleux breuvage ? »



« D'une plante, fit le petit homme. Elle croît en un pays dont les plus savants de ce royaume ignorent l'existence. On l'appelle Coca. »

« Je bénirai Coca, reprit l'autre, tant que j'aurai un souffle de



vie. Mais toi, brave petit homme, quel est ton nom, afin que je le recommande à tous les saints dans mes prières de chaque jour ? »

« Angelo Mariani ! » clama le nain d'une voix formidable.

Et il disparut.

« Angelo Mariani ? répéta Manches-Vertes ; c'est un peu long, mais je tiendrai ma promesse tout de même. Car, sans le vin céleste que m'a versé ce petit être, je n'avais plus qu'à me jeter au fond du gouffre avec ma bien-aimée. »

Pervenche ne comprit rien à la miraculeuse intervention d'Angelo, dont la vue soudaine lui avait fait horriblement peur ; mais, à sa profonde joie, elle se sentit enlevée comme une plume, et, avant que ses paupières eussent palpité deux fois sur le virginal azur de ses yeux, elle était au sommet de la colline, où elle vit pleurer de joie tous les témoins apostés par le sire de Freneuse-les-Navets.

La stupeur de Guillaume fut si forte, qu'il en chut à la renverse. Quand on le releva, ce n'était plus qu'un vieillard tremblotant et imbécile, qui demandait en pleurnichant la permission de faire des petits pâtés avec du sable.

Quant au cordial versé dans la bouche de Manches-Vertes, non seulement il eut le résultat que j'ai dit ; mais par une secrète influence, il rendit les jeunes époux, en moins de quatre ans, père et mère de six fils et six filles, tous et toutes bien gaillards et bien gaillardes.



Le Parnasse Hippocratique

FRAGMENTS D'UN POÈME MÉDICO-DIDACTIQUE SUR LA BLENNORRHAGIE

Extraits du Chant II (*Symptômes*).

Ce poème qui date de 1855, nous montre l'état des esprits avant la découverte du gonocoque ; il nous ramène également au temps des luttes homériques entre Ricord et l'Ecole Lyonnaise.

Aussitôt que du mal l'aiguillon apparaît
L'organe endolori n'a plus un grand attrait ;
On observe un prurit à cette période,
Voluptueux d'abord, mais bientôt incommode,
Qui, changeant en huit jours *et d'état et de nom*,
Amène un flux blanchâtre, une vive cuison.
Les lèvres du méat, rouges, tuméfiées,
Sont par le muco-pus l'une à l'autre accolées.
Si le doigt par hasard presse au niveau du gland,
Un liquide visqueux sort et coule en bavant ;
L'urine, dont le jet en tournant s'éparpille,
Brûle comme un fer chaud, pique comme une aiguille ;

Le pénis, irrité par l'inflammation,
Sur lui-même courbé reste en érection.
Quelquefois il survient une fièvre brûlante,
La perte du sommeil, une douleur ardente
Qui, partant du méat, parcourt tout le bassin ;
Mais jamais la douleur n'osa franchir le rein.
Il faut au moins un mois d'un régime sévère
Pour pouvoir arrêter l'état fluxionnaire.
Ce temps suffit au mal pour accomplir son cours
Et l'on sent les douleurs s'amoindrir tous les jours.
Mais d'autres fois le mal passe à l'état chronique ;
Il laisse un suintement au blanc d'œuf identique,
Tout à fait indolent, n'existant qu'au matin
Lorsqu'un doigt imprudent presse au-dessous du frein.
Au traitement souvent ce flux est réfractaire,
Le peuple l'a nommé la *goutte militaire*.
Ce que le médecin avec soin doit saisir,
C'est la source du mal ; il peut y parvenir.

Quand Ricord veut savoir si la blennorrhagie
A dans la syphilis sa généalogie,
Il prend une lancette essuyée avec soin,
L'humecte de mucus ; alors devant témoin
A l'épiderme il fait une étroite piqûre
Qui du fléau bientôt dévoile la nature :
Sous un verre de montre artistement fixé
Il enferme aussitôt le mucus déplacé.

Est-il syphilitique? Il survient un ulcère
Qui bientôt disparaît par un léger cautère :
Alors on sait du mal jusqu'au point de départ,
Des soins rationnels sont donnés sans retard ;
L'inoculation, s'il n'est qu'inflammatoire,
N'a pas de résultat : le fait est péremptoire
Et le malade, heureux de sa bénignité,
N'a rien à redouter pour sa postérité.

C'est en vain qu'à Paris une école ennemie,
Ayant ses partisans même à l'Académie,
Cherche à nous démontrer par des faits observés,
Que ta doctrine est fausse et tes cas controuvés.
Ne t'avons-nous pas vu, Ricord, parmi tes salles,
Renverser par des faits ces écoles rivales,
Quand deux cents auditeurs, de toutes nations,
Après toi contrôla'ent tes observations,
Alors que nous montrant les lits en bon confrère,
Tu disais à chacun : contemple et délibère?
Ce temps est loin déjà : de nombreux cheveux blancs
Ont modéré chez moi la fougue du printemps,
Et rassis aujourd'hui je suis heureux de dire
Qu'au *grand livre* avec toi je voudrais encor lire.

Mais comment ce fléau, fruit d'un juste courroux,
A notre siècle est-il si commun parmi nous?
A des motifs divers il doit son origine,
Tels que bière, calculs, rétention d'urine,
Rapports immodérés, mauvais tempéraments,
Excès dans la boisson ou dans les aliments.
On peut voir que Moïse, en son saint Lévitique,
Proscrivait les rapports pendant le temps critique ;
Cependant on doit dire avec quelque raison
(Et chaque jour les faits nous servent de leçon)
Que le fléau n'a point d'origine plus sûre
Qu'un imprudent commerce avec la femme impure.
. . . .

Quand il veut dénommer un si cuisant supplice,
Le vulgaire ignorant l'appelle *chaudepisse* ;
Pour un fidèle époux, pour un heureux amant,
Le mot est plus bénin, c'est un *échauffement* ;
Le savant lui donna dans la pathologie
Le nom de *Gonnorrhée* ou de *blennorrhagie*,
D'*uréthrite* parfois : ce mot est plus heureux,
Convient mieux à l'esprit d'un docteur scrupuleux.
. . . .

Dr A. C.

Histoire de la Médecine

LA MÉDECINE ET LA PHARMACIE AU XVe SIÈCLE

Les Apothicaires Tourangeaux (1)

par M. Ém. Boutineau,
Membre de la Société française d'histoire de la médecine.

Les archives, et les historiens de la Touraine, ne font pas, à notre connaissance du moins, mention des apothicaires avant le XIVe siècle. Giraudet, dans son *Histoire de la ville de Tours*, les indique comme existant en confrérie en 1359, ainsi que d'autres marchands et artisans, en ayant le soin de dire que ces renseignements consistent en quelques faits isolés, trouvés dans les registres du corps de ville, qu'il ne fait pas connaître.



Apothicaire français; fin du XVe siècle (manuscrit latin n° 6966 de la Bibliothèque nationale).

Il faut aller jusqu'à la fin du XVe siècle, en 1480, pour constater leur existence individuelle, et nous la trouvons en la personne de Simon Moreau, très probablement apothicaire de Louis XI.

Une pièce capitale de 1480, qui mérite de retenir notre attention, émane d'un Registre des Comptes de l'hôtel de ville de Tours, portant cette date. Elle a été lue, exhumée, et reproduite par un des plus savants fils de la Touraine, André Salmon, dans le VIIe vol., p. 111, des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*. Comme c'est un document très important, nous le reproduisons *in extenso*, en le faisant précéder d'une très courte analyse, pour ceux que la lecture du vieux français pourrait ennuyer.

En voici la substance. Louis XI, qui habitait le sombre château du Plessis-lez-Tours, fit réunir le 19 février 1480, à l'hôtel de ville, quatre échevins, Simon Moreau, apothicaire, deux des gens du gouverneur de Touraine, et les clercs de la ville, c'est-à-dire les employés aux écritures de l'hôtel de ville. La réunion avait pour but

(1) Ce travail est extrait d'une intéressante plaquette tirée à petit nombre dont l'auteur a bien voulu nous communiquer les illustrations : nous le prions, au nom de nos lecteurs, d'agréer nos remerciements.

de faire l'essai de certains poisons sur un chien. Ceux-ci furent mélangés à de la fressure de mouton frite et à une omelette, probablement à forte dose, car le chien mourut. On conserva le cadavre dans un des appartements et, le lendemain dimanche, sept barbiers et chirurgiens furent convoqués pour procéder à l'autopsie, et constater les désordres causés par les poisons. Il eût été intéressant de retrouver le procès-verbal d'autopsie, il nous aurait éclairé sur l'état des sciences anatomique et toxicologique de cette époque ; le registre est muet sur ce sujet.

Item au dit moys de fevrier et le sabmedi XIXe jour par M. du Lude fut mandé au dict maire d'assembler quatre échevins à deux heures après mydi en l'ostel de la dicte ville pour illec estre présens et assister à aucunes choses qui se devoient faire de par le roy, ce qui fut fait. Et audict lieu et heure se trouvèrent Jehan Guérin et sire Loys de la Mezière, maistres d'ostelz du roy notre sire ; aussi



UN MÉDECIN ET UN APOTHICAIRE AU XVe SIÈCLE
D'après J. Corbichon, édition de 1496. Frontispice du livre VII.

se trouvèrent illec Simon Moreau appoticaire, deux des gens du dict sieur du Lude, et aussi furent les clers de la ville. Et illec fut fait essay de certains poysons qui furent faiz mangez au chien de Macé Blanchet en une fressure de mouton frite et une amelette d'œufs ; lequel chien mourut ; dont fut par les dicts maires et eschevins baillé certification signée de leurs mains pour monstrer au roy comment le dict chien estoit mort. Et pour ce que les dits poysons avoient été montrez en troys escuelles et ung plat d'estain, pour doubte d'inconvenient, fut ladicte vaisselle mise en feu et fondue, puis fut refaicte et rendue, et pour façon et déchiet en eut le pintier de la Croisille, la somme de XVII^{s} VI^{d}.

Item pour faire l'essay des dits poysons fut achapté soubdainement une somme de boys, XX^{d}.

Item et après que le dict chien fut mort, fut dit par les dicts maistres d'ostel, que le chien demourroit en la chambre de dessus le portal de la ville jusques au lendemain jour de dimanche quilz devoyent retourner, ce quilz firent. Et illec furent appelez Jehan Dumoulin, Jehan Mariavala, Pierre Goupil, Gillet Bouzon, Guillaume Hardy, Guillaume Guénart et Estienne Remy, barbiers et cirurgiens, pour ouvrir ledict chien. Et avant que y proceder, fut fait grand feu en la chambre ou estoit le dict chien, et appointé que chacun desjeuneroit pour d'inconvénient, et puis le dict chien seroit ouvert. Et pour ce, chéez Pierre Durand furent faiz cuire deux platz de harens; pour ce, pour pain, vin et noez vielles, XI^s.

Item ledict jour à ung portefays, qui porta en une hote le dict chien ès grèves, et l'enterra, XXII^d.

Item à la chamberière Macé Blanchet, qui nectoya la chambre, et salle ou fut ouvert le dict chien, lui fut donné XI^d.

A. Salmon

(Extrait de la Bibliothèque de l'*Ecole des Chartes*, 4ᵉ série, vol. I.)

L'abbé C. Chevalier, l'érudit et fécond historien de la Touraine, a publié à Tours en 1874, chez Georget, l'*Inventaire des Archives communales d'Amboise*, véritable labeur de Bénédictin, où les chercheurs de l'histoire trouvent toujours une ample moisson. Les apothicaires occupaient si peu de place dans la vie civile que je ne puis offrir à mes lecteurs que de très rares personnages, mais au moins sont-ils de qualité, puisqu'il s'agit d'apothicaires royaux. Encore ne faut-il pas trop nous en plaindre, les médecins sont encore plus mal partagés; les documents qui les concernent sont autrement plus rares.

1483. — Jehan Gascoing était apothicaire de la reine Charlotte de Savoie, seconde femme de Louis XI, qui mourut au château d'Amboise le Iᵉʳ décembre de cette même année.

Dans les *Souvenirs historiques des résidences royales* (*château d'Amboise*), on lit dans les pièces justificatives des dépenses de la reine (p. 380) :

« A Jehan Gascoing appoticaire de la diete dame pour plusieurs « drogues et medicines par lui faictes et delivrées par l'ordonnance « des medicins de la dicte dame durant les moys d'aoust et de sep- « tembre qu'elle a été malade la somme de CV l. (cent cinq livres).

1496. — « A cinq apothicaires et ciergers achats de cire et de tor- « ches la vigile de la Toussaint pour aller au devant de la reine qui « le dict jour vers le soir vint de Tours au château d'Amboise. » (*Archives communales d'Amboise*, C. Chevalier, p. 201.)

1496. — Huguet le Barrier. « On achète chez lui de l'hypocras et « six livres de dragées pour l'entrée du Roy, et la venue de la « duchesse de Milan (probablement Isabelle d'Aragon, veuve de « Jean Galeas Marie Sforce, duc de Milan, neveu de Ludovic le

« More). » Quatre ans après, nous retrouvons H. le Barrier « payé « pour la façon et déchet de deux lys mis ou meilleu et au dessus « des d. porc espy et hermine ». (C. Chevalier, *Archives communales d'Amboise*, p. 200 et 53.)

1497. — Jehan Jusqueau, apothicaire. « Achat de camphre, verdel, « résine, eau-de-vie, torches et cire rouge achetés chez Jehan Jus- « queau pour jouer le mystère de la Nativité. » (*Archives communales d'Amboise*, p. 202.)

1500. — « Claude de Villeroys, apothicaire et valet de chambre de « feue reine de Navarre, est déclaré exempt de l'emprunt demandé « cette année par le roi à la ville d'Amboise. » (C. Chevalier, *Archives communales d'Amboise*, p. 233.)

Singulière époque ! Le roi, qui signait, et par conséquent devait faire observer les réglements qu'il édictait, était le premier à les enfreindre ; les *Archives diAmboise* vont encore nous en donner la preuve, et cela pour une profession voisine, les barbiers ou chirur-



Saignée : fin du XV[e] siècle : miniature du bréviaire du cardinal Grimani.

giens du moyen âge, à qui nous n'hésitons pas à faire cet emprunt, parce qu'il s'agit de lettres historiques, que nous croyons devoir placer ici.

Une des prérogatives de la puissance royale, et des princes qui l'entouraient, était de pouvoir créer une maîtrise en faveur d'un protégé (1), malgré les statuts et ordonnances réglementant les corporations des divers métiers, qui disaient formellement que nul ne pouvait exercer sa profession, s'il n'avait été examiné et reconnu capable par les maîtres du métier.

En 1408, Charles VI, habitant son château du Plessis-lez-Tours, avait, sur la demande des principaux barbiers de Tours, donné pour ces derniers un règlement, qui certainement devait être applicable aux barbiers d'Amboise, petite ville royale, puisque Charles VI y résidait quelquefois. Nous en extrayons l'article 2 qui résume la condition indispensable pour exercer la barberie :

(1) Le protégé était désigné sous le nom de privilégié, il ne passait pas d'examen : cette injustice dura jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.

« 2° Item. Aucun barbier de quelconque condicion ne fera dores-
« navant office de barbier, se il n'est essaiez par le dict maistre ou
« son lieutenant et les jurez du dict mestier qui seront sur ce com-
« mis et ordonnez. »

Il semblerait que cet article, si précis dans son texte, ait été d'une exécution facile, et nous ne comprenons guère, aujourd'hui, habitués que nous sommes au respect des lois, qu'il ait pu en être autrement.

Le 20 août 1462 ou 1463, Marie d'Anjou, veuve de Charles VII, écrivait de Chinon, au bailli d'Amboise, pour lui enjoindre de mettre en possession de titre de maître barbier, malgré l'opposition des autres maîtres barbiers de la ville, le sieur Colin Clopetit institué en cette qualité par son fils le duc Charles, à sa première et joyeuse entrée à Amboise, en vertu des privilèges attachés à la joyeuse entrée des princes en chaque ville du royaume.



Médecin français en 1483 : figure de la *Danse macabre* de Guyot Marchand (Leroux de Lincy.)

Peut-être se demandera-t-on ce que faisait le médecin, et quel était son rôle dans cette trinité, qui avait pour but le soulagement et le guérison des malades. Evidemment il avait le premier rang, et il le méritait d'ailleurs, puisque lui seul était lettré. Au XVe siècle il appartenait encore par quelques liens à l'Eglise, liens fort relâchés sans doute, et faisait partie de cette Université où on ne parlait que le latin, dont le chef suprême était le chancelier de Notre-Dame de Paris, qui, à la fin de leurs études, recevait les candidats dans la grande salle de l'évêché, où, après un discours au nom du Souverain Pontife, il leur donnait licence d'exercer leur art, et le droit d'enseigner *hic et ubique terrarum*, c'est-à-dire dans le monde entier. Ce privilège n'avait été accordé qu'à l'Université de Paris.

Beaucoup de gens ignorent que le célibat était au moyen âge une des conditions essentielles de l'exercice de la médecine. Charles VII, qui était duc de Touraine avant d'être roi, avait auprès de lui, lorsqu'il habitait Chinon, Jacques Despars (Jacobus de Partibus) pour médecin, lequel était chanoine de Paris. Nous pouvons dire en passant qu'il contribua en 1454, pour une forte part, à l'agrandissement de la Faculté de médecine, qui était misérablement logée, rue de la Bucherie, alors que, peu d'années avant, elle occupait un local en commun avec la Faculté des arts. Jacques Despars offrit trois cents écus d'or, somme considérable, la meilleure partie de ses livres et plusieurs meubles.

En 1452, le cardinal d'Estouteville fut envoyé par le Pape pour réformer l'Université de Paris. Il autorisa le mariage des médecins.

mais non celui des élèves qui, jusqu'en 1660, furent obligés, avant de prendre leurs grades, de jurer qu'ils étaient célibataires.

En 1471, Louis XI, qui habitait la Touraine, et tremblait toujours un peu pour sa vie, voulut avoir, sur les conseils sans doute de son médecin Jacques Coictier, un manuscrit rare, que possédait à peu près seule la Faculté de médecine de Paris, à l'état complet : c'était le Totum Continens Razis, *Haouy ou continent de Razès*, l'ouvrage le plus important de ce médecin arabe, auteur fécond, paraît-il, puisqu'on connaît les titres de 220 de ses ouvrages. Il chargea son président des comptes à Paris, Jean de la Driesche, d'aller trouver Joannes Avis, alors doyen de la Faculté, de solliciter le prêt de ce manuscrit pour en faire tirer copie, s'engageant à le restituer aussitôt après. L'affaire était sérieuse, il s'agissait d'extraire de la



Consultation : fin du XVe siècle (manuscrit français n° 396 de la Bibliothèque nationale).



bibliothèque de la Faculté son plus précieux ornement : disons en passant que les livres de valeur étaient attachés avec une longue chaîne au rayon du meuble qui les renfermait. La Faculté fut convoquée, tous les maîtres se réunirent et on convint qu'on voulait bien prêter au roi les précieux volumes (il y en avait deux), mais sous la caution suivante : Douze marcs de vaisselle d'argent, qui seraient déposés à la Faculté, et un billet de cent écus d'or. Ces gages furent fournis, et l'ouvrage remis à la Driesche, avec la lettre suivante que la Faculté a, heureusement pour nous, transcrite sur ses registres :

« Nostre souuerain, seigneur, tant et si tres humblement que « plus pouuons, nous nous recomandons a vostre bonne grace. Et « plaise scauoir, notre souuerain seigneur que le président des « comptes maistre Jehan de la Driesche nous a dit que luy auez « rescript quil vous enuoyast Totum Continens Rasis pour le faire

« escrire. Et pour ce quil nen a point, sachant que nous en auuons « ung, nous a requis que luy voulsissions bailler.

« Sire combien que tous jours auons garde très precieusement le « dit liure, car c'est le plus beau et le plus singulier joyau de nostre « Faculte, et ne trouue len guerez de tel : neantmoins nous quil de « tout nostre cueur desirons vous complaire et accomplir ce qui « vous est agréable, comme tenuz sommes, auons délivre audit « président ledit liure pour le faire escrire, moyennant certain « gaige de vaisselle dargent et autre caution qu'il nous a baillee « en seureté de le nous rendre, ainsy que selon les estatuz de nostre « dite Faculte faire se doit lesquelz auons tous jurez aux sainctes « euuangiles de Dieu garder et obseruer : ne autrement ne les « pouons auoir pour noz propres affaires.

« Sire, a lonneur et louenge de vous, et a lacroissement de la ditte « Faculté de medecine, nous auons grant desir faire unes escolles « et une tres belle librairie pour exaulser et esleuer la science de « medicine en ceste « vostre ville de Paris « plus que oncques « mais, comme par « ledit président, au- « auquel uons com- « muniqué ceste ma- « tière, se votre plai- « sir est, serez aduerti « plus au long. A quoy « et pour les acom- « plir, auons besoing « et mestier de votre « tres-benigne grace. « Si vous supplions, « Sire, que icelle vous « plaist nous impartir, « et a tous jours nous « continuerons prier « Dieu pour vous et la Vierge Marie, afin quelle vous doint sante « bonne vie et longue, auec vray accomplissement de vos très « haulx et très nobles desirs.



Cours à la Faculté de médecine au XVe siècle ; manuscrit latin n° 6966 de la Bibliothèque nationale, daté de 1461.

« Escript en vostre bonne ville de Paris, le XXIXe jour de « nouembre.

« Vos treshumbles et tresobeissans subjectz et seruiteurs, les « doyen docteurs et maistres regens de la Faculté de medicine en « Luniversité de Paris.

« Au Roy nostre souverain seigneur. »

L'Ecole supérieure de pharmacie de Paris a le bonheur de posséder un bibliothécaire qui fait le plus grand honneur à la pharmacie française et à son histoire, le Dr P. Dorveaux, l'érudit biblio-

phile, qui nous donne trop rarement de ses beaux livres, où il reproduit avec la plus scrupuleuse exactitude, accompagnée des plus savants commentaires, les œuvres pharmaceutiques tombées dans l'oubli. C'est à lui que nous devons de pouvoir placer ici un spécimen d'un manuscrit français tiré de l'*Antidotarium Nicolaï*, qui se trouve à la Bibliothèque nationale et qu'il a commenté avec sa haute compétence sous le titre d'*Une Pharmacopée française au XIVe siècle*.

L'*Antidotarium Nicolaï* avait pour auteur un médecin de Salerne, Nicolaus (præpositus), c'est du moins l'opinion d'un historien allemand, Ludwig Choulant, opinion généralement partagée par les historiens de la médecine.

Il aurait été écrit en latin dans la première moitié du XIIe siècle, puis traduit plus ou moins fidèlement : en passant de mains en mains, nous allions dire de siècles en siècles, ce manuscrit a été altéré, dénaturé même par les copistes.





Vase de pharmacien (fin du XVe siècle ancienne collection Spitzer).

La traduction de Nicolaus (præpositus) est exactement Nicolas le prévôt, c'est-à-dire le Doyen, le chef de l'Ecole de Salerne. Au XIIe siècle, bien qu'il y eût déjà des noms patronymiques, l'usage voulait qu'on décernât aux personnes un surnom ; on trouve encore de nos jours cette habitude dans certaines campagnes. Le surnom au moyen âge était presque toujours emprunté à la profession. Ainsi un chirurgien de Touraine s'appelait Etienne Barbitonsor, et un médecin empirique Robert le Mire. On voudra bien me pardonner cette petite explication, elle était nécessaire pour faire comprendre et relever une erreur d'un historien tourangeau que nombre de biographes et d'historiens contemporains ont répétée après lui.

C'est en effet à la Touraine que revient l'honneur, très indirect toutefois, dans la personne d'un de ses glorieux enfants, Nicolas

Jenson, d'avoir en 1471 imprimé à Venise l'*Antidotarium Nicolaï* (1), le premier ouvrage qui ait pu servir de Codex aux apothicaires de tous les pays.

Nous ne sommes pas assez versé dans la science bibliographique pour exposer ici toutes les éditions auxquelles ce premier livre a pu donner naissance, mais nous pouvons affirmer qu'elles ont été nombreuses, et qu'elles ont servi de base à toutes les pharmacopées.

« Les formules de Nicolas, dit le Dr Dorveaux, ont été éliminées « l'une après l'autre, au fur et à mesure des progrès des sciences « médicales. Cependant quelques-unes ont survécu jusqu'à nos « jours ; ainsi le miel rosat, l'huile de roses, l'oxymel, l'onguent « citrin, l'onguent populéum, l'onguent d'althæa, l'onguent brun et « l'onguent blanc se trouvent encore au Codex de 1884. »

(1) « Nicolaï Antidotarium, tractacus qui vocatur Quid pro quo, Sinonima. In fine antidotarii, f. 41 b : Finit antidotarium Nicolaï impressum Venitiis per Nicolaum Jenson Gallicum. M. cccxx. Cité dans *Répertoire bibliographique* de Hain. Paris, 1831.

UNE CURE THERMALE AU XVI[e] SIÈCLE

Par M. le D[r] FREDET.

Mes chers collègues, en venant vous lire cette courte notice, j'ai pensé que vous ne me tiendriez pas rigueur d'apporter en quelque sorte, un intermède à vos travaux habituels et d'évoquer rapidement devant vous les souvenirs si attachants du passé (1).

Il s'agit de Boileau ou mieux de Despréaux comme on l'appelait alors, et comme il se nommait lui-même, l'intime ami de Racine et de Molière, poète et pensionnaire du roi, et c'est de sa correspondance avec Racine que j'ai tiré les documents que je vous soumets.

En 1687, Despréaux habitait Auteuil où il avait eu un rhume violent qui lui avait fait perdre la voix : c'est de là qu'il écrit à Racine et lui donne des nouvelles de sa santé. « Je voudrais bien pouvoir vous mander que ma voix est revenue, mais la vérité est qu'elle est au même état que vous l'avez laissée, et qu'elle n'est haussée ni baissée d'un ton. Rien ne la peut faire revenir ; mon ânesse y a perdu son latin, aussi bien que tous les médecins. La différence qu'il y a entre eux et elle, c'est que son lait m'a engraissé et que leurs remèdes me dessèchent. »

Racine lui répond : « Votre lettre m'aurait fait beaucoup plus de plaisir, si les nouvelles de votre santé eussent été un peu meilleures : je vis M. Dodart, comme je venais de la recevoir — M. Dodart était conseiller médecin du roi — et la lui montrai. Il m'assura que vous n'aviez aucun lieu de vous mettre dans l'esprit que votre voix ne reviendrait point, et me cita même quantité de gens qui sont sortis heureusement d'un semblable accident, mais, sur toutes choses, il vous recommande de ne point faire d'effort pour parler, et s'il se peut, de n'avoir commerce qu'avec des gens d'une oreille fort subtile, ou qui vous entendent à demi-mot. Il croit que le sirop d'abricot vous est fort bon, et qu'il faut en prendre quelquefois de pur, et très souvent de mêlé avec de l'eau, en l'avalant lentement et goutte à goutte ; ne point boire trop frais, ni de vin que fort trempé : du reste vous tenir l'esprit toujours gai. »

Racine lui-même souffre de la gorge et se plaint que M. Dodart lui ordonne toujours les mêmes choses, sans aucun résultat.

Mais Despréaux est bien plus préoccupé de sa santé que ne l'est son ami Racine de la sienne propre, et il lui mande le 26 mai 1687, qu'il a quitté le lait d'ânesse. « Tout ce que vous a dit M. Dodart, lui écrit-il est fort raisonnable, et je veux croire, sur ma parole, que tout ira bien ; mais, entre nous, je doute que ni lui, ni personne connaisse bien ma maladie ni mon tempérament. Quand je fus attaqué de la difficulté de respirer, il y a vingt-cinq ans, tous les

(1) Société médicale de l'Élysée, séance du 2 mars 1903.

médecins m'affirmaient que cela s'en irait, et se moquaient de moi quand je témoignais douter du contraire. Cependant cela ne s'est point en allé, et j'en suis bien encore incommodé considérablement. »

En désespoir de cause, les médecins conseillent à Despréaux une cure à Bourbon ; c'est de Bourbon-l'Archambault en Bourbonnais qu'il s'agit. A cette époque, Forges, Bourbon et Vichy se partageaient la faveur publique. C'étaient les stations à la mode. Forges où était allé Louis XIII avec la reine Anne et le cardinal de Richelieu ; Bourbon où se rendaient les paralytiques, les rhumatisants et les goutteux comme Mme de Sévigné ; Vichy où cette même Mme de Sevigné dégoûtée de Bourbon qui ne lui a rien fait, va deux années de suite, et où elle recouvre en partie la santé.

Despréaux arrive donc à Bourbon le 18 juillet 1687, surtout sur le conseil de Fagon qui fut plus tard premier médecin du roi. C'est ce même Fagon qui soutint dans une thèse la circulation du sang et à qui les docteurs régents de la Faculté reconnurent qu'il avait défendu avec esprit cet étrange paradoxe. Sur sa recommandation, il se remet entre les mains de M. Bourdier, médecin à Bourbon.

Le 21 juillet, il écrit à Racine : « Depuis ma dernière lettre, j'ai été saigné, purgé, il ne me manque plus aucune des formalités prétendues nécessaires pour prendre les eaux. La médecine que j'ai prise aujourd'hui, m'a fait, à ce qu'on dit, tous les biens du monde : car elle m'a fait tomber quatre ou cinq fois en faiblesse, et m'a mis en tel état, qu'à peine je puis me soutenir.

« C'est demain que doit commencer le grand chef-d'œuvre ; je veux dire que demain je dois commencer à prendre les eaux. M. Bourdier, mon médecin, me remplit toujours de grandes espérances, il n'est pas de l'avis de M. Fagon pour les bains ; il cite même des exemples de gens, non seulement qui n'ont pas recouvré la voix, mais qui l'ont même perdue pour s'être baignés. » « On ne peut faire, ajoute-t-il, plus d'estime de M. Fagon que n'en fait M. Bourdier. Il le regarde comme l'Esculape de ce temps. Cela est tout naturel puisqu'il lui adressait ses malades.

« J'ai fait connaissance, continue Despréaux, avec deux ou trois malades, qui valent bien des gens en santé. Ce ne sera pas une petite affaire pour moi que la prise des eaux, qui sont, dit-on, fort endormantes, et avec lesquelles néanmoins, il faut absolument s'empêcher de dormir. Ce sera un noviciat terrible. » La grande préoccupation de Boileau, pendant sa cure, est de ne point s'endormir. « Il y a trois jours, le Roi, lui écrit Racine, me demanda à son dîner comment allait votre extinction de voix : je lui dis que vous étiez à Bourbon : Monsieur prit aussitôt la parole et me fit là-dessus force questions, aussi bien que Madame, et vous fîtes l'entretien de plus de la moitié du dîner. Je me trouvai le lendemain sur le chemin de M. de Louvois, qui me parla aussi de vous, avec beaucoup de bonté... », et, pour le consoler, il lui parle d'un médecin du nom de Morin

qu'il a trouvé chez M. Nicole, et qui l'a assuré que si les eaux de Bourbon ne le guérissaient pas, il le guérirait lui, infailliblement. Il m'a cité, dit-il, l'exemple d'un chantre de Notre-Dame, à qui un rhume avait fait perdre entièrement la voix et qui était sur le point de se retirer, lorsque ce médecin l'entreprit, et avec une tisane d'une herbe appelée, dit-on, Erysimum, il le tira d'affaire en trois semaines. En telle sorte que non seulement il parle mais il chante très bien. Ce chantre a plus de quarante ans. J'ai conté la chose aux médecins de la Cour; ils avouent que cette plante d'Erysimum est très bonne pour la poitrine. »

Cette lettre de Racine comble Despréaux de joie. Elle éclate dans les lignes suivantes qui sentent d'une lieue son plat courtisan. Et bien qu'il ait pris ce jour-là une nouvelle médecine qui l'a fait tomber plusieurs fois en faiblesse, il avoue que si quelque chose pouvait lui rendre la santé, ce serait la bonté qu'a Sa Majesté de s'enquérir de lui. « Il ne saurait, écrit-il, rien arriver de plus glorieux, je ne dis pas à un misérable comme moi, mais à tout ce qu'il y a de gens plus considérables à la Cour; et je gage qu'il y en plus de vingt d'entre eux qui à l'heure qu'il est, envient ma bonne fortune, et qui voudraient avoir perdu la voix, et même la parole à ce prix. Je ne manquerai pas, avant qu'il soit peu, de profiter du bon avis qu'un si grand prince me donne, sauf à désobliger M. Bourdier mon médecin, et M. Baudière mon apothicaire, qui prétendent maintenir contre lui que les eaux de Baurbon sont admirables pour rendre la voix; pour moi, je suis persuadé qu'il fait bon suivre ses ordonnances, en fait même de médecine. J'accepte l'augure qu'il m'a donné, en vous disant que la voix me reviendrait, lorsque j'y penserai le moins. Un prince qui a exécuté tant de choses miraculeuses, est vraisemblablement inspiré du ciel, et toutes les choses qu'il dit sont des oracles. D'ailleurs, j'ai encore un remède à essayer, où j'ai grande espérance, qui est de me présenter à son passage dès que je serai de retour, car, je crois que l'envie que j'aurai de lui témoigner ma joie et ma reconnaissance, me fera trouver de la voix et peut-être même des paroles éloquentes. »

Que vous semble, Messieurs, de ce langage?

Mais doit-il bien nous étonner?

N'est-ce pas l'époque où M. Félix, premier chirurgien du Roi, avec qui Boileau et Racine étaient très liés, guérit Louis XIV de sa fistule à l'anus en pratiquant le premier l'opération dite de la fistule? Aussitôt la fistule devint à la mode, on lui donna le nom de *maladie du Roi*; et poussant la courtisanerie à ce point, plusieurs gentilshommes de la cour, voulurent, sans en être atteints, avoir l'honneur de paraître subir le même traitement que leur maître. En lisant ces mémoires du temps, on songe involontairement à la maladie, aussi à la mode actuellement, l'appendicite; et quelle vogue encore plus formidable elle aurait eue, si devançant de deux siècles son apparition, elle avait atteint l'appendice de Sa Majesté!

Mais nous sommes au 29 juillet ; voilà huit jours pleins que Despréaux a commencé sa cure, il a l'enthousiasme du début auquel se mêle un peu de sarcasme. « Les eaux, dit-il, m'ont fait grand bien, suivant toutes les règles, puisque je les rends de reste, et qu'elles m'ont, pour ainsi dire, tout fait sortir du corps excepté la maladie pour laquelle je les prends. M. Bourdier, mon médecin, soutient pourtant que j'ai la voix plus forte que quand je suis arrivé : et M. Baudière, mon apothicaire, qui est encore meilleur juge que lui puisqu'il est sourd, prétend aussi la même chose ; mais pour moi, je suis persuadé qu'ils me flattent, ou plutôt qu'ils se flattent eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit, j'irai jusqu'au bout, et je ne donnerai point occasion à M. Fagon et à M. Félix de dire que je me suis impatienté. Au pis aller, nous essaierons, cet hiver, l'Erysimum. Mon médecin et mon apothicaire, à qui j'ai montré l'endroit de votre lettre, où vous parlez de cette plante, ont témoigné tous deux en faire grand cas. Mais M. Bourdier prétend qu'elle ne peut rendre la voix qu'à des gens qui ont le gosier attaqué et non pas à un homme comme moi qui a tous les muscles embarrassés. Peut-être que si j'avais le gosier malade, prétendrait-il que l'Erysimum ne saurait guérir que ceux qui ont la poitrine attaquée. » Le bon de cette affaire, continue Despréaux, qui décidément se rebiffe et devient frondeur, c'est qu'il persiste toujours dans la pensée que les eaux de Bourbon me rendront la voix. »

Despréaux est découragé. « Voilà six jours que je prends les eaux, écrit-il à sa sœur Mme Manchon, elles m'ont causé de fort grandes lassitudes dans les jambes, excité des envies de dormir, et produit beaucoup d'effets qui ont contenté de reste le médecin, mais qui ont jusqu'ici très peu satisfait le malade, puisque je demeure toujours sans voix, avec très peu d'appétit et une grande faiblesse de corps, quoiqu'on m'eût dit d'abord qu'à peine j'aurais goûté des eaux, que je me trouverais tout renouvelé, et avec plus de force et de vigueur qu'à l'âge de vingt-cinq ans. Voila au vrai, ma chère sœur, l'état où je me trouve, et, si je n'avais fait provision, en partant, d'un peu de piété et de vertu, je vous avoue que je serais fort désolé. Je doute que je puisse mieux faire voir que je suis résigné à la volonté de Dieu, qu'en me soumettant au joug de la médecine, qui est ici toute la même qu'à Paris, excepté que les médecins y sont un peu plus appliqués à leurs malades, et pensent au moins à leurs maladies dans le temps qu'ils sont avec eux. »

Mais son ami Racine continue à se préoccuper de sa santé, il en entretient l'un après l'autre tous les médecins de la Cour, les mêmes à qui Despréaux vient de lancer ce coup de boutoir ; après Félix, Dodart, Fagon, voici Daquin, premier médecin du roi. Daquin trouve fort étrange que Despréaux ne se soit pas mis entre les mains de M. des Trapières au lieu de M. Bourdier. Il voudrait bien savoir le nom du confrère qui s'est permis d'adresser le poète à

M. Bourdier. Et il est si fort en colère que Racine n'ose lui dire que c'est Fagon.

Nous voici au 9 août, presque au vingtième jour de la cure, et Despréaux envoie à Racine un gros paquet renfermant la relation de sa maladie, adressée par M. Bourdier à Fagon. Il veut qu'on la communique à M. Dodart qui lui a parlé de l'Erysimum. Il en est d'ailleurs toujours au même point.

« Ma maladie est de ces sortes de choses *quae non recipiunt magis et minus*, puisque je suis au même état que j'étais lorsque je suis arrivé. On me dit cependant toujours, comme à Paris, que cela reviendra, mais cela ne revient point. J'ai tous les matins à prendre douze verres d'eau, qu'il coûte encore plus à rendre qu'à avaler, et qui vous laissent tout étourdi le reste du jour, sans qu'il vous soit permis de sommeiller un instant. »

Racine a vu M. Fagon, et sur le récit qui lui a été fait, ce dernier conseille à Despréaux de quitter les eaux, leur effet naturel étant d'ouvrir l'appétit bien loin de l'ôter ; il croit même qu'il les aura interrompues, parce que l'on n'en prend jamais plus de vingt jours de suite.

Le roi lui-même s'en mêle : « Il fera mieux de se remettre à son train de vie ordinaire, dit-il à Racine, la voix lui reviendra lorsqu'il y pensera le moins ». Tout le monde est d'avis avec Sa Majesté lui mande Racine, « que pour votre santé vous ferez bien de revenir. M. Félix est de cet avis : le premier médecin et M. Moreau en sont entièrement. — M. du Tartre — chirurgien ordinaire du roi — croit lui aussi, qu'absolument les eaux de Bourbon ne sont pas bonnes pour votre poitrine, et que vos lassitudes en sont une marque. Votre voix reviendra d'elle-même quand vous ne ferez rien. M. le Maréchal de Bellefonds m'enseigna hier un remède dont il dit qu'il a vu plusieurs gens guéris d'une extinction de voix ; c'est de laisser fondre dans sa bouche un peu de mirrhe, la plus transparente qu'on puisse trouver ; d'autres se sont guéris avec la simple eau de poulet, sans compter l'Erysimum : enfin, tout d'une voix, tout le monde vous conseille de revenir. »

Intervient alors un M. Amiot, médecin à Bourbon, qui donna plus tard ses soins à Mme de Sévigné, et qui fait visite à Despréaux. Il arrive de Paris et lui dit qu'il a précipité son voyage pour venir lui rendre service. Il lui raconte qu'il a vu M. Fagon, et que l'un et l'autre conseillent le demi-bain, quoi qu'en puissent dire MM. Bourdier et Baudière l'apothicaire. Très préoccupé de ce nouvel avis, le poète écrit à Racine : « A vous dire vrai, c'est quelque chose de fâcheux que de se voir ainsi le jouet d'une science aussi conjecturale et où l'un dit blanc et l'autre noir ; car les deux derniers ne soutiennent pas seulement que le bain n'est pas bon à mon mal, mais ils prétendent qu'il y va de la vie. Me voilà livré à la médecine et il n'est plus temps de reculer. »

Fagon lui-même, mis au courant des scrupules et des craintes de

M. Bourdier, au sujet du demi-bain, finit par être influencé à son tour, et le déconseille, il engage Boileau à revenir et à cesser tout traitement.

Nous sommes au 23 août; Despréaux réunit en consultation Amiot, des Trapières et Bourdier.

Il s'agit de savoir si oui ou non on donnera le demi-bain. Amiot et des Trapières sont pour, Bourdier contre. Et parlant de ses médecins, il écrit : « Je n'ai jamais vu de gens si affectionnés à leur malade, et je crois qu'il n'y en a pas un d'entre eux qui ne donnât quelque chose de sa santé pour me rendre la mienne. Outre leur affection, il y va de leur intérêt, parce que ma maladie fait grand bruit dans Bourbon. Cependant, ils ne sont point d'accord, et M. Bourdier lève toujours des yeux très tristes au ciel quand on parle de bain. »

Mais le sort en est jeté; la majorité a prononcé et Despréaux tente l'aventure. Malgré les tragiques remontrances de M. Bourdier, le 23 août Despréaux prend le fameux demi-bain où il reste une heure. M. Bourdier se retire pour n'être point témoin d'une entreprise si téméraire et les valets font lire leur frayeur sur leurs visages.

Despréaux est le premier à rire de ces alarmes. « J'en suis sorti, dit-il, beaucoup en meilleur état que je n'y étais entré, c'est-à-dire la poitrine beaucoup plus dégagée, les jambes plus légères, l'esprit plus gai; et même, mon laquais m'ayant demandé quelque chose, je lui répondis un *non* à pleine voix, qui l'a surpris lui-même aussi bien qu'une personne qui était dans la chambre. C'en est assez pour me remettre le cœur au ventre et c'est une preuve que le bain m'est très bon. »

Voilà Despréaux enthousiasmé. « Je ne sais pourquoi M. Fagon, ajoute-t-il, a molli si aisément sur les observations très superstitieuses de M. Bourdier. Il y a tantôt six mois que j'ai eu de véritable joie que ce soir. »

C'est Amiot maintenant qui a la confiance du malade et dirige le traitement. On poussera jusqu'à dix bains, après quoi, si la voix ne revient pas, on lui donnera congé.

Nous sommes au 2 septembre et au dixième bain : hélas! la voix ne s'est pas modifiée et M. Bourdier triomphe. Il faut donc qu'il quitte Bourbon aussi muet que quand il y est arrivé.

La vérité est que le bain lui a renforcé les jambes et fortifié la poitrine, mais pour la voix, ni le bain ni la boisson des eaux ne lui ont servi de rien. A son retour à Paris, il prendra du quinquina. C'est le remède à la mode. Monseigneur et Madame la princesse de Conti, M. de Louvois, M. de Chamlai, M. de Chevreuse en prennent. On ne voit à la Cour que des gens qui ont le ventre plein de quinquina.

C'est dans cette disposition d'esprit que Despréaux quitte Bourbon et rentre à Auteuil vers le 5 septembre 1687 après un séjour de

45 jours à Bourbon et une cure interrompue par deux jours de repos. Mais en partant, il décoche la flèche du Parthe aux naïades du Bourbonnais dans les vers suivants :

Mais quand je lis ces vers par votre onde inspirés,
Il me paraît, admirable fontaine,
Que vous n'eûtes jamais la vertu d'Hippocrène.

Je pourrais en finir là de cette aventure thermale tragi-comique, mais je tiens à y ajouter quelques réflexions.

I. — En premier lieu, quelle était la maladie pour laquelle on avait conseillé à Despréaux de se rendre à Bourbon ? A parcourir la narration de ses malaises, il semble que ce qui domine la scène et constitue le principal objet de ses préoccupations, c'est l'extinction de voix, la laryngite consécutive à un gros rhume, mais il avait été attaqué de la difficulté de respirer, vingt-cinq ans auparavant. Au moment de sa cure il est âgé de cinquante ans, il se plaint de sentir un poids extérieur sur la poitrine, il a de la gêne respiratoire, cette gêne augmente la nuit ; il tousse et crache, il a les muscles endoloris. Ne trouvez-vous pas là tous les signes du catarrhe bronchique et de l'asthme chez un rhumatisant, chez un arthritique, comme nous dirions aujourd'hui ? L'hypothèse de tuberculose se présente à l'esprit mais doit en être éloignée, car Boileau meurt à un âge avancé, à 74 ans, en 1711, 24 ans après sa cure thermale, d'une hydropisie de poitrine, disent ses historiographes.

II. — Examinons maintenant en quoi consistait une cure thermale à cette époque.

A peine arrivé, le malade était saigné, purgé : la purgation était répétée pendant la cure, il fallait bien expulser les humeurs peccantes. Et ce n'est qu'après ces préliminaires indispensables, qu'on lui permettait de boire les eaux, de se baigner ou de se faire doucher. Pour Despréaux, la plus grande partie de la cure consiste dans l'eau en boisson et à dose considérable : douze verres chaque matin, qu'il a beaucoup plus de peine à rendre qu'à avaler. Il ne faut donc point s'étonner si, avec ce régime, il se plaint si fréquemment de faiblesses, de fatigues dans les jambes, et de cette tendance invincible au sommeil à laquelle il a tant de peine à résister, lui et ses compagnons de misère.

La cure est de vingt et un jours. Nous retrouvons ce chiffre fatidique indiqué par Fagon, et auquel nous obéissons encore aujourd'hui, et ce n'est qu'après cette date, qu'en tremblant, Despréaux ose se mettre au demi-bain chaud qui le décongestionne, calme le spasme respiratoire et les douleurs rhumatismales. Il est probable qu'il eût trouvé une amélioration à son mal de gorge et à sa laryn-

gile s'il avait pu profiter, comme nos malades actuels, de pratiques consistant en pulvérisations et surtout en inhalations de vapeurs minérales chaudes, comme on en trouve aujourd'hui dans toutes les stations où l'on traite les affections des voies respiratoires. Mais il n'en était pas question il y a deux cents ans.

III. — Si nous étudions l'état d'âme de Boileau, pendant sa cure, nous le trouvons absolument semblable à celui de nos patients d'aujourd'hui ; tant il est vrai que l'homme comme le malade est toujours le même. A l'enthousiasme des premiers jours, succède le découragement, la crainte, l'appel aux lumières d'un second, d'un troisième médecin. Il doute de leur science conjecturale, il se moque d'eux, et prendra volontiers des remèdes de bonne femme. Comme dans la société actuelle, tout le monde lui donne un conseil, chacun a un remède qui fait merveille, et de guerre lasse, et après l'insuccès de Bourbon, il prendra à son tour, l'Erysimum, la mirrhe, le bouillon de poulet et le quinquina.

Néanmoins, malgré les sarcasmes qu'il lance quelquefois à ses médecins, Despréaux tient ces derniers en haute estime, il semble plutôt en vouloir à la médecine qu'à ses ministres. Il rend justice à ceux qui le soignent, il les trouve même plus attentionnés et plus sérieux que les médecins de Paris et de la cour. Il les a en grande considération, mais il m'a été impossible de trouver trace de la manière dont il les a remerciés effectivement, et honoré leurs soins si attentifs.

IV. — Les médecins.

Nous connaissons les noms de trois ou des trois médecins de Bourbon à cette époque, Bourdier, des Trapières, Amiot et Baudière l'apothicaire.

M. Bourdier était le correspondant de Fagon. C'est à lui que s'adresse Despréaux, sur son conseil. Des Trapières était celui de Daquin qui avait dû être consulté et lui avait recommandé Boileau. C'est ainsi que s'explique la violente colère de Daquin quand il apprend que le poète passant outre à sa recommandation, s'est adressé à Bourdier. Quant à Amiot, qui doit être un arriviste et qui doit être très désappointé de ne pas compter pour client un homme aussi célèbre et dont la santé occupe le roi et la Cour, je le soupçonne fort d'avoir fait tout exprès le voyage de Paris pour voir Fagon et le circonvenir et s'insinuer ensuite sournoisement auprès de Despréaux qui le fait appeler en consultation pour décider cette importante question du demi-bain et qui finit par supplanter ce bon M. Bourdier.

V. — On se demande comment Despréaux, en dehors des heures consacrées au traitement, occupait ses loisirs à Bourbon. A cette époque, les casinos, les concerts dans le parc, les petits chevaux

n'existaient pas. Les distractions étaient donc bien rares et le temps se passait dans la promenade ou la conversation. Despréaux était un personnage à Bourbon, tout le monde parlait de sa maladie et chacun s'ingéniait à l'approcher. Il s'efforce de traîner sa misérable vie au mieux qu'il peut, avec un abbé très honnête homme, son médecin et son apothicaire. Il passe son temps avec eux à peu près comme don Quichotte le passait avec son curé, son barbier et le bachelier Carrasco. Il a aussi une servante accorte ; mais il lui manque une nièce, dit-il plaisamment, et on lui offre de lui envoyer la sienne qui est laide et sur le retour — ce qu'il refuse d'ailleurs. Des pères Capucins cherchent aussi à capter ses bonnes grâces, l'un d'eux lui fait des vers à sa louange. Mais il ne se sent pas de force à fréquenter ces bons pères qu'il trouve un peu crasseux.

Pendant un repos de 48 heures que lui prescrit son médecin après le vingtième jour de la cure, il va se promener à Moulins qu'il trouve être une ville très marchande et très peuplée, il y est très bien reçu et y soupe magnifiquement avec un M. de Chamblain.

Avec sa correspondance suivie avec son ami Racine, l'enfantement de quelques vers, voilà quelles furent les distractions du poète pendant son séjour aux eaux.

Il quitte Bourbon pour aller s'enfermer dans son ermitage d'Auteuil et sa voix revient six mois après, sans qu'il fît aucun remède et au moment où il y pensait le moins.

C'était l'opinion de Louis XIV et c'est le grand roi qui, en fin de compte, eut raison.

Anthropologie

L'ÉDUCATION PHYSIQUE DES JEUNES FILLES.

Par le Dr LAUMONIER

Au Congrès de l'Education physique, tenu à Paris pendant l'exposition de 1900, on a beaucoup remarqué une équipe de jeunes filles, élèves de l'un des établissements d'éducation physique les plus renommés de l'Angleterre, le collège de Kingfield, à Dartford Heath. Ces jeunes filles ont exécuté, devant les gens les plus compétents, une série d'exercices et de mouvements gymnastiques, qui, tout en rappelant par certains côtés les évolutions du corps de ballet, ont néanmoins montré quelle santé vigoureuse, quelle harmonieuse proportion de formes, quelle souplesse et quelle grâce sont capables de donner des exercices physiques, choisis et appliqués avec discernement.

Malgré les progrès accomplis à cet égard depuis une vingtaine d'années, il n'existe cependant, en France, aucun établissement comparable à ceux qui se sont fondés en Angleterre, en Amérique et en Suède pour l'éducation physique des adolescents et spécialement des jeunes filles. Dans nos lycées de filles, la gymnastique est enseignée, certes, mais d'une manière accessoire et comme à regret, et l'on n'a jamais songé à y utiliser méthodiquement les jeux des élèves, livrés au hasard et à l'inspiration du moment, pour augmenter l'endurance et la vigueur de leur corps; il faut reconnaître d'ailleurs que les parents, imbus encore des anciens préjugés, ne se montrent guère disposés à favoriser les tentatives qui pourraient être essayées de ce côté. Même à Cempuis, où M. Buisson a fait preuve d'audace et d'originalité, la culture physique n'était pas dirigée dans le sens, qui, précisément, confère aux méthodes des collèges spéciaux de l'Angleterre, un cachet tout à fait singulier. Il m'a donc paru intéressant de décrire brièvement l'organisation et le fonctionnement des établissements pour l'éducation physique des jeunes filles et d'indiquer d'une manière générale les résultats qui ont été obtenus.

Il faut noter, tout d'abord, que certains de ces établissements, et notamment le collège de Dartford Heath, que nous avons ici spécialement en vue, sont en même temps des écoles normales, c'est-à-dire que, à côté des élèves ordinaires, venues là simplement pour compléter leur éducation physique, prennent place d'autres élèves qui, elles, se destinent à l'enseignement des méthodes gymnastiques et reçoivent en conséquence une instruction spéciale plus complète. A la fin du cours, qui dure en moyenne deux ans, ces élèves sont placées, en qualité de professeurs, dans les écoles et les familles, et à des conditions très avantageuses, paraît-il.

Mais l'admission de ces dernières, dans les établissements qui nous occupent, est subordonnée à une sélection sévère, tant au point de vue des qualités morales et intellectuelles qu'à celui des aptitudes physiques. Toute tare, déformation, infirmité, faiblesse, toute maladie notoire, tuberculose, scrofule, rachitisme, chlorose, neurasthénie, toute imminence morbide même, provenant de l'hérédité, est une cause d'élimination. Il faut donc, pour être admise dans la catégorie des élèves-professeurs, que la jeune fille soit parfaitement saine et bien constituée physiquement et moralement, car, devenue maîtresse, sa responsabilité sera grande, et il lui faudra constamment donner l'exemple de la fermeté et du savoir. Comme on le comprend, cette sélection constitue par elle-même une sérieuse garantie pour les familles! Aussi ces jeunes filles, sorties victorieuses des épreuves et de l'entraînement qu'on leur a imposés, trouvent-elles toujours facilement et convenablement à se caser, bien plus favorisées à cet égard que celles qui, ayant embrassé les autres carrières ouvertes aux femmes, sont obligées d'attendre longtemps et de lutter péniblement pour un gain misérable et parcimonieusement payé, quand encore elles ne se voient pas malgré tout leur mérite définitivement condamnées à la détresse et à la faim.

Les écoles d'éducation physique sont installées de préférence en pleine campagne, afin de disposer de l'espace et des autres conditions qui leur sont nécessaires. Autant que possible, on choisit une région parfaitement salubre, éloi-

gnée des marécages, des exploitations et des industries malsaines, peu humide, peu exposée aux vents violents et froids, et située, quand il s'agit de contrées accidentées ou montagneuses de notre zone, sur les versants méridionaux. Les divers locaux doivent être isolés les uns des autres et non réunis en bâtisses immenses, comme on a la mauvaise habitude de le faire en France, car ces bâtisses, par leur disposition même, tendent à créer l'encombrement et il est difficile de les aérer et de les ensoleiller convenablement. Les salles d'étude, les classes, les halls pour la gymnastique et les jeux d'hiver sont donc séparés, d'une part des réfectoires et des cuisines, d'autre part des dortoirs et des chambres où les jeunes filles couchent et font leur toilette. Il est même bon d'affecter à ce dernier usage plusieurs villas ou pavillons, de telle sorte que chacun d'eux ne renferme pas plus d'une vingtaine d'élèves, sous la surveillance d'une personne sérieuse et expérimentée.

Un bâtiment spécial peut être réservé à l'administration, mais il est indispensable que l'infirmerie soit installée dans un pavillon d'isolement, à l'écart de tous les autres, tant pour assurer la tranquillité des malades et leur éviter le bruit que pour empêcher un contage toujours possible. Naturellement, ces divers locaux construits et aménagés intérieurement pour une aération complète et le nettoyage humide, sont munis de vastes baies d'éclairage afin de permettre à la lumière et au soleil de pénétrer partout et de stériliser rapidement les germes pathogènes qui s'accumulent et prospèrent dans les endroits clos et sombres. Ajoutons que chaque pavillon d'habitation contient une salle dallée et stuquée avec des baignoires et des appareils d'hydrothérapie pour les douches en place et en promenade. Quand cela est possible par suite de la proximité d'une rivière, on peut avoir une piscine à eau courante : mais cela n'est pas indispensable, quoique toutes les jeunes filles soient dans l'obligation de savoir nager. Enfin, dans les pays relativement froids, comme l'Angleterre, toutes les pièces doivent être convenablement chauffées à l'aide de calorifères à eau chaude ou à vapeur ou de radiateurs à régulation. Le froid ne saurait jamais empêcher une large venti-

lation, mais il est nécessaire de pouvoir réchauffer rapidement les chambres et les salles à une température de 15 à 18° C.

Les vêtements ont une importance toute particulière, car, en raison des exercices auxquels se livrent les jeunes filles, ils doivent pouvoir se prêter, par la nature des étoffes employées et par leur coupe, aux jeux et aux mouvements violents. Il va de soi que le corset est supprimé, mais chez les élèves qui ont la gorge très développée, on peut tolérer sans inconvénient un léger soutien (support-breast), destiné à maintenir les seins sans les comprimer. Dans les collèges anglais, on donne la préférence aux vêtements de jersey, composés de bas, culotte de forme cycliste et chandails (blouse étroite ou gilet long), avec, par-dessus, une sorte de tunique en drap, dont l'empiècement, décolleté en carré, porte des bretelles; les manches larges, agrafées à l'épaule, peuvent être quittées à volonté. En été, cette tunique est remplacée par une blouse légère. Une ceinture en tresse, fixant la taille sans la serrer, complète ce costume à la fois simple et commode.

De 7 heures du matin à 10 ou 11 heures du soir, la journée des élèves est distribuée de la manière suivante :

Aussitôt levées, les jeunes filles vaquent aux soins d'une toilette bien entendue et prennent un bain ou une douche dans la salle aménagée à cet effet. A huit heures, elles déjeunent avec du lait, du cacao et des tartines, puis remontent à leur chambre, faire le lit et remettre tout en ordre.

Ces chambres ont toutes un cubage de place très suffisant et de larges fenêtres, munies de vitres à bascule ou à trous pour la circulation de l'air, et de stores extérieurs et intérieurs; les murs sont peints, et non recouverts de papier ou d'étoffe, les planchers imperméabilisés, enfin le mobilier est propre et très simple et le lit est en fer. On supprime les tentures, les rideaux, les tapis, et, en général, tout ce qui peut accumuler la poussière, mais les élèves trouvent pourtant le moyen d'égayer la nudité des murs à l'aide de petits souvenirs artistement installés, d'aquarelles, de photographies, etc.

Deux heures, de 9 à 11, sont consacrées chaque jour à l'enseignement de l'anatomie, de la physiologie et de l'hygiène dans leurs rapports avec les exercices du corps et le maintien de la santé. Les personnes auxquelles incombe cette charge, sont naturellement choisies avec un soin tout particulier, attendu qu'elles sont obligées d'instruire les jeunes filles de matières souvent délicates et qu'il est nécessaire qu'elles y apportent en conséquence beaucoup de tact et de délicatesse, sans outrer cependant une pudibonderie qui serait déplacée ici.

L'enseignement de la gymnastique est à la fois théorique et pratique, c'est-à-dire que chaque mouvement exécuté est expliqué dans ses causes et dans ses effets, et l'on insiste avec raison sur les inconvénients d'une exécution incorrecte. Tous les exercices physiques sont ainsi passés en revue, en mettant en valeur leur action physiologique et spécialement musculaire. En Angleterre et en Suède, on enseigne également la gymnastique suédoise, suivant le système de Ling, et son application à la cure de certaines maladies et de certaines malformations. En Amérique, on donne la préférence à la méthode autogymnastique dont le *sandow* par exemple est une application. Enfin quelques élèves sont initiées à la pratique du massage.

Les démonstrations techniques ont lieu dans une salle spéciale, au moyen de squelettes, d'écorchés et de planches murales. Quant aux exercices de gymnastique, ils se font, en hiver, dans un vaste gymnase clos, dehors en été, les cordes, échelles, anneaux, barres, etc., et les divers appareils de la gymnastique suédoise étant fixés à de gros arbres. D'ailleurs, il est de règle de laisser les jeunes filles vivre le plus possible au grand air, et, sauf quand il fait trop froid, les fenêtres et les portes restent constamment ouvertes, de manière que les élèves, passant des salles de travail dans le jardin, ou réciproquement, semblent seulement aller d'une pièce à une autre; on veille soigneusement, au surplus surplus, à ce qu'elles soient efficacement protégées par des vêtements chauds et appropriés contre les variations de la température.

Une courte récréation suit ces deux heures de leçon; en Angleterre, elle est consacrée à une légère collation, biscuits, œufs, thé ou lait, puis viennent les jeux et enfin, à 2 heures, le dîner. Ce repas, le seul sérieux, là-bas, de la journée, est abondant et varié; les élèves, en effet, ont besoin d'une alimentation suffisamment riche, attendu qu'elles sont encore dans la période de croissance (la plupart n'ont pas atteint leur vingtième année) et qu'elles font en outre une dépense considérable de forces physiques. Sans être exclusif, il ne faut donc pas craindre de donner une ration copieuse de viande et de poisson frais, avec des œufs, des légumes cuits, des fruits de saison ou des marmelades, mais on doit éviter les charcuteries (sauf jambon) et les conserves, les herbes ou les légumes crus, les vinaigrettes, les épices fortes. Comme boissons, on donne de l'eau pure de bonne qualité, du lait, du vin coupé ou de la bière légère. En Angleterre, on abuse du thé : je ne crois pas que cette boisson soit cependant très recommandable aux jeunes filles qui se livrent à des exercices violents, en raison de son action excitante sur le cœur et la circulation. D'ailleurs, l'organisation des repas m'y paraît aussi très défectueuse. L'habitude d'un seul repas, très et même trop abondant, quoique entrée dans les mœurs, conduit presque nécessairement à la surcharge gastrique, puis à la lourdeur et à l'incapacité cérébrale digestives, qui expliquent, du reste, l'inactivité relative des heures qui suivent le dîner. Je préfère donc de beaucoup les habitudes françaises, plus rationnelles, et que l'on tend, du reste, à adopter dans la plupart des établissements scolaires.

Les jeux, qu'ils précèdent ou suivent le dîner, se déroulent en plein air. Pour cela, dans un vaste jardin qui sert de cadre au collège, différents emplacements sont ménagés, et il n'est pas inutile de les choisir dans un site et avec une perspective agréables. La contemplation de la nature agit sur l'esprit comme un tonique et sédatif puissant, et la vue de beaux arbres, de jardins fleuris, de plaines couvertes de cultures et de moissons, de collines harmonieuses, ou de montagnes profilant sur l'horizon leurs crêtes indécises, exerce la plus heureuse influence sur les jeunes mentalités.

A cet égard, rien n'est négligeable, d'autant plus que les collèges ne sont pas, comme on tend à le laisser croire chez nous, des prisons. Parmi les jeux, le Hockey, qui vient d'Amérique et jouit présentement d'une grande vogue, a la préférence en hiver, le tennis en été; le Basket-ball (balle au panier) et le Criket (jeu de crosse) sont aussi très prisés, ainsi que la corde, le volant, etc. Mais il ne faut pas croire que les élèves se livrent à ces jeux sans direction et au hasard. Une maîtresse expérimentée surveille les mouvements et les explique, indique l'utilité de tel geste, de telle attitude, de tel effort, et montre comment le corps, dans sa vigueur et dans sa souplesse, peut grandement bénéficier de ce qui paraît n'être qu'un simple amusement. Avec cette contrainte et sous cet aspect pédagogique, le jeu semble bien morose, il n'en n'est rien. Les conseils et les explications donnés, bien loin de ralentir l'ardeur des élèves, ne font au contraire qu'exciter leur émulation, parce qu'on sait mettre à propos en jeu la vanité des avantages corporels à laquelle nulle femme n'est insensible. Quoi qu'il en soit, les jeux de plein air, pratiqués de la sorte, ont une action manifeste sur le développement et la proportion des formes, d'autant plus que la liberté des mouvements n'est gênée ici ni par la raideur du corset ni par la convention des robes. Si l'on en juge, en effet, d'après ce qu'on a pu voir à Paris, le corps des jeunes filles, élevées dans les collèges d'éducation physique de l'Angleterre, s'éloigne singulièrement par la courbe gracieuse et la fermeté de ses lignes, du profil étriqué et plat que nos modernes couturières ont récemment mis à la mode.

Les sports ordinaires, bicyclette, course, lutte même, ne sont pas négligés et on leur attribue des pistes spéciales; mais quand le temps est trop mauvais (pluie ou neige) pour rester dehors, les élèves s'adonnent à la pratique de diverses danses, depuis la gavotte et le menuet du vieux temps, jusqu'aux lanciers et la valse de nos jours: on emprunte même aux nations étrangères quelques-unes de leurs plus jolies danses, que les élèves exécutent parfois dans le costume même du pays. Il ne faut pas méconnaître, du reste, que la danse est, pour les jeunes filles, un des exercices les plus

favorables qui soient, car elle actionne et développe les muscles des membres inférieurs et du bassin, comme on le remarque chez les ballerines, et même, dans une certaine mesure, ceux des bras et du thorax, quand il s'agit de danses de caractère, de danses espagnoles notamment, et donne enfin aux mouvements, par suite du rythme qui les règle, une grande souplesse et une grâce particulière.

Après les jeux et les exercices de sport, les jeunes filles sont renvoyées à leur chambre, où elles changent de linge de corps et procèdent à une rapide toilette; quelques-unes prennent une douche suivie d'un court massage; vient ensuite le goûter, puis les jeunes filles passent dans les salles de travail où elles restent à peu près jusqu'au moment du souper. Ce temps est consacré à des leçons de littérature, d'histoire, de géographie, d'économie domestique, de pédagogie..., etc. A 8 heures a lieu le thé ou le souper, moins copieux que le dîner et composé de viandes froides avec des laitages, des confitures et des biscuits. Enfin le repas terminé, les jeunes filles sont laissées libres jusqu'à l'heure du coucher; elles peuvent causer, lire, faire leur correspondance, s'occuper de travaux d'aiguille, un peu trop délaissés dans les collèges anglais, ou même, si elles le préfèrent, monter à leur chambre pour mettre en ordre leurs petites affaires.

Ajoutons que, pour compléter cette instruction, quelques écoles envoient leurs meilleures élèves visiter chaque année les établissements similaires de l'étranger, afin de les mettre à même de comparer les diverses méthodes en usage et d'emprunter au besoin à chacune d'elles ce qu'elle a de meilleur.

Comme il est facile de le comprendre, l'entraînement spécial auquel les jeunes filles sont soumises dans les écoles d'éducation physique conduit à des résultats très remarquables. Non seulement le corps se fortifie, la santé s'affermit, l'intelligence se développe, mais le caractère moral tire lui-même un bénéfice considérable de ce genre d'enseignement: il acquiert plus de pondération et de droiture, car l'équilibre et le fonctionnement régulier des organes conduisent à la bonne humeur et à l'équité, et les sentiments

de pitié, d'indulgence, de bonté dérivent surtout de la conscience que nous prenons de notre valeur et de notre force. D'ailleurs l'expérience est là; en dehors de ces jeunes filles, s'il est certes possible de rencontrer des traits plus délicats, des figures plus jolies, des extrémités plus fines, il est difficile de trouver des corps plus harmonieux et plus robustes, des visages plus aimables, plus frais, plus éclatants du charme que donnent la jeunesse et la santé.

Au reste, ce n'est sans doute pas uniquement pour obéir à un inexplicable engoûment que les demandes de maîtresses de gymnastique, formées conformément aux principes exposés ci-dessus, affluent de plus en plus dans les collèges d'éducation physique. Si les familles, si les écoles publiques et privées de l'Angleterre réclament avec insistance de tels professeurs pour leurs enfants ou leurs élèves, ce ne peut être, il me semble, que parce qu'on a constaté l'influence bienfaisante que leur enseignement spécial exerce sur les jeunes générations.

A la constatation de ces résultats, il faut déplorer que rien encore n'ait été fait en France pour organiser un établissement analogue à ceux que je viens de décrire. Pourtant, nous nous piquons volontiers de hardiesse et nous aimons à préconiser les réformes; tout se réduit malheureusement à des paroles, et quand il s'agit de passer aux actes, on ne trouve plus, en face de soi, que des gens indifférents et timorés, exclusivement soucieux de leur routine. Ce serait à croire qu'il n'y a plus chez nous d'esprits ouverts et de donateurs généreux. S'il y en a encore, qu'ils se hâtent donc de créer l'établissement qui nous manque pour les jeunes filles et qui est appelé à rendre au pays des services inestimables, non seulement par ses élèves, mais encore et surtout par les maîtresses qu'il formera et qui iront répandre, dans toutes les classes sociales, les bienfaits d'un système d'éducation physique intelligemment compris et appliqué.

DE L'INNÉITÉ CRIMINELLE

Il nous semblerait véritablement injuste de ne pas signaler à nos lecteurs, la remarquable conférence faite à l'Institut général psychologique, par M. Manouvrier, professeur à l'école d'anthropologie, sur l'innéité criminelle.

Disons de suite que nous avons eu la satisfaction grande d'entendre, en cette circonstance, un lettré causant psychologie, en savant, en philosophe, ce qui n'est plus ordinaire en nos milieux spéciaux, depuis longtemps sevrés de toute notion philosophique, et où quelques bactériologues osent s'intituler psychologues parce qu'ils discutent à huis clos, dans un jargon désopilant, rempli de mots funambulesques, sur l'état d'âme d'un cachectique, d'un cardiaque ou d'un typhique.

Or donc, suivant Manouvrier, l'hypothèse de l'innéité criminelle, soutenue brillamment par Gall, et plus récemment surtout par Lombroso, ne serait qu'une simple illusion, car la criminalité d'un individu proviendrait, en résumé, de son éducation et des influences tant morales que sociales qu'il aurait pu ou dû subir.

Cette manière de voir, très éloquemment, très spirituellement présentée, nous apparaît comme la synthèse des idées, exprimées d'un côté par Helvetius Lock et l'école positiviste, et d'un autre côté par Paul Copin, Tarde, Lacassagne avec l'école de Lyon. Les hommes, nous dit en effet Paul Copin, sont bien ce que les ont faits les milieux par eux traversés.

Le milieu social, affirme Lacassagne, est bien le vrai bouillon de culture de la criminalité, à tel point que l'on peut dire : les sociétés possèdent les criminels qu'elles méritent.

Tout ceci vraiment est fort juste, mais à coup sûr est incomplet. L'innéité criminelle niée par Manouvrier et la plupart des criminalistes actuels, existe non pas à titre d'héritage, ou comme une preuve indéfinie des actes des ascendants, ainsi que le soutient Voisin, mais comme un mode fatal de certains êtres, et comme une nécessité. Comme une nécessité naturelle, car en l'éternelle et divine nature, dont nous, médecins, sommes les prêtres, tout s'exprime et tout s'explique, tout est perçu par opposition, par contraste. La nuit fait désirer le jour, le mal apprécier le bien, le vice exalter la vertu, et le crime l'honnêteté, et dans ces limites extrêmes, entre ces pôles opposés, ce zénith et ce nadir, se groupent méthodiquement en une sévère hiérarchie, toutes les formes des possibles. Chacun représente une note nécessaire, dont les vibrations concourent à l'universelle harmonie, et le crime est une de ces notes, l'innéité criminelle la fatale et la naturelle conséquence. La preuve qu'elle est naturelle, bien naturelle, c'est qu'elle se trouve en tous les règnes, dans le minéral aussi bien qu'en le végétal et l'animal.

Tous ceux qui s'occupent de nos animaux domestiques, dit Consevin, ont constaté qu'il apparaît de temps en temps, dans nos espèces asservies, des individus mâles ou femelles, présentant une réelle méchanceté spécifique, qui en fait en quelque sorte des criminels nés. Le cadre restreint de cette chronique ne me permet pas de citer in extenso, les exemples, fort intéressants d'ailleurs, que l'on signale un peu partout. Je me contenterai de dire que, dans l'espèce animale, on retrouve toutes les formes de crimes, tous les genres de criminels, depuis le meurtrier assassinant pour piller, jusqu'au voleur préméditant ses coups, et cherchant à se soustraire au châtiment, en passant par le strupratenr et le violateur. Buchner, Franklin, Lacassagne, sont les témoins que j'invoque, et comme ce ne sont pas, ainsi que le remarque Ferri, dans son livre (*de Omicidio*), tous les animaux, mais seulement quelques-uns, deux ou trois sur cent, qui se montrent méchants, indomptables, criminels, on ne peut nier que cette perversité ne soit due à une tendance personnelle, innée par conséquent.

L'innéité criminelle apparaît donc, dans sa douloureuse nécessité chez l'animal, elle apparaît dans le végétal, avec le Rassolis par exemple, et d'autres plantes encore, dans le minéral aux propriétés meurtrières, elle se montre partout, partout, chez l'homme aussi.

Et dès lors, que pouvons-nous faire pour remédier à cet infernal possible, sorti de l'en Puissance : du grand Tout chaotique et concret en certaines natures, en certains êtres, en certains hommes ? Réprimer l'alcoolisme ! c'est quelque chose, ce n'est pas tout. Répandre partout l'instruction, la vouloir faire intensive, c'est une erreur. Elle augmente les déclassés et la criminalité est plus grande nous dit Guillot, dans les départements où il y a le moins d'illettrés. Que faire alors ? Manouvrier nous le démontre, et je suis de son avis. Venir au secours de l'enfance abandonnée, la recueillir et l'éduquer, car c'est par l'éducation qu'on modifie l'œuvre de la nature, le milieu social, qu'on parvient à faire passer l'être par des modes constamment progressifs et constamment meilleurs et qu'on l'aide, ainsi que le dit si éloquemment mon éminent ami Mauroy, auquel, à titre d'hommage, je dédie plus particulièrement cette chronique, à gravir l'éternel chemin qui conduit au grand jour de la Transfiguration et du sacre.

BOUCHER.

LES EUNUQUES AU PALAIS IMPÉRIAL DE PÉKIN (1)

« Et on lui coupa *le* et *les* ».
FROISSART

Ayant eu l'occasion de donner mes soins à un jeune eunuque atteint de rétrécissement de l'urètre, il me parut intéressant de faire quelques recherches sur le corps des castrats qui, dans l'histoire du Palais des empereurs chinois, a joué à certaines époques, un rôle des plus importants.

Dès la plus haute antiquité, on trouve des eunuques auprès des rois et des princes orientaux comme corollaire de la polygamie et de la réclusion de la femme. Ils étaient des gardiens sûrs, incapables d'éveiller la jalousie de leur maître.

Des fanatiques — païens ou chrétiens — prêtres de Cybèle, disciples d'Origène ou Vélasiens, se mutilèrent ou mutilèrent leurs prosélytes dans un but religieux, soit pour plaire à leur divinité, soit pour acquérir la vertu de chasteté.

Enfin, la castration fut pratiquée dans un but commercial ou artistique. Hérodote nous dit que les Grecs faisaient un grand commerce d'eunuques. En Italie, on recruta pendant longtemps, malgré le concile de Nicée, malgré les édits du pape Grégoire XIV, les soprani parmi les castrats ; cette mode persiste encore, car on trouve des eunuques dans les chœurs des églises pontificales, et le maître des chœurs de la chapelle Sixtine, le fameux Mustapha, a une réputation universelle.

La première mention des eunuques est faite, en Chine, en 1100 av. J.-C., sous la dynastie des Chou. L'empereur Chou-Koung, en effet, dans un code qu'il édicta, fait figurer la castration au nombre des cinq modes graves de punition : stigmates sur le front ; section du nez ; amputation des oreilles, des mains ou des pieds, castration et peine capitale. Au début, la castration fut donc une sanction pénale. Il en était de même en Egypte, où elle était la punition du viol.

Ces eunuques furent, dès les premiers temps, utilisés dans le palais. Mais la luxure, la débauche et le luxe augmentant, les eunuques de force criminelle furent insuffisants et il fallut chercher une autre voie pour compléter ce contingent ; des parents pauvres se mirent alors à vendre leurs enfants, qui étaient émasculés pour le service du palais.

Leur institution quasi-officielle au palais, est relativement récente. Elle fut faite 111 ans ap. J.-C., par le fameux empereur Ho-ti, de la dynastie des Tsin.

A notre époque la castration fut encore employée comme peine contre les rebelles. En 1851, l'empereur Sien-Fou fit instituer une

(1) Communication faite à la Société d'Anthropologie de Paris et publiée dans le « Bulletin », tome VII (4e série).

cour spéciale devant laquelle les rebelles étaient traduits. En 1858, une bande de rebelles, parmi lesquels se trouvaient des enfants, fut jugée par ce tribunal. Les adultes furent exécutés; mais les enfants ayant moins de dix ans — il faut quinze ans en Chine pour subir la peine capitale — furent châtrés et envoyés en esclavage dans les troupes frontières.

Tandis qu'en Perse, en Turquie, les eunuques peuvent être au service de quiconque peut les payer, en Chine, ils sont le privilège de l'empereur seul et de quelques membres de sa famille.

L'Empereur doit avoir 3,000 eunuques. En réalité, il n'en a guère que 2,000. Les princes du sang et les princesses impériales ont droit à 30; les neveux et les jeunes enfants de l'Empereur à 20; les cousins à 10.

Les descendants des 8 princes mandchoux qui aidèrent Choun-Tche à fonder la dynastie présente peuvent également avoir 10 eunuques.

En principe, les eunuques du palais doivent être fournis par les princes. Tous les cinq ans, chaque prince doit en fournir 8 et reçoit en échange 250 taëls par eunuque, soit 1,000 francs. Ce sont des eunuques garantis, qui ont déjà fait un stage de plusieurs années à leur service.

Mais ce procédé de recrutement serait insuffisant si, au palais, un registre n'était ouvert, sur lequel les candidats viennent s'inscrire. Le Sud de la province du Tche-Li et quelques villages des environs de Pékin fournissent la grande majorité des castrats.

« Et on lui coupa *le* et *les*, à cause qu'il était hérite et sodomite, » dit Froissart, en parlant d'une victime de la castration. Or, les Chinois sont hérétiques; beaucoup pratiquent la pédérastie; mais ce n'est ni pour l'une ni pour l'autre de ces raisons que les Fils du Ciel sont privés des attributs de la virilité. En Chine, on devient eunuque par force, par goût, par pauvreté ou par paresse.

Beaucoup de parents vendent leurs enfants ou les font châtrer avec l'espoir de les vendre comme domestiques du Palais. Des jeunes gens de vingt-cinq à trente ans, des pères de famille même, attirés par l'appât des revenus du métier, consentent à se faire émasculer.

De pauvres diables, à bout d'expédients, en arrivent à la castration pour trouver leur gagne-pain. Un jour, un mendiant se présente à un Mont-de-Piété pour engager les quelques loques qui cachaient partiellement sa nudité. Ses hardes sont refusées. Mais notre homme, pressé d'argent, ne se tient pas pour battu. Il s'assied devant la porte et, avec son couteau, pratique sur lui-même l'amputation et rentre de nouveau engager pour 30 tiaos (c'est-à-dire pour 9 francs) ses pièces anatomiques.

Le directeur du Mont-de-Piété dut faire, à ses frais, soigner ce singulier client, qui trouva plus tard place au Palais.

Enfin, un certain nombre d'individus, insouciants ou paresseux,

consentent à devenir eunuques, convaincus que cette nouvelle situation sociale leur assurera une existence aisée.

L'opération est pratiquée dans un bâtiment situé près d'une des portes du Palais. L'opérateur attitré ne reçoit pas de gages du Gouvernement.

La fonction est héréditaire et, depuis des années, la propriété de la même famille. L'opérateur touche 6 taëls (24 francs) par client. Mais les pauvres diables qui ne peuvent payer une pareille somme s'engagent au remboursement par mensualités dès qu'ils seront entrés en fonctions.

L'opération est simple et rapide. Nous avons entendu dire que, par des manœuvres préliminaires, sur la nature desquelles nous n'avons pas de détails, on produisait une légère atrophie des testicules ; que, par l'absorption de drogues spéciales, on obtenait une anesthésie qui diminuait la douleur des 9/10.

L'eunuque que nous connaissons, interrogé à ce sujet, a toujours répondu par la négative. L'opérateur est, en général, assisté d'aides et de deux apprentis de sa famille.

Le patient est couché sur une sorte de lit de camp. Des bandes compriment les cuisses et le ventre.

Un assistant le fixe vigoureusement par la taille, tandis que deux autres tiennent les jambes écartées. L'opérateur est armé soit d'un couteau courbé en serpette, soit de longs et forts ciseaux, soit d'un couteau à lame droite comme les couteaux d'autopsie, soit d'une sorte de petite hachette. De la main gauche, il saisit *le* et *les*, les comprime, les tord, pour en chasser le plus de sang possible. Au moment de trancher, il pose une dernière fois au client, s'il est adulte, ou aux parents, si c'est un enfant, cette question : « Etes-vous consentant ? »

Si la réponse est affirmative, d'un coup rapide il coupe le plus ras possible les bourses et la verge. Une petite cheville de bois ou d'étain, en forme de clou, est placée dans l'urètre.

La plaie est lavée trois fois à l'eau poivrée, puis des feuilles de papier imbibées d'eau fraîche sont appliquées sur la région et le tout est soigneusement bandé.

Le patient soutenu par des aides est ensuite promené pendant deux ou trois heures dans la chambre, après quoi on lui permet de se coucher.

Pendant les trois jours qui suivent, l'opéré est privé de boissons ; le pansement n'est point touché et le malade souffre non seulement de sa plaie, mais surtout de la rétention d'urine par obstacle mécanique. Ce laps de temps écoulé, les pièces de pansement sont enlevées et le malade peut pisser ou tout au moins essayer de pisser, car il ne réussit pas toujours. S'il peut uriner, il est considéré comme guéri et félicité de ce chef. Mais si la miction ne peut se faire, l'opéré est destiné à mourir au milieu de souffrances atroces.

Il y a rétention d'urine, et les Chinois ne se servent point de cathéters.

Après l'amputation il reste une large plaie de forme généralement triangulaire, à sommet inférieur.

La réparation se fait par bourgeonnement et demande une centaine de jours en moyenne (1). Malgré le procédé très primitif d'opération, les accidents sont rares et la mort ne surviendrait que dans 3 à 4 0/0 des cas. La complication la plus fréquente est l'incontinence d'urine ; plus tard viendra la rétention. On la verrait de préférence chez les sujets jeunes.

Cet accident est toléré par l'opérateur pendant quelque temps ; mais bientôt si l'incontinence se prolonge, le patient reçoit des coups : ce traitement est considéré comme excellent et, en conséquence, continue jusqu'à cessation de l'infirmité. Les opérés souillent leur couche et leurs habits, et les fermentations ammoniacales à odeur désagréable qui en résultent ont fait créer, par les Chinois, l'expression populaire : « Il pue comme un eunuque ; on le sent à cinq cents pas »

Pour lutter contre l'atrésie, l'opérateur introduit dans l'urètre une petite cheville en bois, ou plutôt une sorte de petite bougie en étain. On dirait d'un clou ou d'un petit marteau dont le manche, irrégulier, du calibre d'une plume de poule, long de deux centimètres et demi, s'implante non au centre mais à l'une des extrémités du corps. Ce dilatateur est dans les premiers temps maintenu dans l'urètre en permanence et retiré seulement au moment des mictions.

Au bout de trois mois ou trois mois et demi, l'eunuque est considéré comme guéri. Il peut alors entrer directement en fonctions au palais, s'il est jeune. Ceux qui sont plus âgés font souvent un stage préparatoire d'un an au service d'un prince.

Les opérés ont généralement soin de réclamer *le* et *les* qui portent le nom de *précieuses* et ce qualificatif est doublement mérité. Quand elles ne lui sont pas demandées par le client ou par les parents de ce dernier, l'opérateur conserve, soigneusement étiquetées dans un bocal à alcool, ces *précieuses* qui pourront être un jour pour lui une

(1) Il faut que la cicatrice soit absolument plane, pour que l'opération soit considérée comme parfaite. Il n'en est pas toujours ainsi. Récemment un homme de 20 à 22 ans venait me demander une consultation à l'hôpital et, à l'air mystérieux dont il s'approcha de moi pour me demander le huis clos, je compris que j'avais affaire à un eunuque. Il avait subi l'opération dix à douze mois auparavant, mais au niveau de l'urètre se trouvait un petit relief cicatriciel large comme une pièce de 1 franc et haut de 1 centimètre environ. A ses yeux et surtout aux yeux de l'inspecteur des *précieuses*, ce bougeon charnu rappelait trop la verge absente et, à une revue récente, il avait reçu à ce sujet de sévères réprimandes. Il me pria de le débarrasser de ce vestige de sa virilité, aussi inutile que dangereux pour sa carrière. J'eus le tort de lui demander de le photographier avant de faire l'opération, car, pour ne pas me refuser, il me dit avoir une course urgente à faire, me promit de revenir le lendemain et ne remit plus les pieds à l'hôpital.

source de bénéfices, d'autant plus considérables que l'ex-titulaire aura, dans le corps des eunuques, un rang plus élevé.

De son côté l'opéré garde avec non moins de soin ces restes qui lui rappellent son ancienne virilité, pour deux raisons : d'abord tout eunuque promu à un rang supérieur doit montrer les « précieuses », puis de temps à autre, un vieil eunuque nommé « l'inspecteur des précieuses » passe des revues. Ceux qui par ignorance ou négligence ont laissé bourses et verge à l'opérateur doivent,pour les retirer du petit musée où les nombreux bocaux catalogués reposent sur des étagères, payer une redevance qui peut atteindre, selon la qualité du postulant, plusieurs centaines de francs. Enfin, il peut arriver que l'eunuque ait perdu son bocal ou qu'on le lui ait volé. L'inspection arrive et il faut y figurer avec avantage. Alors il emprunte à un camarade ou va louer chez l'opérateur des « précieuses » d'occasion.

Mais ces questions d'avancement et d'inspection ne sont pas les seules à donner de la valeur aux « précieuses ». Comme tous les Chinois, les eunuques tiennent à arriver complets dans l'autre monde, désir bien légitime d'ailleurs, vu leur à peu près sur cette terre. Si les Chinois sont réfractaires à la chirurgie, c'est qu'ils n'osent pas se présenter devant leurs ancêtres privés d'une main ou d'un bras. L'Empereur fait une grande faveur à un condamné à mort quand il transforme la décapitation en strangulation. Les « précieuses » sont mises dans le cercueil des eunuques, qui espèrent par ce semblant de restauration posthume tromper le roi des enfers, en se montrant à lui quasiment entiers; car le Pluton chinois transforme en mules, dans l'autre monde, ceux à qui on a coupé « *le* et *les* ». Au moment de la mort d'un eunuque, la famille est parfois obligée d'acheter des « précieuses » et, dans ce cas, s'il s'agit d'un eunuque de hautes fonctions, l'opérateur détenteur n'hésite pas à demander des prix fabuleux, qui peuvent atteindre 10.000 et 15.000 francs.

La guérison de la plaie est à peine obtenue que déjà les troubles de la miction commencent. Le canal de l'urètre, entouré d'une vaste cicatrice, tend à s'oblitérer. Un enfant de quinze ans, que j'ai eu l'occasion de soigner, présentait un orifice urétral punctiforme.

L'urine sortait en jet mince, et en tire-bouchon. Or, il avait été opéré il y avait à peine un an. Je ne pus, durant les quinze jours où je l'ai dilaté, arriver à passer des bougies autres que celles de petit calibre. Mais mon client, peu patient, se déclara vite satisfait et, après une dizaine de séances, ne revint plus.

Les catarrhes vésicaux sont la règle. Les fermentations et la stagnation de l'urine sont la cause de fréquents calculs ammoniaco-magnésiens. Les eunuques se rendent compte de la gravité de leur affection à ce moment et viennent très volontiers demander secours à la médecine européenne dont ils connaissent la supériorité.

Les fonctions des eunuques sont très variables, de celles de coolie à celles de favori d'une impératrice. Leur rôle a, dans certaines

circonstances, été très important. Effacés, quand un homme énergique se trouvait à la tête de l'Empire, ils conspiraient, assassinaient, quand ils sentaient une main irrésolue au pouvoir.

Tous les fonctionnaires du palais sont eunuques. Si bien que le soir, au coucher du soleil, quand les portes de la Ville Jaune sont fermées sur les 6.000 à 7.000 personnes qui s'agitent derrière les murailles, il n'y a qu'un seul homme, le Fils du Ciel; et on a une triste idée du sexe fort en voyant celui qui, à l'heure présente, préside aux destinées de l'Empire du Milieu.

Les Eunuques remplissent des fonctions spirituelles : 18 d'entre eux sont lamas et représentent les 18 Lo-han, assistants de la déesse de la Pitié, Kouan-Hin. Ils doivent pourvoir aux besoins spirituels des dames du palais. Quand l'un d'eux meurt, il est remplacé par un camarade désireux de la succession; peu importe la vocation.

La place est toujours recherchée, parce qu'elle est lucrative, le titulaire étant doublement payé, comme eunuque et comme prêtre (1).

Trois cents eunuques sont acteurs, ils jouent pour les dames et donnent des représentations officielles ou particulières pour l'Empereur. Le métier n'est pas toujours drôle; un acteur célèbre reçut vingt coups de bambou pour avoir fait tressaillir d'effroi Sien-Fou, dans une pièce historico-dramatique.

Les eunuques sont l'intermédiaire entre l'Empereur et ses 72 concubines. Quand l'Empereur désire une femme, il inscrit son nom sur un jeton, le donne à l'eunuque, qui le remet à la femme élue. Celle-ci est portée en chaise, dans la chambre de son auguste maître. L'Empereur est couché et la femme se met au lit, en se traînant des pieds au niveau de la face du Fils du Ciel. Deux eunuques veillent à la porte et, au point du jour, vont réveiller l'impériale concubine, qu'ils ramènent dans ses appartements. Son nom est inscrit sur un registre spécial, où il est noté que, telle nuit, telle lune, elle a eu des rapports avec l'Empereur, lequel appose sa signature au bas de cette constatation.

(1) Les gens châtrés trop tard peuvent quelquefois rester sans emploi. Je connais un cas de ce genre. Un Chinois chrétien fut, vers l'âge de 27 ou 28 ans, piqué par la tarentule de l'ambition : il rêva de devenir eunuque pour trouver place au palais. Ce fut pour lui une idée quasi-obsédante; il devint triste, ne parlait plus. Sa mère, effrayée, vint consulter un missionnaire qui proposa, comme thérapeutique, le mariage. Mais notre homme fit, pendant de longs mois, la sourde oreille aux exhortations maternelles. Le missionnaire le fit venir un jour chez lui, pour le sermonner à son tour et lui montrer le néant de l'eunicat. Le chrétien écouta, comme parole d'évangile, le discours du « père spirituel », puis, quand il eut fini, répondit : « Mon père, il est trop tard, je suis taillé ». Effectivement, quelque temps auparavant, il avait subi l'opération; mais il n'en restait pas moins triste car, malgré ses démarches, il n'avait pu trouver de place. Il s'est consolé depuis. Célibataire endurci à l'époque où il était homme, il changea d'avis une fois émasculé et se maria. Sa femme a même eu un certain nombre d'enfants et il en est enchanté.

Cette comptabilité est destinée à sauvegarder les droits des enfants qui pourraient naître.

Les eunuques peuvent parfois être chargés de missions de confiance. Il y a quelque vingt ans, un attaché de notre Légation s'était lié avec l'eunuque favori de l'Impératrice mère.

Celle-ci, très désireuse de voir un Européen dans son costume le plus primitif, fit faire par cet eunuque à notre compatriote des avances qui, malgré l'attrait de leur originale nouveauté, ne purent faire succomber sa vertu.

Les eunuques sont partagés en quarante-huit classes, ayant chacune des attributions spéciales. Chaque section a à sa tête un eunuque ayant grade de mandarin de sixième ou septième rang. Le chef de tous ces castrats, a rang de mandarin du troisième degré.

Ils sont passibles de tribunaux particuliers devant lesquels ils passent souvent. Il arrive parfois que, pour des raisons diverses, ennuis, mauvais traitements, un eunuque s'échappe. Aussitôt des détectives spéciaux, très habiles à dépister, se mettent à ses trousses. Une première escapade est punie de deux mois de prison et vingt coups de bambou ; une récidive se juge par deux mois de cangue. A la troisième tentative, il est banni et envoyé à Moukden.

Si l'eunuque vole des objets appartenant à l'Empereur et qu'il soit pincé, il est condamné à la décapitation et exécuté dans une petite ville, Shin-San-Kou, à vingt kilomètres de Pékin.

Les fautes légères sont punies par la bastonnade : cent, deux cents, trois cents coups de bambou, suivant le cas. Le chef eunuque demande à chacune des quarante-huit sections placées sous ses ordres de lui prêter un délégué armé d'un bambou et les délinquants sont châtiés par leurs pairs. La bastonnade est généralement faite en deux séances. Après la première, le patient est remis aux mains d'un médecin qui soigne les plaies, et trois ou quatre jours après, quand la cicatrisation commence, la deuxième séance a lieu : c'est ce que les Chinois appellent *soulever les croûtes*.

Deux eunuques coupables d'un délit commun doivent mutuellement se fustiger. Au début, ils n'osent pas trop frapper ; mais un coup énergique appelant de la part du touché une réponse plus violente, ils en arrivent à se faire beaucoup de mal.

L'eunuque est peu payé, il reçoit du riz et 2 taëls (8 fr.) par mois. Ceux qui occupent les hautes situations peuvent arriver à 50 francs par mois. Mais nul Chinois, ne sait, comme l'eunuque, pratiquer ce que les Américains appellent le *Squeeze*, c'est-à-dire l'art de faire suer des centimes, même aux choses et aux gens les moins susceptibles de contributions. C'est là ce qui fait le côté lucratif de la profession.

Ils jouissent d'une liberté assez grande. Ils peuvent sortir assez facilement du palais, mais sont obligés d'avoir toujours la coiffure officielle et de rentrer avant le coucher du soleil. On peut les reconnaître dans la rue à leur costume plus sombre, à leurs

chaussures dont le bout est plus carré. Ils ont presque toujours la botte de soie ou de drap. Ils vont peu à pied. Quand on voit passer une voiture propre, attelée d'un cheval blanc marchant à bonne allure, on peut presque à coup sûr conclure qu'elle contient un eunuque.

Les eunuques possèdent une maison de campagne, dans les montagnes, aux environs de Pékin, au voisinage des temples occupés par les Européens, pendant l'été.

Des relations s'établissent assez facilement entre les castrats et les « diables étrangers » qu'ils invitent à venir prendre du thé et admirer les fleurs de leur jardin. Leur politesse est parfaite à l'égard des Européens, et ils paraissent très heureux de voir ces derniers accepter leurs invitations.

Très fréquemment l'eunuque se marie et sa femme a même des enfants. Cette paternité *in partibus* le flatte énormément et il est très fier d'entendre les enfants de sa femme l'appeler papa. Il arrive quelquefois que les fils de l'eunuque sont légitimes. Des pères de famille se font châtrer après plusieurs années de mariage. Ils font subir la même opération à leurs enfants. Singulier pays que la Chine, où la profession d'eunuque peut, dans certaines circonstances, revêtir un cachet quasi-héréditaire !

Les eunuques sont exclus de certaines cérémonies religieuses. Comme tous les Chinois, ils peuvent aller dans les temples brûler de l'encens, jeûner. Mais, à la fin du jeûne, ils ne peuvent monter sur l'estrade *(taïchié)* où le prêtre reçoit les confessions de ceux qui ont jeûné. Même interdiction est faite aux mutilés, à ceux qui sont privés d'un œil, d'un membre, aux femmes en cours de règles. La loi de Moïse était aussi catégorique à cet effet. Dans le chapitre XIII du Deutéronome, ne lit-on pas : « Celui qui est eunuque pour avoir été écrasé ou avoir été taillé, n'entrera pas dans l'assemblée de l'Eternel » ?

Les eunuques, quel que soit l'âge auquel ils ont subi l'opération, sont considérés comme vierges.

Les enfants châtrés avant dix ans sont qualifiés de « très vierges, très purs ». Ces derniers sont très appréciés des dames surtout, qui les considèrent comme de petites filles et les laissent assister à leur toilette la plus intime, accident rare, je dois le dire, dans la vie de la Chinoise du Nord qui est particulièrement sale. On les considère comme dépourvus de toutes idées libidineuses.

Cependant quand ils sont un peu grands, qu'ils ne sont plus les « petits eunuques », leur présence trouble ces dames et ils sont alors affectés à d'autres fonctions.

On décrit toujours à l'eunuque un facies spécial. Sans doute un certain nombre ont le type classique, mais ce nous a semblé l'exception. Nous avons été, en effet, placé dans d'excellentes conditions pour faire ces observations. Deux fois nous sommes entrés dans le palais et, pendant que nous faisions antichambre dans, de petites

tentes, avant de paraître devant le Céleste, nous avons pu voir défiler une quantité de têtes d'eunuques qui venaient curieusement regarder les « diables étrangers » au travers des carreaux.

C'est à tort que l'on a représenté l'eunuque comme sanguinaire et violent. Il est plutôt doux, conciliant, conscient de son infériorité. Ses congénères le considèrent comme honnête. Il vole peu : de tous les Chinois, il est le plus charitable. En affaires, il est le plus rond. Contrairement à ses compatriotes, il ne discute pas les prix, et les petits commerçants connaissent tellement bien ce côté de son caractère que, lorsqu'ils lui vendent, au lieu de lui faire un prix, ils se contentent de lui dire : « Donnez ce que vous voudrez », certains d'un plus gros bénéfice.

Ils sont gais, aiment à s'amuser, s'attachent beaucoup aux enfants, et, à défaut de ceux-ci, aux animaux, surtout aux chiens. Leur caractère est très versatile.

Le jeu est la passion favorite des castrats. Ils lui consacrent leurs loisirs, perdent tout ce qu'ils possèdent et souvent, à bout de ressources, jouent leurs doigts, une main, un morceau de leur peau. Ils fument presque tous l'opium, qu'ils sont autorisés à consommer dans le palais.

Les eunuques sont doués d'une certaine décence, non par tempérament, mais par crainte d'exposer au public leur mutilation. Contrairement aux Chinois, qui satisfont leur besoin partout où ils se trouvent, dans la rue ou devant le palais, les eunuques recherchent toujours les coins solitaires, où nul œil indiscret ne pourra constater qu'ils sont incomplets.

Les eunuques châtrés malgré eux, c'est-à-dire enfants, deviennent en prenant de l'âge désagréables pour ceux des leurs qui ont permis leur mutilation. Ils les détestent, refusent d'avoir des rapports avec eux : leur haine est surtout vive contre leur père. Ils conserveraient pour leur mère une certaine affection.

L'eunuque châtré jeune a la figure ronde et un certain embonpoint ; mais les chairs sont flasques, il est apathique. Dans la majorité des cas, la voix garde le type féminin et on a souvent de la peine à la distinguer de celle d'une jeune femme. Elle est cependant d'un timbre plus aigu. Un vieil eunuque, qui venait souvent à l'hôpital de Nan-Tang, avait une voix de fausset particulièrement stridente : on l'entendait de très loin. Il était d'ailleurs très bruyant et exubérant, parlant sur tout et à tous et, comme un grand enfant, s'étonnait de tout. Chaque visite à l'hôpital durait au moins trois quarts d'heure : les sœurs devaient lui expliquer tantôt l'usage de tel instrument, tantôt les propriétés des drogues contenues dans les flacons de la pharmacie et ainsi pour une quantité de questions parfaitement oiseuses. Ceux qui sont châtrés aux environs de vingt ans perdent souvent leurs poils et leur voix prend un timbre de fausset aussi désagréable que grotesque.

Le castrat vieillit très rapidement. A quarante ans, il a l'air d'en

avoir soixante. Les vieux eunuques ne sont pas beaux : « Leur figure a quelque chose de tristement drôle ; quand ils sont vieux, on les prendrait pour de vieilles femmes qui, oubliant âge et sexe, se travestissent avec des costumes d'hommes. »

Les Chinois n'ont pas la moindre estime pour les eunuques. Leur nom vulgaire « Lao-Koün » veut dire « vieux coq », qualificatif évidemment beaucoup moins expressif que celui des eunuques du sultan, dont le nom signifie « gardien de la porte de la félicité ».

Etant donné la sensualité des Célestes, on peut conclure de leur mépris pour ces hommes rendus impuissants.

Un individu châtré n'est plus considéré comme faisant partie de la famille, d'où l'expression « il quitte la maison ». Il est regardé comme un étranger et ne reposera pas dans le cimetière de ses parents. Les eunuques ont d'ailleurs leur cimetière.

On leur permet une grande liberté de langage, laquelle est toujours jugée par ce mot très pénible pour eux : « Oh ! ce n'est rien, c'est un eunuque qui a parlé. »

Voyageant dans le Nord de la Chine, je me trouvais, un jour, dans le village de Lan-tsi-Kata, avec un vieil eunuque dans une auberge où je m'étais arrêté pour prendre du thé et laisser reposer mes chevaux.

Aussitôt une foule d'accourir pour voir le « diable des mers d'Occident ». L'eunuque était au premier rang, parlait avec force gestes, et faisait rire l'auditoire, évidemment à mes dépens. Après dix minutes je trouvai que la plaisanterie devait prendre fin, et m'adressant au maître de l'auberge, je lui dis, en désignant de ma cravache l'eunuque : « Est-ce que ce monsieur n'est pas un vieux coq ? » L'assistance cessa de rire, regarda l'eunuque qui prit aussitôt la porte ; il avait « perdu la face ».

Il paraît que les eunuques quoique considérés comme totalement dépourvus d'idées libidineuses, recherchent la société des femmes, se plaisent à leur contact et en usent... *unguibis et rostro* très vraisemblablement.

Pour terminer, un conseil à ceux de mes lecteurs qui pourraient venir en Chine et entrer en relation avec quelque eunuque. Si vous rencontrez dans la rue un chien à qui on a coupé la queue, il serait particulièrement de mauvais ton de le montrer à votre compagnon en disant : « Tiens, un chien à queue coupée ! » Vous serez tout à fait correct en vous exprimant de la façon suivante : « Voilà un chien qui a une queue de daim ! » Chacun a son amour-propre. Si par hasard on vous sert du thé dans une théière dont la queue a été cassée, gardez-vous bien d'attirer l'attention de l'eunuque sur cet accident arrivé à un accessoire de cuisine. En observant ces quelques conseils, vous serez, j'en suis convaincu, considéré comme un parfait gentleman par tout Céleste à qui on aura, selon l'expression de Froissart, « coupé *le* et *les* ».

La Pharmacie au XXe siècle

SOMNAMBULE ET PHARMACIEN

Un cas peu banal vient d'être soumis à l'approbation du tribunal correctionnel de Jonzac (Charente-Inférieure) : voici en peu de mots l'histoire d'une somnambule et d'un pharmacien.

La somnambule, la dame Chevalier, venait depuis de longues années donner à Montendre des consultations sur toutes sortes de cas : elle faisait (?) retrouver les objets volés ou égarés, indiquait aux jeunes gens, aux jeunes filles, voire aux personnes plus âgées de l'un et de l'autre sexe, le moyen de se faire aimer : mais là ne se bornaient pas ses talents ; elle ôtait aussi *le mal donné*, et soignait les maladies les plus diverses, soit à l'aide de simples, ou de préparations plus ou moins baroques, soit avec des médicaments composés qui ne se trouvaient que dans une seule pharmacie de la localité, et qui étaient toujours d'un prix très élevé, pour mieux produire leurs effets.

Elle fut poursuivie en 1897 par un médecin de la localité et fut condamnée, le 8 juillet, pour exercice illégal de la médecine, à deux cents francs d'amende.

Cette peine légère, loin de modérer notre somnambule, ne fit que l'exciter ; aussi a-t-elle depuis continué son lucratif métier et n'a rien négligé pour attirer les clients dans son cabinet : affiches, circulaires distribuées à la main, annonces dans les journaux régionaux à grand tirage, pancartes aux carrefours et aux abords des routes conduisant à son cabinet, situé hors ville, tout a été employé pour exploiter au mieux et en grand la crédulité des gens de la contrée. Aussi se faisait-elle de grosses rentes.

Un appel aux *malades désespérés et abandonnés de leur médecin*, sous forme d'annonce dans la *Petite Gironde*, ayant été signalé au parquet de Jonzac, celui-ci, avec un soin et un zèle que l'on ne saurait trop louer et reconnaître, et que nous signalerons à tous les autres parquets de France, en le citant comme exemple à suivre, se livra à une enquête longue, approfondie, de laquelle il ressortit que si la dame Chevalier se livrait, en qualité de somnambule, à l'exercice habituel et illégal de la médecine, elle agissait avec la complicité d'un pharmacien qui lui donnait un tant pour cent sur le prix des ordonnances qu'elle délivrait ; que, de plus, ce même pharmacien attirait les malades dans le cabinet de la somnambule au moyen d'annonces parues à ses frais ou tout au moins par ses soins ; qu'en outre le pharmacien en question ne délivrait les remèdes prescrits qu'après concert et entente avec la dame Chevalier. L'affaire de la

somnambule sortait ainsi de la banalité ordinaire ; elle se corsait et prenait une tournure grave. Aussi somnambule et pharmacien ont-ils été traduits en police correctionnelle devant le tribunal de Jonzac qui, le 31 décembre dernier, a rendu contre les coupables le jugement suivant :

(Extrait des feuilles d'audience du tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure).

Monsieur le Procureur de la République contre Clémence Bernier, femme Chevalier, et Maurice Gaillard.

Le tribunal civil de l'arrondissement de Jonzac, jugeant en nature de police correctionnelle et en premier ressort, a rendu le jugement suivant :

Entre M. le procureur de la République près le tribunal civil de l'arrondissement de Jonzac, poursuivant,

Et 1° Bernier, Clémence, âgée de 48 ans, demeurant à Marcenais (Gironde), défendeur comparant en personne, assistée de Me Patron, avocat, son défenseur ;

2° Gaillard, Maurice, âgé de 37 ans, pharmacien, demeurant à Montendre, défendeur, comparant en personne, assisté de Me Filhol, avocat, son défenseur.

Les deux défendeurs traduits à comparaître à la présente audience correctionnelle, par ordonnance de M. le Juge d'instruction de l'arrondissement de Jonzac, en date du 20 décembre 1902, pour s'entendre condamner aux peines édictées par la loi, 1° la femme Chevalier, née Clémence Bernier, d'avoir en l'arrondissement de Jonzac et plus spécialement à Montendre, depuis un temps non prescrit, exercé habituellement la médecine, sans être munie d'un diplôme, et ce, après avoir été depuis moins de cinq ans, condamnée pour une infraction de qualification identique ; 2° Gaillard, de s'être à Montendre, depuis un temps non prescrit, rendu coupable du délit d'exercice illégal de la médecine, commis par la dame Chevalier, soit en provoquant celle-ci à commettre le délit, par dons ou promesses, ou en lui donnant des instructions pour le commettre, soit en procurant sciemment des moyens d'action ou en l'aidant ou assistant dans les faits qui l'ont préparé ou facilité les agissements délictueux, soit enfin en l'aidant dans la consommation du délit. Délits prévus par les articles 16, 17, 18, 22, de la loi du 30 novembre 1892, 59 et 60 du code pénal.

Sur quoi, à l'audience publique de ce jour.

Attendu qu'il est suffisamment établi, par les informations, par les débats et même par les aveux de la dame Chevalier, qu'elle se livre, depuis moins de trois ans, à l'exercice illégal de la médecine, en donnant habituellement à Montendre, en qualité de somnambule, des consultations à de nombreux malades et en leur délivrant des ordonnances ;

Attendu qu'elle a été condamnée pour le même fait par le tribunal

de Jonzac à deux cents francs d'amende le 8 juillet 1897 ; qu'elle est donc en récidive ; que néanmoins la maladie nerveuse dont elle est atteinte et qui peut être de nature à atténuer sa responsabilité, doit porter le tribunal à user envers elle d'indulgence :

En ce qui concerne Gaillard,

Attendu qu'il est prouvé également par l'information, les débats, et en partie par ses aveux, que dans les mêmes circonstances de temps et de lieu il a provoqué la dame Chevalier, par dons ou promesses, à commettre le délit dont elle s'est rendue coupable, en lui remettant un tant pour cent sur le prix des remèdes portés sur les ordonnances qu'elle délivrait aux malades qui étaient généralement invités à se pourvoir à la pharmacie Gaillard ; qu'en outre il a aidé l'auteur principal dans les faits qui ont préparé le délit ou dans ceux qui l'ont consommé : 1° en attirant les malades dans le cabinet de la somnambule, au moyen d'annonces parues dans la *Petite Gironde* ; 2° en fournissant les médicaments ordonnés par la somnambule, non seulement avec connaissance, mais encore d'une manière habituelle suivie, et qui plus est, après concert et entente avec la dame Chevalier ;

Attendu que l'objection qu'il oppose et d'après laquelle il n'aurait pu se rendre complice en fournissant des médicaments, parce que le délit était déjà commis à ce moment, n'est pas fondée, l'exercice illégal de la médecine constituant un délit d'habitude : qu'il y a lieu de se montrer sévère à son égard, son intelligence, son instruction et la profession qu'il exerce rendant l'exploitation de l'ignorance et de la crédulité des malheureux inexcusable, odieuse même en ce qui le concerne,

Pour ces motifs, le tribunal, jugeant en matière correctionnelle et en premier ressort, après avoir délibéré, déclare Clémence Bernier, femme Chevalier, coupable d'avoir en l'arrondissement de Jonzac, plus spécialement à Montendre, depuis un temps non prescrit, exercé habituellement la médecine, sans être munie d'un diplôme et ce, après avoir été depuis moins de cinq ans, condamnée pour une infraction de qualification identique, déclare Gaillard, coupable de s'être à Montendre, depuis un temps non prescrit, rendu coupable du délit d'exercice illégal de la médecine commis par la femme Chevalier, soit en provoquant celle-ci à commettre le délit par dons ou promesses, ou en lui donnant des instructions pour le commettre, soit en lui procurant sciemment des moyens d'action ou en l'aidant ou assistant dans la consommation du délit, et leur faisant application des articles 16, 17, 18 et 24 de la loi du 30 novembre 1892 et des articles 59 et 60 du code pénal, 194 du code d'instruction criminelle et 9 de la loi du 22 juillet 1887, dont il a été donné lecture à l'audience, condamne Clémence Bernier, femme Chevalier, et Maurice Gaillard, chacun à cinq cents francs d'amende et solidairement aux dépens, liquidés à la somme de cent soixante

francs cinq centimes ; fixe au minimum la durée de la contrainte par corps.

Ainsi fait, jugé, prononcé à Jonzac, en audience publique, le trente et un décembre 1902, tenue par MM. Vaussanges, Flandray et Chat,

En présence de M. Rousseau, procureur de la République, et assistés de Péreau, commis-greffier.

La minute est signée : Vaussanges, Flandray et Chat. Enregistré à Jonzac le vingt janvier 1903, folio 11, case 12, signé : Jean.

Il est triste de constater qu'un pharmacien ait pu mettre son *intelligence* et son *instruction* au service d'une si mauvaise cause : il est *odieux* et *inexcusable*, comme le dit sévèrement le tribunal de Jonzac, de voir un pharmacien s'abaisser à ce point et, dans un unique but de lucre, *exploiter* ainsi *l'ignorance* et la *crédulité* publiques ; aussi ne saurions-nous assez flétrir la conduite du pharmacien de Montendre.

Mais il est heureux, pour la moralité publique, de rencontrer un parquet et un Tribunal qui n'ont pas hésité un instant à poursuivre et à condamner de si coupables manœuvres, en appliquant aux prévenus le *maximum* de la peine.

Le parquet et le tribunal de Jonzac devraient avoir de nombreux imitateurs en France, car si tous les parquets faisaient leur devoir, et poursuivaient d'office, non pour exercice illégal de la médecine, mais pour escroquerie, toutes les somnambules, l'on verrait bientôt disparaître cette hideuse plaie des somnambules, si nombreuses dans les grandes villes et dans certaines régions.

Il est toutefois regrettable que le tribunal de Jonzac n'ait pas cru devoir accueillir favorablement la demande du procureur de la République, qui, outre la condamnation, demandait la publicité du jugement aux frais des prévenus.

Nous sommes heureux de pouvoir combler, en quelque sorte cette lacune et désirerions que la Presse médicale tout entière publiât et commentât le jugement du tribunal de Jonzac.

La Médecine au XXe siècle

UNE VIE ASEPTIQUE
RÉCIT DES TEMPS POST-PASTEURIENS

Si Boileau eût vécu au temps des microbes, bons ou mauvais, il eût pu leur appliquer les vers de son épigramme sur le cardinal de Richelieu :

> *Ils* ont fait trop de bien pour en dire du mal.
> *Ils* ont fait trop de mal pour en dire du bien.

Le plus prudent et le plus sage serait donc de ne point parler de ces infiniment petits. Mais on ne remonte pas un courant comme celui-là; on le suit, et je vais, comme tout le monde, parler microbes.

Grâce à l'antisepsie et mieux à l'asepsie, on peut vivre à l'abri des microbes malfaisants, on peut se faire une vie à côté: grâce à l'application stricte des règles rigoureuses de l'hygiène privée, on peut se faire une existence saine.

Je vais vous esquisser l'histoire d'une carrière humaine ainsi remplie : c'est un récit curieux.

*
* *

Notre homme fut voué à l'hygiène et à l'asepsie dès avant le berceau : on lui fit son premier lavage au sublimé. Il en conserva quelque irritation cutanée pendant les premiers jours qui suivirent sa naissance. Les mamelons maternels, soigneusement lavés à la solution phéniquée, le dégoûtèrent, et il refusa le sein. On le mit donc au lait maternisé et stérilisé.

On le bourra de phosphates : il fit ses dents et poussa.

Pour éviter les contages, on le priva plus tard de petits camarades, ce qui l'ennuya et le rendit triste. Pour le distraire, on lui fit faire de la gymnastique; il se cassa la jambe, et malgré l'antisepsie, conserva après guérison une claudication légère qu'il garda toute sa vie.

D'ailleurs, il resta fils unique, sa mère, maintenue au lit pendant trente jours malgré des couches superbes, ayant pris une sainte horreur de la progéniture.

Il fallut le mettre au collège. On choisit un collège à la campagne.

Au premier contact brutal de son organisme avec les jeunes

humanités ambiantes, il contracta coup sur coup : la rougeole, la scarlatine, la coqueluche et faillit mourir. Cela retarda ses études.

Adolescent et bachelier, élevé par son père dans la terreur des alcools, et par sa mère dans la crainte des femmes, jeune homme exemplaire et rangé, il concourut pour une grande administration où ses vertus, surtout, le firent admettre.

Exempt, de par sa claudication, du contact septique, mais bienfaisant, de la caserne, n'ayant point eu de camarades ni de maîtresses, on le maria à vingt-deux ans à une jeune fille saine et instruite, à qui l'on avait inculqué des principes d'hygiène domestique, ce qui est bien, mais à qui l'on n'avait point montré pratiquement la manière de s'en servir, ce qui est une lacune.

Et, dès lors, il règla sa vie et celle de son épouse à l'horloge de l'hygiène aseptique.

Levés de grand matin pour la douche et le tub, ils faisaient ensuite la promenade hygiénique tantôt à pied, tantôt à bicyclette. En rentrant ils déjeunaient d'une tasse de lait (stérilisé) et de deux œufs à la coque (dont l'intérieur est inaccessible aux bacilles).

Ils s'habillaient ensuite pour la journée. Hygiéniques, bien entendu, leurs habits : linge de corps en tissu amianté aisé à aseptiser par le feu, vêtements de dessus caoutchoutés pour pouvoir être lavés dans des solutions antiseptiques et tous les perfectionnements de l'hygiène vestimentaire.

A leurs repas, qu'ils ne prenaient *jamais* hors de chez eux (la vaisselle était bouillie dans une lessive de soude et rincée à l'eau boriquée), ils ne buvaient que de l'eau bouillie, parfois de l'eau gazéifiée stérilisée, des infusions légères de thé ou de café, ne mangeaient que des viandes très cuites, que des légumes bouillis sous pression accommodés au beurre boriqué, que du pain pétri mécaniquement (et en petite quantité) complétant cet ordinaire par des jus de viande, des poudres peptonisées et autres friandises de la chimie culinaire moderne. Quand la digestion était laborieuse d'ailleurs, ils avaient la ressource des pepsines, pancréatines et autres diastases.

Ils habitaient aux portes de la ville un petit pavillon où leurs parents les avaient installés, un vrai bijou sanitaire, avec l'eau (filtre Chamberland, système Pasteur), le gaz et l'électricité. Pas de cheminées, bien entendu : chauffage électrique par plaques radiantes; ventilateurs fonctionnant dans toutes les pièces, même l'hiver: cuisine avec marmites à haute pression,

étuves à stériliser, un vrai petit laboratoire domestique. Les murs stuqués, émaillés ou carrelés suivant les pièces; les parquets entièrement recouverts de linoleum imperméables; les plafonds vitrifiés : tout cela est facile à laver et à désinfecter. Pas de rideaux aux fenêtres : des vitraux variés. Point de tentures ni de tapis, il va de soi. Meubles en bois et métal.

Comme objets d'art, rien que des poteries vitrifiées, des porcelaines, des verreries et quelques bronzes, toutes choses aisées à tenir propres et à aseptiser. Point de livres : ils véhiculent les microbes; le journal, lu, était immédiatement brûlé.

Les chambres à coucher (une pour chacun des époux), pourvues de tout le confort hygiénique moderne : lits en tubes de fer, sommiers métalliques à toile caoutchoutée, matelas de varech qu'on renouvelait tous les mois, oreillers et traversins pneumatiques.

*
* *

L'habitude est une seconde nature. Entraînés à cette existence austère, ils vivaient sans plaisirs, mais sans maux : au fond leur vie était saine.

Pour satisfaire aux fins légitimes du mariage, madame désira un enfant. Ses vœux furent exaucés.

Sa grossesse fut l'objet des soins hygiéniques les plus méticuleux. Le choix de l'accoucheur embarrassa fort monsieur : il le choisit, enfin, chauve et rasé, car il savait que les cheveux et la barbe sont microbifères. (Cette dernière raison lui avait fait rejeter les sages-femmes.)

La grossesse vint à terme. Ce fut un malheur pour la jeune femme (la science a de ces ironies). Mal développée, quoique bien portante, elle ne put accoucher naturellement. L'enfant fut extrait mort. L'accoucheur conseilla une opération radicale ; malgré les plus rigoureuses précautions d'asepsie, l'opérée succomba.

Notre ami fut dégoûté du mariage et de la famille : il avait alors trente ans.

Il vécut en vieux garçon, ne voyant que de rares amis qu'amusaient ses « manies », mais qui l'estimaient, car il était droit et honnête. Son ennui était profond et il ne désirait rien n'ayant goûté à rien.

Pourtant il devait succomber et il succomba, une seule fois, mais qui fit époque dans sa vie.

Il s'était laissé entraîner au théâtre, à l'Odéon. Il y allait parfois, emportant le coussin pneumatique aseptique qu'il plaçait sur son fauteuil. A la sortie ses amis l'emmenèrent : il prit un bock, un seul, il fut abominablement gris, voulut séduire la caissière, fit du scandale.

En rentrant, il échappa à ses amis, qui ne le revirent qu'un peu plus tard, ayant fait connaissance, cette fois, avec des bacilles pathogènes d'un genre tout spécial et comme il en circule tant par les rues.

Il eut plus de peur que de mal. Et comme il était sain et fort, il guérit vite malgré ses cinquante ans. Mais il en conserva une répugnance invincible pour le sexe aimable et rompit avec ses amis.

Ils n'en entendirent plus parler. On savait seulement qu'il vivait retiré dans sa petite maison de campage, ayant pris sa retraite de bonne heure par misanthropie.

Puis un beau jour on apprit qu'il s'était logé dans la tête une de ces mignonnes petites balles nickelées et aseptiques que tirent les nouveaux revolvers. Il s'était suicidé, désespérant sans doute de voir la maladie s'emparer à jamais de ses organes sains, de ses membres solides, de ses artères indemnes de toute sclérose, et redoutant de traîner jusqu'à cent ans et plus son existence trop hygiénique, trop raisonnable, trop parfaite, trop en dehors de l'imparfaite société où il était condamné à vivre, et maudissant cette hygiène dont les lois appliquées avec modération et mesure amélioraient et embellissaient l'existence des autres hommes, mais dont les principes poussés par lui jusqu'à leur plus extrême rigueur avaient empoisonné sa vie.

Dr L. BARET.

Les Devoirs du Médecin

LE SECRET PROFESSIONNEL ET LES DÉCLARATIONS DE NAISSANCE (FŒTUS ET EMBRYONS).

Par le Dr Lutaud,
Membre de la Société de médecine légale de France.

Il est une question qui présente une grande importance pratique ; il s'agit de l'obligation dans laquelle se trouve le médecin de déclarer lui-même la naissance des enfants dont il a assisté la mère dans les cas où, pour une cause quelconque, la famille ne peut se charger de ce soin.

Il n'est pas de médecin qui n'ait rencontré dans sa pratique un ou plusieurs cas de ce genre. Il a dû alors se conformer aux prescriptions des articles 55 et 56 du Code civil ainsi conçus en ce qui concerne les enfants viables :

Code civil, Art. 55. — Les déclarations de naissance seront faites, dans les trois jours de l'accouchement, à l'officier de l'état civil du lieu : l'enfant lui sera présenté.

Art. 56. — La naissance de l'enfant sera déclarée par le père, ou à défaut du père, *par les docteurs en médecine ou en chirurgie, sages-femmes, officiers de santé*, ou autres personnes qui auront assisté à l'accouchement ; et, lorsque la mère sera accouchée hors de son domicile, par la personne chez qui elle sera accouchée. L'acte de naissance sera rédigé de suite, en présence de deux témoins.

On sait qu'à Paris et dans la plupart des grandes villes, la présentation de l'enfant n'est plus obligatoire, le médecin de l'état civil étant chargé de la vérification à domicile.

L'omission de cette déclaration expose le médecin à une peine relativement sévère formulée par l'article 341 du Code pénal qui est ainsi conçu :

Art. 341. — Toute personne qui, ayant assisté à un accouchement, n'aurait pas fait la déclaration à elle prescrite par l'article 56 du Code civil, et dans les délais fixés par l'article 55 du même Code, sera punie d'un emprisonnement de six jours à six mois, et d'une amende de 16 à 300 francs.

Telle est la loi pour la déclaration des enfants viables.

Mais, à côté des articles inscrits dans le Code civil, figurent des arrêtés qui concernent les fœtus et embryons *non viables*.

Une circulaire du Préfet de la Seine adressée aux maires de Paris le 26 janvier 1882, et qui a été l'objet de nombreux commentaires, a la prétention d'imposer aux médecins la déclaration des produits embryonnaires au-dessous de cinq mois.

La circulaire fixe les conditions dans lesquelles aura lieu l'inhumation de ces produits, elle ordonne la déclaration dans un registre spécial des naissances embryonnaires et établit une visite domiciliaire du médecin vérificateur de l'état civil. Elle se termine ainsi : « *Je vous prie, Monsieur le Maire, de prendre des mesures pour que ces faits soient portés à la connaissance des médecins et des sages-femmes de votre arrondissement, afin que personne ne puisse désormais se soustraire à l'obligation de déclarer les cas d'accouchements prématurés nécessitant l'inhumation de produits embryonnaires.* »

Je ne discuterai pas l'utilité de cette circulaire qui a pour but d'imposer l'inhumation de produits embryonnaires qui étant jetés le plus souvent dans les fosses d'aisances, pouvaient provoquer des recherches judiciaires.

Mais, outre l'obligation qu'elle impose aux médecins, elle présente le grave inconvénient d'être incompatible avec l'obligation du secret professionnel. Les quelques faits que je vous apporte en feront la meilleure démonstration.

Qu'on envisage les articles du Code civil relatifs aux déclarations de naissance ou les arrêtés concernant les déclarations d'embryons, les employés de l'Etat civil demandent au médecin déclarant le *nom* et le *domicile* de la mère :

Si le médecin peut taire le nom en déclarant l'enfant, de père et de mère inconnus, et en le présentant lui-même à la mairie, il n'en est pas moins sollicité de faire connaître le domicile.

Or, il est bien évident que le fait de connaître le domicile équivaut à peu près à celui de connaître le nom. Les employés de la mairie, à qui la déclaration est faite, pourraient très facilement, s'ils le désiraient, découvrir le nom de la mère, s'ils connaissaient son domicile. Malgré les précautions qui peuvent être prises, la mère peut difficilement éviter que sa grossesse ne soit connue dans la maison qu'elle habite. Les circonstances particulières qui accompagnent la délivrance, les visites fréquentes du médecin ou de la sage-femme sont autant de circonstances qui rendent la connaissance de l'accouchement ou de la fausse couche à peu près inévitable en admettant même qu'elle soit habitée par de nombreux locataires.

Il faut donc, de toute nécessité, que le médecin qui juge à propos de ne pas faire connaître le nom de la mère, observe la même discrétion en ce qui concerne le domicile, qu'il s'agisse d'un accouchement ou d'une fausse couche.

On sait, en effet, que le silence professionnel est non seulement

recommandé au médecin par les inspirations de sa conscience, mais rigoureusement ordonné par la loi.

Si le fait de la non-déclaration d'un enfant de la part du médecin peut l'exposer à une peine de six jours de prison, la révélation du secret à lui confié, dans l'exercice de sa profession, l'expose à un emprisonnement d'un mois. Il y a donc encore avantage, en admettant qu'il faille goûter de la prison, à ne pas déclarer le domicile.

L'article 378 du Code pénal dit en effet :

Les médecins, chirurgiens et autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens, les sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires, par état ou profession, des secrets qu'on leur confie, et qui, hors le cas où la loi les oblige à se porter dénonciateurs, auront révélé ces secrets, seront punis d'un emprisonnement d'un an à six mois, et d'une amende de 100 à 500 francs.

Il résulte de cet article que le médecin est condamné au secret professionnel, *hors le cas où la loi l'oblige à se porter dénonciateur*. Hâtons-nous de dire que ces cas sont fort rares et se rattachent aux « complots contre le chef du gouvernement ».

J'arrive maintenant aux faits qui me sont personnels. Les uns se rattachent aux déclarations de naissance d'enfants vivants ou viables, les autres aux déclarations d'embryons. Je commence par les premiers que j'expose rapidement, quelques-uns ayant déjà été publiés.

Le 22 mars 1881, je présente à la mairie du IXe arrondissement, accompagné de deux témoins, un enfant que je déclare comme étant né de père et de mère inconnus ; on me demande le domicile de la mère ; sur mon refus, l'officier ne veut pas recevoir ma déclaration en me donnant à entendre que je ne tarderai pas à siéger sur les bancs de la police correctionnelle pour infraction à la loi.

Sur les conseils d'un avocat, je me présentai auprès du Procureur de la République. Après de nombreux pourparlers et en présence de mon obstination, celui-ci transigea et me remit une lettre ainsi conçue pour le maire du IXe arrondissement :

Monsieur le maire, j'estime que vous devez recevoir la déclaration qui vous a été faite par M. Lutaud, docteur-médecin, de la naissance d'un enfant à vous présenté, bien que le déclarant se borne à faire connaître que l'enfant est né dans le IXe arrondissement sans autre désignation plus précise.

Pour le Procureur de la République, Roulier, substitut.

J'ai ainsi triomphé pacifiquement des difficultés légales et obtenu l'inscription de l'enfant sans avoir déclaré le nom de la mère.

Depuis cette époque, j'ai déclaré plusieurs enfants dans les mêmes conditions à diverses mairies de Paris, sans rencontrer de difficultés et j'ai pensé que, à la suite du cas que je viens de rapporter; des instructions avaient été transmises par le Parquet à tous les officiers de l'état civil.

Mais d'autres faits, plus récents, semblent démontrer qu'il n'en est rien et c'est ce qui me décide à vous entretenir de nouveau de cette question.

Au mois d'avril dernier (1902) je présentai un fœtus né viable à la mairie du Ier arrondissement ; on refuse ma déclaration parce que je suis dans l'impossibilité de faire connaître le nom de la mère ; au mois de juillet de la même année, je rencontre les mêmes difficultés dans une importante commune du département de la Seine. Assez inquiet, je consulte un magistrat attaché au Parquet qui me dit que, dans son opinion, il est nécessaire de faire connaître le domicile de la mère lorsqu'on déclare un enfant de père et de mère inconnus.

La question est donc, en 1903, aussi indécise que lorsque je l'avais abordée pour la première fois en 1881 ; le médecin qui sera tenu, de par la loi, de déclarer une naissance à laquelle il aura assisté et qui sera tenu, de par la loi, au secret professionnel, peut se trouver fort embarrassé.

J'arrive maintenant aux faits relatifs aux déclarations d'embryons *non viables*, c'est-à-dire au-dessous de cinq mois, on verra qu'ils présentent également, au point de vue du secret professionnel, une importance considérable.

En effet, la circulaire préfectorale, dont je comprends parfaitement l'utilité, vise les déclarations de produits *morts* dont l'inhumation est nécessaire ; il s'agit donc plutôt d'un décès que d'une naissance. Dans les cas de ce genre, il faut que le fœtus soit visité par le médecin de l'état civil et que l'administration fasse prendre le petit cadavre au domicile de la mère.

Quelle sera la conduite du médecin traitant dans les cas, assez nombreux, où la femme tient à tenir secret son avortement ou son accouchement ?

Voici quelques exemples qui montrent les difficultés que nous pourrons rencontrer.

Il y a sept ans, je délivre une jeune fille d'un fœtus mort-né d'environ cinq mois et demi, dans une famille très honorable du VIIIe arrondissement ; on me prie de me charger des déclarations légales en me suppliant de garder le secret. Je me rends à la mairie avec mon fœtus. L'employé refuse d'ins-

crire ma déclaration et se montre même très scandalisé de me voir apporter un petit « cadavre » dans son bureau. J'insiste et demande à parler au maire, homme fort intelligent, qui voulut bien consentir à l'arrangement suivant : on convoquerait le médecin de l'état civil ; après l'examen du fœtus, celui-ci serait enlevé par les pompes funèbres qui viendraient le prendre à la mairie au lieu de se rendre au domicile de la mère. Ce fut notre collègue Plateau qui fit l'examen et les choses s'arrangèrent ainsi. Mais ce n'était pas une solution.

Un autre fait, plus récent, vint le prouver. Au mois d'avril dernier (1902), je porte à la mairie du Ier arrondissement un fœtus d'environ cinq mois, né dans des circonstances qui ne permettaient pas de faire connaître le nom et le domicile de la mère. Refus de l'employé. Je m'adresse au chef des bureaux qui crie au scandale, me menace de la loi et m'emmène avec mon fœtus chez le commissaire de police. Celui-ci me blâme énergiquement pour avoir enfreint le règlement qui donne aux pompes funèbres le monopole du transport des cadavres. Je reviens l'après-midi à la mairie où le maire après avoir pris l'avis du Procureur de la République, refuse à nouveau de recevoir ma déclaration.

J'ai dû me retirer avec mon fœtus. Pour me mettre à l'abri, j'ai fait adresser par huissier une sommation au maire.

Ainsi la situation est en 1903 ce qu'elle était en 1881 lorsque j'ai pour la première fois abordé cette délicate question. Le médecin ne peut, sans s'exposer à des poursuites, taire le domicile de la mère qui tient à ce que son accouchement reste inconnu ; d'autre part, s'il fait connaître le nom de la mère il s'expose à être inquiété pour rupture du secret professionnel.

J'ai porté le dernier fait à la connaissance de la Société de médecine légale. Dans sa séance du mois dernier, elle a été unanime à approuver ma conduite et a chargé son président, Me Danet, bâtonnier de l'ordre des avocats, de faire une démarche auprès du procureur de la République à l'effet d'attirer l'attention du pouvoir administratif et judiciaire sur cette importante question. La Société a émis l'opinion que les déclarations des fœtus ou enfants mort-nés ou vivants doivent être acceptées par les officiers de l'état civil sans que le médecin soit tenu de faire connaître le nom et le domicile de la mère.

J'ai tenu à soumettre cette question à notre Société qui compte surtout des praticiens et dont l'opinion peut avoir quelque poids auprès de l'autorité administrative.

Chronique Médicale

LE MICROBE DE LA PARESSE

Si notre infirmité scientifique, ô fils d'Esculape, mes frères, est encore à ignorer le germe spécifique du cancer et celui du chancre, celui du cancre, du moins, vient de nous être décelé.

La nouvelle est indéniable : la grande presse nous la donne; elle nous vient, au surplus, d'Amérique: et le père, enfin, du nouveau microbe de la paresse est le Dr Stiles, ce qui pourrait nous laisser incertains et vagues si nous ne savions que le Dr Stiles est attaché au département de l'agriculture aux Etats-Unis. Impossible donc de refuser une compétence spéciale au confrère transatlantique, — à moins que son département ne se différencie singulièrement de tout ministère digne de ce nom, — puisqu'il vit, pour ainsi parler, dans le propre bouillon de culture idoine à perpétuer le farniente et où doit grouiller son microbe, puisque microbe il y a.

***

Ce sera liesse, j'en augure, en l'honneur du nouveau micro-organisme, parmi les bactériologues : c'est de la gloire pour la maison, et pour chacun aussi, de par la confraternité et la solidarité, — dont nul n'ignore!

C'est le bagage enrichi, plus lourd du poids d'un infiniment petit mais important personnage; cest la ménagerie complétée d'un sujet prestigieux!

C'est un monde inouï sur quoi braquer le microscope. Les arcanes de la pensée, de la volonté, du sentiment, sont près de s'illuminer, messieurs : nous tenons les microbes des états d'âme!

***

Les microbes, pour avoir si brillamment réussi sur la terre, sont évidemment chéris des dieux. Une fée intelligente les baptisa : leur nom, à lui seul, est une perle, attire et charme.

Microbe, c'est coquet, point pédant et pourtant dogmatique. Cela plaît, de la bouche d'un académicien et de celle d'un enfant.

Et quelles plaisantes étiquettes sont ces minuscules bestioles pour la vulgarité de nos maux! Nos pères, tout naïvement, avouaient avoir pris froid à demeurer les pieds humides ou dans un courant d'air: s'ils avaient la colique, ils l'attribuaient à quelque bombance ou mets fallacieux; et la pérityphlite de nos aïeules venait de la plus sotte des constipations!

Foin de tout cela! La faute, à présent, est aux bacilles, coques, à leurs toxines, et voilà qui est délicat et galant!

Pour le médecin, l'étiologie est singulièrement simplifiée, et la thérapeutique rationnelle aussi : antiseptiques externes et internes et tout-puissants sérums, voilà de quoi exterminer microbes et malad... ies!

Le microbe du psychopathe Dr Stiles, plus que tout autre, mérite notre considération la plus distinguée : il marque, ni plus, ni moins, l'aube d'une révolution dans nos mœurs!

Le thème s'impose, du gaudissement des escholiers qui ne sont pas forts — en thème, — lorsqu'ils apprendront que le fait de leur paresse est indépendant de leur bon vouloir.

Plus de *pensum*, pardi! — Ils auront tout simplement mouché le microbe! — Mais la cour de récréation où se guérir au soleil, car le Dr Stiles recommande ce genre de traitement, pressenti par les lazzaroni napolitains.

Mais le revers de la médaille? On sait que tout microbe est jugulé, en un tour de main, par un sérum *ad hoc*. Il est des savants brevetés S. G. D. G. pour ce faire. Or, songerons-nous sans frémir aux perturbations sociales conséquentes du sérum de la paresse?

La rage — à cela un autre sérum, il est vrai — du cancre susdit qui, guéri de son doux mal, sentirait ses méninges en émoi se fatiguer sans son consentement! Et si quelque ministre intègre et trop radical décidait de l'inoculation de tous ses bureaucrates?... que tous ces honnêtes attachés, animés d'un beau zèle, réclamassent en chœur de s'occuper effectivement à quelque chose? Jugez de l'embarras du gouvernement!

Devant un horizon si troublé, je me demande si le Dr Stiles n'a pas manqué de prudence en publiant sa découverte. Il pourrait lui en cuire et se voir, dans ce pays de progrès à outrance que sont les U. S. A., lynché comme une simple nègre.

Néanmoins son exemple me suggestionne. J'en ai de la honte et une résolution : la honte, après huit ans de doctorat, de rester sans avoir inventé (de *invenire*, trouver) le moindre microbe; le ferme propos que l'année ne se passe point sans que j'aie isolé, décrit, et livré à l'admiration du monde mon *germe pathogène*. Impossible n'est pas Bactériologique!

Et comme le printemps s'avance, je vais m'enquérir sans retard de la découverte du microbe de *l'envie d'aller à la campagne le dimanche s'il fait beau.*

A. Clerc, de Nice.

Études Psychiques

LA PSYCHOLOGIE DES SOUVERAINES

Les aventures des souveraines d'Europe fournissent une haute leçon de philosophie au moraliste et un champ d'étude intéressant pour le psychologue.

Après l'Impératrice d'Autriche dont la vie errante a trouvé un triste dénouement à Genève, après les esclandres des cours d'Autriche et de Belgique, c'est la princesse royale de Saxe qui occupe la chronique scandaleuse de tous les salons d'Europe.

Je n'ai pas certes la prétention de rien dire de nouveau sur cette affaire dont je n'examinerai que le côté médical.

Les feuilles allemandes ne savent comment cacher leur dépit. Comment une vertueuse princesse, mère de cinq petits princes, a-t-elle pu lâcher son royal époux pour filer avec un précepteur de dix ans plus jeune qu'elle?

L'explication est toute trouvée : la chaste fille a été suggestionnée ou elle a été atteinte d'un de ces accès de folie fréquents pendant la grossesse.

La première hypothèse est soutenue par le *Courrier de Franconie*. C'est ce roué de Giron qui a suggestionné la princesse et a abusé de son ascendant.

Le jeune précepteur, interviewé, s'est défendu de connaître un mot de médecine ; il ne sait pas même ce que c'est que la suggestion hypnotique. « Pourquoi les Allemands me prêtent-ils des motifs si étranges ; ne comprennent-ils pas l'amour? »

Voici certes une jolie phrase ; et pourquoi pas? Giron est jeune et beau, la princesse est séduisante, de plus elle est femme. Qu'auriez-vous fait à la place du jeune précepteur si une charmante reine s'était jetée à votre cou ? Tout le monde n'a pas les qualités qui font un Joseph.

La seconde hypothèse, la folie, a été présentée avec non moins de sérieux par le *Temps* de Vienne qui a interrogé un spécialiste dont voici la réponse :

« Nous autres médecins, nous savons que la vie de la sensibilité et de l'intelligence chez la femme est très notablement troublée par la grossesse. Des femmes ordinairement sérieuses montrent dans cet état une gaieté qui peut dégénérer jusqu'à la manie. Plus fréquemment, on observe des dépressions mentales qui prennent parfois le caractère de la mélancolie pathologique. La liberté de la volonté est affectée, au point qu'un rien peut influer sur elle. Ce changement se marque surtout quand il a été précédé de causes affaiblissantes. C'est justement le cas pour la princesse. Elle a dans un laps de temps assez court donné le jour à cinq enfants : cela peut réduire singulièrement la force des nerfs d'une princesse, même très robuste, au point que son système nerveux ne puisse pas résister à une sixième grossesse. »

Je ne demanderais pas mieux que d'écouter cette explication. Malheureusement la princesse, aussi charmante que sincère, va partout criant sur les toits que l'enfant qu'elle porte provient des œuvres de Giron. Donc elle n'était pas enceinte lorsqu'elle a « fauté » !

C'est donc encore la même réponse : « Ces Allemands ne comprennent donc pas l'amour ? »

La jeune reine a cependant d'autres défenseurs qui l'excusent parce que le prince de Saxe ne remplissait pas ses devoirs conjugaux. Eh bien ! ce n'est pas cela. Voici ce que nous dit à ce sujet une des dames d'honneur de la cour :

« Ce qui fut d'un très grand poids (dans la résolution de la princesse), c'est la forme un peu crue dont se manifestait parfois l'affection de son époux après quelque joyeux repas. Ce ne sont pas des mauvais traitements qui ont excité l'aversion de la princesse..... c'est le contraire. » On le voit, le prince ne s'endormait pas toujours. Mais des deux Tallemant des Réaux, qui a raison ?

Cette affaire a remis sur le terrain la question de l'annulation du mariage religieux que nous avons traitée dans un précédent article.

La cour de Saxe, qui est catholique, aurait bien voulu obtenir du Pape la nullité du mariage. Malheureusement la princesse qui a cinq enfants (plus un en route) ne peut plus passer pour *virgo intacta*.

Voici ce qu'ont dit à ce sujet les théologiens : « Un mariage célébré dans toutes les formes prescrites par le concile de Trente, c'est-à-dire contracté librement, devant témoins et le curé ou son délégué, ne peut être taxé de nullité que dans le seul cas où il n'aurait pas été consommé. Alors il faut qu'un des conjoints soit dans le cas d'impuissance *perpétuelle*, ou qu'il refuse toujours le *debitum conjugale*, pour que l'autre partie ait le droit de se séparer et de convoler en nouvelles noces. Le mariage, dans ce cas, n'est pas consommé ; il n'existe pas.

« Il en est tout autrement pour le couple princier de Saxe : le mariage est *ratum et consummatum* ; il y a des enfants. La princesse démontrerait que les enfants ne sont point de son mari — démonstration bien difficile — qu'elle n'obtiendrait rien, car, selon le principe juridique romain, *pater est quem nuptiæ demonstrant*. C'est la négation de la recherche de la paternité. »

Il n'y avait donc pas d'issue ? Rassurez-vous, bonnes âmes qui vous intéressez au bonheur des trônes. On s'arrangera ; l'Eglise ne laissera pas dans l'embarras la famille royale de Saxe qui tient en Allemagne le drapeau du Catholicisme. On trouvera bien moyen de délivrer la cour de cette belle brebis qui la compromet. On cherchera dans l'arsenal du droit canon un article libérateur. Le Pape a bien annulé le mariage du prince de Monaco, il ne peut faire moins pour le prince de Saxe. Et ce sera justice, comme on dit au Palais.

Dr Minime.

Le Parnasse Hippocratique

LA FEMME MÉDECIN

Cet aimable fantaisiste qui fut Albert Millaud, s'était occupé des doctoresses dans une odelette aujourd'hui oubliée et que nous avons été heureux de retrouver dans le *Centre médical* pour la communiquer à nos lecteurs. Elle était adressée à Mlle Schultze.

Donc te voilà doctoresse,
Sainte ivresse!
Qu'il a palpité, ton sein
Quand, dans le vieil idiome,
Un diplôme
Te proclama médecin !

Donc, vous le voulez, mesdames!
Vous, ô femmes,
Vous le parfum, la beauté,
Vous l'amour, vous les caprices,
Les délices,
Le charme et la volupté.

Vous que tous, tant que nous sommes,
Faibles hommes,
Nous adorions à genoux,
Vous dont la vie était faite
Pour la fête
Et les joyeux rendez-vous

Vous dont la lèvre se pose
Fraîche et rose
Sur notre front soucieux,
Vous chez qui l'on allait rire
Et s'instruire
De riens très délicieux.

Vous vous mettez la cravate
D'Hippocrate
Et de Purgon le camail.
Adieu, délice et mystère,
Le clystère
A remplacé l'éventail.

Vous parlez anatomie,
O ma mie :
Effroyable assassinat !
Si l'on vous dit : Je t'adore,
Dis encore,
Vous répondez : Rubinat !

Sur le carnet aux quadrilles
Où les filles
Inscrivaient le danseur brun,
Vous écrivez des formules
De pilules
De kermès et de nerprun.

Vos yeux faits pour les extases
Dans les vases
Plongeront en attestant
Que la matière « ineffable »
Est louable.
Ce sera bien dégoûtant

Et quand l'époux que tu leurres,
Vers onze heures,
Voudra t'embrasser sans bruit,
Tu lui diras, infidèle :
On m'appelle
A la sonnette de nuit...

UN CLIENT SÉRIEUX

Quand on est malade le médecin est un *Dieu* ; quand on va mieux, c'est un *ange* ; quand on est guéri, c'est un *homme* ; quand il faut le payer, c'est un...

L'Hôpital n'est pas fait pour les chiens. On nomme *Chiens* ceux qui ne dépensent pas comme il convient à leur fortune.

(*Expression populaire*.)

PERSONNAGES

BONNENFANT. — Brave homme, vivant de son travail, fils de ses œuvres.
DURAPIAT. — Egoïste, vivant du travail des autres, fils à papa.

BONNENFANT.

C'est toi, mon vieux, que deviens-tu,
Depuis des mois qu'on ne t'a vu ?
C'est quelque amoureuse escapade
Oui...

DURAPIAT.

Non pas... Je fus très malade.
C'était comme une influenza
Avec des tas d'et cœtera.
Et cela tourna de manière
Que j'ai craint mon heure dernière.
Si compliqué devint mon mal
Que j'eus recours à l'Hôpital.

BONNENFANT.

Maintenant la crise est passée,
Raconte-moi ton odyssée.
Un docteur t'a ressuscité...
Un bravo pour la Faculté !
Tu me surprends bien, je t'assure
D'avoir été là pour ta cure,
Toi du sort un heureux élu,
Riche au delà du superflu.
Ta fortune est considérable,
L'Hôpital, c'est au misérable
Qu'il...

DURAPIAT.

Mon ami, si tu savais
Ce qu'à la longue j'éprouvais....

BONNENFANT.

Sans débourser la juste somme
Tu désirais guérir, en somme.
Même croyant mon mal bénin
J'eusse appelé mon médecin.

DURAPIAT.

Ce n'était qu'un simple malaise.
Et je trouvai, ne te déplaise,
Absurbe de jeter au vent
Pour si peu beaucoup d'argent :
Et tranquillement j'attendis.
Je suis solide, je me dis :
Des drogues évitons la liste.
Pourtant j'allai voir l'*Herboriste*...
J'allais déjà de mal en pis
Et crus devoir prendre l'avis
D'un *Pharmacien* recommandable
Qui, trouvant mon cas très curable.
Me vendit un médicament
Assez cher et dont vainement
J'attendis l'effet salutaire.
Je cours alors au *Dispensaire*
Où l'on consulte aussi, gratis.
J'allais toujours de mal en pis...
Je fréquentai plusieurs *cliniques*
Aux consultations publiques :
Je croyais qu'on n'y payait rien.
Mais j'oubliais leur Pharmacien.
J'avais fait toujours fausse route.
A la fin cela me dégoûte...
Que de démarches, de dépits :
J'allais toujours de mal en pis.
Je changeai dès lors de conduite :
Très ennuyé par cette suite

D'insuccès augmentant mon mal,
Je dus songer à l'*Hôpital*.
Là, des Maîtres de la Science
Feront une docte ordonnance.
En revêtant de vieux habits
Pour un pauvre je serai pris
Le Maître sera secourable
Voyant mon aspect misérable...
Ce ne peut être qu'un grand Chef
Qui s'occupera de moi.. Bref !
J'arrive avant l'heure ordinaire
Pour n'avoir pas de queue à faire
C'est une bonne occasion
De guérir mon affection..
Cette fois mon affaire est bonne.
Je vais voir le « Chef » en personne.
Dans un instant Il va venir,
Pensons bien au rôle à tenir.
Ses élèves dont l'uniforme
A l'antisepsie est conforme
L'entourant emboîtent le pas,
Quand il arrive avec fracas.
En passant il me considère,
Examinant d'un œil sévère
Mon sale accoutrement honteux,
Il murmure ..faux loqueteux...
D'un drôle d'air il me regarde
Et dit à l'Interne de garde
(Sans me poser de question :
Qu'on lui donne une potion !...
Vraiment je n'étais pas en veine !
Je m'étais donné tant de peine
Pour avoir « Son » Diagnostic
Avec un heureux pronostic !.....
On me délivre une *Ordonnance*
Imprimée . oui ! longtemps d'avance,
Sans même m'avoir ausculté ! ..
J'en rougis pour la Faculté !... .

BONNENFANT.

Pourtant ta guérison arrive.
La Médication active
Que, permets-moi, tu carottas,
T'a tiré de ce mauvais pas.

DURAPIAT.

Jamais !..... Je ne fis pas usage
De leur *Imprimé*. Pris de rage,
Quitte à dépenser plus d'argent.
J'ai pensé qu'il était urgent
De mander dans le voisinage
Un docteur de moins haut parage.
C'est lui qui m'a guéri..... Voilà !

BONNENFANT.

Il fallait commencer par là.

EPILOGUE

Ce client-là, qui tant ergote
N'a pas voulu payer sa note.

Dr GORNARD.

Bibliographie

M. Potiquet : *La Francéide ou mal français, poème burlesque de Jean-Baptiste Lalli (de Norcia), traduction, notes et notices par le Dr* Le Pileur, *médecin de Saint-Lazare. Ouvrage orné d'un portrait et de deux fac-simile, 1902* (1). — La Syphilis a ses efflorescences cutanées, elle a aussi ses efflorescences littéraires ; la Francéide est une de celles-ci. L'auteur, J.-B. Lalli, n'était point médecin. C'était un jurisconsulte qui, après avoir été chargé de quelques négociations diplomatiques et avoir rempli quelques fonctions administratives, vécut dans la retraite. Nourri des lettres antiques, il consacrait volontiers ses loisirs à la poésie et, d'humeur joviale, cultivait de préférence le genre burlesque. La syphilis lui parut un prétexte à quelques jolis vers : justement il en était lui-même atteint, plein de son sujet, le souffle intérieur ne pouvait lui manquer.

La *Francéide* est un poème burlesque, et qui dit burlesque dit comique extravagant.

Extravagant, ce poème l'est certes, et surabondamment. La mythologie en a fourni la trame. Junon, jalouse de Vénus, dépêche les Furies vers l'Amérique à la recherche de l'odieux mal : celles-ci en reviennent chargées, et le répandent sur les armées qui, en ce temps, paillardaient autour de Naples. Vénus consulte Esculape. Le dieu de la médecine ne peut être à court de conseils : il prescrit le Saint-Bois de Gayac. Là-dessus, nouveau voyage en Amérique, au pays du Saint-Bois. Cette fois, ce sont des guerriers — les vaillants guerriers des futurs opéras-bouffes — qui l'entreprennent. Malgré cent obstacles, après mille prouesses, ils rapportent du Saint-Bois une énorme cargaison. Le remède fait merveille et toute l'Italie se le dispute. Une fois de plus, le monde était sauvé ! — Quelle fable absurde, dira-t-on. — En effet, tout cela est absurbe ; mais comme le burlesque se tient, par définition, hors du sens commun, tout cela est exquis.

Comique, ce poème l'était assurément ; il l'est encore, et il fallait qu'il le fût beaucoup pour l'être encore. Lalli, on le sent, a pris un plaisir extrême à le composer, sinon à le vivre, et les contemporains se sont sans doute fort divertis à sa lecture. Mais, avec le temps, la *vis comica* s'en est un peu émoussée ; une partie même, comme il advient toujours, s'est perdue dans le passage d'une langue à l'autre, et mainte saillie qui, il y a près de trois siècles, provoquait de gros et longs accès de gaieté, n'excite plus qu'un rire menu, hésitant parfois. Et dans cette revue bouffonne où défilent tant de personnages de tous les mondes et de tous les temps, où la mythologie, l'histoire et la médecine s'enchevêtrent à l'envi, que de traits plaisants seraient restés pour nous sans portée ; que d'allusions obscures ; que d'épigrammes méconnues ; que de jeux de mots lettres closes, s'il n'y avait eu là un aimable compère, qui, en quelques mots prestes, explique, éclaire, commente, ouvrant pour nous, à tout instant, le trésor de ses connaissances historiques, linguistiques et syphiligraphiques ! Ce compère toujours alerte et si informé, dont la verve souriante ranime les grâces un peu fanées du poème, c'est, on l'a deviné, le traducteur.

En publiant une traduction de la *Francéide* ainsi enrichie de notes à la fois érudites et piquantes, le Dr Le Pileur a bien mérité des lettres et de l'histoire de la médecine.

(1) Veuve Lechevalier, 23, rue Racine.

Variétés

Une assurance nouvelle. — L'intervention du bistouri est devenue un incident si fréquent de notre existence que les Anglais ont jugé qu'il serait peut-être utile de créer des sociétés d'assurance contre les risques chirurgicaux.

En fait l'assurance aurait pour but de payer les dépenses de l'opération.

Contre paiement d'une annuité convenue, l'assuré aurait droit, en cas de maladie nécessitant une intervention chirurgicale soit à une somme de...., soit à l'opération gratuite et aux soins consécutifs dans une maison de santé.

Un édit royal prescrivant la suralimentation. — Les médecins se doutaient-ils que certains rois de France, dans la manie qui les poussait de tout réglementer, pénétraient sans vergogne dans l'enclos de la vie privée et non seulement s'attardaient au détail du vêtement, — quatre robes autorisées pour les nobles à six mille livres de terre, trois robes pour ceux qui ne possédaient que trois mille livres — mais légiféraient encore sur l'ordonnance des repas et le nombre des plats à table?

Nous lisons dans une ordonnance somptuaire de Philippe le Bel, datée de 1294, la règle suivante :

« Nul ne donnera au grand mangier que deux mets et un potage au lard, sans fraude. Et au petit mangier un mets et un entremets. Et s'il est jeusne, il pourra donner deux potages aux harengs et deux mets, ou trois mets et un potage. Et ne mettra en escuelle que une manière de chair, une pièce tant seulement, ou une manière de poisson. »

Pour manger à son appétit, il fallait la permission du roi. Cela, vers la fin du XIIIe siècle. L'histoire ne dit pas si l'édit royal fut observé à la lettre. Jusqu'à la Renaissance, les Français furent-ils astreints à se serrer le ventre? Et la Renaissance qui valut la restauration des sciences, des lettres et des arts, inaugura-t-elle aussi l'avènement de la grosse mangeaille et des beuveries pantagruéliques? (*Journal des Praticiens.*)

Les enseignes de sages-femmes.— (de la *Médecine Moderne*). — Les sages-femmes d'aujourd'hui n'ont plus d'autre enseigne que leur nom en lettres d'or ou même une simple plaque indicatrice. Celles qui croient devoir attirer les clientes par une attraction plus séduisante, se contentent d'un tableau modeste représentant, en général, une dame toute noire berçant dans ses bras un poupon tout blanc.

Jadis, on mettait plus de variété et d'imagination dans ces enseignes obstétricales.

Balzac signale la suivante rue de Buci :

« Une dame qui voit s'échapper d'une machine, qu'on ne peut mieux comparer qu'à un four, une nuée d'enfants habillés de costumes de différents états et qui leur adresse ces vers :

Sortez, mes chers enfants, et d'une ardeur commune
Par des chemins divers, courez à la fortune.

« Dans le lointain, la déesse elle-même, un pied sur une roue, emblème de sa mobilité, semble inviter à la suivre la foule des jeunes mortels auxquels Mme Vachée vient de donner la lumière. »

Ailleurs, quai Saint-Paul, une accoucheuse à l'engageant sourire informait les passants qu'elle « ouvrait la porte à tout le monde ».

Rue Jean-Jacques-Rousseau, une autre enseigne s'intitulait : *A l'accouchée;* elle montrait une belle malade toute pâle, une sage-femme fort élégante et un papa tout glorieux déclamant ces deux vers :

Grâce à l'art, ô mon fils, tu vois enfin le jour;
Nos vœux sont exaucés, je dois bénir l'amour.

Une école spartiate. — Une école d'après l'ancienne méthode spartiate a été érigée il y a quelques années à Sekingen, en Suisse (Bâle). L'établissement est situé dans un endroit boisé : le bâtiment est très simple, installé presque pauvrement. L'usage de l'eau y est très abondant : elle est toujours froide, même pour les bains. On n'a pas moins de soins pour le corps que pour l'esprit.

Les jeunes gens se lèvent de bon matin : en hiver à six heures : plus tôt en été. Le travail des classes alterne constamment avec des exercices en plein air. Ne rien faire est

interdit. Le temps libre est employé à fendre du bois, nettoyer ou autre occupation analogue.

La nourriture est éminemment simple, mais abondante et de qualité supérieure. L'habillement est aussi très simple. Dans une excursion de l'école à Bâle, les élèves portaient un pantalon court de drap, une chemise sans manches, une ceinture en cuir autour des reins et des sandales aux pieds. Ils étaient nu-tête et n'avaient pas de poches dans leurs vêtements ; le mouchoir était retenu par la ceinture.

D'abord peu de parents étaient disposés à exposer leurs enfants à une éducation si rude ; mais l'institution Ringele a fini par gagner la confiance de plusieurs. Les élèves, aux examens officiels, témoignaient qu'ils satisfaisaient complètement aux exigences. Et les cas sont vraiment surprenants où les enfants faibles se sont développés pour devenir de beaux et solides garçons.

M. Ringele se propose d'ouvrir prochainement une école de filles dans les mêmes conditions. (A. Kums.)

La crédulité publique, jugement américain. — Les malades ont fort à faire de se défendre contre les promesses mirifiques des guérisseurs de tuberculose et des créateurs d'Instituts anti-bacillaires et antiphymiques. En général, ils se contentent de ne pas guérir « sans murmurer ». Ceux de New-York paraissent être de moins bonne composition et quelques-uns des « patients » d'un de ces Instituts pour la cure de la phtisie viennent de poursuivre le directeur de l'établissement pour n'avoir pas tenu ses promesses. Celui-ci a déclaré qu'il ne garantissait pas la guérison bien que 80 p. 100 des malades traités pour tuberculose, asthme ou bronchite, sortissent guéris de son Institut.

Après avoir entendu les plaignants le juge a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre. « Il n'y a pas de loi, a-t-il dit, contre la crédulité, et ce n'est pas l'affaire de la justice d'empêcher les gens de faire des bêtises, si cela leur plaît. »

Bien jugé !

Le charlatanisme aux Etats-Unis. — Le Dr Albert Robin, de Newark, se plaint de l'extension toujours croissante du charlatanisme dans le Nouveau Monde. La spécialité, annoncée par certains journaux, constitue une fraude qu'il faudrait punir sévèrement. Par spécialité patentée, il entend parler de ces remèdes à noms bizarres qui ruinent et la santé et la bourse des naïfs qui se laissent prendre à leurs fallacieuses promesses. Il existait par exemple, une drogue nommée « kaskine » qui n'était autre que du sucre granulé vendu un dollar l'once. Un soi-disant malt, souverain dans les maladies de l'estomac consistait en losanges de sucre colorés à l'aide d'oxyde de fer. Un échantillon de « go to sleep » était formé de sulfonal, qui ne devrait être utilisé et délivré que sur l'ordonnance d'un médecin. L'auteur multiplie les exemples de ces spécialités composées souvent de substances dangereuses.

A côté de ces véritables tromperies, se trouvent également une certaine quantité de boissons et d'élixirs, soi-disant efficaces et sans danger pour les alcooliques, qui, au dire du prospectus, ne contiennent pas d'alcool, que l'on nomme des stimulants non alcoolisés. Ces boissons ou élixirs, qui sont légion et qui se vendent énormément dans ces contrées, contiennent, malgré leur dire, une moyenne de 30 à 40 p. 100 d'alcool.

Il n'est pas enfin, jusqu'aux drogues vendues pour faire repousser les cheveux et qui, d'après les prospectus, seraient inoffensives, qui ne présentent un réel danger. Tels sont les élixirs de MM. Allen (vendus en Europe) et contenant 2,30 p. 100 de plomb, le baume de Parker, etc., etc.

L'auteur est d'avis que les pharmaciens qui vendent ces drogues, ces élixirs capillaires et autres tromperies sont de véritables complices et qu'ils devraient, lorsqu'on leur achète de telles substances, prévenir le client de leur contenu en alcool ou en substance dangereuse.

Petites Anecdotes

La note. — Comment! te voilà encore malade? dit un ami à un camarade qu'il trouve couché; pourquoi ne consultes-tu pas le docteur X...

— Parce que la dernière fois que j'ai été malade, il m'a bien remis sur pied, mais il m'a ensuite renversé avec sa note.

Vitalité de la peau humaine. D'après WALLER la vitalité de la peau se prolongerait très longtemps dans un liquide approprié, et l'un des plus propres à conserver cette vitalité serait le liquide de l'ascite stérilisé. Des fragments de peau conservés pendant six mois, dans du liquide ascitique stérile, auraient donné sur 32 greffes, 16 résultats positifs.

Une consultation princière. — Nous venons de trouver une perle dans un joli petit almanach du XVIIIe siècle, connu sous le nom d'*Almanach Puce*, l'œuvre de l'athée Sylvain Maréchal, qui fut un précurseur de Ch. Comte. En effet, dans le calendrier, le nom de chaque saint ou de chaque sainte est remplacé par celui d'un homme ou d'une femme célèbre.

Recette contre la stérilité.

« La théorie de la génération est la pierre d'achoppement de la physique. Combien de raisonnements sur la stérilité des femmes qui n'ont servi qu'à embrouiller la matière !

« De très graves docteurs prétendent cependant que les derniers instants du flux menstruel sont le temps le plus favorable à la conception. Bien des femmes font trop d'efforts pour concevoir et par là s'éloignent de leur objet ; d'autres, au contraire, n'en font pas assez.

« Certaine archiduchesse, très ennuyée de sa stérilité, consulta la faculté de Louvain sur les moyens d'avoir des enfants. On lui envoya cette formule qu'on trouva dans les archives de cette célèbre Université : *Oportet cum digito medii, excitare quid inter nos medicos latiné vocatur clytoris; et quando Serenissima Altitudo cœperit movere clunes, fiat introductio.*

« Le remède fit effet et la Faculté en eut de beaux privilèges. »

Nous ne ferons pas à nos lecteurs l'injure de traduire la prescription des médecins belges ; le latin en est trop savoureux pour ne pas perdre de son goût à la traduction. Mais nous serions curieux de savoir si cette consultation se trouve bien, comme l'affirme Sylvain Maréchal, l'auteur de l'*Almanach Puce*, dans les archives de l'Université de Louvain.

Paul d'ESTRÉE.

Le certificat de santé pour le mariage. — Pour la première fois en Europe, le rôle social du médecin est officiellement indiqué dans l'acte de mariage.

A la rentrée des cours et tribunaux de Madrid, le ministre de la Justice a parlé, dans son discours, de la nécessité de certaines réformes judiciaires. Parmi celles-ci, il a mentionné l'intervention obligatoire du médecin dans toute demande d'inscription pour le mariage, et la délivrance d'un certificat relatif à la santé et aux conditions physiologiques des postulants. « Il importe, a-t-il dit, de ne pas contribuer à peupler les hôpitaux, les asiles d'aliénés et les bagnes par des unions conclues sans aucune prudence et il est nécessaire que le juge municipal refuse de procéder à des mariages que la science estime devoir être funestes, car tout est préférable à de telles unions, plus regrettables que le suicide même. »

Comme ils pérorent bien nos Confrères espagnols ; ils grandiront et feront la gloire de l'hygiène !

Le derrière trop mince. — Du « *Lyon médical* ». — Alors, brave femme, votre mari est mort l'année passée ? Savez-vous de quelle maladie ?

— Ah ! je crois bien, monsieur le docteur, qu'on n'a pas connu son mal ! Pour moi c'était un homme brûlé par la boisson. Eh bien ! le médecin a prétendu qu'il avait le *derrière trop mince.*

— Le derrière trop mince !... C'est le *delirium tremens* que vous voulez dire ?

— Ah ! Je sais pas la médecine, moi ! Mais sûr que c'était pas son derrière qui était malade.

Poésies Macabres

BALLADE

DU FOETUS DÉGÉNÉRÉ

lue au banquet de la *Société médicale de Neuilly*.

Est-ce maman ? Est-ce papa ?
Qui m'a f... dans c'l'état-là ?
Soupirait un pauvre fœtus
Recouvert de Pemphigus !!

Ah ! plaignez mon infortune :
Pour sûr elle n'est pas commune,
Car depuis ma conception
Et pendant ma gestation
J'eus pas mal des aventures,
Ça doit se voir à ma figure !!
J'étais dans mon premier mois,
Et dormais en tapinois,
Quand je reçus sur la tête
Des coups que l'écho répète ;
C'était un balancement
Qui me secouait derrière ! devant !
Cette fois-là, c'était papa
Qui me f... ce chahut-là,
Soupirait un pauvre fœtus
Recouvert de Pemphigus !!

Bientôt un' douche glacée,
Par l'injecteur chassée,
Vint m'enrhumer pour quinze [jours.
Le diable soit de leurs amours !
Puis une pointe assassine,
Manœuvrée par la voisine,
Voulut me donner la mort,
Mais rata tout son effort.
Dans toutes les positions
Ma mère fit d'la balistique
Pour décrocher son r'jeton !
J'faisais une rud' gymnastique !
C'était maman, cette fois-là,
Qui me f... ce chahut-là,
Soupirait un pauvre fœtus
Recouvert de Pemphigus !!

Malgré si grande torture,
Je poussais, jeune bouture !
Mes yeux exploraient l'enclos
Où naguère j'étais éclos.
Les dimensions de ma chambre
Réunies à l'antichambre
Etaient juste développées
Pour contenir une poupée !
Avant terme faudrait donc
Sortir de mon cabanon ?
Le promontoir faisait saillie !
Le bassin plein d'anomalies !
Mon Dieu ? pourquoi mon papa
M'a-t-il f... dans c'te boîte-là ?
Soupirait un pauvre fœtus
Recouvert de Pemphigus...

Tout d'un coup mon amnios
Se creva, adieu mes eaux !
Mon utérus hystérique
De contractions éclampliques
Me torturait horriblement.
Qu'avais-je donc fait à ma maman ?
Je voulus sortir l'occiput, ah !
Impossible en O. I. G. A.
Alors raidissant mon tronc nu
J'essayai par le trou du c... ;
Mais mon ventre ballonné
De méconium empoisonné
M'empêchait de me tourner :
Impossible de péter
L'anus était imperforé !
Est-ce maman ! Est-ce papa ?
Qui m'a f... dans c'l'état-là ?
Murmurait un pauvre fœtus
Recouvert de Pemphigus...

Mais j'entends un bruit de fer ;
C'est un forceps qu'on veut me [faire.
J'avais donc encor l'espoir,
O nature ! de te voir...
Mais non, c'est un bruit de scie,
Dieu ! c'est l'embryotomie,
J'aurais peut-être été grand [homme !
Mais v'là Pinard qui m'assomme,
J' suis f..., à moi ! au secours !
Et j'ai fini mon discours...

. . . .

Et remontant vers le ciel,
Son esprit immatériel,
Toujours sur la même gamme,
Murmurait à fendre l'âme :
Est-ce maman ? Est-ce papa ?
Qui m'a joué ce vilain tour-là ?

J.-B. EMBOLUS.

Etudes psychologiques

ALCOOLIQUES ET NÉVROSES. — SILHOUETTES D'ÉCRIVAINS
Edgar Poë.

Je ne sais si c'est un travers des poètes modernes de délaisser les eaux de l'Hippocrène pour des breuvages plus réconfortants, mais il faut bien avouer que les Muses s'arrêtent volontiers au cabaret. Villon usait ses hauts-de-chausses sur les bancs des tavernes, entre deux séjours dans les prisons de M. le Grand Prévôt. Plus tard, Molière, avec Racine et La Fontaine, s'accoudait aux tables de la *Pomme de Pin;* le grave Boileau lui-même, qui chapitrait Chapelle sur son intempérance, se laissa griser, dans le feu de sa prédication, par son malicieux pénitent. On a accusé Musset de puiser des inspirations au fond des verres; Mürger est mort d'alcoolisme à l'hôpital, et Verlaine méditait les stances de *Sagesse* devant un verre d'absinthe. Blasé par tant de mauvais exemples, le lecteur ne s'étonnera plus, sans doute, de voir l'Inspiration se risquer, à la suite d'Edgar Poë, dans tous les bars de l'Amérique.

Il faut dire que dans la famille Poë on avait eu de tout temps un faible pour le jus de la treille : en 1843 un cousin éloigné écrivait à Edgar que l'amour de la bouteille avait fait le malheur de sa race. Ses ancêtres venaient d'Irlande; l'aïeul du poète, un rude soldat, se distingua dans la guerre de l'Indépendance; le fils aîné de ce général, David, fut un être bizarre, débauché, alcoolique et phtisique par-dessus le marché; destiné au barreau, il jeta bientôt la toge aux orties pour s'engager dans une troupe de théâtre; il y traîna l'existence des cabotins malheureux, roulant de ville en ville comme les acteurs du *Roman Comique* de Scarron; au milieu des comédiens vivait une fillette abandonnée par sa mère, ancienne actrice de Londres enfuie au bras d'un pianiste; David s'éprit de l'orpheline et l'épousa en 1806; Elisabeth Arnold avait grandi sur les planches, elle y vécut avec son mari, poitrinaire elle aussi et crachant entre deux tirades les débris de ses poumons. Elle eut trois enfants qui vinrent au monde au hasard des tournées : l'aîné, William, aux trois quarts fou, buveur, succomba à vingt ans après une vie désordonnée; la dernière, Rosalie, était presque idiote; elle mourut en 1874 dans un hospice; le cadet fut Edgar Poë.

Elisabeth, qui jouait alors le rôle d'Amélie dans les *Brigands* de Schiller, le mit au monde en 1809, et cette pièce dramatique était bien la préface qui convenait à une pareille existence.

David Poë mourut en 1811; sa veuve le suivit la même année dans la tombe. Edgar n'avait que deux ans; délaissé par son aïeul, il fut adopté par un négociant en tabacs, ancien ami de son père, M. John Allan. En 1815, il accompagna sa nouvelle famille dans un voyage en Angleterre : on le laissa quelque temps dans l'institution

du Docteur Bransby à Stoke-Newington, aux environs de Londres; il nous a laissé dans *William Wilson* le croquis de ce vieux collège et quelques-uns de ses souvenirs d'écoliers : « En vérité c'était un lieu semblable à un rêve et bien fait pour charmer l'esprit que cette vénérable vieille ville. En ce moment même je sens en imagination le frisson rafraîchissant de ses avenues profondément ombreuses, je respire l'émanation de ses mille taillis et je tressaille encore, avec une indéfinissable volupté, à la note profonde et sourde de la cloche déchirant à chaque heure, de son rugissement soudain et morose, la quiétude de l'atmosphère brune dans laquelle s'enfonçait et s'endormait le clocher gothique tout dentelé... Mais la maison! — Quelle curieuse vieille bâtisse cela faisait! — Pour moi quel véritable palais d'enchantement! Il n'y avait réellement pas de fin à ses détours, à ses incompréhensibles subdivisions. Il était difficile, à n'importe quel moment donné, de dire avec certitude si l'on se trouvait au premier ou au second étage. D'une pièce à l'autre on était toujours sûr de trouver trois ou quatre marches à monter ou à descendre. Puis les subdivisions latérales étaient innombrables, inconcevables, tournaient et retournaient si bien sur elles-mêmes que nos idées les plus exactes relativement à l'ensemble du bâtiment n'étaient pas très différentes de celles à travers lesquelles nous envisageons l'infini (1). »

Très imaginatif, très impressionnable, d'un naturel volontaire et capricieux, Edgar faisait déjà montre de remarquables qualités littéraires; il était revenu en Amérique en 1821 et ses parents adoptifs se plaisaient à développer son talent de déclamateur en lui faisant réciter dans les salons des vers qu'il détaillait à merveille: c'était un enfant gâté, auquel on passait toutes ses fantaisies, car ses succès scolaires désarmaient toutes les réprimandes. Un jour il accompagna jusqu'à sa demeure un de ses camarades de l'Institution Clarke; la mère de ce condisciple, Mrs. Helen Stannard, accueillit l'orphelin avec des paroles si douces et si affectueuses que l'excès de sa sensibilité maladive le rendit muet, interdit; il lui en garda une affection sans bornes, elle devint la confidente de ses chagrins d'écolier, la conseillère écoutée de son adolescence, et Poë ne se rappelait jamais sans émotion cette première entrevue; malheureusement pour lui son bon ange mourut à quelque temps de là : Edgar en fut très affecté; la nuit il s'échappait, entrait au cimetière, restait de longues heures à rêver et à pleurer sur sa tombe. Il lui dédia un des premiers essais de sa muse naissante, ces Strophes *à Hélène*, délicates et pures commes les lignes d'une statue antique.

En 1826, il entra à l'Université de Charlotesville en Virginie. Il y fit preuve des plus brillantes, et aussi des plus bruyantes dispositions; joueur effréné, il fit des dettes et en envoya la note, 2.000 dollars, à M. Allan qui refusa de l'acquitter. Furieux, Edgar se brouilla

(1) Edgar Poe, *William Wilson*. Trad. Baudelaire.

avec son protecteur, quitta Richmond pour Boston où il publia ses premiers vers, et, en 1827, s'il faut l'en croire, il partit.... pour la Grèce. Il voulut combattre, comme Byron, pour l'Indépendance hellénique; malheureusement le rival des Canaris et des Botzaris s'attarda en chemin; il reçut en France, dans un duel, un coup d'épée qui l'eût tué sans les soins d'une bonne samaritaine qui le guérit et le rapatria. Telle est la légende; mais il paraît que l'aventureux jeune homme avait tout simplement endossé l'uniforme de l'armée américaine, beaucoup moins élégant assurément que celui des Pallikares.

Il fut admis en 1829 à l'école militaire de West-Point; son indiscipline le fit rayer des cadres et, chassé par une cour martiale, il revint frapper à la porte de son père adoptif; mais M. Allan, veuf de sa première femme, s'était remarié. Déshérité, frustré de toute ressource pour l'avenir, Poë fut mis à la porte par la nouvelle maîtresse de la maison; il se répandit en reproches violents contre son tuteur et rompit définitivement avec lui.

Ce fut le commencement de sa vie de bohème; il végétait, sans un sou en poche, lorsqu'une chance luit à ses yeux : un concours littéraire ouvert par un journal de Baltimore, le *Visiteur du dimanche* (1833). Il se souvint de ses succès d'écolier, s'inscrivit, composa; la belle écriture de son manuscrit, peut-être les singulières et calligraphiques arabesques de sa signature, attirèrent l'attention; il gagna les deux premiers prix : pour la prose, avec le « *Manuscrit trouvé dans une bouteille* »; et pour la poésie, avec le *Colisée*, strophes tirées d'un drame intitulé *Politian* qu'il n'acheva jamais. Le président du jury s'intéressa à ce triomphateur inconnu et voulut le voir : on le lui présenta : il avait de grands yeux gris au regard étrange, un large front où couraient d'épaisses boucles noires, des mains aristocratiques, et s'exprimait, d'une voix musicale, avec une rare pureté. Kennedy s'étonna de rencontrer sous ces vêtements étriqués et râpés, tant d'élégance et de distinction. Le lauréat fut recommandé à M. White, fondateur d'une Revue de Richmond, le *Southern Literary Messenger* : Poë en fut nommé directeur : il n'avait que vingt-deux ans.

Il en fut à la fois le rédacteur en chef, le critique, le conteur; il corrigeait les épreuves, surveillait le tirage, et, entre temps, composait une tragédie et écrivait ces récits et ces vers qui allaient mettre sa feuille en vogue : dans ses colonnes il publiait, l'*Aventure sans pareille d'un certain Hans Pfaall*, *le Roi Peste*, *Morella*, *Bérénice*.

Il était rétribué au prix de cinq cents dollars par an: mais comme les héros de Murger, il avait perdu l'habitude de voir son gousset garni, si bien qu'il crut le trésor inépuisable : il fit mille folies. La punition ne se fit pas attendre : il se maria.

Le 6 mai 1836 il épousa à Richmond sa cousine, une cousine pauvre et jolie, Virginie Clemm. Elle avait quinze ans. Ce fut alors

la misère à deux : ses habitudes d'intempérance avaient brisé sa carrière de journaliste et M. White l'avait mis à la porte au bout de deux ans, non sans force remontrances : « Combien j'ai de regret, lui écrivait-il, à devoir me séparer de vous, personne sur la terre ne pourrait le comprendre. J'étais attaché à vous : je le suis encore et volontiers je vous rappellerais si je n'avais peur de voir revenir bientôt l'heure de la séparation... Vous avez de belles qualités, Edgar, vous devriez les respecter et vous respecter vous-même. Séparez-vous à jamais de la bouteille! » (1)

Il ne s'en sépara point, et la Dive Bouteille lui valut autant de pérégrinations qu'à Pantagruel et à son ami Panurge; il traîna sa titubante existence dans toutes les villes des Etats-Unis, de Baltimore à Richmond, de Richmond à New-York, de New-York à Philadelphie, puis encore à New-York, courant le cachet, vivant misérablement d'articles critiques, philosophiques, de nouvelles insérées au hasard des périodiques; et le destin n'était pas désarmé par les prodigieuses ressources d'invention que Poë mettait à ne pas mourir de faim; il composa même un Traité de Conchyliologie, il dessina des rébus et des cryptogrammes pour les nouvelles à la main des journaux. La belle-mère, Maria Clemm, accompagnait le jeune ménage, cherchant du travail pour son gendre, proposant ses manuscrits à la presse, courant les bureaux de rédaction, frappant aux portes des éditeurs. Elle réalisait des merveilles d'économie domestique sans parvenir toutefois à équilibrer son maigre budget. A la noire pauvreté s'ajouta la maladie : l'unique manteau d'Edgar, la vieille capote qu'il portait aux cadets de West-Point, tant de fois recousu, rapiécé, rallongé par les mains diligentes de la bonne dame Clemm, servit de couverture et bien vite de linceul à Virginie qui agonisait sur un tas de paille; et comme c'était le seul vêtement qu'il eût à se mettre sur le dos, il lui fallut découvrir ce pauvre cadavre de poitrinaire pour pouvoir suivre le convoi; une amie compatissante, Mrs. Shaw, dut donner un drap pour l'ensevelissement.

Affolé par la maladie de sa femme, malade lui-même et se privant de tout pour elle, miné par l'inquiétude, par les tracas d'argent, surmené physiquement et moralement, — il rédigeait à lui seul le *Broadway Journal*, — Edgar Poë s'était remis à boire. Il avait cherché à tromper avec l'alcool la faim et la fatigue, il lui avait demandé pour sa pensée un factice regain d'activité et, au fond n'est-il pas pardonnable? « Il est facile, dit Baudelaire, de supposer qu'un homme aussi réellement solitaire, aussi profondément malheureux et qui a pu souvent envisager tout le système social comme un paradoxe et comme une imposture; un homme qui, harcelé par une destinée sans pitié, répétait souvent que la société n'est qu'une cohue de misérables... il est naturel... de supposer que ce poète jeté par un enfant dans les hasards de la vie libre, le cer-

(1) Cité par T. Wyzewa. Ecrivains étrangers. Paris 1896, Edgar Poë, p. 93.

veau cerclé par un travail âpre et continu ait cherché parfois une volupté d'oubli dans la bouteille. Rancunes littéraires, vertiges de l'infini, douleurs du ménage, insulte de la misère, Poë fuyait tout dans le noir de l'ivresse comme dans une tombe préparatoire. » (1)

Ainsi débuta l'année 1847. La lamentable odyssée d'Edgar Poë fit scandale dans le clan littéraire et n'y provoqua qu'une tempête de reproches et des clameurs de mépris. Le prétexte vertueux de ces attaques, c'est encore, c'est toujours son vice : le jour même où il publiait sa fameuse poésie du Corbeau, ne l'avait-on pas vu tituber dans les rues? Au fond, tout le *genus irritabile vatum*, femmes savantes et barbouilleurs de papier, que Poë avait jadis flagellés, pensa bien plus à satisfaire ses rancunes qu'à servir la noble cause de la tempérance. Si Poë avait la critique acerbe, car le rimeur famélique n'a point l'optimisme robuste qui procède d'une bonne digestion, on s'en vengea, lors de sa chute, par la calomnie et l'insulte; le public, lui, fut indifférent; il n'avait pas compris notre écrivain, peut-être, il faut l'avouer, parce qu'à force de bizarrerie il n'était pas toujours compréhensible; et la maison Harpers avait refusé de publier ses contes, « à cause d'une certaine obscurité dans leur application qui empêcherait la moyenne des lecteurs d'en comprendre le sens » (2).

Edgar Poë tient tête à l'orage et riposte, il frappe, parfois plus fort que juste, il égratigne Lord, critique l'école d'Emerson et traite Longfellow de plagiaire : il épanche son fiel, et nargue les femmes de lettres acharnées contre lui : écoutez les conseils qu'il donne dans *Blackwood* à miss Psyché Zénobia pour conquérir un succès facile dans la littérature du jour ! « Des sensations, mademoiselle, des sensations inédites, bizarres, baroques, tout est là! » Et miss Psyché ayant passé par mégarde sa tête dans le cadran d'une immense horloge, prend des notes, analysant ses impressions pendant que le tranchant de la grande aiguille, lentement lui scie le cou (3). — Il raille la démocratie, la bêtise populaire et murmure à l'oreille des déclamateurs béant devant le mot Progrès la sceptique moquerie de la momie Allamistakeo.

Poë devenu veuf, vécut quelque temps abîmé dans ses regrets, tout entier au souvenir de la morte; une nuit que la douleur le poursuivait dans l'insomnie, il se leva, sortit de sa maison de Fordham où elle s'était éteinte, et se mit à marcher à grands pas dans l'avenue de grands arbres qui l'avoisinait : et foulant aux pieds les feuilles d'automne, il composa dans ces heures mélancoliques sa poésie d'*Ulalume;* il rythma encore sa plainte dans *Annabel Lee:* mais l'alcool continuait son œuvre, sa santé déclinait, son intelligence déjà s'obscurcissait et c'est d'une main tremblante qu'il écri-

---

(1) Baudelaire, trad. des Histoires extraordinaires, préface, p. 26.

(2) T. de Wyzewa, Ecrivains étrangers, Edgar Poë, p. 96.

(3) *Comment s'écrit un article à la Blackwood*, in *Derniers contes*, traduits par F. Rabbe. Paris, 1887.

vait les chapitres d'une esquisse cosmogonique, *Eureka*. Il n'était plus qu'une ruine : des rides précoces sillonnaient ses traits flétris; seul l'œil étincelait encore quand une nouvelle déception venait éveiller sur ses lèvres l'amer rictus des désabusés. Il poursuivait pourtant, avec une incroyable tenacité, son idée fixe, celle d'avoir un magazine à lui ; il fallait réunir des fonds ; il retrouva assez de forces pour aller faire des conférences littéraires dans les grandes villes de la Virginie ; la première eut lieu à New-York à la *N. Y. historical Society* le 9 février 1848 ; elle dura deux heures et roula sur la cosmographie de son poème *Eureka*.

Poursuivi par un besoin maladif d'affection, toujours épris pour les femmes d'un culte bizarre et platonique, Poë pensait à se remarier ; il fit choix comme âme-sœur, d'une vieille dame qui faisait des vers et qui fut enthousiasmée de pouvoir enfin goûter la poésie conjugale ; il y avait déjà bien des années qu'il l'avait vue pour la première fois. Une nuit qu'il errait à travers les rues de Providence en Rhode Island, il avait aperçu une femme vêtue de blanc se promenant dans un parterre de roses: le poète vagabond s'arrêta et resta longtemps accoudé à la grille du jardin, admirant la nocturne promeneuse et respirant le parfum des fleurs. Quelle joie quand il retrouva ce fantôme et lui déclara sa flamme! Mais Mrs. Sarah Helen Whitman connaissait les écarts de régime auxquels il se livrait, et elle hésitait fort à dire oui: devant une menace de refus, Poë désespéré avala du laudanum et faillit mourir: la rupture ne fut que retardée par cet événement: elle eut lieu pourtant, et Edgar, le cœur brisé, s'enfuit dans un hôtel de Providence pour tuer sa pensée à coup d'alcool: l'obsession résista au désarroi de son intelligence et le malheureux revint dans un état épouvantable faire une scène à sa fiancée: celle-ci apitoyée se laissa fléchir, revint sur sa décision première et le renvoya à New-York en lui demandant le serment de ne plus boire: Poë promit, repartit et écrivit lettres sur lettres.

Ces missives, dit M. Hennequin, « donnent vue sur un état intellectuel unique; elles marquent chez Poë une passion excessive, dépouillée de réserve, sans réticences, oublieuse de tout amour-propre, un *optimisme extravagant*, singulier chez un homme dont l'infortune avait été perpétuelle: la certitude de s'amender, de posséder bientôt une gloire et des richesses énormes: une incohérence d'homme divaguant de joie, puis appréhendant un revers, et passant sans cesse dans des coups de folie, de l'espoir à l'épouvante: on y trouve un discours lâche, redondant, plein d'apostrophes, d'exclamations, de signes de ponctuation suppléant le mot précis, des idées constamment extrêmes, des plans d'avenir insensés, de la superstition, une déférence puérile pour Mme Whitman, en somme le ton de celui des deux amants qui se met aux pieds de l'autre (1) ».

(1) Hennequin. Ecrivains franisés : Edgard Poë. Vie d'Edgar Poë, p. 29-30.

A vrai dire, tout cela ne rappelle-t-il pas de très près l'ensemble des prodromes de la pseudoparalysie générale alcoolique? Notons encore à ce propos le tour singulièrement macabre de cette correspondance amoureuse : « Si vous mouriez, lui écrit Poë, alors au moins je presserais votre main dans la mort, et de bon gré, joyeusement, je descendrais avec vous dans la nuit du tombeau. » Ces lignes-là sont bien du lugubre poète qui avait dit dans la Dormeuse :

Mon amour, elle dort! Oh! puisse son sommeil
Qui est éternel être aussi profond !
Puissent les vers ramper doucement autour d'elle !...

Edgar revint encore à Providence, mais Mrs. Whitman sachant qu'il avait violé sa promesse, se refusa à tout engagement et rompit définitivement avec lui. L'amoureux repoussé voulut se remettre au travail, mais trahi par ses forces, il redemandait à son excitant habituel quelque réconfort; aussi ne tardait-il pas à retomber malade, et la pauvre Mrs. Clemm à bout de ressources et de résignation gémissait : « Je voudrais que nous fussions tous deux dans nos tombes; cela vaudrait bien mieux. »

C'était aussi le vœu du malade, il soupirait après la délivrance, après l'au-delà, où son âme déchirée goûterait enfin le repos, et chantait la paix du sépulcre :

« Grâce au ciel, la crise, le danger est passé et le traînant malaise loin enfin — et la fièvre appelée Vivre est vaincue enfin.

Geignement et gémissement; le soupir, le sanglot sont maintenant apaisés avec cet horrible battement du cœur, — oh! cet horrible, horrible battement !

Le malaise, la nausée, l'impitoyable douleur ont cessé avec la fièvre et sa démence au cerveau, avec la fièvre appelée Vivre qui brûlait dans mon cerveau.

Oh ! de toutes tortures cette torture la pire s'est abattue, la terrible torture de la soif pour le fleuve bitumineux de passion maudite; j'ai bu d'une eau qui étanche toute soif.

D'une eau qui coule avec des syllabes endormantes hors d'une source rien qu'à très peu de pieds sous terre... » (1)

Tout à coup, de sa ruine physique et morale, surgit l'idée fixe : il repensa à son Magazine, et voulut retourner dans le Sud ; Mrs. Clemm, pleine d'angoisse, regarda partir le malheureux impulsif; il ne devait plus revenir à Fordham. A Philadelphie, il s'enivra; les persécutions imaginaires d'un accès de délire alcoolique l'en punirent. A peine rétabli, il gagna Richmond où il donna deux conférences sur le principe de la poésie.

Il était devenu célèbre, il y eut foule pour l'entendre, et il se grisa de ce parfum de gloire qui lui faisait un instant oublier sa

(1) E. Poë : *Pour Annie*, poème. Trad. St. Mallarmé. *Les Poèmes* d'Edgar Poë, Bruxelles, 1888.)

pauvreté : « Jamais, écrivait-il à Mrs. Clemm, jamais je n'ai été accueilli avec autant d'enthousiasme. Les journaux n'ont rien fait que me louer avant et après ma lecture. » Et il ajoute: « J'ai reçu un grand nombre d'invitations dont j'ai dû décliner la plupart faute d'avoir un habit. » Il n'en avait pas, même pour aller chez sa fiancée! Car Edgard était de nouveau amoureux, et de deux personnes à la fois : l'une mariée, inaccessible, l'« Annie » de ses rêves, pour laquelle il se consumait en vain (1); l'autre retrouvée à Richmond, une amie d'enfance, qu'il avait connue alors qu'elle habitait en face de chez les Allan; elle était veuve de M. Shelton, elle était libre, il lui demanda sa main. Mais déjà ses yeux hagards dénonçaient une catastrophe imminente; deux autres excès mirent le relaps à deux doigts de sa perte; un médecin appelé l'admonesta sévèrement, et Poë, converti une fois de plus, jura ses grands dieux de ne jamais recommencer; il se fit même inscrire sur les registres d'une Société de tempérance; il était trop tard. Comme il arrangeait ses affaires en vue de son mariage avec Mrs. Shelton, il eut occasion de passer par Baltimore; et le lendemain 3 octobre 1849, on ramassait dans le ruisseau, à la porte d'un cabaret, un malheureux sans connaissance : c'était Edgar Poë. On le porta à l'hôpital; et peu à peu le moribond commença à secouer sa somnolence, à s'agiter, à clamer sans trêve ni repos des phrases incohérentes; il hurlait sous l'étreinte de la peur, repoussant les fantômes hideux qui se mouvaient autour de sa couche en une sarabande infernale; et puis retombait sur son lit, tremblant et baigné de sueur, en marmotant. Enfin, au bout de deux jours, le délirium tremens parut céder; mais sa raison était encore égarée, le malade ne faisait aux questions du médecin que des réponses fausses, incohérentes ou désespérées. L'accalmie ne dura pas, fièvre, tremblement et hallucinations reparurent et il fallut deux hommes pour maintenir l'agonisant; la mort vint le maîtriser : le dimanche matin, 7 octobre 1849, il tomba dans le collapsus, et s'assoupit; puis il dit : « Dieu vienne en aide à ma pauvre âme » et expira.

Il n'avait que quarante ans; il s'en alla presque seul au cimetière, par un jour d'automne, gris, pluvieux et glacé. Il fut pleuré par ses deux fiancées, qui portèrent son deuil, et par Mrs. Clemm, la compagne dévouée si longtemps rivée à la même chaîne de misère, et qui consacra le reste de sa vie à défendre sa mémoire.

On devine, à en juger par ce qui précède, qu'Edgar Poë est un anormal, un malade, et présente à ce point de vue quelque intérêt. Baudelaire prétend, je le sais bien, que son ivrognerie a été voulue, qu'il a bu pour s'étourdir, et peut-être aussi, par un raffinement de poète, pour puiser des inspirations littéraires dans les cauchemars de l'ivresse : « Le poète avait appris à boire comme un littérateur soigneux s'exerce à faire des cahiers de note. Il ne pouvait résister

(1) T. de Wyzewa. Ecrivains étrangers. E. Poë, page 101.

au désir de retrouver les visions merveilleuses ou effrayantes, les conceptions subtiles qu'il avait rencontrées à une tempête précédente... L'ivrognerie de Poë était un moyen mnémonique, une méthode de travail, méthode énergique et mortelle, mais appropriée à sa nature passionnée (1). »

Cette opinion qui fait de notre héros un dilettante de l'alcoolisme est peut-être discutable et son histoire pathologique est plus complexe : S'il est des alcooliques qui cherchent volontairement dans l'ébriété, la simple excitation cérébrale, ou l'oubli du chagrin, il en est d'autres qui sont des héréditaires et boivent par boutades : « L'observation clinique, dit Le Gendre, a révélé qu'il peut exister chez les enfants des alcooliques soit un besoin inné de boire, soit des troubles purement fonctionnels du système nerveux, soit des altérations organiques des centres nerveux. Le goût des boissons alcooliques sommeille comme tant d'aptitudes héréditaires jusqu'au jour où une occasion le rend manifeste (2). » Cette hérédité alcoolique est donc tantôt similaire et tantôt dissemblable : dans le premier cas, l'éthylique engendre un buveur, il lègue à sa progéniture une propension à la boisson; dans le second cas, l'alcoolique, qui peut être déjà lui-même un dégénéré, donne naissance à un autre dégénéré : il lui transmet une tare nerveuse fonctionnelle, et c'est à titre de dégénéré que le descendant pourra présenter, parmi les impulsions si particulières à la famille névropathique, l'impulsion maniaque de l'ivrognerie.

Quels stigmates va nous présenter l'hérédoalcoolique ? « L'héréditaire, dit Lasègue, a souvent eu une jeunesse bizarre. Irrégulier dans ses affections, dans son intelligence, dans ses occupations, présentant en un mot des troubles intellectuels plus ou moins profonds, il ne commence à boire qu'à un certain âge, lorsque se produit la période alcoolique. Alors la maladie se manifeste et elle procède par crises : c'est par intervalles seulement que le sujet est disposé à subir l'influence de l'alcool; en un mot l'héréditaire est intermittent et son intermittence existe pour l'alcool comme elle existe pour bien d'autres choses encore (3). » Il semble d'ailleurs que l'hérédité similaire augmente la réceptivité au poison; car ces héréditaires, dit Lasègue, « sont en majeure partie de petits buveurs; ils ne supportent pas le vin; loin d'en ressentir comme les autres les effets heureux on les voit souvent tristes et engourdis, alors que leurs camarades en sont arrivés à la douce et familière expansion (4). » Ces lignes s'appliquent fort bien à Edgard Poë. Baudelaire nous apprend, avec Willis et Mrs. Osgood, « qu'une quantité fort minime de vin ou de liqueur suffisait pour perturber complètement son organisation. » Il nous signale l'intermittence de

(1) Baudelaire. Préface des *Histoires extraordinaires* p. 27.

(2) Bouchard. *Traité de pathologie générale*, t. I. — *L'Hérédité et la pathologie générale*, par Le Gendre, p. 352.

(3) Lasègue. *Etudes médicales*, t. II, p. 230.

(4) Ibid.

ses crises d'ivrogneries : sa passion avait de longues périodes d'accalmie, alors même qu'un motif plausible d'oubli aurait pu la réveiller : « Lors de ses plus profondes douleurs, à la rupture définitive de ses fiançailles avec Mme Whitman, on ne nous dit pas qu'il ait bu (1). »

Pareille intermittence se retrouve chez le dipsomane, l'on pourrait encore soutenir que c'est parmi les dégénérés qu'il faut ranger notre conteur. Dégénéré, il l'est : son hérédité, l'histoire de son frère et de sa sœur, semblent confirmer cette opinion. Mais est-ce bien sous l'influence d'une monomanie du dégénéré qu'il s'est grisé? « Les dipsomanes sont des malades qui s'enivrent toutes les fois que leur accès les prend (2). » Un besoin impérieux les jette chez le premier marchand venu; ils s'attablent, ils avalent n'importe quoi : *il faut* qu'ils boivent; à défaut de vin, d'alcool, d'essences, ils ingurgiteront des médicaments : on en a vu qui vidaient les bocaux à serpents ou à pièces anatomiques. Or, Baudelaire l'avoue, Poë buvait « en barbare, comme accomplissant une fonction homicide, comme ayant en lui quelque chose à tuer (3). » Il avalait d'un trait un verre plein sans le goûter. Dans les intervalles de ses crises, il était parfaitement maître de sa personne, honteux de lui-même, et très humble devant les remontrances. Mais ses résolutions duraient... ce que durent les bonnes résolutions.

Nous n'avons pas à rappeler par le menu la magistrale description que Lasègue a tracée de la dipsomanie : il la montre sévissant sur les déclassés, gens du monde ayant reçu de l'instruction, dissipé leur fortune, ce qui est évidemment le cas d'Edgar Poë. Il nie pourtant qu'elle aboutisse jamais aux accidents mentaux de l'éthylisme chronique et au delirium tremens; mais il y met lui-même une restriction, et d'ailleurs nous avons des observations de Magnan (4) où la répétition à bref délai des accès maniaques amena finalement tous les symptômes de l'intoxication chronique, y compris le délire fébrile. Les dipsomanes deviennent presque toujours alcooliques, dit encore Ball (5) de même d'ailleurs que l'ivrogne de profession, soumis à la tyrannie de l'habitude, devient souvent un dipsomane (dipsomanie acquise, de Ball).

Au fond, pratiquement, la distinction entre la dipsomanie et l'ivrognerie héréditaire n'est pas absolue, et comme l'écrit Sollier (6) qui a fort clairement exposé cette question, « entre les deux il n'y a qu'une différence de degré ». L'hérédité morbide entraîne toujours une altération de la personnalité, une dégradation de la

(1) Hennequin. *Ecrivains francisés*. E. Poe.

(2) Trélat. *La Folie lucide*.

(3) Baudelaire, loc. cit.

(4) Magnan. *De l'alcoolisme*.

(5) Ball. *Leçons sur les maladies mentales*, Paris, 1882, p. 661.

(6) L. Sollier. *Du rôle de l'hérédité dans l'alcoolisme chronique*. Paris, 1889.

volonté qu'elle désarme plus ou moins vis-à-vis des impulsions : « L'alcoolique en s'alcoolisant pourrait s'empêcher de boire; le dipsomane le veut et ne peut pas. » Mais chez le premier déjà, le vouloir est affaibli. De même encore l'intermittence s'observe-t-elle dans les deux cas : toute passion se manifeste par soubresauts : seulement l'explosion est plus forte chez le dipsomane, et l'accès n'est que l'exagération de l'excès.

Que dirons-nous pour résumer l'histoire pathologique du poète ? Edgar Poë, fils d'un déséquilibré alcoolique et d'une tuberculeuse, fut un dégénéré (1) : plongé dans une profonde misère, après une jeunesse adulée, par la plus imprévue des déceptions ; surmené par le travail intellectuel, toujours hanté par le souci du lendemain, navré par la perte d'un être cher, Poë a vu sous l'influence de ces chocs répétés, l'alcool aidant, s'aggraver la tare latente, s'affaiblir sa santé morale; il a présenté ou bien des accès dipsomaniaques d'abord espacés, puis de plus en plus rapprochés : ou bien des crises d'ivrognerie tantôt préméditée, dispensatrice d'oubli; tantôt instinctive, fruit de l'hérédité alcoolique. De la sorte il en est peu à peu arrivé aux stigmates psychiques de l'éthylisme chronique : hallucinations, hantise de la mort et du lugubre, tentative de suicide; tout à coup d'une pareille crise de tristesse on voit surgir le plus déconcertant optimisme : il n'a pas un sou vaillant et rêve de fonder une revue; il est malade à force d'excès, et se persuade qu'il ne boira plus; ses amis le quittent; il croit à leur amitié; ils lui restent, il les rebute. Les femmes effrayées se dérobent à son amour : il s'aveugle et se croit aimé; ou bien brutalement désabusé, il gémit, perd toute dignité, s'offre, s'impose presque : insuccès, rebuffades, ne le découragent pas et l'ardeur de sa flamme n'a d'égale que son inconstance. Même fluctuation dans sa volonté : il agit comme un impulsif, part, puis s'arrête, renonce à son plan, le reprend. Il est bien près du terme extrême, il y arrive, c'est la déchéance organique et psychique, l'incohérence cérébrale de l'alcoolisme chronique et le delirium tremens.

De ces accidents mentaux peut-on retrouver des traces dans l'œuvre d'Edgar Poë ? Le professeur Grasset y a signalé des passages qui ressortissent à l'hallucination éthylique : il mentionne en particulier dans une page fort élégante, la fameuse poésie du *Corbeau*, comme un type de zoopsie (2). En voici quelques strophes :

« Une fois, sur le minuit lugubre, pendant que je méditais faible et fatigué sur maint précieux et curieux volume d'une doctrine oubliée, pendant que je donnais de la tête presque assoupi, soudain il se fit un tapotement comme de quelqu'un frappant doucement,

(1) Remarquer au point de vue des stigmates physiques de dégénérescence l'asymétrie faciale de Poë, l'inégalité de niveau de ses deux yeux sur les portraits qu'en donne Ingram (*E. A. Poë*, Londres 1880), et sur celui qu'a dessiné Manet, en tête de la traduction des Poèmes de Poë par Mallarmé.

(2) Grasset. Alcooliques célèbres (*Revue des nouveautés médicales*, mai 1899).

frappant à la porte de ma chambre. C'est quelque visiteur, murmurai-je, qui frappe à la porte de ma chambre; ce n'est que cela et rien de plus. »

Ah ! distinctement je me souviens que c'était dans le glacial décembre et chaque tison brodait à son tour le plancher du reflet de son agonie. Ardemment je désirais le matin; en vain m'étais-je efforcé de tirer de mes livres un sursis à ma tristesse, ma tristesse pour ma Lénore perdue, pour la précieuse et rayonnante fille que les anges nomment Lénore, et qu'ici on ne nommera jamais plus.

....

Je poussai alors le volet et avec un tumultueux battement d'ailes entra un majestueux corbeau digne des anciens jours. Il ne fit pas la moindre révérence, il ne s'arrêta pas, il n'hésita pas une minute; mais avec la mine d'un lord ou d'une lady il se percha au-dessus de la porte de ma chambre; il se percha sur un buste de Pallas juste au-dessus de la porte de ma chambre; il se percha, s'installa, et rien de plus.

Alors cet oiseau d'ébène par la gravité de son maintien et la sévérité de son maintien,induisant ma triste imagination à sourire : « Bien que ta tête, lui dis-je, soit sans huppe et sans cimier, tu n'es certes pas un poltron, lugubre et ancien corbeau, voyageur parti des rivages de la nuit. Dis-moi quel est ton nom seigneurial aux rivages de la nuit plutonienne ? » Le corbeau dit : Jamais plus !

Je fus émerveillé que ce disgracieux volatile entendît si facilement la parole, bien que sa réponse n'eût pas un bien grand sens et ne me fût pas d'un grand secours; car nous devons convenir que jamais il ne fut donné à un homme vivant de voir un oiseau au-dessus de la porte de sa chambre, un oiseau ou une bête sur un buste sculpté au-dessus de la porte de sa chambre, se nommant d'un nom tel que Jamais plus !

Mais le corbeau, perché solitairement sur le buste placide, ne proféra que ce mot unique comme si dans ce mot unique il répandait toute son âme. Il ne prononça rien de plus; il ne remua pas une plume, jusqu'à ce que je me prisse à murmurer faiblement : D'autres amis se sont déjà envolés loin de moi; vers le matin lui aussi il me quittera comme mes anciennes espérances déjà envolées. L'oiseau dit alors : Jamais plus !

Tressaillant au bruit de cette réponse jetée avec tant d'à-propos : Sans doute, dis-je, ce qu'il prononce est tout son bagage de savoir, qu'il a pris chez quelque maître infortuné que le Malheur impitoyable a poursuivi ardemment, sans répit, jusqu'à ce que ses chansons n'eussent plus qu'un seul refrain, jusqu'à ce que le *De profundis* de son espérance eût pris ce mélancolique refrain : Jamais plus !

Mais le corbeau induisant encore toute ma triste âme à sourire je roulai tout de suite un siège à coussins en face de l'oiseau, et du buste et de la porte; alors m'enfonçant dans le velours, je m'appliquai à enchaîner les idées aux idées, cherchant ce que cet augural oiseau des anciens jours, ce que ce triste, disgracieux, sinistre,

maigre et augural oiseau des anciens jours voulait faire entendre en croassant son : Jamais plus !

Je me tenais ainsi rêvant, conjecturant, mais n'adressant plus une syllabe à l'oiseau dont les yeux ardents me brûlaient maintenant jusqu'au fond du cœur : je cherchai à deviner cela, et plus encore ma tête reposant à l'aise sur le velours du coussin que caressait la lumière de la lampe, ce velours violet caressé par la lumière de la lampe que sa tête à Elle ne pressera plus, ah ! jamais plus !

Alors il me sembla que l'air s'épaississait, parfumé par un encensoir invisible que balançaient des séraphins dont les pas frôlaient le tapis de la chambre. « Infortuné, m'écriai-je, ton Dieu t'a donné par ses anges, il t'a envoyé du répit et du népenthès dans tes ressouvenirs de Lénore ! Bois ! oh ! bois ce bon népenthès et oublie cette Lénore perdue. » Le corbeau dit : Jamais plus !

. . . .

Prophète, dis-je, être de malheur, oiseau ou démon, toujours prophète, par ce ciel tendu sur nos têtes, par ce Dieu que tous deux nous adorons, dis à cette âme chargée de douleur si dans le Paradis lointain elle pourra embrasser une fille sainte que les anges nomment Lénore, embrasser une précieuse et rayonnante fille que les anges nomment Lénore! Le corbeau dit : Jamais plus!

Que cette parole soit le signal de notre séparation, oiseau ou démon, hurlai-je en me redressant. Rentre dans la tempête, retourne au rivage de la nuit plutonienne; ne laisse pas ici une seule de tes plumes noires comme souvenir du mensonge que ton âme a proféré; laisse ma solitude inviolée; quitte ce buste au-dessus de ma porte; arrache ton bec de mon cœur, et précipite ton spectre loin de ma vue ! Le corbeau dit : Jamais plus !

Et le corbeau immuable est toujours installé, toujours installé sur le buste pâle de Pallas, juste au-dessus de la porte de ma chambre; et ses yeux ont toute la semblance des yeux d'un démon qui rêve; et la lumière de la lampe en ruisselant sur lui, projette son ombre sur le plancher; et mon âme, hors du cercle de cette ombre qui gît flottante sur le plancher, ne pourra plus s'élever, « jamais plus! » (1).

Il ne semble pas que le *corbeau* ait rien de caractéristique : on n'y retrouve pas les modalités de l'hallucination alcoolique, de la zoopsie typique, multiplicité et mobilité: ce corbeau qui reste immobile sur son piédestal ne rappelle pas ces sarabandes de spectres, de rats, de serpents, que voient les éthyliques. Bien plus, Poë s'est plu à démentir lui-même la spontanéité, la sincérité de la mélancolie de ce poème, à en exposer tous les artifices de facture, à en dévoiler le procédé : « Bien des gens, dit Baudelaire, seraient scandalisés si j'analysais l'article où notre poète a ingénûment en apparence, mais avec une légère impertinence que je ne puis blâmer, minutieusement expliqué le mode de construction qu'il a

(1) Trad. par A. Barine. Névrosés. Paris, 1898.

employé, l'adaptation du rythme, le choix d'un refrain, le plus bref possible, et le plus susceptible d'applications variées, et en même temps le plus représentatif de mélancolie et de désespoir, orné d'une rime la plus sonore de toutes : *never more*, jamais plus ! le choix d'un oiseau capable d'imiter la voix humaine, mais d'un oiseau,le corbeau, marqué dans l'imagination populaire d'un caractère funeste et fatal; le choix du ton le plus poétique de tous, le ton mélancolique, des sentiments le plus poétique, l'amour pour une morte, etc. (1). »

Sa pièce du *Ver conquérant* se rapproche davantage de la zoopsie, et ce sujet est d'ailleurs l'un de ceux qui hantèrent le plus fortement l'imagination du poète :

« Voyez, c'est nuit de gala, depuis ces dernières années désolées; Une multitude d'anges ailés, ornés de voiles, et noyés dans les larmes; Est assise dans un théâtre, pour voir un drame d'espérances et de craintes; Pendant que l'orchestre soupire par intervalles La musique des sphères.

« Des mimes faits à l'image du Dieu très haut; Marmottent et marmonnent tout bas; Et voltigent de côté et d'autre; Pauvres poupées qui vont et viennent, Au commandement de vastes êtres sans forme, Qui transportent la scène ça et là. Secouant de leurs ailes de condor, L'Invisible Malheur.

« Mais voyez, à travers la cohue des mimes, une forme rampante fait son entrée. Une chose rouge de sang qui vient, en se tordant, de la partie solitaire de la scène. Elle se tord ! Avec des angoisses mortelles les mimes deviennent sa pâture, et les Séraphins sanglotent en voyant les dents du ver mâcher des caillots de sang humain.

« Toutes les lumières s'éteignent, toutes, toutes ! Et sur chaque forme frissonnante, le rideau, vaste drap mortuaire, descend avec la violence d'une tempête, et les anges, tous pâles et blêmes, se levant et se dévoilant, affirment que ce drame est une tragédie qui s'appelle l'homme, et dont le héros est le Ver conquérant (2). »

Ces strophes nous traduisent à merveille l'état d'âme du malade : plus d'espoir, plus de jours de joie : mais le vertige de cette course à l'abîme, au fond duquel il voyait la mort, son obsession ; cet alcoolique, dont les nuits d'insomnie étaient troublées par des larves étranges, qui s'enfuyait devant elles, loin de son lit et de son logis, se prenait parfois à douter qu'il y eût quelque part du repos, même dans la tombe : là encore doit régner l'oppression du cauchemar, là encore doit se dérouler, après la comédie humaine, des tragédies macabres, et voici l'épilogue du Ver conquérant :

« Je regardai ; et la figure invisible, tout en me tenant toujours par le poignet,avait fait ouvrir au grand large les tombes de l'humanité, et de chacune d'elles sortit une faible phosphorescence de

(1) La Genèse d'un poème. Œuvres complètes de C. Baudelaire. Tome VII, Paris, 1870.

(2) E. Poë. Ligéia. Trad. C. Baudelaire.

décomposition qui me permit de pénétrer du regard les retraites les plus secrètes et de contempler les corps enveloppés de leur linceul dans leur triste et solennel sommeil en compagnie des vers. Mais, hélas ! ceux qui dormaient d'un vrai sommeil étaient des milliers de fois moins nombreux que ceux qui ne dormaient pas du tout. Il se produisit un léger remuement, puis une douloureuse et générale agitation; et des profondeurs des fosses sans nombre il venait un mélancolique froissement de suaires; et parmi ceux qui semblaient reposer tranquillement je vis qu'un grand nombre avaient modifié la rigide et incommode position dans laquelle ils avaient été cloués dans leur tombe. Et pendant que je regardais, la voix me dit encore : « N'est-ce pas, oh ! n'est-ce pas une vue pitoyable ? » (1).

Le génie d'Edgar Poë sombrait tout à fait et il chanta, dans le *Palais hanté*, la triste agonie de sa pensée à jamais déchue sous l'action du poison : « Son esprit, dit Mrs Whitman, était bien un palais hanté résonnant de l'écho des pas des anges et des démons.»

« Dans la plus verte de nos vallées, par les bons anges habitée, autrefois un beau et majestueux palais,un rayonnant palais dressait son front: c'était le domaine du monarque Pensée, c'était là qu'il s'élevait; jamais Séraphin ne déploya son aile sur un édifice à moitié aussi beau.

Mais des êtres de malheur, en robes de deuil, ont assailli la haute autorité du monarque. Ah ! pleurons ! car jamais l'aube d'un lendemain ne brillera sur lui, le désolé ; et tout autour de sa demeure, la gloire qui s'empourprait et florissait n'était plus qu'une histoire, souvenir ténébreux des vieux âges défunts.

Et maintenant les voyageurs dans cette vallée, à travers les fenêtres rougeâtres,voient de vastes formes qui se meuvent fantastiquement aux sons d'une musique discordante, pendant que, comme une rivière rapide et lugubre à travers la porte pâle, une hideuse multitude se rue éternellement, qui va éclatant de rire, ne pouvant plus sourire. » (2)

Si les poésies d'Edgar Poë nous reflètent l'hallucination éthylique, les impulsions maniaques dont il fut la victime éclairent toute la psychologie de ses contes. Devant la faillite de sa volonté, devant l'irrésistible courant qui emportait son être passif, brisait ses résolutions, trop fragiles barrières, Poë en vint à considérer la nature humaine comme foncièrement mauvaise, à affirmer imperturbablement « la méchanceté naturelle de l'homme: il y a dans l'homme une force mystérieuse dont la philosophie moderne ne veut pas tenir compte; et cependant, sans cette force innommée, sans ce penchant primordial, que d'actions humaines resteront inexpliquées, inexplicables ! Ces actions n'ont d'attrait que parce qu'elles

---

(1) E. Poë. Derniers contes. L'ensevelissement prématuré. Trad. par F. Rabbe. Paris, 1887.

(2) E. Poë. Ligéia. Trad. BAUDELAIRE.

sont mauvaises, dangereuses. Cette force primitive, irrésistible, est la Perversité naturelle » (1).

« C'est en réalité un mobile sans motif, un motif non motivé; sous son influence nous agissons sans but intelligible; ou si cela apparaît comme une contradiction dans les termes, nous pouvons modifier la proposition jusqu'à dire que sous son influence nous agissons par la raison que nous ne le devrions pas. En théorie il ne peut pas y avoir de raison plus déraisonnable; mais en fait il n'y en a pas de plus forte. Pour certains esprits, en de certaines conditions, elle devient absolument irrésistible... La certitude du péché ou de l'erreur inclus dans un acte quelconque est souvent l'unique force invincible qui nous pousse à son accomplissement. Et cette tendance accablante à faire le mal pour l'amour du mal n'admettra aucune analyse, aucune résolution en éléments ultérieurs. C'est un mouvement radical, primitif, élémentaire;... une simple pensée suffit; le mouvement devient une velléité, la velléité se grossit en désir, le désir se change en un besoin irrésistible, et le besoin est satisfait. » (2)

Ceci posé, nous nous expliquons la part énorme qu'il donne à l'obsession dans ses récits : Edgar Poë a été le peintre de l'obsession : nul mieux que lui ne l'a exprimée, et *Bérénice*, le *Démon de la Perversité*, le *Cœur révélateur*, sont à ce point de vue des chefs-d'œuvre; écoutez ce passage du *Cœur révélateur :* « Il est impossible de dire comment l'idée entra primitivement dans ma cervelle; mais une fois conçue elle me hanta nuit et jour. D'objet il n'y en avait pas. La passion n'y était pour rien. J'aimais le vieux bonhomme. Il ne m'avait jamais fait de mal. Il ne m'avait jamais insulté. De son or je n'avais aucune envie. Je crois que c'était son œil ! Oui ! c'était cela ! Un de ses yeux ressemblait à celui d'un vautour, un œil bleu pâle avec une taie dessus. Chaque fois que cet œil tombait sur moi mon sang se glaçait; et ainsi lentement, par degrés, je me mis en tête d'arracher la vie du vieillard et par ce moyen de me délivrer de l'œil à tout jamais! » (3)

Tout cela donne le frisson, exhale une odeur de mort : l'œuvre de Poë nous apparaît comme une danse macabre où les échappés des charniers et des cabanons mènent une sarabande infernale : c'est Roderick Usher, poursuivi par sa sœur Madeline qu'il a enterrée vivante; c'est le prince Prospero, aux mains du spectre, suaire barbouillé de sang, de la Mort Rouge; Hop Frog le bouffon, traînant au bout d'une chaîne le cadavre carbonisé du roi dont il a enflammé les vêtements; Tarpaulin, le vieux loup de mer, trébuchant avec son ami Legs sur les corps putréfiés des pesteux; Metzengerstein emporté par le galop furieux du cheval enchanté qui le jettera dans les flammes; et le cadavre déliquescent de

(1) C. Baudelaire. Loc. cit.
(2) E. Poë. *Le démon de la Perversité.*
(3) Edgar Poe, *Le Cœur révélateur.* Trad. Baudelaire.

M. Waldemar devant son magnétiseur effaré. Et le doux sceptique Allamistakeo, empêtré dans ses bandelettes de momie, contemple tous ces fous et se demande si le seul progrès accompli depuis les Pharaons est le progrès de la démence; la Peur conduit le bal, au bras de la Folie qui agite ses grelots, si tristes cette fois que leur son semble l'écho d'un sanglot; Egœus l'accompagne en faisant cliqueter un collier de trente-deux perles, les dents de Bérénice; et tout cela se meut « sur des fonds violâtres et verdâtres où se révèlent les phosphorescences de la pourriture et la senteur de l'orage. »

L'impression de terreur qui se dégage de ses récits est d'autant plus saisissante que le cadre est aussi étrange que les personnages : l'imagination de l'écrivain se joue dans l'irréel en des cadres vaporeux, en de singulières grisailles; voyez ces intérieurs orientaux aux extravagantes arabesques, où dans l'ombre étincellent de bizarres reflets; et l'étrange somptuosité de leurs lourdes tapisseries où passe le souffle des morts; ces salles antiques, aux profondeurs mystérieuses et magnifiques où l'on devine, dans le bruissement des tentures, le murmure des êtres disparus; enfin ce décor de cauchemar où il poétise les affres de l'écrasante et mortelle impression du grand silence (1). Peu d'écrivains ont su, comme lui, exprimer la peur, la pire des peurs : la peur qui se pense, s'analyse avec une déconcertante lucidité, dans le désarroi de toutes les facultés; d'ailleurs, il n'avait, comme on l'a dit, qu'à « puiser dans l'intuition de sa propre âme bouleversée, déchirée, affolée et déchue dont son intelligence lucidement froide constatait les convulsions ».

« Aucun homme, dit Baudelaire, n'a raconté avec plus de magie les exceptions de la vie humaine et de la nature... l'hallucination laissant d'abord place au doute, bientôt convaincue et raisonneuse comme un livre, l'absurde s'installant dans l'intelligence et la gouvernant avec une épouvantable logique, l'hystérie usurpant la place de la volonté... Il analyse ce qu'il y a de plus fugitif, il soupèse l'impondérable et décrit avec cette manière minutieuse et scientifique dont les effets sont terribles, tout cet imaginaire qui flotte autour de l'homme nerveux et le conduit à mal. » (2)

Edgar Poë, lui aussi, fut conduit à mal : il n'a pas toute la responsabilité de ses actes, et chez lui, selon le mot de M. de Vogüé, ce sont « les morts qui parlent ». Ses ancêtres lui ont transmis leurs vices avec leur sang, et il a vraiment quelque droit à la pitié. Il l'a implorée de ses semblables : « Je voudrais, écrit-il, leur persuader que j'ai été en quelque sorte l'esclave de circonstances qui défient tout contrôle humain. Je désirerais qu'ils découvrissent pour moi, dans les détails que je vais leur donner, quelque oasis de fatalité dans un Sahara d'erreur. Je voudrais qu'ils accordassent

(1) C. Baudelaire. *Hist. extr.*, p. 29.
(2) Edgar Poe. *Silence.*

ce qu'ils ne peuvent pas se refuser à accorder, que, bien que ce monde ait connu de grandes tentations, jamais l'homme n'a été jusqu'ici tenté de cette façon. Est-ce donc pour cela qu'il n'a jamais connu les mêmes souffrances ? En vérité, n'ai-je pas vécu dans un rêve ? Est-ce que je ne meurs pas victime de l'horreur et du mystère des plus étranges de toutes les visions sublunaires? » (1)

« Depuis Pascal peut-être, dit un jour Barbey d'Aurevilly, il n'y eut jamais de génie plus épouvanté, plus livré aux affres de l'effroi et à ses mortelles agonies que le génie panique d'Edgar Poë. » Plaignons donc l'homme, admirons l'artiste, avec quelque restriction pourtant : névrose et poison lui ont fait perdre la vision nette de l'homme normal; son œuvre ne nous montre guère que des cas pathologiques. Avec son tour macabre, illuminée d'un reflet de sa folie,elle ne sera jamais qu'une étude de bizarreries,une littérature de curiosité, d'exception. Paul DELAUNAY.

A CONSULTER :

GRASSET, Conférence sur la supériorité intellectuelle Montpellier, 1900. — Alcooliques célèbres. *Revue des Nouveautés médicales*, mai 1899.

Arvède BARINE, Névroses, Paris, 1898.

Téodor de WYZEWA, Ecrivains étrangers. Paris, 1896.

HENNEQUIN, Etudes de critiques scientifiques. Ecrivains francisés. Paris, 1889.

Th. BENTZON, Les poètes américains. *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1886.

E.-D. FORGUES, Les contes d'Edgar Poë, *Revue des Deux-Mondes*, 14 octobre 1886.

J. INGRAM, Edgar Allan Poë, hislife lettersand opinions. Londres, 1880, 2 vol. et portrait.

(1) Edgar POE : *William Wilson*.

La Médecine comique

REPONSE D'UN VIEIL ATHENIEN A L'*ECHO MEDICAL DE L'ILISSUS* (1).

Confrères : Vous tous, descendants des Asclépiades, qui lisez : revues, mémoires, papyrus et palimpsestes de Lutèce, vous ignorez l'*Echo de l'Ilissus*... peut-être !

Cet écho remua l'an dernier les cénacles de la luxure, en dénonçant les médecins des vierges du rempart qui passent par le pénis municipal.

Ce pamphlet insolite nous étonna, et, en notre qualité de vieux syphiliste, nous évoquâmes les mânes de Ricord, pour avoir l'opinion de notre ancien maître sur cet écrit casseroliforme.

Il dit :

« J'ai merculiarisé toutes les têtes couronnées aussi spirituelles que temporelles de l'Europe, je pansai leurs chancres ; ils blanchissaient en vieillissant ; Dieu les guérit, et encore...

« J'ignore actuellement encore si la syphilis vient d'Eve, du Serpent ou d'Adam, mais le gonocoque était en bouillon dans l'arche.

« Une syphilis se traite mais ne se guérit pas, heureusement pour la poule au pot médicale.

« On n'arrête pas le mal quand on bloque une femme à Saint-Lazare, à Saint-Côme, à Saint-Sauveur. Il y a trop de saints là-dedans.

« La liberté du trottoir est une liberté nécessaire, on ne peut légiférer sur la façon de marcher...

« La syphilis prend l'innocente, en vertu d'une justice distributive latente et universelle.

« Les statisticiens implantent dans les cervelles caséiformes de fausses vérités.

« La police des mœurs, conservatoire syphilitique, doit être l'objet de la sollicitude paternelle du médecin.

« Les fleurs blanches sont un ornement qui naît sous les pas de toutes les femmes ; en les arrêtant toutes, le Neisser dirait encore : Ohé ! ta poire !

---

(1) Lettre lue au banquet de la *Fédération des Syndicat du Nord et du Pas-de-Calais*, par le vieil Athénien, le 15 février et reproduite par le *Nord médical* du 10 mars 1903.

« David contracte le chancre d'Abigaïl, le donne à Bethsabée qui accuse Urie ; David le tue pour préserver l'armée : le chancre survécut.

« Job, sur son fumier, gratta ses plaques serpigineuses avec un tesson de bouteille. Il remercia Dieu.

« Nabuchodonosor imita le cri des bêtes à cause des ulcères palatins.

« La syphilis était une des sept plaies d'Egypte. Voir Ezéchiel dans *Les Nombres*, ch. 25. Il ajoute que les belles vierges exigeaient un salaire proportionnel à leur beauté... comme aujourd'hui.

« *Medici, non tetigitis sed custodit vos; gaudactis igitur quia syphilis in orbe ultima regnat.* »

Vous voilà rassurés : Ricord accuse la pérennité de la vérole qui dominera toujours les partis pathologiques, politiques et religieux parce que le rapport est une loi de nature qui rapporte à notre corporation, laquelle n'enfreint jamais les lois naturelles.

Donc, jeunes, *it et docete*, et si vous attaquez les vieux syphilitiques par derrière, que ce soit avec l'huile grise, et non avec l'encre noire de l'*Echo de l'Ilissus*.

Cet écho n'est pas redoutable : il se répercute à peine du Parthénon à Olympie : peuh, quelques stations ! Il se donne gratis à Patras et bientôt le petit Ptérigoïdien l'enverra *ad Patres*. Il est peu goûté de la bonne société syphilitique, méconnu des marmites d'Athènes et des Cléopâtres de la rue Alpha-Beta-Cappa ; il répète la leçon d'Anitus.

Dans sa voix, qui n'admet pas la réplique, vous croyez trouver d'épineuses diagnoses colporhéiques ou l'origine de la syphilis.

Descend-elle des pics de l'Himalaya ? Est-elle Française, Napolitaine ? Christophe l'a-t-il prise en Amérique ou à Tourcoing ?

Quatrefages n'est pas d'accord avec Darwin ; j'entends Tourcoing protester ; Buffon s'en fiche, et Lyell, le Géologue, dit, sans preuve : C'est le pithécanthrope.

Enfin, ceux qui ont fait du concours la base de l'omniscience doivent nous le dire, et l'*Echo de l'Ilissus* ne remonte à aucun déluge : encensoir individuel, il n'a pas fait son Parent-du-Chatelet, tout au plus son Lecour.

Se poser en protecteur des vagins administratifs et parler avec amertume de la concupiscence d'Athènes, cela suffit-il ? Accuser les Custodes, vieux routiers, hélas ! d'ignorer l'art de déplisser l'anus : quel confrère !

Mais des mastroquets n'ont pas de ces mœurs, ils sont restés

rêveurs au seuil de ce mystère ; des mots incongrus ont jailli des langues leucoplasiques : Qué Fourneau !...

Et les luxuriantes pucelles riaient en hennissement de cavales.

Jusqu'aux chiffres, tout est incongru. Voici le dénombrement : Cent trente aphrodites (pour 235 mille âmes) supportent le poids des phallus de la Hellade (en comptant les biberoniciens), 130 qui passent au filtre, c'est peu pour l'exultation des lycées et des Trois ordres digérants ! et les bleus, et la classe !

Et cependant la rigidité des principes de ces colporifères patentées est si ferme, leur éducation dans l'avarie est si avancée, que la stupéfaction dépasse le rempart de Turris-Callis et le dôme de San Salvador, lorsque le conspecteur tombe en arrêt devant un symptôme protéique orthodoxe, ou un calice en pleurs (communs chez les clandestines).

Elles disent : La vérole fait la honte et non pas l'hôpital (d'où on les renvoie le lendemain). Et c'est nous qu'on accuse, oyez : Vous jetez un regard vague à la colonnade de la Madeleine non repentie, vous donnez un coup de chapeau à la rosace de la cathédrale...

Oh ! jeune agglutiné, nous ne farfouillons pas, nous ne confriquons pas, nous ne *spéculums* pas ! Mais cent fois par an les mêmes repassent la filière des six, nous polissons sans cesse et nous repolissons.

Et puis notre œil, pareil à celui du phalanstérien, pénètre les mouvements et les intentions, les tiennes aussi : O Echo des Archontes !

Tu parles de nitrate, de foulard spongiaire dans les parties en cause, tu cites le sulfate d'alumine, qui illumine en rose les portes d'Orient ; et, en disant nitrate, tu allusionnes obliquement. Serait-ce... d'argent ? Fi.... jeune confrère !

Apprends qu'en 15 années l'un de nous reçut 60 drachmes pour œil poché et maquerellotomie. 60 drachmes prélevés sur le travail de femmes qui ne font jamais grève !

Ah ! misère d'une planète inférieure ! Que Théïos, l'Olympien et Zeus de Cos nous pardonnent, ils n'éternuent pas souvent en notre faveur.

Mais, *Echo*, tu ne dis rien du paiement en nature, des caresses à ces roses fanées, des baisers hâtifs le soir sous les portiques.

Tu t'es dit : Certains sont nickelés, ou leur thyrse n'est pas assez rutilant pour aspirer la langueur des parfums féminins et l'onctueuse nudité callipyge.

Montaigne, vieux et pierreux, disait : Peut-être... Nous ne pouvons même plus avoir ce doute philosophique, hélas...

Parlons de jadis.

Ricord est mort, qui te valait bien.

Diday et Demarquay nous avaient initiés au déplissement du prépuce de l'état-major et des nymphes d'honnestes dames ; ce dernier nous montra des tissus arachnéens de Byzance, et du feutre rose dont les superbes maquerelles de Stamboul bourraient les belles Monténégrines quand les vulves s'adornaient de fleurs... blanches....

Et tu nous parles d'éponge ! Apprends donc que (depuis quarante années nous le constatons) nos hétaïres, pour nous tromper, barbouillent le vestibule large comme le détroit de Gibraltar, avec le sang des palombes pour masquer la rainure d'un phallus gros comme le Péloponèse.

Nous avons entendu Demarquay, retour de Constantinople, narrer l'odyssée des Circassiennes contaminées par Ibrahim, qui prit la Cristalline sur le Boul-Mich.

Le pacha n'envoya pas le lacet aux toubibs, parce que Demarquay, un vrai confrère celui-là, écrivit avec esprit, et rétama sans bruit tout le Sérail.

Nos maîtres d'alors se lançaient dans de hautes et fécondes querelles : dualistes, unicistes et siphylisateurs même : le dernier de ceux-ci fut châtié par un sapeur vertigineux et baptisé par un vase innominé.

Cette... argutie intestine était plus propre qu'un article fuligineux.

O toubib agglutiné qui souilles la maison !

Du ponant jusqu'à l'orient, tous les museaux et les trompes vont, criant : A la porte, mastroquet ! C'est ta poire qu'il nous faut !! Nous répudions ces catachrèses.

Deux termes dominent l'axe du monde luxurieux : réglementer ou abolir.

La prostitution se meurt, la clandestine liberté l'étouffe.

Es-tu, *Echo de l'Ilissus*, pour la protection ou pour le libre-échange de la syphilis ?

Pour Fournier ou pour Fiaux, choisis ; donne tes raisons au lieu d'éjaculer sur nos occiputs.

Ton rôle est de montrer des dépuratifs à ta 4e page et de les combattre à la 1re. Donne-nous des solutions mercurielles au lieu de solutions sociales et policières.

Montre aussi le micro-syphilifère, exhibe un vagin indemne de squelettes gonococciques, alors les filles de la rue Macrocosmos s'esbaudiront et les étudiants même se gonfleront le buccinateur au cabaret des Olympiades.

Sinon cesse d'offrir des leçons à qui peut t'en donner, et ne joue plus de la flûte devant Hiéron de Syracuse.

Imite nos oncles : Huntériens dépistant l'induration de six mille ans sur le prépuce gigantesque d'un Pharaon momifié !!!

Tu parles... (Abbé de l'Epée)

Risum teneatis... (Bossuet)

Entends-tu les nouvelles couches crier : La liberté de la vérole est une liberté nécessaire.

La femme cartée est d'utilité publique, donc pas de délit.

Ni le juge de paix, ni la cour de cassation n'admettent le chancre ou la chaudepisse comme contravention.

Le Gouvernement, l'Etat-Major, la Faculté, l'Institut, l'Académie, les agrégés et congrégés, les mutualités sociales, agricoles et vétérinaires ont un seul devoir à remplir : Fonder dans les agglomérations polysexuées des bornes-fontaines de Van Swieten gratuites, pas laïques, puis des laveurs-introducteurs automatiques, pour filles de l'assistance médicale gratuite. L'Académie des Beaux-Arts Médicaux fondera un prix à l'érection de ces édicules hygiéniques.

Pour terminer, ces nouvelles couches ajoutent :

Tout docteur diplômé ayant passé le Rubicon d'une thèse écrite en bon français, honnête et éclose de sa propre cervelle moellifique, n'aura pas besoin de concourir pour quelque place que ce soit.

Le sort, et non la faveur, décidera pour l'agrégat, le professorat, le décanat, etc.

Le vice suprême fait place à la justice immanente.

Le concours n'est plus viable; s'il survit, il n'aura plus longue vie. On aura beau vitupérer, le concours a été manustupré.

Vous avez assisté, du balcon, à ces querelles stercoraires de facultés célèbres où on léchait le Tarse des vidames de la Science.

Vous avez vu brûler la boîte par l'acide vitriolique et constaté la rage des arrivistes concupiscents.

Le concours, quelque long qu'il soit, est souvent une prime à la mémoire, à la platine et au savoir-faire.

Il est la porte basse pour ligaments jaunes trop flexibles ; vieux dogme où le libertaire ne s'enferme pas, prostitution du vrai savoir devant une palinodie.

Philotimé.

Histoire de la Médecine

HISTOIRE DE L'ACCOUCHEMENT « POST MORTEM »

Quand un fait d'expulsion d'un enfant hors des parties génitales d'une femme morte vient à se produire, les assistants en sont ordinairement troublés; mais l'émotion est encore plus grande quand la naissance a eu lieu, comme on dit, *in sepulchro*, après l'inhumation, et que cette naissance est constatée au bout d'un certain temps à l'occasion d'une expertise médicale ou de l'ouverture du cercueil pour une raison quelconque.

Dans ce cas, l'opinion publique s'émeut rapidement, les imaginations se donnent libre carrière : on admet d'emblée que la femme a été enterrée vivante, qu'elle s'est délivrée dans le cercueil et que bientôt ont succombé à une mort atroce, la mère et son enfant nouveau-né. Sur cette présomption, acceptée sans la moindre hésitation, on base des accusations graves et quelquefois des poursuites judiciaires dangereuses comme dans l'affaire qui vient d'être appelée récemment devant un des tribunaux de notre département. Nous ne voulons ni décrire ni discuter les faits de la cause à laquelle nous faisons allusion; mais à son occasion nous croyons intéressant de rechercher, au point de vue scientifique seul, ce que l'on sait et ce qui est démontré relativement à l'accouchement *post mortem*.

La littérature médicale offre un certain nombre d'observations de ce genre, qui ne se produisent pas toujours dans les mêmes circonstances.

D'abord, il peut arriver que la femme soit simplement à la fin de la période agonique ou en état de mort apparente quand l'accouchement se termine. Les accoucheurs savent, en effet, que dans les accès éclamptiques par exemple, le travail peut marcher rapidement et qu'au moment de la mort, quelquefois un peu avant ou un peu après, on voit l'enfant être expulsé mort ou vivant. Voilà un premier point indiscutable admis par tous. « Si, par quelque circonstance inopinée et subite, il arrive qu'une femme périsse très près de la fin d'un travail naturel à tous égards, elle accouche ordinairement après la mort. » (Levret, *Art des Accouchements*, 1766, p. 92. (1)

(1) Barthe, *Journal des Curieux de la nature*, 1685-1686. Helianthus. Recherches : observations 185 et suivantes. — *Journal d'Allemagne*, 2 décembre. Observations 141 et suivantes. Jean Mathéus.

« L'expérience a démontré que l'enfant a été expulsé vivant hors du corps mort de sa mère, mais ce cas est rare et on ne doit pas trop compter sur ces sortes d'exemples. » (Jacobs, de Gand, *Ecole pratique des Accouchements*, 1875, p. 240.)

On admet donc que des enfants aient pu être expulsés vivants du corps de la mère mourante ou en état de mort apparente, précédant de peu d'instants la mort véritable. Dans ce cas, la circulation fœto-maternelle a pu persister plus ou moins longtemps, la vie n'ayant pas complètement cessé. C'est ainsi que les phénomènes ont dû se passer dans les observations suivantes :

« Un inquisiteur espagnol avait fait pendre, le 14 juin 1551, une femme, quoique enceinte. Quatre heures après la mort de cette malheureuse mère, encore attachée au gibet, deux enfants vivants tombèrent de son sein. »

« Thomas Bartholin (1673) raconte qu'un enfant vint au monde deux jours après la mort de sa mère. »

« La femme de François Arevallos (de Sueffo) tomba malade au terme de sa grossesse et fut enterrée. Le mari, arrivé quelques heures après, voulu revoir sa femme : à peine a-t-on ouvert le cercueil qu'on entend les cris d'un enfant qui fut retiré vivant et sain. » (Sue, *Essais historiques sur l'art des accouchements*, p. 239.)

Pour expliquer les faits qui précèdent, il faut entendre que les femmes sont restées plus ou moins longtemps en état de mort apparente.

Dans un second groupe de faits, l'expulsion du fœtus a lieu dans les heures qui ont suivi la mort de la femme, du premier au troisième jour. Dans ces cas, les fœtus ont toujours été trouvés morts, la persistance de l'hématose fœtale ne dépassant pas une durée de quinze à trente minutes et même moins quand la mort de la femme est précédée chez elle d'une période d'asphyxie, le sang maternel emprunte l'oxygène au sang fœtal, et que le fœtus succombe avant la mère, ce qui explique la rareté de la naissance d'enfants vivants même à la suite d'une opération césarienne faite immédiatement après la mort de la femme asphyxiée.

Au contraire, si la femme a succombé à un traumatisme, si elle est empoisonnée par une substance, comme l'oxyde de carbone par exemple, qui empêche l'absorption de l'oxygène du sang fœtal par les globules du sang maternel, qui ne fonctionnent plus, l'enfant pourra survivre quelques instants à sa mère et être expulsé ou extrait vivant. L'enfant ne peut survivre donc que quelques minutes après la mort de la femme et cela seulement dans certains cas exceptionnels; mais, quoique mort, il est quelquefois chassé hors

de l'utérus par les contractions de cet organe qui persistent plus ou moins longtemps. Les observations que je vais citer en sont des exemples.

Hoyer parle d'une femme, morte en travail, mise dans le cercueil et prête à être enterrée, qui rendit, avec bruit, un fœtus et une grande quantité d'humeurs.

Hartmann a vu un cas semblable. Harvey cite une dame anglaise, morte en état de grossesse, et dont l'enfant fut expulsé le jour suivant.

Richter a publié un cas d'accouchement *post mortem* au huitième mois de la grossesse, 1863.

Hunter, deux autres cas, dans les mêmes conditions.

Bartholin, Fodéré, Bemfer, Tourdes en ont aussi relaté.

Schenk (*Journal d'Hufeland*, 1821), a vu un accouchement se faire du deuxième au troisième jour après la mort de la mère.

Le troisième jour après la mort d'une jeune femme, la garde entendit un grand bruit qui se produisit dans le cadavre. Un médecin appelé tout de suite trouva que la morte venait d'accoucher de deux jumeaux encore enfermés dans les membranes, qui étaient intactes. Les fœtus n'offraient aucune trace de putréfaction; le placenta seul offrait un commencement d'altération. (Harmann. *The Edimb. med. Journal*, n° 6, nouvelle série.)

Les naissances survenant ainsi quelques heures ou même un ou deux jours après la mort de la femme s'expliqueraient de la façon suivante : Bichat a démontré que tous les organes ne meurent pas en même temps, et que l'utérus peut expulser le produit par sa force de rétraction quelques instants après le dernier battement du cœur. Leroux a senti cet organe se contracter un quart d'heure après le dernier soupir. Osriander, ayant pratiqué l'opération césarienne sur un cadavre, vit la matrice se rétracter comme sur le vivant (Chailly-Honoré).

Suivant Taylor-Smith, la puissance de l'action réflexe s'exerce encore quelque temps après la cessation complète des mouvements respiratoires, et Brown-Séquard, suivant sa théorie connue, explique la contractilité posthume par le contact du sang non oxygéné sur la fibre musculaire. Cette théorie est très discutée à l'heure actuelle, mais le fait de la persistance de la contractilité est démontré, alors même qu'elle ne serait pas due au contact du sang non oxygéné sur le tissu musculaire utérin.

La contractilité et la rétractilité peuvent donc amener l'accouchement *post mortem* d'enfants morts déjà depuis quelques heures ou même davantage. Mais il est à remarquer que ces naissances

post mortem ont toutes été observées au sujet de femmes ayant atteint le huitième ou le neuvième mois de la grossesse, et cela se comprend, ainsi que Levret l'avait déjà fait remarquer : il faut, en effet, que le col de la matrice, le segment inférieur, le vagin, les parties molles de l'excavation et du périnée aient déjà subi une préparation suffisante pour que la contractilité utérine ne soit pas réduite à l'impuissance du fait de leur résistance.

Enfin, la naissance *post mortem*, *in sepulchro*, se produit encore plus tard, quand non seulement la femme est morte, mais encore quand la contractilité utérine a elle-même disparu et alors de nouvelles conditions rentrent en jeu pour produire le phénomène qui nous occupe. C'est sous l'influence de la putréfaction cadavérique que l'expulsion du fœtus s'opère dans ces cas, à une date plus ou moins éloignée du moment de la mort. L'accord est unanime à ce sujet. « Si l'accouchement se fait tardivement après la mort de la femme, il suffit pour l'expliquer de faire intervenir le relâchement des fibres de l'orifice utérin et la putréfaction, car celle-ci engendre des gaz qui distendent l'intestin, refoulent les parois abdominales, compriment l'utérus, la vessie et le rectum, et forcent ces réservoirs à se vider. » (Tarnier et Chantreuil, t. I, p. 576.)

« Dans quelques cas d'accouchement *post mortem*, *il n'est pas* démontré que l'utérus ait même agi le moins du monde, et on suppose à tort que la difficulté de l'accouchement après la mort est aussi considérable qu'auparavant. » (Duncan, *Mécanisme de l'accouchement*, 1876.)

(*Journal de médecine de Bordeaux*. 22 février 1903.)

VATER. — *De partu hominis post mortem matris*. Wittemb., 1724. — TORALLI. — *Dissertation sur l'accouchement après la mort*, 1804. — KERGARADEC. — Questions d'embryologie médicale et théologique (*Annales d'hygiène*, t. XLIII). — MELI. — *Della proprietà vitali dell' Utero gravido dei parti che avvengono dopo la morte*. Milan, 1822. — DENEUX. — *Recherches sur la cause de l'accouchement après la mort*. Paris, 1822. — NIELHE. — *Dissert. de partu post mortem*. Berlin, 1827. — MAIZIER. — *De partu post matris mortem spontaneo*. Berlin, 1834. — MOST. — *Partus post mortem matris*. Leipzig. 1840.

LA MEDECINE ET LES LANGUES MORTES

De très sérieux débats se sont engagés au sein de maintes Sociétés médicales sur la question du maintien ou de la suppression du latin ou du grec au programme des études classiques.

Après l'Académie de médecine de Belgique, la Société médico-chirurgicale de Liège et la Société médico-chirurgicale du Brabant ont remué ce grave problème et les partisans du maintien des langues mortes, comme les novateurs, partisans des humanités modernes, ont défendu leurs idées dans un langage parfois très élégant, émaillé de fleurs de rhétorique.

J'étais il y a quelques jours chez un excellent et hospitalier confrère latiniste, chez lequel m'avait amené le désir de l'interview sur la question en litige. Il gémissait, le brave, sur les tendances utilitaires de la génération actuelle et piquait sa conversation d'anecdotes. Ce qui fait que de son élégie sur le latin je n'ai pas retenu grand'chose, mais j'ai noté, au hasard de l'oreille, quelques-uns de ses mots. La plupart présentaient quelque cousinage avec le latin, mais aucun dans les termes ne bravait l'honnêteté.

C'était, me contait-il, au moment où les devises faisaient fureur. Le bon Sarcey, l'oncle,comme on disait au Chat Noir,était harcelé par les auteurs qui *per fas* et *ne fas* tâchaient de lui extorquer une préface pour leurs œuvres. L'oncle, embêté par ses neveux, avait adopté comme devise : « Préface est néfaste. »

Le mot était plus collet-monté que celui de la jeune Lisette, personne peu farouche, qui avait conservé de ses relations avec les habitants du quartier Latin quelque teinture de la langue de Virgile. Lisette trônait sur la rive droite et avait pris pour devise : « *Non Lisette omnibus.* »

Ah ! nos jeunes veulent supprimer le latin, prétendant que les termes usuels sont compris de tous ! Attendez-les à l'œuvre, ils feront bientôt comme ce négociant de Visé, qui lisant sur les menus : Oies à l'instar de Visé, avait accroché à sa devanture une superbe enseigne : « A l'instar de Visé. »

Vous pensez qu'il suffit de connaître le sens général d'une expression ?

Cela me rappelle cet ingénieur qui voyant sur le livre emprunté à un ami les mots : « Ex libris N... », avait demandé à son ami la signification du terme.

— Mais cela veut dire que ce livre m'appartient.

— Très bien; et l'ingénieur, trouvant l'expression heureuse, fait graver sur la crosse de son fusil : « Ex libris Guérin. »

J'aurais été bien difficile à me faire à l'idée des médecins ne connaissant plus la langue du bon Horace, ne comprenant plus les gauloiseries de Rabelais et ne feuilletant plus les pages philosophiques de Montaigne.

Si l'on apposait un paraphe coupable au bas d'un programme supprimant des études préparatoires de notre bon vieux latin, je

serais tenté d'inscrire sur la porte de la Faculté de médecine, l'anathème que Rabelais avait placé au-dessus de l'huis de sa j yeuse abbaye de Thélème :

Ci n'entrez pas hypocrites, bigots,
Vieulx matagots, mariteux, boursoflés,
Haires, cagots, caphards empantouflés,
Gueux mitouflés, frapparts escarniflés...
Ci n'entrez pas, machefaim practiciens,
Clercs, basochiens, mangeurs de populaire,
Officiaulx, scribes et pharisiens.

Si l'on avait conservé l'habitude des épitaphes en latin, le snobisme aurait gardé un respectueux souvenir à cette langue harmonieuse.

Voyez l'épitaphe de notre bon confrère Rabelais. Le curé de Meudon s'est paré de son titre de médecin sur sa pière tombale :

Cordiger et medicus, dein pastor et intus obivi
Si nomen quæris, te mea scripta docent !

Cordelier puis médecin, ensuite pasteur, je suis descendu dans la tombe; si tu cherches mon nom, mes écrits te le diront.

Qui songe encore à se ciseler une inscription funéraire ?

A ce moment, mon évidente distraction, ayant démontré à mon latiniste qu'il employait des arguments plutôt tristes, il enfourcha a nouveau le dada de ses souvenirs d'antan.

Si vous aviez assisté comme moi, cher ami, aux leçons que professaient les vieux cliniciens et les maîtres de l'école française. Ils ne pouvaient, comme nos modernes, s'appuyer sur des documents de laboratoire, aussi secs que des formules géométriques et ils masquaient les trous de leurs argumentations par des variations littéraires qui fleurissaient leur style.

C'était Pajot qui ornait son enseignement de distiques latins. N'oubliez pas, disait-il, que dans les procidences d'un bras, vous devez chercher le pied et non amener l'autre bras « Non bis in idem ».

Et les cliniques de Ricord ?

Astreint par son enseignement à toucher un sujet que la pudeur hypocrite d'alors effleurait avec retenue, il puisait à même les auteurs, des citations typiques. Quand il parlait de l'influence de l'alcool sur les passions et de certains accidents survenus à des endroits atypiques, il citait Juvénal.

Quidenim Venus ebria curat
Inguinis et capitis quæ sunt discrimina neit.

Nos vieux maîtres aimaient le mot joyeux, fût-il un peu gros. Récamier, dans ses *Souvenirs*, raconte qu'appelé en consultation par un confrère pour un homme du monde, atteint de fièvre typhoïde, il se plaignait d'avoir été mandé trop tard, disant que le malade lui paraissait devoir succomber dans la soirée. Mais ce dernier, en l'entendant, se laissa aller à certain bruit par les voies

inférieures qu'il accompagna de ces mots : « Qui crepitat vitit » dont il donna la preuve en guérissant. Récamier empruntait ses expressions parfois pittoresques aux satiriques de l'ancienne Rome. Parlant d'un enfant qui avait les membres inférieurs arqués, il disait avec Martial :

Quum sint crura tibi, simulentque cornua lunæ.
In rhytio poteras, Phoebe, lavare pedes.

« Tes jambes ressemblent au croissant de la lune, tu pourrais, Phœbus, prendre un bain de pieds dans un cornet à bouquin. »

Ces vieux auteurs, cher ami, sont des mines inépuisables. Tenez, vous avez là en poche, me dit mon inlassable causeur, un numéro du *Journal*. Je l'ai vue cette feuille, elle porte une cinglante caricature d'Abel Faivre. Je déploie mon numéro et consulte le dessin : c'est un trio : une femme et deux messieurs dont le plus jeune porte sur la manche gauche un brassard de drap noir; la dame, montrant le signe de deuil interroge le gommeux : Vous avez perdu ??? — Mais rien du tout; et remarquant le geste de la dame, Ah oui! Ma femme il y a quinze jours... est bien renouvelé des Romains, mon cher. Martial, dans une de ses satires, met en scène un mari de l'acabit de celui de Faivre. Rencontrant son ami Fabianus, il soupire : Lycoris a enterré toutes ses amies, que ne devient-elle l'amie de ma femme ?

De Martial encore cette réponse d'un pleureur célèbre à qui l'on offrait une somme considérable pour figurer à la cérémonie funèbre d'un grand personnage : Vous me donneriez tous les trésors de Bithynicus, qu'il me serait impossible de pleurer aujourd'hui : J'ai perdu ma femme.

Etaient-ils forts, ces latins ? Si nos jeunes modernes ne les étudient plus, ils passeront au culte du langage nouveau, de l'argot même, puisqu'on le parle déjà dans les feuilles le plus talon rouge et ils se pâmeront devant les sonnets qui « en boucheraient un coin », comme on dit à *La Chronique* (de Bruxelles, vous savez). Leur idéal, ils le trouveront dans le style des quatrains de Michelet jeune.

J'ai connobré le jars avec des fourloureurs.
Des raboteux de sorgue, antiffleurs de tourtouse,
Ayant pacqueliné par vergue et par cambrouse,
Ratons madrins autant que cagous anquilleurs.

Il est probable que plusieurs de nos lecteurs ne comprendraient pas ce quatrain d'une raffinée déliquescence, si nous n'y ajoutions une traduction. La voici :

J'ai appris l'argot avec des assassins,
Des rôdeurs de nuit fiancés de la corde,
Ayant roulé par villes et campagnes,
Petits filous autant que maîtres voleurs .

Dr Flau.

Jurisprudence Médicale

LA BLENNORRHAGIE ET LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE.

Voici comment M. Paul Petit étudie cette question répondant à une assertion de M. le sénateur Bérenger, qui considère que la blennorrhagie ne saura donner lieu à une responsabilité civile ou pénale :

Quoique ne se transmettant point par hérédité, comme la syphilis, cette maladie n'en est pas moins souvent grave pour l'individu (la femme surtout) et pour l'espèce. Primitivement cantonné à l'entrée des divers conduits muqueux, le microorganisme spécifique de cette maladie, le gonocoque, a éminemment tendance à se propager en surface et en profondeur dans la continuité des tissus et même à coloniser au loin. Sur place, là où il est déposé, il ne crée pas seulement une suppuration répugnante qui va durer de quatre à six semaines, mais provoque la transformation fibreuse des tissus qui, relativement négligeable chez la femme, dans l'urètre (certainement moins dans le col utérin) fera *souvent* de l'homme, au soir de sa vie, un infirme précoce et *souvent* abrègera sa carrière par l'obstacle apporté au fonctionnement de ses reins. Chez l'homme, d'après M. Fournier, l'infection ascendante de la glande génitale éclate 1 fois sur 9; une des ces orchites (je devrais dire épididymite) sur treize, d'après M. Jullien, est bilatérale et l'on peut avancer que les neuf dixièmes de ces orchites doubles engendrent l'*azoospermie*, qui fait de l'homme un inutile, au point de vue évolutif, un châtré au point de vue de la fonction et nous impose à nous médecins, les doléances de sa femme, parfois enragée de maternité, que nous sommes forcés de maintenir dans l'ignorance de son cas, quitte à passer pour impuissants dans l'exercice de notre art. Autrement plus sérieux encore devient notre rôle quand nous avons à combattre chez elle les conséquences d'une contamination, tout en observant ce secret médical que, seule, une loi pénale. *dont l'action ou la crainte salutaire s'exerce en dehors de nous*, pourra mettre d'accord avec nos sentiments humanitaires. Chez la femme. en effet, les complications de voisinage sont autrement plus fréquentes et plus graves que chez l'homme : salpingites. ovarites. péritonites, fausses couches. stérilité, fièvre puerpérale... tel est son lot. *non pas exceptionnel, mais ordinaire* dans le contage blennorrhagique.

C'est certainement la blennorrhagie qui est la cause *ordinaire* des souffrances de l' « *Eternelle blessée* »; c'est la blennorrhagie qui, *tous les jours*, en fait une valétudinaire. une neurasthénique, un sujet de table opératoire; c'est bien elle la cause *ordinaire* des misères des jeunes mariées, de ce qu'on appelle dans le monde « les *fatigues du mariage*... le *mariage mal supporté* » parce que. précisément en dehors des canailles qui, pour sauvegarder leurs

intérêts par le conjungo, déversent dans leur vase d'élection le gonocoque hypervirulent, beaucoup trop de gens de bonne foi partagent l'erreur de M. Bérenger sur la bénignité de la maladie, la facilité de sa guérison *non pas apparente, mais réelle*, la facilité du diagnostic de sa guérison *non pas apparente, mais réelle.*

C'est certainement encore la blennorrhagie qui est la cause la plus commune chez la femme de la stérilité involontaire, car ce qu'on ne sait pas encore assez, c'est qu'en dehors de ces pelvi-péritonites à grand fracas qui attirent au gendre, de la part de la belle-mère, un juste ressentiment, avant-coureur des sévérités attendues de la loi, le gonocoque à virulence atténuée, tout en ne donnant que des pertes blanches d'apparence bénigne et que l'on mettra sur le compte de l'anémie est fort bien capable de fermer insidieusement la route de l'ovule.

Ce qui peut renverser les rôles et faire du mari la victime, du moins au point de vue de la paternité (vous retiendrez cette possibilité au point de vue des difficultés d'application de la loi demandée), c'est que, parfois, la jeune fille, tout en étant une vierge, apporte, avec sa dot, ce gonocoque atténué, cueilli par un contage indirect, quelconque, dont la belle-maman peut être directement responsable : thermomètre, linge, eau de lavage.

Ces femmes stérilisées, sans trop de dommages, avant d'avoir conçu, ne sont pas les plus à plaindre. D'ordinaire, le microbe qui sommeillait chez la vierge, ou lui est donné par son mari, est réveillé, mis en action par le coït, et si la jeune fille échappe au danger des premières étreintes, ce n'est que partie remise; bientôt, la menstruation prochaine apporte avec elle le milieu de culture de choix, et il n'est pas rare que la péritonite blennorrhagique (péritonite menstruelle de jadis) éclate à ce moment; à peine d'ailleurs le sang a-t-il cessé de couler que les rapprochements se repètent de plus belle, et plus nos amoureux sacrifient à la perfide déesse, plus le voyage de noce est accidenté, fatigant, plus le danger se fait grand. Voilà la vérité sur bien de ces lunes de miel qui tournent à la lune rousse.

Si la fécondation, malgré tout, survient, et si la greffe de l'œuf fécondé se fait en son lieu normal, le malheur devient de moins en moins évitable; encore un bon milieu nutritif, présentement du fait de la gravidité et, en perspective, du fait de la saignée physiologique, et, de plus, voici bientôt ouverte la barrière, le sphincter opposé par l'organisme au cheminement des germes. Comment voulez-vous que, cette fois, cette pauvre femme échappe au sort qui l'attend depuis le jour de ses noces? Qu'il y ait fausse couche, du fait même de l'infection, ou que l'accouchement se fasse à son terme, le gonocoque, cette fois, se dédommagera du temps perdu, et si, cette fois encore, il se trouve inférieur aux ressources de la nature et du médecin, du moins prépare-t-il le terrain à d'autres germes morbides qui, le plus généralement, fructifieront. C'est

l'histoire d'un grand nombre d'infections puerpérales, aiguës, subaiguës ou passées inaperçues.

Si ce microbe nuptial, en apparence bon enfant, est assez atténué pour ne point produire la péritonite, pour ne pouvoir fermer la trompe, même sans bruit, à l'un ou à l'autre de ses deux bouts (fermeture fatale pour l'espèce, mais salutaire pour l'individu), si cependant, il arrive à altérer son délicat revêtement de cellules, à faire tomber les cils vibratiles chargés d'assurer le cheminement de l'œuf fécondé, celui-ci s'arrête dans ce conduit qui n'est pas fait pour lui, où il ne devait que passer, et, malgré les efforts héroïques de la nature pour produire une hypertrophie compensatrice, le drame se corse encore : au lieu de faiblir comme la virulence du microbe, il va devenir cataclysme : la grossesse *extra-utérine*, *beaucoup plus commune* qu'on ne le croit, est constituée; l'enfant rêvé encore à l'état embryonnaire est devenu, pour sa mère, *tumeur maligne*, et s'il ne la tue pas en quelques instants par hémorrhagie interne, en pleine santé apparente, au théâtre ou dans la rue, ce qui est heureusement assez rare, il l'offre souvent au couteau réparateur du chirurgien et, dans les cas les plus heureux, l'immobilise pour plusieurs mois sur un lit de souffrances.

Ce qui constitue la gravité indéniable et scientifique démontrée du contage blennorrhagique, même atténué, chez la femme, ce n'est donc pas seulement la libre communication de sa muqueuse avec le péritoine, mais bien tout l'ensemble de sa vie sexuelle; et si les complications péri-utérines chez la prostituée sont beaucoup moins fréquentes qu'on ne pourrait s'y attendre, c'est probablement qu'elles font le nécessaire pour éviter le stade le plus dangereux dans l'espèce : la grossesse. Les bourgeoises n'en font ordinairement autant qu'après avoir procréé.

Ce n'est pas tout. La blennorrhagie ne s'attaque pas seulement à la muqueuse génitale : elle intéresse *souvent* la conjonctive et peut déterminer en quelques heures une cécité irrémédiable et il est probable qu'elle compte beaucoup dans l'étiologie d'une affection assez rare, mais redoutable : le rétrécissement du rectum.

Enfin, s'il est vrai que le gonocoque n'arrive pas à pulluler dans le sang, au moins, par la voie sanguine, colonise-t-il facilement dans les séreuses, c'est-à-dire dans les articulations, les gaines tendineuses, le cœur, la membrane interne des veines, la plèvre. On peut hardiment affirmer que le rhumatisme blennorrhagique, avec sa tendance à l'ankylose irrémédiable est fréquent, et nombreuses sont déjà les observations d'affections du cœur mortelles, de cette origine. Il en est de même pour l'albuminurie, les névrites et particulièrement la sciatique (Fournier). Les centres nerveux eux-mêmes peuvent être atteints.

La blennorrhagie est donc une maladie à complications très sévères, les unes fréquentes, les autres plus ou moins rares, mais n'en constituant pas moins, par leur diversité, une masse imposante. Notons, de plus, que ces notions sont pour la plupart assez récentes, le moyen de prouver la présence du gonocoque, c'est-à-dire sa culture facile ne datant que d'hier: nous ne sommes donc pas au bout de nos surprises.

Ajoutez à cela que la blennorrhagie ne s'attaque pas seulement à l'homme, à la femme, mais à l'enfant en bas âge; que sa guérison *non pas apparente, mais réelle*, est difficile à obtenir; que le diagnostic de cette guérison *non pas apparente, mais réelle*, est moins simple qu'on ne le croit. Si la blennorrhagie est souvent difficile à guérir, particulièrement chez la femme, c'est qu'en dehors de la question de terrain individuel, les germes persistent dans des cryptes, des lacunes d'où il est difficile de les déloger : c'est que le mari réinocule incessamment. Si nous le faisons appeler pour lui donner des conseils, il ne vient généralement pas, et la femme, dans la suite, échappe souvent à notre surveillance. Si le diagnostic de la guérison n'est pas accessible au malade lui-même, c'est que la contagiosité n'implique pas seulement l'existence de l'écoulement verdâtre ou de cette goutte militaire que l'on rencontre si souvent chez le civil, et qu'elle peut fort bien parvenir d'un simple filament, à peine visible, émané des profondeurs de l'urèthre, que le médecin doit recueillir dans l'urine et dont la valeur morbide ne peut être établie que par le laboratoire.

La blennorrhagie n'est donc pas cette affection bénigne, cette simple déconvenue de l'amour qui prête à rire de ceux qu'elle atteint et des médecins qui veulent la faire prendre au sérieux, qui porte l'adolescent à traîner la jambe pour qu'on le croie déniaisé, alors qu'il est encore intact. Les désastres qu'entraîne la blennorrhagie ne le cèdent souvent en rien à ceux de la syphilis. Il ne faut donc pas l'exclure de la responsabilité civile ou pénale qu'il est désirable d'obtenir, d'une façon précise, en matière de transmission des maladies vénériennes.

LES CRÉANCES PRIVILÉGIÉES

par M. Tissier

Je désire porter à votre connaissance un incident relatif au recouvrement de nos créances en cas de liquidation, susceptible de vous intéresser.

Voici le fait : En février 1902, un de nos collègues fut demandé d'urgence auprès d'une cliente enceinte, commerçante de ce quartier, et se rendit à l'appel d'autant qu'il avait, lors d'une précédente grossesse, cinq ans avant, soigné cette même personne.

Au trouble évident qui régnait dans la maison, comme à des demi-confidences, il ne fut pas long à s'apercevoir que la situation pécuniaire de la famille était fort périclitante. L'accouchement s'effectua et la parturiente se rétablit.

Notre collègue aurait dû peut-être demander alors le règlement de ses honoraires; il ne crut pas devoir le faire et se contenta d'envoyer fin juin sa note semestrielle. La réponse fut, en septembre, une invitation d'un syndic de faillite, M. P..., d'avoir à affirmer devant le Tribunal de commerce, le 19 du mois, sa créance dans la liquidation.

En premier lieu, on fit mine de refuser l'admission de la dite créance parce que le genre de la maladie, le détail ni la nature des soins n'avaient été spécifiés.

Dans l'espèce, le secret professionnel n'était pas intéressé; il s'agissait d'un accouchement déclaré devant le maire avec témoins; les justifications suffisantes furent fournies.

Notre collègue ignorait, d'ailleurs à tort, que les honoraires médicaux pour soins donnés dans la dernière maladie (*quelle qu'en eût été la terminaison*) précédant la faillite, fussent privilégiés (parag. 3 de l'art. 2101 du Code civil, modifié par la loi du 30 novembre 1892). Il l'apprit en apprenant que le syndic et le juge-commissaire réunis lui déniaient ce bénéfice, attendu que « *l'accouchement étant un acte naturel, les soins donnés à une personne enceinte ne pouvaient être assimilés à ceux que nécessite une maladie; que, par suite, l'accoucheur ne pouvait jouir des privilèges accordés aux médecins dans les conditions pathologiques* ».

Cela ressemble à une facétie; c'est pourtant pleinement exact.

Une maladie, à proprement parler, est l'état qui nécessite des soins médicaux auxquels on recourt ou dont on se prive; par réciprocité, les soins médicaux présument la maladie. Celle-ci, par définition, est une *altération de la santé*.

Il serait osé de prétendre que la grossesse avec ses suites ne constitue pas une altération de la santé, relevant au premier chef de l'art médical. Il n'y a pas raisonnablement à discuter.

Cette lettre dont je vous donne lecture fut alors adressée à M. P... :

Monsieur le Syndic,

D'après ce que me rapporte le mandataire chargé de mes intérêts dans la liquidation L..., vous avez considéré que « *l'accouchement étant un acte naturel*, les soins donnés à une personne en couches ne pouvaient être assimilés à ceux que nécessite une maladie; que, par suite, l'accoucheur ne peut jouir des privilèges accordés aux médecins dans les conditions pathologiques ordinaires ». Cette interprétation me surprend singulièrement. Je n'ai été appelé à aucun autre titre que celui de médecin pour donner des soins prophylactiques et curatifs à Mme L..., et je ne puis comprendre votre distinction.

La création d'avantages au corps médical a pour but de permettre aux personnes gênées dans leurs affaires de trouver en cas d'urgence secours et aides médicaux immédiats. En admettant votre manière de voir, un accoucheur insuffisamment pénétré de ses devoirs hésiterait à l'appel d'une cliente dont il saurait la situation embarrassée et peut-être refuserait de supporter des dérangements, des nuits sans sommeil et des frais multiples dont probablement il ne serait pas ultérieurement indemnisé.

Si la créance d'un médecin pour soins donnés dans la dernière maladie qui précède une faillite doit être privilégiée, je ne puis accepter que vous éliminiez arbitrairement la note d'un accoucheur etc., etc.

M. P... n'a pas répondu.

Sans doute, on aurait pu faire un procès. Les craintes d'ennuis, d'allées et venues, de frais, etc. ont arrêté notre collègue qui s'est abstenu dès l'abord. Ensuite, les délais de prescription des affaires commerciales étant assez courts et l'assignation suspensive devant être faite avant clôture de la liquidation, il était trop tard.

A l'époque, la rédaction de la *Gazette des hôpitaux* a publié sur ce sujet un article humoristique où le confrère en cause était félicité d'avoir échappé aux poursuites correctionnelles. En effet, aller de nuit, dans une maison honnête, contempler la femme d'autrui dans ses actes les plus intimes, sans avoir à se réclamer des qualités de parent non plus que du titre médical (version P... et Cie), cela doit rentrer dans la catégorie des atteintes à la pudeur.

Plaisanterie à part, il est utile pour l'avenir que nous sachions à quoi nous en tenir et que nous nous mettions en garde contre certaines appréciations fantaisistes d'un juge-commissaire et d'un syndic.

Ma communication n'a d'autre but que celui d'attirer votre attention sur ce point.

Revue professionnelle

LE ROLE SOCIAL DU MÉDECIN : LA PAIX ET LA GUERRE

Quand je considère le corps médical d'un grand pays comme la France, il me semble voir un de ces immenses pachydermes, tel que l'éléphant, par exemple, conduit par un cornac imberbe. La totalité des médecins d'un pays forme, en effet, une puissance considérable, une force à nulle autre pareille. Et cependant, voyez comme elle est menée, presque en laisse, par ce cornac inconscient et capricieux, qu'on nomme la clientèle.

Les journaux disent que la médecine est dans le marasme, en Allemagne; que les médecins de Vienne, n'arrivant pas à faire leurs frais, vont se mettre en grève. En France, on entend crier partout cette banalité, qu'il y a trop de médecins.

Croyez bien que ceux qui disent cela ont intérêt à le proclamer bien haut. Il n'y aurait que dix médecins par département, qu'ils les trouveraient encore trop nombreux, lorsqu'il s'agirait de les payer.

Depuis quelques années, la question est devenue tellement brûlante, la multiplication des syndicats médicaux tellement rapide, qu'il n'est pas opportun d'en parler.

Faisons tout de suite justice de cet enfantillage sur le nombre trop grand des médecins, proportionnellement à la population. Pour une population de trente-huit millions d'habitants, il y a, en France, en chiffres ronds, 17.000 médecins, soit un pour deux mille trois cents habitants. Il n'est nullement exagéré de compter une moyenne de six jours de maladie par habitant et par an, ce qui donne un peu plus de quatorze mille journées de maladie, ou par jour, environ trente-neuf malades à voir par chaque médecin français.

Heureusement que tous les malades ne mandent pas le médecin auprès d'eux; autrement, avant une année, ce seraient les clients qui soigneraient leur docteur, car celui qui ferait trente-neuf visites par jour, serait fourbu en moins de douze mois. Ce chiffre de visites représente, en effet, un extrême minimum de dix heures de travail, sans compter le temps des allées et venues, souvent plus considérable que les quinze minutes que l'on passe auprès de chaque patient.

Un médecin consciencieux qui voit consciencieusement vingt malades par jour, est un homme fort actif et fort occupé.

Bien entendu, il n'est pas question des consultations et visites d'hôpitaux, ce qui forme un service tout à fait spécial et à part.

La conclusion est facile à tirer, pour la France du moins. C'est que le nombre des médecins est suffisant. Cependant il règne, aussi bien dans le corps médical français que dans les autres, un malaise qui va chaque jour en s'accentuant. Cela est vrai : et la cause est non pas l'exagération du nombre des médecins, mais

un état social particulier, complexe, dont les médecins eux-mêmes sont les principaux facteurs.

Dans un siècle où toutes les professions intellectuelles réclament, avec justes raisons, le prix de leurs travaux, le médecin est resté un être à part, un idéaliste, un rêveur, un sublime, un apôtre, un « Don Quichotte cérébral ». Enfin, cet état d'âme, naturel ou acquis, met le médecin, vis-à-vis des autres hommes de son siècle, dans un état d'infériorité marquée.

Un exemple : Un savant médecin découvre une médication puissante et réellement favorable. Est-ce lui qui tire parti de sa découverte ? Pas du tout. C'est, excepté lui, l'honnête, tous ceux qui, grâce au tam tam de la publicité, battent monnaie avec les travaux des autres. Un médecin découvre un médicament, un appareil, un instrument. Huit fois sur dix, c'est le droguiste, l'orthopédiste, le fabricant qui en profitent. Lui ? Ah ! lui, il a la gloire.

Le public, inconsciemment, sans méchanceté, use et abuse de cette grande bête, si forte, si colossale, si puissante, que le moindre de ses mouvements ferait trembler un monde.

Dans l'état actuel de notre civilisation, quelle est la profession, le corps de métier, dont l'ensemble des membres constitue une force égale à celle du corps médical ?

Les ingénieurs ? Les magistrats et avocats ? Les gens de loi : notaires, avoués, agréés, etc...? Les officiers ? Les artistes ? Les prêtres ?

On peut bien vivre un siècle sans avoir jamais affaire à un ingénieur; sans tomber dans les griffes de la loi, sans faire la guerre, quand on porte jupons ou qu'on est infirme. L'artiste a une influence moralisatrice, mais nullement dirigeante, sur la masse. Reste la puissance du clergé, que tout le monde reconnaît être considérable, une des plus considérables qui soit. Toutefois, il y a des êtres qui lui échappent : Les protestants, les musulmans, les israélites, les indifférents, voire même les libres-penseurs, ne subissent aucune influence du clergé catholique, et réciproquement.

Donc, l'ensemble des membres de chacun de ces corps intellectuels ne connaît pas tous les êtres qui forment une Société : hommes, femmes et enfants.

Dans tous les pays civilisés, l'ensemble du corps médical connaît tous les êtres de la collectivité. Il ne peut donc paraître exagéré de dire que c'est, sans conteste, le corps intellectuel, dont la généralité des membres est la plus puissante force sociale. Et plus les sociétés se développeront, plus grande deviendra cette puissance.

Quel parti les médecins ont-ils retiré de cette situation privilégiée ? Aucun. Quel rôle social jouent-ils ? Bien effacé. Que sont-ils dans nos milieux modernes ? Rien. Que devraient-ils être ? Tout.

Il suffirait que les médecins le veuillent, pour devenir les maîtres absolus et incontestés de toute agglomération. Le jour

où un cerveau puissant, dirigeant une nature persuasive et tenace, comprendra le rôle que devrait jouer le corps médical contemporain, pourra réunir, par des liens indissolubles tous ses membres, ce jour-là, les médecins formeront, dans chaque Société, une oligarchie respectée, écoutée, maîtresse, mais maîtresse aux larges conceptions et à la bienveillance sans bornes de tout et de tous. Rien ne pourra se faire sans la volonté expresse du corps médical. Car ce corps, dans l'état actuel de nos connaissances scientifiques, a droit de vie et de mort sur chacun et sur tous.

Eh bien, il faut de toute nécessité que cette incalculable puissance sociale ait conscience de sa force, de son pouvoir, pour moraliser tout d'abord ceux de ses membres, bien rares, il est vrai, qui oublieraient que « Puissance oblige ». Il faut qu'elle s'en serve pour moraliser ceux qui lui sont tributaires, pour améliorer sans cesse autour d'elle....

L'imagination s'épouvante, quand elle songe à cette force humaine unique, et combien terrible, si elle appartenait à des êtres indignes; combien bienfaisante dans les mains françaises où elle est, si toutes ces mains se réunissaient dans une étreinte indestructible !

Ceux qui parfois, non sans frémir, ont songé à cette puissance du corps médical, se disent qu'heureusement tous les médecins ne s'entendront jamais, que toujours entre eux règnera, en maîtresse, la terrible *Invidia Medicorum*. Ceux-là se trompent. Car les médecins commencent, un peu partout, même à Paris, à s'apercevoir qu'ils seront maîtres de la situation dès qu'ils parviendront à se grouper.

Un membre de la *Ligue de la Paix*, devant lequel j'exposais ces idées, s'écria que c'était dans le concours des médecins européens qu'il fallait en effet, chercher le remède contre la guerre, qui amoncelle ruines sur ruines et laissera bientôt l'Europe agonisante en face de l'Amérique riche, industrieuse, pleine de sève et de vie. Et, s'enthousiasmant devant cette conception du rôle des médecins, poussant le raisonnement jusqu'à ses limites extrêmes, il parvint, de déduction en déduction, à ce rêve consolant — malheureusement à cette utopie — que les médecins de l'Europe occidentale pouvaient, s'ils voulaient, s'opposer à la guerre, intimer aux Gouvernements qu'ils n'en voulaient à aucun prix et les mettre en demeure de porter leurs différends devant un tribunal arbitral. Sa façon de raisonner, bien qu'utopique, avait une certaine originalité. Les médecins, disait-il, s'enflammant à cette généreuse chimère, reconnaissent, par leurs travaux, que la guerre enlève à une nation ses hommes les plus beaux, les plus robustes, les plus forts, ceux qui font souche de races puissantes, tandis que la maladie, au contraire, n'enlève surtout que les êtres faibles, chétifs, les non-valeurs. La guerre est donc une coutume de sauvages, de barbares, de buveurs de sang. Tandis que la paix est l'épanouissement de l'Agriculture, du Commerce, de l'Industrie.

des Sciences et des Arts; c'est le temps de l'accumulation des richesses, de l'effort vers le mieux. Eh bien ! que les médecins de l'Europe nous viennent en aide; qu'ils se réunissent d'abord en groupes nationaux; que chaque groupe nomme des délégués et que les délégués des médecins des puissances occidentales se réunissent en un congrès fraternel; qu'ils décident qu'il faut cesser les guerres, qu'il faut désarmer; qu'il faut renvoyer toutes ces forces vives immobilisées, aux travaux de la paix. Qui donc pourra s'opposer à leurs décisions ? Quelle puissance humaine pourra passer outre ?

— Utopie ! Utopie ! Malheureusement !

— Utopie ! cria-t-il. Est-il donc une puissance sous le ciel capable de lutter contre la vôtre ? Ne pouvez-vous, d'un acte imperceptible, mettre toute une armée, fût-elle de cinq millions d'hommes, dans l'impossibilité de combattre ?

— Utopie généreuse, mais utopie, vous dis-je, et bien malheureusement.

— Comment utopie ? Ne pouvez-vous semer à pleines mains telle épidémie qu'il vous plairait ? Ne pouvez-vous coucher sur des lits d'ambulance cent, deux cents, cinq cent mille combattants de première ligne ? Est-ce que cela ne ferait pas fuir les autres ? Vous le pouvez.....

— Oui, si nous étions unis ! Oui, si nous étions groupés ! Oui, si nous avions l'intelligence d'obéir à un chef, à une tête librement choisie par nous tous !

— Que ne le voulez-vous, pour l'amour de l'humanité ? Que ne l'essayez-vous, pour les dix millions de femmes qui tendent vers vous des bras suppliants ? Vous le pouvez ! Vous hésitez ! Agissez donc !

— Nous serions les premières victimes de notre dévouement; on nous tuerait !

— Qui ? Les rois ? Les empereurs ? Y pensez-vous ? Tuer soixante mille médecins pour le crime de s'être opposés à l'hécatombe de la jeunesse européenne ! Mais vingt millions de femmes se lèveraient pour vous venger. Non, cela n'est pas à craindre. Aucun gouvernant n'oserait pareil assassinat. Vous êtes donc les maîtres : vous pouvez empêcher un fleuve de sang de couler à travers l'Europe. Qui vous arrête ? Agissez ! Agissez !

Sans se laisser aller à ce beau rêve irréalisable d'être les dispensateurs de la paix en Europe, il est bien certain que les médecins, groupés, disciplinés, obéissant à une seule volonté, par eux librement choisie, auraient une puissance incalculable. Et, dans leur sphère d'action plus restreinte et plus modeste, ils pourraient un bien dont je n'ose même pas mesurer l'importance pour ne pas tomber moi-même dans l'utopie de mon interlocuteur.

Ah ! quand les médecins voudront !

Critique Historique

LES GRANDES EMPOISONNEUSES

Dans l'histoire, dans le drame, dans le roman, l'arme choisie par les grandes coupables, comme instrument préféré de mort pour leurs victimes, c'est le poison.

Il semble que, depuis l'origine des temps, il y ait quelque affinité secrète, particulièrement tragique, entre la faiblesse de la femme et le mystère de breuvages mortels. Cette alliance, si souvent renouvelée, apparaît comme une double trahison. De son côté, le toxique dissimule. sous une faveur menteuse, l'horreur de ses futurs effets, tandis que l'empoisonneuse cache, elle aussi, sous la fausse douceur de perfides caresses, une soif de vengeance dont l'ardeur ne pourra s'éteindre que dans le crime.

Trop longue.. et si ancienne, la liste des empoisonneuses ! Car elle commence avec les légendes des siècles les plus lointains : telle l'histoire de la prudente Médée, savante en l'art des philtres, la magicienne merveilleuse de beauté, mais pleine de ruses qui, voyant Jason s'éloigner d'elle pour l'amour de Glauca, fille de Créon, envoya à sa rivale une robe empoisonnée.

Apollonius de Rhodes a transcrit pour nous cette antique légende; mais avec Tite-Live, c'est l'histoire même qui nous aprend que, cent ans avant l'ère chrétienne, des femmes, de véritables monstres, employaient déjà, pour se débarrasser de leurs proches, les substances meurtrières. Cent cinquante dames romaines furent condamnées pour ce fait, et Tite-Live nous révèle le nom d'une de ces criminelles : Hiéronyma Sparra, qui vendait ses services à ceux qui trouvaient trop lents les héritages attendus. Elle fut condamnée et pendue, ainsi que ses complices.

Aussi bien, dans l'ancienne Rome, la science des toxiques était-elle utilisée d'une façon redoutable. Ce n'est pas vainement que Locuste expérimentait des poisons sur des esclaves, qu'elle cultivait pour Néron cet art abominable : l'effet était aussi sûr qu'effroyable.

Agrippine est initiée aux mêmes pratiques. Elle empoisonne avec un champignon l'empereur Claude et, de ce César imbécile, fait un dieu. Deux ans plus tard, un mélange d'arsenic blanc et de plantes vénéneuses détermine, au dire de Suétone, la mort foudroyante de Britannicus.

Avec les invasions des barbares et la chute de l'empire romain, on voit disparaître l'usage généralisé des poisons, qui est, en somme, l'arme des civilisations à leur déclin.

Les travaux des alchimistes du moyen âge, uniquement préoccupés de la pierre philosophale, ne donnent lieu qu'à d'étranges légendes.

Pour voir revivre les recettes et l'incomparable habileté de main des artistes en poison de l'ancienne Rome, il faut attendre l'introduction à la cour de France des fameux parfumeurs italiens amenés par Catherine de Médicis; et, bientôt, la toute-puissante autorité de la reine permet aux nouveaux venus de faire de nombreux élèves.

Les perfides Italiens se mettent à l'œuvre : ils mêlent la poudre blanche d'arsenic à des confitures et des gâteaux. Et leur science de préparation est si parfaite, que le trépas de leurs victimes est attribué à des causes absolument naturelles.

La mort est l'amie de la reine et ne la trahit point...

Le dix-septième siècle arrive sans que le mal cesse de sévir. En Italie, vers 1630, c'est l'*aqua Toffana* qui est le poison à la mode. Cette préparation, due à une femme, la Toffana, cause, au dire de cette misérable, la mort de plus de six cents personnes, parmi lesquelles on compte, dit-on, deux papes. Garelli, médecin de Charles VI d'Autriche, nous en a laissé la prétendue formule : c'était une solution d'acide arsénieux dans de l'eau distillée de cymbalaire, additionnée d'une sorte d'alcoolat de cantharides...

Presque à la même époque, en France, des femmes, la Brinvilliers et la Voisin, imitent et dépassent même la Toffana dans ses pratiques criminelles. Sans motif de haine, sans raison aucune, la Brinvilliers va trouver les pauvres dans leurs mansardes, les mourants à l'Hôtel-Dieu ; à eux, comme à ses amis, elle apporte des gâteaux et des sucreries destinés à donner la mort... Et, lorsqu'on se décide enfin à rechercher les noms de ses victimes, les résultats sont tels que les juges hésitent à la poursuivre, sachant qu'elle est l'alliée de toute la magistrature et qu'elle y a recruté des complices.

C'est rue Beauregard, chez la Voisin, dans une vaste maison enclose d'un jardin, que, pendant de longues années, ces complices de l'empoisonneuse se donnent rendez-vous. On y voit défiler tous les plus grands noms de la magistrature ; car la marchande de philtres, selon l'expression de La Bruyère, « promet aux jeunes femmes de secondes noces, et leur en dit le temps et les circonstances ».

Parmi les habitués de la rue Beauregard, voici d'abord la présidente Le Féron. Elle est la fille d'un conseiller au Parlement et son mari est président de la première des Enquêtes. La prison la guette, et, lorsque chacun devra rendre ses comptes, après un an d'attente, elle sera bien heureuse de s'en tirer avec neuf années de bannis-

sement et 1,500 livres d'amende. Charlotte Germain, la femme du président à mortier Lescalopier, sera sa compagne de déshonneur. Comme elles, on jugera Françoise de Dreux, et bien que son époux soit maître des requêtes, la chambre ardente ne l'en condamnera pas moins au bannissement à perpétuité hors du royaume. Mme de Poulaillon, convaincue, elle aussi, d'avoir demandé du poison à la Voisin, sera, sur ordre exprès du roi, enfermée aux pénitentes d'Angers. Son mari, correcteur à la Cour des comptes, ne l'en fera pas sortir : elle y mourra près d'un demi-siècle plus tard.

La liste sinistre n'est pas close : il faut y ajouter encore les noms de Mme Le Camus et de Marie Miron. La première est la fille d'un conseiller à la Cour des aides de Rouen et la femme du lieutenant civil. Marie Miron, qui est mariée à un conseiller au Parlement, a pour amant Louis de Rubantel, maréchal de camp: on la condamnera pour avoir empoisonné sa sœur, Mme d'Hardécourt.

On marche, chaque jour, aux scandales les plus effroyables, aux découvertes les plus terrifiantes.

Cependant, La Reynie laisse se poursuivre les interrogatoires des accusées,et voici que le nom de Mme de Montespan est prononcé. Le lieutenant de police ne s'arrête pas encore. Mais lorsque le roi a enfin connaissance des aveux que la torture arrache aux coupables, il demeure épouvanté et il donne l'ordre au président Boucherat de couper court aux séances de la Chambre ardente. Elle en avait tenu huit cent dix...

Pour rencontrer à une même époque un aussi grand nombre de crimes de cette nature, il faut remonter au temps de Borgia, alors que, suivant l'historien officiel du pape, Onufrio Panvinio, « plusieurs cardinaux et même de paisibles savants, retirés au loin dans les villes de province, mouraient victimes du célèbre poison d'Alexandre VI ».

On a constaté la réalité des puissants effets de ce toxique. Aujourd'hui, le doute n'est plus permis depuis que François Selmi a mis en évidence les « arsines », que l'on n'osait à peine soupçonner, il y a quelques années encore. Les arsines sont, on le sait, une combinaison d'arsenic et de substances organiques. Les Borgia avaient deviné que, pour exalter la virulence d'un poison, il suffit de le faire passer à travers un corps organique: c'est ainsi qu'ils saupoudraient d'arsenic un porc égorgé, et après avoir laissé se produire la putréfaction de l'animal, recueillaient les liquides qui en découlaient. C'est cette liqueur que les Borgia désignaient sous le nom d' « Acquetta ».

On a cité aussi parmi leurs recettes, pour les cas où la discrétion semblait nécessaire, un poudre blanche comme la neige, agréable au goût, qui ne foudroyait pas, mais qui agissait lentement et qui

pouvait se mêler, sans qu'on s'en aperçût, à tous les aliments et à toutes les boissons.

Nous trouvons-nous en présence d'un de ces poisons à « échéance » dont il a été si souvent parlé jadis et dont beaucoup de savants, aujourd'hui, nient même l'existence? La découverte des arsines, ignorées longtemps et dont l'extrême virulence a été démontrée par Selmi, doit, tout au moins, nous rendre circonspects en la matière. Aussi bien, croyons-nous pouvoir affirmer que quelque part, en France, on travaille dans le silence d'un laboratoire à résoudre ce redoutable problème.

Des cobayes empoisonnés « à échéance » — la date de leur mort avait été préalablement fixée à deux mois — seraient tombés foudroyés exactement à l'époque désignée par l'expérimentateur.

Ajoutons que du jour de l'ingestion du poison jusqu'à celui de leur mort, aucun trouble morbide ne s'était manifesté dans leur santé.

L'autopsie, d'ailleurs, n'aurait pu révéler à quelle nature de poison ils auraient succombé.

Voilà certes de quoi troubler les plus sceptiques; mais s'il est vrai que de tels procédés puissent un jour sortir du mystère qui les enveloppe et devenir familiers à quelques savants, espérons, néanmoins, qu'ils demeureront cachés à la foule des profanes; car l'homme est ainsi fait qu'il semble n'avoir découvert les secrets de la nature que dans un but de destruction contre les êtres créés.

Dr G. LEGUÉ.

Histoires anciennes

LES SIMULATEURS DE JADIS

Or donc, pour les esprits sérieux, il urge de donner à ces Messieurs de la Faculté, une instruction spéciale *à seule fin que de* dépister les simulateurs ainsi que s'expriment les chevaliers marionnettes d'Outre-Meuse.

La peinture à l'huile
Est chose difficile
Mais c'est bien plus beau
Que la peinture à l'eau.

On affirme que dépister les futurs boufferentes des accidents du travail sera besogne difficile, mais voyons si la chose était plus aisée jadis. Nos vieux maîtres de la littérature connaissaient déjà les trucs et les ficelles des mendigots de leur époque. La preuve en est dans les mystères d'infirmités simulées parmi lesquels nous piquons la farce de « l'Aveugle et du Boiteux » moralité d'André de la Vigne.

Nous en donnons quelques passages pour l'historique de la question des simulations pathologiques, si bien étudiée par le Dr T. Dupouy dans ses curieux ouvrages sur l'antiquité médicale.

Un aveugle et un boiteux implorent la charité publique sur une route. Le premier se désole de n'avoir pas connu la lumière et le second se plaint non moins amèrement de ne pouvoir faire un pas devant lui.

Tous deux finissent par se rencontrer et se gémissent des confidences sur leurs maux réciproques. Or, comme Eendarcht maakt macht, il advint qu'ils convinrent de s'associer et de marcher ainsi en implorant la pitié des âmes charitables.

Mais voici que chemin faisant, ils entendent le bruit d'une procession de moines allant en pèlerinage au tombeau de saint Martin.

Que disent-ils? demande l'aveugle? Le boiteux lui répond :

Comment!
L'on dit des choses somptueuses
Ung sainct est mort nouvellement
Qui faict des euvres merveilleuses
Malladies des plus périlleuses
Que l'on sçaurait penser ne dire,
Il guérist, s'elles sont joyeuses
Icy suis pour le contredire.

Nous connaissons l'éternelle confiance populaire dans les miracles des saints et l'efficacité des pèlerinages aux tombeaux. Cependant il faut, pour que St Martin intervienne, que les maladies soient « joyeuses » c'est-à-dire. que les malades les supportent avec rési-

gnation. Et c'est le cas de nos deux mendiants; toutefois ils refusent une guérison qui leur enlèverait leur gagne-pain. Aussi font-ils, inutilement d'ailleurs, leur possible pour éviter la procession et fuir la rencontre d'une aussi fâcheuse compagnie.

Donc, de gré ou de force, les voilà pigés par la troupe, conduits au tombeau du saint et comme « aux innocents les mains pleines » l'aveugle recouvre la lumière, le boiteux l'usage de ses jambes.

Hélas! pour ce dernier, cela va même comme sur Déroulède, et l'on sait que celui-ci a les jambes longues.

C'est alors que le boiteux raconte à son ex-compagnon de misères ce qu'il compte faire pour continuer sa lucrative profession de mendicité. Il simulera toutes les maladies, pour attirer sur lui la commisération des passants. A cette époque les passants marchaient à pied, se permettaient au plus l'amble berceur d'un trot Normand, ils ne filaient pas sur une bicyclette ou dans une auto. Le mendiant de route pouvait vivre.

Puisque de tout je suis reffait
Maulgré mes deus et mon visaige
Tant feray, que seray déffaict
Encore ung coup de mon carsaige
Car je vous dis bien que encore scais-je
La grand pratique et aussi l'art,
Par ongnement et par herbaige
Combien que soye miste et gaillart
Que huy on dira que ma jambe art (3)
Du cruel mal de sainct Anthoyne
Reluysant seray plus que lart
A ce faire je suis ydogne
Homme n'aura, qui ne me donne
Par pitié ou par compassion
Je ferai bien de la personne
Plaine de désolacion
« En l'honneur de la Passion
Diray-je, voyez ce pauvre homme
Lequel, par grant extorcion
Est tourmente, vous voyez comme »
Puis, diray que je viens de Romme
Que j'ai tenu prison en Acre
Ou que d'icy m'in voys en somme,
En voyage à Sainct Fiacre

Comme on le voit, à l'époque d'André de la Vigne, les poètes connaissaient et dénonçaient les maquillages de plaies, les ulcères artificiels.

L'auteur fait dire à son mendiant que par ongnement on peut simuler une plaie gangreneuse.

Les propriétés de la clématite, de l'herbe au pauvre homme

étaient mises à profit, celles de la véronique ou herbe aux ladres n'étaient pas négligées. Pour ne pas manier la pierre infernale, le sulfate de cuivre, l'acide phénique caustique, les simulateurs d'alors ne savaient pas mal trousser le grimage d'une infirmité.

Et si la plaie ne donne plus, en avant le grand jeu : on est un pauvre pèlerin venant de Rome, un lamentable prisonnier des infidèles, ou un misérable ulcéreux en train de se rendre au tombeau de St-Fiacre.

Nil novi sub sole.

L'art de la simulation est aussi vieux que le monde.

En notre siècle de détraquement, on est tenté de croire que le désir de tromper est par lui-même une maladie.

Ce postulatum arrange tout.

A force d'affirmer un mal, le patient finit par se suggestionner, croit à son infirmité et termine son *curriculum vitæ* dans la peau d'un convaincu.

La neurasthénie
Est chose gentille
Et c'est bien plus beau
Que tous les vrais maux.

Pour nous consoler de la triste posture où nous mettra indubitablement la science des simulateurs dans les temps héroïques où l'accident créera rente, nous emprunterons à la collection des vieux auteurs français l'invocation de la goutte aux médecins (tragédie de Blambeausant).

Or, dea, Messieurs, de votre chirurgie
Faites-nous voir maintenant l'énergie
Faites-nous voir maintenant le pouvoir
De vos onguents; faites votre devoir.
Un médecin se doit guarir luy-mesme.
Vous reluirez d'une gloire suprême
Si je succombe au combat entrepris
Et que sur moi vous emportez le prix
Car aussi tost dans l'obscure caverne
Du noir Cocythe, et au fond de l'Averne
Lieux de silence inconnus aux mortels
Je m'enfuiray et quitteray mes autels.
Ainsi soit-il.

Dr Flau.

La Prostitution à Paris

ETAT SANITAIRE AU POINT DE VUE DE LA SYPHILIS DES FILLES SOUMISES DANS LES MAISONS DE TOLÉRANCE DE PARIS DEPUIS 1872 JUSQU'EN 1903 INCLUS

Par le Dr L. Butte, médecin du dispensaire de Salubrité de la ville de Paris.

Chargé en 1885 de la statistique médicale du dispensaire de salubrité, j'ai continué, même après avoir cessé ce service lors de ma nomination comme médecin titulaire, à relever chaque année l'état sanitaire des prostituées. A la fin de l'année dernière 1902 j'ai été agréablement surpris de constater que, pendant toute l'année, il n'y a avait eu, parmi toutes les filles des maisons visitées hebdomadairement, qu'un seul cas de syphilis signalé et quatre cas d'autres affections vénériennes (blennorrhagie, gale). En présence d'un état sanitaire aussi excellent j'ai pensé qu'il était intéressant, après avoir signalé le fait, d'étudier l'état sanitaire de ces filles depuis un assez grand nombre d'années et d'essayer de rechercher les causes de son amélioration si elle était constatée.

Après la guerre, après la Commune, les archives du dispensaire ayant été brûlées, le service médical n'a recommencé à fonctionner normalement qu'à partir de 1872. C'est pour cela que je n'ai pas fait remonter ma statistique plus haut.

Voyons donc depuis 1872 le nombre de maisons de tolérance à Paris et dans sa banlieue, le nombre des filles qui les ont habitées chaque année et enfin le chiffre des maladies syphilitiques constatées.

Etat numérique des maisons de tolérance de 1872 à 1902 inclus.

Les documents statistiques que j'ai pu obtenir m'ont permis de noter que depuis 1839 jusqu'en 1862 le nombre des maisons de

tolérance à Paris et dans la banlieue avait oscillé entre 220 et 196. A partir de 1862, ce nombre décroît graduellement et arrive en 1870 au chiffre de 152 (134 dans l'intérieur de Paris, 18 dans la banlieue). Le tableau suivant montre la diminution progressive et rapide des maisons de tolérance depuis 1872 jusqu'en 1902.

Etat numérique des maisons de tolérance de Paris et de la banlieue de 1872 à 1902.

	Paris Sans Estaminet.	Paris Avec Estaminet.	Banlieue.	
1872	53	70	15	138
1873	54	66	16	136
1874	51	67	16	134
1875	52	65	16	133
1876	50	70	16	136
1877	50	72	16	138
1878	50	73	14	137
1879	49	70	14	133
1880	45	67	15	127
1881	41	63	13	117
1882	36	58	10	104
1883	34	57	10	101
1884	29	52	10	91
1885	28	47	9	84
1886	26	47	10	83
1887	24	41	9	74
1888	25	35	7	69
1889	21	39	6	66
1890	20	38	6	64
1891	20	35	6	61
1892	20	31	6	57
1893	20	30	6	56
1894	20	31	2	53
1895	19	31	3	53
1896	21	26	3	50
1897	16	30	3	49
1898	18	28	3	49
1899	46		3	49
1900	46		3	49
1901	45		3	48
1902	45		3	48

ANNÉES	Nombre de filles de maison au 1er janvier de chaque année.	Nombre de cas de syphilis constatés chaque année.
1872..	1092	261
1873..	1126	338
1874..	1040	288
1875..	1152	283
1876..	1160	263
1877..	1170	250
1878..	1127	238
1879..	1343	242
1880..	1107	199
1881..	1057	174
1882..	1116	160
1883..	1030	75
1884..	961	70
1885..	913	55
1886..	914	54
1887..	926	50
1888..	772	54
1889..	691	68
1890..	663	65
1891..	682	54
1892..	596	40
1893..	540	49
1894..	580	32
1895..	536	35
1896..	550	22
1897..	509	15
1898..	496	15
1899..	479	14
1900..	490	23
1901..	504	8
1902..	429	1

On voit que les maisons de tolérance qui, en 1872, étaient au nombre de 138, sont tombées l'an dernier (1902) au chiffre de 48.

La population de ces maisons a naturellement diminué dans les mêmes proportions et voici indiqué dans le tableau ci-dessous

l'effectif des filles soumises en maison au commencement de chaque année à partir de 1872 jusqu'en 1902 inclus. J'y ai ajouté le nombre de cas de syphilis constatés chaque année chez ces filles.

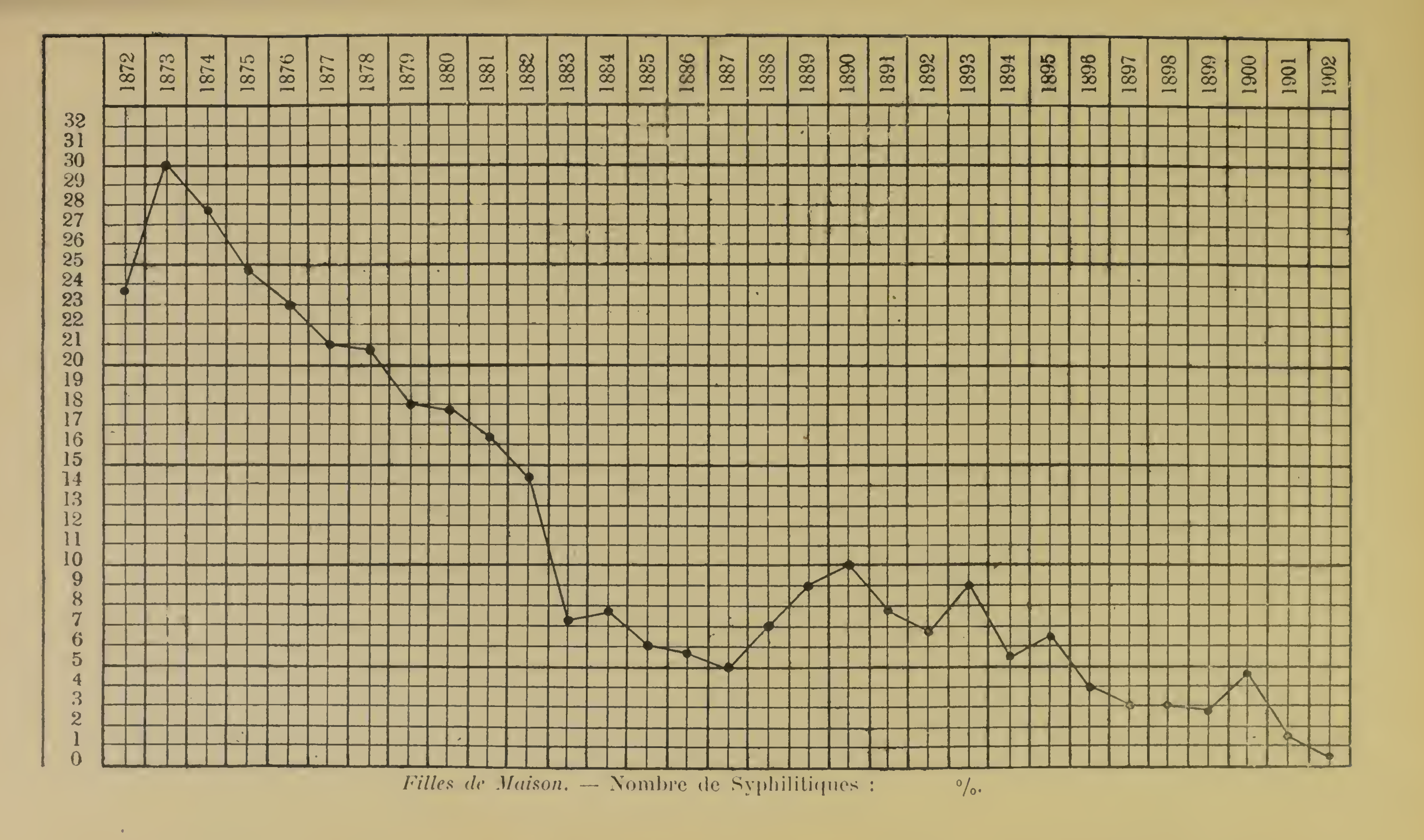
La lecture de ce tableau permet de constater que, en trente années, l'effectif de la population des maisons de tolérance a diminué de près des deux tiers comme il fallait s'y attendre à la suite de la suppression d'un grand nombre de ces maisons.

Le nombre des cas de syphilis a de même diminué progressivement pour arriver presque à néant (un cas en 1902).

Mais ce qui était plus intéressant c'était, non pas seulement de noter les cas de syphilis qui devaient naturellement diminuer puisque le nombre des filles baissait, mais de voir si, en établissant le pourcentage, on obtenait une modification en bien ou en mal.

Le graphique suivant que j'ai établi nous montre, non pas combien les médecins du dispensaire ont constaté de cas de syphilis chaque année chez les filles de maison, nombres qui viens de donner plus haut, mais combien il en a été signalé pour 100 filles en prenant comme effectif le nombre de filles présentes dans les maisons au 1er janvier de chaque année.

Ce n'est donc pas et je le répète le nombre de syphilitiques constatées chaque année qui est indiqué dans le graphique, mais le nombre de syphilitiques pour 100 filles de maison. C'est ainsi que s'il y a 1000 filles de maison dans une année et qu'on n'ait observé que 10 cas de syphilis, c'est 1 pour 100 que nous inscrivons sur le graphique.



Filles de Maison. — Nombre de Syphilitiques : %.

L'examen de ce graphique montre nettement qu'à partir de 1873, le pourcentage des syphilitiques a rapidement diminué jusqu'en 1883 (de 30 0/0 en 1873 il tombe à 7,2 0/0 en 1883). A partir de ce moment il est resté à peu près stationnaire, avec augmentation pendant l'exposition de 1889, jusqu'en 1894, puis il a baissé avec une légère augmentation à l'année de l'exposition de 1900 pour atteindre un chiffre extrêmement minime 0,23 0/0 en 1902 puisqu'on n'a constaté cette année qu'un seul cas de syphilis sur 429 femmes présentes au 1er janvier de l'année.

A quoi faut-il attribuer cette amélioration considérable de l'état sanitaire des filles de maison chez lesquelles on trouvait 30 0/0 de syphilitiques en 1873 tandis qu'il n'y en avait plus qu'à peine 1/2 0/0 trente ans après en 1902?

C'est un problème difficile à résoudre, mais je ne veux pas me borner à le poser. Je crois qu'il faut pour expliquer cette grande amélioration de l'état sanitaire tenir compte de deux éléments : d'abord et en première ligne les grandes découvertes pastorienne, qui ont eu partout leur répercussion et pénétrant jusque dans le monde des prostituées leur ont donné des habitudes de propreté, de soins hygiéniques minutieux qu'elles négligeaient auparavant. Il n'est pas douteux qu'à l'heure actuelle les filles prennent un bien plus grand soin de leur corps qu'il y a une vingtaine d'années ; elles craignent beaucoup plus la contagion et font tout ce qu'elles peuvent pour l'éviter, non pas parce qu'elles ont peur de contagionner, cela leur est égal mais parce qu'elles craignent d'être retenues à St-Lazare. Je crois aussi qu'il faut tenir compte, dans une certaine mesure, pour expliquer l'amélioration constatée, d'une instruction un peu meilleure des prostituées. La loi sur l'enseignement primaire obligatoire a exercé son influence jusque dans les classes les plus inférieures et ceux qui, comme moi, ont pu comparer le niveau intellectuel des filles il y a une vingtaine d'années et maintenant, ne doivent pas hésiter à pencher en faveur de la nouvelle génération. Je ne veux pas dire que le niveau moral s'est élevé, loin de là ; mais le niveau des connaissances s'est accru et les filles comprennent mieux qu'autrefois l'intérêt qu'elles ont à être saines et propres.

Ce sont ces deux facteurs qui à mon avis doivent être les causes principales de l'amélioration constatée ces dernières années dans l'état sanitaire des prostituées et en particulier des filles de maison.

A côté de ces deux principales causes d'amélioration, il en est une autre moins importante mais qui doit cependant entrer en ligne de compte. Il résulte en effet des renseignements que j'ai recueillis que les matrones sont beaucoup plus exigeantes qu'autrefois pour le recrutement de leur personnel. Suivant l'expression imagée de M. Guillet, le sympathique sous-chef de bureau qui a la direction du service administratif du dispensaire, elles n'acceptent plus les *roulures*. Un état moral un peu moins mauvais a eu pour résultat de rendre meilleur l'état sanitaire.

Miscellanées

POURQUOI LES BOURGEOISES SE DEFORMENT

Profession de foi nécessaire : *J'affirme* — genre Zola — que je ne vois rien de joli comme une femme... si ce n'est deux. *J'affirme* que, si je vais en dire beaucoup de mal, c'est afin de les voir encore plus jolies.... si c'est possible. Cela dit, allons-y.

On prétend que, dans un bal récent, les dames ont adopté pour costume celui des statues du Louvre, qui n'en ont pas; et beaucoup de gens s'en sont trouvés.... *bérangés*. Sapristi ! dans l'intérêt de la morale, vous lisez bien ? — Quelle douche serait sur les passions la vue de la plupart de nos femmes « du monde », condamnées à cette shoking exhibition ! Non, vrai ! ne faites pas cela, la population en diminuerait encore !

Question d'hygiène au premier chef; donc, ce n'est pas un hors-d'œuvre dans un journal de médecine.

La femme dite « du monde », souvent enviée par sa sœur du peuple, est une victime du luxe, comme l'autre est une victime de la misère. La victime la plus à plaindre n'est peut-être pas celle qu'on croit ou que les socialistes veulent faire croire.

Par la vie à laquelle est condamnée la femme du monde, elle devient une gourde ou un manche à balai. Trop grasse ou trop maigre, pour une cause identique : mauvaise assimilation de la nourriture par suite d'un exercice mal réglé ou insuffisant, surtout après quelques années de mariage.

La beauté consistant à n'être ni trop grasse ni trop maigre, l'alimentation devrait, d'abord, être régie pour ne fournir à l'économie ni trop ni peu. Or, la vie mondaine procède à l'inverse de cette indication. Oh ! ce n'est pas l'oisiveté, anathématisée par les démagogues,qui est la vraie coupable. — « Je n'ai pas un instant à moi », va répétant la mondaine; et elle ne ment pas.

Prenons, si vous voulez bien, une journée-type : A 9 ou 10 heures du matin, lever. Petit déjeuner au lit; toilette. 11 heures ou midi, second déjeuner composé de beaucoup de petites choses, dont le total composerait un repas de forgeron. Repos sur une chaise longue, pour la digestion. A 1 heure, on commence à s'habiller. La voiture est commandée pour deux heures et demie. Visites, où le seul exercice consiste à monter des escaliers, quand il n'y a pas d'ascenseur. On s'assied. A cinq heures, le five o'clock, sandwich et thé, toujours assise. 7 heures, dîner. 8 heures, reprise de la voiture, toujours assise, pour aller au théâtre dans une loge, toujours assise. 11 heures et demie, retour en voiture. Souper; sommeil de chanoine.

La journée est pleine comme un œuf; mais récapitulons : quatre repas, neuf ou dix heures de sommeil, le combustible serait suffisant pour effectuer deux fois par jour l'ascension de la Tour Eiffel

jusqu'à la troisième plate-forme. « La déviation de la nutrition, dit fort justement Monin, facilitant la transformation adipeuse des aliments », on signale l'apparition des bourrelets de graisse aux genoux, au ventre, au... dos, aux seins. Notez que si, par hasard, on se livre à une fatigue extra de bal ou de bicyclette, la table ni le sommeil n'y perdent rien, au contraire.

La trop grasse est née avec une excellente faculté assimilatrice ; la trop maigre a vu le jour avec une prédisposition tout opposée. Celle-ci peut manger, même manger beaucoup : mais ses muscles, dépourvus d'action, n'appellent aucun suc nourricier. A défaut des rondeurs de la *Venus genitrix*, l'exercice lui aurait donné les sveltesses de l'Atalante, qui a également ses admirateurs.

Peut-être faudrait-il remonter aux premières années de la bourgeoisie pour bien s'expliquer ses causes de déformation. Acquiert-elle bien tout son développement ? Vous savez ce qu'il advient des fleurs contrariées par un froid printemps. La future bourgeoise, bien que plus favorisée depuis l'invention de la bicyclette — qui ne vaut pas le lawn-tennis — est encore une fleur de serre comparée aux magnifiques camélias américains. On est très étonné, quand une délicieuse enfant, aux yeux de velours, qui a vu le jour à Philadelphie ou à San-Francisco, et dont la robe s'adapte sur des formes « troublantes », vous raconte tranquillement qu'elle a chassé l'auroch dans les Montagnes-Rocheuses. La fille du marchand de cochons américain ne vit pas en bourgeoise. Elle fait, dans d'excellentes conditions hygiéniques, le même travail de muscles que sa sœur des manufactures. Soutenue par la meilleure des émancipations, le respect absolu de la femme, elle se livre au lawn-tennis, au cricket, à l'équitation, revêtue de vêtements ne gênant en rien l'aisance des mouvements. Elle commence par acquérir, quitte à conserver ensuite. En matière de santé comme en matière de fortune, le système est parfait.

Evitons le rabâchage en ne parlant pas des corsets, devenus peut-être un mal nécessaire pour comprimer des exubérances que Rubens lui-même n'eût pas osé peindre. Taisons-nous aussi sur les bottines pointues, cachant des pieds que certainement le nonce du Pape ne demanderait pas à embrasser, comme fit, dit-on, sous Louis XV, celui qui sollicita cette faveur du roi à l'égard de Mme du Barry.

Moralité : les bourgeoises se déforment, parce que la vie bourgeoise est hors nature.

Gabriel Prévost.

LES DÉCOUVERTES DE L'INSTITUT PASTEUR

Nos colonnes sont ouvertes à toutes les innovations, à toutes les idées généreuses quelle qu'en soit la source, aussi nos lecteurs apprécieront-ils l'impartialité avec laquelle nous leur soumettons la plus récente découverte émanant de l'Institut Pasteur que nous avons si souvent combattu et auquel nous devons cette fois rendre justice ; qu'ils veuillent bien lire le prospectus ci-dessous que nous reproduisons sans commentaires :

INSTITUT PASTEUR — PARIS (15ᵉ)

VIRUS CONTAGIEUX

POUR LA DESTRUCTION

des Campagnols, Souris, Mulots et Rats

INSTRUCTIONS ET MODE D'EMPLOI

Pour employer les virus, il faut délayer le contenu des tubes dans l'eau *froide* légèrement salée (une cuillère à café de sel par litre d'eau), tremper dans cette solution des petits cubes d'environ un centimètre de côté de pain blanc très sec, ou du grain grossièrement concassé cuit dans l'eau et distribuer ces produits trempés dans les endroits fréquentés par les rongeurs.

Pour retirer les virus du tube, il faut, après avoir enlevé le bouchon de ouate, remplir le tube à moitié d'eau salée, fermer l'ouverture du tube avec le pouce, secouer fortement pour détacher la gélatine du verre et verser le tout dans un récipient quelconque.

La gélatine contenue dans le tube n'est pas soluble dans l'eau ; la déblayer en l'écrasant avec la main. (Cette opération est sans danger.)

Pour détruire les Campagnols dans les champs, employer 2 tubes de virus n° 1 par litre d'eau salée. (Le traitement d'un hectare exige environ de 6 à 10 tubes.)

Pour les Souris domestiques et les Mulots : cinq tubes de virus n° 1 par litre d'eau salée.

Pour les Rats : cinq tubes de virus n° 2 par 1/2 litre d'eau salée.

Dans le cas où il y aurait à détruire dans le même endroit plusieurs espèces de rongeurs à la fois, il faut toujours employer le virus le plus fort et les solutions les plus concentrées. Ainsi, s'il s'agit de détruire en même temps des souris et des rats, employer cinq tubes de virus n° 2 pour un 1/2 litre d'eau.

La concentration de la solution doit varier non seulement avec les espèces de rongeurs que l'on veut détruire, mais aussi avec la nature du produit que l'on veut leur donner comme appât.

Les proportions indiquées plus haut, de deux et cinq tubes, ne sont justes que quand on se sert de pain blanc ; si au lieu de pain, on désire employer du grain (orge de préférence), qui absorbe beaucoup moins d'eau que le pain, il faut cinq tubes de virus par litre d'eau pour les campagnols, dix tubes pour les souris.

Pour les rats, dix tubes virus n° 2, délayés dans un décilitre d'eau seulement.

N.-B. — Ces virus ne sont nullement dangereux pour l'homme et les animaux domestiques tels que : Chevaux, bœufs, moutons, porcs, chiens, chats, volailles, etc. Ils produisent leur effet dans un délai de 8 à 10 jours environ.

PRIX DES VIRUS :

Virus n° 1, pour Campagnols, Souris et Mulots. 1 fr. 50 le tube.
Virus n° 2, pour les Rats. (Parce qu'ils sont plus gros)..... .... 3 fr. »

Par caisses de 500 tubes virus n° 1, des conditions spéciales sont faites aux Communes et cultivateurs qui ont à détruire des *Campagnols* dans les champs, sur de vastes étendues.

Service des expéditions : Joindre à chaque demande son montant en mandat postal ou chèque au nom de :

LABOPASTEUR, 35, rue Dutot, Paris (15e)

Enfin, voilà une découverte vraiment utile, sortie du Grand Laboratoire ; nous en convenons volontiers et nous sommes heureux de la faire connaître à nos lecteurs.

C'est égal ! recevoir un million de subvention de l'État pour aboutir à créer une nouvelle mort-aux-Rats, cela nous paraît maigre !

Actualités

LA PROSTITUTION PATENTÉE

J'ai le regret, depuis bien des années, de me trouver en contradiction avec un grand nombre de confrères et amis sur les questions relatives à la prophylaxie des maladies vénériennes et notamment sur les procédés employés actuellement par la police de la plupart de nos cités pour recruter un corps de Prostituées officielles offrant à nos fils de famille un coït sûr, économique, agréable et infécond.

D'après le système introduit à la fin du XVIII[e] siècle par Rétif de la Bretonne, la prostituée devient une sorte de fonctionnaire patenté ayant le Préfet de police comme chef spirituel. lorsque l'Etat aura adopté les théories socialistes, la prostituée sera payée par le gouvernement ; elle ne pourra « travailler » que huit heures par jour et sera pourvue d'une retraite après vingt ans de « bons et loyaux services ».

Ce n'est pas dans un journal médical qu'il faut insister sur le côté répugnant, inique et illégal du système qui fonctionne actuellement ; sur les rapports plus qu'immoraux qui existent entre les filles et les agents de la police des mœurs, entre l'administration et les tenancières des maisons closes. D'habiles écrivains se sont du reste chargés de ce soin.

Nos lecteurs connaissent également les inconvénients qui résultent de l'habitude qu'ont prise les « agents des mœurs » (quel euphonisme !) de se jeter sur les femmes les plus inoffensives que leur « flair » leur désigne comme suspectes. Les faits de ce genre se multiplient tellement que l'opinion publique s'est émue et que les hygiénistes eux-mêmes finissent par craindre pour la sûreté de leurs femmes et de leurs filles.

Mais il m'est permis de discuter ici les arguments scientifiques mis en avant par M. le Préfet de police lorsqu'il a essayé de défendre les fonctionnaires-souteneurs que, par une douce ironie, on désigne sous le nom d' « agents des mœurs », de quelles mœurs !

L'honorable magistrat a fourni à la deuxième commission du Conseil municipal des chiffres qui constituent la meilleure démonstration de l'inutilité du système actuel.

Il existe à Paris 80.000 femmes notoirement adonnées à la prostitution et désignées sous le nom d'*insoumises* ; de l'avis de tous les « savants hygiénistes », ce sont ces insoumises sur lesquelles la police n'a aucune action qui transmettent les maladies vénériennes.

Il y a par contre 6.000 femmes environ dites *soumises* qui figurent sur les registres de la Préfecture et sont *Patentées*

pour exercer sous la tutelle et la protection de l'État leur agréable profession. Et encore M. le Préfet reconnaît qu'un grand nombre de ces filles *cartées* échappent aux visites réglementaires.

Ainsi donc l'administration reconnaît que son action protectrice et sanitaire ne s'exerce que sur la trentième partie des femmes qui trafiquent ostensiblement de leurs charmes ; il reconnaît en outre que les 80.000 femmes qui ne sont l'objet d'aucun contrôle sont les propagatrices habituelles de la trilogie vénérienne : vérole, chancre-mou et chandepisse.

On ne saurait reconnaître avec plus de bonne foi, que la protection est illusoire puisqu'elle ne s'exerce que sur l'infinie minorité des horizontales.

Vous trompez donc les Parisiens, M. le Préfet, lorsque vous leur affirmez qu'ils peuvent forniquer en toute sécurité sous votre égide tutélaire ; cette sécurité n'existera (et encore sera-t-elle relative) que lorsque vous aurez transformé les 85.000 prostituées de Paris en fonctionnaires casernées dans un nombre incommensurable de « maisons » ; lorsque le coït ne sera permis que dans ces établissements, lorsque tout candidat en érection aura été examiné par un médecin inspecteur avant le soulagement de ses vésicules spermatiques ; cela est peut-être le rêve des hygiénistes, mais il n'est pas encore réalisé.

Même avec ce système notre sécurité ne sera qu'illusoire : vous êtes très fort comme préfet, mais si vous étiez médecin vous sauriez que, une fois le *gonoccoccus* introduit dans un vagin, il s'y implante pour la vie ; que la plus « honneste dame » en « Maison » peut donner la gonorrhée malgré l'inspection de vos plus savants docteurs. Tous nos confrères savent que c'est dans les maisons de tolérance que nos collégiens récoltent leur première chaudepisse.

Je laisse aux moralistes le soin de démontrer le côté inique du système qui conduit inutilement à l'abaissement de la femme, à l'alcoolisme obligatoire des pensionnaires de vos maisons, à la dégradation précoce de l'adolescent qui va y puiser des « leçons de choses » que vous ignorez comme magistrat, mais que vous connaissez peut-être comme homme.

Du reste le système que vous défendez n'existe qu'en France et dans quelques pays latins ; la théorie qui consiste à monopoliser la prostitution et à transformer les prostituées en fonctionnaires de l'État a pu germer dans l'esprit de Rétif de la Bretonne ; mais les moyens employés pour sa pratique sont tellement immondes qu'il faut espérer que l'opinion publique en fera bientôt justice.

A. LUTAUD.

Le Parnasse Hippocratique

LE PRÉSERVATIF

Un de nos distingués confrères, qui cache sous l'anonymat du Dr G. T. Robert, un véritable talent de versificateur, nous adresse une pièce qu'il nous recommande « de ne pas dire dans un lycée de jeunes filles ». Elle porte cependant sur un sujet qui intéresse hautement l'hygiène et la santé publique ; elle est intitulée :

Si j'ai bon souvenir, jadis le château d'If
Fut chanté dans des vers terminés tous en if.
Bien que ce procédé soit peu récréatif,
Je m'en vais en user ; soyez donc attentif...
Pour causer avec vous, ce n'est pas sans motif,
De certain objet, que dans un but préventif
On emploie quelquefois : c'est le préservatif,
Aussi désigné par un autre substantif,
Condom, ou bien capote avec cet adjectif
Anglaise, un nom beaucoup moins significatif.
C'est un habit léger, fait non pas pour le pif,
Mais pour cet autre organe à qui chez tout bon juif
Le rabbin supprima le superflu natif
Appelé prépuce, pour bien le mettre à vif,
Et dans ses mouvements le rendre plus actif.
Qu'il soit fait en baudruche, en caoutchouc, c'est kif-kif,
S'il est bien résistant et approximatif
En grosseur au sujet qu'il doit tenir captif.
Ainsi qu'un nautonnier manœuvrant son esquif,
S'avance avec lenteur redoutant le récif :
De même en le chaussant, ne soyez pas hâtif
De peur de voir craquer un habit trop chétif,
Accident redouté par le mari craintif,
Ayant déjà plus d'un héritier présomptif
Et qui veut au logis l'amour improductif.
Pour terminer enfin un conseil positif :
Si parfois vous avez l'amour pour objectif,
Que ce soit pour le bon ou le mauvais motif,
De peur de revenir l'air triste et maladif,
Et d'avoir au retour plus d'un regret tardif,
Munissez-vous toujours d'un bon préservatif.

Un autre confrère, le Dr L. C., nous adresse une fable rustique et agricole; elle est intitulée :

LA GRÊLE, LA BERGÈRE ET LE CANONNIER

Le progrès est une belle chose,
Chaque jour voit son invention.
C'est ainsi qu'avec un canon
Le vigneron se dispose
A tromper la colère des cieux.
L'Éternel lance la grêle.
Mais, phénomène curieux,
Grâce au canonnier astucieux
Ce n'est que de l'eau qui ruisselle ;
L'invention serait fort belle
Si le démon toujours malin.
Ne s'en mêlait un beau matin.
Dans un pays où l'on canonne
Le ciel qui se fait menaçant,
Un jour un jeune adolescent
Trouvait sa faction monotone :
Sous son abri, cet artilleur
Guettait l'orage, lorsqu'une fille,
Effrayée par l'éclair qui brille,
Se réfugia près de notre veilleur,
Au bout de quelque temps
Veilleur ne veillait guère,
Car les appas de la bergère
N'étaient pas du tout rebutants,
Et cependant voilà le ciel qui tonne
Puis avalanche de grêlons.
Mais l'artilleur oubliait les canons
Entre les bras de la friponne.

MORALE

En aucune circonstance
Le meilleur artilleur de France
Ne peut faire, cela se conçoit,
Partir deux canons à la fois.



LA GROSSESSE

Hyacinthe, jeune bergère,
Avec le séducteur Melcourt,
Se laissa choir sur la fougère,
Et... son tablier devint court.
Lors, se livrant la pauvre fille
A ses regrets, à sa douleur,
Elle voulut à sa famille
Cacher l'effet de son malheur.
Il existait dans le village
Un médecin prudent et sage,
Connu par ses savants exploits ;
Elle fut le voir... « C'est dommage,
Lui dit le docteur, je le vois,
Mais, mon enfant, prenez courage...
— Monsieur !... — La nature a ses lois...
De combien êtes-vous enceinte ?
— Hélas ! dit la pauvre Hyacinthe,
Je ne le suis que d'une fois. »

Capelle.

Petites Anecdotes

Le lait de vaches stériles. — Sur le mur d'une vacherie de Villejuif (avenue de Paris), s'étale en grands caractères l'inscription suivante :

LAIT DE VACHES STÉRILES
SPÉCIAL POUR ENFANTS

Jusqu'à ce jour j'avais cru que les vaches, pour avoir du lait, devaient non seulement être fécondes, mais encore avoir été fécondées, et de plus avoir vêlé. Les nourrisseurs de Villejuif auraient-ils par hasard changé tout cela ? En tout cas, je serais curieux de connaître leur procédé pour tirer du lait de vaches stériles.

Quant au : *spécial pour enfants*, je ne puis l'expliquer que par la rareté du produit, qui fait qu'on le réserve pour les tout petits.

Dr MAXIME.

Une tête qui n'est pas à soi. — On a lu dans les *Débats* l'histoire de ce Jennings qui, affligé d'une tête monstrueuse mesurant trente-deux pouces de circonférence, eut la bonne fortune de s'en faire des rentes et, pour trois mille dollars, la vendit à l'Université de sa ville natale — livrable après décès. Au sujet de cette transaction fort américaine, un lecteur nous écrit : « Je n'ai pas la prétention d'en contester l'originalité, mais le respect de la vérité et l'honneur de la Russie me forcent à réclamer pour Kieff la primauté de l'idée. Vers 1865, un petit employé promenait à travers les rues de cette ville une tête phénoménale. Je ne l'ai pas mesurée, mais les dimensions que cite les *Débats* me font conjecturer que ce chef ne le cédait en rien à celui dont s'enorgueillit l'Amérique. Accident ou caprice de la nature ? Afin de le savoir, le professeur Walter, de l'Université de Saint-Wladimir, acquit cette tete 500 roubles. L'Amérique paie mieux. Mais, en Russie, l'argent était alors très cher et ce professeur était loin d'être riche. Son marché fit scandale. Le métropolite même en fut informé ; mais le professeur était un mécréant ; il défendit ses droits *per fas et nefas*. Cependant, la fortune continuait de favoriser le possesseur de la précieuse tête. Un héritage le mit assez à l'aise pour lui faire regretter la vente inconsidérée qu'il avait faite. Il s'en alla chez le professeur pour rechercher sa tête, il en offrit 1,000, 1,500 roubles. Le professeur ne voulut rien entendre. Le bonhomme se vit condamné à porter sur ses épaules une tête qui était celle d'un autre, et, par-dessus le marché, une tête beaucoup plus lourde que celles du commun des mortels. J'ai quitté Kieff en 1865 et je n'ai plus entendu parler de cette tragi-comédie. Le professeur Waller est mort : mais bien des personnes doivent se souvenir encore de l'homme à la tête montrueuse ».

La première société médicale et la première polyclinique de Paris. — Toutes deux furent fondées, il y a cent ans ; et la petite note suivante, qui passa dans plusieurs journaux parisiens, atteste l'existence de cette double création :

« Il vient de s'établir dans le deuxième arrondissement municipal de Paris un comité de salubrité et de bienfaisance. Ce comité, composé de tout ce qu'il y a de bons médecins et chirurgiens dans l'arrondissement, se réunit une fois tous les mois pour conférer sur les maladies régnantes, présenter les vues sur les causes de mortalité les plus fréquentes et indiquer les moyens capables d'en diminuer les effets.

« Il a formé dans son sein une commission de vaccination et de consultation gratuites, composée de cinq membres. Les séances de cette commission se tiennent tous les samedis de chaque semaine, depuis deux heures jusqu'à quatre, hôtel de la mairie, rue d'Antin. Les personnes qui voudront y avoir recours trouveront là des conseils gratuits et des avis utiles pour la guérison des maladies et principalement d'affections chroniques. Les parents pourront y conduire ceux de leurs enfants qui n'ont point encore eu la petite vérole ; on les vaccinera gratuitement.

« Le comité, composé de 33 membres, a nommé pour son président M. Maloët et pour secrétaire, M. Double.

« Il serait à désirer que ces soins de bienfaisance puissent se propager dans les communes ; de pareils établissements formés dans chaque arrondissement présenteraient la plus grande utilité ; leur correspondance réciproque aurait surtout de grands avantages. »

Il serait intéressant de savoir combien de temps a pu vivre cette Société, et s'il reste des documents témoignant de ses travaux.

Paul d'ESTRÉE.

La thérapeutique par le rire. — On sait que, aux États-Unis les rois abondent, du fer, de l'acier du pétrole, etc. ; voici qu'il y surgit une reine, la reine du rire.

Helen Harley a 32 ans et fut sacrée Reine du Rire par une cour d'admiratrices et aussi d'admirateurs, dont le nombre augmente tous les jours.

Helen Harley est plutôt sereine de physionomie et sérieuse de caractère, avec un enjouement discret. Elle est de manières harmonieuses, elle s'habille divinement, ne chante que des mélodies douces et n'écrit que sérieusement. Pourtant elle ne songe qu'à faire rire et y réussit.

Le docteur Sully déclare que le rire est en train de disparaître du rang des fonctions humaines et que c'est un grand malheur. M. Sully se trompe, il ignore que Helen Harley a entrepris depuis trois ans, dans la ville de Philadelphie et par des tournées de conférences aux États-Unis, de réhabiliter et de ressusciter le rire.

S'appuyant sur des constatations physiques et morales, elle prétend que le rire est indispensable à la santé, que qui ne rit plus est malade ou va le devenir, et que qui est malade doit recouvrer la santé en riant. Rabelais avait, de son temps, instauré semblable médecine.

D'où la nécessité d'apprendre à rire, de savoir rire, quand on le veut, où il le faut, à l'heure nécessaire, en un mot. Le matin en ouvrant les yeux, il faut rire, pendant dix bonnes minutes, il faut rire avant de dormir, il faut rire pendant et après le repas, il faut rire quand survient un malheur ou une contrariété, il faut rire quand on est malade. Avec cela, santé parfaite, constante bonne humeur, maladies impossibles, rajeunissement infaillible, vieillesse indéfiniment reculée.

Passant de la théorie à la pratique, Miss Harley a ouvert un cours où, en quelques règles simples et par un petit nombre d'exercices gradués elle apprend aux plus grognonnes personnes à se tordre agréablement sans que l'élégance y perde.

Ce qui est arrivé de plus curieux pendant cette croisade d'un nouveau genre, c'est que quelques docteurs inquiets d'une diminution de clientèle, attaquèrent Helen Harley en exercice illégal de la médecine. Celle-ci, ayant amené au tribunal une centaine de ses clientes, se contenta, pour toute défense, de donner le signal du rire. Les juges, émerveillés par cette musicale tempête, furent gagnés par la contagion, et, au bout de quelques instants, ne pouvant arrêter leur propre rire et las de donner en spectacle leurs contorsions, se décidèrent à quitter la salle en faisant des gestes d'acquittement.

De la survie chez les décapités. — Se souvient-on d'un conte singulièrement macabre que Villiers de l'Isle-Adam, d'excentrique mémoire, portait à l'avoir de je ne sais plus quel chirurgien des hôpitaux ?

C'était la veille de l'exécution de La Pommeraye. Le prince de la science, qui n'ignorait pas que son confrère était irrémédiablement voué à la mort, était allé lui rendre visite à la Roquette. Tout en lui faisant espérer le bénéfice de la clémence impériale, le chirurgien lui avait demandé, dans le cas où par impossible, ce suprême recours resterait sans résultat, de rendre un dernier service à la grande cause de la biologie. Le savant étudiait alors les phénomènes de survie : et La Pommeraye pouvait, après sa mort violente, le fixer sur un point... capital. Une fois que sa tête serait séparée de son corps, le chirurgien l'appellerait par son nom, et si La Pommeraye vivait encore, ses yeux se tourneraient vers son confrère.

Le condamné promit de se prêter à l'expérience ; et le lendemain, l'expérimentateur, comme l'anglais de la légende qui venait assister à l'écartèlement du dompteur par les fauves, se tenait près de la guillotine, attendant l'heure du déclic. Aussitôt qu'elle eut sonné et que la tête fut tombée dans le panier, le chirurgien prononça par trois fois le nom de La Pommeraye et les yeux se tournèrent à cet appel.

Au surplus, l'anecdote n'est pas nouvelle. Elle fut contée bien avant et bien après Villiers de l'Isle-Adam, avec des variantes portant sur les noms, la date et le pays adoptés par le metteur en scène. Mais quelle fut la version première ? Ce problème est, à notre avis, le côté le plus intéressant de la question ; et nous croyons en avoir trouvé la solution dans un numéro du *Journal de Paris*, daté du 2 avril 1803. En effet, nous y lisons ce fait divers :

« On a décapité à Breslau, vers la fin de février, M. de Tr... qui, l'an dernier, tua sa prétendue chez Mme la comtesse de Lichtenau. Plusieurs médecins qui se trouvèrent présents à l'exécution, firent

des expériences sur la tête immédiatement après qu'elle fut détachée du tronc.

» On cria d'abord dans l'oreille :

« — Tr... Tr... me connais-tu ?

« Les yeux s'ouvrirent et le front se tourna du côté d'où sortait la voix.

« On tourna ensuite la tête contre le soleil ; et l'on aperçut un fort mouvement dans les paupières.

« On mit un doigt dans la bouche et le doigt fut mordu. On enfonça un instrument tranchant dans le derrière de la tête, et les muscles de tout le visage se crispèrent en signe de la plus grande douleur.

« On conclut de ces expériences qui furent faites en trois minutes que le sentiment survit à la décapitation. »

La dernière expérience absolument superflue — les deux premières étaient décisives — ne fait pas grand honneur à l'humanitarisme allemand. Il est vrai qu'au pays teuton, si, contrairement à un mot célèbre, on parle toujours d'humanité, on n'y pense jamais.

En tout cas, nous ne croyons pas que des praticiens français, après avoir constaté un premier phénomène de survie, eussent continué, à l'exemple de leur confrère d'Outre-Rhin, une série d'opérations familières à l'armée du Sultan, s'il faut en croire les scènes d'horreur reproduites aujourd'hui par nos journaux illustrés.

L'anecdote, publiée par le *Journal de Paris*, fut-elle connue de nos physiologistes ? Il serait permis d'en douter, car nous ne l'avons vu citer par aucun des spécialistes qui concluaient alors à l'existence de la sensibilité chez les décapités. Il faut cependant que ces preuves d'une prétendue survie ne soient pas suffisamment topiques pour que cette question si longtemps controversée, soit toujours à l'étude ; et elle y restera vraisemblablement, tant que le supplice de la décollation n'aura pas été aboli.

Paul d'Estrée.

L'intelligence du corbeau. — On a observé, il y a quelque temps en Angleterre, un cas de sagacité bien curieux chez un corbeau apprivoisé, mais qui circulait librement dans le jardin de son maître. Celui-ci avait installé un appareil à incubation artificielle, et lorsque les poussins furent nés, il les plaça dans le jardin, derrière un treillage de fil de fer. Au bout de quelque temps, on trouvait, chaque jour, plusieurs de ces poussins, la tête tranchée. On pensa d'abord que les rats étaient les auteurs du crime : mais enfin on découvrit le vrai coupable.

C'était maître corbeau. Et voici comment il opérait : il arrivait devant le treillage avec un morceau de viande dans son bec, le déposait contre le treillage, et aussitôt se retirait de côté, où les poussins ne pouvaient l'apercevoir. Ceux-ci, à la vue de la nourriture, accouraient, et passant la tête entre les barreaux, se mettaient à picorer avec avidité. C'est à ce moment précis que le corbeau, qui se tenait jusque-là immobile, à l'affût, apparaissait soudain, assommait les poussins à coups de bec et leur arrachait la tête.

On le voit, il y a là une série d'actes prémédités et raisonnés. Le corbeau peut-être, après avoir constaté précédemment que les poussins étaient avides de viande, leur en apportait en guise d'appât ; puis se cachait pour ne point les effaroucher ; et, ensuite, il les décapitait et dévorait leur tête, son morceau préféré.

La couleur des nègres à la naissance. — De quelle couleur sont les bébés nègres en naissant ? Voilà une question souvent controversée dans le monde savant et qui, ainsi que le dit avec raison la *Revue encyclopédique*, n'avait jamais été jusqu'à présent, bien élucidée.

Un médecin allemand, après un séjour de plusieurs années à Klein-Popo, dans le Togoland africain, où il a été appelé à faire, chez les peuplades indigènes, de fréquents accouchements, a publié dernièrement une étude complète sur le sujet en question.

Sans entrer dans les détails, voici quelles sont les conclusions que lui a dictées son expérience personnelle : dans la région équatoriale, le petit nègre est, en naissant, de la même couleur que n'importe quel enfant européen. Au bout de deux ou trois jours environ, sa peau prend une teinte légèrement foncée, presque lilas ; dix jours après, elle devient marron clair, et reste assez longtemps de cette couleur. Ce n'est guère que trois ou quatre mois plus tard que la peau devient complètement noire.

Etudes psychologiques

ALCOOLIQUES ET NÉVROSÉS — SILHOUETTES D'ÉCRIVAINS

HOFFMANN

Sous le règne de Frédéric-Guillaume III, les habitants de Berlin voyaient souvent sortir du Kammergericht un homme, non, un habit, un immense habit, un habit tout galonné d'or, comme l'uniforme d'un général ou d'un diplomate; en le bien considérant, on finissait par découvrir, caché sous ce costume de gala, un petit vieillard, vivante antithèse de son enveloppe, aussi peu solennel que possible, se trémoussant, grimaçant d'un air narquois, lançant autour de lui des regards perçants et affairés. Sur son chemin, les passants se retournaient et le curieux qui eût abordé cet original se fût sans doute attiré cette réponse :

« On me nomme Hoffmann; j'ai écrit des nouvelles, composé des opéras, joué des rôles de théâtre, et maintenant, autre comédie, je rends la justice; j'ai vécu au temps de Mesmer et les héros de mes récits ont fréquenté chez Cagliostro; j'ai eu plus d'incarnations que Vishnou, j'ai manié le pinceau, le bâton de chef d'orchestre, siégé au lutrin du chantre, au pupitre du musicien; j'ai connu des jours de ripaille et des soirs où je n'avais pas de quoi manger, pas même de quoi boire ! Fonctionnaire et comédien, j'ai fait le désespoir d'un oncle maniaque, j'ai été la bête noire de mes chefs de bureau, le scandale des bourgeois rangés; des vins pailletés de gemmes des grands crus, j'ai retiré la quintessence, éblouissante couleur qui a enluminé mes joues et mes contes; j'ai retrouvé le mot de la Dive Bouteille, perdu depuis Rabelais, quoi qu'en disent les imbéciles qui m'accusent de sentir le fagot; et je m'en vais rejoindre mes bons amis chez le cabaretier Luther. »

C'est le 24 janvier 1776, que cet excentrique avait vu le jour à Kœnigsberg; on le nomma Ernest-Théodore-Wilhelm. Son père, en dépit de ses fonctions de conseiller criminel commissaire de justice, était un joyeux drille, prenant la vie gaiement, sans souci du qu'en dira-t-on, homme d'esprit, sauf le jour où il épousa la fille d'un avocat, conseiller au consistoire, Mlle Doerffer. Elle était la plus douce, la plus placide, la plus « pot-au-feu » des fiancées; les incartades réitérées de son volage époux en firent bientôt la plus désespérée des épouses, et une telle incompatibilité d'humeur les força à se séparer, après trois ans de mariage.

Mme Hoffmann se retira, avec son enfant, chez sa mère; mais, toujours malade et mélancolique, elle déclina peu à peu : un matin de 1796, son fils entra chez elle pour l'embrasser : elle ne répondit pas à ses caresses; elle était morte comme elle avait souffert, silencieusement.

L'enfant resta à la charge de son aïeule; il faut lire dans Arvède

Barine le portrait de cette vénérable dame et le tableau du milieu extraordinaire où fut élevé l'orphelin.

« Mme la conseillère ne bougeait... de son coin, étant devenue impotente avec les années. C'était une vieille dame extraordinairement imposante, car elle apparaissait au milieu des siens comme Gulliver parmi les Lilliputiens. La nature en avait fait une façon de géante, et le reste de la famille était composé de pygmées. Jamais on n'avait vu une pareille collection de petits bouts d'hommes et de petits bouts de femmes. Jamais non plus on n'a eu autant d'oncles et de tantes que chez Hoffmann, et il n'y avait rien de plus étrange que les réunions de musique chez la grand'-mère Doerffer. Il en venait une légion, tous hauts comme une botte, et jouant pour la plupart d'instruments anciens et démodés. Hoffmann se demandait plus tard où il les avait déterrés.

« Sa petite tante Sophie... avait une robe de taffetas vert ornée de nœuds roses, et bien d'autres que son neveu n'ont jamais oublié ses yeux et sa voix. Celle-là jouait du luth, instrument qui était relégué au grenier partout ailleurs que dans la famille Doerffer.

« L'oncle Otto, conseiller de justice en retraite, était un singulier petit vieux, drôlement bâti; il avait un toupet frisé et portait une robe de chambre à fleurs. Les idées de la famille Doerffer sur l'importance capitale de la règle s'étaient tournées chez lui en manies. Un ordre minutieux et inflexible présidait nuit et jour à ses actions. Il s'était assigné tant de minutes pour manger, tant pour jouer du clavecin ou lire des vers afin de faciliter la digestion; tant pour dormir ou se promener, et tant pour témoigner son affection filiale à sa vieille mère. Le même esprit d'ordre présidait à ses sentiments, à ses pensées. Il n'y avait pas, dans la ville de Koenigsberg, un autre homme aussi esclave des conventions sociales, aussi à genoux devant tous les préjugés et aussi convaincu qu'ils sont le salut de la société. » (1)

Devant la mystérieuse synergie qui unissait l'oncle Otto à la pendule, à voir combien ses actions dépendaient de l'heure, de la minute, de la seconde, c'était à croire que le cœur du vieux conseiller réglait lui aussi son rythme sur le tic-tac du balancier; et plus d'une fois Hoffmann dut se demander si le bonhomme ne disparaîtrait point un jour dans son horloge, comme les douze apôtres qui, sur le coup de midi, se montrent puis rentrent dans le cadran de la cathédrale de Strasbourg.

Le vieillard avait assumé la lourde tâche de faire l'éducation d'Hoffmann : ce coquin de neveu était un polisson, dont la pétulance, les rires et les fureurs bruyantes détonnaient dans ce monde compassé; il essuyait force semonces de son tuteur : aussi, quel soupir de soulagement lorsque le mercredi, le digne homme, ayant poudré sa perruque, noué son jabot et pris sa canne à pomme d'or, s'en allait deviser selon sa coutume avec ses vieux amis !

(1) Arvède Barine. *Névrosés*. Paris 1898, p. 6 et 8.

Débarrassé pour quelques heures de son ponctuel Mentor, Hoffmann essuyant quelques timides et toujours impuissantes recommandations de la tante Sophie, s'échappait. Un de ses habituels compagnons d'escapades était son ami de collège, Théodore Hippel, auquel il racontait ses peines : il étouffait dans ce milieu prosaïque qui contrariait ses aspirations artistiques; il était malheureux, comme tous les grands hommes d'ailleurs, témoin Jean-Jacques Rousseau, dont il était en train de lire les Confessions; mais il allait secouer le joug, faire un éclat ! Et tous deux de comploter quelque niche à faire à ce bon M. Doerffer.

Ce dernier, méfiant à juste titre de la turbulence du gamin, qui ne lui rappelait que trop les excentricités paternelles, continua à lui appliquer toutes les rigueurs de sa pédagogie; il persista dans son projet de faire du poète en herbe un conseiller qui ne déparerait point la belle ordonnance de la lignée des Doerffer, tous conseillers d'oncle en neveu ou de père en fils. Tant bien que mal, son pupille dut étudier le droit.

Mais le pauvre Hoffmann n'était pas au bout de ses mécomptes : Hoffmann écrivait des romans ! Au sortir de l'Université, il rentrait en hâte ajouter un chapitre à *Cornaro* ou au *Mystérieux*; et quand ses œuvres lues, relues et paraphées, il les porta chez les libraires, il fut aussi incompris des éditeurs que de sa famille. Les barbares refusèrent les manuscrits : jamais *Cornaro* ne connut les honneurs de l'étalage ! Déçu, le littérateur se fit artiste, et quitta la plume pour le pinceau; il eut le même succès. Il prit alors le parti de retourner à Grotius et à Puffendorff et s'initia aux mystères de la procédure, sous la férule de son oncle de Glogau, aussi conseiller; une fois quitte de ses examens de droit, il se mit à voyager, tenta même le tapis vert aux eaux de Liebwerda; à son retour, il fut nommé référendaire à la cour de Berlin, puis assesseur à Posen. Les cendres des Doerffer en tressaillirent d'allégresse : la famille comptait un fonctionnaire de plus !

M. l'assesseur était un petit homme au regard malicieux, aux lèvres minces et sarcastiques, avec une perruque ébouriffée dont les mèches brunes se hérissaient sur son front. Entamait-il une conversation ? Il s'agitait, gesticulait, clignant de l'œil, hochant la tête, lançant d'une petite voix enrouée des phrases saccadées avec une volubilité prodigieuse; peu à peu, emporté par son sujet, il abordait, d'ailleurs, avec une grande facilité d'élocution et beaucoup d'originalité, ses thèmes favoris, la musique, la littérature et l'art. Tel est du moins le portrait que nous en donne son biographe, Loève-Weimars.

Un tempérament aussi primesautier, aussi moqueur, aussi artiste, ne s'accommodait guère de la routinière besogne des bureaux; Hoffmann fut un bon musicien et un déplorable fonctionnaire; que voulez-vous? L'aspect du papier timbré, ce maudit papier qui a fait jeter tant de poètes à la rue par des créanciers grincheux, est fatal à l'inspiration; notre homme préférait aller se distraire au

cabaret, y composer, entre deux chopes, de la musique en tous genres, ou portraicturer les autorités posnaniennes; il alla même jusqu'à distribuer ces caricatures satiriques dans un bal masqué. Vous pensez si cela fit scandale dans la petite ville ! Le trop spirituel dessinateur, qui venait de se marier, perdit sa place d'assesseur et s'en alla en disgrâce, finir sa lune de miel à Plozk (1802).

Là, il eut tout le temps de se livrer à ses goûts de prédilection : il composa des messes, des sonates,écrivit des pièces de théâtre, des vers, des articles de journaux, fit des caricatures et de l'archéologie étrusque; en 1804, il reçut sa nomination de conseiller de régence à Varsovie.

Une société musicale s'y crée : Hoffmann ne se tient pas de joie et prodigue en sa faveur tous ses talents musicaux, littéraires et picturaux; il est de tous les concerts, de toutes les répétitions, il s'offre à peindre les panneaux de la salle : et le voilà qui s'échappe de son bureau pour broyer des couleurs; il grimpe aux échelles, il badigonne, il décore: on le hèle : Qui va là ? Est-ce au conseiller ou au peintre que l'on en veut ? — Au conseiller. — Et Hoffmann. lâchant palette et pinceaux, dégringole de son échafaudage, enlève sa blouse et reprend le masque de l'assesseur. Sa consultation juridique donnée,il regrimpe et se remet à barbouiller ses boiseries. Le canon tonne à Iéna : Hoffmann n'en a cure : il transcrit ses partitions. Les journaux s'alarment : Hoffmann ne feuillette que Mozart. Des galopades réveillent les échos de la ville : les Cosaques fuient devant Napoléon. Hoffmann dessine et n'entend pas. Il s'agit bien vraiment de ces Tartares pouilleux; parlez-lui de ses décors ! parlez-lui de la dernière audition d'Haydn ! et au diable les Baskirs !

Voilà les Français qui s'établissent dans la ville et Hoffmann au comble de la joie : plus de bureau ! plus de paperasses ! un congé forcé et illimité ! Il a tout le temps de mener la charmante vie du badaud, d'assister aux représentations théâtrales, aux concerts, aux revues militaires; une vraie existence d'artiste; d'ailleurs, dans un sentiment fort patriotique assurément, les employés de la régence s'étaient partagé la caisse pour qu'elle ne profitât point à l'envahisseur. Mais ces ressources s'épuisent, la misère vient, puis le malheur : Hoffmann gagne la fièvre typhoïde: son enfant tombe malade et meurt à Posen, où elle s'est réfugiée avec sa mère, cette dernière est elle-même blessée dans un accident de diligence sur la route de Dresde à Leipzick.

Hoffmann quitte Varsovie; il gagne Berlin,se fait chef d'orchestre, répétiteur de musique, journaliste, machiniste, régisseur, acteur, décorateur, compositeur, chantre au lutrin; il s'associe avec l'acteur Holbein. pour diriger le théâtre de Bamberg et y mène vie joyeuse et sans souci, jusqu'au jour, où mourant de faim, il vend sa vieille redingote pour avoir de quoi manger, ou de quoi boire. A peine a-t-il trouvé une place de chef d'orchestre au théâtre de Dresde que

Napoléon vient encore le déranger et lui troubler sa saison ! Ah ! la sotte harmonie que celle de la fusillade ! Des obus tombent dans la ville, font sauter des caissons, tuent des passants; c'est une panique parmi les habitants; les femmes s'évanouissent; les enfants piaillent, tout le monde se cache dans les caves. Le bon Hoffmann est tout ému de ce spectacle lamentable: et « pas un verre de vin ni de rhum pour se fortifier le cœur ! » Incapable d'y tenir, il se rend chez l'acteur Keller, lui débouche ses bouteilles, y retrouve du courage, et le voilà qui, tout ragaillardi, regarde curieusement par la fenêtre, le verre en main : un boulet écrase un soldat, éventre un bourgeois, et lui gémit sur la fragilité des choses humaines et vide sa coupe en s'écriant : « Qu'est-ce que la vie ! Que la nature de l'homme est faible ! Ne pas pouvoir supporter le choc d'un petit morceau de fer ! »

Enfin Hoffmann respire: les Français s'éloignent de Dresde: il revient, en 1814, à Leipzick, une charmante ville, dont il connaît les moindres coins et les meilleurs : « Sur la place du Marché, dans la rue Saint-Pierre, il y a, dit-il, ce qu'on appelle des caveaux italiens chez Mainoni Rossi; le pavé est tellement en pente aux environs de ces malheureux caveaux, que toutes les fois qu'on passe près de la porte, on glisse le long des escaliers, on ne sait comment. Quand on est en bas, on se trouve, à la vérité, dans une pièce meublée avec beaucoup de goût, mais où l'air est si humide ! Il faut se réchauffer par un verre de bishop ou de bon vin de Bourgogne. »

Il se réchauffa trop ou pas assez, car une attaque rhumatismale, compliquée d'une pleurésie, vint le clouer au lit; heureusement pour lui, son ami Hippel occupait dans la ville un siège de conseiller d'État: Hoffmann put, grâce à de puissantes intercessions, passer aux bureaux de Berlin comme surnuméraire, puis au tribunal de cette ville, en qualité de conseiller, en 1816.

Voilà Hoffmann réconcilié avec la Fortune : il en profite pour faire jouer les partitions qu'il avait écrites à Varsovie : *Le Chanoine de Milan, l'Echarpe et la Fleur; les Joyeux Musiciens;* cette pièce, mal interprétée, tombe; il se relève avec un opéra, *Ondine*. Ce succès lui ouvre les portes de la haute société berlinoise; il s'ennuie d'ailleurs dans ce milieu gourmé: la tyrannie de la civilité puérile et des façons cérémonieuses gêne ses saillies, offusque son humeur sarcastique dont il ne réprime qu'à grand peine les éclats: il s'échappe de ces cercles guindés pour courir au cabaret : là, sans contrainte, il boit, rit, raille, dessine et discourt, sans plus craindre aujourd'hui le refus de crédit. Avec Chamisso, Contessa et le docteur Koreff, Hoffmann et son ami Hitzig fondent un club littéraire : on l'inaugure le jour de la Saint-Sérapion, non sans vider force coupes à la prospérité de l'entreprise: Hoffmann leur donne le parrainage d'un de ses recueil de contes (*les Frères Sérapion*). Il publie *les Souffrances d'un directeur de théâtre, le Petit Zacharie, les Contemplations du Chat Mürr, la Princesse*

Brambilla, Maître Floh. En 1820, il traduit le libretto *d'Olympie*, opéra de Spontini.

On a beau lui conférer le titre de conseiller à la cour d'appel, il est le moins rangé des conseillers, bien que l'un de ses plus grands plaisirs soit de revêtir le bel uniforme de gala, tout brodé d'or, qui lui donne l'air d'un ambassadeur; il passe toutes ses soirées à la taverne, l'alcool ravage son organisme, c'est un suicide à petites doses: peu à peu sa moelle se prend, le *tabes dorsalis* le frappe d'impotence, mais son cerveau n'a rien perdu de son activité: le malade fait rouler son fauteuil près de la fenêtre et observe la rue.

Son grand plaisir, à ce terrible gouailleur, c'est de regarder la foule du haut de son balcon; le trait saillant, caricatural, d'une physionomie, le ridicule apparent ou caché, la tournure que donne à une silhouette le caractère ou le métier, rien ne lui échappe : il le croque avec amour en deux traits de crayon ou en cinq lignes de prose, exagérant le profil grotesque comme s'il le voyait dans le miroir déformant d'une boule de jardin. A la fin, ne pouvant plus écrire, il dicte ses réflexions sur les types cocasses que son œil toujours en éveil, saisit au vol dans la cohue des passants : « Cette fenêtre, dit-il dans *la Fenêtre du coin du cousin*, est ma consolation: ici, j'ai retrouvé la vie avec ses bigarrures et je me sens maintenant en fort bon rapport avec ses agitations incessantes.... Je vois se développer la mise en scène la plus variée de la vie bourgeoise, et mon esprit, à la manière de Callot et de Chodowiecki, enfante mille esquisses, l'une après l'autre .» Il se console en disant : « *Si male nunc, non olim sic erit.* » Après la pluie, le beau temps ! Pauvre cousin ! Il grimait sa souffrance d'un éclat de rire, plaisantant la camarde, comme Scarron, sur son corps déformé et tordu. « Ne sentez-vous pas le rôti ? » demandait-il à un visiteur, un jour qu'on lui avait appliqué deux moxas sur le rachis.

« Triste loque humaine, si piteuse à voir parce qu'elle avait quelque chose de risible à force d'être réduite à rien, fripée, recroquevillée, lamentable; la servante portait Hoffmann dans ses bras, comme un enfant au berceau: il trouvait cela très drôle, car il trouva tout drôle, jusqu'à la fin (1). » Et s'il ne mourut pas en faisant une cabriole, c'est que la paralysie le lui avait interdit. Il s'éteignit le 22 juin 1822.

Cette vie décousue et trépidante nous laisse pressentir un cas pathologique, une bizarrerie de névrosé ; à la prédisposition héréditaire, Hoffmann ajouta le coup de fouet de l'intoxication, et il arriva prématurément à la déchéance physique pour avoir demandé au poison un regain d'activité. Nous allons donc retrouver dans son œuvre de parfaites descriptions de l'hallucination éthylique; ces hallucinations, Hoffmann « les cherchait, les provoquait, sachant bien que plus il aurait le cauchemar de son sujet et de ses personnages, plus son récit s'illuminerait des apparitions de

(1) Arvède Barine, loc. cit., p. 54.

la vie et de la réalité... » Il a eu « recours aux poisons de l'intelligence pour voir ce que ne voient pas les cerveaux parfaitement sains (1). » Il passe maître dans l'art de puiser ses inspirations dans les bouteilles, et, en virtuose de l'alcool, il codifia ses observations : « Le tout est de savoir se griser. C'est une science comme une autre, qui exige des études et un sens délicat des rapports de la psychologie avec la physiologie. Hoffmann se flattait de la posséder à fond, et de pouvoir, au besoin, en donner des leçons : c'était avec du vin, et du meilleur, qu'il accélérait la roue de son moulin. Il y ajoutait çà et là un bol de punch pour le plaisir de contempler le combat entre les salamandres et les gnomes qui habitent dans le sucre (2). » — « Je recommanderais, dit-il, pour la musique d'église, les vieux vins de France ou du Rhin, pour l'opéra sérieux le meilleur Bourgogne, pour l'opéra comique le Champagne, et enfin pour une composition éminemment romantique, comme le *Don Juan*, un verre modéré de la boisson issue du combat entre les salamandres et les gnomes. »

« La caricature cloua Hoffmann, dit M. Christian, comme un autre Silène à cheval sur une tonne de bière : elle l'enveloppa de la nauséabonde vapeur de l'estaminet (3). » On ne saurait pourtant traiter notre conteur d'ivrogne; il n'a jamais été jusqu'à l'ivresse dégradante, secouée par les hoquets, abrutie par le coma; il a dosé sa boisson au taux de certains effets, et l'alcool n'a été pour lui qu'un diapason. Comme la fille du conseiller Krespel, cette cantatrice émérite qui payait chacun de ses trilles de quelques mois de sa vie (4).

Le sommeil de l'éthylique est troublé, agité de rêves professionnels où il refait en songe les actes de sa journée : subitement, il se réveille, tremblant, trempé de sueur, sous le coup de la frayeur d'un cauchemar terrible ; dans cet état de veille il continue sa vision : c'est un rêve prolongé, disait Lasègue : il voit des ennemis qui gesticulent, le montrent du doigt, le menacent ; ils disparaissent : c'est maintenant une sarabande de spectres et d'animaux : rats, vipères, fantômes qui courent, rampent, sautent, dansent, dansent autour de lui une ronde muette et fantastique, l'enserrent dans un cercle vertigineux de plus en plus étroit : terrifié, le malade trouble ses commensaux par ses cris ou les assomme avec les objets qu'il lance à la tête de ses persécuteurs imaginaires. Le grand jour venu, il se calme, crache ses pituites, se lève en trébuchant et va ingérer la dose habituelle d'eau-de-vie qui lui donnera des forces pour sa besogne. Les visions ont disparu, mais il suffit d'une légère pression sur les globes oculaires, les paupières fermées, pour ramener devant ses yeux des lumières et des bêtes.

(1) A. Barine, *Névrosés*, p. 1
(2) A. Barine, loc. cit., p. 18.
(3) P. Christian, trad. des *Contes fantastiques* de Hoffmann, Paris 1843. p. XVII.
(4) Hoffmann, Le Violon de Crémone.

Tel est le tableau clinique et caractéristique du délire alcoolique. Hoffmann a passé par ces transes, et il a contemplé plus de fantômes que n'en compte le docte Jean Wier en son *Livre de la Pseudomonarchie des démons*.

« Un jour, dans un salon très éclairé et plein de monde, il voit un gnome sortant du parquet. Seul, la nuit, à sa table de travail, il est entouré de spectres et de figures grimaçantes (1). » Voici par exemple « un spectre pâle, aux yeux rouges étincelants, sortant ses griffes de squelette de dessous ses haillons..... en secouant sa couronne de paille sur son crâne chauve et poli (2). » Ces visions troublent son repos : apeuré, il appelle, il réveille sa femme Micheline qui vient, pour le rassurer, s'asseoir et tricoter au pied de son lit. Perpétuellement rôdent autour de lui des monstres de toute espèce. « Non seulement lorsqu'il écrivait, nous apprend son ami Funck, mais au milieu des conversations les plus innocentes, le soir à table, prenant un verre de vin ou de punch avec ses amis, il croyait voir des fantômes, des revenants, et il lui arriva plus d'une fois d'interrompre le narrateur en disant : Pardon, mon cher, mais n'apercevez-vous pas là-bas ce satané petit monstre ? Comme il passe la tête en branlant entre les poutres ! Regardez comme ce diablotin fait des cabrioles ! Regardez ! Maintenant, le voilà parti. Ne vous gênez donc pas, charmant petit Poucet, ayez la bonté de rester avec nous ; écoutez avec bienveillance notre conversation si cordiale : vous ne sauriez imaginer combien votre charmante personne nous fera plaisir... — Pendant qu'il bavardait ainsi, en fixant des yeux hagards dans le coin d'où la vision semblait venir, il se retournait subitement vers le visiteur et le priait tranquillement de continuer. S'il arrivait à l'un de ses amis de rire de ce qu'il venait de dire, ou de le traiter de fou, il assurait très sérieusement, et en plissant son front, que l'on ne devait pas croire du tout qu'il avait voulu plaisanter, qu'il avait vu de ses propres yeux l'individu en question, ce qui, du reste, ne le gênait nullement et lui arrivait souvent (3). » Il nota même un jour dans son journal cette phrase si caractéristique du délire éthylique : « Léger accès de pensées de mort. Fantômes. » Ainsi le fol essaim des vampires, lampyres et farfadets qui lutinèrent si fort le pauvre Falstaff sous les frondaisons du chêne de Herne, s'acharne sur ses émules en intempérance.

Hoffmann était donc d'une expérience consommée en matière de « beuveries » et çà et là, dans son œuvre, on trouve d'amusantes scènes bachiques brossées d'un pinceau très fidèle ; oyez, par exemple, les excentricités que commirent un jour l'Irlandais

(1) Grasset, Alcooliques célèbres. *Revue des Nouveautés médicales*, mai 1899.

(2) Hoffmann, Kreisleriana.

(3) Quelques mots sur la caractéristique d'Hoffmann, par son ami Funck, *in Contes posthumes* trad. par Champfleury, Michel Lévy, Paris 1856, chap. IV, p. 59.

Ewson, M. le bailli et le docteur Green, pour avoir trop puisé au bol de punch flambant sur la table du cabaret :

« Sous l'influence du breuvage, Ewson devint extraordinairement gai ; il se mit à chanter d'une voix aigre des hymnes nationaux, jeta par la fenêtre sa perruque et son habit dans la cour, et se livrant à des grimaces de possédé, il finit par danser d'une manière si grotesque qu'il y avait de quoi éclater de rire. Pendant ce temps, le docteur restait grave et semblait en proie à des visions bizarres ; il prit la cuiller à punch pour une basse et voulait absolument gratter dessus pour accompagner les chants nationaux d'Ewson. Le maître d'hôtel eut toutes les peines du monde à l'en empêcher. De son côté, le bailli devint de plus en plus silencieux : à la fin il fit un faux pas et s'affaissa dans un coin de la chambre en se mettant à pleurer à chaudes larmes. Le maître d'hôtel me fit un signe que je compris et je me dirigeai vers le bailli pour lui demander ce qui causait sa douleur : Hélas! me dit-il, d'une voix entrecoupée de sanglots, le prince Eugène était pourtant un grand général ! Se peut-il qu'un prince si héroïque ait dû mourir ! Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! (Il se mit à pleurer si fort que ses larmes inondaient ses joues.) J'essayai de le consoler de la perte de ce grand prince mort depuis plus de cent ans, mais ce fut inutile. Pendant ce temps-là, le docteur Green s'était emparé de monstrueuses mouchettes et faisait toutes sortes de démonstrations près de la fenêtre ouverte. Il s'était mis en tête de moucher la lune qui ne donnait pas assez de clarté, à ce qu'il trouvait. » (1)

Grâce à de nombreuses libations, Hoffmann avait acquis, comme le docteur Green, un état d'âme particulier. Ne voyait-il pas, avec ses yeux d'alcoolique, les spectres se mouvoir au milieu des vivants ? A force d'assister à ce coudoiement perpétuel des êtres imaginaires et des êtres réels, il lui arrivait de ne plus les distinguer nettement les uns des autres ; de là sa prodigieuse assurance à confondre ses visions subjectives avec les réalités objectives, qui toutes deux éveillaient en fin de compte la même impression dans ses lobes cérébraux.

Aussi cette optique spéciale se retrouve-t-elle dans ses contes ; dans un cadre banal, sans nul air de mystère et d'artifice, dans le milieu où il vécut, où vécurent comme lui de bons Allemands, grands buveurs de bière, grands mangeurs de choucroute et fort peu visionnaires, il place et décrit avec une imperturbable certitude des personnages étranges, qui ont des airs de l'autre monde et qui en viennent parfois, tout en portant la même houppelande et la même perruque que le plus paisible des conseillers auliques.

C'est ainsi qu'Hoffmann ne mérite pas précisément la qualification d'écrivain fantastique; sauf dans quelques contes de nourrice ou quelques histoires simplement ingénieuses, que nous

(1) Histoire de l'Irlandais Ewson *in Contes posthumes* d'Hoffmann. Trad. Champfleury. Chap. XIII, p. 184-185.

exceptérons, il n'a guère recouru au merveilleux factice. « Il a toujours un pied dans le monde réel, dit Théophile Gautier, et l'on ne voit guère chez lui de palais d'escarboucle avec les tourelles de diamant. Les talismans et les baguettes des Mille et une Nuits ne lui sont d'aucun usage (1). » Il s'est dispensé d'employer le matériel démodé de la fantasmagorie d'Amadis, les dragons, les gnomes, les sylphes, les chaînes secouées, les flammes de Bengale, et les changements à vue des contes de fée. Les légendes n'ont pas besoin de nicher, comme les corbeaux, aux creux des vieux donjons ; dans les récits d'Hoffmann, les fantômes osent se montrer à la lueur des lampes aussi bien que sous les clartés lunaires, et la peur rôde au cabaret, au milieu du peuple prennent des airs si naturels, ses vivants ont des manières si bourgeois est le milieu où évoluent ses personnages ! Ses spectres prennent des airs si nature, ses vivants ont des manières si bizarres qu'à la fin on ne sait plus bien les discerner les uns des autres, et que le décor tout entier, si prosaïque au début, finit par prendre un aspect fantastiquement mystérieux. C'est là un puissant moyen d'action sur l'esprit du lecteur, qui d'abord sourit, puis hoche la tête, doute, hésite, se prend à croire à demi, il est perdu, il est conquis : alors il commence à craindre de trouver sur son chemin quelque ombre malfaisante, quelque réincarnation moderne d'une satanique d'autrefois (2).

Ce qui achève de donner à l'œuvre d'Hoffmann un caractère un peu troublant, c'est que son fantastique repose sur des données inquiétantes : la pathologie mentale, l'occultisme ; il s'inspire de ces forces inconnues, qui font vibrer l'éther autour de nous et à notre insu ; il aborde les problèmes les plus déconcertants, aujourd'hui encore, de la psychopathologie. « C'est, en effet, écrit Arvède Barine, à ce coin obscur et insondable qui irrite depuis plus d'un siècle notre curiosité, qui n'est peut-être rien et qui est peut-être immense, qu'Hoffmann a dû sa popularité en France. Nous l'aimons dans ses meilleurs contes seulement, lorsqu'il est le voyant et l'Aède de ce qu'il appelait déjà le monde des forces psychiques. Il aura été le premier poète de ce trouble univers où habitent à tout le moins les illusions et les hallucinations. On ne demande plus comme lui la clef du royaume à une bouteille, mais on la demande toujours à des phénomènes pathologiques, et les nouveaux procédés ne paraissent pas moins dangereux que le sien pour la santé et la sérénité d'âme des curieux de l'à-côté. C'est à leur imprudente lignée qu'il faut transmettre le mot dans lequel Hoffmann résumait ses vues sur le monde et la vie : « Le diable fourre sa queue partout (3). »

Un exemple entre mille : Hoffmann a mis en scène l'obsession,

(1) Théophile Gautier. Préface de la trad. des *Contes fantastiques* par X. Marmier.
(2) Hoffmann. *Le choix d'une fiancée.*
(3) A. Barine. *Névrosés.* Hoffmann, p. 58.

volonté, cet implacable entraînement qui, de haute lutte, étouffe les scrupules, annihile les résolutions, passe outre au désespoir, et qui, une fois satisfait, mêle au remords le soulagement de je ne sais quelle angoisse disparue. Voici la confession d'un kleptomane, le joaillier Cardillac, l'aveu de ce duel intime et tragique entre la raison et la passion morbide à la fin victorieuse : la nuit, il assassine parce qu'*il faut* qu'il vole : « Je venais, dit-il, de livrer à un riche seigneur de la cour une riche parure destinée à une danseuse de l'Opéra : l'aspect impitoyable de la mort ne me quittait plus ; le spectre s'attachait à mes pas, le démon retentissait à mon oreille ; je vins m'établir dans la maison ; agité par la fièvre, baigné d'une sueur froide, je me retourne dans mon insomnie ; une vision me représente cet homme se glissant avec mes diamants chez la danseuse. Emporté par la rage, je me lève : je m'enveloppe de mon manteau, je me précipite au bas de l'escalier secret, je descends par l'ouverture de la muraille dans la rue Saint-Nicaise. Il vient, je m'élance sur lui, il crie, mais le saisissant d'une main vigoureuse par derrière, je lui plonge le poignard dans le cœur. Les diamants sont à moi ; cet acte sanglant accompli, j'éprouve un repos, un bien-être intérieur que je n'avais jamais ressenti : le fantôme avait disparu, la voix de Satan cessait de murmurer : je compris alors ce que voulait ma mauvaise étoile : il fallait lui céder ou succomber (1). » On trouve encore dans Hoffmann d'autres types d'impulsifs, livrés au désarroi d'une volonté en faillite, comme par exemple les joueurs du *Bonheur au jeu*.

Ailleurs, il ne s'agit plus d'une perversion autogène de la volonté, mais, qu'on me passe l'expression, d'une impulsion exogène : c'est cette volonté parasite qui peut faire de notre personne un instrument aveugle, vouloir et penser en nous sans nous, cette sorte d'incube de notre pensée qui nous force à exécuter les ordres d'un autre, irrésistiblement : j'ai nommé la suggestion. Lisez par exemple le *Spectre fiancé*, histoire d'un magnétiseur qui s'impose par l'hypnotisme à la fiancée d'un autre homme.

Faut-il mentionner encore le somnambulisme du vieux Daniel qui erre à minuit dans la chambre d'où il précipita jadis le baron Wolfgang (2) ? Un de ces cas bizarres de télépathie comme en citera plus tard Edgard Poë dans les *Souvenirs de M. Aug. Bedloë* et qu'Hoffmann décrit dans le *Serment* ? Ou, comme dans l'*Homme au sable*, quelque drame de la folie déchaîné par cet affreux revenant de Coppélius dont les enfers même n'auront pas voulu ?

J'ai idée que, la nuit, l'ombre falote d'Hoffmann quitte le pâle séjour et s'en va revoir son cabaret de Charlottenstrasse. A travers les persiennes, il se glisse dans la taverne, soulève le rideau de soie, et rôde autour des tables : il frôle les assistants.

(1) Hoffmann. *Mademoiselle de Scudéri*. Trad. X. Marmier.
(2) Hoffmann. *Le Majorat*.

souffle sur les blondes volutes qui s'échappent des pipes de porcelaine : de cette fumée, il s'enveloppe comme d'un manteau qui le rend invisible ; au tapage, à l'odeur de tabagie, il se grise, va de ci, de là, papillonnant; il hume le parfum du bon vin, chuchote à l'oreille de l'étudiant, conseille tout bas ceux qui disent : Que buvons-nous ? Personne ne le voit, nul ne l'entend, mais lui écoute les gais propos ; il reconnait tout ce peuple de buveurs, ce sont les fils des bons Berlinois d'antan : il ne manque que l'ancien cabaretier Luther, mort depuis longtemps, mais le matou qui fait le gros dos sur le comptoir est bien certainement le chat Mürr. Tout à coup, un gros homme sort en titubant : vite, par l'entrebâillement de la porte, Hoffmann se précipite pour le plaisir de regarder ses zigzags, d'écouter ses prosopopées au heurt du prochain réverbère, ses apostrophes baroques, ses pleurs et ses rires, tout ce qui chante dans le cerveau des ivrognes. Quand il a fait sa moisson d'anecdotes, d'impressions, il redescend aux Champs-Elysées les raconter à ses amis Hippel et Chamisso; mais le grave conseiller Otto Doerffer, flairant une vague odeur d'alcool, s'éloigne avec horreur du groupe joyeux où pérore son incorrigible neveu.

Paul Delaunay.

Histoire de la Médecine

LES PROCÉDÉS DE DÉSINFECTION AU XVII[e] SIÈCLE (1)

Au moment où la nouvelle loi relative à la protection de la santé publique va recevoir son exécution, il nous a paru intéressant de jeter un coup d'œil en arrière et de rechercher comment nos ancêtres se défendaient contre la contagion.

Sans remonter jusqu'aux Grecs ni aux Romains, dont nous n'avons que faire, ni jusqu'au moyen âge où la Médecine, réfugiée dans les couvents, y voisinait d'une façon inquiétante avec la Théologie, nous trouverons au XVII[e] siècle une ample moisson de documents suggestifs et nous ne serons pas peu surpris de constater que les moyens employés contre les épidémies différaient fort peu de ceux qui nous sont imposés par les découvertes modernes.

Le fait est d'autant plus remarquable que la médecine d'alors, qui en était restée à l'enseignement d'Aristote et d'Hippocrate, se refusait systématiquement à toute expérience et à toute innovation, ignorait l'anatomie et la physiologie la plus élémentaire, repoussait la circulation du sang, proscrivait l'antimoine et le quinquina, et n'avait à sa disposition, comme moyens thérapeutiques, qu'un fatras de recettes de bonnes femmes où tout devenait remède, même les produits les moins rassurants, si bien qu'on a pu dire que tout l'art du médecin à cette époque se réduisait à faire tirer la langue au malade, à leur tâter le pouls et à... tendre la main en se retirant.

Ajoutez à cela une hygiène publique et privée déplorable; même à Paris, il n'était pas prudent de s'attarder dans les rues à la tombée de la nuit sous peine de recevoir sur la tête des ordures innommables, car dans les maisons particulières, aussi bien que chez le roi, celles-ci ne connaissaient d'autres chemins que la fenêtre.

Aussi les épidémies prennent-elles rapidement les proportions d'un désastre public, et la plus fréquente de toutes à cette époque, la peste, a-t-elle laissé chez les populations décimées un souvenir si terrifiant que les générations actuelles en gardent encore l'empreinte.

Cependant la lutte entreprise contre le fléau, malgré l'indigence des idées régnantes, n'a pas été stérile puisque nous le voyons, pendant le règne de Louis XIV, diminuer graduellement d'intensité à chacune de ses visites et finir même par disparaître.

Ces résultats sont certainement imputables aux procédés de préservation et de désinfection mis en œuvre et qui semblent inspirés par une idée assez juste de la contagion dont nous lisons une

(1) Ce travail a paru dans les *Annales d'hygiène.*

définition très rationnelle dans un opuscule de Marion Roland, paru en 1626 (1) :

« Ceux qui ont escrit de la contagion, dit l'auteur, en ont faict trois espèces : la première, est celle qui est faicte par le mutuel et réel attouchement du corps infecté et de celuy qui est à infecter, ainsi voyons-nous que le fruict pourry et gasté corrompt l'entier s'ils s'entretouchent. La seconde espèce de contagion est lorsque le mal se gaigne, non pas par attouchement du malade, mais par maniement et attouchement d'une chose laquelle aura l'haleine ou vapeur ou l'excrément du malade, laquelle chose s'appelle des Latins *semen morbi*, en qui le mal se garde et se couve pour quelque temps : tels que sont les corps rares, et aucunement laxes, et qui ne sont ny froids, ny trop chauds, comme sont la laine, la fourrure, le drap, la sarge, le lyn, le bois pourry, et autres tels ; au contraire, ceux qui sont serrez, durs, et solides comme le fer, l'or et l'argent, ne reçoivent les seminaires de ce mal, s'ils ne sont tachez ou couverts de quelque crasse ou chose qui les puisse recevoir.

« La troisième espèce de contagion, est lorsque le mal se gaigne de loing, par le moyen de l'air, qui transporte la cause de la maladie d'un subject à un autre qui a causé aux Latins de la nommer *addistans*. »

De là une série de mesures que nous trouvons appliquées un peu partout et que l'on peut résumer ainsi :

1° Obligation de mettre le pestiféré dans l'impossibilité de communiquer avec les gens sains ;

2° Désinfection des objets qui ont été en contact avec le malade, et des appartements qu'il a habités ;

3° Précautions que doivent prendre les gens bien portants pour éviter la contagion ;

4° Quarantaine à faire subir aux malades guéris ou à ceux qui les ont approchés, avant de leur permettre de reprendre leur place dans la société ;

5° Mesures de police générale.

Occupons-nous d'abord de ces dernières.

Dès que la peste a fait son apparition dans une ville, une sorte d'état de siège est proclamé, la vie publique est comme suspendue et les ordonnances les plus draconiennes réglementent les rapports des citoyens entre eux.

(1) *Le Cadet d'Apollon*, nay, nourry et eslevé sur les ramparts de la fameuse citadelle de Metz, pendant la contagion de l'année passée, 1625.
Endoctrinée des meilleurs préceptes des plus excellents médecins et plus experts chirurgiens, pour s'opposer à la furie de la plus cruelle maladie du genre humain, qui est la peste.
Présenté à Messieurs de la Ville de Metz, par maistre M. Roland, leur très affectionné concitoyen, chirurgien stipendié du Roy et de ladicte Ville.
Très utile pour se préserver de peste ou s'en guérir en estant attaint.
Imprimé à Vic, par Claude Félix, imprimeur de Monseigneur l'Evesque de Metz.

Des magistrats spéciaux sont créés pour la durée de l'épidémie sous le nom de « capitaines de la santé » (1).

Ils ont sous leurs ordres des aides et des archers et sont chargés de faire exécuter les prescriptions sanitaires.

Défense est faite de circuler sans un « billet de santé ». Les médecins et les prêtres qui ont approché d'un pestiféré ne doivent plus paraître dans les rues que tenant une baguette blanche à la main et doivent s'abstenir désormais du commerce des gens sains. Défense d'entamer aucune fouille ou construction, d'ouvrir les fenêtres donnant sur la rue, « de mettre ou faire mettre aucun drap ou hardes sur perches aux fenêtres », de vendre les vieux meubles et de rien jeter sur la voie publique. Les revendeurs sont condamnés à brûler leur fond de guenilles. Les hôtelleries et tavernes, les étuves publiques et les spectacles sont fermés ainsi que les collèges et les églises pour les sermons et autres grandes assemblées ; dans celles qui restent ouvertes, défense au clergé de tendre et de mettre de l'eau dans les bénitiers (2).

Ordre est donné de détruire les chevaux, les chiens et les chats des familles dont un membre est atteint par la contagion et de laisser les autres errer par les rues.

« Si l'on pouvait faire mourir tous les rats, dit Arnaud Baric, ce ne seroit que bon (3). »

Les mendiants sont aussi un sujet d'inquiétude. « Il faut faire en sorte, dit le même auteur, que tous les pauvres soient réduits à un quartier de la ville dans un hôpital ou autre maison où ils soient nettement et que là on leur donne l'aumosne générale, afin qu'ils ne soient obligez de courir çà et là, pour demander leur pain de porte en porte. »

Le Parlement de Paris n'y met pas tant de formes. « Ordre est donné à tous vagabonds, gens sans maîtres et sans aveu, et à tout pauvre valide qui n'est de Paris d'en sortir sous 24 heures et de se retirer chacun aux lieux de leur naissance, à peine d'être pendus et étranglés sans forme ni figure de procès (4). »

Quant aux pestiférés, l'obligation de les séparer des gens sains

---

(1) A Paris, on les nomme « prévôts de la santé » ; ils sont vêtus d'une casaque noire marquée d'une croix blanche et sont tenus de loger dans les cimetières Saint-Gervais, Saint-Séverin et des Saints-Innocents.

(2) PIERRE LALANDE. La défense contre la peste au XVIIe siècle. *Revue Bleue*, 4e, XVI, n° 3, 1901.

(3) *Les Rares Secrets*, ou Remèdes incomparables universels et particuliers préservatifs et curatifs contre la Peste des Hommes et des Animaux dans l'ordre admirable intérieur et extérieur du désinfectement des Personnes et des Maisons, des Animaux et des Estables.

Communiquez au public par
Maistre ARNAUD BARIC Prestre.

A Tolose, par François Boude, devante le Collège des PP. de la Compagnie de Jésus, 1646.

(4) PIERRE LALANDE, *loc. cit.*

s'impose, mais la manière de le faire varie suivant que le malade est riche ou pauvre. Pour ce dernier, l'hôpital est tout indiqué, mais il faut un hôpital spécial, isolé et autant que possible situé hors de la ville. C'est ainsi que furent établis à Paris les hôpitaux de Saint-Louis et de Sainte-Anne.

Le Pr Maurice de Tolon va plus loin ; il demande la création de trois sortes d'hôpitaux : 1° un hôpital des pestiférés pour les malades actuels ; 2° un hôpital de santé pour ceux qui, étant entièrement guéris, doivent y subir une quarantaine avant de reprendre leur vie normale ; 3° un hôpital des suspects, où doivent être mis en observation les malades suspects ou ceux qui ont eu contact avec les pestiférés (1). On ne ferait pas mieux de nos jours.

Si le malade peut être soigné chez lui, voici, d'après Arnaud Barie, comment les choses se passent : « Le Capitaine de la Santé estant adverty doit procéder ou par soy, son substitut ou par ses dizainiers : premièrement, à fermer la maison infecte, non avec des nouvelles serrures, comme l'on fait en quelque part; car c'est un grand embarras et des dépenses inutiles, mais avec la clef ordinaire de la maison, clef que le dizainier surveillant sur la dizaine doit garder, pour empescher que personne n'entre ny ne sorte sans un grand ordre ; et il doit avoir soin que toutes choses nécessaires à la santé et à la vie soient administrées aux infects par la fenestre ; et il ne doit manquer à marquer la porte de la maison infecte d'une grande croix rouge, pour advertir les passans que la main vengeresse de Dieu frappe rudement en cette vie et en l'autre les pécheurs qui ne se convertissent à luy (2). »

Le transport des pestiférés à l'infirmerie — ou au cimetière — était confié à une catégorie de gens que le public avait baptisés du nom de *corbeaux*. La nature de leurs fonctions les avait fait retrancher de la société. Ils étaient obligés de porter au pied une petite sonnette pour être reconnus facilement, sans préjudice de la cloche qu'ils devaient sonner devant eux « quand ils allaient quérir les malades ou faire quelque autre négoce à la ville ou aux champs, pour avertir ceux qu'ils rencontrent par les chemins de s'éloigner d'eux afin qu'ils ne leur communiquent aucun mal (3) ».

Voilà donc notre malade transporté à l'hôpital ou bien séquestré dans sa propre demeure ; de quelle manière sera-t-il soigné, nous n'avons pas à nous en occuper ici. Ce qui peut lui arriver de mieux, c'est de guérir. Mais qu'il en meure ou qu'il en réchappe, il va falloir procéder à la désinfection des linges, vêtements et objets

(1) Préservatifs ou Remèdes contre la Peste, ou le *Capucin charitable*, enseignant la méthode pour remédier aux grandes misères que la Peste a coûtume de causer parmy les Peuples, par le Père MAURICE DE TOLON, prestre capucin.
A Paris, chez la veuve de Denys Thierry, rue St-Jacques, à l'enseigne de St-Denys près St-Yves, M. DC. LXVIII.
(2) *Rares Secrets*, ch. V
(3) *Le Capucin charitable*, p. 177.

divers avec lesquels il a eu contact pendant la maladie, ainsi que des locaux qu'il a habités. Les gens qui l'ont soigné ou qui font partie de son entourage, considérés à juste titre comme suspects, devront subir une sorte de purification et être mis en observation.

N'est-ce pas précisément ce que demande la loi de 1902 ?

Un service public de désinfection fonctionnait donc sous la direction du capitaine de la santé et était confié à une corporation d'agents que le XVII[e] siècle nomme des « parfumeurs », parce que leur manière de procéder consiste surtout à brûler des « parfums » destinés à « consommer les semences du venin pestilentiel dont l'air étoit remply ».

Or, nous allons voir que ces parfums composés d'un mélange de substances résineuses renfermaient toujours du soufre, de sorte que nos parfumeurs pratiquaient surtout des fumigations sulfureuses.

Il y avait trois sortes de parfums de force décroissante :

Un parfum violent pour « purifier les sépulchres pestiférez et les hôpitaux après que les malades pestiférez y sont demeurés longtemps » ;

Un parfum commun pour « purifier les maisons, les meubles, les habits et généralement tout ce qui peut avoir servy aux malades »;

Un parfum doux « pour purifier l'air des maisons quand il est généralement corrompu, afin de se conserver en santé ; comme aussi pour se faire parfumer lorsqu'on veut aller dans une ville infectée de peste afin que le mauvais air ne s'attache pas si facilement sur les habits, et lorsqu'on est de retour de la ville ! ».

Voici la formule de ces trois préparations :

Parfum violent.

Soufre	6	livres	Litharge	4	livres
Pois-résine	6	livres	Assa fœtida	3	livres
Antimoine	4	»	Cumin	4	»
Orpiment	4	»	Euphorbe	4	»
Arsenic	1	»	Poivre	4	»
Cinabre	3	»	Gingembre	4	»
Sel ammoniac	3	»	Son	50	»

Parfum commun.

Soufre	5	livres	Gingembre	4	livres
Poix-résine	5	»	Ciperus rond	4	»
Antimoine	3	»	Calamus aromaticus	2	»
Orpiment	3	»	Aristoloche	2	»
Myrrhe	4	»	Euphorbe	4	»
Encens	3	»	Cubebas	8	»
Storax	3	»	Grains de genievre	2	»
Laudanum	2	»	Son	47	»
Poivre	4	»			

Parfum doux.

Encens	5	livres	Anis	6	livres
Benjoin	3	»	Iris de Florence	6	»
Storax	4	»	Laudanum	5	»
Myrrhe	5	»	Poivre	8	»
Cannelle	4	»	Soufre	4	»
Muscade	2	»	Son	46	»
Girofles	2	»			

D'autres formules sont données par Arnaud Baric dans lesquelles rentrent du salpêtre, du sublimé et même de la poudre à canon, mais le soufre s'y retrouve toujours.

Des étuves publiques bâties hors de la ville servaient de quartier général aux parfumeurs. Leur installation permettait de faire varier les procédés suivant la nature de la désinfection à opérer.

Pour les personnes suspectes ou ayant été en contact avec les malades et pour les étuvistes eux-mêmes quand ils revenaient de tournées étaient installées des étuves proprement dites, consistant soit en des chambres entièrement closes, soit en des sortes de tentes de toile dans lesquelles on faisait entrer le patient pendant qu'un parfumeur y allumait dans une poêle quelques poignées de parfum doux ou commun.

Pour les lits, « matelats, coëttes » et convertures et autres objets trop volumineux pour passer à la lessive et pas assez fragiles pour ne pouvoir supporter la chaleur, on avait établi de vastes fours qu'on chauffait modérément et dans lesquels les objets en question étaient introduits et laissés ainsi pendant 24 heures.

Enfin, pour le linge et certains vêtements, les hygiénistes de l'époque estimaient avec juste raison que la lessive était bien suffisante pour les débarrasser de tout germe.

« Un des moyens le plus prompt, le plus commode et le plus efficace pour purifier les linges et les habits et tout ce qui a servy aux malades pestiférez, est de les faire bouillir dans l'eau commune l'espace environ d'un quart d'heure. Pour cet effet il y aura dans l'Hôpital des Malades un grand chaudron ou chaudière placée dessus un fourneau, qui ne servira qu'à cet usage (1). »

C'est une vérité dont devraient bien se pénétrer certains de nos hygiénistes modernes qui font encore passer à l'étuve à 120° des linges qui viennent de subir des ébullitions de plusieurs heures dans une solution de carbonate de soude ! Leurs ancêtres étaient plus logiques.

Une buanderie fonctionnait donc à côté des étuves et des fours.

Quant aux objets qui ne pouvaient supporter ni la température des fours, ni le passage à la lessive, ni les fumigations, on les exposait à l'air et au soleil pendant quarante jours, pressentant ainsi l'action antiseptique de la lumière si bien démontrée par de récents travaux.

Les parfumeurs avaient aussi pour mission de procéder sur place à la désinfection des habitations.

A cet effet, le capitaine de la santé ou son substitut allait quérir les parfumeurs, et portant un bâton blanc à la main, il les conduisait par la ville jusqu'à la maison infectée.

Les parfumeurs emmenaient avec eux un « écrivain » chargé

(1) *Le capucin charitable*. p. 179.

de dresser l'inventaire et un cheval pour porter les hardes aux fours et le linge sale à la lessive.

« Tous ces gens icy estant arrivez devant la porte de la maison qui doit être désinfectée, celuy qui les conduit doit aller quérir la clef chez le dizainier du quartier, pour ouvrir la porte; cependant les voisins donnent un peu de bois et du feu pour allumer devant la porte... Le feu estant donc allumé devant la porte celuy qui doit entrer le premier prendra la poèsle, la remplira quasi de Parfum commun et brisé, la mettra sur le feu pour le faire un peu fondre et y fera prendre la flamme du feu avec un baston qu'il aura à l'autre main pour remuer ledit parfum; ce parfum estant allumé dans la poèsle il fera le signe de la sainte Croix et entrera pour fricasser cette Mégère de peste venue de l'enfer du péché. »

Cette première fumigation préparatoire semble avoir pour but de purifier l'air pour permettre aux étuvistes de pénétrer en sécurité dans la maison et de procéder à une désinfection plus sérieuse.

Les parfumeurs commencent donc par réunir dans une chambre à part les objets particulièrement suspects. Cette chambre ne doit avoir ni fenêtre ni cheminée, « que s'il y en a on les doit fermer et boucher et même tout autre ouverture afin que la fumée n'ayant point de sortie agisse plus fortement sur les dites choses ». De plus, ils y tendent des cordes sur lesquelles ils placent les couvertures, les tapis de table et autres choses semblables. Quant aux matelas ayant servi au malade, « on doit les découdre tout autour et au milieu et puis les mettre sur des cordes ou les élever sur des dossiers de chaises afin que la fumée les pénètre plus intimement ». D'autres fois on les envoie simplement aux fours avec les autres objets de literie.

Pendant ce temps, le linge sale est mis en paquets pour être porté à la buanderie des étuves sous la surveillance de l'écrivain qui en fait le relevé.

La plume des lits de plumes et des oreillers ainsi que la paille des paillasses sont jetées à la rue devant la porte pour être brûlées comme étant chose de peu d'importance.

La maison est nettoyée de fond en comble, les parquets grattés et les ordures jetées à la rue pour être également brûlées avec la paille et les plumes. « Et il ne faut pas appréhender que la fumée de ce feu porte aucun dommage, car ce qui sort du feu ne peut jamais infecter. »

Les tables, les coffres et autres meubles sont frottés avec du bon vinaigre, puis les portes des armoires et les tiroirs sont ouverts pour laisser pénétrer la fumée des parfums.

La vaisselle et l'argenterie sont plongées dans un chaudron d'eau bouillante. Quant aux tableaux, aux glaces, aux objets d'orfèvrerie, aux habits « où il y aurait du passement ou broderie d'argent » qui pourraient se détériorer sous l'action du parfum, on les transporte au grenier où ils restent exposés à l'air pendant vingt jours.

Enfin le linge blanc est tiré des armoires et étendu sur des cordes disposées dans les chambres.

D'autres fois, lorsqu'il n'y a pas de tentures, par exemple dans les logis pauvres, les murs sont recrépis ou au moins lavés, comme aussi les boiseries, avec « Eau de chaux où on aura mis saulge, rosmarin, thym, lavande et autres bonnes herbes; le semblable sera fait des autres meubles de bois (1) ».

Les choses étant ainsi disposées, les parfumeurs se mettent à l'œuvre.

A cet effet, ils disposent dans les différentes chambres quatre ou cinq livres de foin sec en forme de rond « a peu près d'un pied et demi de diamètre, que l'on foule et aplanit autant que l'on peut avec les deux mains; puis on répand légèrement en toute la surface de ce rond de foin, plein deux escuèles de drogues préparées. Ces drogues ainsi répandues on les couvre avec une poignée de foin que l'on étend par dessus et que l'on foule derechef avec les deux mains; et puis on asperge le tout de vinaigre afin que le foin ne brûle pas si vite et que les drogues aient le temps de se consommer comme il faut. »

Dans le cas où il y a des parquets, on a soin de disposer le foin sur un lit de sable ou de cendres ou de terre à potier.

Ceci fait, le parfumeur met le feu aux divers parfums en commençant par les chambres des étages supérieurs, ferme soigneusement les portes et s'en va allumer dans la rue le tas de paille, de plumes et d'ordures rassemblé devant la maison.

La maison ainsi désinfectée est marquée d'une croix rouge et reste fermée pendant trois jours, puis est largement aérée et rendue à ses propriétaires.

Après leur besogne faite, les parfumeurs se rendent aux étuves pour y porter le linge sale et les objets qui doivent passer aux fours et subissent eux-mêmes ainsi que le cheval une désinfection au parfum doux ou commun avant de reprendre leur service.

Ne pensez-vous pas que ces procédés de désinfection pourraient être avantageusement mis en pratique de nos jours et qu'ils ne seraient pas tout aussi efficaces que ces pulvérisations illusoires de sublimé et ces fumigations formolées qui ne pénètrent pas ?

Je passe rapidement sur la quarantaine imposée aux gens suspects, parents ou serviteurs ayant assisté le malade. Cette quarantaine, après avoir été effectivement de quarante jours, fut réduite à vingt et même à dix jours. Elle portait alors le nom de *diraine* ; elle avait lieu à l'Hôpital des suspects.

Les gens qui avaient la chance de guérir étaient envoyés en convalescence à l'Hôpital de la Santé, après passage de leur linge et de leurs habits à l'eau bouillante.

Puis guéris et suspects, ayant subi une dernière fumigation au

(1) *Le Cadet d'Apollon.*

parfum doux, obtenaient la permission de rentrer dans leurs demeures désinfectées.

Jusqu'ici nous ne nous sommes occupés que des pestiférés et des moyens employés pour arrêter la contagion par la destruction des germes, et nous n'avons rien dit des procédés préconisés pour se préserver du fléau.

« C'est une maxime quasi aussi ancienne que la Peste même, dit le *Capucin charitable* (1), que le plus seur pour se garentir de ce mal contagieux, est de se retirer promptement du lieu où il est, d'aller dans un pays éloigné où il n'est pas, et d'en revenir tout le plus tard que l'on peut. *Cito, longe fuge, tarde redeas.* »

Mais même à la campagne, le mal peut être transmis par les nombreux objets usuels apportés du dehors, surtout de la ville contaminée, par exemple par la monnaie et par les lettres, et les fugitifs ont lieu d'être inquiets. Pour les rassurer, le Père Maurice de Tolon leur donne les conseils suivants :

« L'or, l'argent et toutes autres sortes de monnoye doivent être jetées dans le vinaigre ou dans l'eau bouillante pour les purifier, d'autant que passant par les mains de tant de monde, elles contractent toujours quelque crasse qui s'amasse dans la graveure et seroient capables de donner la Peste ayant été touchées par un pestiféré sans cette précaution. »

« Les lettres, après qu'on les aura fait ouvrir par celuy qui les apporte, on les luy fera attacher à un bâton fendu par le bout pour être parfumées avec quelque sorte de parfum que ce soit : ou bien on les luy fera jeter dans le vinaigre : après quoy on les fera seicher au feu ou au soleil.»

Toutes ces mesures sanitaires étaient très logiques, il faut le reconnaître, et n'ont pas peu contribué à l'extinction du fléau ; elles étaient surtout progagées par certains ordres religieux, tels que les Capucins, soutenus par les magistrats qui veillaient à leur application, mais les médecins de l'époque n'y prirent qu'une faible part.

Si quelques-uns d'entre eux, comme l'auteur du *Cadet d'Apollon*, conseillaient d'observer les règles de l'hygiène en nettoyant les rues et les maisons contaminées, la plupart regardaient ces précautions comme inutiles, ne voyant dans la peste que le résultat de la conjonction maligne des astres et de certaines éclipses de soleil ou de lune.

Leur conduite pendant les épidémies fut loin d'être exemplaire. C'est à qui échappera au devoir de soigner les pestiférés. Il est vrai que tout médecin ou chirurgien qui avait commerce avec un pestiféré devait renoncer à sa clientèle ordinaire. Ils préféraient se réunir pour discourir sur la cause du fléau, et les longues et fastidieuses dissertations qu'ils nous ont laissées sur ce sujet font

(1) P. 303.

plus d'honneur à leur facilité d'élocution qu'à leur esprit critique.

Ceux qui, la mort dans l'âme, consentaient à visiter les malades, prenaient contre la contagion un luxe de précautions ridicules.

« Les uns, dit A. Lepage, se servent, lorsqu'ils approchent leurs inquiétants malades, de bâillons d'herbes aromatiques qu'ils appliquent le plus étroitement possible sur leurs lèvres et leurs narines, d'autres entrent au logis du patient, advisent de faire bon feu partout, puis arrivant au lit font porter devant soy un réchaud plein de braises rouges et toujours tenir celui-ci entre eux et les « pestez », d'autres font faire autour d'eux, durant leur visite, de « grands arrosements de vinaigre et de parfums ».

Mais que dire du costume imaginé par Charles de l'Orme, médecin de Louis XIII, et qui se composait d'une sorte de chemise portée par-dessus les vêtements et qui avait été trempée dans une composition où entraient des sucs, des huiles et sept poudres différentes, et par-dessus cette chemise, un vaste habit de maroquin « que le mauvais air pénètre difficilement » ? Ainsi affublé, notre docteur se mettait dans la bouche une gousse d'ail, de la rue dans le nez, de l'encens dans les oreilles, couvrait ses yeux de bésicles et monté sur une mule allait visiter ses clients.

N'est-il pas assez symbolique, ce prince de la science qui s'achemine gravement sous un accoutrement grotesque, les yeux et les oreilles bouchés ? Et si les figures allégoriques étaient encore de mode, n'est-ce pas sous ces traits qu'il conviendrait de représenter la science médicale d'alors, portée par la routine, aveugle à l'expérience, sourde aux bruits du dehors, protégée contre toute innovation et tout progrès par l'épaisse carapace de son orgueil et de sa suffisance ?

L. GRIMBERT.

Pensées Médicales

NOTES SANS PORTÉE

Apollon est le dieu de la Médecine, chacun sait ça; mais pourquoi? Serait-ce parce qu'il inaugura la Dissection, en écorchant vif le satyre Marsyas ? ou encore parce que l'étymologie de son nom est Ἀπόλλυμι, je détruis ?

—o—

En médecine, que de mouches du coche, que d'ours au pavé rappellent, par leur zèle intempestif, que conserver se dit en latin *tueri* (1) !

—o—

Au lieu de l'aphorisme traditionnel : « Le médecin guérit quelquefois, soulage souvent et console toujours », nous proposons : « La Nature guérit quelquefois, la Médecine soulage souvent et le Médecin console toujours ». *Cuisque suum.*

—o—

Le médecin qui s'en rapporte à la Nature médicatrice n'accorde sa confiance ni à l'Allopathie ni à l'Homœopathie, mais à l'Apathie.

—o—

La posologie est une science; la thérapie un art, souvent même un artifice : comme traitement moral, le médecin doit toujours laisser une trace de son passage et ordonner soit une tisane, soit une poudre, ne serait-ce que la tisane de Champagne ou la poudre aux yeux.

—o—

Les thérapeutes comprennent trois variétés : les *Sceptiques*, les *Gogos* et les *Malins* qui font semblant de croire que c'est arrivé.

—o—

Notre *Credo* : les maladies se divisent en deux catégories: les *bénignes* et les *malignes*. Quoi que fassent les médecins, ils n'arriveront pas à transformer en *bénins* les cas *malins*; ceux-ci le seront toujours plus qu'eux.

—o—

La Médecine, la Religion et le Militarisme vivent de la peur — vulgo de la « frousse » — de la Mort, des Flammes éternelles et de l'Invasion. La perpétuité de ces phobies sociales est assurée par celle de la faiblesse de l'esprit humain.

L'Église réprouve la crémation des morts et pourtant elle admettait celle des vivants, au beau temps des autodafés.

—o—

La patente ravale les médecins au rang de « marchands de santé »; mais aussi pourquoi ont-il adopté, comme emblème, le caducée, attribut de Mercure, le dieu du commerce ?

—o—

Le médecin traitera ses clients comme le berger ses moutons : il les tondra, mais ne les écorchera pas. Il suivra l'exemple du laitier qui trait ses vaches à lait, mais se garde bien de les tuer.

—o—

Une recette de médecin est, à la fois, une recette pour lui et une dépense pour le malade.

—o—

Après la douleur, la douloureuse.

—o—

Trop souvent l'ingratitude des clients porte les médecins à les considérer comme de vulgaires débiteurs : « Payez, payez, se disent-ils mentalement, et vous ne serez pas considérés. »

—o—

Le médecin des champs fait de l'art, le médecin des villes fait du lard.

—o—

L'Écho malin se plaît à déformer les mots : Médecin devient *mes décès;* Médecine, *me décime*; civilisé, *syphilisé*.

—o—

Le Pharmacien exécute les ordonnances; le Médecin les malades.

Dr G.-J. Witkowski.

Portraits et Figures

L'ALCOOLISME INCONSCIENT

par le professeur PIERRET, de Lyon.

La lutte contre l'alcoolisme est entrée, du moins à Paris, dans une phase active; les affiches se succèdent sur les murs, les Chambres, pour une fois, ont effleuré la question et les journaux politiques et mondains en ont rempli leurs colonnes. On a interviewé à gauche et à droite et tout le monde a répondu. Sans prétendre que beaucoup d'hygiénistes de profession ou d'occasion se sont comme le geai de la fable revêtus des plumes du paon, nous croyons intéressant de rappeler ici le discours que M. le professeur Pierret, de l'Université de Lyon, prononça au Congrès de la Ligue française de la moralité publique, tenu à Lyon le 29 septembre 1894. Dans ce discours M. le professeur Pierret a traité de la forme la plus redoutable et la plus commune de l'alcoolisme, qu'il dénomme l'alcoolisme inconscient.

« Nous côtoyons tous les jours, dit M. Pierret, des buveurs qui sont pour la société des ennemis plus redoutables que l'ivrogne et l'alcoolique. Ce sont des hommes de toutes classes, plutôt de la moyenne, qui, par des aptitudes assez souvent héréditaires, jouissent vis-à-vis de l'alcool d'immunités singulières. Leur tête est solide; ils parlent, l'œil brillant, la face rutilante, le verbe haut. Jamais personne ne les a vus en état d'ivresse. Pourtant ils boivent: oh! ce sont des alcools de bonne qualité, de fins cognacs, des rhums de choix, de l'absinthe de première marque. Jamais à jeun; c'est à la fin des repas, avec le café, que ces tempérants incompris prennent à très petits coups de très nombreux petits verres. Ils sont deux fois par jour gais, brillants, pleins d'entrain et sortent de chez eux dans un état d'excitation qui n'est au fond que le premier degré de l'ivresse. Ils vont ainsi sur le chemin qui les mènera, sans qu'ils s'en doutent, non pas vers la folie, pas même vers l'ivrognerie crapuleuse, mais aux scléroses organiques, d'où dérivent une infinité de troubles psychiques, toxiques, sans que l'alcool s'en mêle. Et d'abord, les vaisseaux du cerveau s'indurent, l'organe est mal nourri; d'autre part, les cellules nerveuses, accoutumées à des excitations artificielles, ne réagissent plus volontiers sans leur toxique préféré. Le malheureux atteint de la sorte est, au fond, semblable au morphinomane régulier, incapable si la seringue est oubliée. De là des incapacités subites, des défaillances incompréhensibles, alternant avec de bruyantes explosions de talents transitoires, d'inspirations extraordinaires, subites et fugaces autant que l'action du poison qui les engendre.

« Qui donc oserait dire si ces hommes qui, du haut en bas de l'échelle sociale, jouent des rôles souvent importants, sont, ou non, des ivrognes? Ivres : ils ne le sont jamais. Quel est leur avenir? Il est des plus tristes. Un jour, ils sentent leur digestion, qui jusqu'alors

se trouvait bien des liqueurs absorbées à la fin des repas, se faire de plus en plus mal. Ils constatent avec tristesse que les apéritifs les plus renommés sont impuissants à leur donner quelque appétit. Le matin, ils se lèvent, langue pâteuse, bouche mauvaise, tête lourde, aussi fatigués que la veille. N'ayant envie de rien, ils boivent à la hâte une tasse de café noir et, l'estomac presque vide, s'en vont à leur travail. Ce travail, ils le font mal, sans goût, s'étonnant de ne plus s'intéresser aux choses qui les passionnaient naguère, souvent sombres et quinteux. Rentrés chez eux, ils mangent du bout des dents et boivent, espérant retrouver les excitations d'antan. Peine perdue, la fin du repas est pire, une tendance invincible au sommeil les cloue dans un fauteuil; réveillés, ils se secouent, sortent et sont arrêtés par quelque vertige. C'est l'estomac qui se fâche et dès lors commence pour ce buveur méconnu le long martyre des dyspeptiques. Chez d'autres et souvent chez les mêmes, le foie surmené s'enflamme peu à peu, sourdement. Il est plus gros, douloureux. Ses fonctions, qui, nous le savons depuis bien peu d'années, sont, entre autres, de barrer le chemin aux poisons qui, de cet égout, l'intestin, tendent sans cesse à rentrer dans le sang, ses fonctions se font moins bien. Certains poisons passent, qui ont sur le système nerveux des actions nuisibles entièrement différentes de celles de l'alcool. Le sommeil se trouble, il est agité de cauchemars; la personnalité diminue, rendant l'homme incapable de vouloir bien ce qu'il doit vouloir. Les idées prennent une tournure triste, la mélancolie s'installe et les délires s'organisent. Ces fous-là ne sont pas enfermés, ou, du moins, le cas est rare. Ils continuent à vivre, à végéter, traînant dans les cabinets de médecins leurs désolantes appréhensions.

« Qu'on ne m'accuse pas de pousser au noir : D'autres organes peuvent être atteints. Le foie détruit les poisons intestinaux, le rein les élimine. Or, il existe des néphrites alcooliques, comme il existe des hépatites, des gastrites, des artérites, des encéphalites — que, par politesse, nous appelons éthyliques. Dans ce cas encore, les poisons retenus, agissant pour leur compte, vont s'attaquer à des cellules nerveuses, déjà mal irriguées par des artères sans souplesse. L'urémie, avec ses troubles des sens, ses délires impulsifs, ses hallucinations terrifiantes, est là, menaçant le malheureux qui, pourtant, n'a jamais été ivre. Il en mourra, peut-être demain, mais en attendant, il est désormais, au point de vue cérébral, un homme dangereux. Dangereux, cent fois plus que l'ivrogne dont on sourit, que l'alcoolique avéré dont on redoute les accès. Quelle que puisse être sa position sociale, il lui sera toujours inférieur, impuissant qu'il est devenu, grâce aux intoxications multiples auxquelles il est exposé par son intoxication primitive.

« Ici, j'en reviens à mon début. L'homme dont je vous parle, vous le connaissez bien. Dans son beau temps, il remplit les cafés et les cabarets des bruyants éclats de sa voix. Il disserte de tout, sait tout, connaît un remède pour toutes les plaies sociales, ou de sûrs

procédés pour s'enrichir. Qui sait? peut-être avez-vous songé à lui pour des fonctions électives. Considérez-le dans sa famille : D'abord aimant et aimé, il se détache peu à peu des siens. Sa femme, qui le sent malade, l'entoure de soins et aussi de surveillance. Il s'en irrite et s'en détache davantage. Les enfants, car il en a, nerveux de par cette hérédité toxique, restent maladifs ou incomplets. De là, des récriminations réciproques entre le mari et l'épouse. C'est une famille perdue, sans avenir et bientôt sans ressources. Dans des cas semblables, j'ai vu l'homicide ou le suicide terminer la scène, trop heureux quand c'est le buveur qui s'exécute. Et pourtant ce buveur n'a jamais été ivre et n'a bu le plus souvent que des alcools choisis.

« Le public se fait une bien étrange illusion quand il s'imagine que l'alcool de vin très pur, aussi pur que le donnerait peut-être un monopole gouvernemental, va faire disparaître tous les dangers sociaux nés de l'ivrognerie. Certes, ils seront diminués, mais il faut considérer que si l'alcool de vin est moins dangereux que tous les autres, il l'est encore énormément. Il faut savoir que, fabriquât-on de l'absinthe ou de l'arquebuse avec des alcools de premier choix, les dangers de ces solutions toxiques ne diminueraient que fort peu. Des expériences, presque toutes lyonnaises, ont démontré qu'à l'action de l'alcool vient alors s'ajouter celle d'essences végétales, qui, aux nombreuses maladies créées par le premier, en ajoutent une dont les conséquences sociales sont terribles, — l'épilepsie. Je ne dirai rien de plus : Les lois nouvelles qui seront bientôt discutées, les solutions que les élus de la nation auront à rechercher et à trouver, devront être telles qu'elles puissent tirer le peuple français des griffes des cabaretiers, des cafetiers et des fabricants de liqueurs. »

La Médecine à l'Étranger

LES INOCULATIONS ANTIRABIQUES EN ITALIE

Lettre de M. Carlo Ruata, professeur d'hygiène à l'Université de Pérouse.

Monsieur et distingué Directeur,

Le sort des quatre individus du Novarais, mordus par un même chien enragé et morts de la rage, après avoir dûment subi la cure antirabique à l'Institut Pasteur de Milan, fera certainement naître des doutes sur l'utilité des inoculations antirabiques. Elles ne servent pas assurément à prévenir le développement de la rage chez un individu mordu par un chien enragé et chez lequel le poison de la rage a certainement pénétré. Les nombreuses guérisons dont on se vante dans nos nouveaux Instituts antirabiques sont des guérisons d'individus mordus, chez lesquels la rage ne se serait jamais développée, même s'ils n'avaient pas été soumis aux inoculations antirabiques, et le petit nombre d'insuccès qu'on a dans chaque Institut antirabique, représente précisément le nombre de ceux qui étaient vraiment atteints par la rage, et qui seraient morts *avec* ou *sans* les inoculations antirabiques. C'est là le jugement *le plus doux* que l'on puisse porter sur l'œuvre de nos nouveaux Instituts antirabiques, car on pourrait non sans vraisemblance se demander si quelques-uns des individus traités ne meurent pas des inoculations elles-mêmes, ainsi que je vais le démontrer.

Dans nos Instituts antirabiques, on inocule environ trois mille individus mordus *par année* : il en meurt environ *un* pour cent, les autres sont tous guéris. C'est ce que disent les statistiques de nos Instituts antirabiques, lesquelles statistiques sont un véritable mensonge public et c'est pour cela qu'il serait bientôt temps que les faits tels qu'ils sont, et non comme on les présente à l'aide de chiffres trompeurs, soient portés à la connaissance du public.

Comment peut-on dire qu'en Italie, il y a trois mille guérisons de rage par année, quand, dans toute l'Europe, il ne se produit en une année pas même mille cas de rage ? La rage est une maladie très rare, à ce point qu'aucun des États les plus peuplés d'Europe, n'a un nombre de morts atteignant la centaine par année, en moyenne. Autrefois, avant l'invention des instituts antirabiques, quand un individu était mordu par un animal enragé, il courait chez le médecin se faire cautériser ; maintenant, au contraire, il va à l'Institut antirabique ; mais combien y en a-t-il qui ont contracté la rage par la morsure ? La rage se transmet avec une extrême difficulté, à ce point que, même quand elle s'inocule directement chez les animaux, elle évolue rarement sur l'animal inoculé. Pasteur a trouvé qu'on réussit à inoculer un animal avec certitude seulement quand on inocule le virus de la rage dans certaines parties du système nerveux. Comment se fait-il que certains chiens enragés communiquent la rage par la

morsure aussi facilement, pendant que la majorité des chiens enragés ne la donnent pas de ce fait, c'est encore un mystère. Si on devait en croire toutes les expériences faites de 1810 à 1826 par le docteur Agostino Cappello et communiquées à ces époques à l'Académie des Lincei, il n'y aurait que les chiens chez lesquels la rage s'est manifestée « spontanément », qui auraient le pouvoir de communiquer la rage avec la morsure ; pendant que tous les autres animaux chez lesquels la rage aurait été communiquée par ce chien, n'auraient plus le pouvoir de la communiquer à d'autres. Mais puisque nous ne savons pas ce que c'est que la rage spontanée, il est difficile d'accepter cette théorie qui, avant Cappello, avait été déjà annoncée en partie par le physiologiste Magendie.

De nos jours, on ne tient plus compte de cette grande difficulté de communication de la rage et, toutes les personnes mordues, ou simplement léchées, par un animal suspect, sont considérées comme guéries de la rage, quand, après avoir subi la cure antirabique, elles ne meurent pas enragées.

Maintenant, voici quels sont les faits : Avant l'invention du traitement antirabique Pasteur, en France, quelques recherches officielles ont fait voir que, dans les quarante années précédentes, le nombre des personnes mortes de la rage était en moyenne d'environ 60 par année. En Angleterre, on a les chiffres suivants : décade 1865-1874 ; personnes mortes de la rage, 306 (moyenne par année 30,6 : 1875-84, 417 morts, soit une moyenne annuelle de 41,7. En Italie, on ne connaît la statistique que de 1881 à 1886, avant l'implantation de nos Instituts antirabiques et dans ces années, on avait une mortalité d'environ 60 en moyenne par an.

Comme on le voit, en Italie, l'implantation des Instituts antirabiques avait pour résultat de sauver ces 65 cas de rage qu'il y avait en moyenne chaque année. Qu'est-il advenu après l'implantation des Instituts antirabiques ? Le premier institut s'éleva précisément à Milan peu après l'invention de Pasteur, puis un autre à Turin à la fin de l'année 1886, puis suivirent ceux de Bologne, Padoue, Naples, Palerme, Rome, Faenza et Florence. Dans les quatorze années 1887-1900, le seul Institut antirabique de Turin fit 4,896 cures antirabiques, soit une moyenne de 350 par an. N'est-il pas curieux de voir que, pour sauver 65 personnes enragées, comme il y en avait dans toute l'Italie avant l'implantation de semblables Instituts, 358 personnes se guérissent de la rage rien qu'à Turin, chaque année ?

Mais le plus curieux, c'est que, avec toutes ces guérisons très nombreuses (environ 3,000 par an dans tous les Instituts) le nombre des personnes mortes de la rage en Italie a notablement augmenté tout d'un coup après l'implantation des Instituts antirabiques. Et c'est-à-dire qu'il mourra de la rage en Italie 103 individus en 1887, 106 en 1888, 118 en 1889, 75 en 1890, 97 en 1891, 83 en 1892, encore 83 en 1893, et 93, 53, 71, 102, 66, 80 et 63 dans chacune des années

comprises de 1894 à 1900. Un total de 1,193 morts de rage en 14 années, c'est-à-dire une moyenne de 85 morts par année.

Avant l'invention du traitement antirabique, le nombre moyen des morts par année était de 65 ; avec l'implantation de nos nouveaux Instituts antirabiques, pour sauver ces 65 individus en une année, on trouverait au contraire que ce nombre se trouve augmenté jusqu'à 85.

Et maintenant une petite comparaison : L'Angleterre n'a jamais voulu entendre parler des inoculations antirabiques et aucun Institut n'y fut jamais implanté. Elle se limita à donner de sévères dispositions sur l'usage de la muselière pour les chiens, et elle a obtenu les résultats suivants. Morts de la rage en Angleterre pendant les mêmes 14 années : 1887, 29 ; 1888, 14 ; 1889, 30 ; 1890, 8 ; 1891, 7 ; 1892, 6 ; 1893, 4 ; 1894, 13 ; 1895, 20 ; 1896, 8 ; 1897, 6 ; 1898, 2 ; 1899, 0 ; 1900, 0. Total des morts pendant les 14 années : 147, avec une mortalité moyenne de 10,5 par année.

Comme conclusion, en Italie, pour sauver environ 65 personnes mortes par année, il s'est créé 9 Instituts antirabiques, dans lesquels on inocule environ chaque année 3,000 individus ; on les tourmente pendant une vingtaine de jours au moyen d'inoculations très douloureuses, et on fait dépenser une quantité considérable d'argent aux familles ou aux communes, *pour obtenir ensuite une augmentation d'un tiers dans le nombre des morts*. En Angleterre, au contraire, sans tourmenter personne, sans rien dépenser, mais simplement en prenant de sévères dispositions sur l'usage de la muselière, on a diminué la mortalité du fait de la rage à un point tel qu'on la réduit à zéro.

Tels sont les faits que j'enseigne depuis de nombreuses années dans mes leçons d'hygiène à l'Université de Pérouse et à l'Institut expérimental d'agriculture ; je demande s'il n'est pas temps qu'ils soient pris en considération.

Études Critiques

LES HUITRES ET LA FIÈVRE TYPHOÏDE — LE TRIOMPHE DE CHANTEMESSE

Où nous arrêterons-nous, grands Dieux! Après les poulets auteurs de la diphtérie, les rats fauteurs de la peste, les perruches causes de la pneumonie, les puces, les mouches et les punaises transmetteuses de tuberculose, voici que viennent s'asseoir sur le même banc d'infamie, aux assises bactériologiques, les diverses tribus des huîtres.

On y voit celles de Marennes que l'émotion rend toutes vertes, celles d'Ostende, celles d'Arcachon, les anglaises et les portugaises, les cancalaises, toute la famille en un mot.

On accuse ces pauvres mollusques, qui pourtant ne paraissent pas, dans leur allure extérieure, vouloir de mal à leur prochain, on les accuse de répandre la typhoïde. Vous pensez ce qu'elles doivent bâiller devant le réquisitoire, étant donné que chez les huîtres c'est en bâillant qu'on se tord.

Moi qui aime ces petites bêtes grasses et fraîches, imprégnées des senteurs de la mer, je ris de bon cœur avec elles et gaîment je me tiens les côtes en entendant les sornettes que, de leurs bancs, leur débitent juges et jurés microbiens.

A vrai dire, depuis dix ans que je traite comme elle le mérite la démence bactériologique, je ne me suis jamais trouvé devant un cas plus surprenant, plus aigu, plus renversant. Je le veux dire à mes amis et le totalement exposer, afin qu'ils s'amusent avec moi et qu'ils concluent avec moi que pour accuser les huîtres il faut aux bactériologues un grain de folie, un tantinet d'inconscience.

Voici les faits. C'était en 1896 que Chantemesse l'Epidémicien, celui-là même qui récemment vainquit en la ville de Rouen la tarasque typhoïdique, voulant s'immortaliser par quelque grande découverte et quelque belle action d'éclat, s'avisa d'acheter des huîtres. Il était curieux de voir si sous leur dehors bénin elles ne donnaient pas asile à un criminel bacille.

Je crois devoir ajouter, par égard pour la modestie du savant, que cette idée n'était pas neuve, qu'elle avait été exploitée par toute une légion d'éminents microbiens d'Amérique et de Hollande, d'Allemagne et d'Angleterre, parmi lesquels nous citerons Collingridge et William Broadbent. Tous ils avaient fait buisson creux : aucune des malheureuses

huîtres ne contenait le bacille. Aussi Chantemesse fit-il, comme eux, buisson creux.

C'est alors que son génie lui suggéra cette juste idée : « Quand on veut trouver des bacilles dans des huîtres ou dans autre chose, il n'y a qu'un moyen certain, c'est de les mettre. » Il appela donc Avellard, de service ce jour-là à l'Hôtel-Dieu, et lui fit déposer les huîtres dans un récipient plein d'eau de mer, intentionnellement souillée de déjections typhoïdiques auxquelles on avait ajouté encore des cultures de bacilles d'Eberth.

Il les y laissa vingt-quatre heures, les retira et puis vingt-quatre heures après, Chantemesse les examina. O prodige! il découvrit dans le corps et dans l'eau des huîtres le bacille qu'il y avait mis!

Tels sont les faits indiscutables, puisqu'ils sont rapportés par un témoin oculaire, le Dr Malpasse; telles sont les expériences extravagantes, surnaturelles, inqualifiables sur lesquelles les devins bactériologues se basent pour incriminer les mollusques.

Personne n'osera me soutenir que, si dans le bain pollué et grouillant de bacilles d'Eberth, on avait fait tremper des choux, des carottes et des navets, de l'escarolle ou des laitues, on n'aurait tout aussi bien pu retrouver, en le recherchant sur les feuilles ledit bacille. Et dès lors on aurait conclu qu'il fallait, au nom de l'hygiène, s'abstenir de choux, de carottes, manger le canard sans navets, etc., pour éviter la typhoïde; c'est lamentable et c'est grotesque !

Je ne voudrais pas, en m'étendant trop longuement sur cette nouvelle divagation bactériologique, sembler lui attribuer une importance quelconque; je tiens cependant, pour lui enlever complètement son vernis expérimental trompeur encore pour beaucoup, à faire remarquer à mes lecteurs que le récipient minuscule, plein d'eau de mer artificielle, préalablement bourré de microbes, ne représente en rien l'immense, l'infini réservoir en lequel vivent les huîtres, foyer d'actions et de réactions puissantes, destructeur plus que l'eau douce encore des microbes dits pathogènes. Et la preuve c'est que jamais, jamais on n'en rencontrera dans les huîtres prises en la mer ou dans les parcs et non accommodés « à la mode de Chantemesse ».

J'ai devant moi et pour appuyer mon dire un travail remarquable fait à ce sujet par Apery, rédacteur en chef de la « Revue médico-pharmaceutique » de Constantinople, où se

trouvent indiquées les statistiques d'Avlonitis, d'Arié, de Schüder, portant sur les différents pays, et établissant que les huîtres ne peuvent être comptées dans les facteurs typhoïdiques; il ajoute même le compte rendu des expériences faites par un nommé Remlinger, rossignol bactériologique envoyé de France à Constantinople pour diriger l'Institut, sur les huîtres de la Corne d'Or, de Balata, de Phanar et d'Haskeny. Ces huîtres présentent cette particularité de vivre dans les eaux souillées de toutes les matières fécales et cependant elles ne contiennent ni le bacille typhique, ni le bacille paratyphique, aucun élément pathogène; on y rencontre seulement des « proteus », des « fluorescens » et autres microbes sans nom.

Et ce sont sur ces faits, les uns antinaturels, les autres hostiles à leur système, que s'appuient les bactériologues toujours en mal de réclame pour frapper d'interdit toute une branche très importante du commerce de l'alimentation, pour priver de travail toute une catégorie d'ouvriers de la mer et pour empêcher de braves gens de savourer tout à leur aise, en les arrosant de vin blanc, quelques douzaines de ces mollusques.

Boucher.

Jurisprudence Médicale

LE MARIAGE D'EPILEPTIQUES EST-IL PERMIS ? UNE CONSULTATION JURIDIQUE AU XVIIIe SIÈCLE

La manie de la réglementation hygiénique et sanitaire asservira fatalement le peuple français à ce que j'appellerai la *Médecine d'Etat*. Le Docteur Lutaud l'a démontré ici même, avec sa verve coutumière, dans un récent article sur les dangers de la *tuberculophobie*. Pour peu que cette nouvelle Terreur continue à sévir, le tuberculeux se verra retranché de la société, comme l'était le lépreux au moyen âge. Le XXe siècle aura ses *tuberculoseries* comme le XVe avait ses *léproseries*.

La rage du fonctionnarisme aidant, le système de préservation ou d'élimination prévaudra dans tous les cas de maladies réputées contagieuses; et l'Etat en confiera l'application d'office à des inspecteurs qui viendront contrôler à domicile le diagnostic et le traitement du médecin de la famille. Nous ne serons plus chez nous . ce sera l'inquisition obligatoire de l'hygiène publique.

Est-ce donc là l'idéal du régime sanitaire ? Non certes, mais bien plutôt une conception étroite et abusive de l'omnipotence administrative qui relève surtout des errements de l'ancien régime : car autrefois l'Etat s'arrogeait le droit, dans l'intérêt général — il le prétendait du moins — de se prononcer souverainement sur toutes les questions qui intéressaient la santé publique.

Les papiers des Joly de Fleury — une dynastie célèbre de procureurs généraux au XVIIIe siècle — nous fournissent un exemple caractéristique de cette ingérence de l'administration en des matières qui échappent à sa compétence.

Si l'on veut bien se rappeler qu'au bon vieux temps les curés ou desservants de paroisses avaient seuls qualité pour tenir les registres de l'état civil, on ne s'étonnera pas qu'un prêtre de province ait pu écrire la lettre suivante à Joly de Fleury, procureur général auprès du Parlement :

« Monseigneur,

« Je me vois forcé de marier deux personnes majeures, gens pauvres, attaqués d'épilepsie, le garçon et la fille. Dans ma paroisse, qui n'est que de cinq cents communiants, on en compte jusqu'à douze affligés de ce mal, ou qui l'ont été de fraîche mémoire. Il est triste pour moi de voir se perpétuer des malheureux de cette espèce; et si on les laisse se marier, le nombre en deviendra prodigieux. La famille du garçon s'oppose, mais inutilement, au mariage.

« Je vous supplie, Monseigneur, de prescrire ce que j'ai à faire dans cette circonstance. Il y a déjà une publication. La chose

presse. Si vous daignez m'honorer d'une réponse, mon adresse est à M. Antin, docteur en médecine, à Mayenne, pour faire tenir au curé de Châlon.

« Je suis, avec le respect, etc.

« ANTIN, *curé de Châlon.*

« A Châlon, le 10 mai 1780 (entre Laval et Mayenne). »

Il est vraisemblable qu'avant de s'adresser au magistrat, le curé Antin dut demander conseil à son parent, le médecin de Mayenne. Celui-ci ne put que se dérober et inviter l'ecclésiastique à se pourvoir ailleurs. Le régime autocratique sous lequel vivait alors la France, n'eût jamais toléré que l'autorité médicale, subordonnée, à cette époque, aux décisions de l'Église, se prononçât exclusivement sur une telle question.

Le procureur général répondit en ces termes au curé Antin :

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 18 de ce mois, par laquelle vous me marquez qu'un garçon et une fille, tous deux majeurs, sont sur le point de se marier, que l'un et l'autre sont attaqués d'épilepsie, que la famille du garçon s'oppose au mariage, qu'il y a déjà un ban public; et vous me demandez ce que vous devez faire dans une pareille circonstance.

« Lorsque l'épilepsie est antérieure au mariage, cette maladie, si elle est constatée par des enquêtes et par le rapport des médecins et des chirurgiens, devient un empêchement dirimant, attendu qu'il importe à la société qu'une pareille maladie ne se perpétue point. D'ailleurs, il se peut arriver que le garçon ou la fille soit guéri de cette maladie, et que l'autre en reste toujours attaqué; et on ne doit pas souffrir que le lit nuptial devienne un objet d'horreur, d'effroi et de saisissement pour celui qui aurait l'avantage de guérir.

« Il est de principe que, quand l'un des époux tombe dans une maladie contagieuse, il y a lieu à la séparation forcée. L'épilepsie est une maladie contagieuse qui donne lieu à celui qui n'en est pas attaqué, de se séparer; et il pourrait arriver que si l'un des deux conjoints était attaqué de cette maladie immédiatement après la bénédiction nuptiale et avant que le mariage eût été consommé, on prononçât la dissolution du mariage.

« Ainsi, il ne paraît pas que vous puissiez, par quant à présent, procéder à la célébration du mariage. Vous devez faire part de ma lettre à mon substitut au siège royal où ressortit votre paroisse, afin qu'il convoque à sa requête l'assemblée des parents, voisins et amis du garçon et de la fille, à l'effet de recevoir leur déclaration sur le genre de la maladie du garçon et de la fille, dont sera dressé procès-verbal par le juge et pour que le garçon et la fille soient vus et visités par médecin et chirurgien qui seront nommés d'office, lors des attaques de la maladie, à l'effet de constater le genre du mal et si c'est l'épilepsie ou mal caduc, dont sera dressé procès-

verbal du rapport par lesdits médecins et chirurgiens et si du procès-verbal de l'assemblée des parents, voisins et amis et du rapport des médecins et chirurgiens il résulte que le garçon et la fille, ou l'un des deux, sont atteints d'épilepsie, vous ne devez pas passer outre à la célébration du mariage, parce qu'une maladie contagieuse, donnant lieu à une séparation de corps forcée est un motif pour ne pas unir par mariage des personnes qui sont atteintes d'une telle maladie.

« Je suis, Monsieur, etc.

JOLY DE FLEURY. »

Cette consultation juridique, qui conclut à l'interdiction du mariage ou à la séparation des époux en cas de maladie contagieuse, appelle quelques réflexions. Elle fait état, bien entendu, de l'expertise médicale; mais cet élément d'enquête ne lui suffit pas. Elle se détermine surtout d'après des considérations d'intérêt général; elle est même empreinte d'une certaine sentimentalité qui trahit l'influence, alors si pénétrante, de l'esprit philosophique; mais elle n'en invoque pas moins le droit supérieur de la société — qu'il s'appelle raison d'Etat ou salut public, peu importe — pour intervenir dans la vie privée de l'individu.

Cette thèse était défendable sous une monarchie absolue. Mais aurait-elle force de loi aujourd'hui ? Et il ferait beau voir un jugement de tribunal s'opposant à la célébration d'un mariage, parce que les intéressés seraient tous deux épileptiques.

Il nous serait cependant réservé d'assister à de pareils spectacles, en ce siècle de liberté, de progrès et de lumière, si les pouvoirs civils se mettaient à la remorque de certaine école qui veut tout régenter au nom de l'hygiène publique. Ce n'est pas que nous ne soyons des premiers à recommander et à encourager les mesures de prophylaxie indispensables à notre organisme social; mais encore faut-il qu'elles soient compatibles avec le respect dû à la liberté individuelle. Autrement, c'est la porte ouverte à l'arbitraire et à la tyrannie. Les Joly de Fleury seraient remplacés par MM. X..., Y..., Z..., princes de la science officielle, absolutiste et intransigeante. Si les générations futures étaient condamnées à passer, dans tous les actes de leur vie, sous ces Fourches Caudines, le certificat de santé, exigé par certain auteur dramatique pour la célébration des mariages, deviendrait lui-même insuffisant. Les fiancés de l'avenir seraient astreints au cérémonial en honneur dans les Compagnies d'assurances sur la vie. Un médecin-inspecteur, émargeant au budget, viendrait ausculter et scruter les « futurs »; et ceux-ci ne seraient « conjoints », qu'autant que le personnage officiel leur aurait délivré le « bon pour mariage ».

Rien ne favoriserait plus rapidement l'avènement des « unions libres » que cette application logique de la *Médecine d'Etat*.

Paul D'ESTRÉE.

La Médecine comique

LA MEDECINE COMIQUE EN ALLEMAGNE

On ne s'ennuie pas chez nos voisins d'outre-Rhin.

Chaque année, le *Munchener medizinische Wochenschrift* publie un « Scherznummer », numéro comique d'une amusante fantaisie.

Il y a quelques années, on offrait par la voie du Sherznummer un assistant de chirurgie en porcelaine, doué de multiples qualités et de précieux avantages : ne disant jamais de mal de son chef, restant muet pendant les opérations, pouvant facilement se stériliser, etc.

Dans le numéro de cette année, nous trouvons cette annonce inspirée par l'encombrement de la profession médicale :

Maison sans médecin.

Le troisième étage d'une maison de la rue principale d'une grande ville n'a pas encore été habité par un médecin.

Ecrire O. W.

L'annonce suivante qui plaisante l'abus des spécialités n'est pas moins drôle :

Paraîtra prochainement à la librairie Goldmacher, à Leipzig :

Traité des maladies du lobule de l'oreille, en cinq volumes, publié avec la collaboration de savants renommés, par le professeur *Auriculus Mus*, conseiller aulique.

Vol. I. — *Introduction.*

Chapitre I : Anatomie comparée du lobule de l'oreille chez les vertébrés, par le professeur Langweill.

Chapitre II : Anatomie du lobule de l'oreille chez l'homme, par le professeur Schwierig.

Chapitre III : Physiologie du lobule de l'oreille de l'homme, par le professeur Schwierig.

Chapitre IV : Anatomie pathologique du lobule de l'oreille de l'homme, par le professeur Schneider et le Dr Faeber, *priva docent.*

Chapitre V :Pathologie générale du lobule de l'oreille, par le professeur Wandelbar.

Sous-chapitre I : Bactériologie du lobule de l'oreille, y compris la bactériologie du cérumen, par le Dr Bacillowski.

Sous-chapitre II : Affections menstruelles et hémorragies vicariantes ou lobule de l'oreille, y compris la bactériologie du cérumen, par le Dr Bacillowski

Sous-chapitre II : Affections menstruelles et hémorragies vicariantes du lobule de l'oreille, y compris la bactériologie du cérumen.

Et ainsi de suite.

Le volume II est consacré à la chirurgie du lobule de l'oreille.

Le volume III aux affections internes du lobule de l'oreille.

Le volume IV, aux dermatoses du lobule de l'oreille.

Le volume V, au traitement des affections du lobule de l'oreille

L'annonce se termine ainsi :

Sous presse : 1° *L'hygiène du lobule de l'oreille*, y compris l'hygiène scolaire; 2° *Traité de prophylaxie des affections du lobule de l'oreille*, publié par un grand nombre de savants distingués, et enfin 3° *Atlas stéréoscopique en couleurs des maladies du lobule de l'oreille*, qui comprendra vingt à vingt-cinq livraisons à prix réduit ne dépassant pas 100 marks.

*
* *

A ces petites plaisanteries anodines qui nous sont rapportées par la *Médecine moderne* on peut ajouter une anecdote qui court depuis longtemps dans les feuilles allemandes :

Le professeur Bergmann avait envoyé un de ses riches clients, atteint d'une affection articulaire, à Kreuznach pour y suivre un traitement chloruré.

A la fin de l'automne, Bergmann rencontre son client sur la promenade des Tilleuls, traîné dans une petite voiture et complètement impotent.

« Tiens, vous voilà, mon ami; vous ne paraissez pas aller bien; qu'avez-vous donc fait cet été?

— Je suis allé à Kreuznach prendre les bains et faire de la mécanothérapie.

— Quel est l'âne qui a pu vous envoyer dans cette station qui ne convenait pas à votre cas?

— C'est vous, herr Professor. »

LA MEDECINE EN DENTELLES

Il y avait, certes, le docteur impressionniste qui, dans sa prescription, n'oubliait pas d'ajouter, pour masquer les fâcheuses odeurs médicamenteuses une essence :

Q. S. pour parfumer.

Mais, pour être louangé à l'exès par les belles dames, ce médecin chic qui se voyait ordinairement accabler du surnom de M. le docteur à la Rose, et non sans intention ironique et dérisoire, semblait ne pas réunir en sa faveur le suffrage universel, devoir être taxé de charlatanisme, en un mot n'être pas sérieux.

Or, il est d'une âme loyale de réhabiliter aujourd'hui le médecin à la Rose, et voici pourquoi :

Depuis longtemps, sans doute, les essences parfumées sont d'un emploi licite en pharmacopée; depuis quelques années, dans les soins de la bouche, surtout, et des voies respiratoires, des extraits comme ceux de menthe, de thym, sont grandement appréciés.

Mais voilà que des études systématiques viennent d'être faites

sur les essences, d'où il appert que les petites bêtes, et plus encore les parasites infiniment petits, les nommés Microbes et autres, ont ces parfums... dans le nez, au point qu'ils s'en morfondent et plus ou moins et plus ou moins vite suivant les espèces, en rendent leur pauvre petite âme à la Création !

Et ce serait tout comme avec ces antiseptiques aux noms formidables, dont le moderne arsenal rendrait songeur l'astucieux Mithridate !

Quelle joie, pour un malade, de lire sur son ordonnance les noms poétiques et fleurant bon de girofle, muscade, coriandre ou angélique, cannelle ou citron « antiseptiques pour la plupart », nous disaient depuis la belle lurette Cadéac et Meunier, à propos de l'eau de mélisse.

Et que cela est plus joli que borate, sulfate et permanganate, bichlorure ou cyanure...

Puissent nos chimistes art nouveau déterminer l'évolution sympathique infiniment vers ce qui sent bon, car l'humain le plus racorni préfèrera, j'imagine, à l'odeur de phénol ou d'iodoforme, une goutte musquée, ou de géranium.

Je viens de compulser ma Thérapeutique, nouvelle pourtant, et je l'ai refermée avec mélancolie ! Car, parmi les antiseptiques, elle ne mentionne pas même celui-là qu'on vient de découvrir des meilleurs et qui, pour ne pas dater d'hier, contient en une mixture heureuse et séduisante de quoi nous débarrasser le mieux du monde de ces agents — qui ne sont pas de braves gens — et qui se balladent malintentionnés sur nos épidermes : j'ai nommé l'Eau de Cologne !

Pasteur et Jean-Marie Farina !

Dr Clerc, de Vichy.

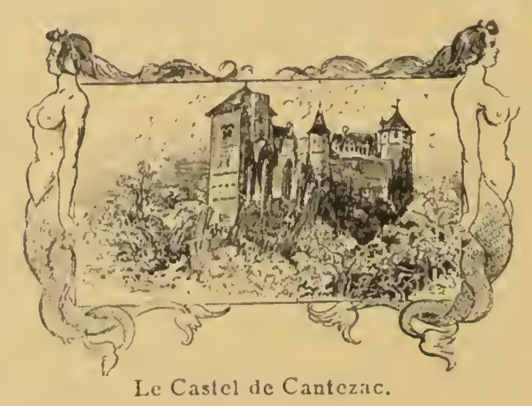
Contes Drolatiques

LA PLANTE ENCHANTÉE

par Armand Silvestre, illustrée par A. Robida (1).

I

A mon ami Mariani.



Le Castel de Cantezac.

Or, l'aventure se passa précisément en 1547, l'année où mourut le très galant roi François Ier. On ne peut douter de la véracité d'une histoire dont la date est précisée aussi nettement.

Donc, en ce temps-là, vivait, dans le castel seigneurial de Cantezac, en mon bon pays de Gascogne, où les nuits sont si belles, et les femmes plus belles encore que les nuits, damoiselle Izoline de Cantezac, fille du dernier seigneur de ce nom, noblement trépassé à Pavie, orpheline et n'ayant pour tuteur qu'un vieil oncle imbécile, et renommée, dans le pays même, pour l'éclat de ses charmes.



Le Vieil Oncle.

Jamais fille du pays du soleil n'en avait gardé, en soi, plus de rayons, et c'était un enchantement que toute sa personne, depuis ses cheveux noirs moirés comme des ailes de corneille, jusqu'à ses pieds petits et cambrés où se lisait toute l'aristocratie de la race: fort pieuse avec cela.

(1) Ce conte est extrait de la célèbre collection Mariani; nous devons remercier cet excellent ami pour la gracieuseté avec laquelle il nous a offert les clichés.

douce aux pauvres, sans grande volonté que celle de ne chagriner personne; et tout le monde se découvrait sur son chemin, le dimanche, quand elle allait à la messe des pauvres gens, son livre d'heures sous le bras; car la chapelle du château était fermée — et le château, lui-même, en ruines —



Tout le monde se découvrait sur son chemin

le dernier seigneur de Cantezac n'ayant rapporté, de notre défaite en Espagne, que l'honneur, quand on ramena pieusement sa dépouille au caveau de ses aïeux, attention pieuse de sa fille, mais à laquelle avaient passé les ressources dernières de la maison.



La Dépouille du dernier Sire de Cantezac.

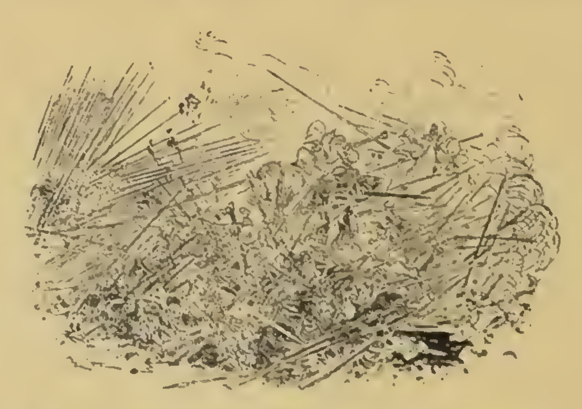
Belle et pauvre, très belle et très pauvre, bien que les hommes de ce temps-là fussent bien moins âprement intéressés que nos odieux contemporains, en la fleur virginale de sa vingtième année, damoiselle Izoline n'avait point encore trouvé de mari. Ce n'était pas d'ailleurs la faute du vieux baron des Engrumelles, habitant une seigneurie voisine, et qui bravement s'était proposé pour cet honneur.

Mais, bien qu'indulgente à tout le monde, Isoline n'avait pu s'empêcher de lui sourire au nez.



Le Baron des Engrumelles, capitaine de cent hommes d'armes.

Le bonhomme avait passé la soixante-dizaine et avait mené une vie qui ne conserve pas, ayant fort aimé les dames et paraissant fort incapable de les aimer encore autrement qu'en madrigaux. Voyez-vous ce rocantin, de belle mine d'ailleurs encore, — car il avait été fort beau dans sa jeunesse, voire dans son âge mûr, — confisquer à son profit ce trésor de grâces dont il ne saurait jamais que faire ! La nouvelle Ruth refusa donc



Le Baron avait mené une vie qui ne conserve pas.

les offres de ce nouveau Booz, préférant son veuvage anticipé à cet hyménée pour rire.

N'était-elle donc pas aimée de quelque beau garçon de la contrée et de noblesse suffisante pour être jugé digne d'elle ? Mon Dieu, oui et non. Le comte Adalbert de Haultminage en était féru autant qu'homme, ayant d'ailleurs quelque ambition, peut être amoureux. Car, il le faut bien dire, les vrais



Izoline n'avait put s'empêcher de lui sourire au nez.

amants, les amants de race, ceux d'où sortent les Pâris, les Roméos et les Des Grieux, n'ont pas le temps d'aspirer en même temps aux honneurs. Un homme qui prétend aimer les femmes ne doit pas penser à autre chose. Il a d'ailleurs largement de quoi occuper son temps; se dévouer, souffrir, et être heureux tour à tour — ce qui est toute la vie — avec leurs caprices. Hé! ce n'est pas un métier de paresseux, et on y chercherait inutilement des loisirs pour occuper des fonctions publiques.



Le Baron avait fort aimé les dames.

Et bien, non! cet Adalbert n'était pas de cette gent héroïque



Un homme qui prétend aimer les femmes ne doit pas penser à autre chose.



Adalbert.

d'amoureux sans merci. Certes, il trouvait Izoline merveilleusement belle et aurait peut-être, au besoin, donné sa vie pour elle (le beau mérite quand on aime !), mais il aurait voulu, en même temps qu'être son époux, jouir dans le monde de quelque belle place. Sa mère, dame Bertrande, l'avait élevé dans ces idées et l'y entretenait encore. Il fallait donc que le ma-



Adalhert dépérissant.

riage fût, pour lui qui n'avait qu'une aisance modeste de gentilhomme, une source d'influence et de richesse ; et voilà comment, tout en aimant de son mieux la demoiselle de Cantezac, il s'abstenait soigneusement de demander sa main.



Les voilà bien, les emportements de la jeunesse !

Et Izoline ? Mon Dieu, je dois convenir qu'elle trouvait absolument à son goût le comte Adalbert ; mais, en fait de maris, on

me permettra de dire que le jugement des jeunes filles manque d'autorité; d'ailleurs elle était fière, et ce n'est pas elle qui eût pu faire les premières démarches pour se rapprocher de lui.

II



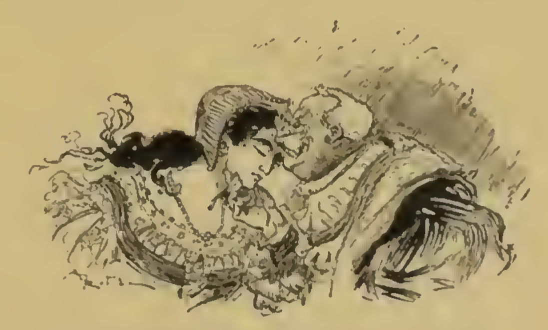
— Pas plus qu'un coq à la broche !

C'est alors que dame Bertrande conçut un projet qui n'était vraiment pas à l'honneur de sa délicatesse; mais les mères sont impitoyables en ces questions. Voyant son fils dépérir d'amour pour Izoline, elle lui dit un jour :

— Que cette demoiselle qui te tourmente si fort n'est-elle la veuve du baron des Engrumelles! Elle serait riche alors et tu la pourrais épouser.

Adalbert eut, malgré lui, un haut-le-cœur.

— Y pensez-vous, ma mère! donner celle que j'aime à un autre et attendre patiemment le trépas de celui-ci ! car vous ne me proposez pas de l'assassiner, je suppose !



Le noble Baron prenait des airs vainqueurs.

— Ta! ta! ta! que les voilà bien, les emportements de la jeunesse! D'abord le baron, qui s'est beaucoup fatigué autrefois, ne saurait vivre longtemps. Et puis tu sais fort bien qu'il te rendra sa veuve, en même temps que le dernier soupir, dans l'état où il l'a prise.



Le Cortège nuptial.

Je ne vois donc pas ce que tu y auras perdu, et je vois à merveille ce que tu y gagneras : l'immense fortune du baron qui te permettra de faire bonne figure à la cour, et d'y devenir peut-être un des familiers du roi. Pourquoi ne serais-tu pas, un jour, sénéchal de la province ?

Et Adalbert commençait à écouter sa mère, à se faire, dans l'esprit, un tas de raisonnements lâches, à se dire qu'au fait, dame Bertrande avait là vraiment une excellente idée.


Les Noces.

— Mais comment la décider à ce mariage ? demandait-il d'une voix honteuse.

— La belle affaire, mon fils ! et sa vieille bourrique de tuteur dont je ferai ce que je voudrai, et à qui elle ne sait résister en rien, tant elle est douce, la chère créature ! Allons ! puisque tu es raisonnable maintenant, j'en fais mon affaire !...

— Mais, ma mère, vous êtes sûre, au moins?...

— Pas plus qu'un coq à la broche ! C'est très vaillant, un coq ; mais une fois à la broche, tu peux lui montrer toutes les poulettes que tu voudras.


Les Musiciens


Adalbert inquiet.

Et dame Bertrande riait aux larmes des idées de mauvais goût que la question suppliante de son fils avait soulevées en elle.

Et huit jours après, demoiselle Izoline, le cœur bien gros, était fiancée au noble baron Gaspard des Engrumelles, sexagénaire et ventripotent, qui prenait vis-à-vis d'elle des airs vainqueurs dont tout le monde s'amusait énormément, en jetant sur la pauvrette innocente des regards de pitié.


Les Danses

III

Les noces furent luxueuses à l'envi. Ce fut une Saint-Barthélemy de volailles dans toute la région, et jamais tant de truffes ne montrèrent au soleil leur museau noir et appétissant. On mangea trois jours durant, et on but autant de nuits au château des Engrumelles. Le baron appelait-il Bacchus au secours de Vénus ?

C'eût été, en tout cas, une bêtise, car je ne connais pas de plus grands ennemis. Une chose que les vrais amoureux dont je parlais plus haut n'ont surtout pas le temps d'être, c'est gourmands.

Mais qu'Izoline était jolie dans son costume blanc de mariée, le premier jour; et comme vêtue de neige fleurie dans ses



Izoline mélancolique.



Le Portrait de l'Hidalgo.

admirables robes de brocart et de velours de grande dame, aux agapes des jours suivants! Une délicieuse mélancolie était en elle, et les plaisanteries paillardes qui circulaient autour des tables ne la faisaient pas plus sourire le troisième jour que le premier, ce qui parut un indice rassurant au comte Adalbert, qui avait été invité, avec toute la noblesse de la contrée.

Celui-ci trouvait de plus en plus que sa mère avait eu raison, et, avec une indiscrétion méchante, il se réjouissait intérieurement aux mines apoplectiques du baron, rouge comme une pivoine et gonflé comme un muid. Et le dimanche qui vint après,

Adalbert se rassura davantage encore, lui qui rôdait toujours autour du château, en voyant passer, sous les tilleuls parfumés, Izoline de plus en plus mélancolique et, derrière elle, le baron de plus en plus essoufflé et la suivant à très grand'peine.



Les Conquistadores.

— Holà! holà! ma mie, disait celui-ci, vous courez comme une biche; attendez un instant! J'ai une nouvelle à vous annoncer!

Le comte Adalbert, qui décidément n'avait pas sucé l'extrême délicatesse avec le lait maternel, se blottit, ce jour-là, contre la muraille pour écouter ce que le baron allait annoncer à sa jeune épouse.

— Ma mie, reprit le baron en soufflant comme un soufflet de forge, dans quelques heures je vais vous faire voir un héros.



— Ah! si ces deux vieilles futailles pouvaient éclater à force de boire!

Et comme elle ne répondait pas, ayant sans doute son rêve ailleurs, il continua :

— Oui, madame et douce amie; mon vaillant ami, mon ancien frère d'armes, bien qu'ayant vingt ans de moins que moi,

le noble Miguel Antonio Etchegobar, un des rares Espagnols ayant le cœur d'un Français, parti il y a douze ans avec l'intrépide Pizarre à la conquête des mondes nouveaux, et qui à peine de retour, traverse les Pyrénées pour me venir embrasser. Ça, qu'on massacre la basse-cour pour le bien recevoir, et qu'on monte, du cellier, mon Villandric de la grande année ! Et vous, ma mie, allez vous vêtir de vos ajustements les plus somptueux : je suis fier de présenter ma jeune femme à mon vieil ami, et je veux qu'il la trouve belle !

— Imbécile, pensa en lui-même le comte Adalbert furieux. Mais enfin, celui-là a la cinquantaine et Izoline m'aime, j'en



— Sapristi ! pensa Adalbert. Perfide Izoline !

suis certain maintenant. C'est toujours moi qu'elle regardait, à table, au moment de sa plus grande tristesse, et son regard était plein de muets reproches. Ah ! si ces deux vieilles futailles pouvaient éclater à force de boire, et crever toutes les deux !

Et il rentra pour faire part à sa mère de ce pieux souhait.

IV

Or, il advint une chose tout à fait surprenante. L'héroïque Miguel Antonio Etchegobar n'était pas depuis huit jours au château des Engrumelles, que les choses y changaient complètement d'aspect. Izoline n'avait plus l'air triste du tout, et semblait, au contraire, presque délurée. Elle avait la figure joyeuse des dames à qui rien n'a manqué dans leur ménage.

— Sapristi ! pensa Adalbert. Est-ce que cette canaille d'Ibère...

Et, comme il voyait le baron rayonnant aussi, gai comme un pinson, rajeuni de dix ans, pour le moins, en attendant mieux, il se mit à penser encore :

— Oh ! l'imbécile qui ne voit pas !

Et dame Bertrande toujours bonne, lui conseillait d'avertir le mari par une courageuse lettre anonyme. Car elle rageait aussi, supposant les mêmes choses que son fils. Mais je dois ajouter



Le Parchemin
de Don Miguel.

que celui-ci recula devant cette dernière infamie. Il se contentait de répéter, la colère au cœur : Perfide Izoline! perfide Izoline! ce qui peut se dire de toutes les dames, d'ailleurs.

Un jour ils rencontrèrent le baron et ne purent s'empêcher de prendre un air goguenard. Celui-ci, qui avait rajeuni encore, ce qui ne lui donnait plus guère que cinquante-cinq ans, n'y fit seulement pas attention. Il leur conta, avec enthousiasme, les hauts faits d'armes, en Amérique, de son glorieux Miguel.

— Pauvre Miguel! pauvre Miguel! s'écria-t-il tout à coup. Il a payé assez chèrement sa gloire!

Et comme la mère et le fils, très curieux décidément de leur nature, demandaient des explications, il ajouta que les Incas, ayant fait prisonnier Miguel, lui avaient fait subir toutes sortes de... (il ajouta le reste à leur oreille sur un ton mystérieux).



Miguel avait signalé à son vieil ami une plante merveilleuse.

— Très malin de lui avoir fait croire ça, l'Ibère! pensa Adalbert de plus en plus furieux.

— Pas bête, l'Espagnol! avait pensé en même temps dame Bertrande.

Mais avec un grand sérieux, le baron tira un parchemin de sa poche, un parchemin au sceau du royaume d'Espagne, où le fait attesté était garanti et par l'effet duquel une pension considé-

rable était faite au héros, sur la cassette de la Couronne, pour l'indemniser de son sacrifice involontaire.

Alors ils cessèrent de rire et ne comprirent plus; ils comprirent moins encore quand, deux mois après, la jolie taille svelte de dame Izoline, devenue baronne des Engrumelles, s'arrondit visiblement. Le baron, lui, commençait à avoir l'air plus jeune que don Miguel.

Ah! ce double miracle était bien simple au fond. C'est que, parmi les présents exotiques qu'il avait apportés et offerts à ses hôtes, don Miguel avait signalé à l'attention de son vieil ami les feuilles d'une plante merveilleuse dont se servaient les Incas pour conserver le plus précieux des trésors de la jeunesse, la Coca divine qui rallume, en nous, comme un soleil intérieur dont le bienfaisant rayonnement nous régénère. Suivant le conseil du héros, le baron avait commencé par en mâcher. Puis,



Dame Izoline lui avait composé de délicieuses infusions.

dame Izoline, qui en avait bien vite apprécié les merveilleux effets, lui en avait composé de délicieuses infusions; enfin le



Le Chapelain en avait tiré un vin particulièrement bienfaisant.

chapelain du château des Engrumelles, qui, comme tous les religieux, aimait à composer des liqueurs, en avait tiré un vin particulièrement bienfaisant, mais dont il avait gardé le secret, disant qu'il voulait qu'il ne fût divulgué à l'humanité que trois siècles après sa mort, par le premier arrière-petit-neveu de celui, qui, comme lui, après cette longue période d'années, aurait les yeux couleur vert de mer et une belle barbe blanche.

Ce savant et fantaisiste moine, dont les traits et le nom revivent dans un de nos plus aimables contemporains, aujourd'hui détenteur de sa mystérieuse recette, s'appelait : le Révérend Frère Angelo Mariani.

L'ambitieux Adalbert fut couvert d'honneurs, mais regretta toujours Izoline. Il avait raison.



Izoline heureuse.

Le Parnasse Hippocratique

LES DIEUX S'EN VONT

Nous donnons à nos lecteurs la primeur de deux morceaux empruntés à la muse antique, mais très modernisés par le talent d'un poète contemporain qui veut garder l'anonyme.

APOLLON et VÉNUS

Dans la vitrine d'un bandagiste, on apporte près d'un Apollon en plâtre bronzé, couvert de bandages, une Vénus de Médicis, en plâtre noirci, aussi court-vêtue. Quand le bandagiste s'est éloigné, les statues se regardent.

APOLLON

Mais c'est Vénus, je crois?

VÉNUS

N'es-tu pas Apollon,
Dieu du Soleil et des beaux vers? Ben, mon colon!

APOLLON

De quoi, ben mon colon! Tu ne t'es donc pas vue
Noire comme un fourneau, presque entièrement nue...

VÉNUS

J'étais rose, jadis.

APOLLON

Moi, je l'étais aussi.

VÉNUS

Te voici couvert d'or

APOLLON

Je fus d'abord noirci.
Plus tard on m'a bronzé. Suprêmes avarices
Des hommes! je n'ai rien sous mes bas à varices.

VÉNUS

Tu me sembles, mon cher, bien mal hypothéqué.

APOLLON

L'arsenal que je porte est assez compliqué...
Mais quel est ton bandage?

VÉNUS

Une affaire banale :
Un effort. J'ai, mon vieux, une hernie inguinale.

APOLLON

La mienne est étranglée. J'ai de doubles ressorts
A mon double bandage.

VÉNUS

Evite les efforts !

APOLLON

Je ne crains rien, Vénus, car j'ai de bons bandages.

VÉNUS

Il faut être prudent, car, tu sais, à nos âges...

APOLLON (moqueur)

Oui, je vois que tes seins ont besoin de soutien.

VÉNUS (vexée)

Non, mon cher, une simple leçon de maintien !
(moqueuse)
Sous ton double bandage on voit un fil qui passe...
Qu'est-ce donc Apollon ?

APOLLON (embarrassé)

Chaque chose à sa place...

VÉNUS

Mais encor ?

APOLLON

Ce n'est rien, un simple suspensoir...
Coup de pied de Vénus...

VÉNUS

De Vénus de trottoir.
Vieux dégoûtant.

APOLLON

Dis-donc, toi, vieille bique,
T'ai-je blagué de la ceinture hypogastrique
Espèce de chameau.

VÉNUS

Espèce de citron.

APOLLON

Catin !

VÉNUS

Avarié !

Une clef tourne dans la serrure.

APOLLON

Chut, voilà le patron !

Ils reprennent la pose.

MERCURE

Mercure rencontre Jupiter dans un urinoir.

MERCURE

Salut, grand Jupiter.

JUPITER

Salut à toi, Mercure.
Es-tu content, mon vieux ?

MERCURE

Non, la vie est trop dure
Et je souffre à jamais, malheureux immortel,
De ne pouvoir mourir comme monsieur Un Tel.

JUPITER

Hélas !

MERCURE

Tu te souviens, on m'adorait en Perse,
En Grèce, un peu partout. J'étais dieu du commerce
Et des voleurs !

JUPITER

J'étais le souverain des dieux !
Mais on nous a chassés. Que veux-tu, pauvre vieux !

MERCURE

Depuis, j'ai travaillé chez un vieil alchimiste,
Un vieil original moitié savant, moitié droguiste.
Qui voulait tout changer en or. On l'a brûlé
Comme sorcier, un jour. Je me suis en allé
Chercher d'autre travail. En ai-je fait des places !
J'ait fait un peu de tout : J'ai rétamé des glaces.
J'ai tué par milliers, métier plein de mépris,
Des punaises, des poux, sous le nom d'onguent gris :
J'ai, dans les mines d'or et dans les baromètres,
Quelque peu travaillé. Puis j'ai changé de maîtres :
D'habiles médecins se sont servis de moi
Pour soigner et guérir faut-il te dire quoi ?
Vois. On me chasse aussi de cette sinécure !
Montrant à Jupiter une affiche.
Nouveau traitement sans Copahu ni Mercure !

DON QUI.

Actualités

MÉDECINE SOCIALE

La Réglementation actuelle de la police des mœurs est contraire à l'hygiène publique et à l'intérêt social.

Grâce au mérite civique de M. Forissier qui, secouant notre passivité coutumière, n'a pas craint de poursuivre le préfet et ses agents, la Réglementation de la police des mœurs, ou par abréviation la Réglementation se trouve mise en débat.

Il convient d'éclairer l'opinion publique à ce sujet en rappelant dès l'abord que « toupet de commissaire » et « mensonger comme rapport de police » sont locutions devenues proverbiales.

On va chercher sans doute à égarer le sentiment populaire par des considérations troubles d'apparence prophylactique et sientifique qui ne sont en réalité que faux-semblant et qu'ils importe de démasquer.

C'est donc uniquement sur ce terrain de l'hygiène et de la prophylaxie anti-vénériennes que je me placerai pour envisager la Réglementation actuelle.

*
* *

Grâce aux passages à tabac, aux rafles et autres exercices bien connus, environ 6,000 femmes majeures ou mineures sont inscrites chaque année sur les registres à la préfecture de police.

Cette inscription leur vaut une carte rouge pour les syphilitiques, blanche pour les non-syphilitiques, sorte de carte patente de prostitution professionnelle (sur laquelle j'ai en vain tenté de faire annexer quelques instructions hygiéniques à la Société de prophylaxie sanitaire et morale), carte qui les affilie et soumet à la police, et, entre autres obligations policières, leur impose une visite médicale hebdomadaire pour les cartes rouges ou les prostituées en maison, une visite par quinzaine pour les blanches.

Or, il est constant : 1° que la petite minorité des prostituées, probablement à peine la dixième partie, sont inscrites ; 2° que la visite au dispensaire, étant donné l'encombrement (en moyenne 150 et jusqu'à 366 examens (1) pour deux médecins, dont

(1) V. Dr Butte, médecin du dispensaire, in Annales de Thérapeutique, 1903, n° 5 et n° 9.

l'un examine et l'autre écrit les observations, en une heure et demie), l'insuffisance des soins d'asepsie et d'antisepsie (insuffisance de personnel, d'instrumentation, de linge, etc.), est un leurre médical, j'ai même entendu dire un risque de contamination en plus.

D'autre part, il est évident qu'un contrôle médical hebdomadaire ou bimensuel pour des prostituées serait en tout état de cause illusoire.

*
* *

Les femmes reconnues malades au dispensaire sont envoyées à l'hôpital-prison de Saint-Lazare. Elles y font un séjour de un à trois mois — le temps de les blanchir et non pas de les guérir — chacun sait que le traitement de la syphilis demande des années, non pas des mois, que cette maladie demeure contagieuse durant des années, surtout chez les personnes, comme les prostituées, dont le régime de vie est déréglé.

Ici apparaît l'argument fondamental des réglementaristes, c'est-à-dire des partisans doctrinaires ou intéressés de la police des mœurs.

Ils nous disent : « Honnissez les abus, conspuez les erreurs, nous sommes avec vous, quoique nous ne le disions pas. Mais reconnaissez ici l'utilité du système, car c'est grâce à la coercition, à l'internement forcé que nous pouvons retirer de la circulation des personnes qui autrement sèmeraient la contagion et la syphilis autour d'elles. » Ils disent... et prétendent invincible cet argument qu'ils qualifient naïvement d'argument de bon sens.

On dirait plus justement, je crois, argument de contre-bon sens, car il va en réalité à l'encontre du sentiment populaire ou sens commun.

En effet. D'abord, jamais il ne fut question de supprimer les consultations ni les hôpitaux pour maladies vénériennes.

Bien au contraire, nous pensons tous que, dans l'intérêt social bien compris et pour éviter des répercussions contagieuses, si imprévues parfois, contre lesquelles personne à l'heure présente ne peut s'estimer garanti, les secours, l'assistance, l'hospitalisation même doivent être améliorés, prodigués vis-à-vis de ces maladies si apeurées et timorées qu'elles se cachent souvent jusqu'à en être honteuses.

Mais nous pensons, contrairement aux partisans du système policier de la Réglementation, que la suppression de toute mesure d'exception, de toute étiquette infamante et impopulaire, contribuerait à peupler les hôpitaux et les dispensaires et à

combattre la contagion bien plus sûrement que les exercices de recrutement par les agents des mœurs. Le proverbe ne dit-il pas qu'on prend plus de mouches avec le miel qu'avec le vinaigre ?

Le système du dispensaire hospitalier, selon le droit commun, serait autrement hygiénique que celui de la coercition et de l'hôpital-prison.

L'argument baptisé de bon sens est, en réalité, un non-sens.

Allons plus loin. Les maladies vénériennes sont en réalité des maladies ambulatoires au traitement permettant de marcher et de travailler. Quelle que soit la théorie médicale invoquée, en raison des nécessités de la vie aussi bien que des extrémités du budget, on fera difficilement comprendre au malade et au contribuable qu'il faille hospitaliser quand même les vénériens ou vénériennes. D'autant plus qu'ici la contagion est presque toujours essentiellement volontaire et quasi-conjointe, presque toujours volontairement évitable par conséquent.

La consultation dans les dispensaires ou hôpitaux, bien plus que l'internement, mais la consultation répétée, volontaire, par persuasion sans caractère infamant, ni sans que la consultante soit exposée à se voir mettre la main au collet à la sortie, apparaît ici comme le traitement de choix.

Concluons : A chacun son métier. L'hygiène, c'est-à-dire la prophylaxie et le traitement des maladies vénériennes doivent être confiés aux hygiénistes et aux médecins. Les mœurs et la moralisation sont le fait des moralistes et des sociologues.

Que les policiers s'occupent de police et Paris sera bien gardé. Ici comme toujours, la science, l'intérêt social, l'humanité sont d'accord.

Le moulin à café à faire des marmites et casseroles que représente la police actuelle des mœurs est immoral et anti-hygiénique.

La Réglementation doit être abolie.

MOEURS MEDICALES AU XXe SIECLE.

Une dame consulte un chirurgien de province pour un petit fibrome qui n'a jusqu'à présent donné lieu qu'à un peu de leucorrhée, sans douleurs, ni hémorragies. Le chirurgien conseille l'abstention, au moins pour le moment.

Comme il arrive souvent, on veut avoir l'avis d'un *grand* chirurgien de Paris, et l'on va trouver, en effet, un homme

des plus connus en ce moment, occupant une situation très en vue, — officielle si l'on veut.

Ici la note change : il faut opérer tout de suite, sans tarder, si l'on veut éviter de graves dangers.

Le mari de la malade s'étonne, discute et dit que dans ce cas il fera opérer sa femme en province.

— En province ! on vous a proposé de faire cette opération en province ! Mais, Monsieur, vous voulez donc exposer Madame à la mort ! Il n'y a pas de chirurgiens en province. Les chirurgiens de province ne savent pas se laver les mains; il n'y a qu'à Paris qu'on sait se laver les mains. Tenez, Monsieur (il montre une espèce de petit chaudron en cuivre, placé sur son bureau), voici un modèle de stérilisateur tout à-fait nouveau ; les chirurgiens de province ne le connaîtront pas avant six mois.

Allons, Monsieur, venez me trouver demain à ma maison de santé. Ce sera entre 3 et 5.000.

Mais ne tardez pas, Monsieur, Madame de V... (une grande dame très connue) me le disait avant l'opération que je viens de lui faire : « X... nous avons trop attendu. X... enlevez-moi ça. »

Cette histoire *authentique* n'est pas isolée. Nous en connaissons une autre, où l'une des *plus hautes autorités* de Paris, opérant peu, mais consultant, à qui une situation spéciale aurait commandé la réserve la plus stricte et la plus parfaite impartialité vis-à-vis de tous ses confrères, disait à une dame, également atteinte d'un fibrome : « Surtout ne vous faites pas opérer en province. »

Ici le conseil fut suivi : alors que dans le premier fait, le puffisme a paru trop évident, même à des profanes.

L'âpreté de la lutte pour la vie ne saurait excuser de tels actes. Qu'on déplore à Paris la moindre affluence des malades, c'est assez légitime ; mais que l'on calomnie des confrères qui vous valent bien, c'est excessif et mérite d'être stigmatisé. Quel malheur que les *Morticoles*, au lieu d'être une œuvre de pauvre style et d'imagination ridicule, n'aient pas mis dans la plaie le fer rouge de documents vrais !

Inutile d'ajouter que nous ne généralisons pas et que les hommes honnêtes et intègres abondent, surtout ceux qui ont vraiment du talent. (*Normandie médicale.*)

Variétés

Le diagnostic médical n'est pas permis aux pharmaciens. — Les pharmaciens se montrent très émus d'un arrêt de principe que vient de rendre, spécialement en ce qui les concerne, la neuvième Chambre de la Cour d'appel de Paris.

En première instance, les juges avaient décidé, sur la demande du Syndicat des Médecins de la Seine, que le pharmacien qui se livre à un *diagnostic médical à propos d'une analyse chimique* qui lui est confiée, commet, au point de vue pénal, le délit d'exercice illégal de la médecine.

Un pharmacien ayant interjeté appel, la Cour, conformément à la plaidoirie de l'avocat, a ratifié la décision des premiers juges, en faisant valoir les motifs que voici :

« Considérant qu'il est reconnu par P... pharmacien, dans les conclusions par lui prises devant la Cour, qu'après l'analyse de l'urine de ses clients, s'il pense que ceux-ci sont en état de maladie, il les renvoie devant leur médecin; que si, au contraire, il résulte de son examen que cet état de maladie n'existe pas, mais que le client est atteint d'une faiblesse générale, il lui délivre un remède fortifiant, lequel ne contient aucun toxique, et dont le débit est toléré dans les pharmacies, sans ordonnance du médecin; considérant qu'il résulte de ces déclarations qu'un diagnostic médical a toujours lieu de la part de P..., puisqu'il se prononce sur l'existence ou l'absence de la maladie, et délivre des médicaments, suivant le diagnostic posé : considérant que, suivant l'avis du Dr Villiers, professeur de chimie analytique à l'École supérieure de Pharmacie, expert nommé par M. le juge d'instruction, le diagnostic des maladies étant de la compétence exclusive du médecin, et constituant la partie la plus délicate de son art, le pharmacien usurpe des fonctions qui lui sont interdites, lorsqu'il délivre, sans ordonnance, un médicament, à la suite d'un diagnostic porté par lui, et même lorsqu'il tire une conclusion quelconque d'une analyse d'urine à lui confiée, l'interprétation des résultats de ces analyses exigeant toute la science et toute l'expérience du médecin : que cette opinion de l'expert est conforme à la loi et doit être accueillie par la Cour ; que l'existence du délit résulte donc de l'aveu du prévenu ; qu'elle est, d'ailleurs, confirmée et par la production du livre sur lequel P... mentionne ses analyses, livre dans lequel il faisait suivre le résultat de ses analyses d'une indication de la maladie et du remède prescrit par lui, sans ordonnance du médecin : avait données à ses collaborateurs et élèves, et qui sont représentées, démontrent encore qu'il leur recommandait de ne délivrer des médicaments qu'après avoir pris connaissance de son diagnostic personnel; par ces motifs, la Cour confirme le jugement dont il est fait appel. »

Ajoutons que l'affaire n'en restera pas là, puisque le pharmacien condamné à 50 francs d'amende et 50 francs de dommages-intérêts envers le Syndicat des Médecins de la Seine, vient de se pourvoir en cassation. C'est donc à la Cour suprême qu'il appartient de se prononcer souverainement sur cette question de principe, qui, pour nous, a été bien résolue par la Cour d'appel.

Le Clavecin du pouls. — La Dixmerie, publiciste français bien oublié aujourd'hui, a consacré une des lettres qu'il écrivit sur l'Espagne, en 1774, aux médecins les plus célèbres du pays à cette époque. Il s'occupe surtout de ceux qui tâtaient le pouls des malades et qui pratiquaient avec plus ou moins de succès la saignée.

L'un d'eux, Solano de Luque, passait pour antiphlébotomiste, en un temps où l'art de piquer la veine était le commencement de la sagesse... médicale. Ce n'était pas que Solano de Luque n'eût recours quelquefois à la saignée. Mais il ne prétendait en user qu'à titre préventif et toujours au commencement de la maladie. D'abord et par principe « il tâtait avec soin le pouls »: il y trouvait l'indication de « la veine qu'il faisait ouvrir. Tantôt il faisait saigner de la *jugulaire*, tantôt de la *cubitale*, tantôt de la *salvatelle*... »

Au reste, Solano de Luque excommuniait tout médecin qui ne savait pas tâter le pouls à ses malades ou qui n'en déduisait pas un traitement rationnel.

A ce propos, La Dixmerie affirme que, si les Chinois ignorent la circulation du sang — question tant de fois controversée! — ils « connaissent la saignée, mais en usent sobrement. » Et, par une transition plus ou moins heureuse, La Dixmerie, revenant à ses médecins espagnols, profite de la circonstance pour exalter les mérites d'une invention du Père Peswert, le *Clavecin du Pouls* :

« Mais les Chinois n'ont point d'orgue ni de clavecin, pour examiner et tâter le pouls, et les Espagnols en ont un : c'est une machine qui, du premier abord, paraît très compliquée et d'un usage fort difficile. Elle est néanmoins des plus simples et d'un jeu aisé. Elle est garnie de six petites touches, sur lesquelles l'inventeur pose alternativement les doigts de la main gauche, en même temps qu'il applique ceux de la main droite sur l'artère du poignet de la personne dont il tâte le pouls. Il a démontré publiquement qu'au moyen de sa découverte les gens de l'art peuvent se procurer des connaissances bien supérieures à celles que retirent les médecins chinois de l'examen du pouls de leurs malades et dont André Clerger et dernièrement le Père Duhalde ont fait les plus grands éloges.

« Feu M. Cervi, premier médecin de Sa Majesté Catholique, fit venir l'inventeur à la Cour de Madrid, et assista avec une attention scrupuleuse, aux différentes épreuves qu'il fit de sa machine, tant sur des personnes malades, que sur d'autres qui se portaient parfaitement bien. Il expliqua, en examinant leur pouls la cause et les progrès de leurs maux, etc.; il prédit même que deux de ces derniers ne guériraient pas ; ce qui malheureusement fut bientôt vérifié. On fut très surpris de lui entendre dire, entre autres choses, à l'un des fermiers, qu'il avait eu une maladie dangereuse à l'âge de 32 ans et à l'autre qu'il en avait essuyé une pareille à l'âge de 19 ans. »

Il serait intéressant de savoir ce qu'est devenu ce *Clavecin du pouls*, dont l'inventeur, quoique Espagnol, justifie une fois de plus le mot : « Il n'y a plus de Pyrénées ». La Gascogne en est si voisine !

Paul d'ESTRÉE.

Le moyen d'avoir un enfant d'un sexe donné. — Voici une superstition médicale, rapportée à *l'Essor du Maine* (1903, mai) :

« Lorsqu'une femme s'aperçoit que, dans un avenir plus ou moins rapproché, elle doit donner le jour à un enfant, elle peut en accomplissant un rite bizarre, faire que cet enfant soit, à sa volonté, une fille ou un garçon. Au jour et à l'heure fixés d'avance, on prend, dans chaque maison du voisinage, un chat du sexe auquel on désire qu'appartienne la progéniture attendue, et l'on attache solidement à l'aide d'une corde la queue de l'animal au pied de la table. Un homme, armé d'une corne à bouquin se place au milieu du village et, à un moment donné souffle dans son primitif instrument. A ce signal, dans toutes les habitations, on coupe la corde qui retient le chat captif, on chasse la malheureuse bête dans la campagne et le tour est joué. »

Guillaume II chirurgien. — Depuis quelques jours on peut voir dans une vitrine du musée des Hohenzollern, à Berlin, voisinant avec des objets d'art d'or et d'argent, un modeste morceau d'écorce, de 15 à 50 centimètres de long. L'explication de cette exposition inattendue est fournie par l'inscription suivante :

« Écorce d'arbre avec laquelle Sa Majesté l'empereur improvisa, lors de l'accident qui eut lieu, le 27 mars 1903, au Grunewald, un premier bandage provisoire autour du bras fracturé de Sa Majesté l'Impératrice. »

L'enseignement de la puériculture dans les Écoles. — M. Pinard a tenté de combler une regrettable lacune dans l'éducation de la jeune fille ; au printemps dernier, à l'école du boulevard Péreire, il fit une série de conférences sur la puériculture, c'est-à-dire sur les soins à donner aux enfants en bas âge. M. Pinard va continuer, cette année, cette utile campagne à l'École normale des institutrices du boulevard des Batignolles. Les conférences ont eu lieu les 11, 18, 25 juin et 2 juillet, à dix heures du matin. Tandis que les conférences de l'école Pereire s'adressaient à des enfants de moins de quinze ans, les nouvelles leçons ont été faites aux élèves-maîtresses de l'École normale, et aux institutrices de la ville de Paris : elles sont surtout destinées à indiquer comment les institutrices doivent enseigner la puériculture qui entre désormais dans le programme des études primaires.

Dénoncé par un ténia. — Félix Bour, arrêté à Paris, et qui a été transféré à Abbeville, où il a rejoint en prison ses complices, Alexandre Jacob et Léon Pélissard, les auteurs du meurtre du sergent Pruvost à la gare de Pont-Rémy, était malade depuis quelques jours et son état présentait une certaine gravité. Un médecin crut pouvoir affirmer que le détenu était atteint du ver solitaire. On administra au jeune homme une potion qui eut pour effet immédiat l'expulsion du ténia. Ce succès médical, qui a eu pour premier résultat de rendre la santé au malfaiteur, vient de se retourner contre Bour.

Le parquet d'Abbeville a centralisé les dossiers de nombreux cambriolages commis dans la Somme et dans les départements voisins. Parmi ces procédures, il y a celle d'un cambriolage à Château-Thierry où une propriété fut visitée par une bande de malfaiteurs. Au cours des constatations faites par la gendarmerie et le parquet, on ne releva pas seulement des traces d'effraction, les bandits en laissèrent d'autres. Les braves gendarmes, dans leur rapport, consignèrent minutieusement toutes les particularités qu'ils découvrirent, et, pour ne rien omettre, notèrent que dans des immondices se trouvaient des anneaux de ténia.

Le juge d'instruction d'Abbeville, M. Stemler, n'a pas trouvé ce détail insignifiant, il se l'est rappelé et a interrogé Félix Bour sur ce point spécial. Le malfaiteur, devant une preuve si manifeste et si personnelle, n'a pas essayé de nier.

Modification à la loi allemande sur l'assurance obligatoire contre la maladie. — Le Parlement allemand vient de voter, après une discussion qui n'a pas duré moins de deux mois, un projet de loi complétant la loi sur l'assurance obligatoire contre la maladie. De l'examen de l'ensemble des articles, il ressort que les Etats confédérés tendent à souder peu à peu cette loi à celle de l'invalidité, mais cette sorte de soudure demandera quelque temps, et comme les Allemands sont des gens pratiques, ils se contentent de la faire par parties, sûrs d'arriver ainsi un jour au but poursuivi.

Les modifications principales qu'apporte cette loi à la législation existante visent les trois points suivants :

1° La prolongation de l'assistance en cas de maladie, qui, au lieu d'être de treize semaines, sera désormais de vingt-six semaines ;

2° L'extension de l'assistance aux accouchées pendant six semaines, au lieu de quatre. En outre, les femmes enceintes, inscrites à la Caisse des malades depuis au moins six mois, auront droit à l'assistance pendant une durée de six semaines, lorsqu'il aura été reconnu qu'elles sont incapables de travailler;

3° Le droit à l'assistance pour maladies vénériennes.

Tout cela est excellent au point de vue social. Malheureusement rien n'a été décidé pour l'amélioration des conditions dans lesquelles se trouvent les médecins allemands vis-à-vis des Caisses des malades; toutefois il a été question, et le Parlement, sur la proposition de la commission, a invité le Gouvernement impérial à présenter, dans la prochaine session ou aussitôt que possible, un projet de loi sur la matière.

Mariages tardifs. — On se marie trop tard. A la Société d'anthropologie M. Dumont a prononcé un éloquent plaidoyer en faveur des mariages relativement précoces. « Supposons, a-t-il dit, que l'âge moyen du mariage qui est actuellement de vingt-huit ans pour l'homme et de vingt-trois ans pour la femme soit avancé d'une année seulement. La première conséquence, c'est que le nombre des mariés serait accru de 250.000 — ceci ressort des statistiques — et la société bénéficierait d'un surcroît de plus de 40.000 naissances. Parlant, la natalité française, qui est actuellement de 21.9 pour 1.000 habitants, passerait de 26 à 28. » Inutile d'insister sur l'importance de ce résultat.

Cela peut être vrai en principe; mais je ferai remarquer que, en Angleterre les femmes se marient plus tard encore (moyenne 25 ans) et que la natalité est cependant excellente dans ce pays, tant sous le rapport de la quantité que de la qualité.

L'horripilation. — M. de Varigny, relatant le cas d'un jeune américain qui avait le pouvoir de se dresser le poil à volonté invoque le témoignage d'un de nos distingués confrères, le docteur E. de la Harpe, de Lausanne, qui peut en faire autant et procède ainsi :

« Je contracte, dit-il, les muscles des oreilles de manière à les porter en arrière : je contracte aussi les muscles du trapèze qui porte les épaules en arrière : en somme, le mouvement que fait une personne qui a un frisson subit. A

ce moment, je sens un frisson partir de la nuque, s'étendre plus ou moins bas le long de la colonne vertébrale, et envahir les bras toujours, les jambes quelquefois. A ce frisson succède l'érection des poils et la production de la chair de poule. Mais, chez moi, l'intensité du phénomène n'atteint pas celle que vous décrivez, et les poils ne tardent pas à se coucher. »

M. de la Harpe ajoute qu'il est sensible au froid, et que l'horripilation volontaire est grandement facilitée par la sensation du froid en hiver.

Ceux qui veulent s'horripiler n'ont qu'à imiter M. de la Harpe.

Statistiques militaires. — Je me trouvais dans une réunion de confrères où l'un d'eux m'a affirmé qu'étant de garde dans un hôpital militaire il avait constaté de quelle façon, plutôt bizarre, se faisaient les statistiques.

Chaque jour, le médecin de garde recevait une feuille sur laquelle il devait noter l'entrée et la sortie des malades, le diagnostic, etc..., et, enfin, dans le bas de la feuille, l'état barométrique, hygrométrique, thermométrique de l'atmosphère, ainsi que la direction des vents. Or, il n'existait dans tout l'hôpital qu'un seul baromètre placé dans la bibliothèque, toujours fermée, pas de thermomètre, pas d'hygromètre dans la salle de garde, ni de girouette sur l'établissement. Malgré cela, chaque jour tous les renseignements étaient fournis *très exactement* et à la fin de l'année le service de santé publiait très régulièrement des statistiques d'où il concluait à l'influence de la température, de la pression atmosphérique, de l'humidité et de la direction des vents sur l'éclosion et la marche des maladies. (Dr Archambauld. Société médicale des Praticiens, séance du 15 mai 1903, *in Revue médicale*, page 110.)

Médecins automates. — S'il faut en croire un journal d'Amsterdam, il existe dans certaines villes de la Hollande des médecins automates.

Ces médecins ne manquent pas de clients; ils en ont autant que les machines automatiques des gares qui, pour deux sous mis dans la fente, distribuent du chocolat, du papier à cigarettes ou de la parfumerie.

Cet appareil offre l'aspect d'un vieux médecin à perruque, dans le corps duquel sont pratiquées une foule de petites ouvertures portant chacune le nom d'une maladie. Si l'on souffre d'une affection quelconque, que ce soit un rhume de cerveau ou le ver solitaire, vous n'avez qu'à insinuer une pièce de deux sous dans le cas « rhume de cerveau » ou « ver solitaire »; on reçoit aussitôt l'ordonnance appropriée.

On sait qu'il existe dans les gares et dans nos rues des appareils où, pour la somme de dix centimes on peut obtenir un traitement électrique.

Les moustiques et les couleurs. — W.-J. Sakett (de Chicago) a remarqué que les moustiques du genre *culex* sont attirés par certaines couleurs, surtout par le rouge et le noir, tandis qu'ils n'aiment pas le jaune. Il en conclut qu'il y aurait lieu de faire peindre les maisons en jaune et de porter des vêtements de la même couleur. Ce conseil est d'ailleurs en désaccord avec une vieille croyance qui veut qu'un ruban rouge attaché devant la croisée préserve mieux des moustiques que les moustiquaires.

Si cette croyance était fondée on demanderait la Légion d'honneur pour se préserver des moustiques.

Les injections esthétiques de paraffine. — La communication suivante faite à la Société de Chirurgie donnera à réfléchir aux dames coquettes :

M. Lejars. Cette méthode ne donne pas toujours d'excellents résultats. Entre autres, je puis vous citer l'exemple d'une jeune femme de 34 ans à qui on fit, en une seule séance, 15 injections de paraffine, pour une légère malformation du nez. Peu de temps après, la patiente put constater que son nez avait augmenté de volume d'une façon considérable et, de plus, que la paraffine avait, en s'infiltrant, gonflé les paupières, au point d'empêcher tout mouvement de ces dernières. M. Lejars ayant été appelé, put, au moyen d'une incision des paupières, retirer de véritables petits blocs de paraffine durcie. On conçoit aisément que ce genre d'intervention doit être mené avec une extrême prudence.

M. Sebileau est exactement du même avis, car ces petites opérations donnent souvent suite à des complications sérieuses.

M. Tuffier a vu survenir des ulcérations du sein chez une femme qui s'était fait faire des injections « esthétiques ». Ces ulcérations formaient quatre foyers desquels s'écoulait un liquide gommeux. La

cliente avoua l'opération à laquelle elle s'était soumise, ce qui permit de la bien traiter.

Concurrence entre sérums. — Le *Petit Parisien*, mieux informé que ses confrères de la presse médicale, publie la découverte faite à l'Institut Pasteur, par le Dr Martin, d'un nouveau sérum antidiphtérique.

Ce sérum est-il immunisant et destiné à remplacer celui de Roux, le Dr Martin n'en est pas sûr, mais il possède d'autres propriétés d'une grande importance.

Le Dr Martin a eu l'idée d'injecter dans les veines des chevaux qui fournissent le sérum de Roux des bacilles diphtériques *morts*, tués par la chaleur. Le sérum de ces chevaux devient bactéricide pour les bacilles, tandis que celui de Roux est simplement antitoxique.

En badigeonnant la gorge des enfants diphtériques avec ce sérum, on voit les fausses membranes se recroqueviller, fondre et disparaître, les bacilles meurent et la maladie (restée contagieuse malgré le sérum de Roux) n'est plus transmissible.

Espérons que le *Petit Parisien* soit bien renseigné.

Dr A. Bienfait, de Liége.

La guerre aux chats. — Après les rats, c'est aux chats qu'on s'en prend. Ces intéressants félins sont maintenant accusés de transmettre la peste, la typhoïde et autres infections. On se rappelle que Beaumetz avait accusé les perruches d'avoir apporté en France la pneumonie.

Voici dans tous les cas une mesure que nous présentons comme exemple à nos conseils d'hygiène.

La direction médicale de Rockfort (Illinois), considérant que les chats sont les agents propagateurs de diverses maladies infectieuses, a pris un arrêté d'après lequel les chats habitant les maisons dans lesquelles il y avait des cas de scarlatine, de diphtérie et de certaines autres maladies infectieuses, devaient être tués.

A quand le tour des lapins, des poulets et autres animaux domestiques?

La barbe septique. De M. Bardet: Chirurgiens barbus, prenez garde à vous! On projette de rendre votre système pileux responsable de tous les mécomptes qui pourront vous arriver. Le mouvement part d'Allemagne contre la moustache et la barbe dont on exige le sacrifice comme étant des nids à microbes. Voilà où conduit l'asepsie. Elle va plus loin encore puisqu'elle tend à légitimer les têtes chauves. Il serait excessif cependant de laisser croire à ceux dont le crâne est aussi lisse que le genou et qui n'ont pas le moindre poil sous le nez ni sur le menton qu'ils réalisent l'idéal du chirurgien.

Les femmes médecins à Paris. — Il existe dans notre capitale 65 femmes exerçant, d'après l'Annuaire de 1903. Ce nombre se décompose ainsi : 25 françaises qui, pour la plupart, ont des postes officiels dans les Lycées, les Postes et Télégraphes, les Écoles normales et professionnelles, l'enseignement des Infirmières, ou des clientèles déjà importantes; 10 des étrangères sont mariées à des Français, la plupart du temps à des docteurs en médecine; et 30 demoiselles étrangères, appartenant pour la plupart à la Russie ou à la Pologne et de race israélite.

Rappelons qu'hormis les concours de médecine des hôpitaux et de l'agrégation, nous ne connaissons actuellement aucun concours ni aucun poste fermé aux femmes docteurs en France.

Pour ces derniers concours, aucune femme n'en a demandé l'accès, ne se trouvant pas en mesure de les affronter; mais parmi les jeunes internes-femmes françaises finissant actuellement leur internat, nous espérons trouver de vaillantes confrères prêtes à affronter la lutte finale.

Lyon, Bordeaux, Rouen, Le Havre, Montpellier, Vichy, Nice, Marseille ont quelques femmes docteurs qui réussissent parfaitement.

Deux femmes ont été reçues au concours de l'Internat de Paris en 1903.

Les docteurs d'hygiène. — Le *Médical Record* a consacré un *leader-article* à la question de la nécessité de créer un grade de docteur d'hygiène comme sanction d'études spéciales pendant 2 ou 3 ans; on réserverait aux titulaires d'un tel diplôme les places de médecin sanitaire qui seraient suffisamment rétribuées pour ne pas avoir besoin de recourir à la clientèle privée.

Voilà un grade qui nous manque.

Histoires Médicales du Vieux Paris

LA MAISON DE SANTÉ DU Dr BELHOMME

M. G. Lenotre continue, dans *le Temps*, la série de ses intéressantes études sur la Révolution. Nous en extrayons un chapitre sur la célèbre *maison de santé* du Dr Belhomme, qui ne peut manquer d'intéresser nos lecteurs parisiens.

En haut de la rue de Charonne, non loin du boulevard extérieur, subsiste, dans un quartier noir d'usines et grouillant de cités ouvrières, un bon vieil hôtel campagnard dont j'aime les airs penchés et l'allure accueillante. Il est plus que centenaire, tassé, comme un peu las ; mais il conserve cet aspect souriant des constructions du temps de Louis XVI, qui n'ont jamais la mine renfrognée et qui restent d'allures jeunes sous leur décrépitude, ainsi que de bonnes vieilles spirituelles, heureuses d'avoir beaucoup vécu et fières de tout le passé qu'elles ont vu.

On appelle encore cet hôtel *la maison Belhomme*.

Belhomme était un médecin qui, en 1787, installa dans cette demeure confortable, isolée parmi les vignes, sur les hauteurs de Charonne, une maison de retraite et de santé. L'établissement prospéra vite. Il n'était pas inauguré depuis deux ans que déjà il comptait quarante-six pensionnaires, dont seulement neuf « reclus de bonne volonté ». Parmi ceux-ci se trouvait Ramponeau, le fameux Ramponeau, l'ancien farceur de la guinguette des Porcherons, qui avait eu son heure de vogue folle et qui, âgé, ennuyé, dolent, s'était retiré là pour y finir tranquillement ses jours. Au nombre des trente-sept fous étaient quelques femmes, une dizaine de provinciaux et plusieurs prêtres, dont l'un, l'abbé François-Thimothée de Lambour, avait pour maladie spéciale, l'idée fixe d'être un acteur fameux et s'épuisait à déclamer des tragédies entières sans prendre le temps de respirer.

Quand survint la Révolution, le docteur Belhomme, libéral, comme bien des médecins, fut nommé capitaine de la compagnie de Popincourt ; il eut l'heureuse idée d'offrir à la section son hôtel pour y loger, — moyennant pension, et sous prétexte de rhumatismes à soigner ou de fièvre quarte à guérir — les suspects riches à qui n'agréait pas le séjour d'une prison vulgaire. Le docteur était en relation avec quelques hommes puissants du nouveau régime ; sa proposition fut acceptée, et l'on vit bientôt arriver, de toutes les geôles de Paris, des détenus copieusement rentés qui, bien qu'aristocrates, se procuraient cette faveur à force de pourboires.

C'était une faveur, en effet, qu'on en juge : tandis qu'à Sainte-

Pélagie, aux Madelonnettes, ou à l'Abbaye, les agents de l'accusateur public venaient quotidiennement recruter des victimes on avait remarqué que par un privilège tout spécial, aucun des prisonniers réfugiés chez Belhomme n'avait comparu au tribunal. On savait d'ailleurs qu'on y vivait en bon air, sans cerbères trop farouches et sans grilles trop verrouillées : on y pouvait recevoir des visites et se promener à sa guise, si bien qu'au bout d'un mois les demandes affluèrent et ce fut un encombrement.

La maison de Charonne devenait dans l'esprit des suspects traqués, une oasis enviée dont la mort, partout ailleurs menaçante, n'approchait pas ; quelque chose comme une de ces îles enchantées des contes arabes, où la vie s'écoulait sans soucis, sans appréhensions, sans larmes.

Dans les autres prisons, on parlait à l'égal d'un paradis de cette geôle fortunée où l'on était sûr de dormir sans crainte du brutal appel des aboyeurs faisant la provision de l'échafaud et le bruit courait que Belhomme avait obtenu pour sa maison « une sauvegarde tacite » très lucrative pour tout le monde.

Il avait, disait-on, passé marché avec l'accusateur public, Fouquier-Tinville ; celui-ci s'engageait à ne point *tracasser* les locataires de l'établissement ; Belhomme, en revanche, faisait à Fouquier-Tinville une forte remise sur chacune des pensions qu'il percevait, pensions énormes, d'ailleurs, que les détenus acquittaient volontiers comme bien on pense : les choses allaient bien tant que l'argent ne manquait pas aux prisonniers ; mais les échéances étaient laborieuses et bon nombre se trouvaient souvent dans l'impossibilité de satisfaire à l'avidité croissante de leur geôlier. A la fin du mois il fallait régler les comptes et fixer la pension du mois suivant. Chaque détenu venait alors marchander sa vie dans le cabinet de Belhomme, car celui « qui ne payait pas » était immédiatement expédié dans une prison moins favorisée, la Conciergerie ou Sainte-Pélagie qui, elles, n'étaient pas à l'abri des foudres de Fouquier-Tinville.

C'était chose curieuse d'entendre le pratique docteur traiter d'affaires avec les grandes dames. — « En vérité, lui disait un jour la duchesse du Châtelet avec les formes un peu apprêtées de l'ancienne cour, en vérité, monsieur de Belhomme, vous n'êtes pas raisonnable et il m'est, à mon vif regret, impossible de vous satisfaire. — Allons, ma grosse, répondait Belhomme, sois bonne fille, je te ferai remise d'un quart ! »

Même à ce taux, la duchesse du Châtelet ne put continuer à payer la pension ; elle dut quitter l'établissement et peu de jours après elle mourait sur l'échafaud. Cette catastrophe répandit la consternation chez Belhomme : lui-même s'y montra sensible, tout en faisant remarquer, *pour l'exemple*, « que cette dame périssait victime d'une économie mal entendue » !

Telle était la légende, et il n'est guère possible de la mettre en doute : les documents authentiques, très rares et très épars, qu'on

peut aujourd'hui recueillir sur cette étrange prison, confirment singulièrement les récits effarants, presques risibles à force d'être tragiques, qu'ont laissés ceux qui y vécurent.

M. d'Arbois de Jubainville possède les comptes du citoyen Radix de Sainte-Foix qui goûta, au temps de la Terreur, l'hospitalité de plusieurs prisons de Paris. Le 3 frimaire, an II, il entre à la Force où il ne reste qu'un jour ; de là il passe à la Conciergerie où il paie « pour un mois d'avance » 20 livres. C'était en quelque sorte le « denier à Dieu », car tout aussitôt se rencontre cette mention :

Payé deux mois de chambre à la citoyenne Richard (femme du concierge du Palais) : 20 livres.

Frais de nourriture en entrant, depuis le 5 frimaire jusqu'au 7 pluviôse, c'est-à-dire 63 jours : 300 livres.

Ce qui fait un peu moins de 5 livres par jour. Le 7 pluviôse il entre chez Belhomme et, tout de suite, les prix renchérissent :

A l'huissier qui m'a amené : 25 livres.
A la citoyenne Chabade, pour le mois : 400 livres.
A la fille de cuisine : 261 livres.
Au portier : 6 livres.
Charbon au panier : 1 livre.
Demi-voye de bois : 16 livres.

Car, en sus de la pension, il faut tout payer à part : le café, le perruquier, le chauffage, le blanchissage du linge, les meubles, la crème, le sucre — qui est hors de prix : Radix de Sainte-Foix n'en achète pas moins de 73 livres à la fois — sans compter les *surprises* qu'invente Belhomme, pour soutirer de l'argent à ses locataires : *quête pour la section*, *offrande aux patriotes*, *tontine pour le salpêtre*..., etc., et toujours revient le nom de la citoyenne Chabade — d'autres la nomment Chabanne — qui servait au docteur de factotum et se chargeait « de lever les impôts ».

Du reste Radix était parmi les moins exploités : le prix d'une très petite chambre, chez Belhomme, était de 1,000 livres par mois. En vingt jours « la citoyenne Breteuil » débourse 2,000 livres — il est vrai qu'il lui fut fourni « un bouillon, une crème et un lait de poule ». Le citoyen Pelletier-Morfontaine est taxé à 3.000 livres par trimestre et on ne lui concède, pour ce prix, qu'une mansarde sans aucun meuble... Comme le livre d'écrou de Belhomme, conservé aux archives de la préfecture de police, contient environ deux cents noms, on voit que la spéculation était fructueuse et les dividendes importants.

Où allait l'argent ? Deux choses paraissent certaines : d'abord

Belhomme jouissait d'un crédit suffisant pour soustraire à l'échafaud tous ses pensionnaires, tant qu'ils pouvaient payer ; en outre, la participation de Fouquier-Tinville à cette stupéfiante industrie n'est nullement établie. « J'ai servi mon pays avec le désintéressement d'un vrai républicain, » écrivait-il à sa femme, la veille de sa comparution devant le tribunal. Et, de fait, il laissait les siens « livrés aux horreurs de la plus affreuse misère ». Ce n'est donc pas à lui qu'étaient allées les sommes drainées chez Belhomme, car, dans le cauchemar que fut son existence, on ne rencontre ni femme coûteuse, ni luxe, ni jeu, nulle occasion de dépenses que la boisson parfois, prise en excès, comme sous l'influence de coups de fièvre, à la buvette du tribunal, ou à un estaminet situé dans l'île au bout du Pont-Rouge.

Cette âme louche avait au reste, d'étranges douceurs : lorsqu'en frimaire an II étaient arrivés à Paris les 95 Nantais expédiés au tribunal révolutionnaire, la fille de l'un d'eux, Mlle de M... (de Monty ou de Martel, je ne sais), ayant ouï dire, comme bien d'autres, que la probité de l'accusateur public n'était pas des plus farouches, résolut d'acheter, sinon la liberté de son père, du moins son transfert dans une maison de santé. L'ami qui se chargea de la négociation n'était autre qu'Ouvrard, le futur millionnaire ; il prit ses renseignements en bon lieu, tâta prudemment le terrain et revint persuadé que toute intervention serait inutile auprès de Fouquier-Tinville, *hors celle*, on lui en avait donné l'assurance, *hors celle d'une intéressante solliciteuse.*

Mlle de M... n'hésita pas : son père, déjà atteint par l'épidémie des prisons, pouvait mourir d'un instant à l'autre ; elle se présenta chez Fouquier. Sa beauté, ses larmes, son embarras, sa candeur firent sur lui impression ; il la considéra longuement, sans mot dire, la fixant de ses yeux creux qu'ombrageaient d'énormes touffes de sourcils noirs et l'écouta parler en souriant de ce déconcertant sourire qui donnait à sa physionomie l'aspect d'une tête de chat endormi. Il finit par lui faire espérer une décision favorable « si elle se trouvait seule, le lendemain, à deux heures, aux Tuileries, sur la terrasse du bord de l'eau ».

La jeune fille fut courageusement exacte au rendez-vous. Fouquier ne s'y fit pas attendre. Enveloppé d'une redingote bleue, un chapeau rabattu sur la figure, il vint à l'heure convenue et offrit à Mlle de M... son bras et l'abri de son parapluie. A travers toute la ville, il la conduisit, à pied, jusqu'à la Rapée où, dans une guinguette, il lui fit les honneurs d'un modeste dîner. Durant le repas, il parla fort peu, et, quoique ses regards s'arrêtassent souvent sur son invitée, « pas un mot, pas un geste, ne firent regretter à cette jeune personne sa hasardeuse démarche ». Le dîner fini, il la reconduisit, toujours à pied, aux Tuileries, et prit congé d'elle, « avec toute la gaucherie d'un pareil soupirant ». Mais il tint fidèlement sa promesse et, le lendemain, M. de M... était transféré dans une maison de santé.

En bien d'autres occasions, le nom de Fouquier-Tinville semble avoir servi d'amorce à la pêche aux dupes pratiquée en grand par cette plèbe de sous-ordres qui grouillaient dans les coulisses du Tribunal révolutionnaire et du Comité de sûreté générale, gens sans aveu et sans scrupules, tout-puissants, d'ailleurs, disposant et trafiquant ouvertement de la vie des gens et sûrs de l'impunité en raison des confidences qu'ils étaient à même de surprendre. Il y aurait à peindre toute une galerie de portraits d'inconnus, plus instructifs que les grandes fresques où les premiers sujets seuls figurent. Bonjour, Coulonghon, Longueville-Clémentière, Mallet dit Baptiste, Morel, Lalligand, Quesneau, Héron, Toutin, Feneaux, voilà ceux qui ont fait la Terreur: on ne sait rien d'eux, si ce n'est que sous le titre de porteurs d'ordres du Comité de sûreté générale, ils étaient invités à poursuivre « tous les ennemis du bonheur public », mission vague qui leur ouvrait toutes les maisons, tous les lieux de détention et de suspicion. Ils avaient le droit « d'y retenir et d'y interroger sans témoins tous ceux qu'ils désignaient », et ne pouvaient être arrêtés ni incarcérés *pour quelque prétexte que ce soit*. Jamais Napoléon ne disposa d'une puissance comparable à celle du plus anonyme de ces mouchards ; quand on trouvera, s'ils existent, les mémoires sincères et détaillés de l'un d'eux, on sera plus renseigné sur la Révolution que par les gros livres pleins de déductions ingénieuses. Ceux-là l'avaient pratiquée et comprise bien mieux que ce nigaud de Robespierre lui-même, stupéfait de voir éclater sous ses pas une mine qu'il croyait n'avoir chargée que de fleurs.

Un nom qu'on pourrait, sans crainte de calomnie, ajouter à cette liste, est celui d'un certain Vilain, avocat au Tribunal révolutionnaire .On lui savait du crédit et on le consultait beaucoup ; il conseillait à ses clients de « prendre toute confiance et de faire exactement ce qu'ildirait ». Mme de Saint-Aulaire eut recours à lui au sujet du comte de Noyan, son père, incarcéré à la Conciergerie et menacé de « passer au Tribunal » sous peu de jours. Vilain dit à la dame que, si elle voulait lui confier, à lui, six mille livres, il les porterait à Fouquier-Tinville et « qu'elle en verrait tout aussitôt l'effet ». Mme de Saint-Aulaire obéit exactement : elle remit l'argent à Vilain, obtint le jour même une audience de l'accusateur public et demanda que son père fût transporté à la maison Belhomme. Fouquier, sans explication, expédia l'ordre, le remit à Mme de Saint-Aulaire, et la translation eut lieu le jour même. Quant aux 6,000 livres, elles étaient bien certainement restées dans la poche de Vilain, que la noble dame ne cessa, jusqu'à la fin de sa vie — à l'égal de bien d'autres royalistes qu'il avait servis de la même façon — d'exalter comme un homme « d'un désintéressement sublime et d'un courage admirable ».

Ainsi se recrutait la population de la maison Belhomme, population très mêlée, comme bien on pense, et très folâtre : ces braves gens *ayant payé* se croyaient sûrs de vivre et ceci ne contribuait

pas peu à faire, de la maison de Charonne, le lieu le plus gai de Paris. On y vit successivement arriver la duchesse d'Orléans, le comte et la comtesse de Roure, un Talleyrand, un Nicolaï, Linguet, qui en sortit, gueux comme Job, pour être condamné à mort, Volney, venant de la Force, où il avait pu méditer à loisir sur *les Ruines et la chute des Empires*, la « citoyenne Penthièvre », les députés Rouzet et Estadeux, la veuve de Péthion... Cette bonne compagnie était égayée par la plus jolie actrice du Théâtre-Français, Mlle Lange, que vint bientôt rejoindre sa camarade, Mlle Mézerai. Ni l'une ni l'autre ne pouvaient prendre au sérieux les périls auxquels elles se trouvaient si bizarrement associées, et elles conservaient encore des adorateurs opulents. Tous les soirs, des voitures nombreuses stationnaient devant la porte de la prison; dans l'intérieur, on jouait, on riait, on faisait de la musique. On aimait aussi, et tandis que, dans tout le reste de la France, on s'était résigné à ne plus vivre qu'au jour le jour, là, chez Belhomme, on faisait des projets d'avenir. Le très jeune fils de Mme de Saint Aulaire s'y rencontra avec celle qui, plus tard, devint sa femme. L'atmosphère était telle que l'austère député Rouzet s'y enflamma pour la duchesse d'Orléans d'un de ces redoutables amours qui ravagent et transforment le cœur d'un homme.

Paternellement, Belhomme tolère tout : c'est le meilleur et le plus jovial des geôliers, si rond et si net en affaires que ses pensionnaires conçoivent pour lui une sorte d'estime : lui-même ne cache pas qu'il a la faiblesse de s'attacher à eux, et c'est la mort dans l'âme qu'il annonce à ceux dont les ressources sont épuisées la dure nécessité où il se trouve de les envoyer à l'échafaud : il fit, de la sorte, « entendre raison » à la charmante duchesse Béatrice-Yvonne de Choiseul, laquelle, ne parvenant plus à payer sa pension, tenait indûment la place d'un autre, plus pécunieux : on se quitta bons amis et elle partit pour la Conciergerie où elle ne resta que quelques jours : elle fut comprise dans la fournée du 3 floréal.

Car on se disputait les places vacantes à la pension de Charonne; la maison de santé ne suffisant plus à recevoir ses hôtes, le bon docteur avait loué un hôtel voisin — l'hôtel Chabanais — avec lequel on communiquait par de vastes jardins. Les prisonniers étaient à peine gardés et rien ne leur était plus facile que de s'évader : mais aucun n'en avait l'idée. Nulle part en France ils n'eussent pu être plus en aimable sécurité que dans cette geôle sur la note. La maison était très mal tenue : on s'y entassait dans des chambres étroites, où l'on ne trouvait de meubles que ceux qu'on était disposé à louer : les deux cents locataires vivaient campés, pêle-mêle avec les quelques aliénés, ses anciens pensionnaires, que Belhomme n'avait pu expulser, mais qu'il avait relégués dans des galetas; au promenoir, l'endroit le plus fréquenté, on se heurtait à quelque folle que tout ce remue-ménage agitait, à Ramponeau, taciturne et morose, ou à l'abbé de Lambour qui,

se croyant devenu Garrick ou Lekain, déclamait, à grands bras, des tirades de *Mérope*.

Ceux qui, réduits à l'économie, étaient obligés de manger à la table commune, souffraient de la faim, sans oser se plaindre : il n'y avait point d'heures fixes pour le service : on mangeait tantôt à deux heures de l'après-midi, tantôt à dix heures du soir ; et dans l'ignorance où l'on était du moment des repas, on faisait queue à la porte de la salle à manger, dès qu'elle s'ouvrait on se précipitait, c'était au premier arrivant ; chaque table de trente couverts était servie pour huit, telle était la proportion. Il est vrai qu'on avait le droit de se faire apporter les repas du dehors mais la femme Chabanne veillait à la porte et percevait, sur chaque importation de ce genre, un droit de douane, soit en espèces, soit en nature — un fruit, une côtelette, une bouteille de vin — et c'est de ces prélèvements que se composait la *macédoine* de la table d'hôte.

Cette organisation était certainement un modèle d'ingéniosité et d'économie, et Belhomme espérait bien que la révolution durerait toujours; mais les meilleures institutions humaines sont vouées à la ruine, et celle-ci touchait à sa décadence. La section Popincourt n'eut-elle point l'indiscrète idée d'envoyer d'office dans cette prison réputée opulente, deux détenus sans le sou, les nommés Lefebvre et Ducassoy, dans le philanthropique espoir que ces deux pauvres diables vivraient des miettes tombées de la table des riches ? Or, de miettes, il n'y en avait aucune, et Belhomme se lamenta fort. Il pensa s'en tirer en faisant auprès de ses pensionnaires une quête en faveur des intrus : mais le moyen rendit peu, et, d'ailleurs il ne se souciait pas d'appauvrir ses payants au bénéfice des deux « gratuits ». Mais ceux-ci, qui, en cette qualité de « gratuits » entendaient être bien nourris et confortablement logés, se déclarèrent très peu satisfaits dès qu'ils eurent goûté du régime de la maison. En vain, Belhomme les exhorta à la résignation, leur représentant que les plus grandes dames, telles que les citoyennes d'Orléans et de Penthièvre, les plus nobles gentilshommes, tels que MM. du Roure ou de Rancomnel, se contentaient de l'ordinaire... Lefebvre, bonasse, parut sensible à l'argument, mais Ducassoy déclara nettement « qu'il s'en f... », qu'il n'était pas en prison pour crever de faim, et qu'il savait ce qui lui restait à faire. Sur quoi il trouva moyen d'expédier à la section une dénonciation contre le citoyen Belhomme « comme exerçant des vexations, exactions et rançonnements, exigeant des riches des sommes exorbitantes, payées d'avance, et traitant inhumainement les pauvres sans-culottes moins favorisés de la fortune ».

On doit la vérité, même à Fouquier-Tinville : il n'était pour rien intéressé dans l'industrie de Belhomme, puisque, dès qu'il eut soupçon de ce qui se passait à Charonne, il expédia un de ses substituts chargé de faire une enquête. Ce fut une débâcle, et le sensible docteur dut être navré de l'ingratitude de ses pen-

sionnaires. La plupart exhibèrent leurs notes acquittées et leurs bourses vides. On apprit du citoyen Tissier, par exemple, qu'il payait 400 livres par mois un coin de grenier, mais que Belhomme lui avait bien recommandé de déclarer, en cas d'enquête, qu'il ne payait que 200 livres. Le citoyen Perrotin et trois autres Nantais occupaient une petite chambre, sans meubles, du prix de 500 livres par mois, et Belhomme les avait menacés du transfert à la Conciergerie s'ils osaient marchander... Toute la spéculation fut ainsi dévoilée ; la femme Chabanne, que les détenus avaient en particulière exécration et qu'ils avaient chargée dans leurs dépositions, fut conduite à la Salpêtrière : quant à Belhomme, on le mit en arrestation comme « suspect de concussion et d'incivisme ».

Mais il avait des amis car, au lieu d'être écroué à la Conciergerie, la plus redoutée de toutes les salles d'attente de l'échafaud, il fut interné dans une maison de santé rivale, sise à Picpus, où, sans doute, il fut exploité à son tour par un confrère indélicat : c'est là qu'on vint le prendre un jour, pour le conduire devant le tribunal criminel qui le condamna à six ans de fer.

Privée de son patriarche, la maison Belhomme reste sans histoire : dans les papiers d'Hermann, le président du Tribunal révolutionnaire, conservés aux archives de la Chancellerie, on rencontre pourtant l'aventure assez piquante d'une particulière mystérieuse, vêtue d'une pelisse bleue, qui chaque soir se glisse chez Fay, le concierge du sinistre hôpital des condamnées à mort, installé à l'Evêché et qui n'est autre que « la femme du citoyen Belhomme, incarcéré à Picpus ». Il y avait, paraît-il, une Mme Belhomme ; elle profitait de la détention de son mari pour venir retrouver Fay dans son hôpital, où l'air était « si chargé de vapeurs méphitiques » que le malheureux concierge était obligé, pour ne pas tomber malade, « de fumer nuit et jour, de mâcher du tabac, manger de l'ail et boire du vinaigre des quatre voleurs » régime dont ne devait pas résulter, pour Mme Belhomme, des rendez-vous très agréables.

C'est à cette femme courageuse qu'était dévolue la charge d'administrer la maison de santé ; au reste, le 9 thermidor survint bientôt, et les pensionnaires, rapidement, se dispersèrent. Il ne resta que les internés d'avant la Révolution, quelques fous qui avaient assisté à l'ouragan sans comprendre et quelques vieillards ravis de voir finir l'encombrement de la maison : de ceux-ci était Ramponeau, qui resta là jusqu'à sa mort, survenue le 4 avril 1802.

Belhomme, lui, y rentra, après quatre ans de bagne, au printemps de 1798. Qu'était devenue sa première femme : était-elle morte ? avait-elle divorcé ? Je l'ignore. Le fait est qu'il se maria en mai 1798 avec une demoiselle Agathe Chaniot. Il avait soixante et un ans, elle en avait vingt-deux, et il semble bien que jamais elle ne fut informée des péripéties éprouvées par l'honnête maison de santé dont elle devenait la directrice : il faut dire, à son honneur, qu'elle avait pour son mari la plus haute estime ;

elle vécut avec lui longtemps, car il ne mourut que le 17 septembre 1824, et, pendant ces vingt-six années, elle n'avait jamais surpris une allusion au passé, une récrimination, un reproche, ni rencontré quelqu'un des anciens pensionnaires de la maison. La révélation ne lui fut faite qu'après trente ans de veuvage, par un article du *Journal des Débats*, où M. de Saint-Aulaire racontait, discrètement du reste, les souvenirs qu'il avait conservés de la prison de Charonne. La pauvre dame Belhomme, indignée, protesta dans une lettre très touchante, affirmant que son mari « n'avait jamais été un geôlier », que bien loin de s'être enrichi des dépouilles de ses malheureux hôtes, « il s'était ruiné avec eux et à cause d'eux » et que, s'il avait été incarcéré, c'était par l'ordre de Fouquier-Tinville « qui le trouvait trop doux et trop plein d'égards pour ses pensionnaires!... » M. de Saint-Aulaire répliqua respectueusement « que sa mémoire n'avait pu être inexacte », et, l'incident en demeura là. De tout ce passé, si lointain, il ne reste plus aujourd'hui sur le vieil hôtel de la rue de Charonne, que l'ancienne inscription posée là en 1787 : *Maison de santé du docteur Belhomme*, et la haute porte sous laquelle ont passé tant de gens entrant là comme en un lieu d'asile, et la cour qui, divisée par une grille, leur servit de promenoir, et le jardin, éternellement jeune, qui entendit les tendres propos que le conventionnel Rouzet adressait à la veuve de Philippe Egalité. Puisque ce sont là les seuls témoins qui subsistent, est-il maintenant indiscret de donner à la vérité la revanche qui lui est due ?

LES MÉDECINS SOUS LA RÉVOLUTION.— BENJAMIN BABLOT.

Bien qu'on ait souvent parlé des médecins, connus ou non, qui ont versé dans la politique, je ne crois pas qu'on en ait jamais dressé une liste complète. Elle serait, à vrai dire, un peu longue. Mais si quelque jour cette tâche trouvait un amateur, je lui signalerai, comme un modèle du genre, le docteur Benjamin Bablot, qui vivait à la fin du XVIIIe siècle et dont le nom est complètement ignoré aujourd'hui.

Ce n'était pourtant pas le premier venu. A une époque où il fallait un certain courage pour préconiser et pratiquer l'inoculation de la variole en France, Bablot avait, le premier, introduit la vaccine à Châlons-sur-Marne, où l'avaient appelé et retenu les exigences du pain quotidien.

Mais, pendant la tourmente révolutionnaire, l'honnête praticien crut sans doute que la France serait en péril, s'il ne lui apportait le concours de ses lumières ; car il quitta ou tout au moins négligea sa clientèle pour se jeter à corps perdu dans le torrent de la politique.

Il ne paraît pas cependant qu'il ait quitté le domaine de la théorie pour celui des actes. Par contre, ce fut un infatigable publiciste ;

convaincu de la sûreté de son diagnostic et proposant de bonne foi son spécifique, ainsi qu'il en usait jadis avec ses malades.

De toutes les brochures qui témoignent de cet infatigable apostolat, nous ne retiendrons que celle intitulée comme suit :

Jamais demain, ou comment, avec tous les moyens d'être heureux, le peuple français s'abîme dans les maux d'une Révolution qui, si l'on veut, finira DEMAIN *et qui, faute de s'entendre, ne finira* JAMAIS. *Prenez et lisez.*

Frimaire an 5 de la République ou décembre 1797 (vieux style).

Cette entrée en scène ressemble quelque peu à celle de Fontanarose :

Mais, nous l'avons dit, Bablot était honnête. Aussi n'avait-il qu'une confiance des plus limitées dans l'administration du temps et dans l'intégrité des pouvoirs publics. Il rappelle à cet égard, un fait assez topique :

« La patrie, nous le savons, a de grands besoins et son salut exige qu'ils soient promptement satisfaits ; rien de plus juste, eh bien ! demandez, mais ne souffrez pas qu'on vole.

« On se rappellera longtemps, entre autres, la fameuse réquisition du Comité de Salut public de la Convention nationale sur la race immonde des cochons. La pénurie des approvisionnements de Paris et des armées avait coloré le prétexte de cette singulière réquisition. Il ne paraît pas qu'elle ait rempli son objet ; car, précipités dans les différents bras de nos rivières à l'instant de leur embarquement pour Paris, une partie de ces animaux a servi de pâture aux poissons, et le reste a graissé les choux et les pois de quelques centaines de *Vivriers et compagnies.* »

S'il avait horreur du régime de la concussion, Bablot n'éprouvait pas de sympathies plus vives pour les agissements du journalisme :

« Journalistes, jamais nous ne l'atteindrons, le terme de nos maux, tant que, prostituant à la soif de l'or les nobles fonctions de l'historien, vous ne ferez de l'art d'écrire qu'un vil métier, dans lequel, semblables aux vers qui s'alimentent de la pourriture des cadavres, vous vous disputerez une indigne pâture. »

« Qu'il est de journalistes, jusque parmi les mieux famés auxquels on pourrait à bon droit reprocher d'avoir été non pas seulement les échos, mais les prédicateurs de l'indécence et de la dépravation des mœurs ! Les rédacteurs du *Mercure de France*, dans les jours de gloire de ce journal, et lorsque tu le tirais, heureux Panckoucke, à *onze mille* exemplaires, n'ont pas toujours été eux-mêmes à l'abri de ce reproche justement mérité. Je pourrais entasser ici mes preuves ; je me contente de la première qui me tombe sous la main n° 40 de l'année 1787, page 8. Il s'agit d'une charade qui a pour mot le *cheval*. Le cheval, dit naïvement l'explication, a trois rapports avec la femme : la poitrine, le fessier et les crins ; c'est-à-dire, ajoute le fadique glossateur genevois, Mallet du Pan, la poitrine large, la croupe remplie et les crins longs.

« Oh ! combien tu as raison, Montaigne, « l'écrivaillerie semble « être quelque symptôme d'un siècle débordé et il devrait, sans « nuire à la liberté de la presse, y avoir des lois pénales contre les « écrivains frivoles et indécents comme il y en a contre les vaga- « bonds. »

Nos modernes La Pudeur n'eussent pas parlé sur un ton moins prudhommesque; et je leur recommande cette conclusion en langue imagée et... pharmaceutique, qui ferait bonne figure dans l'un ou l'autre de leurs réquisitoires :

« Des flots d'huile bouillante n'ont que trop coulé sur nos plaies ulcérées : journalistes, il est temps de les arroser du baume de l'espérance. »

Quand on a monté sa lyre à ce diapason, il est bien difficile de la détendre. Et Bablot s'en fût certainement gardé, surtout à l'heure où le couplet patriotique en l'honneur de l'armée était absolument de rigueur. Aussi lançait-il le sien sur le mode lyrico-mélodramatique :

« Remparts de la liberté, grâces immortelles vous soient rendues, ô les invincibles armées de la République ! D'un bras toujours victorieux vous n'avez cessé de terrasser à l'extérieur, cet ennemi rebelle, ligué à nos portes contre notre indépendance politique. De l'autre vous avez écrasé cette fourmilière de vampires qui comme ces reptiles accoutumés, dans les masures, à se gorger de fange et de venin, ne vivaient à l'ombre de la paix, que des larmes et de la calamité publique. Au nom de la patrie, je vous salue, ô les quatorze armées de la liberté ! »

Il faut lire entre les lignes pour comprendre l'appel discret fait par notre amateur aux coups de force. Déjà, pendant que Bonaparte victorieux négociait avec l'empereur d'Autriche, le Directoire avait *fructidorisé*, grâce au concours d'Augereau, le *Conseil des Cinq-Cents* et le *Conseil des Anciens*. C'était la porte ouverte aux complots militaires : c'était l'impunité acquise aux futurs coups d'État.

Paul D'Estrée.

Histoire de la Médecine

UNE SAISON AU MONT-DORE EN 1822

Un ingénieux écrivain a publié sous ce titre *Avant la gloire* une série d'études habilement documentées sur la plupart de nos contemporains célèbres, aux heures difficiles qu'ils durent traverser avant d'atteindre cette bienheureuse notoriété qui leur vaut aujourd'hui honneur et profit.

Je rêverais un livre du même genre sur les débuts obscurs et périlleux, mais fertiles en pittoresques et utiles enseignements, des villes d'eaux ou stations balnéaires qui sont parvenues aujourd'hui à l'apogée de leur prospérité. Sans doute, en des brochures-prospectus que tout le monde reçoit et que personne ne lit, les pénibles commencements sont rappelés, mais très brièvement, à grands traits, et d'après des clichés restés invariables depuis que des spécialistes ont mis en œuvre cette vulgaire publicité. Eh bien! je voudrais quelque chose de moins banal et de mieux vu, c'est-à-dire l'impression désintéressée de curieux, de touristes et d'oisifs, de malades et de gens bien portants, de lettrés, de savants et d'artistes, de tout poil ou de toute plume, qui apporteraient une note originale, imprévue et partant piquante à la documentation d'une œuvre que je dénommerais *Avant la fortune.*

Voici, par exemple, cueillie dans une correspondance publiée à Vannes en 1805 (1) et fort peu connue, ce me semble, la lettre d'une femme du monde envoyée par son médecin au Mont-Dore, qui commençait à naître à la vie balnéaire, plutôt village que ville d'eau. Personne n'ignore en effet que le préfet du Puy-de-Dôme, Ramond, avait fait acheter en 1810, par le gouvernement, les sources et l'établissement, d'ailleurs très primitif, du Mont-Dore.

Certes la comtesse de Bizemont n'a ni le style coloré, ni la grâce spirituelle d'une Sévigné. Sa phrase est fruste, sa langue incorrecte, son humeur mélancolique. Elle ne cesse de geindre sur les misères du temps. Sous l'Empire, elle criait à la tyrannie; sous la Restauration, — son régime préféré cependant, — elle se lamente sur la cherté de la vie. Ses lettres sont en quelque sorte autant de mercuriales de marchés commentées de soupirs et ponctuées de sanglots. Le récit de son séjour au Mont-Dore est donc écrit dans cette disposition d'esprit; mais il n'en est pas moins fort intéressant et digne de fixer l'attention de l'observateur; car il paraît marqué au coin de l'exactitude et de la sincérité. Les couleurs en sont dures et sombres; il est vrai que nous sommes en 1822; si l'eau est connue de toute antiquité, la station est encore dans l'enfance; et les communications ne sont pas des plus faciles avec ce pays perdu dans les montagnes et sauvage en sa farouche beauté.

(1) *Lettres de la comtesse de Bizemont au comte de Brue de Livernière*, publiées par le *baron Gaëtan de Wismes*. Vannes 1895.

C'est la première impression qui se dégage de la lettre de Mme de Bizemont.

« Le village du Mont-Dore est d'un aspect affreux; la route de Paris par où on arrive est la seule où l'on puisse aller en voiture, en poste, ou en charrette avec bœufs ou vaches... Les maisons sont des maisons de paysan... Depuis deux ans on en a bâti sur de vieilles fondations quatre, car on ne peut travailler que quatre mois de l'année : la neige couvre ce pays huit mois au moins.

« L'église est la première chose que l'on voit. Elle n'a pas de clocher : deux fourches de bois de sapin sont fichées en terre, un morceau du même bois fait la traverse, deux petites cloches y sont attachées; une perche et demie au plus fait le cimetière. »

L'intérieur de cette grange répond à l'extérieur :

« Il y a une vingtaine de grosses chaises, un ou deux mauvais bancs de bois qui sont une planche seulement équarrie et deux pieds. Trois grosses pierres, sans avoir été taillées, représentent les fonts baptismaux : ce n'est rien autre chose qu'une petite auge de 11 à 15 pouces de long... un confessionnal en bois de sapin dont les planches n'ont jamais vu que la scie : l'autel est avec la simplicité du premier âge du monde : les chandeliers sont en bois, l'église n'est pas même pavée. »

Les maisons ou plutôt les cabanes des paysans ne sont guère plus confortables que l'église. Quel supplice pour une Parisienne !

« Les chambres offrent un, mais c'est rare, souvent trois lits et, quelquefois, si l'on n'a pas eu la précaution de retenir une chambre, on se trouve avec des personnes qu'on n'a jamais vues... vous sentez qu'on n'a pas de cabinet, ni de garde-robe : mais les dames ont la chambre de leur femme de chambre et les messieurs celle de leur domestique ; mais souvent ils logent dans une autre maison, ou un bout de grenier ou une espèce de cave. »

Si encore le prix était en raison directe de ce manque absolu de bien-être ; mais la comtesse de Bizemont constate avec douleur que l'indigène écorche effroyablement l'étranger :

« On paye pour les domestiques quatre francs par jour et trois francs dix sous pour les femmes de chambre et huit francs par maître. Pour les porteurs qui vous portent et rapportent des bains, dix sous. Le bain, un franc ; la douche, un franc ; boire ce que vous voulez après cela. Le blanchissage, plus cher qu'à Paris. Ce sont les baigneurs qui paient le cuisinier : le minimum est de dix francs ; mais on ne peut guère ne pas payer au moins quinze francs, lorsqu'on ne veut pas passer pour être de pauvres gens. Les servantes qui vous retirent du bain bassinent vos lits : quinze francs chaque personne, car les logeurs ne payent personne des domestiques qu'ils prennent pour la saison des eaux. »

On s'inquiétait cependant de pourvoir à l'alimentation de ces baigneurs dont le nombre augmentait chaque année ; et il ne paraît pas que notre correspondante se plaigne outre mesure de la nourriture et de la cuisine :

« La chère y est bonne, le mouton excellent; les truites y abondent et autres poissons; beaucoup de sucreries, pâtisseries; la volaille en tous genres, mais elle est trop jeune pour y être bonne; les poulets sont des merles pour la grosseur et les canards aussi, quoique, hors le mouton, tous les comestibles viennent toutes les nuits pour la journée et de douze et quinze lieues : le pain, le vin, dans des outres à dos de mulet. »

La vie balnéaire d'alors et les distractions qui l'accompagnaient sont bonnes à connaître :

« Les bains s'ouvrent à dix heures du matin : on ne reste au bain que vingt minutes, c'est le plus ; le degré de chaleur le plus fort est au Bain de César, 45° de chaleur. On reste un quart d'heure couché, puis on va boire à la fontaine. On se promène, on fait des visites entre le déjeuner et le dîner; après dîner, on recommence. Quelquefois on fait une partie... Il y a des personnes qui prennent un petit cheval pour deux heures : ça coûte deux francs dix sous, trois francs et, dans de grandes promenades où il y a de grandes cavalcades, jusqu'à six francs. »

Ce n'était pas une sinécure que le poste de médecin consultant au Mont-Dore ; il est vrai que le titulaire, à cette époque, y trouvait de lucratives consultations :

«Lorsque j'y étais, on était 600 baigneurs ; mais il y a un tel ordre que trois à quatre minutes ne s'écoulent pas sans que les baignoires soient remplies; et, si on se fait attendre, tans pis, on perd son rang.

« Le médecin me tâtait le pouls deux à trois fois pendant le temps que j'étais dans le bain. Il a deux aides. Le moins qu'on lui donne en partant est quarante francs par personne, mais c'est le plus bas. Aux pauvres il ne prend rien, mais il y en a qui lui donnent des billets de 500 francs, 1,000 francs, d'autres 300, 200 francs. Enfin on croit que ça va généralement de 30 à 40.000 francs dans la saison... »

La maison du médecin ne différait en rien de celle des paysans, mais l'établissement thermal, moins rustique ou mieux aménagé, était fort onéreux pour le gouvernement. Mme de Bizemont, qui nomme les choses par leur nom et se plaît aux plus minutieux détails, reconnaît n'avoir trouvé aucune punaise dans les habitations, mais malheureusement des puces « grosses commes des grains de blé ». Par contre, elle fait presque l'éloge du lait de chèvre et de brebis; et la même femme qui naguère encore voyait sous un si misérable aspect cette région de l'Auvergne, avoue qu'elle admire le mouvant spectacle des montagnes peuplées de troupeaux et l'agréable variété sur « des coins de terre » de fleurs champêtres « qui ont une vivacité de couleurs qui charme et un parfum qui embaume ».

La couleur poétique dont s'imprègne ce gracieux paysage corrige avantageusement la teinte réaliste du tableau suivant :

« Dans les nouvelles maisons, pas de fosses d'aisances, nulle part

qu'à la promenade de petites baraques en bois pour cet objet, où une malheureuse femme reçoit deux sous. Mais les rues sont souvent le réservoir des garde-robes, même de grand matin, de tout ce que les habitants y déposent, de têtes de toute la volaille qu'on tue, les boyaux de toutes les bêtes à quatre pattes. C'est une horreur! Les chiens des montagnes descendent; mais dans ce carnaval pour eux se donneraient-ils une indigestion : chaque jour ils n'y peuvent suffire, même en s'associant les cochons. »

Dans cette solitude qu'attristaient encore les mœurs primitives de ses habitants, la vie devait sembler bien monotone aux étrangers que le soin de leur santé retenait au Mont-Dore. Ils y trouvaient cependant comme un noyau de société. Mme de Bizemont y rencontra, entre autres personnes de distinction, le préfet de la Seine, Chabrol et sa femme; M. et Mme de la Motte de Corday; le général Andreossi, ancien ambassadeur à Constantinople; le colonel Grouchy; Roger, de l'Académie française; le chanteur Gavandon, qui demeurait dans la même maison que Mme de Bizemont, et le violoniste Krüdner. Tout le monde admirait le bon ton et les excellentes manières des deux artistes : c'est du moins la correspondante du comte de Bruc qui l'affirme.

D'autres baigneurs ou touristes avaient signalé, avant elle, la station thermale du Mont-Dore, et presque tous l'avaient dépeinte sous d'aussi fâcheuses couleurs, principalement Legrand d'Aussy qui, dans son *Voyage en Auvergne* (1795), la dévoue presque aux dieux infernaux. L'inspecteur général des mines, Monnet, qui la visita en 1786, lui fut plus indulgent. C'est ainsi qu'il rend hommage à la beauté du site et à l'honnête simplicité des habitants. La vie patriarcale qu'on y menait la changeait des mondanités malsaines de Bagnères, de Vichy et de Bourbon, devenus, dans le cours du XVIII[e] siècle, d'abominables tripots.

Le voyage de Monnet, précédé par M. Henry Mosnier d'une préface où ce consciencieux érudit rappelle les antiques vertus de l'eau du Mont-Dore (1895), est certainement écrit avec beaucoup plus de charme que la lettre de la comtesse de Bizemont. Mais celle-ci est autrement précise, et les détails qu'elle donne sont une contribution presque inédite à l'histoire de la station : car dans toutes les publications parues depuis 1805 sur le Mont-Dore, je ne vois pas qu'une seule ait encore parlé de la correspondance éditée par M. de Wismes.

Paul d'Estrée.

Contes drolatiques

ESCHOLE DE SAPIENCE POUR OEUVRES DE MARIAIGE, VOIRE DE CONCUBINAIGE (1)

Ung vieil escript grimoiré sur parchemin, nous advise que la damoiselle de Malespine, alme et gorgiase péronelle issue de haut ligniaige, — si belle et si gorgiase qu'ung gueux à besasse auroit faict ripaille, rien qu'à frotter son crouston dessus, — emprès desja longue, léale et infructueuse espreuve du mariaige, estoit marrie de demourer brehaigne. Treuver s'en vint le maistre myre, Matteo di Gradi, illustrissime coquillon de Flourence, lequel, à ouïr ses doulours, chaussa ses besicles, prit pose vehementement meditative, et tascha à toute force details, luy esployer le grief labeur que est faire un enfant.

De paour de malentente, ignorance ou aultre lacune, il aligna prolificquement sa leçon dessus le papier. La vécy sans faulte ny ratture

— Œuvre charnelle entreprinse ne sera qu'emprès digestion faicte, le gros boyau et la vessie estant esvacués. Les espoux en belle humeur seront sains, vigoreux, et non malengroins, biscarriés, ramingues. Le mary, bien dispos de toute sa fressure, babelutera à sa compaigne chouses de doulx languaige et de proupos gallants, luy chatouillera, mignotera les tetins, et le petit endroict, comment ha nom? — à ceste fin, qu'ils se treuvent ambédeux par ainsy que sonne en mesme minute, pour l'ung et l'aultre l'heure des divines joyes. Et pour qu'il n'y ait equivocque, n'entrera l'esleu en Paradis, sinon que la dame jà mise à poinct et esblouie d'alaigresse, luy en desclose portes battantes. Ce qu'il cognoistra vécy comme : rougeur s'espand en sa face et ses yeulx, parolles prounnce sans suite et balbutiantes, respire briefvement comme bische forcée à la courre. Et sans relasche (tousjours baisotant, becotant, suçotant sa bouche et ses tétins) luy caressera le tant souefve appendix que Nature ha mis entre l'annule et la vulve, car en cettuy retraict se musse le vray bouton de volupté. Et quand l'aura cogneue ainsy preste et ardée de désirs, lors la chevauchera d'ahan, et se resgualeront tout leur saoul. Et quant auront parachevé besougne, si veullent engendrer gentille créature à leur imaige, que l'homme afaitardisse ung petit son glaive en la bleceure, et ne l'en retraye avant qu'il ne ressente corrugation et succion de la matrice comme d'une ventouse. Lors il en décherra tout doulcettement. Ains la dame demourera coicte en sa posteure, les fesses haultes et

(1) Nous devons la communication de ce curieux manuscrit à M. le Dr Beugnies, de Givet.

prousches, deux heures pour le moins; et ne bougera du lict pendant trois jours, soy desprivant de mouscher, tousser et aultres chouses de mesme.

— Adoncques est-ce si ardue besougne ? interrogna la damoiselle espantée.

— Voire ! répondit le myre.

— Et ce pourtant, point ne deffaut de galloises qui s'engrossent à moindre mesçhief. Je hay meschines et suyvantes qui point n'ont l'air d'y mettre telles façons, je vous affie.

— Bien vous dictes. Nature est si diverse !
Icy fina, à grant dommaige, l'ensoignement du myre à sa benoiste élesve.

Ung aultre concoctionneur de quinte essence ha rallongié le chapitre pour le desgourdissement des jeusnes godelureaux qui point assez, à l'heure du mariaige, ne cognoissent la meschanicque des fricquenelles.

Ne sont point toutes les femmes pareillement idoynes et promptes à esmouvoir. D'aulcunes, lymphaticques, froides comme canes molles, reçoipvent le doulx sacrement en agrippant mousches ou aragnes. Ne se peuvent mettre en bransle. Et leur faut, avant que s'esbaudir pour de vray, longue et vehemente danse devant l'arche, comme fict ce grand paillard David. Ce sont harpes tousjours destendues, à cordes tousjours moult trop lasches, et toutes les faut taster l'une emprès l'aultre, avant que résonnent et respondent à l'accord, en jouant petites canzonettes bien frisques, avec allegros, andante, dolce, forte, crescendo, avant que attaquer grand air di bravura. Et lors, sy a bien conduict sa lesson le maestro, luy baillent, en recompense, notes de haulte contre à descrocher boldequins.

De brief, devant telles glacières, utile est se ram entevoir la rubricque des apothicaires : longuement agiter avant que s'en servir.

D'autres il y ha, rongiées de la male raige soubs le nombril. Celles-là, jamais ne treuvent assez pour leur grand faim. Et ne peuvent avoir lignée, pour ce que ce sont poules, au lieu de pondre, qui concoctionnent leurs œufs durs.

Faut veoir ces mousches defferrées quant le cas leur chaupit, ce qui est sempiternement, faire plus de tordions sur leur litière que carpes sur la paille, et mugueter, cageoler les litanies d'amour : « Arrive ! mon musequin, disent-elles en monstrant le tabernacle : Viens ! c'est du Nanan ; Viens ! mon joli cornaboux, mon bauldrier, mon arbaleste de passe, mon hallebutte, mon arc à jallet, mon cubiculaire, ma croue, mon bauldonineur, mon arrousouer, mon espadon, mon douzil, mon espinguarde, mon dorelot, ma doulcine ! » Tu cuydes pouvoir restoupper leur belutoir de la piece ? « A la venue des coquecigrues ! » comme on chantoit jadis. Par la Sambreguoi ! Tu es fol, fol folliant, fol banerol, fol à pompettes,

fol à sornettes, fol marmiteux, fol gourgias! Inanement te desmancherois-tu au déduict, et te pourfendrois-tu en tous les chiabrenas de haulte gresse, jusques à pisser vinaigre, et que te poignent eschauboulures en les hypochondres, angonages en les rognons, maulubec sur les tonsilles, et feu gregeois en tous tes os, inanement te dis je, car ha promulgué la divine Escripture en ses Proverbes rien n'estre de plus inextinguible souef et grandissime avalloer que ces quatre chouses, lesquelles tant qu'on les emplie, oncques ne se saoulent : le désert, la tombe, le feu, et la matrice brehaigne.

Ensaulve-toi tout à trac! Sinon tu issiras, esque, espaultré, désossé, malandrin, esluché, cuict et rosti comme hareng-saur. Et elle, incontinent dira: « Plus d'aubert en la fouillouse! A un aultre! »

Que si tu tiens à faire bonne et longue vie, va querir maistre habile qui deslie les nouures de tes doigts pour te bailler toutes sciences en arpesges, traicts, fugues, poinctes et contre-poinctes. D'adventure, par cettuy talent, desjoueras-tu la malencontre de ta planète. Ains, sy tu préfères dormir à moins d'estrif, boute ladicte femelle en commandite, et tiens-toi les pieds chauds, car sy tu contrefais le jaloux, le meschant, le hargneux, te poulseront les cornes aussy dru quand mesme, avecques la bile en plus, petits bénéfices en moins.

Ung quy feust jadis ung mien amy, en ung semblable engin de maleheur, s'estoit creu en mesure d'emmuseler le minotaure par ce qu'il desnommoit, lorsqu'il estoit dans ses bonnes, cérémoniallement son truq : « Tousjours je lairre, ce disoit-il, ung locataire en l'immeuble, et par ainsy point ne me chaut du remenant. » Et par locataire, il existimoit dire ung enfant. Et de faict, il engrossoit sa femme, sans tresves ni relasches, comme un four de villaige, harry bourriquet, cuydant que grossesse éterne est la meilleure compaignie d'asseurances contre gresles connubiales. Ains, sa bonne mesnagière, emprétextée que rien n'est ruyneux comme chambres vuydes, en despit du locataire du premier, soubslouoit toujours voulentiers l'entresol, tant et quant elle povoit.

Trannées, casse-cols! dis-je. Véhicules qui toujours ahottent embourbés, mès que n'aient quatre ou cinq chevaux en les brancarts. Et lors, courent la poste, bruslent les relays, craschent feux et flambes, regoubillonnent à toute erre, ce pendant que le bonhomme d'espoux s'en vient à dours, au menu pas des triste-à-pattes, ou se morfond au logis en les sallebrenées besongnes des chauffe-la-couche. Ce sont bestes qui oncques ne furent bestes domesticques. Plus aisé seroit atteler une lionne à une charrette que telles femmes à leurs debvoirs. Adoncques, les naturalistes ne sçaichant qu'escopir dessus elles, les emburelucoquent-ils des plus estranges sobriquets de la création : bagasses, alicaires, blanchisseuses ès tuyaux de pipes, coignardieres, bringues, cailles, boubeteuses, ambubaies, cambrouses, paillasses, braydonnes, drouines, cloistrières, omnibus, gouges, gadoues, cocquatrices, ensoignantes,

fricquenelles, jaunetons, escocheresses, bannebasses, mochés, galle-freteuses, chaussons, hollières, galloises, loudières, gaupes, manètles, margots, goudines, gautières, ribaudes, ricaldes, safrettes, ronscaignes, posoères, scaldrines, rafaitières, rigobètes, trottières, villotieres, touses, toupies, etc. Je m'arreste; sy feroit-on un volume du surplus.

D'aultres y a, de petit estomac, fresles, délicates qui soy nourrissen de resves, fantasies, et semble ne leur faillir qu'aisles au dos pour s'en aller ès cieux rumpre le pain des anges. A celles-là point ne fault offrir son pistolandier à la houzarde, ny à la mode de Panurge, « qui souloit le faire clacquer mélodieusement contre ses cuisses », car feroient au desbucher grimasse aussy horrificque qu'ung singe qui desmembre des escrevisses. Mais est nécessaire cognoistre le code du galant cavalier, sçavoir le personnaige d'Amadis, emmener la poulette doulcement en pays du Tendre, luy monstrer parterres fleuris de roses. Et si l'effarousche la moindre spinole, sçavoir dire à sa beste : Couchié, Azor ! Puis s'en aller philosophicalement s'estendre en ung fauteuil.

Arrive tousjours cecy : La belle s'estomire, se pense avoir commis faultes griefves, avoir esté trop revesche. Et ha grand poine en son cueur. Et dict mezzo voce : « Il faict trop froid vrayment, Messire; point ne veulx que mal vous advienne. Place ici vuyde il y ha; vous messiéroit-il la prendre ? » Vous merciez de grande liesse, vous vous glissez au bon endroict, comme belette en ung trou de garenne. Vous contrefaictes le frileux, le transi. La très doulce, qui bon cœur ha, vous reschauffe en son giron, se dégesle aussy quelque peu, et même souventes fois se brusle. Lors, en avant la musicque !

J'en hay cogneu, de vrays gourmets, lesquels escheus à des sensitives, à des hermines, sceurent se morfondre trois ou quatre jours avant que jouer leur benoist air. C'estoit des hommes de Plutarque, dont est fascheux que point on n'ait escript l'histoire.

D'aultres y ha encores, qui ont veu le loup. Hé bien ! ne vous en desplaise, aulcunes font assez bonnes espouses. Et vécy comme : Sagesse est advenue par où pucelaige est desparty. Des adventures, elles ont apprins que vault l'aulue, et les martrois, les engariages, les horrifiques trahisons de cil qui ha tout eu pour breloques du pape. Aussy ratournées au bercail, n'en avolent plus, se tiennent bien saiges, bien peneuses. N'estoit l'accroc, les croiroit-on plus Lucrèces que Lucrèce. Nul d'ailleurs, fors le mary quand ung se presente, ne peult le veoir. Et encores !

Pour dire le tout en une parolle, femmes soubs les drapeaulx du lict sont comme horeloges qui, aulcunes fois advancent, plus soub-vent retardent, et y en a peu qui marchent juste. Et est pourquoy sont tant de marys qui manquent le coche, et tant de femmes qui s'entredisent : « C'est ça, la plaisir ? Vère ! » Et se ratournent du costé du mur, contrefaschees pour la vie.

Jouvenceaux qui cuydez faire graine d'espouseurs, entendez icelle maxime et la boutez en la gibecière de vostre cervelle comme paratonnerre : Hymen est un duo ; mary qui point ne sçait conduire l'orchestre pour le canticquer à l'unisson, peult soy desdommager en acheptant un fond de coustellerie, car manches de cousteaux ne tarderont point à luy poindre en la coeffure.

Et ceey, point n'est encores toute science de faire ung enfant : ce n'est que science de l'esbaucher.

Sy, de fortune, en pourchas de marriaige, has rencontré de jeusne et gente pucelle, bien nueve de corps et d'asme, brave, de sang vermeil, et d'esperit pacifique, qui te resguarde avecques deux bons yeulx de chien, « en te baillant son cueur avec ses despendances » : de brief, une belle petite oye blanche, ceste-là, tu la peulx pour espouse prendre, car elle sera, de ta couche la blandicieuse compaigne, de ta maison la léale gardienne, de tes poines le plus doulx baulme, et de tes enfants la véritable mère.

C'est l'heur que te soubshaite le regrattier de ce galimatias.

ALCOFRIBAS.

Histoires du Vatican

PAPA TESTICULOS HABET ?

La *Normandie médicale* a posé à ses lecteurs la question suivante : Au moment où chacun de nous a suivi attentivement les préliminaires de la nomination du nouveau pape, il n'est pas sans intérêt de rappeler la légende suivante :

Ainsi que l'a publié le *Journal de Rouen*, un ancien archevêque de notre ville devint pape sous le nom de *Clément VI* et établit sa résidence à Avignon.

Mais il y avait dissidence dans l'entourage de la papauté : et la chaise curule se trouva occupée à Rome, dans le même temps, non pas par un pape, mais bien par une femme connue sous le nom de la papesse Jeanne.

Que faut-il entendre par chaise curule ? Les uns disent un fauteuil, un trône... d'autres, une chaise percée.

Et la légende ajoute :

Pour éviter à l'avenir de pareilles surprises et pour que la chaise curule soit bien occupée par un homme, il fut admis pour sanctionner la nomination du nouvel élu au titre de chef suprême de l'Église que chaque cardinal passerait régulièrement, à tour de rôle, devant la dite chaise et s'assurait *de manu* que le nouveau pape n'était point une papesse, en prononçant les paroles suivantes :

« Testiculos habet papa, magnos et pendentes... »

Qu'y a-t-il de vrai dans cette légende ?

A ceux de nos lecteurs qui posséderaient sur ce sujet de plus amples renseignements de bien vouloir nous les envoyer.

Voici la réponse adressée à la *Normandie médicale* :

Dans le numéro de la *Normandie médicale* du 1er août, vous demandez à vos lecteurs qui posséderaient des renseignements sur la « chaise percée » des papes de bien vouloir vous les envoyer.

J'ai été conduit à m'occuper de la question en lisant les vers d'un poète français :

> « Si fut tantost faict un édict,
> Que jamais pape ne se fist,
> Tant eut-il de science au nas,
> S'il se montrait le doigt petit
> Enharnachié de son harnas ! »

En effet, le successeur de la papesse Jeanne, Benoit III, fut soumis à la singulière épreuve. Voici, d'ailleurs, d'après les chroniqueurs, la description de cette cérémonie : le pontife était élu : solennellement il était conduit au palais de Latran. Il s'asseyait sur une chaise en marbre blanc située entre les deux portes de l'église. Cette chaise s'appelait stercoraire, parce que, bien que ce siège ne fut pas percé, le pape en se levant entonnait : « Dieu élève le chétif de la poussière et le pauvre de la fiente, afin de le faire asseoir au-dessus des princes ! »

Ensuite les cardinaux, prenant le pape par la main, le conduisaient à l'oratoire de saint Sylvestre, et le faisaient asseoir sur un

siège de porphyre, percé par le fond. Avant la consécration, les cardinaux faisaient étendre à demi le pape, les jambes fléchies et écartées. Ses habits pontificaux entr'ouverts, il montrait aux assistants les organes de la virilité. Deux diacres s'avançaient et touchaient pour s'assurer que leur vue n'était point sous le prestige d'apparences mensongères, puis, se tournant vers les cardinaux, ils disaient : « Nous avons un pape .» L'assemblée répondait : « Deo gratias .»

Il est fait mention de cette cérémonie dans la consécration d'Honorius II 1061, Pascal II 1099), Urbain VI 1378), Alexandre VI. Elle cessa dès l'avènement de Léon X. On relégua les chaises dans la galerie du palais de Latran. Le père Mabillon, dans un voyage en Italie vers 1680, en fait une description assez détiellée et termine en les comparant à un fauteuil de malade.

Tels sont les quelques renseignements que je peux fournir sur la question.

Le résumé de cette polémique relative à la papesse Jeanne et à l'épreuve à laquelle étaient soumis les papes pour s'assurer *de manu* s'ils possédaient les organes de la virilité a fait l'objet d'une réponse :

La *Revue médicale de Normandie* a repris de nouveau la question. Ce journal donne une réfutation de ce qu'il appelle une légende scandaleuse et obscène. Nous reproduisons ces arguments qui sont certainement intéressants pour les médecins et les archéologues.

« Un journal médical de la région ayant demandé des documents sur une prétendue papesse Jeanne qui aurait vécu au moment du Grand Schisme, et sur la « chaise curule » occupée par cette soi-disant papesse, nous n'avons pas été peu surpris de lire une réponse d'allure scientifique à ce qui paraîssait une simple plaisanterie.

— Que faut-il entendre par chaise curule ? Les uns disent un fauteuil, un trône...., d'autres, une chaise percée.

A notre avis, il faut entendre par chaises curules des sièges en ivoire, ou autre matière précieuse, de forme particulière, sur lesquels avaient seuls droit de s'asseoir les citoyens de l'ancienne Rome investis de certaines magistratures, telles que l'édilité, la préture, le consulat, etc. La papauté n'a donc eu, avec les chaises curules, qu'un rapport beaucoup plus éloigné qu'avec la Curie, dont l'analogie de nom a peut-être causé l'erreur.

Quant à la légende de la papesse Jeanne, voici plus de deux cents ans qu'aucun esprit sérieux ne croit plus à ce conte grossier qui a pris naissance vers le XIII[e] siècle, *un demi-siècle avant le Grand Schisme* et *quatre siècles environ après la soi-disant existence de la papesse.*

En effet, c'est en vain qu'on chercherait un texte signalant l'existence d'une papesse ayant siégé à Rome au XIV[e] siècle, lorsque la papauté était transférée à Avignon. A s'en tenir à la question telle qu'elle est posée, il serait donc impossible de fournir le moindre renseignement.

Un esprit superficiel aura l'erreur n'est que de cinq siècles voulu parler de la papesse Jeanne qui, d'après la légende, aurait siégé du

17 juillet 855 au 1er septembre de la même année soit un mois et demi entre les papes Léon IV et Benoist III, et dont l'existence a pu, à une certaine époque, paraître pouvoir être discutée.

Une jeune fille, sous les habits d'homme, aurait quitté Mayence accompagnée d'un amant. Après des études distinguées faites à Athènes, elle serait entrée à la cour pontificale, puis serait montée sur le trône de saint Pierre. L'imposture aurait été démasquée pendant une procession publique où elle aurait été prise des douleurs de l'enfantement. — Ceci se passait en 855, et non pas sous le pontifical de Clément VI (1342).

Cette histoire a des variantes qu'il serait trop long d'énumérer. La papesse se serait appelée Agnès, ou Gilberte, ou Jeanne, aurait été instruite ou ignorante; on aurait reconnu son sexe sur la chaise stercoraire (sur laquelle les papes, soit dit en passant, ne se sont assis qu'à partir de 1191 avec Célestin III), etc.

Si quelques esprits distingués, à une époque d'extrême crédulité, ont ajouté foi à ce conte (Gerson, Pic de la Mirandole, Adrien d'Utrecht), depuis bien longtemps ils n'ont pas été suivis, la preuve de la non-existence de la papesse pouvant se faire aisément. D'abord, entre Léon IV et Benoît III il y eut un interrègne de six semaines; tandis que d'après la légende la papesse aurait régné deux ans et demi. Ensuite, c'est au XIIIe que cette fable fut consignée par écrit et interpolée dans la chronique de Martin le Polonais et dans quelques manuscrits du livre d'Anastase le Bibliothécaire, où, chose capitale, elle se trouve à la marge ou au bas de la page.

Cette légende devait plaire aux protestants; aussi les Centuriateurs de Magdebourg l'ont reprise; mais la plupart des esprits sérieux de la Réforme n'ont discuté la question que pour montrer l'absurdité de ce conte.

Dans la riche littérature dont la papesse Jeanne a été l'objet, les Normands occupent une place d'honneur. A ce point de vue, la question est intéréssante pour nous, et, sans être ni homme de lettres, ni érudit, on ne doit pas ignorer que Basnage, Bochard, Dumoulin, ont longuement réfuté la véracité de l'histoire. Ils étaient d'ailleurs en bonne compagnie, et pour ne citer que les principaux d'entre leurs coreligionnaires : Neander, Giesler, Kurtz, Blondel, Schroeckh, Leibnitz, Bayle, etc.

Nous ne suivrons pas Dœllinger, ni Leibnitz, dans la spirituelle critique que celui-ci a faite de la soi-disant pierre tombale : *Pap. Paper Patrum P. P. P.*; ceci nous entraînerait trop loin.

Malgré son esprit frondeur et disposé à plaisanter les sujets religieux, Voltaire lui-même, d'après Viennet, de l'Académie française, ne parle qu'une seule fois de la papesse Jeanne ; encore est-ce pour en nier, lui aussi, l'existence.

C'est dans les visions du dominicain Robert d'Uzès qu'on trouve la légende du pape nouvellement élu allant s'asseoir sur un siège percé afin qu'on puisse constater son sexe (1291)

Il raconte que, se trouvant à Orange, il fut transporté *en esprit* au palais de Latran, devant le siège de porphyre *ubi dicitur probari, papa an sit homo.*

En 1405, Jacopo d'Agnolo de Scarperia, dans une lettre, raconte comme témoin *oculaire*, l'intronisation de Grégoire XII ; il présente la fable comme absurde, et montre que la légende a pris sa source dans la présence des sièges perforés. D'ailleurs, en 1645, le Suédois Bank, décrivant les solennités de l'élection d'Innocent X, raconte la légende et assure, avec un manque total de logique, que la chose a dû se passer ainsi, car il a *vu le siège perforé.*

De toute la légende, il n'y a donc de véritable que l'existence de la chaise, que l'on qualifie de percée, qui s'appelait en réalité *stercoraire*, du texte liturgique chanté pendant que le pape s'asseyait : *Suscitans a terra inopem et de stercore erigens.....*, cérémonie qui a disparu après la mort de Léon X. Il existait deux de ces sièges, enlevés probablement aux thermes de Caracalla, où ils avaient servi aux baigneurs, usage en vue duquel ils étaient perforés en leur milieu d'un orifice par lequel s'égouttait l'eau. Ces sièges avaient été placés en 1191 (postérieurement, par conséquent, à l'existence supposée de la papesse Jeanne, et à la papauté de Pascal II et Honorius II), à l'intronisation de Célestin III, devant l'entrée de la chapelle Saint-Sylvestre. Au XVIe siècle, ils ne servaient plus à cet usage, et à la fin du XVIIIe ils furent placés au musée du Vatican.

A la suite du traité de Valentino, les sièges balnéaires furent transportés au musée du Louvre, et, en 1815, un seul revint à Rome.

Nous pensons que la question sera traitée de nouveau, et que la célèbre chaise stercoraire donnera encore lieu à quelques polémiques. Nous donnons donc la parole aux érudits.

Médecine sociale

LA POLICE DES MŒURS ET LA RÉGLEMENTATION DE LA PROSTITUTION

Voici comment M. le Dr Osmont étudie cette question toute d'actualité ; le gouvernement a, en effet, institué une commission qui fonctionne actuellement au Ministère de l'Intérieur.

Faut-il supprimer la police des mœurs ? Faut-il réglementer la prostitution ? Les uns disent oui, les autres non.

Un de nos grands quotidiens a posé cette double question à ses lecteurs médecins. Beaucoup ont répondu, et il ne semble pas que de cette vaste consultation doive sortir la solution du problème.

Souhaitons que la commission tout récemment nommée par le Ministre de l'Intérieur fasse la lumière, et aboutisse à une solution pratique.

Je crains que cette commission n'aboutisse pas à grand'chose. Les abolitionnistes ne constituent pas une majorité suffisante : la réglementation subsistera, et avec elle la police des mœurs.

Il ne faut pas oublier que dans notre doux pays, réglementation veut dire fonctionnaire spécial. Donc, si on maintient la réglementation on maintiendra une police spéciale, ce qui, à mon avis, est absurde.

La police des mœurs est une institution inutile, dangereuse, et bien faite non pas pour supprimer ou atténuer la prostitution, mais bien pour la développer.

Ceci n'est pas un paradoxe.

Je n'en veux pour preuve que l'inscription de filles mineures.

Et ce n'est pas une fois, mais bien des fois que j'ai vu arrêter et mettre en carte des filles qui n'avaient pas vingt ans, parfois qui n'avaient pas encore dix-huit ans. Quel crime avaient commis ces jeunes filles ? Je ne le sais exactement : sans doute elles allaient à quelque rendez-vous tardif. Et comme la jeunesse est pressée, elles arrivaient premières au rendez-vous, et au lieu de celui qu'elles attendaient elles rencontraient les mœurs (1). D'où arrestation, nuit au poste de police, mise en carte. Si par malheur ces femmes étaient malades, elles étaient retenues à l'hôpital, et se trouvaient en contact avec les habituées de la maison. Résultat ? Inévitablement des prostituées de plus, qui le plus souvent certainement auraient pu s'amuser, chose permise après tout, mais ne seraient pas devenues des professionnelles. Est-ce que le rôle de la police en pareil cas, n'est pas de rendre les délinquantes à leur famille, ou simplement de les éclairer et de les avertir des risques qu'elles courent en se livrant à la prostitution ? Certes, cela ne réussirait pas toujours, mais cela vaudrait encore mieux que d'inscrire d'emblée des mineures sur les livres de police. Si le fait était isolé, on pourrait jusqu'à un certain point l'excuser : mais

(1) Abréviation habituelle de police des mœurs.

la chose est fréquente, beaucoup plus fréquente qu'on ne pourrait le croire : rien que ce fait juge l'institution.

Et que penser de la façon dont est faite la surveillance des filles inscrites ? S'imagine-t-on par hasard que les visites sanitaires sont passées régulièrement ? Erreur, erreur grave.

Des fautes nombreuses sont commises, et la responsabilité en revient aux agents. Ce sont des hommes, et la chair est faible. Et ces dames savent souvent assez bien placer leurs faveurs, pour éviter toutes les tracasseries médicales et policières.

Si encore les agents étaient des hommes choisis, d'une moralité à toute épreuve, bien des abus seraient évités. Mais chacun sait qu'il n'en est pas toujours ainsi, et ces messieurs des mœurs exigent parfois des faveurs de toute espèce qu'il est imprudent de leur refuser. Car alors toutes les rigueurs sont pour les récalcitrantes, et il n'est pas rare de voir des femmes sortir de l'hôpital avec une ou plusieurs contraventions, ce qui équivaut à un ou plusieurs jours de prison. Le motif de ces contraventions ? Il est bien malaisé de le savoir, mais il est bien facile de le deviner.

Et je parle pas des arrestations arbitraires, et des erreurs déplorables qui ont rendu si tristement célèbre cette police spéciale.

La police des mœurs ne rend en fait aucun service, elle est au contraire responsable d'abus considérables, par des arrestations arbitraires, par des inscriptions de mineures, par des actes de bon plaisir dans la surveillance des filles.

En somme, les mœurs sont chargés de la police des trottoirs pour une catégorie spéciale de femmes ; ils sont en outre chargés d'exiger de cette catégorie de femmes l'observance des règlements sanitaires. Et c'est tout.

Pourquoi pour ce rôle si simple exige-t-on des agents spéciaux ? Pour ma part, je l'ignore, et je crois que les administrations intéressées seraient bien embarrassées de répondre.

Les mœurs, en tant qu'agents spéciaux, mais c'est une véritable plaisanterie.

Ces agents ne portent pas d'uniforme ; ils sont toujours en civil, sans doute pour que leur présence ne puisse pas être soupçonnée. Oh! le bon billet! Mais dans une ville de province, où il y a en tout trente à cinquante agents, s'imagine-t-on que les mœurs ne sont pas brûlés en peu de temps? Il n'y a que les nouvelles débarquées qui puissent se laisser prendre. Et encore ! Ces messieurs ont des allures si spéciales ! Il suffit de les apercevoir pour être immédiatement fixé sur leur compte.

Alors, à quoi bon ces pseudo-agents spéciaux ? Dans certaines villes, il y a un roulement organisé entre les agents. Pendant quelques mois certains d'entre eux sont chargés du service spécial. Au bout de ce temps, on suppose qu'ils sont trop connus de leurs clientes : on ôte l'uniforme à un certain nombre de leurs collègues, qui à leur tour déambulent en civil le long des rues

on a ainsi une brigade, nouvelle, et absolument inconnue ! C'est bouffon.

Dans les grandes villes, il est peut-être plus utile d'avoir des agents en civil : ils sont moins connus. Et encore, est-ce bien sûr ? J'en doute très fort, et quiconque a quelque peu fréquenté les établissements de nuit à Paris, se rappelle certainement avoir entendu ce cri : « V'là les mœurs ! » et instantanément à l'entrée de trois ou quatre personnages à mines plutôt inquiétantes, toute la clientèle spéciale de l'établissement disparaissait. L'incognito des agents des mœurs est un mythe, particulièrement en province.

Les agents des mœurs sont bien loin de réprimer la prostitution : ils sont inutiles, il faut les supprimer. Et si on maintient la réglementation, les agents ordinaires feront parfaitement le service : ils le feront plus régulièrement, précisément parce qu'ils seront en uniforme, et qu'on les verra.

Ils seront beaucoup moins tentés de se livrer à l'arbitraire, ces fantaisies étant singulièrement favorisées par le costume qui vous assure l'incognito auprès des honnêtes gens : la sécurité du trottoir sera tout autant assurée. Donc, supprimons les mœurs ; le plus tôt sera le mieux.

Je pense que sur ce point tous seront d'accord.

Reste maintenant la question de la réglementation.

Faut-il réglementer la prostitution ?

Si l'on juge d'un règlement par ceux qui sont chargés de l'appliquer, ce que nous venons de dire de la police des mœurs suffirait amplement pour justifier la suppression de toute réglementation.

Comme d'autre part, cette réglementation constitue un attentat évident à la liberté individuelle, on conçoit que beaucoup en demandent la suppression absolue.

Certes ce dernier argument a une haute valeur.

Mais la liberté n'est possible qu'à la condition de ne pas nuire aux autres, et on conçoit qu'on ait songé à se garantir du péril vénérien.

On se défend, la société se défend contre la fièvre typhoïde, contre la tuberculose, etc.; n'a-t-elle pas le droit de se défendre contre la syphilis et autres affections d'origine génitale, et par conséquent n'a-t-elle pas le droit et le devoir de réglementer la prostitution, cause des avaries grandes et petites ?

Sans hésiter oui, la société doit se défendre contre les affections vénériennes ; elle doit en empêcher par des moyens aussi efficaces que possible la propagation et la diffusion.

Or les moyens de défense que possède actuellement la société se réduisent purement et simplement à la réglementation de la prostitution.

Est-ce suffisant ? Absolument pas, et sur ce point tout le monde, je crois, est d'accord.

La réglementation si imparfaite qu'elle soit est-elle cependant utile et nécessaire ?

Je ne le pense pas, au moins telle qu'on comprend et qu'on applique aujourd'hui cette réglementation. Que se passe-t-il en effet ?

La syphilis est un mal commun : la gonococcie ne l'est pas moins, et les deux sévissent avec une égale fréquence au nord et au midi, à l'est ou à l'ouest, partout en somme où deux êtres humains peuvent se rencontrer.

Donc, puisque la syphilis est partout, il faudrait réglementer partout, aussi bien à la ville qu'à la campagne. En fait, la réglementation n'existe que dans les grandes villes, et les villes d'une certaine importance. Dans les petites cités, dans les bourgs, dans les campagnes, la réglementation est inconnue. Ce qui n'empêche pas vérole et blennorrhagie d'y exister et de s'y multiplier. La syphilis est infiniment plus fréquente qu'on ne le croit dans les campagnes, au moins dans les campagnes normandes, et le gonocoque est loin d'y être rare.

Les trois quarts du territoire français ne sont donc pas soumis à la réglementation. Ils ne peuvent pas y être soumis. Car si dans les campagnes particulièrement l'oranger fleurit bien rarement, la prostitution vraie est assez rare.

Est-on donc désarmé pour toute cette portion du territoire dans la lutte contre la syphilis ? Je ne le pense pas, et nous verrons tout à l'heure de quelle façon.

Restent les villes.

La prostitution s'y exerce sous toutes ses formes, depuis la pierreuse, jusqu'à la demi-mondaine de grande marque, sans oublier les maisons closes de divers ordres. Là, semble-t-il, la réglementation doit donner des résultats parfaits.

Prenons une ville de moyenne importance, où la réglementation est encore plus facile. Tout le monde se connaît, les dames de la société connaissent les dames d'à côté, savent leur nom, leur demeure, s'intéressent parfois à leurs ébats et à ceux de leurs cavaliers servants. Il y a une police des mœurs fonctionnant avec le roulement dont je parlais plus haut, il y a un service médical largement assuré. Des visites régulières sont imposées aux marchandes de plaisir.

Ville enchanteresse, direz-vous ? Pas de syphilis, pas de gonocoques ; on peut marcher !

Détrompez-vous, et surtout ne marchez pas ! Il pourrait vous en cuire. Malgré la police, malgré les médecins, malgré la réglementation, la vérole s'épanouit, s'étend, et les pharmaciens sont toujours à court de mercure ou de copahu.

Alors ? Et la réglementation !

La réglementation, mais elle est illusoire et dangereuse. Illusoire, d'abord parce qu'il y a la police des mœurs, parce que la plupart des professionnelles ont des protecteurs attitrés, parce que beaucoup s'amusent qu'on ne peut vraiment pas taxer de professionnelles. Si bien qu'en fait la réglementation s'exerce pour une très

faible partie du contingent, tout le reste s'y soustrait pour des motifs variés. Restent ces maisons que la morale réprouve... (phrase connue) et qui pour quelques-uns devraient être encouragées, augmentées, de telle sorte qu'il n'y ait plus de femmes soumises que dans les maisons publiques. De la sorte, pensent-ils, la surveillance serait des plus faciles, et on arriverait très vite à diminuer les affections vénériennes.

Cette conception est parfaite en théorie. En pratique, elle est irréalisable. D'abord le public n'a plus de goût pour les grands numéros. Les maisons hospitalières sont obligées de fermer leurs portes les unes après les autres : le client donne plus. Pourquoi, je l'ignore, mais c'est un fait.

Ensuite, il ne faut pas croire que les femmes de maison présentent des garanties absolues au point de vue vénérien. Et pour ma part, j'ai connu des malades qui avaient contracté leur syphilis ou leur blennorrhagie dans des maisons de tolérance (1).

Voilà ce que donne la réglementation là où elle semble devoir s'exercer avec le plus de facilité et de sûreté. On peut penser ce qu'elle doit donner pour les femmes dont l'unique but est de se soustraire aux obligations sanitaires qu'on prétend leur imposer !

Et l'on ne peut vraiment leur en vouloir beaucoup. Une fois à l'hôpital, ces malheureuses ne sont plus des malades, ce sont des filles de mauvaise vie ! Et on les laisse dans des locaux infects, mal nourries, mal chauffées, sans lumière. Bien plus, si quelque observation malséante est faite, le cachot ! Car il y a des hôpitaux où se trouvent des cachots avec des portes en chêne massif, blindées de plaques de tôle à l'intérieur et à l'extérieur, avec une triple rangée de verrous, dont l'unique usage est d'enfermer des filles pour des fautes légères. Certes, la plupart du temps, les femmes qui forment le fond de la clientèle hospitalière sont fort peu intéressantes. Mais, en vérité, transformer l'hôpital en prison, infliger à des malheureuses des traitements qu'on n'infligerait pas à des détenus de droit commun, c'est écœurant, et cela juge le système qui permet de pareils errements.

La réglementation ne donne pas à bien loin près les résultats que l'on pensait en obtenir, et une réglementation encore plus rigoureuse n'en donnera pas de meilleurs. Il faut faire autre chose, il faut avant tout et par-dessus tout, changer cette habitude que l'on a de considérer comme honteuses les maladies vénériennes.

Le jour où l'on aura pu faire pénétrer dans l'esprit public que les maladies vénériennes ne sont pas des maladies honteuses, quand on voudra bien considérer un syphilitique comme un malade atteint d'une affection quelconque, ce jour-là, la prophy-

(1) Les tenanciers de maisons publiques possèdent plusieurs établissements. S'ils supposent qu'une de leurs pensionnaires est malade, ils la dirigent sur une autre maison, dans une localité où la surveillance est moins rigoureuse, et où la femme ne se fait pas faute d'exercer son industrie.

laxie de la syphilis aura fait un pas énorme, que ne lui feront jamais franchir les règlements si bien faits qu'ils soient. C'est dans ce sens que doivent porter tous les efforts de ceux qui veulent lutter contre la redoutable affection.

Quand les pères de famille, au lieu de réprimander ou de punir leurs enfants quand ils auront été plus ou moins avariés, voudront bien comprendre qu'il faut non pas punir, mais soigner, quand les enfants auront assez de confiance en leur père pour à la moindre alerte avouer leur mal, que de complications d'origine vénérienne seront évitées ! Seuls les pharmaciens et les marchands d'injections arabes ou autres n'y trouveront pas leur compte et ce sera justice.

Il faut aussi éclairer les jeunes gens, leur faire voir quels sont les dangers auxquels ils peuvent s'exposer, leur enseigner la prudence. Et cela, dès le lycée. Il faut multiplier les conférences, comme le veut le professeur Fournier, et on peut avoir confiance dans sa haute compétence.

Que l'on n'objecte pas que ces leçons éveilleront dans l'esprit de nos lycéens des idées malsaines. A ce point de vue, il n'y a pas de rhétoricien qui ne soit amplement documenté, et ce serait un grand service à rendre aux jeunes gens que de les éclairer sur certains points de pathologie qu'ils croient fort bien connaître et qu'ils connaissent très mal.

Et pourquoi n'éclairerait-on pas aussi les jeunes filles ? Que d'idées fausses dans leur esprit, qu'il serait utile de rectifier ? Bien entendu, il faudrait du tact et de la mesure pour parler maladies vénériennes à des jeunes filles. Mais on pourrait leur en parler, car elles sont au courant de bien des choses, et il ne faut pas penser que la jeune fille moderne n'a pas lu les romans extraordinaires qui pullulent aujourd'hui, qu'elle n'a pas entendu les conversations plus ou moins voilées que l'on tient devant elle, et que son dictionnaire ne l'a pas renseignée sur de nombreux détails. Je crois que l'on peut dire hardiment que la jeune fille ignore théoriquement peu de chose. Mais ses connaissances sont loin d'être précises, son cerveau est meublé de données incomplètes et fausses.

Pourquoi ne pas lui dire franchement et nettement ce qu'elle est obligée de deviner, pourquoi ne pas la mettre à même de se protéger elle-même ?

Eclairer les jeunes gens, les prévenir des dangers qu'ils auront à courir, modifier l'état d'esprit des parents, faire que les maladies vénériennes ne soient plus considérées comme des maladies honteuses, voilà le moyen utile de lutter contre elles. Je sais bien que ceci ne se fera pas en un jour. Ce n'est pas demain que les parents envoyant leurs fils étudier au loin, leur adresseront parmi tant d'autres, cette ultime recommandation « de craindre la vérole », mais on y arrivera, et peut-être plus vite qu'on ne le pense.

En attendant ces temps heureux, on pourrait agir efficacement

contre la propagation de la syphilis, et faire de la prophylaxie utile et rapide. Il faudrait agir sur l'armée.

L'armée est le grand vecteur des maladies vénériennes ; syphilis et gonocoques se développent à la caserne avec une rapidité effrayante, et de là sont transportés non moins rapidement à la ville et à la campagne. Et là pourtant, dans ce milieu réglementé, qu'il serait facile d'enrayer l'expansion vénérienne !

Il y a bien à la caserne des règlements destinés à empêcher la propagation des affections vénériennes, mais ces règlements sont tels, qu'ils vont précisément à l'encontre du but que l'on s'est proposé. La chose n'a rien qui nous surprenne.

Que se passe-t-il au régiment ?

Un homme contracte une maladie vénérienne. Son plus grand soin sera de dissimuler son affection parce qu'il est tenu, sous peine de punition, de dénoncer la femme qu'il l'a contaminé.

Comme si c'était toujours facile ! Et le bon troupier en bordée sait-il lui-même qui l'a rendu malade ? Et puis, souvent le troupier ne veut pas dire quelle femme il a été voir. C'est une bonne, c'est sa payse qui a une bonne place, et vous pensez qu'il ira la dénoncer ? Jamais de la vie. Il dissimulera de son mieux son affection, se soignera avec ces remèdes aussi extraordinaires que violents si en usage dans les régiments. S'il est pincé en cours d'une visite sanitaire, comme il ne veut pas dénoncer celle qui l'a rendu malade, comme il voudra éviter la punition que lui vaudrait son refus de dénonciation, savez-vous ce qu'il va faire ? Il va tout simplement dénoncer une quelconque des prostituées à l'usage de la troupe ; l'autorité militaire adresse une réclamation à l'autorité civile, la police des mœurs se met en mouvement et arrête la femme incriminée. Celle-ci est amenée à l'Hôpital et comme elle a toujours quelque petit écoulement leucorrhéique, qui souvent n'a rien de vénérien, on garde la femme quelques jours à l'hôpital et la farce est jouée.

Et le commandement est persuadé qu'il a rendu un service signalé à l'humanité souffrante, en faisant retirer de la circulation une femme peu ou pas malade.

A la caserne, des visites spéciales sont passées par les médecins-majors à des intervalles plus ou moins rapprochés. Neuf fois sur dix ces visites ne donnent aucun résultat : elles ne peuvent en donner.

D'abord les hommes qui ont un écoulement quelconque ou une affection vénérienne quelconque emploient des ruses d'Apaches pour tromper la vigilance du médecin, et ils y réussissent souvent.

Cette visite est passée très rapidement : le médecin regarde vite et superficiellement les hommes debout au pied de leur lit, il n'a pas le temps, car il lui faut examiner dans une heure tout un bataillon, et il sent derrière lui l'hostilité des officiers, qui ne comprennent pas qu'un non-combattant vienne déranger leurs hommes. De plus, les sous-officiers ne se présentent jamais à cette

visite. Sans doute leur grade les met à l'abri du gonocoque ou du chancre syphilitique. Et pourtant, j'ai connu un régiment où la plupart des sous-officiers étaient syphilitiques. Dans un bataillon entre autres, tous sans exception, avaient la vérole : plusieurs étaient à la période secondaire ; d'autres à la période initiale, tous faisaient leur service, sortaient en ville, et de six heures à onze heures du soir se livraient, en compagnie de toutes les soubrettes des environs à des manœuvres très permises en bonne santé, mais plutôt dangereuses de la part d'hommes en pleine période de contagion syphilitique.

Et bien sûr, l'état des syphilitiques sur les registres de l'infirmerie n'était guère chargé. Eh bien, je le demande, est-ce que tous ces hommes n'auraient pas dû être retenus à l'infirmerie jusqu'à cessation de leurs accidents, est-ce qu'il ne serait pas des plus faciles d'arrêter là, sur place, cette effroyable expansion de la contagion ? Lorsque le commandant dira que tout homme sera puni parce qu'il n'aura pas déclaré sa maladie vénérienne, mais qu'il n'aura aucune punition parce que vénérien, qu'il ne sera pas tenu de déclarer la femme qui l'aura contaminé, que des visites rapprochées seront faites par les médecins du régiment, non dans les chambrées, mais au cabinet du médecin, en dehors de la présence des officiers ou des sous-officiers ;

Que les sous-officiers seront tenus, sous peine de punition sérieuse, de se présenter à ces visites médicales ;

Que tout homme malade ne quittera l'infirmerie qu'après sa guérison complète, on peut être assuré que l'application de ces simples mesures fera diminuer, et très vite, le taux des affections vénériennes.

En résumé, les maladies vénériennes ne doivent pas être considérées comme des maladies honteuses.

Faire pénétrer cette idée dans l'esprit public.

Eclairer la jeunesse sur les dangers des maladies vénériennes.

Modifier les réglements en vigueur dans l'armée, relativement aux soldats atteints d'affections vénériennes, tels sont les moyens qui permettront de lutter efficacement contre la propagation des maladies vénériennes.

La réglementation de la prostitution ne donne que des résultats illusoires. Il serait désirable que cette réglementation fût abolie.

Il faut sévir avec la dernière énergie contre tous ceux qui vivent de la prostitution féminine.

Il faut supprimer la police des mœurs.

L'ensemble de ces mesures ne fera certes pas disparaître la syphilis, mais elle atténuera sa fréquence dans des proportions notables.

La plupart de ces mesures peuvent être applicables demain.

Le voudra-t-on ?

LA SCIENCE MÉDICALE ET NOS CONFRÈRES DE LA GRANDE PRESSE

Depuis longtemps déjà, nos confrères de la grande Presse semblent s'intéresser beaucoup aux affaires de la médecine, ils causent maintenant microbes tout comme des professionnels, et croient en leurs meurtrières propriétés tout comme les gens de l'Institut. Ils possèdent même sur les doctrines bactériologiques des idées particulièrement nettes et arrêtées, d'autant plus arrêtées qu'ignorant pour la plupart, à l'exemple du grand Pasteur, les premiers éléments de notre science, ils ne se trouvent pas plus que lui gênés dans leur manière de voir ou de comprendre par ces multitudes d'objections, tirées des observations séculaires, archi-séculaires, faites non pas dans les laboratoires, mais au lit des malades, au sein même de la nature.

Chose bizarre, les plus spirituellement sceptiques, ceux qui très agréablement se rient de tous les dogmes et qui rabotent les pontifes politiques, religieux, etc., se trouvent cependant pénétrés d'un saint et profond respect devant les pontifes et les dogmes ayant allure scientifique.

Pour eux tous Pasteur est Dieu ; Duclaux, Roux et Mentchikoff quelque chose comme des demi-dieux, et jamais ils ne pensèrent que l'étincelante auréole dont leur front se trouve entouré, était faite comme toute auréole, comme toute tiare, d'illusions, de fumisterie.

J'entends bien que, ne suivant pas très attentivement les discussions médicales, nos confrères de la grande Presse ne se trouvent impressionnés que par les doctrines à la mode, et c'est ainsi que je m'explique comment un de nos plus spirituels et de nos plus fins chroniqueurs, dans un article du « Matin » du 24 septembre dernier, nous parle des résultats obtenus par Pasteur (charbon des bêtes à cornes, rouget du porc, maladie des vers à soie, rage, etc.) et par ses éminents disciples qui ont vaincu la peste et la diphtérie.

Je suis sûr qu'Harduin permettra à un de ses fidèles lecteurs de lui faire entendre la cloche d'une autre école et de lui dire que Pasteur, que Duclaux, Roux ou Mentchikoff n'ont absolument rien vaincu.

Que le microbe pathogène est le plus grossier des non-sens, la contagion par le microbe, la plus sotte des inventions ; que les vaccins et les sérums préventifs et curatifs empoisonnent les terrains humains, et jamais ne les ont guéris.

La preuve en est facile à faire.

Prenons la rage. D'après le dernier travail publié dans notre

numéro du six septembre dernier et d'après les études très complètes de Lutaud sur ce sujet, il mourait en France en moyenne de 25 à 35 individus au plus par an avant la création des Instituts Pasteur; depuis, cette proportion a pour ainsi dire doublé.

Le même fait se trouve vérifié en Italie. Avant les inoculations on signalait comme moyenne par année 60 décès par rage. On signale maintenant 85 morts dans un an.

Et voici la contre-partie. En Angleterre où l'on n'a jamais toléré l'installation de ces usines à poisons, la mortalité par année varie entre 0 et 10.

La maladie des vers à soie a continué à sévir avec autant d'intensité depuis les soi-disant découvertes de l'immortel chimiste, et pour s'en convaincre il suffit de lire les journaux spéciaux traitant de ces questions.

La Peste n'a jamais fait autant de victimes que depuis les inoculations préventives et curatives du brave Yersin et c'est toujours le tubage et la trachéotomie qui sont l'efficace remède dans les cas graves de diphtérie. Le sérum guérit les cas d'angines, qu'auraient guéris les gargarismes, quand il ne les transforme pas en cas mortels.

Quant à la vaccination charbonneuse, ainsi que l'a démontré Lutaud, elle se trouve depuis longtemps abandonnée en raison de son inefficacité et de ses résultats meurtriers.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ce que pensait à ce sujet la commission sanitaire nommée par le gouvernement hongrois :

« Les maladies les plus graves, pneumonie, fièvres catarrhales etc., ont frappé exclusivement les animaux soumis à l'inoculation. Il suit de là que l'inoculation tend à accélérer l'action de certaines maladies latentes et à hâter l'issue mortelle d'autres affections graves. »

Car cette constatation exprime une grande vérité médicale : l'empoisonnement de l'organisme par les vaccins et les sérums. Atténués ou non, ceux-ci ne sont que des ferments infectieux puisque issus de foyers morbides, ferments que depuis un siècle on projette sans trêve, sans pitié, sans répit, dans les économies humaines.

Celles-ci, maintenant, sous les plus légères causes extrinsèques ou intrinsèques : froid, chaud, fatigue, surmenage, réagissent infectieusement donnant naissance aux typhoïdes, à la lèpre, à la peste, à la grippe, et dans les terrains complètement déchus, à la meurtrière tuberculose.

Telle est, pour notre école, l'œuvre véritable de l'Immortel

Pasteur et de ses disciples. Et maintenant, je le demande à Harduin. N'est-ce pas vraiment suffisant pour expliquer le délire, le fol enthousiasme des foules et pour comprendre qu'en le monde de l'Illusion, à côté des grands conquérants destructeurs des humanités et sur le même piédestal, les hommes placent ceux qu'ils appellent des immortels savants.

BOUCHER.

LES REMPLAÇANTES, par M. le Dr MAGNIAUX.

A aucune époque on ne s'est autant occupé de l'allaitement; non seulement la presse médicale, mais le roman, le théâtre, ont tour à tour agité cette question, qui vient d'être posée à nouveau devant l'Académie de médecine à propos des nourrices sur lieu.

La Commission permanente d'hygiène de l'enfance de cette compagnie proposait de modifier l'article 8 de la loi Roussel. On sait que la loi Roussel fut votée par l'Assemblée nationale le 23 septembre 1874, sur l'initiative du Dr Roussel; qu'elle est née de l'émotion provoquée par la connaissance de la mortalité effroyable des enfants, placés en nourrice loin de leurs parents; qu'elle avait pour but de remédier à cette mortalité en établissant sur ces enfants une surveillance à la fois médicale et administrative.

Un des articles de cette loi, l'article 8, exige de la femme qui veut se placer comme nourrice au sein que son enfant ait sept mois révolus ou qu'il soit allaité par une autre femme. C'est cet article que la Commission proposait de modifier, de façon à fixer à trois mois, au lieu de sept, le temps pendant lequel une mère devrait allaiter son enfant avant de se placer comme nourrice et cela, parce que cet article a été jusqu'ici inappliqué et semble inapplicable.

Que cet article ait été inappliqué jusqu'alors, cela ne fait pas doute. Malgré les efforts réitérés du professeur Pinard, tous les jours partout et par tous, la loi est violée. Il paraît cependant (le professeur Pinard l'a dit au cours de la discussion) que les efforts du ministère de l'Intérieur et les circulaires adressées aux Maires et aux Préfets ont donné récemment de bons résultats, que le nombre de nourrices sur lieu a diminué. Cette application de la loi a dû être bien exceptionnelle: et pour notre part, dans les relations que nous avons eues récemment avec des confrères de divers pays pour le recrutement de nourrices, il s'en est rencontré un seul pour nous écrire que maintenant, il est difficile de trouver des nourrices dans son pays, que les femmes ou filles mères ne pouvaient quitter leur enfant que lorsqu'il avait sept mois révolus.

Si la loi n'est pas appliquée, au moins est-elle applicable? Les inspecteurs chargés de surveiller l'exécution de la loi ont jugé qu'elle était inapplicable; de même, le Préfet de police, qui répondait à une enquête ouverte par le ministre de l'Intérieur sur ce

sujet : « Si l'on exige d'une femme qu'elle nourrisse son enfant jusqu'à six mois avant de se placer comme nourrice, jamais on ne pourra l'obtenir. Il s'agit toujours de femmes pauvres, de filles abandonnées, sans ressources, jamais elles ne pourront attendre ce temps »; de même encore, la Commission de l'Académie de médecine. Il ne nous paraît pas douteux cependant que le jour où l'administration le voudra sérieusement, la loi Roussel sera appliquée, même dans son article 8.

Devons-nous souhaiter qu'il en soit ainsi? Y a-t-il un intérêt social à ce qu'une femme ne puisse se placer en nourrice avant que son bébé ait sept mois?

« Il y a deux choses sacrées, c'est le sein de la mère conservé « à son enfant, ce sont les soins de cette mère à cet enfant. Ce « que je veux, c'est que la mère ne puisse abandonner son enfant « durant la première année. Elle lui doit son lait. Je ne veux pas « que cet enfant en soit privé. C'est pour sauver ce pauvre être « qui meurt silencieux, que je veux élever la voix ». On ne peut qu'applaudir aux belles paroles, aux principes humanitaires du professeur Pinard, le défenseur infatigable de l'article 8 de la loi Roussel. Nous devons faire remarquer, cependant, que cet article ne répond pas exactement au vœu qu'il formule et que nous formulons tous, sans le regarder comme réalisable.

La rigoureuse application de l'article 8 de la loi Roussel n'empêchera pas dans un grand nombre de ménages des grandes et des petites villes, parfois même de la campagne, appartenant pour la plupart aux classes moyennes de la société, la femme de refuser d'allaiter leur enfant, le ménage de refuser de le conserver chez eux, et cela au nom d'intérêts commerciaux ou industriels, ou tout simplement parce que la présence d'un jeune bébé dérangerait la vie à laquelle ils sont accoutumés. On ne s'imagine pas le grand nombre de nouveau-nés qui sont ainsi expédiés loin des parents. « Le bulletin de statistique municipale de Paris donne les chiffres suivants : je prendrai une semaine au hasard, onzième semaine de 1895. On a enregistré la naissance de 1,196 enfants; on a déclaré la mise en nourrice de 403 enfants, dont 15 seront placés à Paris, et 368 hors de Paris. Parmi ces enfants 97 seront nourris au sein et 306 recevront une autre alimentation » (Comby). L'application rigoureuse de la loi n'empêchera pas les femmes de la classe ouvrière, à Rouen par exemple, de sevrer du sein leur bébé que nos instances réitérées ont réussi à leur faire allaiter, au bout d'un laps de temps, qui varie généralement entre une et six semaines après leur sortie de la maternité, et cela pour retourner à leur travail habituel, pendant que l'enfant est confié tout le jour à une crèche ou à une voisine.

Toutes ces femmes des classes riches, moyennes ou ouvrières de la société, conserveront le droit de priver leur enfant de leurs seins et de leurs soins; la loi n'est pas faite pour elles; seuls seront atteints les pauvres gens, souvent habitant des pays très pauvres, où le salaire est minime, où les bras ne trouvent point à s'em-

ployer, et où les femmes n'ont guère d'autre ressource pour gagner leur vie que de se placer comme nourrices. « Voilà ce que votre loi prétend empêcher. Je me demande en vérité au nom de quel principe supérieur pouvant primer ceux de liberté individuelle et d'égalité devant la loi, qui sont les bases de notre droit public » (Dr Poitou-Plessis).

On peut discourir sur l'immoralité qu'il y a pour une femme à trafiquer de son lait, pour le mari et sa famille à vivre de ce trafic. Nous ne croyons pas que le village de nourrices dépeint par Brieux ait jamais existé. Nous ne prétendons pas qu'il ne se rencontre des femmes qui se placent nourrices et auraient pu trouver le moyen d'allaiter chez elles leur propre enfant, qui sont séduites par l'appât de l'argent gagné sans fatigue, la jouissance passagère d'une vie luxueuse comparée à la gêne du foyer; des maris qui se prêtent volontiers, sans y être contraints par la misère, à cette combinaison; nous sommes convaincus que cela est la rare exception et ne nous y arrêterons pas. D'abord il faut compter avec la fille-mère, la femme veuve, la femme abandonnée de son mari. Quand il y a mari, celui-ci travaille pour subvenir aux besoins de sa famille, mais il n'y peut suffire, c'est pourquoi sa femme l'aide en se plaçant comme nourrice. Si à cette pauvre femme obligée de travailler pour vivre et faire vivre les siens, on enlève ses moyens d'existence, que deviendra-t-elle, elle et sa famille? Il ne suffit pas de décréter que les femmes pauvres devront nourrir leurs enfants; il faut leur en donner le moyen. Le professeur Pinard a compris la force de cette objection et il a fait voter par l'Académie le vœu suivant : « Considérant que l'allaitement maternel est un droit pour l'enfant et un devoir auquel ne peut échapper la mère; mais comme on a prétendu que parfois, par manque de ressources, la mère se trouve dans l'impossibilité de nourrir son enfant; comme, d'autre part, il est rationnel que dans ces circonstances la collectivité vienne en aide à la mère, afin qu'elle puisse nourrir son enfant, l'Académie émet le vœu qu'il soit institué des secours d'allaitement qui seraient donnés aux mères qui, sans cela, par défaut de ressources, ne pourraient donner le sein à leurs enfants. » Tous ceux qui s'intéressent à la question de l'allaitement ne peuvent que souscrire à ce vœu; malheureusement il touche à des questions financières, qui risquent fort d'en ajourner indéfiniment la réalisation. Les Membres de l'Académie n'ont pas dû se faire d'illusion à ce sujet.

Si l'application de la loi Roussel avait été subordonnée à la distribution de secours aux femmes ou filles nécessiteuses allaitant leur enfant, tout le monde fût tombé d'accord. Malheureusement il n'en est pas ainsi; la loi Roussel est une loi dûment votée, jusqu'ici inappliquée, mais qui peut l'être d'un jour à l'autre, au lieu que le vœu de l'Académie est une manifestation toute platonique.

Qu'adviendra-t-il donc si l'article 8 est appliqué? Quelques femmes resteront chez elles et nourriront leur bébé: le plus grand nombre continueront d'aller se placer dans les villes: elles ne don-

neront plus leur sein aux enfants des riches, mais seulement leurs soins: elles vaqueront aux travaux du ménage des autres, se placeront comme ouvrières. Leur salaire sera moindre; par conséquent moindres les ressources du ménage, moindre le bien-être relatif dont étaient entourés leurs enfants. Comme les ouvrières des villes, elles sèvreront leur enfant du jour où elles retourneront à leur travail, n'ayant plus besoin d'entretenir la sécrétion de ce lait qu'elles n'ont plus le droit de vendre ni les moyens de conserver à leur propre enfant. C'est ainsi qu'une loi faite pour protéger ces pauvres êtres ne fera que leur nuire.

Appliquer rigoureusement l'article 8 de la loi Roussel, c'est tuer l'industrie nourricière en France. Cela n'est pas pour embarrasser les défenseurs de cet article. Pour eux, toute femme peut et doit nourrir, le lait appartient à son enfant. Personne n'est plus que nous partisan de l'allaitement maternel. Nous ne devons pas hésiter, pour imposer cet allaitement, à lutter contre la famille qui craint pour la santé de la jeune femme, contre le mari qui redoute un changement à ses habitudes, contre la jeune mère elle-même qui se désespère des insuccès et des souffrances du début, contre la garde enfin qui prendrait beaucoup moins de peine à distribuer au nouveau-né des petites bouteilles de lait stérilisé. J'ai ainsi réussi plusieurs fois à faire accepter l'allaitement au sein maternel. J'y mettais d'autant plus d'ardeur que j'étais convaincu de l'exactitude de ce principe du professeur Pinard « toutes les femmes, sauf de très rares exceptions, peuvent allaiter leurs enfants. » Aujourd'hui je crois les exceptions à cette règle plus nombreuses. Pour ma part, j'ai échoué deux fois chez des jeunes femmes nerveuses qui y avaient mis toute la bonne volonté possible; il est vrai que dans les deux cas j'ai négligé d'employer un moyen, qui m'a paru parfois héroïque : faire téter la jeune mère par un enfant vigoureux et plus âgé.

Il y a des mères qui n'ont pas de lait: il en est d'autres qui sont atteintes de maladies chroniques graves et auxquelles on ne saurait conseiller l'allaitement. Pour ces enfants et plus spécialement pour ceux de la dernière catégorie, qui naissent souvent chétifs, les nourrices sont utiles et même nécessaires. Autrefois on a pu croire que le lait stérilisé, maternisé ou concentré pourrait remplacer l'allaitement au sein; aujourd'hui il n'y a plus que des gens ayant une expérience insuffisante de ces choses pour oser assimiler l'allaitement par le lait bouilli, ou stérilisé, ou maternisé, ou concentré à l'allaitement par le sein. Ce dernier seul permettra de vivre aux enfants débiles ou malades, surtout dans les conditions mauvaises que leur offrent les villes.

Il n'en est pas de même pour les enfants des nourrices, nés de parents généralement robustes, allaités jusqu'à trois mois environ. Ils restent ensuite à la campagne, chez des parents, dans des conditions meilleures qu'à la ville, étant à même d'avoir un lait plus pur. Cela ne fait pas de doute que ces enfants ont beaucoup plus de chances de se développer normalement que les enfants allaités

dès leur naissance au lait bouilli ou stérilisé dans les villes et aussi que ces autres enfants, dès leur naissance expédiés à la campagne, parfois loin de leurs parents, qui n'ont pas le désir ou les moyens d'aller les voir. Je me rappelle avoir vu en 1898 à la grande crèche de l'Hospice-Général un rachitique âgé de 1 an et 9 mois, pesant 6 k 400 gr. à son arrivée; il avait été placé en nourrice à l'âge de 3 mois; sa mère avait été le voir pour la première fois trois semaines avant de l'apporter à l'hôpital. Combien la situation de ces enfants est plus triste que celle des enfants des nourrices sur lieu !

Le enfants des nourrices sont allaités deux ou trois mois par leur mère; la Commission avait fixé sagement à trois mois la durée de cet allaitement. Cela donne à ces enfants une supériorité marquée sur leurs congénères, car il n'est pas douteux que c'est pendant les premiers mois de la vie que la mortalité infantile est le plus considérable. L'examen de la mortalité infantile en 1900 le démontre une fois de plus; la mortalité a été durant le premier jour de l'existence de 3.800. A partir du quatrième jour de la vie, ce chiffre est tombé à 1.700 Il a été de 1.210 seulement, pendant la deuxième quinzaine de la vie. Sur 149.000 enfants morts dans le courant de l'année, 52.452, soit plus d'un tiers, meurent dans le premier mois, la plus grande partie des deux autres tiers dans les deux autres mois.

Le professeur Budin qui a cité ces chiffres a brillamment défendu, de concert avec le docteur Porak, le système proposé par la Commission, qui conciliait d'une façon aussi parfaite que possible les droits des enfants de la nourrice et les intérêts de ces mêmes enfants, de leurs parents et de la Société. Leur éloquente démonstration n'a pas réussi à convaincre l'Académie, qui a décidé à une faible majorité qu'il n'y avait pas lieu de modifier l'article 8 de la loi Roussel. Nous ne pouvons que regretter cette décision. Espérons que la loi continuera de rester inappliquée.

Jurisprudence Médicale

LA MORPHINE ET LES PHARMACIENS

Les cas où des pharmaciens sont poursuivis pour vente de morphine ont sensiblement diminué depuis quelques années, non seulement par crainte des rigueurs du code, mais parce que l'emploi de ce précieux stupéfiant est passé de mode dans le monde select où l'on s'ennuie.

Un petit procès correctionnel qui vient d'avoir lieu à la VIIIe chambre du tribunal de la Seine vient d'appeler de nouveau l'attention sur cette question avec cette particularité intéressante que l'accusation a établi ce fait — que j'ai été le premier à signaler — que la morphine diminue les facultés affectives et fait disparaître la vie sexuelle.

C'est ce dont se plaignait un mari qui donnait comme grief que sa femme était devenue complètement indifférente envers lui et lui manifestait la plus extrême froideur.

Le cas — aggravé, il est vrai, de la maladie de la femme — a paru si sérieux au parquet qu'il vient de poursuivre, sous l'inculpation de blessures par imprudence, un pharmacien, M. Beaujour, coupable uniquement d'avoir délivré, sans ordonnance, de la morphine à la femme d'un maître d'hôtel parisien.

Dans les premiers mois de 1903, M. Roullod, maître d'hôtel, constatait que sa femme devenait nerveuse et dépérissait à vue d'œil. Il en rechercha la cause et découvrit que l'état de Mme Roullod périclitait simplement parce que celle-ci s'adonnait à la morphine ; morphine qui lui était délivrée sans ordonnance médicale.

Le maître d'hôtel surveilla sa femme, qu'il surprit, un jour, sortant, une petite fiole à la main, de chez M. Beaujour, pharmacien, boulevard Pasteur. Un huissier, mandé tout exprès, dressa aussitôt procès-verbal de la scène et mit sous scellés le flacon délivré par le pharmacien. Ce flacon contenait du chlorhydrate de morphine.

Une enquête faisait bientôt connaître que la femme du maître d'hôtel en était arrivée, dans les derniers temps, à consommer jusqu'à quatre francs de morphine par jour.

A l'audience, le prévenu a protesté énergiquement de son innocence.

— Jamais, a-t-il dit en substance, je n'ai fourni de morphine à Mme Roullod sans ordonnance médicale. Le 10 avril 1903, cette dame est venue acheter chez moi de l'éther. C'est par méchanceté qu'on y a substitué la fiole saisie où l'on a trouvé du chlorhydrate de morphine.

A mentionner la déposition de Mme Roullod, une femme de trente-cinq ans, aux cheveux roux très abondants :

— Autrefois, dit le témoin, le médecin m'avait ordonné de la morphine. J'en ai pris le goût et quand j'ai eu besoin de morphine je suis allée chez le pharmacien. J'en ai pris d'abord pour 1 fr. 25, par jour, puis pour 1 fr. 50, puis pour 4 francs. Quand je ne pouvais aller moi-même à la pharmacie, j'y envoyais mon fils. Quand j'étais à la campagne, le pharmacien m'en envoyait par colis postal.

Après audition du fils de Mme Roullod, âgé de quatorze ans, le maître d'hôtel vient, à la barre, exposer dans quelles circonstances il surprit sa femme sortant de la pharmacie Beaujour, une fiole à la main :

— Le 10 avril 1903, assisté de M. Richard, huissier, j'ai suivi de loin ma femme que j'ai vue entrer chez M. Beaujour. Au moment où elle sortit, j'intervins brusquement et je m'emparai des drogues qu'elle tenait à la main, soit une petite fiole sans étiquette, contenant un liquide incolore et chaud, et deux paquets renfermant de la poudre, autant que je pus en juger en les palpant. Je remis le tout, séance tenante, à l'huissier qui les plaça sous scellés et rédigea son constat.

Après plaidoirie de Me Félix Decori, au nom de M. Roullod, partie civile au procès, réclamant 10,000 francs de dommages-intérêts, Me Magnan a présenté la défense du pharmacien, qui a été condamné, pour blessures par imprudence, à 100 francs d'amende et à 5,000 francs de dommages-intérêts envers M. Roullod ; c'est un peu sévère.

Il y a longtemps cependant que nous disons aux pharmaciens de ne pas vendre de la morphine sans ordonnance et même de ne pas renouveler plusieurs fois l'ordonnance à moins d'autorisation formelle du médecin traitant.

Documents inédits

UN HERMAPHRODITE AU BAGNE

Nous avons emprunté jadis aux papiers de Joly de Fleury, de curieux documents sur des mariages d'épileptiques ; nous demanderons aujourd'hui à ce fonds d'archives, à peu près inexploré, une pièce non moins intéressante sur la condamnation et l'envoi aux galères d'une femme dont le sexe, en apparence mal défini, lui valut les pires mésaventures.

Ses nombreux avatars sont racontés dans la lettre suivante écrite au procureur général Joly de Fleury par un médecin attaché à l'administration (était-ce un légiste?), dont l'autorité, en tout cas, devait être des plus minces, puisque sa déclaration resta sans effet.

« Monsieur,

« Un de ces individus qu'on nomme faussement *hermaphrodites* et qui n'est autre chose qu'une femme dans laquelle on découvre quelques apparences trompeuses du sexe masculin, se trouve actuellement attaché à la chaîne des galériens qui sont à la Tour-Saint-Bernard. Flétri et condamné à 9 ans de chaîne, par arrêt du Parlement de Douai, pour avoir volé quelques liards dans le tronc d'une église de Bergues en Flandre, sans effraction, au moyen d'un petit morceau de bois dont il introduisait un des bouts dans le tronc, après l'avoir enduit de glu.

« Cet individu a porté l'habit de fille qui est celui qui lui convient jusqu'à sa premère communion. Quelque temps après, selon son rapport, il prit celui d'homme, s'engagea et servit jusqu'à ce que la sortie du sang, naturelle tous les mois à son sexe, dont on s'aperçut à son régiment, l'en fit chasser comme femme. Libre, il se maria comme homme à l'âge de 27 ans ; mariage resté sans effet, comme cela devait être et par la suite déclaré nul.

« Sans me permettre aucun raisonnement sur la peine que la justice de Douai a infligée à cet individu qui n'est rien moins qu'un homme, j'ai l'honneur de vous en prévenir, monsieur, afin que si cette fille douée de quelques apparences du sexe masculin, doit rester avec les galériens, ce ne soit qu'avec connaissance de son véritable sexe, ou que vous ordonniez à son égard ce que l'esprit d'ordre et de justice qui vous anime vous dictera.

« Je visitai hier cette espèce d'être qui n'est douteux qu'au premier aspect : très soigneusement il est résulté de mes recherches qu'il

tient beaucoup plus du sexe féminin. Si vous l'exigez, j'aurai l'honneur de vous donner le détail de l'appareil trompeur que la nature lui a donné et par conséqeunt de ce qui a pu induire ses juges en erreur.

« Je suis avec un profond respect, etc.

« SOLIER DE LA ROMILLAIS.

« D. M. C. »

« Ce mardi, 19 mai 1778.

Comme nous l'avions laissé pressentir, il ne fut tenu aucun compte de la constatation, qui était en même temps une protestation tacite de l'honnête Solier de la Romillais.

En effet, le 22 mai, Antoine Sire (c'était le nom du prétendu hermaphrodite) fut considéré comme *mâle*, sur le rapport d'autres médecins et chirurgiens experts et dut partir avec la chaîne. Mais le hasard, cette Providence du pauvre diable qu'oublie trop souvent... l'autre, voulut que ce drame fût aiguisé d'une pointe de vaudeville et que cette facétie mit une fois de plus en question le sort de l'hermaphrodite.

Le rédacteur du rapport concluant à la masculinité d'Antoine Sire avait écrit *mal* au lieu de *mâle*. Et le garde des Sceaux, le bon et sage Miroménil, d'envoyer le billet à Joly de Fleury : « 'Sil est *mal*, je ne comprends pas que les médecins se décident à le faire partir. » Espérons pour l'honneur de la justice et de l'humanité, que Solier put alors intervenir utilement en faveur de sa cliente occasionnelle, et malgré qu'elle eût escamoté (ô sacrilège!) quelques liards dans un tronc d'église, lui épargner neuf années de galères.

Paul d'ESTRÉE.

TRIPOT ET MAISON DE SANTÉ

La police de l'ancien régime n'était pas tendre pour le joueur. Mais elle se gardait bien de sévir contre les grands seigneurs qui, moyennant finances, transformaient leurs salons en tripots. Elle ne poursuivait que les banquiers qui *taillaient* dans ces aristocratiques demeures. Et, comme de juste, les délinquants rusaient de leur mieux pour échapper aux conséquences de leur faute, c'est-à-dire à la prison et à l'exil.

Tel fut le cas d'un certain Brisseau, dont un rapport de police exposa en ces termes les exploits et les infortunes :.

« Il fut expédié un ordre du Roi le 22 décembre 1745, pour

arrêter et conduire en prison le nommé Brisseau, fameux joueur, connu dans les tripots et banquier de plusieurs jeux de pharaon, lequel ordre n'a point été mis à exécution, le particulier ayant disparu.

« Il représente que les faits allégués contre lui sont faux, qu'il était venu à Paris pour se faire traiter d'une difficulté d'uriner, ce dont le sieur Lainé, chirurgien, peut rendre témoignage; qu'ayant été informé qu'il y avait un ordre pour l'arrêter, il partit, sans être guéri, pour les eaux de Plombières qui ne lui firent rien; qu'il alla de là chez lui (en Suisse) où son mal n'a fait qu'empirer, au point qu'il lui en est venu quatre fistules qui lui causent des douleurs inexprimables, de sorte que, ne trouvant aucun remède à ses maux, ne pouvant s'asseoir, ni rester sur ses jambes, il a été obligé de venir chez le sieur Daran, chirurgien ordinaire du Roi, qui lui fait espérer une guérison parfaite, mais que, pour l'accélérer, il est nécessaire au suppliant d'agir et de prendre l'air, ce qu'il n'ose faire dans la crainte qu'il a d'être arrêté.

« En conséquence de quoi, il demande la révocation des ordres qui ont été décernés contre lui le 22 décembre 1745.

« Le sieur Daran, chirurgien, certifie que ledit Brisseau est arrivé de Berne en Suisse pour se mettre en ses mains, à l'effet d'être traité d'une difficulté d'uriner qu'il a depuis longtemps, acompagnée de quatre fistules le long du raphé et d'un écoulement virulent. »

Ce rapport date de 1748. — C'était donc plus de deux ans après l'ordre d'arrestation, que Brisseau, ressuscitant tout à coup, demandait sa grâce. Il faisait appel à la pitié du lieutenant de police, en se recommandant de l'autorité du chirurgien Daran qui était un des plus célèbres spécialistes de l'époque.

Le magistrat lui accorda deux mois pour se rétablir complètement. Et il avait sans doute perdu de vue son solliciteur quand il reçut ce nouveau rapport qui dut l'édifier singulièrement sur la nature des opérations qui se pratiquaient dans la maison de santé :

« Monsieur,

« Nous avons l'honneur de vous rendre compte qu'au mois de décembre 1745 il y a eu ordre du Roi de décerné contre le sieur Brisseau, ancien banquier de pharaon. Cet ordre n'a point eu dans le temps son exécution, attendu que ledit sieur Brisseau s'est enfui de Paris pour se soustraire à la vigilance de la police.

« Nous venons d'apprendre qu'il y a trois mois qu'il est revenu en cette ville où il continue son ancien métier, en taillant fort sou-

vent au pharaon chez M. Daran, maître chirurgien traitant les maladies de la *Lurette* (*sic*, évidemment pour l'urètre). Comme il y a toujours chez ce dernier des malades, nous pensons qu'il y aurait du danger d'y faire une visite pour constater le jeu; mais le seul moyen d'empêcher cette contravention, ce serait d'arrêter ledit sieur Brisseau en vertu dudit ordre du Roi du 22 décembre 1745 et ensuite d'ordonner au sieur Daran de passer à votre hôtel pour y recevoir vos ordres à ce sujet.

D'HENNERY DE SAINT-MARC

Nota. — « Le sieur Brisseau se fait traiter de la maladie de la Lurette et demeure chez le sieur Daran.

« M. Sallé, l'un des premiers commis de Monseigneur le Comte de Maurepas, s'y intéresse. »

« A Paris, le 6 août 1748. »

Le tour était amusant. Mais Berryer, le lieutenant de police, ne le trouva pas de son goût. Il fut de l'avis de ses agents. Il fit venir le chirurgien et lui ordonna d'expédier Brisseau dans le plus bref délai. Il n'adressa sans doute pas beaucoup de compliments à Daran sur sa maison de santé qui était en même temps une maison de jeu, mais ce fut tout: le règlement ne lui laissant pas le choix de mesures plus radicales.

Paul D'ESTRÉE.

Anecdotes Médicales

PHOTO-THÉRAPIE

Parmi les nouvelles Thérapies — ou façon de nous soigner — celles-ci ne manque pas de pittoresque et, à proprement parler, de couleur, qui traite par la Lumière.

L'origine de la méthode, comme de bien d'autres, remonte à Adam, sans doute, qui dut faire prendre à ses rhumatismes des bains de soleil, car de ce bonhomme d'aïeul nous tenons à la fois, j'en ai peur, la fameuse tache et la fâcheuse tare originelles, sans compter son déplorable exemple de faiblesse envers sa femme dont je ne lui tiens pas rigueur : vous et moi eussions comme lui croqué la pomme, fût-ce par simple galanterie française.

*
* *

Si l'on peut faire remonter si haut cette méthode, comme les pratiques d'hydrothérapie au déluge, il n'est pas moins vrai que notre Temps a vu, le premier, la Science établir sur des assises fixes et rationnelles le traitement par les agents physiques : l'eau l'air et le feu, s'il vous plaît !

Et c'est ainsi que nous apprîmes récemment l'ouverture en Allemagne — c'est du Nord que nous vient la Lumière ! — d'un établissement où les malades devaient passer leur temps, tel qu'Adam déjà nommé, à se promener, à s'asseoir, à se coucher, au soleil, sans autre costume qu'un chapeau de paille et quelques légers accessoires.

Que l'idée doive faire fortune, je ne saurais l'affirmer : et pourtant une concurrence vient de s'ouvrir, en meilleure posture du moins, pour réussir, au soleil d'Italie.

*
* *

Ce traitement n'est pas, sans doute, la panacée universelle. Encore m'y soumettrais-je, le cas échéant, avec confiance et moins à contre-cœur qu'à avaler une pilule, me l'argentât ou me la dorât-on.

Que Messieurs de la pharmacie ne m'en veuillent pas de ma préférence !

Les méthodes physiques et naturelles — usage tout à fait externe — me séduisent particulièrement, surtout au point de vue hygiénique où elles montrent toute leur supériorité. Et mieux vaut se traiter avant d'être malades !

Un bain de soleil est un excellent préventif. Pour en apprécier la valeur, il faut être hommes du Nord. — plus que ceux de Tarascon même !

Les insulaires d'Albion n'en ignorent pas qui, pour maintenir leur bonne santé, ne regardent pas comme simple voyage d'agrément de venir se retremper à nos rives d'azur, — les meilleurs des sanatoria !

La Lumière est bien par excellence le fortifiant, — la fortification ! suivant l'expression vulgaire et fort exactement imagée. C'est le régénérateur le plus puissant, que celui qui s'étiole soit la classique jeune fille aux pâles couleurs, ou le malheureux mineur, ou la plante d'appartement !...

La lumière fait vivre tout l'être. Elle agit encore comme un remède locale, un topique, et l'on a trouvé de forts bons résultats à traiter une plaie, un lupus, un ulcère, par exposition pure et simple au soleil. Le meilleur antiseptique n'eût pas si bien fait !

*
* *

Comme le dieu soleil est fantasque et se refuse notamment à être mis en bouteilles et expédié, on le remplace dans certains établissements spéciaux des villes par l'artificielle, mais bonne encore, Lumière électrique.

Le « baigneur » se dévet et prend son bain dans une caisse analogue à celles où l'on se traite aux vapeurs térébenthinées.

Les rayons X ont eux-mêmes leurs indications et, dans certains cas, sont appelés à la rescousse.

*
* *

Cette branche nouvelle de Thérapeutique est encore frêle, mais, dans sa fantaisie apparente, possède une sérieuse valeur. Son étude a déjà été poussée fort loin et l'on a distingué l'action particulière à chaque couleur spectrale.

On savait déjà que le bleu est bien un peu fade en attendrissant à pleurer ; le jaune, inquiétant ; que les taureaux — je ne parle plus du jaune — n'étaient pas seuls à s'émouvoir et gesticuler furieusement à la vue du rouge : mettre au vert, enfin, était une expression doublement métaphorique et juste, cette couleur étant excellemment saine, calmante et raisonnable.

Une expérience pratique mais toute scientifique de ces principes nous a été fournie, ces temps derniers, par une des plus importantes fabriques de plaques photographiques.

Dans certains ateliers, les ouvriers devenaient, après quelques heures, nerveux, intenables, un peu bien vifs et .. et l'on dut séparer ces dames de ces messieurs, qui travaillaient ensemble, mais de déplorable manière...

Or ces ateliers étaient éclairés de la seule lumière rouge !

On eut l'idée d'ajouter à la vitre trop excitante une bonne vitre verte : les nerfs et les mœurs s'en trouvèrent aussi mieux !

La Science ne devait pas laisser cette donnée inutile. La médecine nerveuse s'est emparée du fait. Certains médecins ont essayé, et avec fruit, de traiter les manies par la lumière.

Dans tous les cas, c'est une méthode qui ne fatiguera pas l'estomac.

Dr H. CLERC.

Actualités

LE MÉDECIN MODERN-STYLE. — L'ÉCOLE PASTORIENNE. — MORT LAMENTABLE D'EDWIGE. — RABELAIS ET LE BON SENS GAULOIS.

Je disais dernièrement que les médecins ne sont pas gais, aujourd'hui ! ah ! non, tant s'en faut. La grrrrande école pastorienne voudrait que le médecin passât une grande partie de sa vie, l'œil cloué sur son microscope pour examiner les nombreuses cultures intensives dans les bouillons parfaitement stérilisés, de bacilles, bactéries, streptocoques généralement quelconques, et puis inoculent, comme le disait dernièrement avec *humour* dans ce journal, le Dr Boucher, la vaccine prise sur les génisses, le sérum de la diphtérie tiré du sang des vieilles rosses, le virus antirabique tiré de la moelle des chiens, et bientôt un liquide préventif de la syphilis tiré d'une vieille guenon !

Nous venons d'apprendre que cette guenon, la gentille Edwige (quel nom poétique !) n'a pas attendu la fin des expériences de Mentchikoff, son savant patron, et qu'elle vient de mourir, non pas des suites des inoculations syphilitiques, *mais des suites d'une affection suraiguë communiquée par un autre singe non anthropoïde*, réfractaire à la syphilis. Qu'est-ce que cela veut dire? Pauvre Edwige, versons un pleur et que les dieux immortels consolent Mentchikoff! « Les vrais hommes de progrès, disait Renan, sont ceux qui ont pour point de départ un respect profond du passé. »

Or, pour cette néfaste école pastorienne, suivie et exagérée encore par ses disciples dans le monde entier, *la vraie médecine*, la seule, l'unique, *celle qui n'est pas au coin du quai*, commence à Pasteur *qui n'était pas médecin !*

Ce serait risible, si ce n'était profondément triste ! Et la clinique que devient-elle dans tout cela ? Il faut malheureusement toujours en venir là. Pasteur est dieu et ses disciples sont ses prophètes ; Roux, Chamberlain, Calmette, avec sa cavalerie immunisée avec le venin du cobra ; Yersin avec son cocco-bacille du bubon pesteux : (ah ! le joli coco !) qu'il inocule aux rats, aux souris, et aussi aux chevaux ; Koch avec sa tuberculine qui a fait long feu ; Nicolaïer et Brieger qui trouvent dans la culture du bacille tétanique, la *tétanine*, la *tétanotoxine* et la *spasmo toxine* qui détermine du *ptyalisme* (cela ne rappelle-t-il pas M. Purgon ?) ; Marmorek, Parodlovsky, Maksutoff, Mentchikoff, l'homme aux guenons syphilisées, etc., etc.

Avez-vous remarqué que dans tous ces noms vous ne trouvez pas d'Anglais ? C'est qu'ils sont plus pratiques que nous, qu'ils ont des règlements de police sanitaire bien suivis et que par conséquent leur hygiène est meilleure. Ils n'ont aucunement senti le besoin de

devenir pastoriens. On trouve quelques Allemands, mais surtout des Russes qui ont suivi les Français ; c'est un des *bienfaits* de l'alliance franco-russe !

Ces savants médecins, cherchant la guérison des maladies dans leurs fameux sérums préventifs, me font l'effet, comme dirait Rabelais, de ces gens qui « affustent leurs besicles comme les coquins de village fougent et escharbottent la m... des petits enfants, en la saison des cerises, pour trouver les noyaux. » Le malheur, c'est qu'ils ne trouvent pas les noyaux, c'est-à-dire la guérison ;

Rabelais, que l'on ne saurait trop citer pour son bon sens bien gaulois, se faisait du médecin une idée conforme à celle d'Hippocrate. Il voulait avec le père de la médecine que le médecin fût d'abord un homme bien élevé, propre dans ses vêtements, et sur toute sa personne *jusqu'aux ongles inclusivement* ; il n'était pas question d'antisepsie à cette époque, et il n'aurait pas dit qu'il n'y a qu'à Paris où on sait bien nettoyer ses ongles. Il voulait même, ce bon curé de Meudon, que le médecin fût aussi soigneux de sa tenue et de sa mise que s'il avait à jouer un rôle d'amoureux dans une comédie. Le médecin devait avoir aussi « la face joyeuse, sereine, gracieuse, ouverte, plaisante, afin de resjouir le malade ».

Lisez, chers confrères, le prologue du quatrième livre dédié au cardinal Odet de Chastillon, il en mérite la peine, et il est rempli de bons conseils que je vous engage à suivre.

Rabelais était gai, et avait des succès.

Un certain Louis Rouzeau dit : « Je dois de la reconnaissance à cet homme, car sa conversation m'a délivré plus d'une fois de ma mélancolie par une cure rapide et délicieuse. »

Un autre, Suzanneau Hubert, raconte qu'ayant une maladie de langueur, les remèdes ne pouvaient rien pour le guérir quand le cher docteur, par sa seule présence, lui a rendu la force et la sérénité.

Il s'en rendait bien compte, car dans ce même prologue nous voyons qu'il était journellement requis et importuné pour la continuation des mythologies pantagruéliques, alléguant que « plusieurs gens, langoureux, malades, avaient à la lecture d'icelles trompé leurs ennuis, temps joyeusement passé et reçu allégresse et consolation nouvelle ; qu'il les avait composées « *pareshal* » ne prétend nul par là « *gloire ni louange* », mais pour les malades *absents* afin de leur donner le peu de soulagement que son art essaie de donner à ceux qui sont *présents*. »

Molière qui a emprunté pas mal de choses à Rabelais fait dire à Sganarelle dans le *Médecin malgré lui* : Lorsque le médecin fait rire le malade, c'est le meilleur signe du monde ! Et il avait raison.

Croyez-vous qu'il fait rire son malade, le médecin qui arrive vous faire des injections de toxines, d'antitoxines, de sérums antistreptococcique, antidiptéritique, antipesteux, bientôt antisyphilitiques,

tous ces liquides provenant de tous les animaux de la création rendus malades ?

Croyez-vous qu'il sera gai celui qui vous ordonnera dans les pays de malaria de vous enfermer dans une cage bien close de peur des moustiques ?

Et celui qui, pourvu que le cas soit suspect, viendra vous voir avec un masque, muni de coton hydrophile pour arrêter au passage les microbes, bacilles, et autres mollécules dangereuses? Assez de tout cela! Nous tournons au grotesque, arrêtons-nous, il en est temps !

La seringue de Roux a remplacé l'antique seringue de M. Fleurant l'apothicaire de Molière, mais j'aime encore mieux cette dernière. Elle ne fait pas de mal.

METCHNIKOFF ET SES CHIMPANZÉS — MARTINEAU ET SON MACAQUE — AUZIAS-TURENNE ET SON OUISTITI — TOUS CES SINGES *AVARIÉS* — SERUM AU RABAIS A L'INSTITUT BEHRING — PRIX OSIRIS A ROUX.

Il y a environ cinq chimpanzés à l'Institut Pasteur, et pour qu'on en ignore, *Metchnikoff* fait gémir la presse politique, très compétente, comme chacun sait, à quelque couleur politique qu'elle appartienne, dans les choses de la médecine.

C'est ainsi que nous savons qu'Edouard (rien du roi d'Angleterre) est le chimpanzé le plus intelligent, qu'on l'a dressé à balayer la salle, que les quatre autres ne sont pas encore baptisés et que le patron *lui-même* en a acheté un à Anvers.

On invite de temps en temps les journalistes aux repas de ces *Adams dégénérés* comme dirait Karl Vogt, et ils ont été jusqu'à constater que, comme de raison, on leur donnait du *lait stérilisé !* Ont-ils de la chance?

Vrai ! voyons, mes chers confrères, ce commencement de menu, est-il assez réussi ?

On le complète avec du riz cuit, puis des poires cuites et des figues. Je me demande avec anxiété, si tous ces aliments ont été passés à l'étuve à 140°, température indispensable pour détruire tous les bacilles, microbes, streptocoques, etc., et dans ce cas quel goût ils peuvent avoir !

*
* *

Metchnikoff prétendait que les singes non anthropoïdes étaient réfractaires à la syphilis ; mais voilà qu'à la séance du 13 octobre dernier, à l'Académie de médecine, le Dr Hamonic

a combattu énergiquement cette idée, en faisant un exposé minutieux et détaillé de l'histoire d'un autre singe *macaque* nommé Fracastor qui servit de sujet d'expériences à Lourcine au Dr Martineau. On lui inocula la vérole : il mourut *avarié*, quoique non anthropoïde, et il est allé rejoindre la jeune et regrettée Edwige ! Pauvre Fracastor !

Mais remontons plus haut, à Auzias-Turenne que j'ai parfaitement connu à la fin de l'Empire, savant médecin, ancien interne des hôpitaux, d'un désintéressement absolu et absolument convaincu de l'utilité de la syphilisation suivant sa méthode.

Il fit de nombreuses expériences sur un singe du Brésil, un ouistiti, et lui inocula bel et bien la vérole dont il mourut ! Encore un compagnon pour Edwige et Fracastor !

Et ce pauvre Auzias-Turenne, qui s'était aussi inoculé la syphilis, qui avait fait des travaux considérables sur la syphilisation, promoteur de la *simiothérapie*, que les pontifes pastoriens ont dû souvent consulter, est mort dans la misère absolue ! Quelques amis seulement derrière son cercueil. Il n'y a donc rien de nouveau sous le soleil, pas même les ambitieux qui se sont toujours appuyés sur les sots. Le grand fléau de l'humanité, c'est sa bêtise. L'affaire des singes en est là ; à qui le tour ?

***

Il paraît que le professeur Behring poursuit de savantes recherches en vue de la vaccination des jeunes nourrissons contre la tuberculose ! Il inocule des microbes vivants à des veaux, à doses progressivement croissantes, jusqu'à immunisation ; chaque inoculation est de plus en plus virulente ; chacune d'elles rend ce pauvre veau un peu malade, mais pas assez pour le faire mourir ; petit à petit, il s'habitue à des doses de plus en plus fortes, jusqu'à ce qu'il soit réfractaire ! Toujours suivant la première manière du grand Pasteur ! Behring cependant n'ose pas *encore*, ne se sent pas *le courage d'expérimenter sur l'espèce humaine* ! C'est fort heureux ! Le gouvernement allemand vient de décider la création d'un institut Pasteur, sous le nom de Behring ! Cette boutique étudiera les différents sérums, mais surtout en fabriquera et en vendra, et *au rabais* encore, voulant faire profiter l'humanité de sa marchandise, et faire baisser les prix des concurrents, surtout celui de la diphtérie ! La vente de la tuberculine de Koch lui a si bien réussi ! Le bouquet, c'est le prix Osiris, de la valeur de 100.000 francs que l'Institut vient de décerner à Roux, comme bienfaiteur de l'humanité ?

Et on appelle cela de la médecine! Revenons vite à la médecine hippocratique, à la médecine d'observation, à la véritable clinique. Laissons tous les sérums et les virus atténués à leurs marchands! Là est seulement le salut de la médecine. On ne doit cesser de le répéter. Dr H. Lécuyer, de Beaurieux (Aisne).

A PROPOS DE QUELQUES ERREURS BACTÉRIOLOGIQUES

La Médecine n'est pas une science, mais un art. — Contagion et agents pathogènes

Il est particulièrement fréquent d'entendre dans les sociétés médicales, certains confrères hautement affirmer que la Médecine n'est pas une science, mais simplement un art; et cette pétition de principe, en général, rallie la pluralité des suffrages des auditeurs.

Ceci n'a rien qui nous étonne, étant donné que la médecine, qui tombée, de ce fait, dans le matérialisme et l'empirisme le plus étroits, se trouve privée de toute base, de toute méthode, et qu'elle ne s'appuie plus que sur les affirmations et les dires de quelques individus à la mode, imposés par des journalistes, des politiciens, et toute la bande des snobs et des arrivistes de notre profession.

Ainsi, la glorieuse médecine, science des sciences, science de la vie, est devenue le chaos, l'inextricable chaos bactériologique où se trouvent enchevêtrées avec des formules chimiques, des proverbes et des adages, *similia*, *similibus*, etc., et des chapelets d'hypothèses contradictoires et saugrenues, microbes que tous les éléments détruisent, mais qui trouvent moyen d'apparaître et de donner des toxines qui servent d'antitoxines, qui empoisonnent et qui vaccinent ; et des milliards d'entités, des milliasses d'agents spécifiques, etc., etc., c'est le chaos dans lequel fatalement se perdent les esprits les plus distingués, les plus consciencieux observateurs.

Mais, prenons plutôt un exemple, et à ce titre, examinons la très intéressante discussion qui eut lieu le mois dernier à la société médicale du neuvième arrondissement, au sujet d'un cas de contagion tardive de scarlatine, signalé par notre distingué confrère, le docteur Milon; cas que nous résumerons ainsi : « Un enfant âgé de deux ans, immédiatement éloigné de son frère atteint de scarlatine au début, contracte la maladie quarante-cinq jours après son départ et le surlendemain de sa rentrée, c'est-à-dire de sa cohabitation avec son frère guéri, archi-guéri, et ayant subi, ainsi que ses parents, les domestiques, l'appartement, toutes les désinfections possibles et imaginables. »

De cette observation, notre confrère conclut :

1° Que la durée de la période de contagion dans la scarlatine peut être quelquefois très longue ;

2° Que l'agent de la maladie résiste à toutes les désinfections. Étant donné que l'enfant, atteint en dernier lieu fut éloigné dès que son frère présenta les premiers symptômes de scarlatine, étant donné qu'il ne revit le malade que quand l'affection avait depuis longtemps disparu, et alors que toutes les mesures de désinfection, mêmes les plus excessives avaient été prises. Je trouve que l'hypothèse de la contagion invoquée dans ces conditions n'est pas un seul instant soutenable, et qu'il est beaucoup plus rationnel, plus logique et plus scientifique de conclure que, les mêmes causes indéfinies qui, quarante jours auparavant, avait occasionné, sans contact de qui que ce soit, chez l'aîné, la scarlatine, l'ont déterminée, dans la suite, chez le plus jeune.

Cette hypothèse de la contagion, à laquelle, pour les besoins de leur système, les microbiens ont donné une capitale importance, n'est, en réalité, légitime qu'en de très rares, excessivement rares circonstances; et le microbe, bien entendu, n'a rien à voir dans ce phénomène, dont l'explication tout entière se trouve dans la théorie du rayonnement ou des vibrations, que j'ai, en d'autres publications, très complètement exposées.

L'agent pathogène, c'est le milieu atmosphérique, ou bien c'est l'être, le terrain, très souvent les deux à la fois. Le premier, avec ses variations électro-magnétiques, crée l'ambiance morbide, le milieu épidémique; le second, orienté déjà par ses tendances héréditaires, ses idiosyncrasies, impressionné également par les qualités de la saison, froide ou chaude, humide ou sèche, détermine les formes morbides.

C'est pour cela, que dans une période épidémique, l'observateur signale toujours toute la série des maladies, alors que pour la masse, la dominante seule paraît avoir existé.

Il devient, dans ces conditions, très facile de concevoir, lorsqu'on veut bien se souvenir toutefois, combien sont différentes les impressionnabilités des êtres vis-à-vis des causes morbides, que ceux dont la sensibilité est la plus grande, se trouvent atteints les premiers, tandis que les autres, dont les réactions sont lentes, ne sont touchés que les derniers.

Et maintenant, comme les êtres, dans nos époques d'outrancière civilisation ne vivent pas à l'état d'isolement, mais qu'ils sont, au contraire, en de perpétuels contacts, soit à l'école, soit dans la maison, soit au bureau, à l'atelier, etc., la fable de la contagion, toujours de la contagion sans cesse, prend devant des observateurs superficiels et devant les intéressés surtout, l'importance d'une vérité. Et cependant tout est vague dans cette hypothèse, pour chacune des maladies, sa durée est indéfinie; les uns

la donnent comme très courte; les autres disent qu'elle peut être longue, les autres seulement moyenne: là encore, c'est le chaos. Et maintenant, j'ajouterai que les causes pathogènes résidant uniquement dans les variations en plus ou en moins des énergies électro-magnétiques de l'ambiance, énergies qui forment la vie de la cellule organique, et qui par conséquent déterminent, lorsqu'elles sont en excès ou en défaut, son état pathologique, c'est-à-dire la fermentation plus ou moins accentuée du protoplasma, donnant naissance à cette sécrétion toxique attribuée à des microbes par les braves bactériologues, il n'est pas étonnant que les manœuvres très amusantes signalées par notre savant confrère, pour détruire la gent pathogène imaginaire, n'aient eu sur les causes réelles, aucun effet.

Car ces manœuvres, en vérité, ne sont que des gestes incohérents, qui donnent un aperçu très net du chaos microbien; et qui nous permettent de comprendre comment ceux qui confondent la médecine avc la démente bactériologie, ne trouvant plus en elle la majesté de la science, la considèrent comme un art, tragique sans doute, et appellent la pratique de cet art un dur métier.

BOUCHER.

Revue professionnelle

LES MAISONS DE SANTÉ CHIRURGICALES

La mode, importée d'Allemagne, a généralisé dans notre pays les maisons de santé opératoires : les malades appartenant à la classe riche acceptent volontiers de troquer leur somptueuse demeure contre une modeste chambre d'hôpital : il a suffi, pour les décider à ce sacrifice, de faire miroiter à leurs yeux la peur du microbe et de l'infection.

Quelles que soient les idées qu'on professe à l'égard du microbe, il faut reconnaître que cette pratique présente de grands avantages pour les malades et surtout pour les chirurgiens.

Habilement entourée par des « bonnes sœurs », l'« opérée » accepte les yeux fermés l'acte chirurgical, quelle qu'en soit la hardiesse ou la gravité ; elle est incontestablement mieux surveillée et mise à l'abri des complications post-opératoires ; si elle succombe, la piété de l'entourage et les pratiques religieuses rendent la pilule moins amère à la famille.

Quant au chirurgien, pas n'est besoin d'énumérer les énormes avantages que présente pour lui la maison de santé : il réunit ses opérés sous le même toit et fait en une heure la besogne qui lui prenait autrefois toute la matinée ; il arrive, on sonne la cloche, il trouve ses instruments prêts, opère et s'en va ; c'est le cas de dire *cito, tuto et jucunde*. Pas de salive inutilement dépensée, pas de soins consécutifs, pas de pansements ; de plus il trouve dans les « bonnes sœurs » un concours d'autant plus utile qu'il est supposé désintéressé ; s'il survient un désastre, ou même un simple échec, la « Mère » sait toujours arranger les choses ; elle sait, au besoin, faire valoir l'importance de l'acte opératoire au point de vue des honoraires ; dans certaines maisons, la « Supérieure » contribue même, avec beaucoup d'habileté et de tact, à faire encaisser la forte somme quand le chirurgien est un des familiers de l'établissement.

Ces pratiques n'ont du reste rien de blâmable, et tout le corps médical est unanime à reconnaître l'utilité de la maison de santé chirurgicale.

Mais il y a une ombre au tableau.

Que devient dans tout cela le médecin traitant, l'humble praticien qui a soigné antérieurement le patient, qui l'a conduit au chirurgien et a usé son temps et sa salive à conseiller l'intervention chirurgicale ?

Le client est perdu pour lui dès qu'il a franchi les portes de la maison opératoire. C'est à peine si on lui permet d'assister à l'opération ; il est considéré comme la cinquième roue du char et dans beaucoup de cas comme dangereux ; il ne peut même plus revoir ses malades, il est tenu comme suspect par les bonnes sœurs qui ne le connaissent pas : s'il survient quelque complication infectieuse on est souvent tenté de s'en prendre à lui « parce qu'il n'était pas aseptique ».

C'est cependant sur ses indications que l'opération a été décidée ; si elle donne lieu à une issue fatale ou si elle ne donne pas les résultats attendus, la famille s'en prend ensuite à lui : « Ce n'était pas la peine, docteur, de nous faire dépenser tant d'argent ; ma femme est encore plus mal qu'avant l'opération ! » Tel est le refrain qu'il entendra plus tard.

Il n'en était pas ainsi autrefois du temps des Péan et des Labbé ; le médecin traitant ne cessait d'être le collaborateur du chirurgien, il assistait aux consultations, faisait les pansements consécutifs et restait constamment au chevet de ses malades dont il relevait le courage. Ayant été à la peine, il était aussi à l'honneur lorsque le succès couronnait l'acte : je passe sous silence les honoraires légitimes auxquels il avait droit : c'est là une question secondaire, mais il est certain que le système actuel apporte un préjudice matériel considérable aux médecins praticiens.

Ces diverses réflexions me sont venues à l'esprit récemment en lisant une circulaire adressée par un chirurgien *modern-style* propriétaire d'une importante maison de santé. Je ne citerai pas de nom pour ne pas effaroucher la modestie de ce confrère qui a horreur de la réclame et de la publicité.

Mais je trouve dans cette circulaire des choses excellentes qui prouvent que ce chirurgien a compris mieux que personne les inconvénients que je viens de signaler. J'appelle notamment l'attention sur les passages suivants :

« Les médecins des malades en traitement ont leur entrée libre dans la clinique, et nous veillons à ce que leurs intérêts soient rigoureusement sauvegardés. Les honoraires de l'opération sont déterminés d'un commun accord avec le médecin traitant, qui est considéré comme l'aide principal du chirurgien, de manière à lui donner égale et entière satisfaction *au double point de vue matériel et moral.*

« Au départ de chaque malade, de même que s'il se produit au cours du traitement le moindre accident, le médecin traitant est averti, soit en cas d'urgence par téléphone, soit simplement par une lettre détaillée. Les pansements qui peuvent être encore néces-

saires au départ du malade sont continués soit par le médecin traitant, à domicile, soit, s'il le préfère, à la consultation externe.

« Notre devise est de soutenir à la fois l'intérêt des malades et l'intérêt des médecins, qui se trouvent toujours étroitement liés.

« Les uns et les autres rencontreront à la clinique les plus grands égards et seront l'objet de toute la sollicitude du personnel. »

Il est fâcheux que le propriétaire de cette maison, fort bien tenue du reste, introduise dans sa circulaire une réclame en faveur des sérums et spécialités antiseptiques de son invention, qu'il propose ses remèdes spécifiques contre le cancer et autres infections ; mais ces objections secondaires n'enlèvent rien à la valeur des remarques si judicieuses que je viens de citer.

J'engage donc tous les chirurgiens et ceux de nos confrères qui possèdent ou dirigent des maisons de santé à méditer ces préceptes. La peur du microbe est aujourd'hui fort atténuée, le concours du médecin traitant ne peut qu'être utile et ne gêne en rien les services ; s'ils veulent voir leurs établissements prospères et atteindre les hauts sommets de la chirurgie fructueuse il faut qu'ils méditent cette phrase : « Il faut donner satisfaction au médecin traitant au double point de vue matériel et moral. »

LA PROFESSION MÉDICALE EN FRANCE

Il n'y a qu'un cri dans la presse médicale pour dénoncer l'encombrement de notre profession, et pas un remède efficace n'est proposé pour y remédier.

Au contraire, tout semble conspirer pour aggraver la situation.

En effet, la première chose à faire avant de tenter une réforme radicale, qui s'impose fatalement à bref délai, serait tout au moins de défendre *unguibus et rostro*, les privilèges que la loi nous confère, ou tout au moins de ne pas laisser envahir la profession par un tas de gens qui devraient en être soigneusement exclus et y vivent en véritables parasites.

N'est-il pas absurde d'abandonner une partie de l'art de guérir, à des praticiens patentés tels que : sages-femmes et dentistes, spécialités que seuls les docteurs en médecine français devraient pouvoir revendiquer ?

Une nouvelle législation de l'art médical s'impose en France ; malheureusement nos législateurs se désintéressent absolument de la question : la politique étant leur unique préoccupation.

A notre avis, cette nouvelle législation devrait reposer sur les bases suivantes :

1° La profession de sage-femme, de dentiste, ne devra être exercée que par des docteurs en médecine français ;

2° Le nombre des étudiants en médecine, c'est-à-dire des futurs praticiens, excédant de beaucoup les besoins des populations, au lieu d'en laisser le nombre illimité, il me paraît indispensable d'en limiter le nombre, en réformant la scolarité, qui devrait être calquée sur celle des écoles vétérinaires.

Celles-ci n'admettent annuellement, au moyen du concours, qu'un nombre limité d'élèves ; s'il en était de même des écoles de médecine, on verrait immédiatement disparaître ce flot envahissant de candidats qui est en train de nous submerger.

En effet, les candidats aux études médicales choisiraient bien vite une autre carrière, au grand bénéfice de la profession, devant la perspective peu séduisante de se condamner à un internat d'une durée minima de quatre années de scolarité, comme internes dans une école.

Une fois le terrain déblayé de ce côté, les praticiens moins nombreux seraient bien vite recherchés, estimés à leur juste valeur et honorés moins platoniquement, tout comme les ingénieurs et rémunérés comme il convient, au lieu d'être traités par le public comme de vils stipendiés, comme des mercenaires, dont on abuse, au nom d'une fausse philanthropie, soigneusement entretenue par une foule de médecins faméliques qui ne peuvent vivre de leur métier.

Nous assistons alors à ce spectacle désolant de la Médecine cherchant à se créer une popularité, destinée à les rémunérer de leurs peines ; popularité qui se traduit par un mandat électif leur conférant un rôle politique, qui leur servira de marche-pied pour obtenir du Gouvernement un mandat rétribué, qui en fera des fonctionnaires, c'est-à-dire des budgétivores, variété d'animaux nuisibles, classe déjà trop nombreuse destinée à nous dévorer.

Je ne m'arrêterai pas à réfuter les observations que ne manquent pas de nous présenter les adversaires de toute réforme, les repus, les satisfaits, les optimistes, les adulateurs du pouvoir qui, du moment qu'ils ont obtenu la satisfaction légitime de leurs besoins, se refusent à voir la misère croissante de leurs confrères moins bien partagés, qui ont été moins habiles ou moins serviles.

En République, le droit au travail est inscrit dans le programme politique, c'est un droit primordial et sacré, nous devons le revendiquer hautement en faveur du prolétariat de la Corporation.

Les nombreux philanthropes en théorie, qui font de la philanthropie à nos dépens, nous font une autre objection, à laquelle je dois répondre :

Ils nous disent que le médecin, dans notre nouvelle organisation, placé sur un piédestal assez élevé, ne sera plus accessible aux prolétaires.

C'est une erreur facile à dissiper : nous n'avons besoin de personne, pour faire la charité, sur notre dos ; nous continuerons de la faire, quand et comment il nous plaira, sans recevoir d'ordre de qui que ce soit, particuliers ou collectivités.

Afin d'empêcher les abus scandaleux dont nous sommes témoins et victimes journellement, il suffit d'obliger les communes à rétribuer convenablement, selon le nombre des visites, les médecins chargés du service des indigents. Hors de là, il n'y a pas de salut. L'expérience a prononcé victorieusement : du jour où les communes sont obligées de payer les médecins, selon le nombre des visites faites, le nombre des indigents diminue sensiblement.

Frappez à la bourse, c'est le seul endroit sensible de ces honorables représentants, qui veulent faire le bonheur de leurs administrés, à une condition, c'est qu'ils n'aient rien à débourser.

Le cri d'alarme a été poussé ; espérons qu'il ne restera pas sans écho.

Pour se convaincre de la détresse croissante de la profession, les incrédules, s'il y en a, n'auraient qu'à consulter les listes des candidats aux divers emplois du Gouvernement ; il nous a été donné de voir des docteurs en médecine nommés commissaires de police, receveurs-buralistes, percepteurs, ou autres emplois, réservés ordinairement à des gens d'une instruction primaire problématique ; nous ne serions pas étonnés de voir bientôt des docteurs en médecine solliciter des places de concierge.

Une annonce parue dans un journal médical est ainsi libellée :

« Un docteur en médecine demande un emploi quelconque d'infirmier. »

Le malheureux l'attend encore probablement. Je crois le fait assez suggestif : après celui-là, il faut tirer l'échelle.

En attendant, des praticiens exotiques des deux sexes, munis de simili-diplômes, accaparent les clients, au grand détriment de la santé publique, de la dignité médicale et de la vie des docteurs français.

Docteur Raynaud,

à Villeloin (Indre-et-Loire).

Voir : La Profession médicale en France, 1 vol. (Société des Editions scientifiques), par le Dr Peinard (pseudonyme de l'auteur, Dr Raynaud).

DE LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES MÉDECINS A RAISON DES CERTIFICATS PAR EUX DÉLIVRÉS

« Je ne croyais pas que le certificat que je délivrais était un certificat coupable. On n'enseigne pas cela dans nos études. » Tel est, textuellement, le moyen de défense que faisait valoir, il y a quelques années, devant le tribunal correctionnel de la Seine, un médecin de Paris, le docteur Planet. Disons tout de suite que ce moyen de défense ne fut pas agréé, et que le prévenu sortit « des bancs de la correctionnelle » gratifié d'une condamnation à trois

mois de prison et à 500 francs d'amende, avec application de la loi Bérenger pour la peine corporelle. (Trib. corr. Seine, 5 octobre 1894.)

Quel « crime » avait donc commis le docteur Planet? Le voici, pour l'édification de ceux des lecteurs auxquels « cela n'aurait pas été enseigné dans leurs études ».

Le caporal au 2e régiment d'infanterie de marine Revert obtenait, au mois d'août 1894, un congé de trois jours sous prétexte de venir voir à Paris son grand-père, âgé de 81 ans, qu'il disait atteint d'une grave maladie de poitrine, mais qui en réalité était mort depuis deux ans. Le caporal passa ses trois jours de congé chez sa mère Mme Fanny Revert, parfumeuse, rue Joquelet.

Les trois jours écoulés, le caporal demanda par dépêche télégraphique à son colonel une prolongation de congé de huit jours « parce que son grand-père était plus malade ». Le colonel accorda la prolongation sollicitée.

La mère du caporal, Mme Fanny Revert, craignant que son fils, à sa rentrée au corps, ne fût dans l'obligation d'établir péremptoirement, pour éviter une punition, la maladie de son grand-père, se rendit chez le docteur Planet, rue Montmartre, et lui demanda un certificat de complaisance. M. Planet délivra le certificat demandé.

Sur ces entrefaites, une enquête était faite, à la requête de l'autorité militaire, pour vérifier le plus ou moins de sincérité des allégations avancées par le caporal Revert afin d'obtenir une prolongation de congé. C'est alors que tout fut découvert.

En conséquence, le docteur Planet comparaissait devant le tribunal correctionnel de la Seine, et subissait l'interrogatoire suivant :

Le président. — Vous avez délivré un certificat médical sans vous être préalablement rendu compte si la personne sur l'état de santé de laquelle vous donniez un certificat était malade, vivante ou morte. Vous avez agi avec une légèreté impardonnable.

Le docteur Planet. — Je regrette vivement ce qui est arrivé. Mme Revert m'a affirmé que le grand-père, âgé de 81 ans, toussait beaucoup. J'ai eu confiance et j'ai délivré le certificat qu'on me demandait, sans aller voir le malade.

Le président. — M. Revert était mort depuis deux ans !

Le docteur Planet. — J'ignorais naturellement ce fait. Je ne croyais pas que le certificat que je délivrais était un certificat coupable. On n'enseigne pas cela dans nos études. Je me doutais que la délivrance d'un pareil certificat était répréhensible, mais je ne croyais pas qu'il pût en résulter de pareilles conséquences. J'ai péché par un excès de confiance.

Mme Revert, mère du caporal, était ensuite entendue comme témoin. Elle déclarait avoir demandé un certificat de complaisance en vue d'empêcher que son fils fût puni à sa rentrée au corps : elle reconnaissait lui avoir dit que son beau-père était malade; elle

ajoutait que le docteur Planet n'était pas son médecin ordinaire, et qu'elle lui avait donné 3 francs.

Et l'interrogatoire se terminait par cette déclaration du prévenu : « Je dois ajouter qu'au moment où cette dame est venue chez moi, j'étais sur le point de sortir. Cette dame m'a dit qu'elle était la fille d'un officier. J'ai demandé où était le grand-père malade. Elle m'a dit : « A la maison ». Je n'ai pas jugé à propos de pousser plus loin et j'ai délivré sur papier blanc le certificat demandé. »

Coût : trois mois de prison et 500 francs d'amende !

C'était par application de l'article 160 du Code pénal ainsi conçu : « Tout médecin, chirurgien ou autre officier de santé qui, pour favoriser quelqu'un, certifiera faussement des infirmités propres à dispenser d'un service public, sera puni d'un emprisonnement d'une année au moins et de trois ans au plus. S'il y a été mû par dons ou promesses, la peine de l'emprisonnement d'une année au moins et de trois ans au plus. Dans les deux cas, le coupable pourra, en outre, être privé des droits mentionnés en l'article 42 du présent Code pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, à compter du jour où il aura subi sa peine. Dans le deuxième cas, les corrupteurs seront punis des mêmes peines que le médecin, chirurgien ou officier de santé qui aura délivré le faux certificat. » — Des circonstances atténuantes peuvent être reconnues au profit du prévenu, et elles permettent aux juges de réduire la durée de l'emprisonnement et même de substituer l'amende à l'emprisonnement. Voilà ce qui explique les peines prononcées dans l'espèce que nous venons de signaler.

On n'enseigne pas cela dans les facultés de médecine ! C'est possible. — Mais c'est la loi, et au médecin comme à tout autre s'applique notre vieux brocard juridique : *Nemo jus ignorare censetur !*

J. JACQUEY,
Professeur à la Faculté de Droit
de l'Université de Lille.

Variétés

Les seins dans l'histoire

Troisième volume de la série *Teloniana*, par le Dr G.-J. Witkowski, chez Maloine, éditeur.

Nos lecteurs connaissent les nombreux ouvrages du docteur Witkowski : être utile en amusant, semble la devise de notre



Les seins, d'après Rembrandt, musée de Vienne.

confrère. Il a su rendre aimable même l'anatomie, et ses superbes ouvrages *d'anatomie iconoclastique* ont grandement facilité l'étude de cette science à de nombreuses générations d'étudiants.



Madame de Maintenon, par Romanelli.

Ses *petits moyens mnémotechniques* ont fait la joie de tous ceux qui ont préparé des concours ou des examens. Et le *corps humain*, la *génération humaine*, les *accouchements* ! que de matériaux réunis, selectés avec goût et avec un sentiment artistique que dénote encore le choix des magnifiques gravures qui ornent

toutes ses publications ! Elles sont la mine inépuisable où nos professeurs vont chercher les bons mots, les anecdotes qui aident à faire passer l'aridité de leurs leçons. Les accoucheurs ne seront plus réduits à bégayer leur monotone discours : *poussez madame*; à défaut de l'intelligence et de l'adresse que leur refusait Dupuytren, ils pourront montrer de l'esprit, il y en a tant dans les trois volumes de *Tetonmana* dont le dernier a été récemment



Simonetta Vespucci, école florentine.

présenté à l'Académie de médecine par le docteur Porak, accoucheur des hôpitaux.

Quand ce ne serait que par ses gravures si artistiques, toujours curieuses et souvent rarissimes, ce volume attirerait et captiverait de façon à forcer à toujours tourner les pages. Dans les ateliers d'imprimerie, les compositeurs eux-mêmes étaient gagnés, et on se payait les épreuves au fur et à mesure

que la composition avançait. Et cependant rien de trivial, d'ordurier ou même simplement de mauvais goût.

L'auteur passe en quelques lignes de la plus haute antiquité aux faits les plus récents et les rapprochements sont souvent curieux; l'histoire est plus ou moins un perpétuel recommence-



La maman fashionable, gravure anglaise 1796.

ment, même quand il s'agit de l'histoire des Seins. Notre confrère, qui a visité un grand nombre de pays, nous rapporte le résultat de ses investigations en Egypte et dans les musées d'Italie; aucune peine, aucune dépense n'ont été épargnées pour acquérir un document intéressant et artistique.



Ce livre de haut goût devra certainement figurer dans la bibliothèque du médecin, du professeur, de l'artiste et même du simple amateur, il représente une somme énorme de travail et

de patientes recherches et il aura, nous n'en doutons pas, le succès de ses aînés.

Nous croyons du reste être agréable à nos lecteurs, en leur donnant un spécimen de quelques-unes des gravures qui sont reproduites en grand nombre dans l'ouvrage de notre confrère Witkowski : les unes se rapportant aux grandes œuvres de l'art ; les autres, plus modernes, nous donnant une idée des mœurs du vingtième siècle.

Quoi qu'il en soit, le livre est à la fois intéressant et amusant, et il complète la série des études entreprises par l'auteur.



Un duel de femmes, épisode moderne.

Les planches que nous reproduisons n'ont pas besoin de légendes. Les beaux tableaux des écoles flamandes et véni-

tiennes montrent l'importance que les peintres ont accordée à la beauté des seins dans toutes les époques : la poitrine



Figure moderne : l'Instruction laïque.

opulente a toujours été le symbole de la fécondé et de la richesse.

Depuis Cérès jusqu'aux temps modernes, les statuaires ont

donné aux poitrines de déesses un développement prodigieux.
Enfin, nous reproduisons, à titre de curiosité, un très curieux



Une curieuse exhibition moderne.

spécimen des exhibitions aujourd'hui si fréquentes dans les *music-halls*.

Etudes psychologiques

SILHOUETTES DE FEMMES. — ETUDES PSYCHOLOGIQUES. LA BELLE GABRIELLE.

Les deux femmes illustres qui viennent d'être libérées méritent par leur attitude d'attirer l'attention du psychologue et du médecin.

Nous ne parlerons pas de la première, Marie Fenayrou, qui a passé l'âge des passions et est protégée par sa maternité après avoir payé sa dette.

Mais que dire de la seconde, cette belle Gabrielle qui quitte sa prison avec cette auréole de grâce et de beauté que les reporters se plaisent à nous décrire!

« En apprenant qu'Elle était libérée, dit Nozière, je sentis mon cœur se dilater : ce n'était pas en vain que j'avais eu confiance dans la justice immanente. La malheureuse a subi treize années de détention, mais le gouvernement s'est enfin décidé à la relâcher. Que lui reprochait-on? L'homme qu'elle aimait l'avait obligée à attirer dans un guet-apens un riche viveur; par pure plaisanterie, elle avait passé au cou de ce joyeux compagnon un lacet qui l'étrangla. Elle n'avait été que l'instrument aveugle du crime. Dans la suite elle était devenue l'auxiliaire énergique de la justice et lui avait livré le meurtrier. Son attitude devant la cour d'assises lui avait concilié la sympathie de la foule; car elle était jolie et ses yeux étaient doux et innocents comme son prénom. Elle fut cependant condamnée à passer un quart de siècle au bagne. Mais des mesures de clémence adoucirent cette peine. Elle fut seulement enfermée dans la plus ouverte des prisons. Elle y travaillait en compagnie d'ouvrières libres qui lui contaient les nouvelles du jour, qui mettaient ses lettres à la poste et lui apportaient les réponses. Nous savions que son existence était paisible; mais ceux qui subissent l'iniquité ne connaissent pas le bonheur, et nous attendions avec angoisse l'heure de la réhabilitation. »

L'attitude de Gabrielle dans sa prison avait du reste, été exemplaire. La limpidité et la pureté de son regard, la chasteté de son maintien, la douceur de sa voix lui avaient attiré toutes les sympathies du personnel. Les visiteurs considéraient comme une faveur de lui être présentés et elle avait pour tous un mot aimable, gracieux, presque protecteur. Les Bonnes Sœurs lui réservaient toutes leurs faveurs parce qu'elle était d'une rare piété et faisait retentir, dans la chapelle, une voix mélodieuse dont les échos, avant de monter au ciel, adoucissaient l'âme des humains. Gabrielle était pleine de cette tendresse, à la fois mystique et sensuelle, qui amollit les cœurs les plus durs. Les journalistes nous ont constamment parlé d'elle pendant sa détention et l'un d'eux a consacré sa vie à obtenir sa grâce.

Enfin, la voilà rendue à la grande société parisienne. Le jour de sa libération a été une fête dans les milieux de haut goût.

« Elle se laissa interviewer: elle donna son opinion sur l'état

politique de la France, sur les prochaines élections de l'Académie française, sur la mode, sur les funestes effets des courses, sur la moralité des femmes, sur la direction des ballons. Elle exprima le désir de dîner en compagnie d'hommes célèbres. On se hâta d'organiser un petit banquet dans le restaurant à la mode. Les lettres, les sciences, les arts, le commerce, la finance, l'armée et même la magistrature y étaient représentés. Elle s'étonna qu'on eût choisi, pour lui offrir ce repas, un endroit un peu frivole : le voisinage de jeunes femmes maquillées et trop élégantes lui déplut. Elle constata cependant que tout le monde la regardait avec sympathie. Les maîtres d'hôtel et les garçons avaient signalé à toutes les tables sa présence. Sous les lumières tendres des lampes électriques les femmes se penchaient vers leurs amis et chuchotaient : « C'est Elle! C'est Elle! » Quand elle se leva pour porter un toast, tout le monde se tut et l'on put entendre distinctement ses paroles.

Elle remercia les hommes courageux qui avaient travaillé pour obtenir sa grâce. Elle rendit hommage aux médecins et à l'hypnotisme, aux écrivains qui excitent la foule à la juste pitié, aux peintres et aux sculpteurs qui entretiennent en France le culte de la beauté, aux manieurs d'argent qui respectent la frivolité, aux juges et aux soldats qui appliquent et défendent des lois douces et indulgentes. Elle termina son discours en invoquant l'éternelle justice. Tandis qu'elle vidait sa coupe de champagne, les hommes les femmes lui lançaient des fleurs. Elle défaillait sous les pivoines neigeuses, sous les roses lourdes de parfums et, songeant au rude compagnon qui l'avait entraînée en Amérique et qu'elle avait ramené sur la place de la Roquette, elle murmura, toute rêveuse, sur un air de Gounod :

Ah! s'il était ici!
S'il me voyait ainsi!

A cette intéressante description de M. Nozière, serait-il permis au psychologue d'ajouter quelques réflexions?

Savez-vous pourquoi tous ces hommes recherchent la belle Gabrielle? C'est parce qu'ils sont friands de sensations, c'est parce qu'ils éprouvent, en présence de cette femme étrange, encore jeune et jolie, le désir de la possession: c'est parce qu'ils supposent que les joies de cette possession différeront des banales caresses de la maîtresse ordinaire. Ils veulent savoir, au risque de courir le même danger, par quels savants artifices, cette femme a pu passer au cou la corde à un amant tout en lui faisant éprouver les suprêmes délices de l'amour.

Voilà pourquoi les hommes raffinés et blasés recherchent Gabrielle; voilà pourquoi cette aimable libérée ne sera pas embarrassée pour trouver des amants somptueux et célèbres.

Dans les milieux dits supérieurs, chez les êtres gorgés et blasés, tout ce qui permet d'espérer des sensations sensuelles inédites sera toujours recherché.

Dr MINIME.

Pratique médicale

ECRIVONS NOS ORDONNANCES EN LATIN ET LISIBLEMENT

Telle est l'opinion exprimée avec beaucoup d'à-propos par M. le Dr Ruelle.

Si, comme l'a dit un diplomate illustre, la parole a été donnée et sert à l'homme pour déguiser sa pensée, bien souvent l'écriture illisible du médecin sert à cacher aux yeux trop clairvoyants qui entourent ses réelles inquiétudes, et aussi, en maintes circonstances, ses embarras thérapeutiques.

Les caractères hiéroglyphiques dont il couvre ses ordonnances ne sont guère déchiffrables, en effet, que pour les initiés.

Il faut la grande habitude de MM. les pharmaciens et leur longue fréquentation de toute la série des drogues officinales pour pénétrer le mystère de ces grimoires, et encore y perdent-ils parfois leur latin.

Les journaux, les livres, les conférences ont si bien vulgarisé les premiers rudiments de nos connaissances, qu'il se trouve presque toujours dans l'entourage immédiat du malade au moins une personne pourvue de quelques notions élémentaires sur les propriétés des ingrédients usités en médecine et leurs indications thérapeutiques.

Ces gens-là sont généralement fort encombrants : leur fausse science leur donne une teinte de pédantisme qui serait risible s'il n'était dangereux.

Avec la tendance qu'ils ont d'appliquer aux choses essentiellement variables de la médecine les procédés mathématiques des sciences exactes, ils concluent de la présence ou de l'absence d'un médicament sur l'ordonnance médicale à un diagnostic et à un pronostic toujours identiques et par conséquent tout à fait fantaisistes.

Inutile d'insister sur les inconvénients qui peuvent en résulter pour le malade et aussi pour le médecin.

Jadis on formulait en latin ; cette bonne et vieille coutume oubliée, je ne sais pourquoi, en France, s'est conservée en Angleterre. La grande majorité des clients n'y voient goutte, et c'est un immense avantage. Que se passe-t-il, en effet, chez nous ?

Après avoir examiné le malade et rédigé la prescription, le médecin la remet au solliciteur : il croit avoir fini, mais pas du tout : le premier souci de celui qui la reçoit est de chercher à la lire, et, s'il peut y parvenir, huit fois sur dix, le client ne manque pas de faire une objection : « Docteur, je ne puis supporter la morphine ; le bromure me donne des douleurs d'estomac. » Il faut donc recommencer et se priver parfois de formuler des médicaments en la puissance desquels on avait le droit de compter.

N'avais-je pas raison de dire que le latin avait du bon?

Le latin aurait au moins l'avantage de permettre au praticien d'écrire lisiblement, sans crainte d'être lu et compris, et les pharmaciens qui, souvent, se trouvent en face de signes cabalistiques qu'un Champollion seul pourrait déchiffrer, ne risqueraient plus de commettre des erreurs dont ils bien irresponsables, mais qui ont pour les pauvres malades des conséquences terribles.

C'est justement dans le but d'éviter dorénavant ces funestes erreurs que, de l'autre côté du détroit, un journaliste fort connu, M. Labouchère, organise en ce moment une campagne de presse afin d'obliger les médecins à typographier leurs ordonnances pour en faciliter et en assurer l'exécution fidèle?

Cette idée lui serait venue, paraît-il, après avoir entendu la confession d'un pharmacien qui lui aurait avoué qu'en présence d'une ordonnance difficile à lire, il s'efforçait toujours de s'en tirer de son mieux; mais que, si la difficulté était telle qu'il ne pouvait la vaincre, il se bornait à livrer le premier médicament venu, celui que, dans son âme et conscience, il jugeait le meilleur dans le cas donné.

De son côté, en Allemagne, Karl Binz, professeur de pharmacologie à l'Université de Bonn, vient de publier sur le même sujet un excellent article. Il cite une foule d'erreurs, les unes risibles, les autres tragiques, hélas! provenant de l'abominable écriture employée presque systématiquement par les médecins d'outre-Rhin. Il n'en ont pas, du reste, le monopole et bon nombre de médecins de France sont allemands sur ce point! Aussi nous paraît-il excusable ce pharmacien philosophe, qui, dans l'impossibilité où il se trouve de lire sûrement une prescription et aussi sans doute de se faire éclairer par le médecin, se contente de livrer des remèdes anodins ou à doses inoffensives! Qu'aurait-il pu faire de mieux en pareille occurrence?

Refuser de délivrer les médicaments, n'était-ce pas s'exposer à être taxé d'ignorance ou de mauvaise volonté et mettre le client dans la nécessité de s'adresser à un autre pharmacien qui eût été fort gêné d'agir différemment?

Que l'aveu dépouillé d'artifice de l'honnête « chemist » anglais soit pour nous tous une leçon profitable! Ne mettons plus, par une coupable légèreté, les pharmaciens en un si cruel embarras.

Hygiène sociale

LA VENTE DE L'ALCOOL AUX ÉTATS-UNIS

Nous avons eu récemment un Congrès national de l'alcoolisme. On y a fait de beaux discours. Quant à espérer qu'il en sorte quelque remède pratique contre le fléau qui précipite notre dégénérescence et achèvera notre ruine, il n'y faut pas songer. Dans un pays où 500.000 cabarets font la loi et les députés, jamais les députés et la loi ne supprimeront les cabarets, pas plus que les bouilleurs de cru.

Seule, cependant, une législation sévère peut combattre, avec quelque chance de succès, l'alcoolisation générale. Si la Suède a réussi à arrêter les progrès du mal alcoolique, c'est grâce à ses lois sur la vente de l'alcool. Un autre pays peut être proposé en modèle, c'est un des États de l'Union américaine.

Au Dakota, la vente des boissons alcooliques n'est permise qu'aux pharmaciens, et encore cette permission est-elle entourée de restrictions qui la limitent à certains pharmaciens seulement.

C'est le juge du comté qui délivre la licence et cette licence n'est valable que pour une seule année. La demande présentée 30 jours d'avance, doit être apostillée par 80 p. 100 des propriétaires fonciers et 70 p. 100 des « respectable women ».

Le pétitionnaire doit faire la preuve qu'il ne fait pas lui-même usage de boissons alcooliques; il est tenu de justifier qu'il a en magasin pour 10,000 francs au moins de produits pharmaceutiques et que, par conséquent, il n'est pas un « pseudo-pharmacien ».

Il doit enfin publier sa candidature dans un journal local en sorte que tout le monde puisse la discuter en connaissance de cause.

Après quoi, le juge peut encore repousser la demande. Si ce juge se trompe et investit un candidat indigne, il est passible lui-même d'une amende de 500 à 1,000 dollars.

Ce n'est pas tout. Le pharmacien autorisé à vendre de l'alcool ne peut le débiter que sur la vue d'un certificat indiquant la quantité donnée et le motif de l'achat. Une même personne n'en peut obtenir plus d'une demi-pinte par jour. L'acheteur doit d'ailleurs être majeur, connu du pharmacien, ou muni de pièces d'identité.

Enfin le pharmacien est obligé d'inscrire ses ventes d'alcool sur un registre que tout le monde peut consulter.

Je n'assurerais pas que ces mesures draconiennes empêchent les citoyens du Dakota de se livrer encore parfois à quelques « beuveries » de circonstance. Ce qui est certain, c'est que tous les cafetiers ont dû fermer boutique et chercher un autre emploi de leur activité. Si l'ivrognerie n'a pas disparu complètement, elle a du moins beaucoup diminué. Les buveurs incorrigibles sont obligés de passer la frontière et d'aller dans les États voisins, s'ils veulent s'adonner en paix à leurs ébats habituels.

On reconnaîtra en tout cas que lorsqu'il faut prendre le train et faire quelques centaines de kilomètres pour s'offrir un apéritif, on a moins de chances d'en prendre l'habitude que lorsqu'on rencontre un café ou un mastroquet toutes les trois portes.

Le Parnasse Hippocratique

LA FEMME CURIEUSE

Contes de 1760.

Un charlatan vint dans certain village
 Vendre des secrets pour tous maux.
 Dès qu'il eut dressé ses tréteaux,
 On vit autour du personnage
 S'assembler force de nigauds,
Compère Pierre et sa femme Jeannette
Étaient du nombre; et tous les curieux,
Plutôt pour voir que pour faire une emplette,
 Se plaçaient chacun de leur mieux.
— Voici, criait notre homme, une poudre nouvelle...
 Elle guérit les accidents
 De la goutte et de la gravelle,
 Aussi bien que le mal de dents.
 Cette autre à l'instant déracine,
 Le scorbut, le mal de poitrine
 Et la gale aux petits enfants.
 Les secrets sûrs, ce sont les nôtres.
Chaque paquet coûte un écu pour d'autres;
 Messieurs, par amitié pour vous,
 Je vous le donne pour cinq sous.
 Autant de paroles perdues.
Aux spectateurs, droits comme des statues,
 Le pauvre homme ne vendait rien.
— Oh! oh! dit-il, à tous ces gens de bien,
 Il faut offrir autre denrée.
Mesdames, approchez : j'ai cette eau préparée,
Qui rend tous les maris excellents au déduit,
 Cinq ou six fois dans la journée,
 Et sept ou huit pendant la nuit.
 — Mon mari, dit aussitôt Jeanne,
Achetons de cette eau. — Je voudrais, Dieu me damne!
 Dit Pierrot, avoir de l'argent.
Mais, tu le sais, nous n'avons sou, ni maille,
 Je sors de prison pour la taille,
 Nos meubles sont chez le sergent.
— Ma foi, dit Jeanne, usons de sa recette,
Avant qu'on ait tout pris, je vais vendre nos draps.
— Quoi! nos draps?—Tais-toi donc, dit en courant Jeannette,
 C'est seulement pour voir s'il ne ment pas!

PAJON.

Embryologie

SUPERSTITIONS — SAINTS FÉCONDANTS ET ACCOUCHEURS

Dans la plupart des pays catholiques, les sanctuaires célèbres, de saints ou de madones, ont reçu de tout temps la visite des épouses stériles, venant y implorer du ciel la grâce d'être mères ; mais, en Basse-Bretagne, le fétichisme populaire a spécialisé ce culte peu banal au profit de quelques thaumaturges et l'a entouré de rites conservés de ces croyances primitives.

En juillet dernier, une dame me contait l'émoi qu'elle éprouva, jeune fille, à un pardon des environs de *Pleubian :* au fond de la chapelle, un *saint Nicolas* vermoulu se balançait au bout d'une corde jetée au travers d'une poutre et tout autour un groupe de paysannes, soulevant à tour de rôle leurs jupes, se frottaient désespérément le ventre au fétiche fécondant.

Sainte *Marguerite* à *Poullaouen* ou à *Collarec*, sainte *Anasthasie* à *Lampoul*, saint *Ronan* à *Locronan*, sainte *Brigitte* à *Spezel*, sont l'objet d'un culte identique, accompagné de pratiques semblables.

Voici tel qu'on me l'affirma et dans toute sa simplicité le rite observé à Collarec :

Faire trois fois le tour de la chapelle de sainte Marguerite avant le lever ou après le coucher du soleil. A chaque tour rentrer dans le sanctuaire pour réciter cinq *pater* et cinq *ave*. Cela fait, toucher à la statue de la sainte le nombril mis à nu, se confesser et déposer une offrande.

Il est coutume aussi quelquefois, à Poullaouen en particulier, de revêtir ensuite l'icône d'une robe ou d'une ceinture neuve.

Dans les landes de Locronan, il est une pierre énorme et bizarre, ancien monument druidique, que l'on appelle « Argazekven » (*la jument de pierre* ou *la jument blanche*), c'est sur elle, dit-on, que saint Ronan traversa la mer pour venir d'Irlande en Bretagne. Elle vint s'échouer là, près de la forêt de Nevet, où le saint bâtit son ermitage. Tous les sept ans, un pardon fameux, la *Troménie* (de *trô-minihy*, *tour de l'asile*) attire à Locronan tout un monde de pèlerins.

La Troménie consiste à faire le tour de l'asile qui dépendait autrefois du prieuré de Locronan.

Tout le long du sentier traditionnel que suivent les pèlerins, égrenant en silence leur rosaire, s'élèvent 50 ou 60 petites tables surmontées d'un autel minuscule avec une statuette quelconque et un plat plein de gros sous. Ce sont les saints des paroisses environnantes, *Locronan*, Quéménéven, *Plogonnec* et Plonevez-Porzay. Près d'eux, un sacristain d'occasion énumère les vertus de ses icônes, les spécialités curatives de leur fontaine ou de leurs reliques. En ce jour toutes les maladies de la terre se

donnent là rendez-vous et toutes sont guéries : c'est le pardon de tout remède.

Mais, quand tout s'est tu au flanc du Menez, il est encore à Locronan un pèlerinage suivi : c'est celui des jeunes épouses à la *Jument de pierre* de saint Ronan. Ce monolithe, dont le culte, affirme M. Anatole Le Braz, remonte à une époque antérieure à notre ère, possède encore de nos jours une vertu fécondante.

Pendant les nuits de nouvelle lune, les femmes stériles se couchent sur la table de granit les bras en croix, la face au ciel. Elles y demeurent des heures entières, priant ardemment Ronan de les rendre mères : l'austère ermite, qui fut, sa vie durant, détesté des femmes, à tel point que l'une, *Keben*, lui cracha au visage, est ainsi devenu après sa mort une sorte d'époux spirituel, grand dispensateur de maternité.

Sur les bords de la rade de Brest, une chapelle dédiée à saint Gwénolé recevait autrefois, de plus de vingt lieues à la ronde, la visite des inféconds. Le temple est aujourd'hui en ruines : les malins de l'endroit prétendent que les miracles accomplis étaient considérables, mais que l'ombre mystique du doux abbé de Landévennec n'y était pour rien, et qu'il était souvent aux alentours des rôdeurs fort entreprenants... Gwénolé fut tué par le ridicule et nul ne songe en cet endroit à l'invoquer désormais.

Mais voici la Bretonne enceinte : pour dissiper les malaises de sa grossesse, rendre l'accouchement facile et les suites des couches normales, c'est encore aux saints qu'elle aura recours. C'est le plus souvent la *Vierge* affublée d'un nom local ou parfois *sainte Pompée* (Langoat), *sainte Thouine* (Lanloup), *saint Eutrope* (Trévé), *sainte Marguerite* (Collarec), *sainte Barbe* (Lannelec), *sainte Brigitte* (Spezel) qui reçoivent le bénéfice de ce culte spécial.

Le plus souvent, la femme grosse qui s'est entourée deux ou trois fois les reins d'un ruban trempé dans une eau sacrée, se croit sûre d'accoucher à terme et sans danger d'un enfant robuste. Quelqu'un m'affirmait avoir vu à Bonnamour, en Trévé, des dévotes, surmontant l'horreur instinctive des Bretons pour l'eau, se plonger bravement dans la fontaine, afin d'attirer sur leur gestation la puissante protection de saint Eutrope.

Dr Paul BOYER, de Saint-Brieuc.

L'AMÉLIORATION DE LA RACE HUMAINE

Voici comment le Dr Bienfait envisage cette question :

La question de l'amélioration de la race humaine est agitée depuis quelque temps par certains philanthropes. C'est là une chose excessivement difficile à obtenir : il faut d'abord fixer les caractères des bons reproducteurs, ce qui revient à cataloguer et apprécier les vices rédhibitoires : il faut ensuite y faire sous-

crire le public, malgré l'ignorance, les passions et l'intérêt particulier de chacun.

On est entré dans la voie pratique en ce qui concerne les animaux, et ce n'est pas d'ailleurs sans peine que l'on a fait comprendre au paysan le bénéfice considérable amené à la longue par la sélection. Chaque tête de bétail est étudiée, on examine ses défauts et ses qualités, on lui dresse un arbre généalogique, et si tout est bien, l'animal est jugé apte à la reproduction. De plus, il est défendu, sous des peines sévères, de provoquer la reproduction d'animaux n'ayant pas le certificat d'aptitude. Voilà le grand moyen d'opérer vite et bien, mais s'il est praticable chez les animaux, il ne l'est guère chez l'homme.

Les philosophes qui discutent de ces choses voient un moyen suprême de fléchir les mauvaises volontés et vulgariser rapidement leurs idées : c'est de recourir à la loi, c'est de défendre par des articles le mariage et la procréation chez les tuberculeux, les cancéreux et autres avariés. Voilà qui est net et catégorique, mais parfaitement impossible en pratique, car chaque famille possède une tare quelconque parfois très faible, parfois considérable.

Parlons de la tuberculose pour fixer les idées : si nous empêchons le mariage des tuberculeux et des enfants de tuberculeux nous n'aurons pas fait grand'chose, le nombre des candidats à la tuberculose n'aura guère diminué ; il restera les enfants d'arthritiques, de diabétiques, de goutteux, d'épileptiques, d'hystériques et les affaiblis de toute sorte qui ont une certaine prédisposition à héberger le bacille de Koch. En bonne logique, tous ces gens devraient être voués au célibat.

D'autre part, quelle sera la manifestation arthritique, goutteuse ou autre qui sera jugée suffisante pour être dangereuse au point de vue de la reproduction ?

Les manifestations diathésiques sont de toute grandeur, depuis de légers accidents passant presque inaperçus, jusqu'aux phénomènes les plus graves ; à quel point de la série faut-il s'arrêter ?

A côté de l'hérédité hétéronyme et homonyme, il y a aussi l'absence d'hérédité, en ce sens que le fils d'un tuberculeux peut être parfaitement normal ; il serait cruel autant qu'inutile de mettre cet homme à l'index !

On veut réglementer le mariage ! Quel coup d'épée dans l'eau ! C'est la procréation qui doit être visée, qu'elle soit légitime ou illégitime ; et ici nous nous trouvons devant une véritable impossibilité. La race humaine pourrait s'améliorer en partie par le fait de la sélection dans le mariage légal, mais irait en s'abâtardissant par le fait de l'union illégitime de nombreux dégénérés et non-valeurs laissés de côté et formant une véritable sélection à rebours.

L'amélioration de la race doit se faire, non par des lois inutiles

et vexatoires, mais par l'instruction et la persuasion. C'est là le chemin le plus long, mais c'est aussi le plus sûr.

On a obtenu de bons résultats en ce qui concerne la prévention de l'alcoolisme et de la tuberculose ; il reste à parler de leur influence sur la race humaine et à compléter cette étude au point de vue de la syphilis, de la folie, de l'hystérie, etc.

La procréation est l'acte le plus important de la vie et c'est celui auquel on en accorde le moins. A voir le nombre de non-valeurs physiques et intellectuelles qui s'accroît chaque jour, il est cependant urgent de crier gare : c'est ce qu'il importe que le public comprenne.

A côté des qualités des procréateurs, il y a aussi les conditions de la procréation. Pour avoir des enfants aussi forts, aussi valides que possible, il faut les procréer à un moment où les époux présentent, l'un et l'autre, un maximum de santé, à un moment où ils ne sont en convalescence d'aucune maladie, fut-ce même d'une grippe. Il faut qu'à ce moment ils ne soient pas imprégnés d'alcool, intoxiqués par une digestion laborieuse, par l'air confiné d'une place mal aérée, fatigués physiquement et intellectuellement, ou affaiblis par les privations.

Au lieu d'édicter des lois, il faut habituer le public à prendre le médecin comme arbitre, c'est à lui de décider après le mariage si, à un moment donné, les époux sont dans de bonnes conditions et à voir s'il y a quelque chose à corriger dans leur santé ou leur mode de vie.

Actuellement avant le mariage on a recours aux lumières du notaire et on ne se soucie pas du médecin. Or, le rôle de celui-ci est bien plus important ; les candidats au mariage devraient consulter l'homme de l'art, lui exposer la situation physique et morbide de leur famille. Dans certains cas le médecin interdira le mariage, lorsque les tares seront évidentes par elles-mêmes, lorsque de nombreux tuberculeux vésaniques, cancéreux, etc. rempliront les cadres de la famille, lorsque l'amyotrophie progressive, la chorée de Hungtinton, la maladie de Thomsen en auront frappé plusieurs membres.

Dans d'autres cas, il se contentera de déconseiller le mariage, d'indiquer les moyens de corriger la tare, il empêchera par exemple un arthritique bien avéré de s'unir à une famille où l'arthritisme est bien visible.

On s'adressera au médecin non pas lorsque le cœur est pris, lorsque le mariage est décidé en principe, alors il est trop tard, mais bien avant, à l'âge de 21 ans par exemple, au point de vue de la constitution générale et une seconde fois lorsque le choix sera fixé.

Le Dr Bienfait propose en outre d'ajouter quelques données précises au livret du soldat et du mariage. (*Gaz. méd. de Liège*, 1903, p. 203.)

Fantaisie Anatomique

PETIT VOYAGE AURICULAIRE

Breviadus désirant explorer, avec quelques amis, la région encore mal connue de l'*Oreille*, s'aventure *Pavillon* en tête, dans le *Conduit auditif externe* et, après avoir évité les *fissures de Santorini* arrive dans le cul-de-sac prétympanique. Saisissant alors le *Marteau* par le *Manche*, il en frappe l'*Enclume* avec la *Tête*; à ce choc la *Membrane du Tambour* vibre et se déchire; il peut pénétrer dans l'intérieur de la *Caisse* surmontée d'une *Coupole* garnie d'alvéoles.

Du haut de la *Pyramide* qu'il gravit, il aperçoit le *Golfe Jugulaire* et le *Promontoire* sur lequel sont étendus les *six filets* du pêcheur *Jacobson*. En soufflant dans *l'Orifice interne de la Trompe d'Eustache*, il rallie ses compagnons égarés et visite avec eux la *cavité de Prussak*, l'*entrée de l'antre* et les divers *replis* de la région.

Après avoir tendu la *Corde du Tympan* avec le *tenseur tympanique* il se hisse jusqu'à la *fenêtre ronde*, mais la trouvant fermée, il gagne la *fenêtre ovale;* il soulève la *base de l'étrier* et peut alors pénétrer dans le *labyrinthe*. Il parcourt successivement les *canaux semi-circulaires postérieur, supérieur et horizontal*, mais il est toujours ramené à son point de départ; voyant son impuissance à sortir de cette cavité, il *s'accule* contre *l'utricule* et songe aux moyens de poursuivre son voyage quoique ses vêtements soient de *taches criblés* et ses yeux remplis de *poussière auditive*. La région où il se trouve, constamment inondée par les *liquides endo et peri-lymphatiques* est sillonnée de *canaux* et d'*aqueducs*; mais, ayant négligé de se munir d'une carte topographique de la contrée, il ne sait quelle voie il doit suivre. Il s'engage tout d'abord dans le *canal endo-lymphatique* qui le conduit dans un cul-de-sac, puis dans l'*aqueduc du limaçon* qui se perd dans des régions inconnues; revenant sur ses pas, il aperçoit le *canal de Rosenthal* creusé dans la *columelle:* il pénètre dans l'un des mille *canaux afférents*, contournés en *Limaçon* qui y conduisent et arrive ainsi dans ce canal, puis franchissant un des *canaux efférents*, il se trouve dans le *canal cochléaire* bordé par les *rampes vestibulaire et tympanique* et qui est d'une architecture merveilleuse. L'explorateur s'avance sur la membrane basilaire, d'où il aperçoit, flottant sur la perilymphe, le *vaisseau spiral*; il passe sous les *arcades* formées par les *piliers de Corti* et recouvertes

par la *membrane tectoria :* il visite successivement les *cellules de Deiters, de Claudius*, les *auditives internes et externes* et admire les têtes des cellules rangées *en ronds* et en *phalanges* ainsi que les *dents* placées derrière les *lèvres vestibulaire et tympanique du sillon spiral interne*.

Enlevé par la *lame des contours*, il est poussé jusqu'à la *coupole du limaçon* : là, il fait un *crochet* et arrive ainsi à l'orifice de *l'hélicotrème* qui le ramène dans le *canal tympanique*. Il cherche une issue et tente, mais en vain, de sortir par la *fenêtre ronde* qui est munie d'un *tympan secondaire* : il gagne alors l'*aqueduc* de Fallope qui le conduit dans le voisinage d'un *antre* entouré de *cellules mastoïdiennes* et recouvert par *l'écaille du temporal ;* il s'empresse de quitter cette région dangereuse, mal famée, et heureux de revoir le jour, invite ses compagnons à souffler dans leurs *conques*, pour manifester leur allégresse.

Dr A. Courtade.



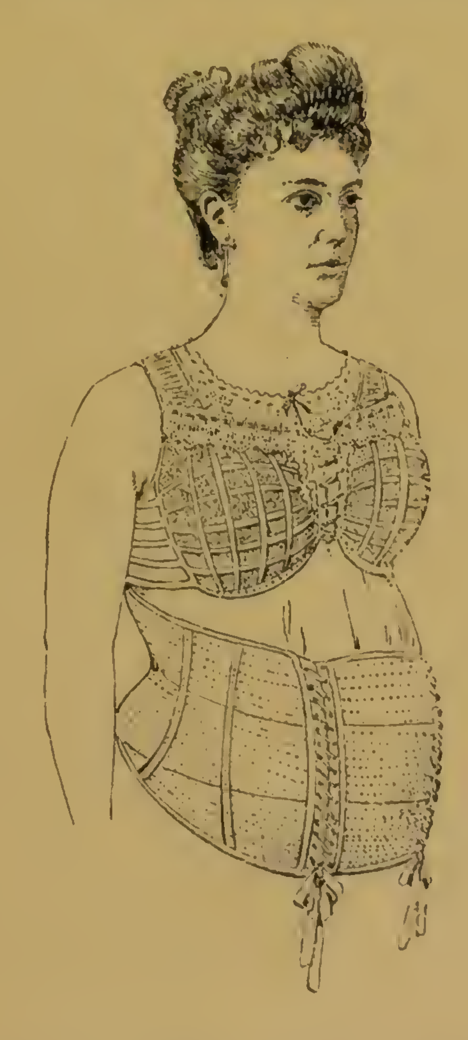
Une exhibition de seins au bal des quat'z'arts.

Nous avons trouvé dans le curieux ouvrage de Witkowski que nous avons cité plus haut (les Seins dans l'histoire) une composition fort originale de Mesplès qui mérite d'être conservée : elle est relative au célèbre *Bal des quat'z'arts* qui a tant offusqué la pudeur de M. Bérenger, il y a quelques années, et a même donné lieu à des poursuites judiciaires. Quoique les invitations à ce bal aient été strictement personnelles le parquet a considéré l'exhibition de ces plantureuses poitrines comme un outrage à la pudeur.

Les Grossesses royales

LE CORSET DE LA REINE DE SERBIE

On sait que, en août 1900, le pauvre Alexandre, de Serbie, avait épousé, malgré le *qu'en dira-t-on* et tous les obstacles, Mme Draga Maschin, fille d'un président de district et dame d'honneur de la reine Nathalie. A l'étranger, pour justifier la décision du roi, on parlait tout bas de la naissance prochaine d'un héritier de la couronne et les mauvaises langues disaient même qu'il n'attendrait pas pour venir au monde les neuf mois réglementaires. Un corset tout spécial avait été fabriqué par l'habile Mme Cadolle, pour protéger la précieuse grossesse et n'en gêner en rien le développement ; la figure ci-contre reproduit ce « curateur au ventre », dont nous avons pris la copie sur le modèle exposé dans les vitrines de



l'Exposition et qui fut « construit sur la recommandation de ses docteurs ».

Il fut alors reconnu que, contrairement aux prévisions du Dr Caulet, qui, en septembre 1900, déclarait constater « l'existence de *signes*

d'une grossesse de trois à quatre semaines », la reine n'était nullement enceinte et qu'on s'était trouvé seulement en présence d'un état maladif, ou plutôt, comme l'a affirmé le docteur Lutand à cette époque, d'une véritable simulation en vue d'une *supposition de part*. Quoi qu'il en soit, ce fut, pour le roi comme pour la reine, une cruelle désillusion ; mais, le public, peu initié aux secrets des alcôves royales, apprit avec quelque étonnement qu'il pouvait exister une grossesse nerveuse, une grossesse par suggestion et même une *supposition de grossesse*.

Ajoutons quelques détails complémentaires qui ne manquent pas de piquant. Aussitôt la déclaration signée par le docteur Can'et, la nouvelle se répandit dans les principales villes serbes et des comités s'organisèrent pour offrir à la reine, « bénie entre toutes les femmes », un berceau. Seize bercelonnettes furent ainsi envoyées à Belgrade, dont une en argent ciselé, offerte par la ville de Nisch : Gavroche dirait que c'est une *nisch* qu'on fit à la reine. Ces berceaux attendent et attendront probablement longtemps, sous l'orme du Konak, le Messie serbe, car le temps des miracles est passé et l'ange Gabriel n'« obombre » plus les vierges et même les demi-vierges.

Par une coïncidence des plus curieuses, l'année suivante, le cas de la reine Draga s'observa chez l'impératrice Alexandra : l'accouchement qui devait donner un héritier au trône de la Russie, n'a pas eu lieu ; il s'agissait d'une illusion, présentant toutes les apparences et les symptômes de la grossesse ; c'est d'ailleurs la seule sympathie entre ces deux souveraines.

Ces grossesses illusoires ont existé de tout temps chez les souveraines, témoin Marie Tudor qui, se croyant sur le point de donner un héritier à la couronne d'Angleterre, annonce officiellement sa grossesse, provoque des réjouissances publiques et finalement accouche « du vent » : *parturient montes* !

Thérapeutique fantaisiste

LA SERINGUE AU XXe SIÈCLE

« Pour ce que rire est le propre
de l'homme. »
(RABELAIS.)

Oh! oui, il y aurait de quoi rire (sinon de pleurer) en voyant la façon dont les *pontifes* et leurs jeunes élèves pratiquent la médecine.

Ils n'ont pas lu l'inscription mise sur la grande porte de l'hygiénique abbaye de Thélème !

« Cy, n'entrez pas, hypocrites, bigots,
« Vieux Matagots, marmiteux, boursouflés,
« Torcou, Cadaix, plus que n'étaient les gots.
« Ny ostrogots précurseurs de magots.
« Haires, cagots, caphars empantouflés.
« Gueux mitouflés, frapars escornifiés,
« Bafflez, enflez, fagauteurs de tabus
« Tirez ailleurs pour *vendre* vos abus. »

Le *Journal de médecine de Paris* combat le bon combat, et mon vieil ami Treille rompt souvent des lances, au grand plaisir des lecteurs, contre tous les hypocrites, matagots et *marmiteux* surtout.

Oh! les marmiteux! la marmite!

Il faut absolument chasser tous ces vendeurs du temple (d'Esculape) et tous ces éleveurs de lapins et de cochons d'Inde qui ont trouvé par ce procédé (facile à suivre même en voyage) de s'en faire quelques mille livres de rentes, et, circonstance aggravante, au détriment de la santé publique.



Tous ces charlatans descendent en droite ligne du Dr Fontanarose (du *Philtre*, musique d'Auber, paroles de Scribe, représenté à l'Opéra en 1831), connu, disait-il, dans l'Univers et dans mille autres lieux. Ils ne sont pas si amusants, mais ils disent à peu près la même chose.

« Prenez mon élixir (traduisez sérum).
« De tout il peut guérir :
« La paralysie,
« L'apoplexie
« Et la pleurésie,
« Et tous les tourments
« Jusqu'à la folie,
« La mélancolie,
« Et la jalousie,
« Et le mal de dents. »

Il avait même deviné, ce fameux docteur, tous les médicastres qui ont exploité les idées de Brown Séquard sur l'acuité des fonctions génératrices (pilules du lion, du taureau, etc.) :

« Par cet admirable breuvage,
« Un sénateur de soixante ans
« Est devenu, malgré son âge,
« Grand-père de dix-huit enfants. »

⁂

Le devoir immédiat de tous les praticiens consciencieux est de s'élever contre les pratiques nouvelles qui déshonorent la profession.

La médecine vraie, la médecine d'observation attentive et continue n'existe pour ainsi dire plus.

Que devient le vieux médecin de la famille ? Tous spécialistes, et se renvoyant comme une balle les pauvres malades qui *doivent* avoir quelque chose depuis la bouche jusqu'.... à l'autre extrémité. Ils ne songent guère à *rompre l'os pour en sugser la substantifique moelle*, mais en touchant les sesterces apportés en grand nombre, d'un air digne, *ils se braissent en dodelinant de la tête, monochordisant des doigts*, mais ne vont pas encore à *barytonner du c...*, en signe de réjouissance.

⁂

Il faut en revenir absolument à la médecine pratique, à la médecine d'observation, à la clinique en un mot. Le microscope, la culture des bacilles (quels bouillons!) n'ont jamais guéri personne.

La clinique, toujours la clinique, et encore la clinique !

C'est ce que les Hirtz, Hergott, Küss, Schutzenberger, etc., nous enseignaient dans l'ancienne faculté de Strasbourg, à Treille, à moi et à notre camarade, le médecin inspecteur Kelsch, qui trouve avec raison que « la diffusion des notions d'hygiène serait plus utile que la profusion des étuves de désinfection.

Dr H. Lécuyer, de Beaurieux (Aisne).

Les Savants amoureux

LES AMOURS D'AUGUSTE COMTE

Récemment, M. le Dr Dumas a fait une fort intéressante conférence sur Auguste Comte : nous en extrayons une note ayant trait à ses amours.

« Il était au milieu de son œuvre : il venait de finir sa Sociologie et il allait écrire sa Politique, lorsqu'il fit la connaissance, en 1844, d'une jeune femme de trente ans, peu intelligente, mais assez simple de cœur et fort jolie, dont il s'éprit éperdument. Elle s'appelait Clotilde de Vaux. Séparée de son mari qu'une peine infâmante avait frappé, elle essayait de se créer des ressources en écrivant des nouvelles qui sont d'une désolante niaiserie. Comte lui adressa, en mai 1845, sa première déclaration dans des termes très enthousiastes et fut éconduit par Clotilde en termes assez froids. Il en résultat pour lui une crise de mélancolie et d'abattement qui dura quinze jours et dont il était encore mal remis, lorsque Clotilde, par un revirement soudain, lui offrit de vivre avec lui. Nouvel enthousiasme de Comte et nouvelle crise d'abattement, car l'incertaine Clotilde se refuse encore après cette offre spontanée. Les variations de cette volonté faible avaient mieux réussi à désorganiser et à énerver l'âme de Comte que le jeu savant d'une coquette.

Les événements qui suivirent n'étaient d'ailleurs pas faits pour lui rendre le calme : Clotilde dépérissait, minée par la tuberculose, et Comte la voyait mourir lentement au moment où l'intimité plus étroite de leurs relations pouvait lui faire considérer comme prochain le bonheur qu'il lui demandait. Si l'on veut bien se souvenir qu'Auguste Comte était un *névropathe* des mieux caractérisés, qu'interné en 1826 dans la maison d'aliénés d'Esquirol pour un *accès de folie*, il avait vécu depuis lors sous la menace d'une rechute, on pourra comprendre tout le retentissement que provoqua dans son âme cette passion charnelle jamais satisfaite. De bonne heure, du vivant de Clotilde, il lui voua une sorte de culte contemplatif et mystique où il trouvait son repos. Il l'invoquait devant le fauteuil vide où elle venait parfois s'asseoir et qu'il appelait son autel domestique : il l'invoquait devant un bouquet de fleurs artificielles qu'elle lui avait donné : et il déclarait déjà qu'il serait en train d'échapper « à son agitation convulsive » s'il pouvait toujours vivre ainsi. — C'est caractéristique.

Vieilles Estampes

LA FONTAINE DE JOUVENCE

Nous avons publié dans le volume II de la *Médecine anecdotique* (page 19) la reproduction complète d'une gravure



très rare de Théodore de Bry, intitulée *La Fontaine de Jouvence*; cette gravure fort intéressante représente un ensemble complet ; d'un côté des vieillards infirmes se baignent dans la fontaine et en ressortent pleins de vigueur pour se livrer aux douceurs de la vie.

Le curieux dessin que nous reproduisons aujourd'hui intitulé *Description des anciens bains romains* n'est qu'un extrait de la gravure de de Bry ; il a été publié comme original dans un ouvrage récent ; il suffit de le comparer avec celui que nous avons reproduit dans le volume II pour reconnaître qu'il ne constitue qu'une reproduction incomplète de la gravure du célèbre graveur hollandais qui date du XVIe siècle.

Variétés

La conservation des aliments. — Le principal argument des industriels qui ajoutent des antiseptiques aux denrées qu'ils nous vendent, est le suivant : la dose employée est trop petite pour être nuisible.

C'est très commode. Mais comme les industriels ont fini par additionner d'antiseptiques tout ce que nous mangeons et buvons, et comme nous buvons et mangeons tous les jours et plusieurs fois par jour, au bout de trois cent soixante-cinq jours seulement la petite dose employée devient moins que négligeable.

Et puis, la dose ingérée est-elle si petite que le disent les falsificateurs ?

Dans une intéressante conférence faite au dernier Congrès de Madrid, le professeur Brouardel a donné à ce sujet des indications qu'il est bon de connaître.

Pour l'acide salicylique, un des antiseptiques les plus usités, les falsificateurs prétendent que la dose maxima ajoutée aux sirops, au vin, à la bière, au lait ne dépassait jamais 10 à 15 grammes par hectolitre, soit 10 et 15 centigrammes par litre. Pour le beurre, les confitures, les conserves de fruits, la dose ordinaire serait de 15 centigrammes par kilogramme.

Or, d'après les analyses du laboratoire municipal, voici la quantité d'acide salicylique qu'on trouve couramment dans nos aliments :

Vin........	1 gr. 60 à 2 gr. » pr lit.
Cidre.....	0 gr. 25 à 0 gr. 50 —
Bière.....	0 gr. 25 à 1 gr. 25 —
Sirop et liqueurs sucr.	0 gr.50 à 1 gr.50 —
Lait......	0 gr. 25 à 0 gr. 85 —
Beurre....	0 gr. 50 à 1 gr. 60 pr kil
Confitures, fruits cons.	0 gr. 20 à 0 gr. 90 —

Dans ces conditions, un homme qui absorberait dans sa journée 2 litres de bière et 1 litre de lait, prendrait une dose d'acide salicylique non de 50 à 60 centigrammes, mais bien de 3 à 4 grammes. La médecine moderne dit avec raison que même si l'on est rhumatisant, cela n'est pas sans inconvénients.

On demande des médecins. — C'est un bienheureux pays que l'Autriche-Hongrie. Le dernier Congrès médical tenu à Vienne nous révèle cette anomalie. Vingt mille communes de l'empire, soit 80 %, sont trop pauvres pour s'offrir un praticien, et 30 % des morts, — en Galicie la proportion atteint 75 % — sont enterrés sans certificat médical.

Et cette pénurie de médecins menace de s'accroître encore, le nombre des étudiants en médecine diminuant dans des proportions inquiétantes. Sur 1.000 étudiants des Universités autrichiennes, on n'en compte que 132 pour la médecine. Le total des étudiants en médecine est seulement de 2.120 cette année. Il y en avait 5.277 en 1888-89 — soit diminution d'environ 60 % en douze ans.

Quelles sont les causes de cette disette médicale ? Il y en a plusieurs, mais la principale est l'assurance obligatoire contre les maladies. Divers orateurs ont insisté sur ce point, le Dr Wichmann entre autres, qui a vivement engagé les jeunes gens à se détourner de la carrière médicale, déclarant que le gouvernement a tué pratiquement la profession par ses lois en faveur de la classe ouvrière.

Ce n'est pas que l'assurance obligatoire contre les maladies soit une mauvaise chose, mais c'est la manière dont elle est mise en pratique et les abus qu'on en fait qui ont causé tout le mal.

Dans les communes rurales les médecins ne peuvent plus vivre depuis longtemps, et maintenant qu'un bon tiers déjà des Viennois fait partie des Sociétés d'assurances, la lutte dans les villes devient aussi sans espoir.

Ajoutez à cela que le nombre des charlatans ne cesse de grandir, et que grâce aux progrès de l'hygiène le nombre des malades a diminué depuis vingt ans de plus de moitié.

(*Médecine Moderne*).

La suppression des Quinze-Vingts. — Secours aux aveugles indigents. — Le rapport de M. Clémentel, sur le budget du ministère de l'intérieur, a été distribué. A propos du chapitre 39, le rapporteur expose la nécessité de la suppression des Quinze-Vingts, établissement pour lequel il est demandé — et accordé — un crédit de 450,000 francs, à titre de subvention.

Le rapporteur, entre autres griefs contre cette institution, reproche aux Quinze-Vingts « de s'opposer, en absorbant inutilement la plus grande partie des fonds, à une

organisation rationnelle de l'assistance aux aveugles. Secourir 300 aveugles à Paris, c'était dans les moyens du roi Saint-Louis : l'Etat doit se proposer au vingtième siècle un but qui n'est pas au-delà de ses forces : assister les 25 ou 30,000 aveugles indigents de France, en donnant, à ceux qui sont capables de travailler, les moyens de travailler, aux curables, les moyens de guérir, et aux infirmes incurables, une pension qui les mettra au-dessus de l'indigence ».

La suppression des Quinze-Vingts rendrait disponible, dit le rapporteur, 377,388 fr. 71 qu'absorbent sur les 757,078 fr. 28 formant les recettes de l'établissement, l'entretien des Quinze-Vingts, les immeubles et les frais généraux.

Partie de cette somme serait employée au service des pensions aux Quinze-Vingts devenus externes — aux Quinze-Vingts aveugles, bien entendu, car tous ne le sont pas. Sur 428 hospitalisés, 255 seulement sont privés de la vue.

Notre programme, ajoute M. Clémentel, est le programme même que M. Henri Monod, directeur de l'Assistance, exposait dans une lettre à M. Péphau, avec une précision et une science incomparables : multiplication des écoles Braille, création sur trois ou quatre points bien choisis de cliniques ophtalmologiques régionales. Vienne, en outre, la loi qui rendra obligatoires les secours aux aveugles indigents et la question sera résolue : la lacune sera comblée.

La prostitution à Liège. — Tous les renseignements suivants sont tirés de documents officiels.

Lors de l'enquête faite en Belgique concernant la prostitution, la ville de Liège a signalé parmi les causes du mal : la *misère*, le *dénuement*, l'*abandon*, le milieu familial, la *séduction* et le *manque de travail*.

En 1881, sur une population totale de 126,240 habitants, Liège comptait 33 maisons de tolérance, 261 femmes en maisons et 75 filles éparses.

Par contre, en 1889, alors qu'il y avait en ville 149,836 âmes, il existait en somme 24 maisons de prostitution, 91 femmes en maisons et 84 inscrites éparses.

La Commission a recueilli les renseignements suivants sur le nombre de femmes mariées et étrangères qui se livraient à Liège à la prostitution patentée en 1890 : *Mariées*, 9 ; étrangères, 69.

La Commission d'enquête chargée en 1887 de proposer la revision des lois et règlements relatifs à la police des mœurs signale de 1876 à 1886, une moyenne annuelle de 35 vénériennes et de 33 syphilitiques parmi les pensionnaires et 45 vénériennes et 16 syphilitiques parmi les éparses. En 1887, il a été constaté 124 vénériennes et syphilitiques dans le personnel inscrit (pas de catégories).

Le rapport de M. le commissaire en chef fournit les chiffres suivants:

Femmes inscrites le 1er août 1887, 212.

Femmes incrites le 31 juillet 1888, 177.

Soit en 1 an une diminution apparente de 35 inscrites.

Pendant cette même année, l'hôpital a reçu 210 femmes inscrites malades d'affections vénériennes s'appliquant à 121 femmes *nominativement*. Le chiffre des récidives a donc été de 89.

D'après le rapport du Collège en 1901, trente-sept cabarets ont été fermés à la suite de visites de la police, sept procès-verbaux ont été rédigés du chef de tenue de maison de débauche clandestine et 7 du chef d'excitation de filles mineures à la débauche.

3 individus ont été arrêtés comme souteneurs de filles publiques.

Enfin 22 vagabonds ont été arrêtés dans des établissements mal famés.

Dr H. L.

La Rage. — On apprend de Varsovie que le Dr Zacharoff, professeur à la Faculté de médecine de cette ville et directeur de l'école vétérinaire, s'est accidentellement inoculé la rage en disséquant un chien mort de cette maladie. En étudiant le cerveau il se lésa un peu le doigt. Mais quelques jours après se montrèrent les premiers symptômes rabiques qui nécessitèrent le transport à l'Institut Pasteur, dirigé par M. Palnoryski ; malgré les inoculations classiques le professeur a succombé.

L'enfer des médecins. — Les récentes fouilles de Sousa viennent de mettre au jour un Code dont la lecture forcera les médecins contemporains à rendre grâces au ciel de ne les avoir pas diplômés quatre mille ans avant Jésus-Christ, dans la plus vieille Babylone ! Le roi Hamourabis, qui régnait en ce temps-là, avait réglementé la question des *honoraires* d'une façon tout à fait spéciale.

Ainsi, le médecin qui guérissait une tumeur ou un mal d'yeux recevait 10 sekels ; mais si l'opération ne réussissait pas, il avait les deux

bras coupés. La punition était moins sévère s'il s'agissait d'un esclave; mais, en ce cas, le docteur maladroit devait en acheter un autre de ses deniers pour dédommager le maître.

Quant aux vétérinaires, ils recevaient le quart d'un sekel pour la guérison d'un bœuf ou d'un âne; en cas de non guérison, ils payaient le quart du prix de l'animal.

Molière, qui n'aimait pas les médecins, eût vécu volontiers à la cour du bon roi Hamourabis.

La peau humaine en reliure. — M. Stockton, de Trenton, New Jersey, a légué à l'hôpital de Philadelphie une bibliothèque qui compte au moins six ouvrages reliés en peau humaine.

L'un deux, *Catalogue des sciences médicales*, 1857-73, est un gros in-quarto relié avec la peau du dos d'un homme. Sur la première page d'un autre volume « On impregnation » de Cowper, le Dr Stockton a écrit : « Relié en cuir tanné provenant de la peau de la cuisse de Maria L.... atteinte de trichinose et morte de consomption à l'hôpital de Philadelphie. C'était une Irlandaise, veuve, âgée de 28 ans ».

Cette même Maria L... a encore fourni la reliure de trois autres volumes.

Le sixième ouvrage « De Conceptione Adversaria » de Drelincourt, modeste in-12, a emprunté sa demi-reliure à la peau tatouée du poignet d'un malade mort aussi à l'hôpital de Philadelphie.

C'est le Dr Stockton qui a lui-même tanné la peau dans chaque cas.

D'après la médecine moderne, à qui nous empruntons ces détails, la reliure faite avec la peau du dos est grossière, à gros grains. Celle prise à la cuisse de Maria L... ressemble si exactement à une peau de porc qu'un profane ne saurait faire la différence.

Comment faire battre le cœur après la mort ? — Depuis que M. Locke a formulé la solution qui permet d'atteindre un tel but, de nouvelles recherches ont été faites sur cette intéressante question. M. Kuliako y ajoute quelques observations concluantes. Sur un cœur d'enfant extirpé vingt heures après la mort et traité par le liquide de Locke, chaud et saturé d'oxygène, les battements commencèrent au bout de vingt minutes et ne tardèrent pas à se montrer rythmiquement une heure durant. Dans d'autres cas, le cœur extirpé encore plus tard, après trente heures, a présenté également des battements rythmés. Toutes ces expériences ont donc été couronnées de succès. Rappelons la composition de ce précieux liquide : CaCl : 002 — KCl 0,02 — CO2NaH : 0,02 — NaCl 0,09 : Dextrose 0,01 — H2O . 100.

La cure des caves. — En fait de sanatorium on connaissait jusqu'ici celui où la cure est produite par le large accès de l'air, toutes fenêtres ouvertes : il était temps de changer tout cela !

Aux Etats-Unis, à Luray, dans l'Etat de Virginie on a inventé le sanatorium où le traitement se pratique toutes fenêtres fermées. C'est que le médecin qui a pris l'initiative de cette innovation a édifié son établissement tout près d'une carrière où sont installés de puissants ventilateurs. Comme le but est de ne faire respirer aux malades que l'air provenant des caves et carrières creusées dans le calcaire, air d'une température très uniforme, remarquablement pur et dépourvu de germes nocifs ou de poussières, fenêtres et portes du sanatorium sont constamment maintenues fermées, afin que l'air extérieur ne puisse jamais y pénétrer.

Ecole de femmes médecins à Saint-Pétersbourg. — Le *Moniteur du Gouvernement*, journal officiel de l'Empire, publie une relation des incidents qui viennent de se dérouler à l'Université de Saint-Pétersbourg. Mécontentes d'un projet de réforme des examens, les *étudiantes* de l'Institut de médecine spécialement ouvert aux *femmes* s'étaient mises en révolte contre l'autorité universitaire.

Réunies au nombre de six cents dans l'amphithéâtre d'anatomie, elles avaient manifesté, malgré l'intervention des professeurs et du recteur de l'Université, leur volonté formelle de ne céder qu'à la force répressive. Les cours furent suspendus pendant plusieurs jours, et 335 d'entre elles furent traduites devant le tribunal académique, qui a dû prononcer 28 exclusions. D'autre part, une partie des étudiants des autres Universités se mutinaient, un peu par solidarité pour leur camarades du sexe faible : 68 étaient condamnés à des peines diverses et 16 exclus. Le ministre enfin vient de faire fermer le *Restaurant des Etudiants*, « foyer d'agitation révolutionnaire », dit le journal officiel

La lutte contre le charlatanisme en Allemagne. — Nous vivons dans un temps où, plus que jamais, le charlatanisme est florissant.

Dans tous les pays, le nombre, l'audace et la diversité des procédés des chalatans ont considérablement augmenté dans ces dix dernières années. En France, comme à l'étranger, la réclame charlatanesque dans les journaux politiques a pris une telle extension que, parfois, elle occupe même une page entière des grands quotidiens.

Mais, nulle part peut-être les charlatans ne sont plus nombreux ni mieux à leur aise qu'en Allemagne où, l'exercice de la médecine étant libre, chacun peut traiter des malades sans crainte d'être inquiété, pourvu qu'il s'abstienne de prendre le titre de médecin-praticien (praktischer Arzt).

Depuis quelque temps, le gouvernement prussien a pris des mesures administratives pour réfréner le plus possible le charlatanisme. Étant reconnu que tous les moyens employés jusqu'ici restent insuffisants, le Chancelier de l'empire a demandé aux États confédérés s'il ne conviendrait pas, en vue de protéger efficacement le public et la profession médicale, d'interdire la pratique de la médecine à toute personne non approuvée (approbiert) qui, par sa manière de faire, met en danger la vie et la santé des malades se confiant à ses soins, ou se rend suspect d'une tentative d'escroquerie. Pour arriver à ce but il suffirait d'ajouter un tout petit nombre de phrases à l'article 35 de la loi impériale sur l'industrie, visant l'interdiction de l'exercice professionnel de la médecine par les personnes non approuvées (und von der gewerbsmässigen Ausübung der Heilkunde durch nicht approbierte Personen).

Si nous nous en rapportons à ce qu'on nous écrit, il semble que la majorité des États confédérés est disposée à approuver la proposition de la chancellerie impériale, parce que, de toutes parts, les autorités reconnaissent que c'est un bon moyen de lutter contre le flot toujours envahisseur des charlatans; mais le corps médical estime — comme il est dit dans la pétition adressée le 20 janvier dernier au Conseil fédéral au nom de 213 sociétés médicales représentant 16.619 médecins, — que la façon la plus sûre de détruire le charlatanisme, c'est de revenir à l'ancienne législation qui prohibait formellement l'exercice de la médecine par toute personne non approuvée. Tel est l'état actuel de la question pour l'Allemagne.

La voie à suivre pour atteindre le résultat désiré peut varier suivant les divers pays, mais celui-ci ne doit jamais faire défaut quand les autorités ont la ferme intention de réprimer le charlatanisme. En France, la chose serait particulièrement facile, si les parquets faisaient un emploi plus fréquent de leur droit de poursuite et les tribunaux une application plus sévère de la loi.

Un vol. — Un étudiant en médecine, M. Emile X...., se rendait, le 2 août dernier, à la librairie Maloine, boulevard Saint-Germain. Là M. X.... examina différents ouvrages de médecine, puis il mit un formulaire médical sous son bras et sortit sans passer à la caisse.

M. Emile X.... fut rejoint par un employé de la librairie et conduit au commissariat de police où il fit cette déclaration :

— J'ai emporté le volume par inadvertance. Ayant toujours un volume sous le bras, j'ai mis le formulaire médical sous mon bras sans y songer et je suis sorti...

Cité devant la huitième chambre correctionnelle sous l'inculpation de vol, M. Emile X...., ne s'est pas présenté à l'audience. C'est donc par défaut que les débats de l'affaire ont eu lieu.

Un employé de librairie, entendu comme témoin, fait cette déposition:

— J'ai vu M. X... dissimuler sous son bras un formulaire médical. Lorsque je l'ai rejoint dans la rue il m'a dit n'avoir pas eu l'intention de commettre un vol. « C'est une distraction, a-t-il ajouté. Ne me faites pas d'histoire ».

Par défaut, le tribunal a condamné le prévenu à deux mois de prison pour vol.

Un moyen très simple de ne pas éternuer. — L'éternuement est un réflexe disgracieux et souvent pénible, qu'il est facile de supprimer par une manœuvre extrêmement simple qu'indique ainsi le Dr Efferlen, de Contrexéville, dans le *Lyon médical*. Il suffit, au moment où l'on commence à percevoir le chatouillement caractéristique et prémonitoire, d'appuyer largement la phalangette de l'index sur un des côtés de la racine du nez, de manière à comprimer l'os propre et la caroncule. On laisse le doigt en place quelques secondes, temps suffisant pour amener la disparition du chatouillement.

Il a observé, chez un malade atteint d'asthme des foins violent, la suppression de l'éternuement, qui ne lui laissait aucun répit. A chaque menace, le malade pratiquait la petite manœuvre sus-indiquée et la crise était évitée. L'explication de ce phénomène est assez complexe, car, si le doigt comprime les fibrilles cutanées du nasal externe et du bouquet sous-orbitaire, le côté où l'on appuie est indifférent et peut très bien, sans inconvénients, ne pas être celui où siègent les lésions pituitaires et conjonctivales.

En tout cas, le moyen est simple et surtout efficace.

Maisons closes au moyen âge. — Une œuvre très importante, due à la collaboration des plus éminents chartistes, va bientôt paraître pour la plus grande joie de ceux qu'intéresse l'histoire de l'ancienne France. C'est la publication, département par département, de tous les textes locaux du moyen âge, chartes, coutumes, etc., écrits en langue vulgaire.

C'est M. Paul Meyer, directeur de l'école des chartes, qui a la haute main sur ce travail colossal. Le premier volume concernant le département de l'Ain est sous presse; il est dû à M. Philippon, professeur à la Faculté des lettres de Rennes.

Au cours des recherches, on a trouvé des documents fort curieux sur la réglementation de la prostitution au moyen âge. Les maisons étaient des établissements municipaux dont la gestion financière était surveillée et vérifiée par des échevins. Comme les agents des mœurs actuels, ces magistrats avaient leurs entrées gratuites dans la maison et et pouvaint user des charmes de ces dames *gratis pro Deo*.

Les cheveux. — Un médecin anglais affirme que lorsqu'on a des cheveux roux, on est à peu près assuré contre la calvitie. Il donne cette raison que les cheveux roux sont plus épais et, par conséquent, mieux plantés. Il calcule que 30.000 cheveux roux couvrent très suffisamment un crâne, tandis qu'il faut 105,000 cheveux châtains et 150.000 cheveux blonds pour la même fin.
cheveux roux sont plus épais et, par conséquent, mieux plantés. Il calcule que 30.000 cheveux roux couvrent très suffisamment un crâne, tandis qu'il faut 105.000 cheveux chatains et 150.000 cheveux blonds pour la même fin.

Vérifiez, si le cœur vous en dit. Mais je ne vous le conseille pas. Il est plus ennuyeux, en effet, de compter des cheveux que de les couper en quatre.

Les Médecins anciens députés. — Sait-on ce qu'est devenu M. le Dr Grenier, l'ancien député musulman du Doubs? Après son échec aux élections législatives, il s'était retiré à Clerval, où, répudiant le costume arabe, il avait adopté la tenue « Jeune Turc ». Repris de nostalgie, il est revenu à Pontarlier, son pays natal, où il exerce la médecine. Il a définitivement renoncé à ses préférences pour le vêtement oriental; et maintenant il est habillé comme le commun des mortels. On l'a rencontré à Métabief, où le Dr Grenier était venu en consultation, gratuitement, selon sa coutume. Après avoir rédigé son ordonnance et fait sa prière, l'ex-député a bien voulu se laisser interviewer. Il n'a plus d'ambitions politiques.

Le Coran sous le bras, il se contente de parcourir la montagne, en le commentant aux paysans. Il le compare à l'Evangile, fait remarquer à ses auditeurs les similitudes de textes, et recommande à tous la bonté et la charité.

Madame Rollinat est-elle morte de la rage? — En lisant dans les journaux le décès de Rollinat, je fus frappé de ce fait, que quelque temps auparavant sa femme s'étant fait soigner dans un des fameux Instituts pour une morsure de son chien, était morte après le traitement, morte enragée en les souffrances les plus atroces. Et alors tout me revint, et cette très belle conférence dont je viens de parler plus haut, et le buste du savant chauve et les paroles de Peter sur les traitements de Pasteur et les écrits de Lutaud, etc., etc. De suite je fis une enquête sur place et j'appris que le petit chien avait dans le cours de sa vie présenté comme tous les êtres quelques symptômes de maladies mais que personne ne pouvait soupçonner et n'avait jamais soupçonné que ce chien fût atteint de rage. Cependant les symptômes de la rage dans la période où le chien mord, mord ses maîtres, sont à ce point net, précis et connus qu'il est impossible d'admettre que personne dans l'entourage de Rollinat, si ce chien eût été atteint, ne se soit aperçu de rien et ne se soit douté de rien.

Ce fut donc par simple précaution que le poète fit empoisonner son chien et par précaution égale-

ment mais poussée d'ailleurs par sa funeste croyance en les vertus préventives des tissus moelleux que Mme Rollinal se confia aux morticoles pasteuriens et subit le traitement pasteurien.

En conséquence il arriva ce qui devait arriver. Dans cet organisme féminin supérieurement impressionnable, les ferments atténués de la rage évoluèrent et donnèrent la maladie : car, ainsi que nous l'avons plusieurs fois démontré, un virus quelconque aussi atténué soit-il, peut trouver un terrain suffisamment approprié pour le recevoir et lui permettre de se manifester ; ce fut malheureusement le cas de Mme Rollinal, ce fut le cas de bien d'autres. Aussi nous nous joignons à ce distingué vétérinaire dont nous parlions plus haut pour supplier une fois de plus nos confrères de renoncer aux sérums homicides, de revenir aux principes de la médecine traditionnelle qui elle au moins ne cambriolait pas les corps, n'empoisonnait pas les économies, de détourner en un mot, leurs malades du chemin des Instituts, car là, on tue.

BOUCHER.

Les Chinois précurseurs de Finsen. — D'après le docteur Jules Regnault, médecin de la marine, les médecins chinois qui ont observé et étudié la variole depuis près de trois mille ans connaissent depuis longtemps l'action favorable de la lumière rouge sur l'évolution des éruptions varioliques. Ils emploient un procédé photothérapique original, que les médecins européens pourraient avantageusement leur emprunter dans nombre de cas où il est difficile de réaliser la chambre rouge de Finsen. Ils colorent en rouge les points où apparaissent les premières éruptions, en les lotionnant avec du coton imprégné de carthamine et imbibé d'une infusion de pigamon rouge (*Thalictrum rubellum*).

Alimentation maximum. — Un concours de mangeurs de bifteck a eu lieu récemment à New-York et, à la grande surprise des assistants, le champion Patrick Diwer a été battu par son rival Charles Obram qui, en quelques minutes a dévoré 3 kilogrammes 1/2. M. Diwer « n'était pas en forme ». Au concours précédent qui lui avait valu le premier prix, il a consommé 7 kilogrammes de bœuf. Les champions de la gourmandise, en Amérique, se spécialisent. A l'heure qu'il est, on a reconnu les championnats suivants : pour les huîtres, M. Frédéric Mackey, qui en neuf minutes avaient avalé cent de ces mollusques ; pour les pommes, M. Charles Haning Westwood, qui a croqué tout un baril dans l'espace d'une semaine ; pour les abricots, M. Finck, qui en a mangé quatre-vingt-dix en sept minutes, et, pour les œufs, M. Franz Frédérick, qui en a consommé cinquante dans l'espace d'une heure.

Les fumées de Londres. — M. Shaw a fourni au Congrès sanitaire de Manchester quelques chiffres intéressants sur l'*enfumage* croissant de Londres.

Chaque jour, en hiver, les 600,000 maisons de la capitale jettent dans l'atmosphère 5 millions de tonnes d'air chargé de fumée et, en comptant les usines, plus de 6 millions de tonnes.

Le poids de suie ainsi versé dans l'atmosphère londonienne est de 300 tonnes par jour.

A cause de sa fumée, Londres perd un sixième de sa lumière solaire pendant l'été et la moitié pendant l'hiver.

Petites anecdotes

Chemise de chasteté. — D'un jugement du tribunal civil de Valenciennes en date du...19.... contradictoirement rendu : entre Mme X..., épouse du sieur Y... demanderesse, d'une part. Et M. Y.... chantre d'église, défendeur, d'autre part. Il a été extrait le dispositif dont la teneur suit :

Le tribunal autorise la demanderesse à prouver en la forme de la Loi... les faits suivants :

Que dès les premiers temps du mariage, Y... se montra paresseux, malveillant et sournois envers sa femme : que non content de lui faire subir chaque jour les pires tracasseries, il exerça sur sa femme les violences les plus graves ; que, notamment, il y a trois ans, elle fut contrainte de recourir à l'intervention du garde champêtre pour se faire protéger par lui; que, de plus, sans que rien dans la conduite de sa femme, qui fut toujours et en tous points à l'abri de tous reproches, expliquât de pareils procédés, il lui imposa, pour s'assurer de sa fidélité, le port d'un véritable instrument de supplice, sorte de ceinture de chasteté consistant en un vêtement en tricot de laine, l'enveloppant depuis les pieds jusqu'au cou, vêtement ne portant qu'à la partie supérieure une ouverture qu'il fermait au moyens d'un cordon dont il faisait lui-même les nœuds et de trois cadenas dont il conservait lui-même les clefs...

Pour cette preuve faite et rapportée être par les parties conclu et pour le tribunal statué ce qu'il appartiendra, admet le défendeur à la preuve contraire.

A propos du nouveau Pape. — La *Normandie médicale* pose à ses lecteurs la question suivante : Au moment où chacun de nous suit attentivement les préliminaires de la nomination du nouveau pape, il n'est pas sans intérêt de rappeler la légende suivante :

Ainsi que l'a publié le *Journal de Rouen*, un ancien archevêque de notre ville devint pape sous le nom de *Clément VI* et établit sa résidence à Avignon.

Mais il y avait dissidence dans l'entourage de la papauté ; et la chaise curule se trouva occupée à Rome, dans le même temps, non pas par un pape, mais par une femme connue sous le nom de la papesse Jeanne.

Que faut-il entendre par chaise curule ? Les uns disent un fauteuil, un trône... d'autres, une chaise percée.

Et la légende ajoute

Pour éviter à l'avenir de pareilles surprises et pour que la chaise curule soit bien occupée par un homme, il fut admis pour sanctionner la nomination du nouvel élu au titre de chef suprême de l'Église que chaque cardinal passerait régulièrement à tour de rôle, devant la dite chaise et s'assurerait *de manu* que le nouveau pape n'était point une papesse, en prononçant les paroles suivantes :

« Testiculos habet papa, magnos et pendentes... »

Qu'y a-t-il de vrai dans cette légende ?

A ceux de nos lecteurs qui posséderaient sur ce sujet de plus amples renseignements de bien vouloir nous les envoyer.

Le charcutier. — Une dame vient en consultation chez un de nos chirurgiens. Après avoir montré un furoncle qu'elle portait à une jambe, notre confrère prit son bistouri et se préparait à se servir de son *baume d'acier*, lorsque la dame effrayée se récria en disant qu'elle venait demander une pommade fondante, mais qu'elle ne voulait pas être charcutée!...

— Si vous me prenez pour un charcutier, madame, répliqua poliment notre collègue, comment appelez-vous la viande que l'on charcute?

Le mot est bon à répéter, quoique très ancien.

Le client honteux. — Un homme voyant passer son médecin se détourne; on lui en demande la raison. « Je suis honteux de paraître devant lui, il y a si longtemps que je n'ai été malade! »

Un bon conseil. — Une marquise importunait le cardinal Dubois de ses sollicitations. Impatienté, il finit par lui dire : « Allez vous faire f... » La marquise courut se plaindre au Régent de l'accueil qu'elle avait reçu. Elle n'obtint que cette réponse : « Dubois est mal élevé et parfois un peu vif; mais, au total, c'est un homme de bon conseil. »

Hymeniana. — Après neuf mois de mariage.

La belle mère furieuse :

— Vous n'avez pas de honte, Monsieur?

— De quoi?

— Votre femme enceinte! Déjà!

— Où est le crime?

— Comment? un bel ange! une belle innocence! lui avoir fait subir...

— Mais, belle-maman...

— Fallait dire que vous n'étiez que lubricité...

— !!

— Luxure...

— ?

— Dévergondage...

— ? !! ?

— Et alors... j'aurais tout fait pour épargner cette enfant... Oui Monsieur... je... je me serais sacrifiée.

Hommage d'un confrère au Dr J.-B. Jobert :

Du bichlorure d'Hydrargire,
De l'iode *Extra* comme *Intus*
Le Charme bienfaisant t'attire,
Tu les aimes pour leurs vertus.

Don Juan comme Done Elvire,
Viennent chez toi l'œil abattu,
O. J. B. Jobert pour que tu
Fauches le mal qui les chavire.

Tu fourgonnes mieux qu'un démon,
On passerait à la Daumont
Dans l'Urètre que tu dilates

Et l'on voudrait le crier : Bis,
Quand, parlant des poux du pubis,
Tu dis qu'ils ont du poil aux pattes.

Gabriel Montoya.

La grippe en 1774. — Avis à ceux de nos confrères qui croient avoir découvert l'Amérique. Voici comment s'exprimait en 1774 une jeune Allemande qui habitait la Gascogne:

« Il règne ici une maladie ou plutôt une incommodité à laquelle il a plu aux médecins de donner le nom de *grippe*... C'est une espèce de rhume avec de violentes douleurs de tête, grosse fièvre, douleurs dans les jambes, dont personne ne meurt. Cela dure huit ou dix jours. »

N'est-ce pas la grippe simple que beaucoup considèrent comme une maladie nouvelle?

L'alcoolisme en Belgique. — Un journal médical belge donne de bien suggestifs détails sur le budget et les progrès de l'alcoolisme chez nos voisins.

Suivant des calculs officiels, la Belgique compterait 175,000 estaminets, 2,900 brasseries et 229 distilleries, au total 178,129 établissements où se fabriquent et se débitent des boissons alcooliques, par conséquent pernicieuses. Parmi celles-ci, la boisson préférée du peuple belge est sans contredit le genièvre, dont, au cours des sept dernières années, il a bu pour 2,500,000,000 — deux milliards et demi — de francs!

Si l'on considère que la population belge est de 6,744,500 âmes environ, il s'ensuit que la proportion des cabarets atteint 1 pour 36 habitants, ce qui constitue pour nos voisins un record incontesté et peu enviable.

La proportion, en effet, est de 1 cabaret pour 75 habitants en France, de 1 pour 82 en Angleterre, de 1 pour 100 en Prusse, de 1 pour 200 en Autriche, de 1 pour 991 en Russie et de 1 pour... 52,143 habitants en Norvège.

Voilà un bel exemple à suivre!

Table des Matières

H

I

J

L

M

N

O

P

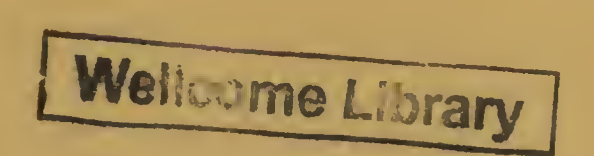
R

S

T

V

W



X. PERROUX, MACON





